REVUE AFRICAINE

VOLUME 12 ANNÉE 1868

JOURNAL DES TRAVAUX
DE LA
SOCIÉTÉ HISTORIQUE ALGÉRIENNE
PAR LES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ
SOUS LA DIRECTION DU PRÉSIDENT

PUBLICATION HONORÉE DE SOUSCRIPTIONS DU MINISTRE
DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE,
DU GOUVERNEMENT GÉNÉRAL DB L'ALGÉRIE
DES CONSEILS GÉNÉRAUX DES DÉPARTEMENTS D'ALGER ET D'ORAN.

ALGER
A. JOURDAN, LIBRAIRE-ÉDITEUR

CONSTANTINE
A RNOLET, IMPRIMEUR-LIBRAIRE
RUE DU PALAIS

PARIS
CHALLAMEL AÎNÉ, LIBRAIRE,
30, RUE DES BOULANGERS.

1868

REVUE AFRICAINE

JOURNAL DES TRAVAUX

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ALGÉRIENNE

PAR LES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

ET SOUS LA DIRECTION DU PRÉSIDENT

PUBLICATION HONORÉE DE SOUSCRIPTIONS DU MINISTRE
DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE,
DU GOUVERNEMENT GÉNÉRAL DE L'ALGÉRIE,
DES CONSEILS GÉNÉRAUX DES DÉPARTEMENTS D'ALGER ET D'ORAN
ET DU CONSEIL MUNICIPAL D'ALGER.

« La Société historique algérienne entend le mot « *histoire* dans son acception la plus large, y comprenant, avec l'étude des personnes, des faits, des monuments, celle du sol même auquel ils se rapportent. Elle s'occupe donc de l'histoire proprement dite, de la géographie, des langues, des arts et des sciences de *toute* l'Afrique septentrionale. » (*Extrait des* STATUTS)

DOUZIÈME ANNÉE.

NUMÉRO 67. — JANVIER 1868.

ALGER

CHEZ BASTIDE, LIBRAIRE-ÉDITEUR, PLACE DU GOUVERNEMENT

CONSTANTINE	PARIS
ARNOLET, IMPRIMEUR-LIBRAIRE	CHALLAMEL AÎNÉ, ÉDITEUR
Rue du Palais	30, Rue des Boulangers

1868.



OFFICE DES PUBLICATIONS UNIVERSITAIRES

1, Place Centrale de Ben Aknoun (Alger)

COMPOSITION
DU BUREAU DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE ALGÉRIENNE
EN 1868

MM. Berbrugger (C. ❋), *Président*.
Bresnier (❋), 1er *Vice-Président*.
Cherbonneau (❋), 2e *idem*.
Bonnet, *Secrétaire*.
Watbled, *Secrétaire-Adjoint*.
Devoulx, *Trésorier*.

12e Année. N° 67. JANVIER 1868.

Revue africaine

LE KORAN ANALYSÉ. (1)

D'APRÈS LA TRADUCTION DE M. KAZIMIRSKI ET LES OBSERVATIONS DE PLUSIEURS AUTRES SAVANTS ORIENTALISTES.

PRÉFACE.

Il n'est question ici ni d'exégèse ni de théodicée.

Si les védas brahmaniques et les lois de Manou, leur corollaire, si les soutras boudhiques, les king chinois, les livres de Zoroastre et de Moïse, si les évangiles eux-mêmes ont fourni matière à controverses sur l'époque et la forme de leur composition, de leur promulgation, il n'en est pas de même du Koran. Collection des prédications d'un homme dont l'existence a des

(1) Le livre dont nous reproduisons ici la préface est entièrement terminé et tout prêt à paraître. Il suffira de parcourir le spécimen que nous offrons aux lecteurs, pour comprendre qu'il ne remplit pas seulement une regrettable lacune littéraire et philosophique, mais qu'il peut devenir en Algérie un instrument pratique d'une grande utilité au point de vue politique, moral et religieux, en ce qu'il donnera précisément le point d'appui intellectuel qui nous a manqué jusqu'ici pour agir efficacement et pacifiquement sur l'esprit et la conscience de nos indigènes. Des tentatives partielles ont été faites en ce genre (*Médecine du Prophète*, *Zoologie du Coran*, *etc.*); mais il était réservé à M. La Beaume de donner une œuvre vraiment complète sur ce sujet si intéressant. — *Note de la Rédaction.*

dates dans l'histoire, son authenticité n'a jamais soulevé de discussion ni au dehors ni au dedans de l'islamisme.

La seule remarque qu'on pourrait faire, c'est que les sept copies qui en ont cours ne comptent pas toutes le même nombre de versets : ce nombre varie entre 6,000 et 6,206, mais il est facile de s'assurer que ces différences ne résultent d'aucune modification du texte, ne tiennent qu'à la manière dont il a été distribué dans l'intérieur des cent quatorze chapitres restés intacts avec leurs titres et leurs mystérieuses lettres initiales. Il est vrai cependant qu'en 1841, M. Garcin de Tassy et le Persan Mirza-Kazem-Beg ont publié, dans le journal asiatique, un chapitre inédit jusqu'alors : les très-susceptibles et très-ergoteurs docteurs musulmans ne s'étant pas émus de cette découverte, il serait inutile d'en contester ici ou d'en affirmer la réalité ni la valeur. Nous devons donc accepter comme indiscutable, quant au texte, l'œuvre rassemblée par Abou-Bekr, le successeur immédiat de Mahomet, et mise dans sa forme actuelle, dans la trentième année de l'hégire, par Othman, deuxième successeur d'Abou-Bekr.

Il y aurait cependant un travail d'exégèse, mais de haute exégèse à entreprendre.

Mahomet dictait ; moins instruit que Moïse, il est douteux qu'il sût écrire (1). Cette dictée reçue par un secrétaire et tracée sur la première chose qui se présentait sous le calam, peau, pierre polie, feuille de palmier, os de chameau, omoplate de mouton, était jetée, au hasard, dans un coffre, après avoir été exposée à la vénération des croyants, soit à la porte de la Kaaba, le vieux Temple Abrahamite de la Mecque, soit sous l'auvent de la très-modeste maison dont les Médinois, rivaux politiques des orgueilleux négociants Mecquois, avaient fait don à Mahomet, après sa fuite de sa patrie, afin de fixer à tout jamais au milieu d'eux le prophète qui grandissait leur importance, leur promettait la suprématie qu'ils obtinrent, un instant, en effet. Lorsqu'il s'agit, après la mort du Vicaire de Dieu, de réunir ces dictées, de fixer des textes, dont une partie n'avait pas même été écrite et se

(1) Caussin de Perceval. — *Histoire des Arabes avant l'Islamisme*, T. 1.

transmettait de mémoire en mémoire (1), la méthode fit défaut. Peut-être aussi que le respect empêcha les croyants de se livrer à aucun soin qui pût ressembler à une irrévérencieuse attention portée sur la parole émanée directement de Dieu. De nos jours, encore, pas un professeur musulman ne consentirait à exposer un verset du Koran à devenir l'objet d'un examen philologique. Il est résulté de cette sorte d'idolâtrie que les promulgations faites à Médine sont confondues avec celles faites à la Mecque et que, dans l'intérieur de la plupart des chapitres, il existe un tel pêle-mêle d'idées et de tons qu'une lecture suivie est à-peu-près impossible.

Il serait certainement très à désirer qu'il pût être complètement remédié à cette absence de classement historique, qu'on pût suivre pas à pas la marche de la prédication et qu'à côté de prescriptions formulées avec le calme et la précision qui appartiennent au style de la loi, on ne se heurtât plus à des lambeaux poétiques de proclamations lancées avant ou après une bataille, de récits bibliques ou d'hymnes religieux. Cela a été essayé, notamment par MM. William Muir et G. Weil, mais le succès est loin d'avoir répondu aux efforts.

« Quand des juges aussi compétents, dit M. Barthélemy Saint-Hilaire, sont aussi peu d'accord, on doit présumer que le problème est absolument insoluble, du moins dans l'état actuel des choses, et il est prudent d'attendre de nouvelles lumières. »

Ces lumières seraient probablement fournies par les nombreux et très-minutieux commentaires dont le Koran a été l'objet de la part des docteurs musulmans et par la Sounnah, ensemble des divers recueils, inégalement accrédités, des plusieurs centaines de milliers de hadits ou traditions sur les actes et les paroles du Prophète et jusque sur ses abstentions et silences. Mais il faudrait une extrême sagacité pour démêler l'utile dans ces indigestes amas, ici, d'ergotages sur la lettre plutôt que sur l'esprit du livre saint, là, de minuties à décourager l'érudit le plus intrépide. Ce travail ne saurait, de longtemps, être attendu d'un

(1) Caussin de Perceval. — *Ibid.* T. III.

musulman ; il y faut des qualités dont les gens de race sémitique ont, jusqu'ici, paru dépourvus. Les arabes de Syrie, frottés aux grecs de l'Asie Mineure et ensuite aux Romains et aux Visigoths d'Espagne, furent un moment, au moyen-âge, à la tête de la civilisation, mais ils manquèrent toujours de l'esprit critique. Ils renouèrent la chaîne de la science, brisée dans les bouleversements qui venaient de renouveler le monde politique : là se borna leur rôle, ils ne surent pas sonder les anneaux qu'ils maniaient (1). Un homme pénétré de la science de l'occident et rompu à nos procédés d'investigation serait seul capable de se reconnaître dans un chaos qu'obscurcissent, en outre, des difficultés de langue et de forme oratoire, moindres sans doute que celles opposées par les védas hindous et les king chinois, mais encore bien grandes (2).

Heureusement, une précision absolue n'est pas indispensable quand on n'a besoin d'observer le Koran que dans ses mouvements principaux, que dans ses résultats actuels. Ce livre fournit quelques indications historiques, et, sans parler de MM. W. Muir et G. Weil, déjà cités, MM. Caussin de Perceval, A. Sprenger, T. Noldeke, Barthélemy Saint-Hilaire, après Savary, Maracci, Turpin et Jean Gagnier, en ont mis en saillie suffisamment d'autres pour qu'on puisse se faire une idée des mobiles successifs du Prophète.

Quant à la théodicée koranique, il serait, pour cette fois, hors de saison de la discuter. L'intention n'est pas d'opposer chrétiens à musulmans, mais de montrer aux uns comme aux autres qu'ils obéissent à des principes généraux identiques et que si, des deux parts, les plus éclairés consentaient à mettre en oubli tout préjugé de culte, ils se rencontreraient bien vite dans les mêmes efforts pour atteindre au même progrès social. Il s'acquitterait mal de cette noble tâche le penseur qui, l'aborderait avec une préférence passionnée en faveur de l'une des nombreuses solu-

(1) Ernest Renan. — *Études d'Histoire Religieuse. — Averroës et l'Averroïsme.*

(2) Cette entreprise a été tentée ; voir : MISHRAT-UL-MABABIH, *or a collection of the most authentic traditions regarding the actions and sayings of Muhammed*, By Captain Mathews, Calcutta, 2 v. in-4°. 1809.

tions indiquées dans l'intérêt du repos des consciences timides — *(Pauperes spiritus)*. — Hélas, quoi qu'il en puisse coûter à l'orgueil humain, il ne faut pas l'oublier quand on interroge et compare les divers *livres sacrés :* Dieu ne parle à l'homme qu'à travers l'homme, celui-ci prophète ou philosophe, suivant la profondeur du sillon qu'il creuse dans les masses, est aussi impuissant à se soustraire aux influences du misérable milieu qui de partout pèse sur lui, qu'il le serait à s'exprimer dans une langue nouvelle, spéciale, que lui-même il ne comprendrait pas. Au surplus, quelque étrange, qu'hormis le dogme de l'unité de Dieu, soit la théodicée Koranique, il y aurait, non-seulement convenance philosophique pour tous, mais encore pieuse prudence pour beaucoup à ne pas l'attaquer.

« Tout inférieur que Mahomet puisse être à Moïse, dit excellemment M. Barthélemy Saint-Hilaire (1), la justice veut qu'on ait pour son œuvre à peu près le même respect qu'il a eu pour celle d'autrui et qu'on ne le juge pas, comme on l'a fait trop souvent, avec une dédaigneuse ironie, qui fait plus de tort à ceux qui se la permettent qu'à celui contre qui elle est dirigée. Il y a aujourd'hui, dans trois parties du monde, plus de cent millions de musulmans, et voilà douze cents ans passés que leur religion règne sur une bonne partie de l'Asie, de l'Afrique et même de l'Europe. A moins de traiter avec une légèreté aveugle cette portion considérable de l'humanité, qui cependant a à peu près les mêmes idées que nous sur Dieu et sa providence, il faut bien prendre au sérieux un fait aussi vaste et aussi durable. Le mahométisme n'est pas près de disparaître, et pour faciliter les rapports qu'on a nécessairement avec lui, il faut tâcher de le comprendre dans tout ce qu'il a de vrai et de bon et de ne pas l'exclure, malgré ses défauts trop réels, de cette bienveillance universelle que recommande la charité chrétienne. »

Toute autre intention qu'une intention critique ou apologétique a donc présidé à la préparation comme à l'exécution de la présente analyse.

(1) *Mahomet et le Coran.*

L'Algérie a procuré à la France la bonne fortune de la mettre en position de montrer comment, au XIXe siècle, doit se comporter la conquête par les armes. Elle lui a rendu un autre service : elle lui a fourni un champ pour l'étude, sans danger pour son état politique intérieur et pour sa situation économique, de questions politiques et économiques, occasions de conflits redoutables partout où sont également éveillés et expérimentés les intérêts que menace un changement quelconque et ceux qui le réclament. D'un autre côté, la Tunisie, la Tripolitaine, l'Egypte, la Turquie, la Perse, sont contraintes, par diverses causes, d'entrer dans le mouvement européen ; un contact plus direct, plus fréquent avec des nations à qui elles n'ont rien à persuader, rien à imposer, leur crée de nouveaux besoins matériels et intellectuels, d'où résulteront pour elles de nouvelles idées, de nouvelles mœurs, de nouvelles lois. Il convient donc, pour juger sûrement des résistances, dites religieuses, qu'elles opposent, d'avoir un instrument à l'aide duquel on puisse surprendre, dans le Koran, lui-même, les fissures par lesquelles se sont déjà introduites dans le prétendu bloc granitique de l'Islam, plus d'éléments étrangers qu'on ne le croit communément. Enfin, il est de notre devoir de provoquer la naissance de quelque grande secte qui se pose, plus intelligemment que ses devancières, dans la voie du progrès, et de fournir à quelque nouvel Imâm, à quelque nouveau maître de la science, comme disent les musulmans, les textes nécessaires pour pouvoir dire aux timorés : « Je ne touche pas à notre loi ; je l'invoque. »

Et qu'on ne croie pas contraire à la doctrine orthodoxe la croyance en la possibilité de la venue d'un nouvel Imam, et la confiance en sa direction. L'un des plus grands docteurs, l'un des hommes réputés les plus saints parmi les musulmans, le cheik El-Chârany, écrivait, au Caire, dans le XVIe siècle et n'a jamais été contredit :

« Mais, dira-t-on, se peut-il, maintenant, que quelqu'un arrive au rang d'un des Imâms, ou pères de la loi ? la réponse est — Oui — car Dieu est tout-puissant. Et puis nous ne connaissons pas dans les textes qui font autorité, ou à peu près, aucune indication probante allant à nier la possibilité de ce fait. Voilà ce que nous croyons. » (1).

Telle est l'idée qui a fait entreprendre l'analyse du Koran.

Le système dans lequel est exécuté ce travail n'a été arrêté ni combiné du premier coup. Une couleur générale de prédication répandue également sur toute l'œuvre et qui en pénètre les moindres parties, rend souvent fort difficile à distinguer l'idée principale à mettre en relief. D'un autre côté, et en supposant cette difficulté toujours surmontée, il y avait à trouver la forme la plus favorable pour la promptitude des recherches. La forme de Dictionnaire avait d'abord séduit; mais un dictionnaire n'est pas une analyse telle qu'il convenait pour le but à atteindre : la connaissance intime du Koran. Chacun des articles dont il se serait composé aurait été sans liaison avec ses voisins; ce n'aurait été qu'après un nouveau et très-patient triage qu'auraient pu être réunies les diverses fractions de la même matière. Cet inconvénient reconnu, il a paru plus sage d'adopter un classement des matières, non point par ordre alphabétique, mais par familles d'idées.

Ainsi, après ce que le Koran contient de détails précis relatifs à *l'Histoire* et qui sont une occasion de faire connaître dans quel milieu s'agita Mahomet, vient ce qui est spécial à *Mahomet* lui-même ; puis ce qui caractérise le mode de sa *Prédication*. Sa doctrine étant le résultat des doctrines professées autour de lui par les groupes plus éclairés que les arabes idolâtres, ses compatriotes, deux chapitres distincts renferment ce qu'il savait des *Juifs* et des *Chrétiens*. La très-pauvre *Métaphysique* et la *Théodicée* souvent étrange, embarrassée qu'elle est dans le spiritualisme pur et l'anthropomorphisme, qu'il a construites sur des bases mal constituées par les ignorants qui les lui présentaient, préparent à mieux comprendre ce qu'il dit de son *Koran*, puis de la *Religion*, ce qu'il impose à titre de *Dogme*, ce qu'il prescrit comme *Culte*, ce qu'il promulgue comme *Loi*. Arrivé à ce point culminant, on apprécie avec plus de sûreté *l'Organisation sociale* qu'il a réalisée, on s'étonne moins du peu qu'il a exposé

(1) Traduction du Dr Perron *(encore inédite)*.

fait de *Sciences* et *d'Arts* et de *Commerce*, et l'on est, en même
nps plus étonné de la pureté de la *Morale* qu'il a prêchée.

Enfin, comme à tout édifice il faut un couronnement, à tout ort de l'intelligence, sa sanction, il a semblé à propos de rasnbler ce que le Koran contient de promesses et de conditions *Progrès* ultérieurs.

Un ordre logique a été ensuite établi, autant que faire se pouit, dans l'intérieur de celles de ces grandes divisions qui le mportaient ; un simple classement alphabétique a été conservé ns les autres. Mais, partout, a été observé un si absolu respect ur la lettre du Koran, telle que nous la donne la meilleure s traductions françaises, celle de M. Kasimirski, qu'en rétablisnt chapitres et versets dans leur ordre numérique, soigneuseent indiqué, on reconstruirait en entier l'original.

Il a paru prudent de ne pas s'aventurer, même à la suite des octeurs les plus accrédités, dans le domaine des inductions, des terprétations, pour rapprocher de l'esprit du XIXe siècle une uvre du VIIe. Il est déjà arrivé un peu au Koran ce qui est rivé à tout livre où l'on avait cru enfermer la raison humaine. e temps marche, les faits se succèdent, les notions se multiient : la lettre devient étroite, incomplète, contradictoire ; les lus pieux d'entre les fidèles, désireux qu'elle suffise constamient, la tordent, en font sortir ce qui leur paraît nécessaire our élever la poésie du prophète à la hauteur de la sévère prose e la réalité.

Des notes, simples citations, pour la plupart, des autorités les oins contestables, éclairent les passages obscurs, complètent la ensée Islamique, montrent par quels points elle se rapproche ou éloigne de la pensée Évangélique, par quels autres il est posible de la diriger vers la pensée chrétienne telle que l'a déveoppée le progrès de la philosophie dans l'Occident civilisé. La obriété était de devoir rigoureux afin de ne pas faire d'un livre l'exposition, d'un modeste instrument de recherches, un ouvrage le controverse religieuse : Il faut donc s'attendre à ne trouver que soulevées dans ces notes les questions dont il appartiendra ensuite à une érudition spéciale de découvrir et de disposer ous les points et, en même temps, de discuter les solutions.

Plus d'art, dans la partie purement koranique, aurait produit un travail plus agréable pour le lecteur. Il serait facile de composer des pièces de haute éloquence sur la charité, la tolérance, la piété, sur une infinité de points de morale en disposant d'une certaine façon ce que Mahomet en a dit à différents moments de sa prédication ; les récits qu'il fait à plusieurs reprises, et chaque fois avec des détails nouveaux, des actes des principaux personnages bibliques, pourraient, condensés, élagués, charpentés autrement, produire de plus saisissants effets sur les esprits curieux surtout d'effets ; un poète trouverait des chants magnifiques en agençant ce qui est semé dans de nombreux hymnes à Dieu, dans de nombreuses peintures du Jugement dernier, de l'Enfer et du Paradis : mais ce ne serait plus le Koran, tel qu'il convient de le consulter pour en connaître le sens intime et la portée véritable. On n'aurait plus aucune idée de ce que fut le prophète se frayant une voie à travers les opinions et les mœurs de ses compatriotes pour atteindre à ce qu'il pensait être la vérité, procédant à coups de légendes taillées à la mesure des imaginations qu'il s'agissait d'émouvoir et faisant jaillir de la tempête de ses menaces, de ses encouragements, de ses objurgations et de ses flatteries de si fulgurantes clartés qu'aucune prédication, pas même les psaumes, pas même les hardiesses du premier Isaïe, ne porte si fougueuse empreinte du double caractère d'œuvre humaine, quant à l'heure où elle fut lancée, d'œuvre inspirée, quant à ses élans vers un meilleur ordre social.

Jules La Beaume.

L'ODYSSÉE

OU DIVERSITÉ D'AVENTURES, RENCONTRES ET VOYAGES EN EUROPE, ASIE ET AFRIQUE,

divisée en quatre parties;

par le sieur DU CHASTELET DES BOYS.

(Voir les nos 56 58 et 62)

IVe RENCONTRE.

Entrée des turcs au Divan. — Conférence de religion entre le voyageur, un turc et un juif.

Crainte de vous ennuyer dans la rencontre précédente, je n'ai pas voulu vous entretenir d'une terreur panique de laquelle je fus surpris, pensant me retirer hier au soir assez tard. Quand, cherchant de mes yeux les uns ou les autres de mes camarades, je vis, dans un moment, les terrasses du château (Jénina) se couvrir de mille sortes de gens, criant à gorge déployée *alla, illa, alla* (Dieu ! etc.), qui de temps en temps se frottaient le visage de la main, après avoir regardé le ciel, et s'être tournés du côté de la mer. La continuation de ce cri, sans aucun désordre ni menace contre moi, me persuada de monter en haut, où je contemplai sans appréhension le reste de la ville, dont les maisons élevées en terrasses et par degrés, parce qu'elle est bâtie sur le penchant d'une raide coline, sont un amphithéâtre le mieux proportionné qui se soit jamais vu, et qui découvre de plus loin et plus commodément la vaste étendue de la mer, les pointes, les caps et les éminences extraordinaires.

La liberté des yeux me permit de voir qu'il n'y avait pas jusqu'à la plus petite case dans l'assemblage nombreux et presque sans confusion de tant de bâtiments, sur la couverture de laquelle il ne se fit une pareille musique par les hommes, les femmes et les petits enfants; mon imagination néanmoins altérée par des représentations si extraordinaires voulait l'emporter, et me persuader par le soupçon que l'auolement (1) subit et cri de tant de

(1) L'auolement (*d'ululare*), les *you! you!* bien connus, des femmes musulmanes ; ce qu'elles appellent *outlouil* (en latin, ulul-atio).

différentes et bigarrées personnes de tous sexes et âges est causé par le signal de quelques sentinelles plus clairvoyantes que moi, qui par le moyen des perspiciles (1) de Galilée découvraient des vaisseaux ennemis sur mer, ou apercevaient des météores au ciel. Un vieil esclave m'informa du secret de la cérémonie dans le plus profond de mon irrésolution, par l'avis qu'il me donna de l'ouverture du *Ramadan* depuis cinq ou six jours ; depuis, les cris d'allégresse, ou plutôt hurlements n'avaient pas discontinué le moment de l'apparition de la première étoile au ciel, principalement à ce soir, à cause de la sérénité du ciel, et le facile discernement des astres, les ayant excités plus qu'à l'ordinaire.

La permission de manger le reste de la nuit après avoir fait abstinence le long du jour, et même de se licencier et de la passer en débauche, pour aucunement récompenser le temps perdu, étant d'autant plus agréable, qu'ils pouvaient discerner de lustres dans la salle de l'univers supérieur.

Nous aperçûmes le lendemain une partie des anciens officiers de la milice se ranger dès le matin avec assiduité au Divan (c'est le conseil); je vis même des juifs et des mores entrer confusément, mais néanmoins avec retenue, dans le premier salon, pour demander justice, en sortir contents les uns des autres, sans se quereller. Ce n'est pas ce qu'il n'y ait certains officiers dont le principal est le cadi, devant lesquels les particuliers se pourvoient ; mais souvent les affaires d'importance et d'exemple se vident au Divan, qui est la moins corrompue juridiction d'entre ces barbares, étant composée de trop de juges pour être obscurcie par les sollicitations des grands, la commisération des petits, et par les présents.

N'ayant pas entrepris de faire une relation de ce que j'ai lu, mais de ce que j'ai vu (2), je retourne à la sortie du Divan, où se trouvèrent quantité de janissaires, turcs, juifs, renégats et esclaves,

(1) Perspiciles ou lunettes, notre auteur invente des mots tout comme Ronsard et autres poëtes du XVIe siècle en inventaient.

(2) Cette réflexion, qui s'applique à une longue tirade sur la justice que l'auteur avait placée auparavant, justifie la liberté que nous avons prise de supprimer ce hors d'œuvre, d'ailleurs très-fastidieux en lui-même. — *N. de la R.*

les uns à dessein de trouver leur confidents et associés, les autres par curiosité, et la plupart par fainéantise ; la nation turque étant spéculative, aimant naturellement l'oisiveté corporelle, et n'ayant jamais rien entrepris de laborieux, que par le ministère des esclaves ou des renégats. Le nombre des fondouques ou casernes (1) pour loger les soldats, la quantité des fontaines ou aqueducs modernes, et la diversité des mosquées et autres ouvrages publics et particuliers le témoignent dans la structure desquels les Turcs n'y ont point coopéré (2). Dans le fort de l'observation exacte de ceux qui entraient et sortaient, deux de la troupe, assez bien minés, mais habillés diversement, savoir : l'un avec turban et veste rouge, et l'autre avec la cape et le bonnet noir, s'approchent de nous autres, mais bien plus près d'Estevan, grand maître de nos malheureuses cérémonies, qu'ils questionnent et sans se lasser de nos professions, marchandises, embarquement, et autres semblables matières, pour l'éclaircissement desquelles deux renégats, dont je vous ai ci-dessus parlé, nous avaient déjà fort tourmentés. L'un était turc et l'autre juif du Levant, qui ne se trouvant pas plainement satisfaits d'Estevan, s'adressèrent directement à moi ; et, après plusieurs interrogatoires généraux, me demandèrent en particulier s'il n'y avait point d'hortolanes (3), ce sont jardiniers que les Turcs appellent Bostanjis (4), calaphats, ce sont calfeutreurs de vaisseaux (5), connetables, ce sont canonniers, et je ne sais combien d'autres de différentes vacations. A quoi leur ayant répondu, que ceux de notre équipage étaient ou matelots ou aventuriers de guerre, ils insistèrent dans un examen soupçonneux, et dirent qu'ils étaient informés, qu'outre ceux-là nous

(1) Voir la *Revue Africaine*, 3e volume, pages 132 à 150. Un fondouk est une auberge et non une caserne ; celle-ci s'appelait *Dar yenkcheria*, ou Maison de Janissaires.

(2) L'architecture arabe, que l'on retrouve à Tlemcen, a subi à Alger de grandes modifications quant aux détails d'ornementation ; briques faïencées, colonnes sculptées, boiseries sont plutôt italiennes que mauresques. J'ai vu dans le cimetière juif de Bab-el-oued une tombe en marbre, ornementée et sur laquelle s'épanouissait le blason de Florence !

(3) Pour *Hortelano*, jardinier, en espagnol.

(4) Bostandji, en turc jardinier comme Hortelano en espagnol.

(5) Calaphats, c'est encore le mot aujourd'hui, calfat.

avions des papasses (ce sont des prêtres ou religieux chrétiens) n'y ayant jamais eu de navires de *galime* (1) ou prise de mer, dans laquelle ils eussent trouvé tant d'images, cires et talismans (ainsi qu'ils appellent nos médailles) et que s'ils recherchaient un papasse parmi nous, leur dessein n'était pas pour profiter sur sa rançon, mais seulement pour le désabuser et conférer avec lui. Quoique surpris, je leur répondis avec un timide et étonné respect, que quand même il y aurait parmi nous de telles sortes gens, qu'ils appelaient papasses, ils se prendraient garde de les entretenir sur aucun sujet de religion, étant assez instruits, devant que de quitter la maison par la rigueur du destin, que le feu et les autres plus cruels et non encore imaginés tourments imposaient le silence aux entretiens les plus modérés concernant leur religion et la nôtre.

Ils me répondirent, fronçant les sourcils, et jetant les yeux en haut, qu'ils m'assuraient d'une pleine liberté, protestant que l'estime qu'ils avaient pour Mahomet et pour Moïse n'engendrait point en eux de mépris pour Jésus-Christ, et qu'en échange de la sincérité de mes sentiments sur la religion ottomane et juive, ils me diraient sans aigreur ce qu'ils pensaient de la chrétienne.

Durant des entretiens si sérieux et religieux, un jeune turc fort leste et serré d'une ceinture de cuivre doré, tire le juif par la manche, et l'avertit d'aller trouver le Bassa (Pacha). Ils se séparent sur-le-champ l'un de l'autre, et me dit en me quittant, que le lendemain, Cid Ascem (Hassan) (c'est le nom du turc) et lui se rencontreraient en même heure et place.

Ve RENCONTRE.

Suite de la conférence du Juif, du Turc et du voyageur. Sa vendication en plein marché et sa première entrée chez Oge Ally (Ali Khodja), son patron (1).

Le soleil ne se leva pas le lendemain sitôt que moi ; l'incertitude inquiète des événements douteux ne permettant pas à la

(1) Corruption franque du mot arabe R'anima, ou *ghanima*, butin.

(2) La rectification du nom estropié Oge Ally se fonde sur l'explication donnée par l'auteur un peu plus loin quand il dit que son maître est un *écrivain*.

atigue et au chagrin de se laisser charmer par le sommeil, outre que quelques-uns de nos camarades ayant peur de dormir à l'abri et sous le couvert des mantes (couvertures), dont ils avaient dépouillé les chevaux de l'écurie royale, m'avaient réveillé dès la pointe du jour, s'étant réunis dès le grand matin pour les reporter avant le réveil des officiers et des mores qui en avaient le soin.

Ceux qui ne savent pas le climat de l'Afrique auraient de la peine à croire que les nuits y sont aussi froides que les jours y sont chauds, et qu'il est tout-à-fait dangereux d'y ressentir les deux contraires. Mais n'étant pas ni assez hardi, ni assez expérimenté pour me précautionner contre les incommodités du logement et de la saison d'automne, j'aimai mieux me reposer sur l'estère (natte), et sans couverture, que d'être de la partie de ceux qui avaient espionné la retraite des mores et palefreniers pour dépouiller les chevaux, et se servir de leurs habits de parade pour leur nécessité.

Au sortir de la chambre, appuyé sur la balustrade d'une petite galerie séparée des autres terrains, j'aperçus de loin Ascem et Aaron (Hassan et Haroun), qui, comme je crois vous avoir dit, m'avaient promis de se trouver dans la cour la plus proche de l'écurie, à l'heure de la seconde sala (1), c'est la prière dont il s'en fait cinq par jour à termes égaux, ainsi il pouvait être entre neuf à dix heures du matin. Je descends assez prestement pour m'aboucher avec eux et continuer l'entretien, que la séparation du soir avait fini. Vous remarquerez, s'il vous plaît, que Ascem parlait bon castillan et meilleur franc, son père étant espagnol et sa mère grecque.

Aaron ne parlait pas moins bon français, son aïeul étant parisien, et l'ayant entretenu dans le trafic chez les étrangers devant sa retraite en Alexandrie, où il l'avait marié devant que sa profession de religion fût observée, tant il fut secret et conservé. L'assemblage de nations et de religions fait une composition

(1) La seconde prière est celle du *dohor*, à midi. Les autres sont *El-Fedjeur*, au point du jour, *El-Aceur*, de 3 à 4 heures du soir, *El-Mor'reb*, au coucher du soleil, *El-Eucha*, de 8 à 9 heures du soir.

monstrueuse d'idiômes et de cérémonies, qui rend les étrangers confus, lorsqu'ils peuvent converser avec les barbares lettrés, comme vous le reconnaîtrez ; parce qu'ils ne manquent pas d'attaques et de réponses, et se servent d'une liberté fondée sur certaines maximes fondamentales.

L'abouchement et l'approche s'étant faits presqu'en même temps entre nous, Ascem me demanda si la cérémonie du Ramadan ne m'avait pas semblé merveilleuse, bien que les chrétiens pratiquassent des jeûnes comme les musulmans, mais non avec tant de rigueur et exactitude. Je lui répondis que l'abstinence commandée par l'Alcoran n'était, à proprement parler, qu'une transposition du jour à la nuit et qu'il y avait moins de mortification que de bienséance, de dormir au soleil pour manger à la chandelle, ainsi que l'on en usait le long de la cérémonieuse abstinence dont il parlait.

Je ne sais si le peu de complaisance de ma part l'altéra, mais il me reprocha assez brusquement, que les cérémonies de notre religion n'avaient rien de stable, ressemblant aux modes françaises qui se changent selon le caprice de ceux qui ont le plus de crédit, l'expérience faisant voir, que depuis la venue de notre Messie, nul siècle ne s'était écoulé sans quelque notable innovation ; mais qu'à leur égard, les mêmes cérémonies qui furent admises après la mort de leur prophète règnent encore et sont en vigueur : lequel ne serait point étonné s'il entrait dans les mosquées, au lieu que nos anciens apôtres venant dans nos églises ne sauraient que conjecturer de nos grandes assemblées si peu modestes et confusément entremêlées de personnes de différent sexe, qui semblent, à leurs mines éventées, attendre l'extinction des chandelles et l'effet des mystères de la déesse *Bonne* (1).

Aaron, à qui le jeu ne déplaisait pas, dit que les cérémonies du judaïsme étaient presque aussi anciennes que le monde, et que, nonobstant les transmigrations et relégations en divers en-

(1) La chaste *Bona Dea* des Romains, dont les cérémonies, présidées par les vestales, n'admettaient la présence d'aucun homme, n'est pas citée ici très à propos.
N. de la R.

droits de l'univers, elles avaient été perpétuellement et uniformément observées.

Quoique combattu par les raisons et la crainte de ces deux spirituels infidèles, je ne me laissai pas néanmoins abattre, leur repartant que la cérémonie n'était pas l'essence de la religion, mais le discernement extérieur, et que si l'on considérait de près les additions et les retranchements de l'Alcoran et du Talmud, l'on y trouverait des diversités et des implicances. Les dogmes différents d'Ali et d'Omar justifient l'un, et les sectes antipathiques des Esséens, Sadducéens et Pharisiens prouvent l'autre, mais que les désordres et accidents ne détruisent pas ni l'unité, ni la vérité d'une religion.

A peine avais-je achevé de parler, qu'Ascem me reprocha mon incapacité sur l'intelligence de l'Alcoran ; laquelle n'ayant pas désavouée, crainte de trop lui déplaire, il nous fit asseoir, Aaron et moi, à la mode du pays, les genoux croisés sur des estères ou tapis de jonc ; et ensuite haussant sa voix et nous regardant fixement : Je vous prie, dit-il, Aaron, et toi chrétien, d'observer soigneusement les premiers principes de la religion musulmane, concernant l'explication générale de l'Alcoran dans tous ses *Azoares* (Sourates), duquel l'on ne peut rien inférer que de certain, concluant et démonstratif. Il est donc, continua-t-il et tu le crois, ami Aaron, et toi chrétien, que la religion juive est la première trompette qui a fait retentir la gloire d'un seul Dieu à nos oreilles. L'ignorance et simplicité humaine ayant admis la multiplicité des dieux un peu après le naufrage presque universel, ne pouvant se persuader qu'un seul pût régler le roulement des cieux, les cadences des astres et l'ordre des saisons ; la simple et naïve reconnaissance d'un Dieu s'altéra peu à peu, tant par le commerce que les professeurs de cette religion eurent avec les étrangers idolâtres, que par les esclavages, transmigrations et obéissances qu'ils rendirent aux princes conquérants, dont quelques-uns admirèrent les mystères, sans s'y initier, et en procurer l'exercice chez eux. La diversité des officiers par eux établis dans la capitale de cet état ne contribue pas peu à l'égarement de la première institution de leurs lois. Mais comme ce peuple fut toujours le bien-aimé de Dieu, il lui envoya un de ses plus grands

prophètes, savoir Jésus-Christ. Quelques-uns, et des plus simples le crurent, les autres, mais principalement les grands et intéressés dans la conservation de l'attirail de la fortune, s'opposèrent à la réforme qu'il voulait introduire et aux vertus qu'il prêchait et pratiquait, mais surtout, à l'humilité, que ce grand personnage établissait : ils conjurèrent ensuite contre lui, lui firent faire son procès par les règles, et le condamnèrent au dernier et plus ignominieux supplice, ainsi que ses quatre secrétaires nous l'ont laissé par écrit.

Ses secrétaires (1) ne perdirent pas courage, mais au contraire, ayant repris nouvelle vigueur, se mirent au service de plusieurs princes étrangers, et annoncèrent en diverses parties du monde la glorieuse mort du prophète dont ils imitaient la sainteté de vie. Les grands seigneurs de l'Arabie, de Tyr, Phoerine (1) et Mésopotamie furent les premiers protecteurs de ces illustres stoïques, qui se voyant ainsi appuyés, n'eurent plus de peur ni de honte de publier la réforme du judaïsme, et se servant du déclin de la religion païenne et du mépris que l'on commençait à faire de la juive, ils étendirent si bien leur secte dans tous les coins de la terre, qu'ils anéantirent entièrement l'une et obscurcirent tout-à-fait l'autre.

Le progrès fut si merveilleux vers le second siècle, dans tous les pays où l'on se dégoûtait déjà depuis longtemps de l'idolâtrie et multiplicité des dieux, que la plupart des gens de bien et éclairés d'entr'eux renversèrent leurs idoles, et ne conservèrent les autels et les temples, que pour y substituer la statue de ce grand prophète ; ainsi tous les disciples et imitateurs devinrent insensiblement ses adorateurs. Le sac de Jérusalem, les changements de l'Empire romain, et la patience miraculeuse des chrétiens achevèrent de déifier Jésus-Christ, que nous croyons avoir eu quelque chose de plus qu'humain, et approchant du divin.

Les raisons déguisées et dégénérant en blasphèmes de l'infidèle Ascem me percèrent les oreilles et me blessèrent le cœur, et me fut impossible de l'entendre si longtemps sans répliquer,

(1) Les quatre évangélistes.
(2) Phénicie ?

ni me mettre en état de rendre à mon honneur et à ma conscience ce qu'ils exigeaient de ma langue; il me défendit néanmoins, voyant mon empressement et ardeur impatiente, de l'interrompre, avec protestation de liberté entière dans un moment, de répondre et dire mes sentiments concernant sa religion, celle d'Aaron et la mienne.

Il continua donc, et d'un ton aussi altier que devant, dit que la bonté divine ayant quelque pitié de la simplicité des Chrétiens, qu'un trop grand amour de leur maître avait aveuglés, leur envoya un autre grand prophète, savoir Mahomet, pour les désabuser, et les remettre dans le premier institut de la religion chrétienne et primitive réforme du judaïsme. Que si cette même bonté divine ne continuait ses grâces et ses lumières aux Musulmans, il se pourrait pareillement faire par laps de temps, que la grande vénération qu'ils ont pour leur prophète pourrait dégénérer en idolatrie, l'ignorance de quelques nations barbares pouvant faire adorer celui qui n'est que lieutenant de Dieu : l'expérience faisant voir que les respects s'augmentent toujours, jusques au mépris causé par une trop grande connaissance du peu de valeur de la chose respectée.

Ascem n'avait pas encore achevé quand je repris la parole, crainte que Aaron en me privant, ne me la laissât, quand je l'eusse cru à propos, sans la pouvoir obtenir, parce que tous deux étaient tyranniquement parleurs. Devant que commencer je redoublai d'abondant mes sollicitations et prières, et je les conjurai de me confirmer la liberté du corps et de l'esprit qui m'avait été promise dès le jour précédent. Ascem, ennemi des formalités inutiles, me convia de parler sans crainte et sans dissimulation. Aaron, enchérissant sur ses protestations, me promit patience de sa part, et disposition à écouter et goûter mes raisonnements. Me sentant ainsi dégagé de l'appréhension qui glace le cœur et lie la langue, je demandai d'abord au Turc s'il continuait dans le même respect et créance pour l'Evangile, qu'il avait qualifié de relation dictée par les quatre secrétaires de Jésus-Christ. Son silence me paraissant pour un consentement, je continuai et alléguai l'interrogatoire fait par Pilate à Jésus-Christ, lorsqu'il lui demanda en termes exprès, s'il était le Christ, fils

de Dieu vivant. Aaron, dont le rehaussement de la voix et de la couleur désignait l'impatience, m'interrompit, soutenant qu'il nous était de la dernière nécessité de bâtir sur un même fondement que l'Ancien Testament, y compris les prophéties, avec rejet de ce que les Chrétiens étaient accusés d'y avoir ajouté, ce qui était le seul principe qui pût être démonstratif parmi nous, et duquel l'on pouvait seulement convenir, à l'exclusion des autres ; n'étant pas raisonnable de se servir de l'Evangile, qui n'était rien qu'un procès-verbal fait par les partisans de Jésus-Christ contre les Juifs, leurs véritables ennemis.

Je reprenais le courage et la parole, lorsqu'un homme assez vieux, portant le turban vert en tête (1), et conduisant une troupe de trente ou quarante pauvres gens habillés à la chrétienne, entra dans la chambre de nos camarades, qui, sortant pêle-mêle et à la foule, m'avertirent que cette compagnie était un équipage Hambourquin, que l'on devait exposer devant le Bassa avec le nôtre, pour, ensuite, son droit de quint et d'amirauté retenu par lui et ses experts, être ramenés en plein Baptistan (Badestan) ou marché (2), et être vendus aux particuliers plus offrant et derniers enchérisseurs ; l'avis et la nécessité nous déconcertèrent et séparèrent : et, me trouvant seul, je joignis le corps des esclaves, et montâmes ensemble dans la chambre du Bassa.

La crainte s'étant un peu dissipée, et ayant ensuite osé envisager le Bassa, nous le trouvâmes assis, les jambes croisées à la mode des tailleurs, ainsi que je vous ai ci-devant marqué, sur une estrade un peu élevée et couverte de différents tapis persiens, dans l'enfoncement d'une chambre assez grande et mal percée; mais dont les défauts et les murailles étaient cachés d'un certain brocatel à grand ramage de diverses couleurs bien assorties et nuancées. Il était appuyé de quantité de carreaux ou coussins de diverses étoffes de soie. Celui sur lequel il s'inclinait du côté droit, était plus grand, diversifié, brillant et enrichi de quatre grosses flouques (3) d'or et d'argent mêlé avec quelques pierre-

(1) Ce turban est porté par les descendants de Mohammed.
(2) *Badestan* ou marché aux esclaves, place Mahon.
(3) Flouque, floche, flocon ou gland de coussin, de rideau, de tapis, etc.

ries entrelacées, sur lequel il tenait l'Alcoran, couvert d'or et enrichi de pierreries.

Présentés que nous fûmes devant lui, têtes et pieds nus (ayant, devant qu'avoir entré, laissé nos souliers à la porte) il eut de longues et secrètes conférences (sans se cacher de nous) avec plusieurs Turcs et Juifs, qui ne cessant de nous considérer fort attentivement, les uns après les autres, semblaient lui donner des avis. Le Maure au turban vert nous fit ensuite tous sortir, à la réserve de dix, qui restèrent dans le palais; le reste de nous, au nombre de cinquante, fut mené au marché; et après avoir été par lui bien promenés, et qu'il eut prononcé plusieurs enchères de particuliers, ainsi que nous expliquait un vieux esclave flamand, il en fut adjugé huit des plus jeunes et vigoureux à Ali Picheny, général des galères (1). Quant à moi, je fus acheté d'un nommé Oge Ally, c'est-à-dire Ecrivain (2). Ally étant secrétaire du divan, comme j'ai depuis appris et fermier d'un certain droit de capitation, qui se prenait sur chaque esclave vendu au marché. Après qu'il eut perçu le droit des esclaves qui ce jour se vendirent, je restai avec lui ainsi qu'il m'avait commandé dans la place du Soc (3), puis après il me mena chez lui, me questionnant sans cesse de mon âge et pays, mais avec très-grand empressement de mon métier ou profession. Etant puis après arrivé chez lui, il me fit attendre un bon quart d'heure sous le vestibule de la maison, du haut duquel ayant appelé un de ses esclaves portugais, qui revenait de sa masserie ou bastide, il me fit avertir de quitter mes souliers, traverser la cour, ensuite entrer dans une chambre assez propre, où il me présenta devant sa femme assise, et dans la même posture que j'avais vu le Bassa. Comme elle était jeune, assez belle, je ne sentis pas en moi-même une fort grande répugnance de commencer le devoir d'esclave, en lui baisant le devant de la main qu'elle me présenta, pour marque de l'agrément de l'achat qu'avait fait Ally Oge, son mari.

(1) *Ali Picenini*, voir la note de M. Berbrugger, vol. VIII, p. 85.

(2) *Oge*, signifie donc ici *Khodja*, écrivain public, secrétaire et non *Euldj*, renégat, non plus que *hadj*, pèlerin.

(3) *Souk*, marché ou rue marchande.

VI[e] RENCONTRE.

Récit de ce qui se passa durant l'esclavage du voyageur dans la maison d'Oge Ally.

Les premiers traitements des patrons envers leurs esclaves ne sont jamais si rigoureux, la plupart ne les achetant que pour le profit, principalement dans les villes de piraterie, où il s'en fait un grand commerce; en cette considération les flattent d'abord, afin de savoir ce qu'ils peuvent tirer des facultés des pauvres malheureux, promettant avec des tendresses simulées, et compulsions cruelles de faciliter leur liberté, et leur procurer bon passage. Si ces Barbares raffinés aperçoivent ne réussir pas, ils emploient les menaces et l'effet, et font tant qu'ils découvrent ce qu'ils peuvent espérer de rançon. Les plus appréhendés patrons sur ce sujet sont les Morisques (1) renégats de l'Europe, et les Tagarins. Ces derniers sont de la race des anciens Arabes, habitués dès le commencement des conquêtes de l'Afrique dans les villes de Mauritanie; les Turcs et renégats du Levant étant assez braves gens, qui n'achètent des esclaves que pour s'en servir, sans en trafiquer, et ne s'en défont que par la revente causée de l'inutilité ou pauvreté, à laquelle ils se voient assez rarement réduits, attendu le peu de dépense qu'ils font, et l'économie avec laquelle ils vivent.

Oge Ally était descendu de ces familles errantes qui s'étaient habituées depuis cent ans dans Alger (2), qui, par l'intelligence que lui donnait le recouvrement du droit de capitation sur chaque esclave qui se vendait au batistan, en faisait un trafic particulier. Il n'y eut ruse qu'il ne pratiquât, pour savoir si le marché qu'il avait fait de moi était bon, et si la regratterie (3) pouvait lui procurer un intérêt usuraire des piastres que je lui

(1) Quand on se reporte aux traitements subis en Espagne par ces Morisques que l'on en chassa en masse dans l'année 1611, on comprend leur acharnement contre les chrétiens. — *N. de la R.*

(2) L'auteur ne paraît pas connaître la véritable valeur du mot *Morisque*, qui se disait proprement des Mores d'Espagne convertis par force au christianisme. — *N. de la R.*

(3) Regrattier, celui qui revend la desserte des tables. — *N. de la R.*

avais coûté. Entre autres interrogatoires qu'il me fit sur ce sujet, l'éclaircissement de mon métier et profession fut le plus importun et réitéré : auquel pensant satisfaire, en lui confessant être soldat de fortune, qui passait de France en Portugal au service de cette couronne alliée de la Française; je fus fort surpris quand il m'alla quérir un gros mousquet à croc, que je ne pouvais coucher en joue sans appui; lequel ayant lui-même chargé et présenté en souriant, avec commandement de le tirer, je me trouvai réduit à l'impossible de le remuer et coucher en joue tant il était pesant et chargé. Lors avec un souris moqueur devançant et m'expliquant ce qu'il voulait dire, je restai confus, et ne sus que lui répondre, quand il me demanda si plusieurs soldats faits comme moi avaient passé au service de la couronne de Portugal. Je m'étonnai encore plus, quand je vis qu'en continuant ses gausseries il m'ordonna de porter l'eau des fontaines publiques par la ville chez les particuliers, et en vendre tant, que je lui apportasse chaque soir vingt aspres, à peine de cent coups de bâton (l'aspre peut valoir quatre deniers de notre monnaie (1). Le lendemain venu, l'on ne manqua pas de me donner deux grandes cruches d'airain, qu'à peine pouvais-je porter vides; mais la crainte donne des forces et ailes à celui qui court, quelque chargé qu'il soit. Je criai donc comme les autres à gorge déployée le long des rues, ab el ma (c'est-à-dire, à ma bonne eau (2). Je n'en pus néanmoins vendre que pour douze aspres, que je reportai bien tard au logis. Le patron en trouvant huit de manque de ce qu'il exigeait, se met en état d'exécuter ses menaces, et commande à deux de ses esclaves anglais de me renverser la tête en bas, et passer les pieds dans une strope ou invention de bois, que deux autres tiennent élevées, pendant que les Turcs frappent sur les pieds ainsi passés et attachés. Etant ainsi en posture, et ayant déjà reçu cinq à six coups de corde sur la plante des pieds, la patronne,

(1) L'aspre qui aurait alors valu 4 deniers ou 1/3 de sou, ne valait en 1830 que 23 millimes. Il fallait 29 aspres pour un mouzouné, et 26 mouzounes 2/3 pour un boudjou de 1 fr. 80 c.

(2) Cela signifie plutôt : Qui *veut* de l'eau? — *N. de la R.*

heureusement pour moi, revient de la ville; laquelle adoucissant son mari, lui dit (ainsi que j'appris depuis) que j'étais esclave nouveau, qui ne savait pas les rues de la ville; et que mon peu de profit était excusable, se pouvant faire qu'à l'avenir je pourrais gagner les vingt aspres par jour aussi bien que les vieux esclaves, qui avaient leurs chalands et savaient les détours. L'on me détacha enfin, et, après une révérence à la patronne, j'allai retrouver les autres esclaves retirés dans une petite galerie sur le vestibule de la maison, où je ne fus pas plutôt arrivé, que les autres esclaves porteurs d'eau se moquèrent de moi, au lieu de me consoler, ayant appris que je n'avais pu faire que douze aspres, eux étant obligés d'en payer chaque soir vingt-quatre, ce qu'ils faisaient facilement.

Après donc avoir mangé du pain de douleur, et avalé quelques cuillerées d'un potage dans lequel on avait fait bouillir de la chair de chameau (?), je commençais à fermer les yeux, lorsque le patron me fit savoir par le plus ancien des esclaves, qu'il m'ordonnait d'aller avec les autres manier la chappe (c'est une espèce de pic) et labourer la terre à la macerie ou bordage (Bordj ?), et que si je ne me comportais avec plus de ferveur dans la culture de son jardin, que je n'avais fait dans la vente d'eau, je serais envoyé sur les galères, où l'on me trouverait de la force et de l'agilité. Ces nouveaux ordres donnèrent de grandes distractions au sommeil, et me firent passer la nuit avec autant d'inquiétude que le jour précédent. Je me lève dès le grand matin avec les trois camarades de labourage, prenons chacun une chappe avec le pain destiné à notre nourriture, et sortons de la porte de ville appellée Babalou (1), qui menait à la macerie du patron, distante d'un petit demi-quart de lieue de sa maison, côtoyant toujours la mer, afin d'arriver d'assez bonne heure à cette petite case champêtre, assez bien bâtie, située au milieu d'un grand jardin arrosé de quantité de fontaines. La description la plus naïve que l'on en puisse faire est sa comparaison avec une bastide de Marseille. M'étant donc fait instruire dès le chemin, crainte de perdre le temps, de la méthode de cultiver la terre du pays, nous prîmes tous quatre la

(1) Bab-el-Oued.

chappe dès en arrivant, sans considérer les arbres et les plantes extraordinaires, et qui ne se voient pas dans notre Europe. Mais quelque peine que je prisse, ma besogne n'était ni bien faite, ni n'avançait pas de même que celle de mes compagnons de travail.

Le soleil commençait à se détourner, et achevait sa course, quand Oge Ally arriva, soit à dessein de nous surprendre, ou par le motif de la promenade, qui est la plus belle que j'aie jamais vue; l'horizon infini de la mer et les longues allées des citronniers et d'orangers charmant et la vue et l'odorat le long du chemin. Il remarquait bien la peine que je prenais à bêcher, et mon inexpérience dans le métier. Il est vrai que mes mains et mes yeux s'appliquèrent entièrement dans le maniement de ma chappe, tant j'avais peur que mon patron soupçonnât quelque chose de ma naissance par mon peu de disposition à la fatigue. Un peu de temps après son arrivée, le coucher du soleil nous donnant la liberté de la retraite Oge Ally se fit suivre de nous quatre pour s'en retourner en ville le long de la côte de la mer, en nous questionnant les uns après les autres, et nous montrant du doigt les vaisseaux qui étaient à l'ancre de retour de course ou dans le dessein d'y aller. Nous fûmes observés, principalement en entrant dans la ville, par le corps de garde de Babalou. L'illustre esclave, dont parle M. de Balzac dans son Prince, ou Cardénio de chez don Quixote, eussent bien été étonnés, quelque hardis qu'il nous les figurent, dans une telle rencontre.

VII° RENCONTRE.

Continuation de ce qui se passa dans l'esclavage du voyageur dans la maison d'Oge Ally. Sa sortie et revente au marché.

Ayant continué la fatigue de la culture de la terre encore cinq ou six jours, je me trouvai si affaibli, qu'à peine pouvais-je mettre le pied l'un devant l'autre, outre que la chaleur m'avait causé une élevure de peau partout le corps, qui me rendit incapable de rien faire qu'avec lenteur. Mais, ce qui acheva de faire voir mon peu de vigueur fut le dépit de mes compagnons de besogne, qui ne voulurent plus souffrir que je travaillasse confusément et en même endroit avec eux. Oge Ally, par là informé de ma faiblesse, se montra, quant à ma tâche, un peu moins exact: mais

il recommença ses menaces et reproches, concernant son espérance de rachat, alléguant incessamment, que sans avoir des facultés de naissance, ou du moins quelque bon métier, il m'aurait été impossible d'avoir subsisté jusqu'au temps de ma prise. Ce fut à moi à éluder ses prétentions et créance, et continuer plus que jamais dans mes dénégations, avec retenue et dissimulation entre les esclaves, quand nous étions ensemble; crainte de conjecture fondée sur leur rapport et observation.

Lorsque je pensais par ma conduite m'être procuré un interstice de chagrin et de fatigue, et avoir consulté aux petites incommodités du corps et de l'esprit, ne me sentant plus tourmenté des ordres rigoureux du patron, ni inquiété du redoublement de ses interrogatoires, je fus surpris quand la négrine (c'est une esclave d'Angole ou de la Guinée) m'apporte de la part du patron des rafraîchissements et délicatesses du pays, et entre autres du miel, de la mantèque (c'est du beurre frit à l'espagnole), et un gâteau composé de lupins, amandes, miel et lait, qu'elle me donna avec injonction de le porter à la macerie, et y coucher jusqu'à nouvel ordre.

La diversité d'emploi m'était un charme dans le profond de ma mélancolie; mais ne sachant point les desseins de mon patron dans ce dernier, j'attendis la sortie de la négrine, pour en conférer avec un de nos co-esclaves, portugais, dans lequel j'avais plus de confiance que dans les autres, qui étaient anglais, flamands, siciliens, maillorquins et espagnols. Le silence universel et profond de la nuit fut propre pour un entretien si important. En effet, j'appris de lui, avec toute la sincérité que l'on peut souhaiter, la destination que l'on faisait de moi à la conduite des négrines, que le patron n'entretenait au nombre de quinze à seize à la macerie, et qu'il retirait au même temps qu'il les savait grosses, que pour en avoir des mulâtres : ce sont enfants de blancs et de noirs. Il envoyait de temps en temps des esclaves les plus blancs et plus vigoureux qu'il pouvait choisir, et il exerçait ce commerce par le moyen de ses correspondants en Alexandrie et Constantinople, et en faisait son principal revenu. Ce qu'il m'assurait d'autant plus être véritable, que lui-même ci-devant y avait été employé et dont il était revenu si chagriné, qu'à peine

avait-il pu se remettre, qu'il était bien vrai qu'on l'avait épargné depuis, mais parce que l'on craignait d'en perdre le prix, s'étant accommodé depuis peu de sa rançon à assez bon compte. Les esclaves revenus de telles corvées laborieuses étant fort décriés et hors de vente, on les employait ensuite dans les menues et moins fatigantes faciendes (1) de la maison.

Campo, ainsi s'appelait-il, était à la vérité mieux traité, et semblait être de ces vétérans, quoiqu'il fût assez jeune, qui ont fait leur temps. Les autres lui référaient et portaient le plus souvent l'ordre du patron : ce qui m'eût servi de lénitif dans la tâche à laquelle il m'avait appris que j'étais destiné, n'étaient les considérations chrétiennes et morales, qui défendent de.....(2) des infidèles et des malheureux. Mais, mon Dieu ! que la crainte fait appréhender d'enfers dans ce monde, sans penser dans celui qui est au-dessous. Campo voyant que je ne lui répondais plus, crut que mon silence procédait du sommeil, du chagrin et de l'appréhension d'une métamorphose plus honteuse que celle d'Apulée (3), et pensant me réveiller et consoler, me dit que les déplaisirs extrêmes étaient de peu de durée, que sept à huit jours de temps étaient bientôt écoulés. La nuit passée, et le matin venu, un grand eunuque noir vint me trouver à dessein de me mener à la macerie. Il portait avec lui quelques provisions, et une caisse ou tambour longuet sur lequel ayant donné deux ou trois coups de baguette, il s'imagina m'avoir réveillé par une agréable aubade. Je me lève inhabillé et me mets en chemin, escorté de Mustapha (ainsi s'appelait ce vilain eunuque noir), qui ressemblait assez bien aux prêtres de la déesse syrienne dont parle Apulée. Il ne manqua pas de continuer la même musique sur sa caisse durant le chemin et, à peine la porte de la macerie me fut-elle ouverte, que je me sentis entouré de toute la troupe du sérail ténébreux. L'eunuque redouble sur sa caisse je ne sais quels tons languissants; pendant que cherchant la retraite, je m'al-

(1) Faciendes signifie ici travaux ; ce mot n'est donc pas le pluriel du vieux mot faciende ou intrigue, cabale.

(2) Il y a ici une lacune de quelques mots que le sens général de la phrase permet de suppléer facilement. *N. de la R.*

(3) Il est question de l'âne d'or du poëte de Madaure.

lais jeter sur des estères assez propres et bien diversifiées, Mustapha, demi en colère, crie tout en même temps, Barca, Maria, Fatima, Israëlita ; ce sont les noms d'une partie de ces anges noirs qui parurent à la porte du paradis terrestre d'Oge Ally.

Après leur avoir parlé, il ferme la porte après nous, et laisse les provisions dont je vous ai parlé, avec une bouteille d'eau-de-vie de dattes : il ne manqua pas le lendemain et autres jours suivants, soir et matin, de nous donner des sérénades sur sa caisse enrhumée. Six jours après que la porte fut ouverte, et qu'il eût eu conférence particulière avec chacune des négrines, il me ramena à la ville, chez le patron. Fatima et Barca me donnèrent chacune une tabaquière de tabac musqué, que je reportai à la maison, où, arrivé, l'on me laissa sans m'occuper ni me parler d'aucun emploi. Ennuyé néanmoins de tant de différents métiers, je recherche les expédients de pouvoir me libérer d'un tel patron ; et après avoir longtemps et mélancoliquement rêvé, je crus qu'en contrefaisant le malade d'épilepsie ou haut-mal, je pouvais sortir de chez lui, et être revendu. Je me garnis d'une petite fiole, dans laquelle je mixtionnai du sang tiré du nez avec de l'écume de savon liquide et noir, commun en ce pays là ; et, prenant le temps de l'"éloignement des autres esclaves, et du retour du patron à la maison, quand la *sala* était faite, et qu'il sortait de la mosquée, je me couvris l'estomac d'écume et de sang mêlé, après m'être couché à l'entrée du vestibule. Les hurlements finis de la mosquée voisine m'ayant averti de la fin de la prière, et de la retraite d'Oge Ally, je me tins prêt de me frapper la poitrine un moment devant qu'il entrât, ce que j'exécutai avec une si grande prestеté, que le patron, surpris, n'osa entrer, et attendit la venue de Campo, auquel ayant demandé ce que pouvait être, et moi feignant de revenir d'un assoupissement, après que les uns et les autres m'eurent bien questionné, je fis semblant d'avoir honte de leur avouer que ma maladie était fort extraordinaire dans l'attaque, et que depuis trois mois je ne m'en étais pas trouvé incommodé ; mais qu'aussi quelquefois j'en étais tourmenté quatre ou cinq fois par lune (ainsi complaient-ils leurs mois).

Dès le lendemain matin, je fus mené au bain, et fus bien lavé, testonné et bretaudé (1) ; puis ensuite mené à la friperie des juifs, où l'on m'acheta un habit de matelot flamand, et le jour suivant au marché, où, après quelques enchères, un arabe du pays se rendit adjudicataire, et me mit entre les mains de sa sœur, veuve d'un renégat flamand, pour laquelle il m'avait acheté (2).

Pour transcription,
L. Piesse.

(A suivre)

---

(1) Tondu.

(2) Dans la controverse religieuse que le sieur Du Chastelet des Boys rapporte au commencement de la Ve rencontre (p. 19 à 23), le lecteur aura remarqué avec surprise l'érudition théologique du turc Hassan. Il est fort probable que notre captif, toujours empressé d'étaler ses diverses connaissances, parle dans cette circonstance par la bouche de son interlocuteur. En tous cas, ce brave osmanli qui connait l'Évangile, l'histoire romaine, etc. est un phénomène dont les annales de l'Algérie n'offrent certainement pas un autre exemple. — *Note de la Rédaction.*

ÉPIGRAPHIE D'AUZIA.

(AUMALE)

(Voir au T. 7e, p. 36, etc; au T. 9e, 307 et 356 et au T. 10e, 129)

IV.

GRADES, FONCTIONS ET PROFESSIONS, etc.

No 29 au Génie.

Sous ce no, se classe la célèbre inscription de Gargilius, le chef des cavaliers maures campés en avant-garde sur le territoire d'Auzia. Shaw l'a publiée il y a plus d'un siècle (*Travels*, etc., p. 83), et, quoique sa copie soit assez peu exacte, elle a l'avantage de nous avoir conservé le commencement des premières lignes, qui existait de son temps et qui est maintenant détruit.

M. Léon Renier a inséré cette épigraphe dans son ouvrage sur les Inscriptions romaines de l'Algérie (no 3579), d'après une photographie qui lui avait été communiquée par M. le Général Creully, ce qui en garantit l'exactitude (1). Cependant, il s'y est glissé une faute typographique au commencement de la 18e ligne, INCIDIIS au lieu d'INSIDIIS.

Nous n'insisterons pas davantage sur ce document qui a été reproduit très-souvent et avec commentaires, notamment dans cette *Revue* (t. 7e, p. 38, etc.)

No 30 au Génie.

Copies de MM. Maillefer, A. Charoy, Berbrugger, et photographie de M. le Sous-Intendant Guérin.

Sur une pierre à moulures, brisée en bas, haute de 0, 66 c., large de 0,50 c. et épaisse de 0,32 c., en lettres très régulières de 0,05.

---

(1) Les photographies d'inscriptions d'Aumale communiquées à M. Léon Renier sont, à ce qu'on nous assure, l'œuvre de M. le Sous-Intendant militaire Guérin, qui les a faites dans les années 1853, 1854 et 1855, avec un soin et un succès que nous avons pu constater par nous-même.

LALFENOSENECIONI.
PROC. AVG.
OBEGREGIAMTANTI.
VIRIINDVSTRIAM PRO
QVE SINGVLARI EIVS
INNOCENTIADECRE
TODECVRIONVM.
OMNIVVM PRIMO
RESPVBLICAMV
.....AVZIEN...

L'original a pour tous signes séparatifs des feuilles de lierre, là où nous avons mis des points; sauf à la fin de la 1re ligne où on trouve un très-petit o placé à mi-distance entre les lignes d'écriture supérieure et inférieure, caractère assez peu usité en pareil cas.

On lit ci-dessus, sans difficulté :

Lucio Alfeno Senecioni,
Procuratori Augusti,
Ob egregiam tanti
viri industriam pro-
que singulari ejus
innocentia ; decre-
to Decurionum,
Omnium primo,
Respublica mu-
nicipii Auziensium.

« A Lucius Alfenus Senecio, procurateur d'Auguste, à cause du remarquable zèle de cet homme d'un si grand mérite et de son extrême bienveillance ; — au premier de tous — les conseillers municipaux du municipe des Auziens. »

On aura remarqué ici le titre de *municipe* donné à Auzia, unique exemple que nous connaissions, la localité étant seulement désignée dans les auteurs d'abord comme un simple *château-fort*, puis comme une ville où les Romains avaient établi une *colonie* de vétérans.

Le nom du procurateur d'Auguste dont cette dédicace exalte

les mérites — Alfenus Senecio — rappelle l'Alfenius Senecio, sous-préfet de la flotte prétorienne de Misène, qui figure dans une fort remarquable inscription insérée par M. Mommsen sous le nº 2646 de son Recueil des épigraphes du royaume de Naples.

Nos 31 et 31 bis. Fragments copiés par le Dr Maillefer et M. Hervin :

1er *fragment :* ...RVFINIANI D...
...SET LONGAN...
...MNIBVSQVE ORN...
...COLONIAE S B...
...VS ET CLAVD...
...VLIA LVCILLA...
...SVORVM ET V...
...PORTVLAS DE...
...E CANINIA RE...

31 bis. 2e *fragment :* ...VQVÆ ORV...
...VDIORVM...
...ONEM DO EIVS...
...ET RVFINIA... ETRV
...VNT... RINA OI
(Ici, la branche de rosier)
...IIAE FEMI...
...IVS MATER C...
...VDIORVM

Une branche de rosier est placée horizontalement à l'endroit désigné ci-dessus, la fleur à gauche.

Le fragment nº 31 a été employé au pavage de la caserne d'infanterie; le fragment nº 31 bis figure dans l'escalier d'une maison de la place du marché, appartenant (en 1854) à M. Corrot, maréchal-ferrant des spahis, qui l'avait trouvé en creusant pour bâtir. Pour tirer quelque parti de ces fragments, il faut rappeler ici une inscription complète, copiée jadis par M. de Caussade, et qui probablement a disparu, car personne ne l'a vue depuis, à notre connaissance. M. Léon Renier, qui l'a reproduite sous le nº 3575, la développe ainsi :

Decimus Claudius Juvenal Sar-
dicus, perfectis metis
et ovariis itemque tribu-
nali judicum, quæ ob me-
moriam Claudiorum Ru-
finiani filii, bonæ memo-
riæ juvenis, et Rufinia-
ni et Victorini, nepotum,
et Longania Primosa'
bonæ memoriæ femi-
na, uxor ejus, mater, et
Kaninia Respecta, bonæ
memoriæ femina,
nura ejus et mater
Claudiorum. (Anno) provinciæ
centesimo octogesimo octavo.

Les affinités sont frappantes entre l'inscription complète qu'on vient de lire et nos fragments n°s 31 et 31 bis, ce dernier surtout.

Le n° 3574 de M. Léon Renier, donné d'après Shaw, est aussi relatif à un Decimus Claudius Juvénal.

Sans aborder un commentaire proprement dit de ces fragments, nous ferons remarquer que la rose qui coupe le texte si singulièrement est précisément au-dessus d'un nom de femme, Longania Primosa, ainsi qu'il semble résulter de la comparaison des textes dont nous parlions tout-à-l'heure; *Primosa* dont le nom semble inspiré par l'idée du printemps, cette *première* saison de l'année, *prima* aestas.

Auzia possédait donc aussi sa famille claudienne qui avait au moins la noblesse de l'argent, puisque ses membres pouvaient faire les frais de constructions publiques.

La date provinciale de l'inscription de Dec. Claudius Juvénal répond à 227 de J.-Ch., époque où Marcellus était proconsul d'Afrique.

N° 32. Au Génie.

Copies de MM. Maillefer, Charoy, Berbrugger, et photographie

de M. le sous-intendant Guérin, lesquelles sont toutes concordantes avec le n° 3580 de M. Léon Renier.

La Revue Africaine a déjà publié cette épigraphe de P. Aelius Primianus, dans son 4e volume (1859), p. 41. Nous ne la citons donc ici que pour avoir l'occasion d'ajouter quelques détails inédits à ce qui en a été publié déjà.

Donnons d'abord les dimensions de ce monument qui sont : hauteur, 1 m. 10 c.; largeur, 0,60 c.; épaisseur, 0,58 c. Les lettres ont 0.05 c. Les fioritures calligraphiques y sont rares et se bornent aux suivantes : G a sa verticale inférieure relevée en tire-bouchon et l'extrémité de l'horizontale supérieure de Z se contourne en crochet; enfin, l'horizontale ou barre intérieure de H et de A, est brisée au lieu d'être continue; c'est-à-dire qu'elle figure un V plus ou moins ouvert, au lieu de n'être qu'une simple ligne droite.

Les monogrammes se bornent aux suivants :

4e ligne, AL; 10e, CO, c'est-à-dire un demi petit *o* inscrit dans la concavité du C; 12e, A M.

Le cadre où l'inscription est gravée a sa baguette inférieure vide; mais de la base des baguettes de droite et de gauche s'élèvent sinueusement jusqu'en haut des rameaux chargés de six fleurs assez semblables à des roses; la baguette supérieure est timbrée au centre d'une rosace qui sépare deux ramuscules offrant chacun deux pommes de pin.

D'après M. Léon Renier, l'inscription dont il s'agit doit se lire ainsi :

Publio Aelio, Publii filio, Quirina (tribu), Primiano,
Equiti romano, tribuno cohortis quartæ.....
.....a militiis, primo pilo, tribuno
Cohortis quartæ vigilum, ex-decurioni alæ
Thracum, præposito vexillationi equitum
Maurorum, defenso —
ri provinciæ suæ, decurioni trium
coloniarum, Auziensis et Rusguniensis
et Equizetensis, Publius Aeli —
us Primus, decurio coloniæ
Auziensis, prius, morte

præventus, quam
dedicaret patri piissimo,
Aelius, Audi filius, filio pater
dedicavit, tertium decimum kalendas
Martias, (anno) provinciæ ducentesimo decimo sexto.

Avant d'avoir remarqué que le savant épigraphiste s'était abstenu d'expliquer les sigles Syn et G. B. (fin de la 2e ligne et commencement de la 3e), nous les avions rendus ainsi : *Singularium, Beneficiarius*, en nous appuyant sur le singularis benefic. tribun. du no 3462 d'Orelli et sur l'inscription no 3586, provenant aussi d'Auzia, et donnée également par M. Léon Renier, inscription dont voici le passage utile pour notre thèse :

« Marcus Julius, miles exactus *cortis* (pour cohortis) *singularium, beneficiarius.* »

Ceci nous semblait expliquer d'une manière satisfaisante les sigles *Syng. B.* de l'inscription de Primianus ; car l'Y mis pour un I, n'était pour nous qu'un des lapsus dont les graveurs antiques se montrent si prodigues. Mais la confiance que nous avait inspirée d'abord cette solution est fort ébranlée, nous l'avouons, par l'abstention de M. Léon Renier et nous craignons fort aujourd'hui que si ce savant ne l'a pas adoptée, c'est qu'elle ne lui aura point paru bonne.

No 33. Au Génie.

Copies de MM. Maillefer, Berbrugger et Hervin (ce dernier a dessiné le monument). Voir le no 3569, de M. Léon Renier, édité d'après des copies de M. Vieille et du docteur Leclerc.

Sur un piédestal brisé à la partie supérieure et mesurant 0,75 c. de hauteur sur 0,49 de large, avec même épaisseur, dans un cadre à filet, en lettres de 3 c. 1|2 :

. . . . CIANON (1)
. . . . L F Q CITTINUS

(1) Nous avons lu CIANON à cette première ligne ; M. Hervin n'y a plus trouvé que IANON et le docteur Maillefer y a vu seulement NON. Enfin, MM. Vieille et Leclerc n'y ont plus rien vu du tout. Des dégradations successives du monument sont sans doute l'explication naturelle de cette circonstance.

II UIR AEDILICIAE POTESTAS
ITEM OB HONOREM IIUIRATUS
QUOD PROMTISSIMA POPULI
UOLUNTATE IN SE CoNLATO SU
PER LEGITIMAM SUMMAM
EXEDRA CUM STATUA ET BASE
S P F D

Constatons, d'abord, que dans le dessin fac-simile de M. Hervin, les mots ne sont séparés ni par des signes ni par des intervalles.

On aura remarqué, au premier coup-d'œil, la forme U remplaçant ici le V habituel des inscriptions latines ; ce qui n'empêche pas que la confusion entre le *v* consonne et le *v* voyelle, subsiste toujours.

Nous avons conservé à la fin de la 3e ligne la forme *potestas* au lieu de *potestatis* (que le sens appelle), parce que sur cinq copies, quatre s'accordent à la donner.

Cependant, en y réfléchissant bien, voici comment nous expliquons le désaccord : très-probablement, dans le mot POTESTATIS de notre épigraphe, les lettres AT I constituent un monogramme, une ligne horizontale appuyée sur le sommet de A, figurant le T, tandis qu'une petite prolongation verticale de ce même sommet représentait sans doute un I. Or, le premier de ces appendices peut très-bien n'être point remarqué par le copiste, car il se rencontre sans aucune signification alphabétique sur beaucoup d'A, surtout aux basses époques ; et quant au trait vertical, pour peu qu'il soit fruste, il échappe bien facilement à l'examen.

En somme, ce monogramme est indiqué expressément dans la copie éditée par M. Léon Renier, ce qui doit trancher la question.

Outre ce monogramme, l'épigraphe en question offre les suivants : à la 1re ligne, AN ; à la 2e, TI ; à la 4e, VIR et TVS ; à la 5e, IMA ; à la 6e, CO ; c'est-à-dire qu'une moitié d'un petit o est appliquée contre la concavité du C.

No 34.

Le nom de Cittinus se retrouve sur un autre monument funé-

raire, également déposé dans la cour du Génie qui sert de musée à Aumale.

Ce monument avait été vu dès les premiers temps de l'établissement à Aumale, et même auparavant, par M. de Caussade, qui a recueilli sa double épitaphe, que M. Renier a reproduite (no 3616), d'après cette autorité.

Voici comment le docteur Maillefer les a lues toutes deux.

D M S	
MEMORIÆ	MEMORIAE
IVLIÆ ROMANE	M IVL DEME
V.A. LXXII	TRI . VIXIT
IVL CITTINVS	ANNIS XLV
FILIVS DD	IVLIA ROMA
	NA CONIV
	GI FECIT

Monogrammes. 1re épitaphe : à la 3e ligne IVLI et MA ; à la 5e IVL et TI, à la 6e, FI et LI.

Seconde épitaphe : à la 2e ligne, IVL ; à la 3e, RII et IT ; à la 4e, AN et NI ; à la 7e, IT.

L'analogie de noms n'autorise pas à supposer des liens de parenté entre ce Julius Cittinus et le Cittinus de l'inscription précédente. D'ailleurs, si la lecture du commencement de cette inscription était mieux assurée, nous dirions que le premier Cittinus de la tribu Quirina, édile puis duumvir dans la colonie d'Auzia et qui fait élever à ses frais une salle de conférences, un *Exedra* — luxe qu'Alger, métropole d'une grande colonie, n'a pas encore pu se permettre après plus d'un tiers de siècle d'établissement — nous disons donc que ce Cittinus ne paraît pas être de la même famille que le Julius Cittinus tout court dont on vient de lire l'épitaphe.

Car, enfin, une salle de conférences *(exedra)*, ornée — dans l'abside, sans doute — d'une statue sur sa base, suppose une construction, sinon grandiose, du moins assez vaste et pouvant réunir le nombre d'auditeurs nécessaire pour constituer un vrai public au Conférencier, un public qui vaille la peine qu'il se mette en frais de préparation et de débit oratoire.

En somme, il résulte d'abord de ceci que les conférences ne sont pas chose nouvelle, puisqu'une humble petite ville mauritanienne resserrée à l'intérieur entre les Berbers du Jurjura et les Nomades du désert, était mieux dotée, en fait d'établissements propres à répandre les lumières, que ne l'est encore l'orgueilleuse capitale de l'Algérie française.

Et notez que c'était un particulier qui faisait les frais de cette construction et que l'épigraphie romaine nous révèle ici une foule de libéralités de ce genre parmi les anciens !

Mais revenons à l'épigraphie d'Auzia.

No 35. Disparu.

.......N SVMMVS L COM
.. TRIS QVAE SENECTVS
...TER AGENS SALVE VERSVS CVM EGER SISTOS
...IA CAPITA EXPLORES INGENIVM NOMEN QVE
...RINVS SERGIANVS ET SATVR PROBABIS
...PR.CCLXVI NINVS.

Lorsque nous avons copié ce fragment, en 1848, dans l'intérieur de la Casba turque d'Aumale, la partie de la pierre où se trouvait le commencement des lignes, manquait déjà. Elle avait été cassée par des ouvriers du Génie et employée dans des constructions.

L'inscription était gravée dans un cartouche à filets terminé à droite et à gauche en queues d'aronde.

Monogrammes. 2e ligne, TR et VA ; à la 3e ligne, petit ^{V} placé à l'alignement supérieur dans le mot $C^{V}M$ et deux petits ^{E}, au même alignement, dans le mot $^{E}G^{E}R$; à la quatrième ligne, le ^{E} d'Ingenium est dans le même cas ; et en outre IN, NI et VM sont liés : à la 5e ligne, VR.

Il y a une très-grande feuille de lierre entre la date et le mot NINVS.

La fin des trois longues lignes (3e, 4e et 5e), se prolonge dans la queue d'aronde de droite, la seule qui subsistât encore en 1848.

Comme ce 2e fragment n'est pas au dépôt archéologique du

Génie, et que pas un seul des chercheurs studieux qui ont passé par Aumale dans ces dernières années ne signale son existence, il est fort probable qu'il a eu le même sort que le premier dont nous avons dit l'emploi.

Nous le regrettons vivement, car lorsque nous prenions cette copie unique en plein air, au mois de janvier 1848, c'était par une violente tempête de neige qui nous fouettait le visage et nous glaçait les mains; or, si l'on commet des erreurs en épigraphie quand on est installé commodément devant l'original et à l'abri du chaud et du froid, que ne doit-on pas craindre en ce genre, si l'on a opéré sous l'influence de l'onglée et presqu'à l'aveuglette? Aussi, en l'absence de la première moitié du document et de moyens de contrôle pour le second, nous nous garderons bien d'entreprendre un commentaire ni même une traduction.

N° 36. Disparu.

D'après une copie unique prise par M. le Dr Maillefer, en avril 1854, au moment où l'on exhumait la pierre qui a été brisée presqu'aussitôt que découverte :

....VLPIANVS. B. M V: (1)
...MNIB HONORIB PERFVNC
TVS HOC TEGITVR PoST
FATA SEPVLCRo FILIVS
HVNC IVXTA CASTRENSIA
NVS IACET A DEXTROIVVENIS
MISERABILI FATo PATRIS DIE QVA
DRAGESIMO MORTIS EREPTVS
LVCı VLPIANO SIDDINA DVLCIS
SIMO CONIVGI FECIT DDQ
VIX. ANN. LVI CVRANTE SVLPI
CIANO GENERO. PR CCVII

Monogrammes et particularités graphiques. — A la fin de la 1re ligne, le signe particulier décrit à la note 1; 2e ligne RI et

(1) Ici, un caractère particulier analogue au chiffre 3 de l'écriture cursive, si ce n'est que la partie inférieure se prolonge en ondulant à droite et au-dessous de la ligne d'écriture.

VN; 3e, VR, et dans le mot POST un petit o en suspension (1); 4e TA, VL et petit o; 5e, TA; 6e, AD, TR et petit o, VE; 7e, MI, BI, LI, petit o, TR, DI, VA; 8e, deux petits o, TR; 9e, petit ı inscrit dans le C de *Luci*, VL, PI, AN, petit o; 10e, deux petits o; 11e, AN, TE, VL, PI.

...Vlpianus, bonae memoriae vir...
omnibus honoribus perfunc-
tus, hoc tegitur, post
fata, sepulcro; filius,
hunc juxta, castrensia-
nus, jacet a dextro juvenis,
miserabili fato, patris, die qua-
dragesimo mortis ereptus
luci! Ulpiano Siddina dulcis-
simo conjugi fecit dedicavitque.
Vixit annis quinquaginta et sex. Curante Sulpi-
ciano genero. (Anno) provinciae ducentesimo septimo.

« ...Ulpianus, homme de bonne réputation..., ayant passé par tous les honneurs municipaux, après ses destinées (accomplies) est couvert par ce tombeau.

« Son fils, jeune homme garde-frontière, est venu reposer auprès de lui, à sa droite, enlevé à la lumière par un misérable destin, quarante jours après la mort de son père.

« Siddina à Ulpianus, son très-regretté époux, qui a vécu 56 ans, a fait et consacré ce monument.

« (Elevé) par les soins de Sulpicianus, leur gendre, en l'année provinciale 207. » (248 de J.-C.)

Les sigles B. M. V, que nous rendons par *bonae memoriae vir*, peuvent recevoir une autre explication, par exemple, Beneficiarius et miles; mais comme il nous semble que l'expression « omnibus honoribus perfunctis » annonce surtout une carrière civile, qui se rapporte à la série des honneurs municipaux, nous avons préféré l'autre explication.

Quant au caractère particulier signalé à la note 1 qui précède,

(1) Tous les petits o dont il est ici question sont placés en suspension entre les lignes supérieure et inférieure d'écriture et à égale distance de chacune d'elles.

nous nous abstenons de lui donner un sens, la rencontrant ici pour la première fois et dans une circonstance où rien ne nous en indique la valeur.

L'expression *Castrensianus*, appliquée à l'un des défunts de l'épitaphe ci-dessus, s'explique facilement, si l'on se rappelle qu'Auzia, à la fois colonie et chef-lieu militaire du *Limes Auziensis*, ou « frontière Auzienne »; c'est-à-dire un des centres, une des subdivisions de la grande ligne intérieure de défense de l'occupation romaine, avait autour de son enceinte, à des distances variables, mais sur des points stratégiques toujours choisis avec intelligence, une serie de camps ou forts que l'épigraphie locale qualifie de *Castra Auzienzia*. Ne fallait-il pas, dans l'antiquité comme de nos jours, que ce poste d'élection eût un œil toujours ouvert sur les nomades du Sahara et l'autre sur les Berbers du massif jurjurien?

Or, dans de pareilles circonstances, l'épithète de *Castrensianus* s'appliquait très-naturellement à tout soldat en garnison dans ces *camps*, ce qui paraît avoir été le cas du fils de notre Ulpianus.

A ce sujet, nous recommandons à nos lecteurs ce que M. de Caussade a écrit sur *Auzia et ses camps*, dans sa très-intéressante « Notice sur les traces de l'occupation romaine dans la province d'Alger » (pages 13 à 18, et 56 à 77), publiée à Orléans en 1851. L'auteur, joignant à un esprit judicieux et à un véritable instinct d'épigraphiste toute l'instruction convenable, a fait un fort bon travail, qu'on peut même qualifier de précieux, car ce que M. de Caussade décrit, il l'a vu un des premiers et avant que la colonisation française, attirée successivement sur les emplacements romains, toujours si heureusement choisis, s'y fût élevée aux dépens de leurs ruines et en effaçant jusqu'aux moindres vestiges des établissements antiques.

Mais, précisément parce que M. de Caussade est presque toujours un bon guide, il faut signaler les cas assez rares, où, faisant fausse route, il pourrait fourvoyer le lecteur à sa suite, par exemple celui-ci.

Il dit à la page 13 de sa Notice :

« Les ruines de Sour R'ouzlan, aujourd'hui Aumale, sont celles d'une ville nommée *Auzia* par les Romains. C'est un fait

désormais acquis et qui résulte de quatre inscriptions que je rapporterai.

« Shaw l'avait affirmé, mais dans des termes qui nous ont donné le change, car il applique à ce lieu le double nom de *Sour R'ouzlan* et de *Bordj Hamza*.

Et M. de Caussade, pour justifier ce reproche — très-injuste, comme on va le voir — cite le texte anglais de Shaw, d'après la réimpression de la 2e édition des *Travels* ou voyages du savant archéologue, réimpression faite à Édimbourg en 1808, mais sans les notes, ni les dessins des publications primitives.

Or, les citations ci-dessous vont prouver jusqu'à l'évidence que M. de Caussade accuse Shaw à tort et que celui-ci n'a nullement commis la confusion qu'on lui reproche, pas plus dans la 2e édition que dans la première.

1re édition (p. 80).

... We have the Burgh *Hamza* with a turkish garrison of one suffrah. The burgh is made out of the ruins of the antient *Auzia*, called by the arabs (سور غزلان Sour Guzlan), the walls of the antilopes, a great part whereof, fortified at proper distances with little square turrets, is still remaining. The whole seems to have been little more than six furlongs in circuit, being situated, in a direct line, eight leagues to the S. W. of Jurjura, the Mons Ferratus; fifteen to the S. E. of Algiers, the Icosium; twenty four to the S. E. by E. of Shershell, the Iol Caesarea; ant twenty one to the W. of Seteef, the Sitifi of the antients.

2e édition (T. 1er, p. 92).

Burgh *Hamza*, or the castle of Hamza, where there is a turkish garrison of one suffrah, is situated two leagues to the southeward of the rich plains of that name and five to the eastward of the rock of Titterie. It is built out of the ruins of the ancient *Auzia*, called, by the arabs, Sour, or Sour Guslan i. e. *(id est)*, the walls of the antilopes. A great part of this ancient city, fortified at proper distances with little square turrets, is still remaining, and seems to have been little more than six furlongs in circuit.

En négligeant ici tout ce qui ne se rapporte pas à la question spéciale qui nous occupe, nous voyons que Shaw dit seulement que le *fort de Hamza* a été bâti avec des matériaux tirés des ruines de l'ancienne Auzia, appelée par les Arabes Sour Gozlan.

Le docteur Shaw joue vraiment de malheur : d'abord, la plupart de ceux qui l'étudient et le citent ne le lisent que dans la mauvaise traduction française de 1743 ; et dès lors, ils lui attribuent les bévues assez nombreuses du translateur. Puis, si par hasard, une personne consciencieuse veut le produire dans sa langue naturelle, il faut qu'elle prenne le change sur sa véritable pensée.

Cependant la phrase qui exprime cette pensée, en la dégageant de ses incidents et dépendances est tout simplement ceci :

« The *Burgh Hamza* is made out of the ruins of the ancient Auzia called by the arabs *Sour Guslan ;* » ce qui veut dire inévitablement : Le *fort de Hamza* est bâti avec des matériaux tirés de l'ancienne Auzia appelée par les Arabes *Sour Guslan*.

Il n'y a certes là aucune apparence de confusion.

Si, à propos de ce débordement de langue anglaise, quelque lecteur dit à son tour « Much ado about nothing », beaucoup de bruit pour rien ! nous répondrons que la nécessité de redresser une erreur ne résulte pas de l'importance intrinsèque de celle-ci, mais bien du procédé vicieux, du système erroné qui lui a donné naissance et qu'il faut combattre à outrance et sans cesse comme source permanente de nouvelles erreurs.

En somme, toutes nos remarques en ce genre aboutissent à cette conclusion : Méfiez-vous des traductions et recourez toujours aux textes originaux, toutes les fois que cela sera possible ; dans le cas contraire, soyez très-circonspect dans vos conclusions et surtout dans vos critiques.

A. Berbrugger.

(A suivre)

TOURNÉE DANS LA PROVINCE DE CONSTANTINE (1).

I.

De Constantine a Sétif.

Quand on quitte Constantine pour se rendre à Sétif, on remonte la vallée de l'Oued Roumel. La route, tracée sur la rive gauche de la rivière, côtoie une infinité de contreforts qui, jusqu'au village européen d'El-Atmania rétrécissent considérablement la vallée. Après avoir dépassé ce village, on entre dans une gorge d'un aspect sauvage et sinistre ; c'est un chaos de rochers arides, aux formes bizarres et d'une couleur plombée, qui semblent suspendus et menacent sans cesse de tomber sur les voyageurs. La route, exécutée par nos troupes depuis quelques années, est taillée en corniche au-dessus du lit du Roumel. Autrefois, on contournait la montagne par un chemin sans limites bien arrêtées, coupant des ravins souvent impraticables en hiver, gravissant des côtes excessivement raides et serpentant à travers champs. Telle était, du reste, la nature de tout chemin arabe. Il n'y avait ni fossés, ni remblais, ni ponceaux ; ce que nous désignons par travaux d'art était complètement inconnu alors.

La masse rocheuse qui domine des deux côtés dans ce passage difficile se nomme Djebel Grous. Elle s'évase brusquement, les montagnes se reculent à droite et à gauche et, sans qu'on soit préparé à cette transition, on découvre tout-à-coup devant soi les immenses plaines qui s'étendent sans interruption jusqu'au-delà de Sétif. A droite, en sortant de la gorge du Djebel Grous, sont les ruines de la Zaouïa de Sidi Hamana

(1) M. L. Féraud, interprète de l'armée, a rassemblé dans ce travail les observations qu'il a recueillies dans une tournée où il accompagnait M. le général de division Périgot, commandant supérieur de la province de Constantine, et dont voici l'itinéraire : Sétif, Bordj, Msila, Hodna, Barika, Biskra, Aurès, Khenchela, Nememcha, Tebessa, Soukahras, Bône, Guelma, Constantine. — *N. de la R.*

qui se distinguent par une teinte rougeâtre très-prononcée. Les Arabes, qui ont des légendes pour tout, racontent que ce marabout fit jaillir la source d'eaux chaudes dite Hammam Grous, pour faciliter pendant l'hiver, les ablutions religieuses de ses disciples trop frileux. Mais ces naïfs conteurs de légendes ne s'aperçoivent point que les nombreux vestiges qui entourent la source et sont les restes d'un ancien établissement thermal romain donnent un démenti sans réplique à leurs traditions fabuleuses.

Les plaines des Oulad Abd-en-Nour, vaste tribu dont nous allons traverser le territoire, sont complètement dépourvues de végétation arborescente et s'élèvent doucement de l'est à l'ouest, jusque vers Sétif qui est le point culminant. Elles sont légèrement ondulées, sauf dans les parties qui se rattachent aux chaînes de montagnes limitrophes, au nord et au sud, où les pentes sont alors plus accentuées.

Du côté nord, le système orographique est sans grand caractère. Le Djebel Grous, que l'on voit d'abord, est un piton décharné, brûlé par le soleil et sans la moindre apparence de terre végétale ; cependant la tradition nous dit que les arbres de cette montagne, que les indigènes ont fait disparaître par leur incurie et leur imprévoyance, fournissaient jadis des bois de charrue et des montants de tente aux habitants du pays. Viennent ensuite les hauteurs du Sidi Mçaoud qui n'offrent point d'escarpement brusque et s'élèvent progressivement en présentant des terres de culture jusqu'à leur sommet. Elles continuent, pour ainsi dire, la plaine, dont on ne distingue de ce côté ni le commencement ni la fin.

Vers le sud, se déploie le rideau de montagnes du Djebel Tafrent ; enfin, pour clore cette perspective, on voit à l'horizon la silhouette du Djebel Tenoutit. En résumé, le territoire de la grande tribu des Oulad Abd-en-Nour peut se diviser en deux zônes soumises à des influences climatériques bien distinctes et, par conséquent, d'un aspect tout différent : le Tell et les Sebakh, séparés par le système du Tafrent, puis, beaucoup plus à l'ouest, par le Tenoutit. Ces deux montagnes sont en quelque sorte au centre de la tribu.

Le Tell, dans sa partie la plus élevée, vers le nord, prend le nom de Seraouat, pays de haute culture ; c'est la région fertile par excellence. En été, il y règne continuellement des vents modérés qui ne cessent de rafraîchir la terre en arrêtant les rayons du soleil qui sont brûlants dans la plaine. En hiver, l'air y est vif et même très-froid. Au mois de janvier, le thermomètre descend souvent jusqu'à 6° au-dessous de zéro. Les orages et la grêle y sont fréquents. La neige s'y maintient parfois pendant plusieurs jours. La partie basse du Tell, qui est marquée par le cours de l'oued Mordj Hariz, est marécageuse et souvent submergée.

Les Sebakh, *terrains salsugineux* que les indigènes nomment aussi bled el-Hamia, la *région chaude*, consistent en des plaines très-basses, jadis exclusivement réservées au parcours des bestiaux et aux campements d'hiver.

Quand on pénètre dans les Sebakh, l'œil est attiré par une perspective grandiose et imposante. Vers le sud, derrière Aïn Soultan, on aperçoit une succession de montagnes présentant des découpures bizarres que la pensée n'imaginerait pas. Ce sont les crêtes parfois neigeuses des Oulad bou Aoun, des Oulad Soultan et les massifs qui entourent Batna. Puis, à l'extrémité occidentale, comme pour faire opposition aux teintes vaporeuses de l'horizon, paraît le lac salé de Chott Saïda, éclatant de blancheur et brillant comme un miroir au soleil.

Les Sebakh sont généralement couverts de touffes de

Guettof (atriplex halimus) ;
Chih (artemisia herba Alba) ;
Halfa (stipa tenacissima) ;

on voyait jadis dans ces prairies immenses, dans ces landes herbeuses, paître de grands troupeaux de moutons, des bœufs nombreux, mais surtout une race de chevaux renommée. Depuis l'occupation française, ces conditions se sont bien modifiées. Les cultures se sont accrûes dans de grandes proportions ; les terrains en friches de la plaine ont été remués par la charrue et, peu à peu, la sécurité et la confiance qui la suit, s'augmentant, les tentes ont suivi les charrues, la *Mechta* a été construite et de nouveaux douars se sont créés de ce côté.

Les transmigrations qui se sont produites à toute époque ont mis une extrême confusion dans la généalogie de chacune des familles qui composent la tribu des Oulad Abd-en-Nour. Beaucoup de ces familles, aimant à orner leur filiation avec plus ou moins de fantaisie, prétendent venir de l'Orient ou du Maroc (1); ces noms leur paraissent avoir plus d'harmonie et constituer des titres de noblesse. Mais il est constant que la masse de cette population provient de familles kabiles du Jurjura, des Chaouïa de l'Aurès ou d'Arabes sahariens qui, d'après la tradition, seraient venues se fixer dans ce pays du temps du marabout Sidi Yahya, dont nous aurons occasion de parler plus loin. Leur physionomie est, du reste, parfaitement distincte; les premiers sont généralement blonds, aux yeux bleus et à la peau blanche, les autres ont le type saharien, c'est-à-dire le teint brun, la peau bronzée.

Avant la domination française, les Oulad Abd-en-Nour étaient nomades, c'est-à-dire que vivant sous la tente, ils n'avaient pas de demeure fixe. Selon les exigences du moment, de la saison ou de leurs intérêts, ils transportaient le campement tantôt dans le nord sur les hauts plateaux, tantôt dans les basses plaines des Sebakh. Dès que les terres des Seraouat étaient ensemencées, que les froids commençaient à se faire sentir, ils abattaient les tentes et poussaient devant eux les troupeaux. La crainte de représailles suffisait pour éloigner des champs abandonnés les bestiaux des tribus voisines. Ces émigrations périodiques obligeaient les Oulad Abd-en-Nour à entretenir de nombreux chameaux pour le transport des tentes et des bagages. Depuis que la domination française a fait goûter aux populations de l'Algérie les bienfaits de la paix et de la sécurité, la manière de vivre des Oulad Abd-en-Nour s'est modifiée très-sensiblement. Ce qui frappait naguère en traversant les plaines qui séparent Constantine de Sétif, c'était

(1) L'origine marocaine est surtout invoquée par les tribus kabiles dont un assez grand nombre disent venir de *Saguit-el-Hamra* (la rigole rouge), cette grande ligne de fond qui limite le Maroc au Sud. — *A. de la R.*

l'absence de l'homme, le pays avait l'aspect d'une vaste solitude; mais aujourd'hui de nombreuses habitations se voient de toutes parts. Dans chaque fraction on a commencé à construire des mechta ou gourbis couverts en chaume, pour abriter quelques laboureurs laissés dans les Seraouat auprès des cultures; puis l'utilité de ces mechta ayant été appréciée, elles se sont multipliées avec rapidité. Un grand nombre de familles ont renoncé à la vie nomade pour se fixer définitivement sur un point, et leur exemple a été imité dans toute la tribu. La mechta qui ressemble un peu à nos chaumières, n'est pas un campement d'hiver comme le nom pourrait le faire supposer; et le temps n'est pas éloigné où ces agglomérations de gourbis pourront prendre le nom de villages, car on voit déjà quelques groupes de maisons parfaitement construites, bâties en maçonnerie de chaux et plâtre et couvertes en tuiles. Dans les hauts plateaux, partout où il existe une fontaine ou un ruisseau et dans les Sebakh partout où il a été possible de creuser des puits ou de curer les anciens puits romains retrouvés, s'élèvent des hameaux susceptibles de prendre une certaine extension.

En tout cela, les indigènes n'ont été que les imitateurs de nos hardis colons Européens. En effet, les établissements agricoles créés par Messieurs Rimbert, Hérand, Gassiot, de Tourdonnet, etc.; les nombreuses plantations qu'ils ont faites autour de leurs fermes sont aujourd'hui comme autant de charmantes oasis qui reposent l'œil du voyageur européen, peu habitué à traverser de vastes plaines dénudées comme celles des Oulad Abd-en-Nour. Autrefois, dans ces immenses solitudes, on ne voyait qu'un seul arbre : c'était une aubépine que nos troupiers nommèrent le chiffonnier de la route de Sétif, parce qu'il était en effet couvert de chiffons, sortes d'ex-votos placé là par la superstition des indigènes.

Avant de décrire le pays qui reste à parcourir pour arriver à Sétif, ajoutons quelques mots sur les mœurs des habitants des Oulad Abd-en-Nour, sinon l'une des principales tribus, au moins l'une des plus vastes de la province de Constantine, puisque son territoire a une superficie d'environ 200,000 hectares et

une population de 24,000 habitants. La polygamie y est assez répandue, les gens riches ont jusqu'à trois et même quatre femmes. Assez généralement, les deux sexes se marient quand le jeune homme a atteint l'âge de quinze à vingt ans et la jeune fille de douze à quatorze. Si les parents agréent la demande et sont d'accord sur le chiffre de la dot, le mariage se conclut immédiatement et assez souvent, sans consulter la jeune fille. Au jour indiqué, les amis du mari vont chercher la future épouse et la conduisent avec des cris de joie, des chants et au bruit de la poudre. En arrivant à sa nouvelle demeure, la mariée est aspergée à plusieurs reprises avec de l'eau que jettent sur elle les vieilles femmes du douar, afin de la purifier. Puis, on lui présente du beurre, dont elle doit oindre les montants de la tente ou de la mechta, pour attirer la bénédiction divine sur son ménage. La durée des fêtes qui ont lieu à l'occasion d'une noce est subordonnée à la fortune des nouveaux mariés. Ces mariages précoces et les fatigues de la vie domestique, arrêtent presque toujours le développement de la femme et la vieillissent avant l'âge. Arrivée à cette période de décrépitude où elle ne peut plus concevoir, elle est entièrement délaissée et traitée parfois avec une telle brutale tyrannie, qu'on se prend à regretter que ces pauvres êtres n'aient pas contre les mauvais traitements la protection légale que la loi Grammont assure aux animaux. Dans les familles aisées, la femme ne sort pas de la tente ou de la mechta, ses occupations se bornent aux soins intérieurs du ménage, à tisser des burnous, des haïks ou des tapis. Mais dans la basse classe, sa position est très-précaire : la plus grande part aux travaux lui est dévolue; à elle de porter les plus lourds fardeaux, de moudre le grain, de travailler dans les champs, soigner les chevaux et les bestiaux, et d'aller chercher de l'eau, souvent à de grandes distances. La femme ne prend jamais part au repas du mari ou de ses fils, elle les sert et mange ensuite ce qui reste. Naturellement très-jaloux, les hommes traitent leurs femmes avec brutalité et barbarie sur le moindre soupçon d'infidélité Les aventures galantes et les enlèvements de femmes mariées ne sont cependant pas rares. Quand le mariage n'est pas dissous par le divorce, il en résulte toujours des haines invétérées qui se traduisent par des vengeances et des rixes sanglantes de famille à famille.

Aussitôt qu'une femme est accouchée on en donne avis aux parents et aux amis. Si le nouveau-né est un garçon, chacun s'empresse d'aller féliciter le père, mais si c'est une fille, la mère seule reçoit les compliments des voisines. La circoncision de l'enfant, qui a lieu habituellement lorsqu'il a atteint l'âge de six à huit ans est encore une occasion de fêtes. Quand le moment est venu, que tout est préparé pour cette solennité, on place sur la tente qui abrite la famille une perche au bout de laquelle flotte un linge quelconque qu'ils nomment *raia*, c'est-à-dire un *signe*, un *drapeau* qui tient lieu de lettre de convocation. A ce signal, les amis apportent leur offrande à l'enfant et viennent prendre part au festin. Les femmes se réunissent en même temps, vont à une certaine distance du douar et remplissent de terre un plat dans lequel doivent tomber les quelques gouttes de sang que fera couler la circoncision. L'opération achevée, elles rapportent cette terre imbibée de sang dans le trou où elle a été prise. Lorsque tout le monde est arrivé, une vieille femme décroche le drapeau placé sur la tente et va se mettre à quelques pas; alors commencent les courses à cheval et les coups de fusil; chaque cavalier, cherchant à montrer son adresse, s'approche du drapeau que la vieille femme agite constamment avec la perche et essaie de l'enlever avec le canon de son fusil, qu'il décharge en même temps.

L'enfant qui appartient à une famille aisée est envoyé à l'une des écoles de la tribu. Là, il apprend à réciter des prières ou à psalmodier quelques passages du Coran. Cette instruction est tout-à-fait insignifiante, car on trouve dans les douars peu d'individus capables de lire ou d'écrire une lettre. Les familles peu fortunées confient à leurs enfants la garde des bestiaux. On voit souvent près des troupeaux, des bambins d'une dizaine d'années, vêtus de loques insuffisantes pour garantir la décence, galoper avec une hardiesse incroyable sur des chevaux sans selle ni bride. Cet exercice les habitue de bonne heure au cheval et ils arrivent de cette manière à faire plus tard d'excellents cavaliers. Ils grandissent ainsi dans les champs jusqu'au moment

où ils sont en état de conduire la charrue. Telle devait être l'éducation des Numides qui les premiers ont habité ce pays. Les jeunes filles restent auprès de leurs mères, apprennent à faire la cuisine qui consiste à apprêter le couscous, à tourner la meule pour moudre le grain, tisser des burnous, des felidj pour faire les tentes et vont enfin chercher de l'eau à la fontaine.

Pour les funérailles, il se passe des scènes également dignes d'attention. Dès que le malade a rendu le dernier soupir, ceux qui l'entourent donnent des marques extérieures d'affliction en poussant des cris. Les femmes se déchirent la figure et appellent sans cesse celui qui n'est plus. Après avoir lavé le corps, on l'enveloppe dans un linceul et on le transporte presque immédiatement à sa dernière demeure. Il y a quelques années, me trouvant en tournée dans la tribu, j'assistai aux derniers moments du kaïd Si Magoura, qui succombait à une maladie de poitrine. La veille de sa mort, nous étions venus dresser nos tentes non loin de sa demeure et nous pûmes assister à toutes les cérémonies funèbres qui eurent lieu à cette occasion. A neuf heures du soir, Si Magoura expirait; aussitôt, des cris déchirants se firent entendre. La cour de la mechta était pleine de monde, hommes et femmes confondus, se lamentant et frappant à coups redoublés sur des plateaux en tôle ou en cuivre. On eût dit que les animaux eux-mêmes prenaient part à ces marques d'affliction : les chiens, les bœufs et les moutons mêlaient leurs cris à ceux des hommes. Si Magoura était étendu sur son lit (des nattes, des tapis et des matelas), un grand réchaud où brûlait du benjoin était placé à ses côtés; de nombreuses bougies éclairaient la chambre mortuaire. Les lamentations se firent entendre toute la nuit. Au point du jour, plus de deux cents individus, venus de tous les points de la tribu, arrivaient pour prendre part au *Nedab*, c'est-à-dire pleurer le mort, faire son éloge. Les serviteurs du kaïd, les vêtements déchirés et en désordre, avaient la poitrine serrée avec des cordes, ils s'étaient maculé la figure avec de la boue et de la suie, avaient mis des sacs et toutes sortes de guenilles sur leurs têtes; les femmes surtout s'étaient égratignées et avaient le front et les joues entièrement déchirés et ensanglantés.

Dans la matinée, le cadavre fut transporté au cimetière. Un homme monté sur un mulet, tenait devant lui le corps qui avait été ficelé sur deux perches en guise de civière; de nombreux cavaliers suivaient silencieusement le cortège funèbre. Le lendemain, le cheval de Si Magoura, harnaché et équipé, portant en outre les armes et les vêtements de luxe du défunt, était promené au milieu du douar; une sorte de danse macabre s'organisa, la plupart des assistants formèrent un grand cercle, marchant comme dans une ronde, dont le centre était occupé par le cheval. Alors un improvisateur entonna un chant funèbre dans lequel il faisait l'éloge du défunt. Après chaque strophe, la ronde se remettait en mouvement et l'on répétait en chœur le refrain que cadençait un tambour lugubre. Voici la traduction de ce chant :

« O vous qui montez de grand chevaux,
Où allez-vous, si pressés?
Marcheriez-vous à l'ennemi?
Par Dieu, je viens me renseigner.
Est-il vrai que l'homme aimé n'est plus;
Quelle est la cause des cris que j'entends ?

Verse des larmes, ô toi qui te lamentes,
Sur cet homme bien-aimé,
L'illustre parmi les guerriers. »

Cette cérémonie se renouvelle pendant huit jours, pendant lesquels tous ceux qui se présentaient pour faire leurs compliments de condoléance étaient nourris et hébergés. Au bout de ce temps, une quarantaire de taleb se réunirent à la Mechta pour prier et lire le Koran. Cette dernière cérémonie a pour but de racheter les fautes du défunt; c'est ce qu'ils nomment la *Fedoua*.

Autrefois, quand un homme avait été assassiné, les membres de sa famille ne se lavaient, ne lavaient leurs vêtements et ne coupaient leur barbe et leur cheveux que lorsque le meurtre avait été vengé. Les jeunes gens s'entouraient la tête avec une corde enduite de goudron, afin de se rappeler sans cesse qu'ils avaient une *vendetta* à exercer.

Dans les familles riches ou de noble origine (douaouda), les

femmes prennent le deuil, c'est-à-dire qu'elles portent des vêtements noirs pendant quelque temps.

Les habitants de cette tribu, de même que leurs voisins croient aux revenants et à tous les mauvais génies que l'imagination orientale a inventés. Les marabouts leur confectionnaient des talismans pour les rendre invulnérables, éloigner d'eux les maladies ou les rendre heureux en amour. Leurs amulettes ont aussi la propriété de conjurer l'influence du mauvais œil. Si les chiens aboient la nuit d'une manière lugubre, ou que les corbeaux, en nombre impair, s'envolent du côté gauche, il n'en faut pas davantage pour tirer des augures néfastes ou faire renoncer à un projet, suspendre ou différer un voyage.

Quand un cadavre a été inhumé, ils aplanissent avec soin les terres qui entourent la tombe, puis ils reviennent le lendemain examiner si cette terre s'est fendillée, ou si elle porte les empreintes de quelque animal. Si le sol est resté intact, c'est signe que Dieu accorde sa miséricorde au défunt. Si le contraire a lieu, ils font des aumônes et renouvellent leurs prières.

Les Arabes ont la mauvaise habitude de mettre leurs cadavres dans des fosses qui, souvent, ont moins d'un demi-mètre de profondeur; pratique éminemment pernicieuse aux époques d'épidémie comme celle qui a récemment affligé le pays. Il arrive donc qu'au bout de quelques jours, le cadavre se trouve souvent à découvert. Ils disent, dans ce cas, que la terre a *craché* le mort, parce qu'il est maudit et qu'elle ne veut pas être brûlée avec lui. Les taleb exploitent toutes ces absurdités, qui leur procurent toujours quelques bénéfices. On les appelle pour écrire des versets du Koran que l'on place sur le front ou dans la main du mort; s'il est permis de le dire, ils lui donnent un sauf-conduit pour le faire entrer dans l'autre monde.

A peu près à moitié chemin de la route de Constantine à Sétif, on voit une de ces Koubba ou chapelles funéraires connues vulgairement parmi les Européens sous le nom du Marabout. C'est le tombeau de Sidi Mohammed ben Yahya qui, selon la légende du pays, fut le fondateur de la tribu actuelle des Oulad Abd-en-Nour. Ce marabout, comme on doit bien le penser, n'est pas sans avoir sur son compte un certain nombre de fables plus ou

moins fantastiques. La chambre dans laquelle il est enterré a environ cinq mètres carrés; cette construction est surmontée d'une coupole lourde et massive, à base heptagonale, donnant à l'ensemble de l'édifice une hauteur de cinq à six mètres. Autour des murs règne un soubassement en faïences vernies. Au milieu des deux arceaux faisant face au nord et au sud sont deux petites croisées garnies de barreaux de fer. Sur le mur à droite en entrant, se trouve une inscription tumulaire en caractères arabes peints à fresque, dont voici la traduction.

O toi qui es arrêté devant notre tombe,
Ne t'étonnes pas de notre état.
Hier nous étions comme toi, demain
Tu seras comme nous (1).

Attenant à la chambre sépulcrale existe une autre chambre plus vaste et également carrée, dont la toiture en tuiles creuses est supportée par deux colonnes antiques. Cette pièce sert de salle d'école.

Les terres qui s'étendent à l'ouest étaient et sont encore couvertes de tombes. C'est le cimetière le plus renommé de la contrée; on y apporte des cadavres de très-loin. Les environs sont pleins de silos que l'on comptait naguères par milliers. Mais la création toute récente des mechta ou hameaux, près desquels les indigènes aiment à semer leurs grains, a fait abandonner les silos de Mamra (nom donné à l'établissement funéraire de Sidi-Yahya), qui sont maintenant effondrés ou comblés pour la plupart. C'était autrefois le grenier et le magasin de la tribu. Le territoire de la Zaouïa de Sidi-Yahya était inviolable, on n'y avait à craindre ni les voleurs, ni même l'invasion des tribus ennemies. Dès qu'un silo était rempli de grains, on plaçait à la surface un papier sur lequel était inscrit le nom du dépositaire. La dalle bouchait ensuite l'orifice du silo qu'on recouvrait de terre.

A côté de la Zaouïa était le douar des Rettaba, c'est-à-dire des

(1) Il existe au Musée d'Alger, sous le n° 53, un marbre tumulaire provenant du cimetière des Oulama, où la même sentence est gravée à la suite de la profession de foi musulm[illegible] [illegible] R.

gardiens des silos. Quarante familles composaient ce douar. Elles labouraient aussi les terres dépendant de l'établissement religieux en qualité de khemas ou fellah. Les Rettaba avaient, non-seulement la surveillance des silos, mais devaient aussi enfermer eux-mêmes le grain qu'on leur portait et l'extraire quand le dépositaire le réclamait. Pour cette dernière opération, ils percevaient une mesure de grain par silo vidé. Le produit de cette imposition était partagé entre les Rettaba et le chef de la Zaouïa.

La tribu des Oulad Abd-en-Nour, dont l'insurrection était l'état normal, toujours prête à se livrer au désordre et ne demandant qu'un prétexte, quel qu'il fût, pour le commettre, fut tantôt soumise aux beys de Constantine, tantôt indépendante selon leurs caprices. Chaque fois qu'un Bey veut bien imposer son autorité, on les voit se retirer à l'abri d'un coup de main dans les montagnes de leurs alliés Chaouïa, attendre les colonnes turques et presque toujours les repousser avec succès. En 1830, Hossein Pacha, prévenu de la prochaine expédition que la France se disposait à diriger sur Alger, ordonna à El-Hadj Ahmed, bey de Constantine, d'accourir à son aide avec les contingents de la province. Devant l'annonce de la guerre sainte, toutes les haines particulières s'éteignirent, on ne songea plus qu'à aller combattre les chrétiens. Les Oulad Abd-en-Nour s'empressèrent de fournir un contingent de 300 cavaliers choisis parmi les plus braves et les mieux montés.

Nous allons laisser la parole aux vieillards de la tribu qui assistèrent à cette campagne : « Le contingent de la province, recruté dans toutes les tribus, formait un effectif de trois mille cavaliers, environ. Arrivés auprès d'Alger, on nous fit camper sous le Bordj-el-Harrache (la Maison-Carrée), et ce n'est que quelques jours après que nous aperçûmes devant la baie les premières voiles de la flotte française.

« Quand on apprit que le débarquement avait eu lieu sur la plage de Sidi-Ferruch, on nous dirigea en toute hâte sur ce point. Le débarquement s'était déjà effectué, et nous vîmes le camp de l'armée ennemie établi sur la plage. Le lendemain, le bey, qui s'était mis à notre tête, nous forma en masse et nous fit pousser une charge sur l'aile gauche des Français. Cette attaque de nos cavaliers obtint un excellent résultat, car nous parvînmes à pénétrer dans les retranchements des Français et à mettre le désordre dans leurs rangs. Notre manœuvre avait été si bien combinée et tellement subite, que l'ennemi, probablement étonné à la vue de cette multitude arrivant au galop et en poussant des cris, n'eut pas le temps de faire usage de ses armes à feu.

« Ce premier succès ne fut pas de longue durée. On nous avait annoncé que nous jetterions les Français à la mer ; mais ceux-ci, aussitôt revenus de leur première surprise, prirent l'offensive, et, à leur tour, nous chargèrent à la bayonnette. En un mot on nous chassa avec des pertes sensibles du retranchement dont nous croyions nous être rendus maîtres. L'armée ennemie ayant avancé, s'empara de notre camp et nous perdîmes là tous nos bagages. Après cet échec, on nous fit replier du côté d'Alger. On nous arrêta sur les hauteurs où quelques nouvelles tentes et des provisions nous furent apportées de la ville pour remplacer nos bagages perdus, comme nous l'avons dit, à la première attaque de l'ennemi. Mais nous étions destinés à ne pas jouir longtemps de notre nouveau matériel. Il nous fut enlevé, pour la seconde fois par l'infanterie ennemie (probablement dans le combat du 29 juin). Peu après les Français étaient maîtres d'Alger et nous rentrions dans notre tribu. »

En quittant les environs de la Zaouïa du marabout de Sidi-Yahya, la route, toujours tracée à travers de vastes plaines, passe au hameau de Djerman, puis à quelques lieues plus loin au village de Saint-Arnaud, situé dans la tribu des Eulma. Ce centre européen, créé depuis quelques années, pourrait être appelé à un avenir excessivement prospère. Les terres environnantes sont d'une richesse proverbiale dans la province et ne demandent qu'à être exploitées par des cultivateurs intelligents. En sortant de ce village, on voit dans le fond de la plaine, à gauche, une montagne en forme de pain de sucre, au pied de laquelle s'étalent de vastes marais salsugineux. C'est le Djebel-Braham, que les faiseurs de légendes arabes nomment *Sidi-Braou*. Les marabouts du pays prétendent que, lors de l'invasion

musulmane, les guerriers chrétiens de Sétif et des environs qui combattaient le flot envahisseur firent de cette montagne le lieu de refuge, ou plutôt l'*ambulance* de leurs soldats blessés. Quant toute l'armée chrétienne eut été renversée dans la poussière, le général musulman demanda ce qu'étaient devenus les blessés réfugiés sur la montagne. Ses lieutenants lui répondirent *Sidi, braou*, c'est-à-dire : Seigneur, ils sont guéris, — parole commémorative qui servit désormais à désigner cette montagne. La légende ajoute que les conquérants gravirent les hauteurs et massacrèrent tous les chrétiens qui ne consentirent pas à embrasser la religion de l'Islam.

L. FÉRAUD.
Interprète de l'Armée.

(A suivre)

PROVINCE DE CONSTANTINE.

ARCHÉOLOGIE.

— Cercle de Tebessa —

TEBESSA (Theveste). — On nous écrit de cette ville, à la date du 25 janvier dernier.

« Monsieur le Président, — Je vous adresse ci-dessous le texte d'une inscription qui se trouve sur un petit édifice à un étage, assez bien conservé, situé sur l'extrême frontière tunisienne, auprès de la ruine appelée aujourd'hui *Bir Oumm Ali* (le puits de la mère d'Ali), dans la tribu des Oulad sidi Abid, cercle de Tebessa. J'ai confiance dans l'exactitude de l'officier qui en a fait la copie, etc., etc.

« Le Commandant Supérieur du cercle de Tebessa,

E. SÉRIZIAT. »

DIS MANIBVS.
C. IVLIVS DEXTER - VET MIL IN ALA - (1)
EQ. CVR - IVRMAE - ARMOR - CVSTOS - SIGNI -
FERTVR - MILITA - ANNIS XXVI DIMIS - EMER -
HONESTA - MISSIONE - DVO VIRATVEGIT - IN COL -
SVATHELE - PIE VIXIT - AN IXXXV - HIC CREMATVS -
TVTIA TERTIA - MARITA IVLI - DEXTRI VIX - AN IXX -
- HIC CREMATA EST -

— Diis manibus.
Caius Julius Dexter, veteranus, miles in ala
equitum, curator turmae, armorum custos, signi —
fer turmae. Militavit annis viginti sex : dimissus emeritus
honesta missione, duoviratum egit in colonia

(1) Nous avertissons le lecteur que partout où nous plaçons un tiret, il y a dans l'original un cœur transpercé d'une flèche.

Svathele, pie vixit annis octoginta quinque. Hic crematus. Tutia Tertia, marita Julii Dextri, vixit annis septuaginta, Hic cremata est.

« Aux dieux mânes.

« Caius Julius Dexter, vétéran soldat dans un corps de cavalerie, intendant d'escadron (?), gardien des armes, porte-étendard d'escadron, a servi pendant vingt-six ans. Soldat émérite, libéré par un congé honorable, il a exercé le duumvirat dans la colonie de Suathèle. Il a vécu pieusement quatre-vingt-cinq ans. Il a été brûlé ici. Tutia Tertia, femme de Julius Dexter a vécu soixante-dix ans.

« Elle a été brûlée ici. »

On voit, par la comparaison des textes, que nous avons rectifié trois erreurs de lecture que le sens indique et qui sont: IVRMAE pour TVRMAE (3e ligne); IXXXV, au lieu de LXXXV (6e ligne); et IXX pour LXX.

Aucun monogramme n'est signalé dans la copie sur laquelle nous opérons, chose assez rare en épigraphie africaine, quand les documents sont de quelque étendue, comme celui-ci.

Mais, en revanche, il y a ici surabondance de signes séparatifs; et cette fois, ce ne sont pas des feuilles de lierre, mais bien des cœurs qu'une flèche parfaitement indiquée par sa pointe et ses barbes traverse diagonalement de droite à gauche. Il y en a un à chaque fin de ligne, et l'on remarque entre autres celui qui clôt la 3e ligne et qui coupe en deux le mot *Signi - fer*.

Ceci nous a fait examiner de nouveau les épigraphes où nous avions admis de confiance l'emploi de la feuille de lierre; et nous avons très-bien reconnu, dans quelques-unes, des barbes et des pointes de flèches, quoique figurées beaucoup moins nettement que sur le document actuel.

On remarque ici la formule *Hic crematus* et *cremata est* qui constate l'incinération et que nous rencontrons pour la première fois, en ce qui nous concerne, bien que des milliers d'épitaphes antiques nous aient déjà passé sous les yeux.

D'après les états de services gravés par Tutia Tertia sur la tombe de son mari, celui-ci était un vétéran ayant servi pendant

vingt-six ans dans la cavalerie auxiliaire, comme intendant d'escadron, gardien des armes et porte-étendard d'escadron; puis libéré par un congé honorable, il avait vu les honneurs civils remplacer pour lui les grades militaires et il avait été duumvir, c'est-à-dire un des deux premiers magistrats municipaux de la colonie de Svathele.

Si nous ne nous trompons, c'est la première fois que SVATHELE se produit en épigraphie africaine, où son apparition inattendue motive les questions suivantes :

D'abord, SVATHELE est-il le nom ancien de l'endroit même (Bir Omm Ali) où l'inscription qui le mentionne a été relevée ?

Ou n'est-il qu'une variante de SVFETVLA, colonie romaine importante située en Tunisie à 70 milles romains et à l'Est de Tebessa, l'antique Theveste ?

Ou, enfin, serait-il la même chose que SVTHVL, cet oppidum qui ne nous était connu jusqu'ici que par un passage de Salluste et par une étrange bévue archéologique que nous expliquerons tout-à-l'heure ?

Sur la première question, le doute est permis; et même l'expression DVOVIRATVM EGIT IN COLONIA SVATHELE (il a rempli les fonctions de duumvir dans la colonie de Svathele) ferait plutôt croire que les ruines de Bir Omm Ali ne sont pas celles de cette colonie; attendu qu'en pareil cas, et par un motif qui se comprend sans peine, on ne nomme, en général, la localité que lorsque ce n'est pas celle où l'épigraphe est placée. Si, par exemple, on trouvait à Alger une inscription en l'honneur de M. X., conseiller municipal, sans plus d'explication, on devinerait bien qu'il s'agit d'un édile d'Alger; mais si, par un motif quelconque, on croyait devoir décerner *ici* cet honneur à un conseiller municipal de Dellis, de Coléa, etc., il faudrait bien placer l'indication de sa localité à la suite de son nom, sous peine de méprise inévitable.

Sur la seconde question, nous répondrons que si, grammaticalement parlant, la permutation de V en F — et réciproquement — est admissible, ces deux articulations étant de même touche et sans autre différence que de la faible à la forte, cette

permutation n'est guère dans l'usage local. Ainsi, nos indigènes, qui n'ont pas plus que leurs ancêtres la consonne V dans leur alphabet, ayant à prononcer le nom propre *Victor*, diront plutôt Bictor ou Ouictor que Fictor. Appliquant cette observation générale au cas particulier qui nous occupe, nous admettrons que SVATHELE a pu être prononcé SBATHELE par les anciens Berbères; mais en rappelant que le V des Romains est un caractère équivoque qui exprimait parmi eux trois effets de voix distincts, à savoir : le V de *valor*, *virtus*, etc.; — ou l'*u* prononcé *ou*, comme dans *plus*, *rus*, etc.; — ou, enfin, la demie consonne que nous représentons par le digramme *ou* dans *ouate*, *oui*, etc. et qui se retrouve dans le latin *suavis*, *tuere*, etc., prononcé à la romaine, bien entendu.

Dans cette dernière hypothèse, SVATHELE aurait été prononcé SOUATHELE, ce qui nous rapproche du *Southoul* des anciens Berbères, écrit *Suthul*, par Salluste, d'après son alphabet national.

Ce nom de Suthul, appliqué à une bourgade fortifiée (oppidum), où Jugurtha avait déposé ses trésors, ne nous est connu que par Salluste (1). Priscien, qui plusieurs siècles ensuite le reproduit sans commentaire ni explication dans son œuvre grammaticale, l'emprunte évidemment au récit de la guerre de Jugurtha.

Nous restons donc pour ce fait en face d'une autorité unique, celle de Salluste, que son indifférence en matière topographique rend ici assez suspect; car elle va si loin, qu'il lui arrive de raconter des expéditions militaires sans en donner l'itinéraire, de sorte que le lecteur ne sait d'où partent les corps belligérants que l'auteur met en campagne, ni par où ils passent, ni même, quelquefois, où ils arrivent; — de Salluste, qui prend évidemment des noms communs pour des noms propres, comme lorsqu'il écrit « pergit ad flumen Tanam, » c'est-à-dire il parvint à la rivière de la rivière, attendu que dans la langue des anciens Berbers, le mot *Tana* traduisait exactement le *flumen* des latins. Peut-on espérer une grande exactitude dans une nomenclature géographique connue par ce seul auteur ?

(1) M. L. Muller, dans sa Numismatique de l'ancienne Afrique, (tome 3e, p. 59), donne deux types de médailles qu'il rapporte à *Suthul*, parce qu'on y lit les deux consonnes S T.

Donc, sans appliquer ici, dans toute sa rigueur, l'axiôme « testis unus, testis nullus, » faisons remarquer que, sous la plume de Salluste, *Svathele* a très-bien pu se métamorphoser en *Suthul*.

Mais franchissons bon nombre de siècles pour arriver à l'époque où les premières expéditions françaises, faites au cœur de l'ancienne Numidie, ramenèrent l'attention sur la ville de Suthul.

A propos de cet oppidum, M. Dureau de la Malle avait écrit, dès l'année 1835, dans ses Recherches sur la Régence d'Alger, (p. 88) :

« Suthul, où étaient gardés les trésors de Jugurtha, est dé-
» crit par Salluste avec une précision qui peut donner l'espoir
» de la retrouver. »

Puis, à la page suivante du même ouvrage, le même auteur ajoute ceci qui pourra sembler assez contradictoire :

« Il n'est fait mention de Suthul que dans Salluste et
» Priscien. Il est à regretter que Salluste, qui fut pro-
» consul de Numidie, n'ait pas mieux précisé la position de
» cette ville. »

Un peu plus tard, en 1837, M. Dureau de la Malle crut avoir trouvé la synonymie de Suthul en rapprochant du récit de Salluste un passage de Paul Orose, découverte qu'il explique ainsi dans son volume sur la province de Constantine (p. 29) :

« La synonymie de Suthul et de Guelma n'avait été encore
» établie par aucun géographe; et, cependant, il n'y a peut-être
» dans toute la Géographie ancienne aucun point qui soit moins
» douteux. C'est près de Suthul, dit Salluste (Bell. Jug. l. 41),
» que le propréteur Aulus Posthumius, aveuglé par l'espoir de
» s'emparer des trésors de Jugurtha, fut surpris par ce prince et
» contraint de capituler. C'est près de Calama, dit Orose, que
» Jugurtha accabla l'armée d'Aulus Posthumius, attiré sous
» les murs de cette ville par l'espoir de s'emparer des trésors
» du roi Numide. »

Cette erreur — car c'en est une et capitale, on va le voir — eut de l'écho : un écrivain très-judicieux pourtant, M. Pellissier de Reynaud, la reproduisit en ces termes à la page 382 de ses Mémoires, etc. (Publication de la Commission scientifique de l'Algérie) :

« Paul Orose dit que ce fut près de Calama qu'Aulus Posthumius fut battu par Jugurtha ; et, comme, d'après Salluste, l'affaire eut lieu près de Suthul, M. Dureau de la Malle en a conclu avec raison que le Suthul des Numides fut depuis le Calama des Romains » (1).

La conséquence serait évidente en effet, si les prémisses étaient telles que M. Dureau de la Malle les annonce. Mais, vérification faite, il se trouve que Salluste dit précisément le contraire de ce que M. Dureau de la Malle lui attribue.

Comme nous n'entendons pas être cru sur parole, nous reproduisons ci-dessous en note le passage textuel de Salluste (2).

Par quelle étrange hallucination M. Dureau de la Malle a-t-il pu voir dans cette narration si claire le contraire de ce qu'elle exprime et qui peut se résumer ainsi ?

1° Aulus Posthumius, voulant profiter de l'absence de son

---

(1) La même erreur est répétée par MM. Marcus, L. Muller, etc.

(2) « Ea mora in spem adductus Aulus, quem pro praetore in castris relictum supra diximus, aut conficiundi belli aut terrore exercitus ob Rege pecuniae capiundae, milites mense januario ex hibernis in expeditionem evocat, magnis que itineribus, hieme aspera, pervenit ad oppidum Suthul, ubi Regis thesauri erant. Quod quamquam et saevitia temporis et opportunitate loci neque capi neque obsideri poterat (nam circum murum, situm in praerupti montis extremo, planities limosa hiemalibus aquis paludem fecerat), tamen aut simulandi gratia, quo Regi formidinem adderet, aut cupidine caecus ob thesauros oppidi potiundi, vineas agere, aggerem jacere, aliaque, quae incepto usui forent, properare. »

« At Jugurtha, cognita vanitate atque imperitia legati, subdolus ejus augere amentiam, missitare supplicantis legatos, ipse quasi vitabundus per saltuosa loca et tramites exercitum ductare. Denique Aulum spe pactionis perpulit, uti relicto Suthule in abditas regiones sese, veluti cedentem, insequeretur ; ita delicta occultiora fore. Interea per homines callidos diu noctuque exercitum temptabat ; centuriones ducesque turmarum, partim uti transfugent, corrumpere, alii signo dato locum uti desererent. Quae postquam ex sententia instruit, intempesta nocte de improviso multitudine Numidarum Auli castra circumvenit, etc. (SALLUSTE, *Jugurtha*, l. 37).

frère Albinus pour se donner le mérite de terminer la guerre et aussi pour arracher quelque chose des trésors de Jugurtha, vient mettre le siège devant Suthul où ces trésors étaient déposés ;

2° Mais Jugurtha qui connaissait son impéritie et devinait ses visées cupides, l'amène par une série de ruses à lever le siège de Suthul et à le suivre dans des régions écartées ;

3° Puis, quand il arrive avec son armée sur le terrain favorable à ses intentions et qu'il lui a débauché une partie de son monde, il l'accable dans une attaque de nuit.

Il est donc évident qu'Aulus n'était plus auprès de Suthul quand il fut battu.

Et si Paul Orose est exact quand il dit qu'Aulus éprouva sa défaite auprès de Calama, cela même prouve, d'après la propre autorité de Salluste, que cette ville et Suthul sont deux localités tout-à-fait distinctes.

D'ailleurs, Paul Orose qui écrit cinq cents ans après les événements et qui est connu pour son ignorance des faits historiques et de la chronologie n'est pas ici une autorité très-respectable.

Ajoutons, pour en finir avec cette question, que ceux qui ont vu l'emplacement de Guelma, ville française qui succède à l'antique Calama dont il s'agit, trouveront que la description du site de Suthul ne lui convient sous aucun rapport : Suthul était au sommet d'une montagne escarpée ; Calama était en plaine et cette plaine n'est nullement marécageuse comme celle qui entourait la montagne où Suthul était bâti.

Si nous avons autant prolongé cette discussion, c'est qu'elle nous a fourni une nouvelle occasion de montrer à nos lecteurs à quelles erreurs on aboutit quand on manque d'attention, d'exactitude et de logique ; et, surtout, quand on se fie aveuglément à MM. les traducteurs. Sur ce sujet on peut toujours dire *Repetita non nocent*.

Quant à notre SVATHELE, la question est désormais à l'étude. Mais pour arriver à une solution satisfaisante, il faudrait avoir au préalable une description suffisamment détaillée des ruines de Bir Omm Ali et du site où on les rencontre.

Nous remercierons donc, au nom de tous les amis de la science historique, M. le commandant Sériziat, s'il veut bien nous adresser les renseignements dont nous venons de parler. Un estampage de l'inscription, s'il est possible, et quelques croquis, quels qu'ils soient, aideraient beaucoup à résoudre cette intéressante question que la découverte de l'épitaphe de Julius Dexter a soulevée de nouveau.

Qui sait si le mot de l'énigme, en ce qui concerne Suthul, ne nous viendra pas de Bir Omm Ali ?

A. BERBRUGGER.

OBSERVATIONS sur l'origine et la formation du langage africain.

Le langage vulgaire usité dans les villes et parmi les Arabes sédentaires n'est ni l'ancienne langue de Modhar, ni le dialecte de la génération actuelle des arabes bédouins. C'est une autre langue, une langue particulière et *sui generis* لغة قائمة بنفسها, qui s'éloigne et de l'idiome de Modhar, et de celui des arabes de nos jours, et plus encore du premier. Telles sont les expressions d'Ibn-Khaldoun dans ses Prolégomènes historiques (conf. *Anthol. gramm. ar.* de S. de Sacy, page 416). Et son assertion doit avoir d'autant plus de prix à nos yeux, que cet écrivain qui séjourna dans presque toutes les parties du monde musulman, avait transformé en une étude sérieuse l'examen des dialectes de chaque localité. Pour moi, que les devoirs de l'enseignement, comme aussi de fréquents voyages dans les trois provinces de l'Algérie, ont sollicité ou plutôt obligé à pratiquer l'idiome local, stigmatisé par les grammairiens modernes du nom de jargon barbaresque ou berbère لغة بربرية, j'ai dessein d'exposer aux lecteurs du journal de la Société historique, en peu de lignes, s'il est possible, le résultat de mes observations, et d'en faire jaillir la preuve d'un fait mentionné par l'éminent historien du Moghreb.

Je commence par déclarer qu'il ne s'agit point ici de cette façon grossière de parler qui facilite les rapports journaliers entre les indigènes et les étrangers de toutes nations, et que l'on nomme langue franque, amalgame curieux de mots espagnols, de termes italiens et de tournures françaises. Un travail de ce genre ne serait point un travail. Il existe réellement dans notre colonie un dialecte arabe à part, qui est différent du dialecte des contrées orientales, de même qu'il s'était formé un dialecte local parmi les populations musulmanes de l'Espagne. Quelle en est l'origine ? Quels en sont les principes ? Quelle en est la syntaxe ? Ce sont les questions que j'ai approfondies pendant un séjour de neuf années à Constantine, en conversant tour à tour avec les lettrés et les ignorants.

Aujourd'hui, je suis en mesure de constater que le style est

uniforme chez les uns et chez les autres. Le muphti et le cadi ne parlent pas mieux que le barbier et le tisserand ; ils emploient tous les mêmes mots et les mêmes locutions ; ils ont tous la même prononciation : ce qui constitue un idiome régulier, simple, et parfois pittoresque, dans lequel on parvient à énoncer clairement ses pensées.

L'origine de l'idiome africain est la langue arabe proprement dite, à laquelle la fusion des Arabes avec les Berbères et les Turcs, quoique lente et jamais franche, n'a pas laissé d'apporter des modifications évidentes sous le rapport de la formation des mots. La syntaxe provient encore de la même source, comme il est aisé de s'en convaincre par l'analyse des textes publiés récemment (Voyez le *Choix de Fables tirées de La Fontaine*, et mises en arabe vulgaire, par MM. Vignard et Martin) ; elle a seulement réduit le nombre des règles, et s'est affranchie de ce qu'il pouvait y avoir de trop compliqué pour les intelligences vulgaires ; mais l'élément qui a éprouvé la plus forte altération, c'est le verbe, dont la conjugaison, bien que méthodique, ne serait d'aucune utilité pour la lecture des livres les plus populaires de la langue de Modhar. (BRESNIER, *Princip. élém. de l'arabe.*)

Passons aux exemples. Le Dictionnaire moderne les fournira, ce dictionnaire dont les étudiants attendent la publication avec tant d'impatience. Voici un paradigme d'adjectifs destinés à marquer l'intensité, l'habitude, la fréquence. Il consiste dans l'addition de trois lettres à une racine trilittère. Ces lettres sont un *élif* et un *ïa* placés après la deuxième radicale, et un *ïa* placé après la troisième, comme :

فجايمى kedjaïmi « grand causeur, bavard sempiternel » ; rac. فجم

خصايمى kheçaïmi « qui aime à intenter, à prolonger des procès, qui aime la chicane » ; rac. خصم

فرايجى fraïdji « curieux ; qui est tourmenté par l'envie de voir des choses rares » ; rac. فرجة

نفايفى nfaïfi « grand priseur » ; rac. نفة

حشايشى hachaïchi « passionné pour le hachiche ou chanvre nain » ; rac. حشيش

فسايدى fçaïdi « perturbateur incorrigible ; mauvais sujet » ; rac. فساد

مداينى medaïni « créancier » ; rac. دَيْن

صنايعى sonaïei « ouvrier, artisan » ; rac. صنع

كبايرى kbaïri « qui occupe une haute position » ; rac. ك ب ر

وجايهى oudjaïhï « partial » ; rac. وجه

خشايمى khechaïmi « qui a une fierté excessive » ; rac. خشم « nez » au figuré, fierté.

ملعايبى mela'äïbi « artificieux, fourbe » ; rac. لعب

Le paradigme précédent n'est pas le seul qui implique l'habitude ou la continuité d'une action ; on en trouve un autre qui paraît appartenir spécialement aux racines quadrilittères, et qui procède par l'addition d'un *elif* après la deuxième radicale, et d'un *ïa* après la dernière, comme :

برابشى brâbechï « qui a l'habitude de fouiller en grattant » ; rac. بربش

تكاررى tkareri « qui fume continuellement du hachiche ou tekrouri » ; rac. تكرورى

نقانقى nkâneki « friand » ; rac. نقنق « dépenser son argent en friandises »

فلافسى flâfeci « artificieux, roué » ; rac. *philosophos.*

مخازنى mkhâzeni « homme politique, diplomate » ; rac. مخزن « gouvernement. »

مرامدى mrâmedi « débauché » ; rac. مرمد

طلامسى tlameci « trompeur » ; rac. طلمس « éblouir »

زلابجى zlabehï « faiseur de dupes » ; rac. زلبج

نواعرى nouâeri « astucieux » ; rac. ناعورة pl. نواعير « roue hydraulique » noria ; au fig. « rouerie »

شلاوشى chelâouchi « imposteur, charlatan » ; rac. شَلْوَش

قوامصى kouameci « plaisant, badin, railleur » ; rac. قومص

نياشنى niâcheni « habile tireur » ; rac. نشان « cible »

Un des modèles de qualificatifs les plus usités dans le dialecte de Constantine est celui qui double la médiale, intercale un *waw* entre la deuxième et la troisième radicale, et donne un *ïa* pour la terminaison, comme :

سكوتي sokkouti « taciturne » ; rac. سكت « se taire ».

ضحوكي dehhouki « ricaneur » ; rac. ضحك « rire. »

Sont assujettis au même principe les qualificatifs qui substituent un *ïa* au *waw* intercalaire, comme :

بليطي balliti « qui s'occupe de bagatelles » ; rac. بلوط « gland doux. »

Avant de porter nos regards sur la nomenclature des verbes quadrilittères, qui est sans contredit la plus riche et la plus curieuse, il est bon de noter une classe de substantifs ou noms d'action, qui portent la véritable empreinte de la berbérisation et que j'appellerai les noms de blâme, comme :

تحراميت tahramit « penchant à faire le mal » ; féminin berbère du mot حرام.

تيهوديت teïehoudit « tendance à imiter les Juifs » ; forme du féminin berbère, dérivée de l'adj. يهودى.

S'il est en philologie un phénomène intéressant et digne d'être étudié, c'est à coup sûr le système, et, si je puis parler ainsi, la construction physique des verbes quadrilittères du dialecte africain, de ces verbes, à l'aide desquels le peuple peint les idées, reproduit les sons et même les mouvements, sans autre artifice que la combinaison des lettres et la cadence des syllabes. Les quadrilittères embrassent à eux seuls la plus grande partie des onomatopées : ils forment le côté pittoresque du langage ; nécessairement, ils sont plus nombreux que dans le style classique. On peut, d'après leur structure, les diviser en treize séries, que voici :

I. *Verbes quadrilittères, composés de quatre consonnes dissemblables.*

بهدل bahdel « insulter, outrager. »

بنطل bantel « prendre une attitude et un ton menaçants. »

خربط kharbeut « s'embrouiller en parlant, avoir un langage amphigourique. »

زعبر za'aber, et plus souvent زعبل za'abel « se balancer, se dandiner en marchant. »

زعبط za'abot « ruer (mulet, cheval). »

زغرت zarret « pousser des cris de joie en se frappant les lèvres avec la main. »

زلبح zelbah « duper, tromper » ; on dit aussi زبلح zeblah.

سرقل serguel « lisser les ganses et les cordons de soie avec un instrument de fer. »

شالي chalà « briller comme un éclair. »

عرقن a'rkan « empêcher quelqu'un, le gêner. »

عزبر a'zbor, avec على de la pers. « gourmander. »

عنقر a'nguer « mettre son turban sur le côté. »

عوشر a'ouchèr « être en vacances » ; rac. عشرة « dix jours. »

غرنق r'arnak « croasser (corbeau). »

فرتل fertel « se sauver à toutes jambes. »

قربع guerbà « résonner, tinter. »

قردش kardèche « carder » ; rac. قرداش « carde. »

قرمل guermel, avec على de la chose « s'engouer de ».

لعبن la'aben « saliver, baver » ; rac. لعبن « salive » ; comme dans cet exemple : يطلع اللعبن في فمه « l'eau lui en vient à la bouche. »

ميسن meïcen « s'asseoir les jambes croisées dans un miçan posé sur le dos d'une mule » ; rac. ميسان « espèce de nid formé avec des haïks de laine ou des tapis sur un bât de mule, et dans lequel on installe les femmes pour le voyage. »

II. *Verbes quadrilittères, formés de la répétition d'une syllabe, c'est-à-dire verbes d'harmonie imitative (son ou mouvement répété).*

بخبخ bakhbakh « râler en dormant ; tremper du pain dans du lait » ; rac. بخبوخ « pain trempé dans du lait, couscous trempé de lait. »

بربر berbèr, avec على de la pers. « bercer un enfant. »

دفدق dokdok « frapper à une porte. »

زنزن zenzèn « bourdonner comme les insectes ». Le frelon s'appelle بوزنزن bouzinzin.

شرشر charchar « murmurer (lat. *susurro*) »; rac. شرشار « cascade d'eau qui murmure. »

شنشن chènchèn « bruire, résonner comme un grelot »; شنشن pl. شناشن et plus souvent چنچن

طحطح tahtah « hennir (cheval) », luire (lune), subst.-fém. طحطحة « place où l'on s'étale. »

فنفن fenfèn « être asphyxié. »

قبقب kobkob « faire claquer son bec (cigogne) »; à la même rac. se rattache le subst.-masc. قبقاب « galoches en bois que l'on chausse dans les bains et dans la cour d'une mosquée. »

كركر karkar « traîner quelqu'un par terre. »

لسلس lèslèss « zézayer en parlant. »

مهمه mèhmèh « hésiter en parlant. »

نحنح nahnah « hennir (cheval). »

نشنش nèchèche « flairer en respirant fortement (chien). »

نقنق noknok « acheter des friandises, des croquets. »

III. *Verbes quadrilittères, prenant une même consonne en tête de chaque syllabe.*

بربش berbèche « fouiller dans quelque chose avec désordre et en brouillant tout ce qui s'y trouve »; à cette racine se rapportent les mots برابشي (voir les adjectifs ci-dessus), et بربوشة berboucha « couscous grossier fait avec de la farine d'orge. »

بربق berbèg « bredouiller en s'exprimant. »

دردس derdèss « déranger des objets, les mettre en désordre. »

ساسي saça « mendier »; adj.-verb. ساسي sâci « mendiant, nom d'action ساسية « mendicité. »

سقسي saksa « questionner, interroger. »

شمشر chemchère « tirer une pers. à diverses reprises, avec importunité; tirailler. »

صنصر sensèr « réduire en charpie, (linge). »

فرفش ferfèche « fouiller dans quelque chose avec désordre. »

قرقط guerguot « tondre. »

قنقش guinguèche « se renverser les quatre fers en l'air. »

كركب kerkèb « faire rouler, dégringoler »; métaphoriquement « être disposé en amphithéâtre. » Exemple : بلد الجزاير جات مكركبة « La ville d'Alger est bâtie en amphithéâtre. »

مرمد mermèd « souiller, salir. »

نونى nouna « vaciller, trembloter (lumière). »

IV. *Quadrilittères, formés de racines trilittères par le redoublement de la dernière consonne.*

جعلل djàalel, avec ب de la pers. « balancer quelqu'un. »

دحنن dahnen « caresser, cajoler »; adj. دحنان « chéri ».

شرنن chernen « résonner (métal). »

V. ***Quadrilittères, formés de verbes trilittères par l'insertion d'un élif de prolongation entre la deuxième et la troisième radicale.***

Ces verbes expriment le commencement d'une action, ou le passage d'un état à un autre, quelquefois même la persistance dans une situation. Ils répondent aux infirmités et aux couleurs. On pourrait les considérer comme une altération de la IXe forme des verbes trilittères.

بياض bìad « blanchir » verbe neutre; rac. باض « être blanc » à la IXe forme ابيض.

حمار hemâr « rougir, se teinter de rouge »; rac. حمر, à la IXe forme أحمرّ.

حوال haouâl « devenir louche, être louche »; rac. حال « être de travers » à la IXe forme احولّ, « être louche. »

خضار khedar « verdir, verdoyer »; rac. خضر, à la IXe forme اخضرّ « être ou devenir vert. »

زراف zerák « bleuir, devenir bleu » ; rac. زرف et ازرف, « être bleu, avoir une teinte bleuâtre. »

زمان zemân « durer, avoir de la durée, être chronique (maladie) rac. زمن qui, à la IVe forme, signifie « durer longtemps » « être suranné. »

زيان ziâne « s'embellir, devenir joli » ; rac. زان, qui signifie à la IXe forme « être orné, embelli. »

شطاط chetât « excéder, être de trop, rester en plus » ; rac. شطّ « dépasser les bornes. »

شيان chïane « maigrir, enlaidir (verbe neutre) » ; rac. شان « rendre laid. »

صفار sfâr « jaunir, devenir jaune, jaunâtre » ; rac. صفر, et اصفر être jaune. A cette racine se rattache صفاير.

ضياق dïak « se rétrécir » ; rac. ضاق « être étroit. »

طوال touâl « s'allonger » ; rac طال « être long. »

فضال fedâl « excéder, être de trop » ; rac. فضل « exceller, dépasser. »

قدام kdâm « vieillir, exister depuis qq. temps » ; rac. قدم.

كحال k'hâl « noircir » ; devenir noir comme du كحل kohôl, poudre d'antimoine » ; c'est à cette racine qu'il faut rapporter le mot mok'hla مكحلة « fusil. »

وعار ou'âr « devenir difficile, rétif » ; rac. وعر « être difficile, scabreux. »

II. Quadrilittères composés de trois consonnes et d'un waw و *; quelques-uns d'entre-eux sont formés de racines trilittères à lettres solides.*

خروط kherouêt « parler sans suite, bruire en parlant » ; rac. خرط « tourner du bois » Le bruit que fait le tour a servi de terme de comparaison.

شلوش chelouèche « en imposer aux gens, faire du charlatanisme » (voyez l'adjectif chelaouchi).

شلوح chelouèh « être encore tout mouillé. »

عوشر a'oucher « être en vacances » ; rac. عشر.

قروش guerouèche « croquer à belles dents » ; rac. قرش « croquer. »

قومص kaoumess « plaisanter, railler, faire le plaisant. »

نوعر noua'r « duper par des roueries » ; rac. نعورة.

لهوت lahouêt « enrouler une corde autour de. »

هرول herouêl « aller l'amble. »

هوتر haouter « avoir le délire, délirer » ; rac هتر (V. Freytag).

VI. Verbes quadrilittères, composés de quatre consonnes et d'un ia ; ils dérivent de substantifs, comme : شيطن *cheïten « calomnier » infinitif* تشيطين *; rac.* شيطان *« satan. »*

ميسن meïcen « s'asseoir sur un miçan ou nid de haïks. » (voyez plus haut).

نيشن néïchen « viser quelqu'un ou quelque chose avec des projectiles » ; rac. نيشان « cible » d'où l'adj. nïacheni (Voyez plus haut).

تمعلّم tma'allem « faire l'homme habile » ; rac. معلّم « maître. »

تعنكش ta'ankech « grimper, aspirer à. »

VIII. Verbes quadrilittères, formés de trois voyelles longues et d'une seule consonne.

واسَى ouâça « faire, exécuter » ; inversion de ساوى.

IX. Verbes quadrilittères dérivés de substantifs.

بلبز belbez « commencer à boutonner » ; rac. بلبوزة, belbouza « bouton de fleur » ; pl. blâbez.

قرمد kermed « couvrir de tuiles » ; rac. قرمود, qui se dit en litt. قرميد (*keramis*, en grec).

X. Verbes quadrilittères, formés de plusieurs mots arabes ou d'une locution.

وشحل ouach'hal « souhaiter le bonjour à quelqu'un, lui demander des nouvelles de sa santé, en disant : واش انت واش حالك comment te portes-tu ? comment va ta santé ? »

XI. Quadrilittères de la seconde forme, issus d'adjectifs arabes ou de participes.

تبرني teberna « devenir campagnard, prendre les manières de paysan » ; rac. برّاني, berrâni « paysan. »

تبلدى tebelda « devenir citadin, se civiliser » ; rac. بلدى, beldi « homme de la ville. »

تفرسن tefarsan « devenir cavalier » ; rac. فارس, farès « cavalier. »

تبهلل tebahlel « faire le fou » ; rac. بهلول, Bahloul « nom d'un fou célèbre. »

تبحرى tebahra « prendre le frais » ; rac. بحرى, « vent du Nord. »

تمسكن temesken « faire le pauvre, se faire passer pour pauvre » ; rac. مسكين, meskine « malheureux. »

XII. *Verbes quadrilittères de la seconde forme, issus de substantifs ou d'adjectifs empruntés aux langues étrangères.*

تفلفس tefelfess « user d'astuce » ; rac. *philosophos.* (Voyez plus haut flafeci.)

تفنطس tfentèss « faire des embarras » ; rac. « fantasia » (ital.)

XIII. *Quadrilittères de la 2e forme, issus de substantifs arabes.*

تمفنن temokneñ « papillonner » ; proprement « voltiger çà et là comme un مفنين. »

تمعنى tema'ana « avoir du sens, signifier » ; rac. معنى, « sens. »

تسلطن tsalton « faire le sultan, se donner des manières de prince. »

تعنقد ta'nkod « se former en groupe » ; rac. عنقود, « grappe. »

تمخزن temakhzen « faire de la diplomatie, se conduire en politique » ; rac. مخزن, makhzèn « gouvernement. » (Voyez mkhazeni).

تملعب tmela'b « se jouer de quelqu'un. » (Voyez melaïbi.)

تمربط tmarbot « se faire passer pour marabout, pour un saint homme » ; rac. مرابط, mrâbot « religieux. »

Comme il s'agissait seulement de démontrer et d'expliquer par quelques exemples la formation des mots dans ce dialecte, dont Ibn-Khaldoun reconnaît l'existence en Afrique, je crois avoir rempli ma tâche en soumettant à l'appréciation des philologues [illegible] listes d'expressions très-usitées et cependant tout-à-fait étran-[illegible] aux lexiques que nous avons entre les mains.

CHERBONNEAU.

CHRONIQUE.

On nous écrit que le docteur Judas, médecin de l'armée d'Afrique, mort il y a quelque temps, n'est pas notre collègue de même nom et profession, mais son neveu. Ainsi notre confrère correspondant de la Société historique algérienne, le savant orientaliste, est heureusement toujours vivant. C'est lui-même qui nous l'annonce par lettre du 2 février en nous expliquant comment l'identité de nom et de profession a pu tromper nos informateurs qui, à leur tour, nous ont induit en erreur très-involontairement.

Nous avons une rectification analogue à faire relativement à M. Cusson. Quoique le bruit de sa mort courût ici depuis quelque temps, nous ne nous sommes décidé à en parler qu'après avoir reçu un numéro de la *Revue Africaine* à lui adressé et renvoyé ici avec le mot *décédé* sur la bande. Cette indication qui semblait si positive était pourtant le résultat d'une erreur ; et après la publication de notre dernier numéro, nous avons appris officiellement le 10 février, par la voie du Gouvernement-Général, que M. Cusson était alors très-bien portant à Tunis et se disposait à se rendre à Alexandrie.

Contre l'ordinaire de ce qui arrive aux journalistes quand ils se voient dans la nécessité de faire un erratum, nous publions les deux rectifications qu'on vient de lire avec une très-vive satisfaction.

— Le peu de place qui nous reste cette fois pour la chronique nous oblige à n'y insérer que de simples accusés de réception des travaux suivants que nous avons reçus de nos correspondants et qui paraîtront au prochain numéro.

Constantine, 9 décembre 1867. — Travail fort intéressant de M. L. Féraud, sur les établissements religieux musulmans. Cette publication s'ajoutera heureusement à celles de MM. Brosselard et Devoulx sur Tlemsen et sur Alger et aussi à celle que M. le docteur Reboud annonce sur Bône.

Gigeli, 3 décembre 1867 et 22 janvier 1868. — Envoi par M. le capitaine Bugnot :

1° Du dessin avec note explicative, d'un monument libyque trouvé dans la forêt des Beni-Salah, par M. Considère, directeur de la Société forestière algérienne (cercle de Bône), à un

kilomètre du village forestier de Saint-Joseph, à une altitude de 550 mètres.

2° De renseignements à lui envoyés par M. L. Féraud, sur les ruines de Kounar qui existent en effet comme nous l'avons dit, entre Gigeli et l'embouchure de Oued el-Kebir, près de celle de l'Oued Nil.

Biskra 26 décembre 1868. — M. Dewulf, commandant supérieur de ce Cercle, donne des renseignements biographiques sur le capitaine Pigalle, renseignements auxquels deux lettres de M. Cherbonneau ajoutent quelques autres.

Cherchel 21 janvier 1868. — M. Beaujean, officier-comptable, envoie un fragment d'inscription trouvé à 20m Ouest des thermes de l'Ouest, de Iol Caesarea.

Bône 28 janvier 1868. — M. le Dr Reboud envoie l'inscription arabe de la porte de la Casba de Bône et celle de la porte des tombeaux.

Il envoie également des extraits de manuscrits arabes relatifs à l'histoire locale; et il annonce sur le Bône musulman un travail topographique analogue à ceux que MM. Brosselard, Devoulx et Féraud ont fait sur Tlemsen, Alger et Constantine. C'est une excellente entreprise à laquelle nous l'encouragerons de toutes nos forces.

La destruction rapide de tous les monuments indigènes rend ces travaux très-opportuns pour le présent; ils seront très précieux pour l'avenir.

Paris 31 janvier 1868. — M. le Ministre de l'Instruction publique annonce à la Société historique algérienne que la distribution des récompenses accordées aux sociétés savantes des départements, à la suite du concours de 1867, aura lieu à la Sorbonne, le samedi 18 avril 1868 à midi. Cette distribution sera précédée de quatre jours de lectures publiques, les mardi 14, mercredi 15, jeudi 16 et vendredi 17.

Dans les deux sections d'histoire et d'archéologie, aucun mémoire ne sera admis pour les lectures de la Sorbonne, s'il n'a été préalablement lu devant une Société savante des départements et jugé digne par elle d'être proposé au ministre pour la lecture publique.

Cette mesure n'est pas applicable aux travaux scientifiques qui seront présentés à la section des sciences.

Les manuscrits des notices et mémoires relatifs à l'histoire ou à l'archéologie devront être transmis au Ministre au plus tard, le 25 mars.

Pour tous les articles non signés :

Le Président, A. Berbrugger.

Alger. — Typ. Bastide.

12e Année. N° 68. MARS 1868.

Revue africaine

COMMENT LES UNS ÉCRIVENT L'HISTOIRE de l'Afrique et comment d'autres la lisent.

— Semper aliquid novi Africa affert! —

En parcourant une intéressante compilation intitulée *Le Maroc et ses caravanes*, nous lûmes ceci avec une extrême surprise, à la page 323 :

« En 1782, le caïd du château de Salé, Albatelaar, s'était acquis » une si grande réputation commerciale que les habitants de » Tunis le choisirent pour leur Bey et en firent un exemple cu- » rieux de la considération attachée au commerce par les Mu- » sulmans. »

Ce qui nous étonnait ici particulièrement, ce n'était pas ce nom baroque d'Albatelaar si étranger à la nomenclature indigène, car nous y devinions assez facilement une altération d'*Abd et-Tahar* ; ce n'était même pas le grand respect pour le négoce qu'on y prête à l'aristocratique race arabe devant qui la qualité de *Mercanti* n'est pourtant pas une bien forte recommandation. Mais ce qui nous confondait, c'était de voir introniser bey de Tunis, en 1785, un Albatelaar, ou Abd et-Tahar, caïd de Salé, quand l'histoire qui est, pour cette époque si rapprochée de nous, presque contemporaine, n'y mentionne que le bey Hamouda ; lequel occupa le trône de Tunis de 1782 à 1814, après son père Ali qui l'avait eu depuis 1759. Impossible donc de découvrir, à la date dont

il s'agit, aucun interrègne ou solution de continuité dynastique quelconque où l'on puisse intercaler le brave Albatelaar, ce Gouverneur parfait négociant qui aurait — au dire de notre auteur — ramassé une couronne sous son comptoir.

Tout cela constituait, il faut l'avouer, une complication de faits ou d'assertions passablement étranges et exigeait une vérification minutieuse et sévère. D'abord, où M. Thomassy, l'auteur du « Maroc et ses caravanes, » avait-il puisé ces renseignements ? Il nous apprend, dans une note, qu'il les emprunte à un « *Voyage* (sans nom d'auteur) *dans les États Barbaresques*, ou lettres d'un des captifs rachetés par les chanoines de la Trinité en 1785 » Or, précisément, cet ouvrage venait d'arriver à la Bibliothèque d'Alger dans un lot de livres achetés depuis peu. Nous nous empressâmes donc de le feuilleter et nous finîmes par rencontrer aux pages 82-83 le passage recherché que la citation, inexacte comme il arrive trop souvent, indiquait aux pages 29 à 31. On y lisait ceci :

« Sa bonté (d'Albatelaar) et son habileté dans les affaires lui ga-
» gnent l'amitié et l'attachement de tous ceux qui le voient. Sa
» réputation s'est tellement répandue dans toute la Barbarie que
» les habitants de Tunis viennent de l'élire bacha de cette ville,
» ce qui est extraordinaire (très-extraordinaire, en effet), à la place
» de Bennetar qui mourut il y a quelque temps. »

D'abord, constatons qu'ici Bennetar pourrait bien être une altération de Ben et-Tahar, si toutefois ce nom et l'autre ne sont pas forgés à plaisir par le digne inventeur de ce petit roman historique. Ajoutons que Ben et-Tahar ne se trouve pas plus qu'Abd et-Tahar dans les annales tunisiennes.

Mais comment M. Thomassy a-t-il pu voir dans le passage ci-dessus ce qu'il appelle « un curieux exemple de la considération attachée au commerce par les musulmans » ; car l'expression « habileté dans les affaires », appliquée à un Gouverneur, comme était Albatelaar, caïd de la forteresse de Salé, c'est-à-dire à un des deux chefs de cette petite république militaire quasi indépendante, voulait dire qu'il était bon administrateur, bon politique, mais nullement qu'il fût un commerçant distingué.

Évidemment, ici, M. Thomassy n'a pas lu son auteur avec toute l'attention désirable. Mais il a lu avec une distraction bien

autrement grande les « Recherches historiques sur les Maures » de M. de Chénier, ouvrage qu'il cite pourtant plus d'une fois, autrement il aurait fait son profit de la note ci-dessous, qui y figure à la page 4 du discours préliminaire :

« Un livre, qui a paru à la fin de 1785 — dit M. de Chenier — sous le titre de *Voyage dans les États Barbaresques* (c'est précisément le livre consulté par M. Thomassy), renferme quelques lettres sur les usages et le gouvernement de Maroc, qui prouvent que l'auteur n'a aucune connaissance ni des faits ni des lieux qu'il cite, et qu'il ignore entièrement la religion et les usages des peuples dont il parle. Ce tissu d'incidents romanesques n'inspire pas, à la vérité, assez de confiance pour qu'on en relève les absurdités. »

Il y avait pourtant là de quoi mettre M. Thomassy en garde contre l'anonyme dont il reproduit les assertions, en les altérant même quelque peu, comme on vient de le voir.

Quant à la théorie de silencieux dédain professée par M. de Chénier dans cette circonstance, nous ne l'adoptons pas : dès qu'un ouvrage donné comme historique est entré dans le domaine de la publicité par la voie de la presse, c'est un devoir de crier haro ! dessus, s'il est inexact ; et bien plus encore, s'il est mensonger de parti-pris, comme celui dont nous nous occupons en ce moment.

S'abstenir de signaler, quand on le pourrait, ces sortes de pierres d'achoppement jetées sur la route de ceux qui écrivent l'histoire ou qui simplement l'étudient, et qui, par malheur, vérifient trop rarement les assertions qui leur passent sous les yeux et plus rarement encore remontent aux textes originaux, c'est se rendre complice du crime de lèse-vérité, ce crime dont la gravité est trop peu appréciée à notre époque et qui est si gros de mauvais résultats.

Nous montrions dans notre dernier numéro, à propos de la question de *Suthul*, comment un savant estimable, ayant lu son Salluste avec trop peu d'attention, ou le citant de mémoire, faisait dire à l'auteur romain le contraire de ce que celui-ci avait écrit et bâtissait sur sa propre méprise toute une fausse argumentation géographique que d'autres écrivains, trop confiants en sa parole, reproduisaient sans examen, l'un après l'autre et à l'envi ;

semant ainsi l'erreur à pleines mains et de toutes parts, au moyen de la publicité, cette trop bonne fille qui ne choisit pas son monde et ne regarde guère ce qu'elle accepte. Oui, nous le répétons, l'indiférence en pareil cas est coupable et fait d'ailleurs une fâcheuse antithèse à l'esprit d'exactitude scrupuleuse qui préside aujourd'hui à l'étude des sciences et dont celle de l'histoire doit s'inspirer tout aussi bien que les autres.

Mais revenons à notre anonyme.

Nous n'avons pas réusi à lever le voile derrière lequel il échappe à la responsabilité morale des audacieuses impostures et des erreurs monstrueuses qui fourmillent dans son prétendu voyage en forme de lettres. Car on verra qu'il n'y a de vraiment historique dans tout son volume que la courte Notice qui le termine (page 189, etc.).

Quant à l'auteur, Barbier n'en parle pas dans son Dictionnaire des anonymes et le Manuel de Brunet est muet également sur son compte.

Rien que d'après l'échantillon qu'on a déjà vu de son voyage fantastique, on pensera sans doute, qu'il n'y aurait pas grand mal si l'œuvre avait péri en même temps que le nom de l'auteur. On se tromperait pourtant : le fumier de cet écrivain renferme une perle qui mérite d'être recueillie ; c'est la Notice que nous venons de signaler, récit en 14 pages (y compris la liste des esclaves rachetés) de la Rédemption de 1785 dont le caractère tout particulier fait regretter l'absence de plus amples détails.

Mais, d'abord, esquissons rapidement ce voyage inventé de toutes pièces par notre anonyme.

L'auteur se donne pour un jeune militaire français que la voix de l'honneur appelle au camp de Saint-Roque devant Gibraltar assiégé alors par une armée hispano-française (de 1779 à 1782), et qui laisse derrière lui sa fiancée Eugénie qu'il adore. Il est pris dans la traversée par des corsaires de Salé et vendu à Albatelaar, caïd de la forteresse de cette ville.

Pendant sa captivité, il adresse au père de son Eugénie une série de lettres qu'il compose de pièces et de morceaux pris sans choix ni critique, un peu partout, surtout dans les relations des rachats de captifs, poussant l'outrecuidance jusqu'à se mettre en

tiers dans des aventures racontées par les bons pères rédempteur, et qui se sont passées avant qu'il fût au monde ; par exemple celles d'une veuve portugaise qu'il emprunte sans façon au récit de la Rédemption de 1723, pages 169, etc..

Mais la preuve la plus complète de son ignorance et de ses impostures est dans l'itinéraire qu'il prétend avoir suivi pour se rendre de Salé à Tunis avec son maître, le caïd Abd et-Tahar, qui allait selon lui y être intronisé bey par la volonté nationale.

Ne prenons dans cet itinéraire que la partie la plus connue de nos lecteurs, celle qui répond à l'Algérie. Cet échantillon suffira pour faire apprécier le reste.

Notre prétendu voyageur, après avoir pénétré du Maroc dans la province de Tlemsen, continue de marcher vers Tunis en traversant les provinces suivantes :

Province d'Angad. Il retourne donc en arrière, car cette province est à l'Ouest de celle de Tlemsen ;

Province de Beni ;

Province d'Araxid.

Ceci est par trop fort ! D'un seul et même canton — celui des Beni-Rachid (ou Raxid, selon la transcription espagnole), il fait la province des *Beni* et celle des *Rachid*. C'est vraiment d'un habile homme et qui s'entend à tirer deux moutures du même sac.

Puis, il arrive dans la province de Miliane où l'on trouve, selon lui, la ville de *Testare*, si connue, dit-il, dans l'histoire romaine sous le nom de Césarée ; mais, de fait, très-inconnue, au moins sous la forme dont il lui plaît de la revêtir.

Il traverse ensuite le royaume de Couco (centre de la grande Kabilie), les provinces de Labez (Beni Abbès, près des Portes de Fer) et de TÉNÈS ! Puis la province de Humanar où se trouve une ville appelée NEDROMA, etc., etc.

Ainsi, après être arrivés au cœur de l'Algérie, le caïd Albatelaar et son historiographe anonyme se retrouvent à sa frontière occidentale. Voilà un singulier itinéraire et qui est plutôt le chemin des écoliers que celui d'un candidat qu'une couronne attend au bout de son voyage.

Ce qui précède suffit pour faire apprécier l'œuvre. Ajoutons seulement que notre voyageur ayant perdu son bon Caïd-Bey, mort au mois de mars 1785, est acheté par un rénégat de Tripoli et qu'en se rendant par mer dans cette ville, il aperçoit, de son navire, la cité sainte de Cairouan, en Tunisie, qui est à 120 kilomètres dans l'intérieur des terres, derrière des chaînes de montagnes.

Quelle vue ! Il aurait été capable avec d'aussi bons yeux d'apercevoir Aumale du cap Matifou.

Maintenant, sautons quelques feuillets farcis de semblables sornettes, pour arriver à la page 189, où commence la « Notice sur la Rédemption de 1785, » la seule chose utile et intéressante que l'on puisse emprunter à l'œuvre que nous venons d'analyser et dont voici le texte :

« Le ciel a enfin exaucé les vœux des âmes sensibles ; les cris et les sanglots de tant de misérables gémissant dans la plus cruelle des servitudes viennent enfin de se faire entendre portés par la religion jusqu'au pied du trône de l'auguste monarque qui gouverne la France et en fait les délices. Une grande partie de ces malheureux ne méritaient point à la vérité de pardon : plusieurs étaient coupables de désertion et d'infidélité à leur patrie et à leur prince. Mais que ne peut la clémence chrétienne tenant le sceptre paisible du plus bel empire de l'univers ? Sa Majesté Louis XVI, qui est au-dessus de toute louange, vient de donner une nouvelle preuve de sa bienfaisance en permettant aux deux ordres de la Sainte-Trinité et de Notre-Dame de la Merci de racheter les captifs français retenus en Barbarie. Les zélés religieux crurent que, pour épargner les frais de voyage et de présents, il était plus convenable de prier M. le consul de France à Alger de vouloir bien gérer les affaires de cette Rédemption qui s'exécuta on ne peut mieux par ses soins. C'est une des plus considérables que l'on ait vue depuis la fondation de ces deux ordres dont les instituts si chers à l'humanité n'ont pour but que le soulagement des malheureux. »

« Tout étant heureusement terminé, la *Minerve* partit de Toulon pour Alger, au commencement de juin et revint mouiller

dans la rade de Marseille le 8 juillet suivant.... La frégate aborda au lazaret et l'on fit débarquer tous les captifs au nombre de 314, dont un mourut pendant la quarantaine.

« Munis des patentes de Sa Majesté et des pouvoirs de Monseigneur l'évêque de Marseille, MM. les députés des deux ordres (religieux) se hâtèrent de se rendre auprès d'eux. Quelles sensations produisit dans les cœurs le spectacle attendrissant de tant de chrétiens arrachés à la rage des barbares. Tous venaient se jeter à genoux devant eux, baiser leurs mains généreuses et confesser à leurs pieds tous leurs égarements, en leur demandant avec instance le pain des anges dont ils avaient été privés si longtemps. »

« Enfin, le temps de la quarantaine étant expiré, après s'être conduits d'une manière édifiante et irréprochable, tous les captifs sortirent du lazaret après avoir passé par les parfums ; le 10 d'août suivant, les religieux des deux ordres allèrent les recevoir sur le rivage, accompagnés de toutes les personnes recommandables de la ville ; l'entrée fut des plus pompeuses et des plus solennelles : le son des cloches, les décharges des canons, des boîtes, se mêlaient majestueusement aux fanfares et aux acclamations du peuple. Le lendemain, 17 du même mois, l'on marcha toute la journée processionnellement par les rues. Tous les captifs de Marseille et des environs, après avoir reçu des habits et de l'argent pour leur route, se rendirent chacun chez eux. Les autres, au nombre de deux cents, partirent pour Aix où ils firent des processions, au grand contentement de toute la ville, qui, ainsi que toutes celles où ils passèrent, ne cessa de manifester son zèle jusqu'à leur départ. Les aumônes furent considérables, tant il est vrai que l'homme est bon et que la sensibilité de son cœur ne paraît jamais mieux que dans ces grands spectacles ! »

Nous avons dit que le passage qu'on vient de lire est tout ce qu'il y a d'historique dans le Voyage anonyme ; expliquons comment nous avons pu en acquérir la preuve.

L'auteur dudit Voyage ayant donné de trop justes motifs de suspecter sa véracité, nous avons cherché naturellement à contrôler des dires que nous croyions siens. D'après lui, la frégate

du Roi la *Minerve* partit de Toulon au commencement de juin 1785 et revint mouiller dans la rade de Marseille le 8 juillet suivant avec les captifs rachetés à Alger. Ceci nous offrait un moyen de contrôle dont nous avons profité. »

Or, deux registres de l'ancienne compagnie Royale d'Afrique ont rendu la vérification facile et décisive :

L'un, le reg. A, contient en effet cette mention à la date du 22 juin 1785 : « La frégate du Roi la *Minerve*, commandant le « chevalier de Ligondès, a apporté à Alger, d'envoi des directeurs « de la Cie à Marseille, une somme de 17,625 pataques-chiques. »

D'un autre côté, le registre B porte ceci à la date du 3 juillet 1785 : « Payé pour la dépense d'usage, à l'occasion de l'arrivée « dans cette rade (d'Alger) de la frégate du roi la *Minerve*, com- « mandée par M. le chevalier de Ligondès; appert l'état et le « mandat de M. le Consul, en date de ce jour et dont ci-joint copie, « 297 pataques (chiques), faisant 334 livres, 2 sols, 6 deniers. »

L'agent à Alger de la Compagnie royale d'Afrique qui tenait le registre A, et le chancelier du Consulat de France qui tenait le registre B, ne se sont préoccupés, bien entendu, que des affaires commerciales et consulaires. Mais s'ils ne parlent pas de la Rédemption de 1785 dans ces deux entrées ni ailleurs, parce que cette opération ne les concernait point, ils établissent du moins le fait important de la venue et du séjour à Alger de la frégate du roi la *Minerve*, à l'époque précise indiquée par la Notice.

Cette coïncidence même nous fait penser que ce document n'est pas de l'auteur du Voyage, et que celui-ci l'aura emprunté à quelque récit officiel de la Rédemption de 1785. Que n'a-t-il pillé toujours d'aussi bons morceaux pour composer l'habit d'arlequin que son ouvrage nous représente !

A la suite de cette Notice, arrive la liste des 314 esclaves rachetés, avec leurs noms, prénoms, âges, durée de l'esclavage et lieux de naissance. On y voit que les limites d'âge sont comprises entre 18 et 80 ans et celles de captivité entre 2 mois et 35 ans.

N'omettons pas de mentionner que, d'après les Mémoires de Weber (T. I, p. 63), « ces captifs dûrent leur liberté à un bienfait commun des deux reines de France et de Naples. »

Ce qui donne à cette Rédemption de 1785 un cachet tout particulier, c'est qu'elle se fait par le Consul de France à Alger et non pas directement par les Pères rédempteurs eux-mêmes, ceux-ci limitant leur action à recueillir en Europe l'argent du rachat et à l'expédier à Alger au Consul avec leurs instructions particulières. Dès lors, l'opération prenait un caractère mixte, moitié politique et moitié religieux; elle était moins poétique assurément et moins saisissante, puisqu'elle supprimait les mille aventures et incidents que la présence de religieux chrétiens au milieu de musulmans ne pouvait manquer de faire surgir, et dont on lit le récit avec une admiration sympathique dans les Relations des diverses Rédemptions qui ont eu lieu dans les Etats Barbaresques, surtout celles du Maroc, qui étaient soumises aux plus fortes épreuves.

Maintenant, le nouveau système, que nous appellerons le système laïque, celui qui paraît avoir été inauguré en 1785, était-il préférable, sous le rapport de l'économie d'exécution et de l'importance des résultats, au système tout apostolique des anciens temps ?

Pour répondre convenablement à cette question, il faut compléter les études que nous avons entreprises sur la matière. Ce sera donc pour un autre numéro.

En résumé, le Voyage fantastique, erroné et même menteur, dont nous venons d'entretenir les lecteurs de la *Revue*, trouvera grâce, malgré ses défauts graves, devant les collectionneurs de livres sur l'Algérie, qui le rechercheront à cause de la Notice qui le termine et que l'auteur a eu l'intelligence de voler en bon lieu et de laisser telle qu'il l'avait prise.

A. BERBRUGGER.

AUZIA

(AUMALE)

ÉPIGRAPHIE, NUMISMATIQUE, ETC.

(Les remarques de la rédaction sont réunies à la suite de la communication suivante).

On nous écrit d'Aumale, le 16 Février 1868 :

Je relis le numéro 63 de la *Revue* et les remarques que vous y faites sur une communication adressée par moi.

L'inscription dont je vous parle, et qui se trouve actuellement devant le jardin public, est si lisible que l'estampage me paraît tout-à-fait inutile (*a*). La moulure du cadre est intacte sur le haut et sur les côtés ; la pierre offre au contraire en bas les traces évidentes d'une brisure. Cette inscription est ainsi conçue pour tout homme sachant lire, qu'il se soit occupé ou non d'archéologie.

IVLIAE
AVG
MATRI
CASTR
RVM
AVZI.

A la 4e ligne, la branche supérieure de la lettre R se prolonge pour former un T (TR) ; je crois avoir indiqué cela dans ma première communication ; vous ne l'avez pas fait dans la reproduction de ma lettre.

Vos copies anciennes vous donnent, dites-vous, CASTRO à la quatrième ligne ; O n'existe pas et n'a jamais existé ; R est lié à T comme je vous le dis plus haut.

M. Marcande a dû consulter seulement sa mémoire pour vous envoyer l'inscription et non copier sur place. En effet IVLIAE existe évidemment à la première ligne ; à la quatrième, il y a

CASTR et non CASTROR. Il y a une cinquième ligne, RVM, que M. Marcande n'indique pas.

Tant qu'à la lettre E, amorce des syllabes ENSES existant dans vos anciennes copies, il n'y en a plus trace ; mais la pierre étant brisée par en bas, elle a pu exister (*b*).

Cette pierre provient en effet de l'ancienne Casba turque, mais n'avait pas été englobée dans l'établissement des sœurs. En effet, beaucoup de matériaux de l'ancienne Casba avaient été employés pour l'édification du bâtiment ayant d'abord servi de manutention, plus tard, de magasin militaire et même d'écurie. C'est ce bâtiment qui a été démoli, et c'est dans ces démolitions que se trouvait l'inscription dont il s'agit.

Les autres inscriptions que vous signalez comme ayant été employées pour la construction de la maison où est installée l'école des filles doivent s'y trouver encore, car cette maison n'a pas été démolie.

J'ai acheté ici quelques médailles dont voici la description :

No 1. Moyen bronze. Avers : tête demi-fruste, regardant à droite. Revers : un lion, d'une bonne exécution, passant sur une ligne représentant le sol et surmonté d'une espèce d'étoile à six branches (*c*).

Je n'ai pu déchiffrer aucune lettre.

No 2. Moyen bronze percé d'un trou pour le suspendre. Avers : tête imberbe regardant à droite, ceinte d'une double bandelette.

Voici ce que je peux lire de l'inscription avec la forme des lettres..... HX ENTIUS DF AUG.

Serait-ce du latin écrit avec des caractères grecs, et faudrait-il lire alors Echentius d. Aug. ?

Revers. Un fronton grec reposant sur six colonnes, trois de chaque côté, entre lesquelles se trouve un personnage vêtu d'une robe, assis, le corps de face, le tête regardant à gauche, un des bras étendu tenant sans doute un petit objet, l'autre appuyé sur une lance au pied de laquelle est sans doute un bouclier.

Inscription autour... PBS. . I

Au-dessous du sujet... DEP (*d*).

No 3. Moyen bronze. Avers : tête laurée imberbe regardant à

droite et présentant le profil connu de Vespasien. Autour : IMP CAES VESP AUG MTRI COS VIII, qu'on peut développer, je crois ; Imperator Cæsar, Vespasianus, Augustus, pontifex maximus, tribunus, consul VIII et traduire : L'empereur César, Vespasien, Auguste, grand pontife, tribun, consul pour la 8e fois.

Revers : personnage debout regardant à gauche, vêtu de draperies, étendant un bras ; à gauche de lui S, à droite C. Sénatus-Consulte (e).

N° 4. Petit bronze. Avers : tête regardant à droite, diadémée d'une couronne à pointes, à barbe et cheveux frisés. Inscription illisible.

Revers : figure qui peut être un autel (f). Inscription illisible.

N° 5. Pièce en argent d'un petit module. Avers : tête laurée regardant à droite, présentant le profil de Vespasien. On peut lire autour AES VESPAUG. César Vespasien Auguste.

Revers : une amphore entre deux objets. Autour inscription illisible. Au-dessous TRIPO. Est-ce tribunitia potestate (g).

N° 6. Pièce en argent petit module. Avers : tête imberbe, sans doute laurée, regardant à droite. Autour je lis : IMP CAES NER TRAI.... Imperator, Cæsar, Nerva Trajan. Cependant la tête ne présente pas une ressemblance parfaite avec le type de Trajan, dont je possède des exemplaires.

Revers : personnage de profil, marchant vers la droite, tenant en main un bâton ou plutôt un javelot. Autour, je lis : PARTHICOPM, Parthique, consul, grand pontife (h).

M. le Directeur du pénitencier indigène a fait déblayer par les condamnés les ruines d'une construction antique dont quelques pierres émergeaient à peu de distance de l'ancien télégraphe aérien, à 3 kilomètres environ d'Aumale.

On peut aujourd'hui se faire une idée complète du plan de l'habitation antique ; des pierres de grand appareil se dressent dans tous les murs et marquent les entrées (i). Je tâcherai de vous envoyer le dessin de ces ruines.

M. le Directeur m'a dit avoir trouvé pendant ces fouilles, plusieurs morceaux de fer provenant peut-être d'un ancien engrenage. Il m'a montré aussi un fer de flèche parfaitement

conservé, ramassé au même endroit. A la place où se trouvait autrefois la porte principale, il a recueilli de nombreux clous bien conservés, à grosse tête plate et tous recourbés à angle droit dans la moitié de leur longueur ; quelques-uns étaient encore enfilés dans un débris de plaque de fer. Ils avaient évidemment servi à ferrer la porte qui devait être alors très-solide et épaisse. Mais comment n'en a-t-on utilisé ni les ais ni le métal (j). Ne pourrait-on pas corroborer par ce fait une hypothèse que j'ai déjà présentée : celle d'un tremblement de terre renversant les maisons et ensevelissant la porte sous les débris ?

M. le Directeur du pénitencier a fait encore déblayer les ruines du bâtiment antique où se trouve la mosaïque de Jupiter et Léda dont autrefois mon père vous a envoyé le dessin. Je tâcherai de vous envoyer le plan du bâtiment dans l'état actuel. On a découvert une pièce en contre-bas formant une véritable piscine intérieure, avec un conduit pour le dégagement des eaux. Ne peut-on pas conjecturer que c'étaient des bains appartenant à un des premiers personnages d'Auzia (k) ?

Nous avons donc pu admirer de nouveau la jolie mosaïque de Léda et de son cygne, entourés d'enroulements élégants, le tout d'un travail très-fin et réellement artistique. Il avait dit-on été question de la transporter à l'hôtel de M. le Général ; puis on a reculé devant la difficulté du travail, et pour préserver la mosaïque on a construit au-dessus un toit en chaume soutenu par de forts piquets ; malheureusement, dans tous ces travaux, l'ouvrage a beaucoup souffert ; toute la partie inférieure est détruite, le médaillon central est entamé en plusieurs parties et comme bien des visiteurs sont loin d'avoir pour cette œuvre d'art les attentions qu'elle mérite, je crains beaucoup que dans quelques mois il n'en reste plus trace. C'est à regretter et je pense qu'il aurait beaucoup mieux valu laisser la mosaïque sous terre, jusqu'à ce qu'un homme au courant de ces sortes de travaux eût pu venir l'enlever et la faire transporter dans un musée.

On a effectué des déblaiements dans la partie sud de la ville, devant le bâtiment affecté au logement des gardes du Génie et on a déterré deux grands mortiers en pierre, dont l'un a 0,64

centimètres de hauteur totale, l'autre 0,70 c. Ces sortes d'ustensiles se retrouvent très-souvent ici; ils devaient être très-employés dans l'antiquité.

On a également trouvé, rue des Chasseurs, dans la maison du cadi, un grand mortier à oreilles, en pierre, ayant 0,61 c. de hauteur totale, et trois grandes pierres creusées d'une cavité conique et percées au fond de manière à représenter presque un entonnoir; l'une à 0,51 c. de hauteur, une autre 0,60 c., la dernière 0,62 c. Les diamètres des ouvertures inférieures sont de 0,21 c., 0,08 c. et 0,20 c. Ces pierres sont des calcaires ordinaires du pays; l'intérieur poli par le frottement prouve qu'elles ont longtemps servi. Je suppose qu'elles devaient être employées comme moulins, mais pourquoi n'a-t-on pas retrouvé les meules?

On creuse, en ce moment, des tranchées dans toute la longueur de la ville pour poser des tubes en fonte destinés à conduire les eaux.

Près de la porte du Sud on a trouvé un squelette presque entier. Au centre de la ville, en face du Jardin, on a rencontré des pierres romaines de grand appareil formant une muraille, et à côté, un large conduit en pierres taillées grossièrement, coupant la rue actuelle à angle droit. Parmi ces énormes pierres de taille, on en trouve une portant des moulures comme un soubassement, et aussi deux bases de colonne de grande dimension. — Ces vestiges ont un réel aspect de puissance; ils doivent appartenir à quelque monument public. Le centre de l'ancienne Auzia se trouvait incontestablement au centre de la ville actuelle.

Près de la porte d'Alger, la pioche a mis au jour un sarcophage recouvert d'une seule dalle, le tout ayant 2 mètres de long environ; l'intérieur renfermait les débris d'un squelette. Près de là, on a encore rencontré plusieurs sépultures construites seulement en larges briques d'une excellente fabrication.

M. Bordier, propriétaire voisin, m'a dit avoir déterré dans sa cour plusieurs sarcophages monolithes. Cette partie de la ville aurait donc reçu de nombreuses sépultures. Cependant, des sarcophages semblables se sont retrouvés sur presque tous les points de l'ancienne Auzia et des environs; on peut donc affirmer

que les habitants n'avaient pas un lieu spécial destiné aux inhumations *(l)*.

Cela doit étonner quelque peu des Romains, peuple s'appliquant beaucoup à donner aux lieux habités par lui de bonnes conditions hygiéniques.

Gustave MERCIER.

REMARQUES DE LA RÉDACTION

SUR LA COMMUNICATION PRÉCÉDENTE.

(a) Nous demandons bien pardon à notre correspondant de le contredire sur la question des estampages, mais nous en maintenons la nécessité, ne fût-ce que pour obtenir la fidèle reproduction de la forme des lettres dont on tire parfois d'utiles inductions chronologiques.

Quant aux *inscriptions faciles à lire,* nous le renvoyons à l'article *Hallucinations épigraphiques,* publié dans cette *Revue,* T. 8e, p. 227, etc. Il y verra comment les plus habiles épigraphistes se sont trompés en copiant des inscriptions qui semblaient aussi aisées à transcrire que le LVDOVICO MAGNO de la porte St-Denis, à Paris.

(b) Nous croyons que les divergences indiquées ci-dessus dans la lecture de la dédicace à Julia s'expliquent par l'existence de plusieurs documents épigraphiques de rédactions presque semblables et adressés à cette même princesse. M. Mercier en a eu un sous les yeux et nous en avons eu un autre. La famille des Sévère, d'origine africaine, était fort populaire ici, et on lui a consacré d'assez nombreux monuments de ce genre, notamment à Auzia. Le sujet ne comportant pas une grande variété de rédaction, il n'est pas étonnant que plusieurs de ces documents aient été presque identiques de forme.

(c) La médaille dont M. Mercier décrit ici seulement le Revers, l'autre côté de son exemplaire étant fruste, est de Ptolémée, fils de Juba II et dernier roi Mauritanien. Notre Musée en possède 4 exemplaires qui nous permettent d'en donner la description suivante :

Avers. — REX PTOLEMAEVS. Tête de Ptolémée regardant à droite, diadémée, imberbe, avec le pallium sur l'épaule, grenetis.

Revers. — Sans épigraphe. Lion arrêté regardant à droite. Au-dessus, un grand astre représenté par un globule central d'où irradient six rayons. M. Muller, dans sa Numismatique de l'ancienne Afrique, décrit une médaille presque identique (T. 3e, p. 130, nº 198).

(*d*) Le Musée d'Alger possède 14 médailles de ce type, quelques-unes à fleur de coin, ce qui nous permet de rectifier ainsi la description faite ci-dessus d'après un exemplaire mal conservé et de lecture difficile.

Imp. Maxentius, P. F. Aug. (Imperator Maxentius, pius, felix, Augustus, l'empereur Maxence, pieux, heureux, Auguste). Sa tête laurée regardant à droite.

Revers. — Conserv. urb. suæ (conservatores urbis suæ, conservateurs de leur ville). Temple hexastyle (à 6 colonnes); au milieu, Rome casquée, assise de face, regardant à gauche, tenant un globe et un sceptre et ayant un bouclier à côté d'elle.

Au lieu de DEP que M. Mercier indique à l'exergue, il y a probablement REP. Car DEP ne figure pas dans la liste des lettres, nombres et symboles qui se rencontrent à l'exergue des médailles de Maxence.

(*e*) Il nous semble qu'il y a lieu de rectifier ainsi la description donnée ci-dessus de cette médaille de Trajan :

Imp. Cæs. Vesp. Aug. P. M. T. P. Cos. VIII (Imperator Cæsar, Vespasianus, Augustus, pontifex maximus, tribuniciæ potestatis, consul VIII, l'empereur César Vespasien, Auguste, grand pontife, tribun, consul pour la 8e fois). Sa tête laurée, à gauche.

Revers. — S. C. L'Espérance marchant à gauche, tenant une fleur et relevant sa robe.

(*f*) C'est la médaille suivante de Claude II le gothique :

Divo Claudio (au divinisé Claude). Sa tête radiée à droite.

Revers. — Consecratio. Autel allumé avec des palmettes.

(*g*) Complétons ainsi la description de M. Mercier :

Imp. Cæs. Vespas. Aug. (Imperator Cæsar Vespasianus Augustus). Sa tête laurée à droite.

Revers. — Augur pon. max. (Augur, pontifex maximus). Simpule, aspersoir, vase à sacrifice et bâton d'augure.

(*h*) Il y a plusieurs médailles de Nerva-Trajan avec le revers de Parthico, etc. Nous pensons qu'il s'agit ici de la suivante :

Imp. Caes. Ner. Trajan. Optim. Aug. Germ. Dac. (Imperator Caesar Nerva Trajanus, Optimus, Augustus, Germanicus, Dacicus). Sa tête laurée à droite avec le paludament.

Revers. — Parthico, P, m., Tr. p., Cos. VI, P. p. S. p. q. r. (parthico, Pontifici maximo, Tribuniciae potestatis, Consuli VI, Patri patriae, Senatus populusque romanus). Mars marchant à droite et portant une haste et un trophée (?). Médaille frappée en 116 de J.-Ch.

(*i*) Ces pierres levées de grand appareil, si fréquentes dans les ruines antiques et qui de loin leur donnent l'aspect de champs mégalithiques, sont, le plus souvent, les restes des chaînes de pierres de taille que les Romains employaient concurremment avec le blocage.

(*j*) De grands clous en fer recourbés, tels que M. Mercier les décrit ici, ont été rencontrés souvent engagés dans la maçonnerie antique où ils paraissent avoir été employés comme moyen de liaison des matériaux. Nous en avons recueilli nous-même un certain nombre, encore en place, dans les ruines d'El-Hadjeb, près de Mouzaïaville, où il s'en trouve beaucoup.

(*k*) A propos de la mosaïque d'Aumale, généralement connue sous le nom de *mosaïque de Jupiter et Léda*, par suite d'une attribution hâtive qui sera discutée plus loin, entrons dans quelques détails qui intéresseront d'autant plus le lecteur qu'il aura sous les yeux le dessin de ce monument antique, dessin dû à M. Mercier père, et qui sera bientôt tout ce qui restera de cette production assurément très-remarquable au point de vue artistique.

Comme le sujet proprement dit, et qui occupe le médaillon central, est traité avec une liberté tout-à-fait romaine, nous avons dû chercher à concilier dans cette circonstance délicate les exigences de l'art et de l'archéologie avec celles de la décence publique. Nous avons donc fait deux tirages de cette mosaïque, l'un contenant seulement la grecque avec les huit médaillons qu'elle entoure, partie toute d'ornementation, celle qui se trouve ici en regard. L'autre reproduira la mosaïque complète, et des exemplaires en seront fournis par l'éditeur aux personnes à qui leur âge et sexe permettent l'examen de pareilles œuvres, parce qu'elles n'y voient que la question d'art et d'archéologie (1).

Maintenant, abordons l'historique de la découverte de cette mosaïque et des phases par lesquelles elle a passé jusqu'ici.

M. Mercier, pharmacien à Aumale, nous l'annonçait en ces termes, le 27 décembre 1853:

« Le Génie militaire, en recherchant d'anciens matériaux, vient de découvrir à 2 kilomètres d'Aumale, sur le plateau élevé où se trouve la smala des spahis, une mosaïque dont je vous envoie le croquis. Elle est en bon état de conservation, car il n'y manque que la partie de la rosace laissée en blanc dans le dessin et comme elle devait être semblable à celle correspondante diagonalement, la restitution en est facile. Par une cause qui m'échappe, le ciment qui a servi à lier les petits cubes de marbre est venu transuder à la surface par tous les interstices, de manière à former un réseau en relief très-dur et qui masque les contours et les couleurs.

« En somme, une légère restauration conserverait un morceau de l'art antique, digne de figurer à côté des plus remarquables qu'on ait encore découverts en Algérie. A présent, quel sera son

(1) La nature toute scientifique de la Revue Africaine ne la plaçant pas dans les mains des personnes pour qui des *priapeia* seraient dangereuses, nous aurions certes bien pu donner ici intégralement la mosaïque dont il s'agit, surtout en considérant que le 8e volume d'*Herculanum et Pompei*, (ouvrage publié à Paris en 1862), celui qui est consacré au Musée secret, contient des scènes bien autrement érotiques que celle de la mosaïque d'Aumale, mais nous avons pensé, que dans des questions de ce genre, l'excès de précaution ne saurait nuire.

sort? Tant d'inscriptions et de morceaux précieux d'antiquité sont journellement brisés et réduits à l'état de moellons sous nos yeux, qu'il nous est bien permis de redouter le même sort pour cette belle mosaïque. En attendant, elle reste exposée aux injures de l'air et des passants et subit chaque jour quelque dégradation nouvelle.

« J'ai pensé, Monsieur, qu'une démarche de vous près de l'autorité civile ou militaire pourrait peut-être prévenir une perte irréparable, c'est dans ce but que je prends la liberté de vous adresser cette lettre et ce croquis, etc. »

En attendant une mesure définitive, il fallait mettre cette découverte à l'abri du vandalisme. Nous demandâmes donc qu'on la recouvrît immédiatement d'une couche de terre assez épaisse pour la protéger à cet égard, ce qui eut lieu par les soins de l'autorité militaire.

Lors de notre tournée d'inspection à Aumale, en août 1855, nous la fîmes découvrir momentanément ; et il nous fut facile de reconnaître toute l'exactitude du dessin colorié fait par M. Mercier.

Nous aurions voulu opérer alors le transport à Alger de ce remarquable produit de l'art des anciens mosaïstes. Des questions de budget y ont toujours mis obstacle, et la mosaïque de Jupiter et de Léda est, comme on l'a vu, fortement menacée d'une prompte destruction que l'impuissance financière ne nous permet pas d'empêcher, en ce qui nous concerne. D'ailleurs, aujourd'hui, Aumale est érigé en commune et ne laisserait probablement pas enlever une de ses antiquités, quoiqu'à l'exemple de beaucoup d'autres communes, elle ne fasse pas tout ce qu'il faudrait pour les conserver.

Nous ne pouvons qu'appeler l'attention d'un de nos honorables membres honoraires sur la question, de M. le général Renson qui commande aujourd'hui la subdivision d'Aumale. Nous saisissons cette occasion pour le supplier au nom de la science de préserver la mosaïque dite de Léda et, en même temps, de faire loger les inscriptions, etc., autrement que dans la cour du Génie. Car si ce système de musée en plein vent continue, beaucoup de documents épigraphiques très-curieux, arrivés jusqu'à nous, parce

que la terre où ils étaient enfouis les protégeait contre l'air extérieur, seront inévitablement et très-prochainement détruits par l'action des météores; sans compter quelques autres causes que nos lecteurs connaissent trop bien pour que nous ayons besoin de les rappeler ici.

Arrivons à l'examen critique et, s'il se peut, à l'attribution véritable de la mosaïque dont il s'agit.

Celle qui a été faite d'abord de la scène qui s'y trouve représentée aux amours de Jupiter avec Léda était naturelle, et les souvenirs classiques la suggéraient inévitablement. Néanmoins elle est fausse, d'après un archélogue distingué.

Mais laissons ici la parole à M. Barré, auteur du texte d'*Herculanum et Pompei*. Ayant à décrire la peinture d'une scène semblable, sous le rapport des acteurs, mais différente en ce qu'elle représente seulement les débuts d'une action dont notre mosaïque donne le dénouement, voici comment il s'exprime à la page 25 du 8e volume (musée secret) de l'ouvrage dont il s'agit :

« Ce que cette peinture a de plus remarquable, c'est le nimbe ou auréole qui entoure la tête de la femme et révèle une divinité. Cet attribut indique suffisamment que le peintre n'a point voulu représenter ici une Léda et ses amours avec Jupiter changé en cygne... Comme certainement Léda était mortelle et qu'elle périt même étranglée, ce qui ne s'accorde point avec l'auréole céleste, il faut recourir ici à l'opinion des écrivains de l'antiquité qui prétendent que Jupiter, étant épris de *Némésis* qui repoussait ses vœux, pria Vénus de se changer en aigle et de le poursuivre dans les airs où il vola lui-même sous la forme d'un cygne ; l'oiseau poursuivi alla s'abattre près de Némésis qui l'abrita dans son sein et qui s'endormit aussitôt....... Jupiter profita du sommeil de Némésis ; et de cette union résulta un œuf qui fut déposé par Mercure dans le sein de Léda et duquel naquit Hélène. Tel est le récit d'Hygin (*Astron. poët.* II, 8), appuyé par Pausanias. »

D'un autre côté, M. Sabatier (*Monnaies byzantines* T. Ier, p. 31), dit et prouve que le nimbe a aussi orné la tête de quelques personnages célèbres quoique non divins et il cite *Léda* dans ce nombre. Ceci laisse le choix de l'attribution.

L'artiste d'Auzia a choisi, on le peut voir, le moment où Némésis, ou Léda, après avoir accueilli le cygne, qu'elle croyait en danger de mort, succombe au sommeil surnaturel que Jupiter lui envoie. Ses yeux clos ne laissent aucun doute à cet égard.

Nous répétons qu'après les explications divergentes qu'on vient de lire, nos lecteurs restent libres d'abandonner ou de conserver le nom donné jusqu'ici à ce tableau antique, que l'on peut appeler, à son gré, *la Mosaïque de Jupiter et de Némésis, ou de Léda*.

(*l*) L'existence de sépultures antiques dans l'enceinte d'une ville, indiquée ici pour Auzia, est certes en contradiction manifeste avec les usages funèbres des Romains. Nous en avions pourtant signalé déjà un exemple au mois d'avril 1859, dans cette Revue (T. 3e, p. 310), à propos de sarcophages antiques trouvés ici en place, et contenant des débris d'ossements, dans la rue Bab-el-Oued, maison Féraudy.

Nous ne pouvons nous expliquer une pareille anomalie qu'en supposant, pour les deux cas dont il s'agit, qu'Auzia et Icosium ayant été détruits, leurs citadelles ou quelque importante exploitation rurale des environs, pouvant se garder militairement, auraient continué d'être habitées. Dès-lors, les motifs religieux et hygiéniques qui empêchaient d'inhumer en dedans de l'enceinte urbaine, et même dans le *pomœrium*, ce terrain consacré qui longeait extérieurement le rempart, ne subsistant plus, on aura été amené naturellement à élever des sépultures là où se trouvaient en abondance et à pied-d'œuvre des pierres toutes taillées, des briques, etc.; c'est-à-dire dans les ruines voisines de la cité morte.

L'inspection attentive d'une très-grande quantité de restes d'anciens centres, ici ou dans la Tunisie, nous a convaincu que lors de la restauration byzantine, beaucoup de villes ne furent pas reconstruites et que souvent on se contenta de réparer leurs citadelles en y employant les premiers matériaux venus et jusques à des *portions* de statue. A Tonga (la Tignica des Romains) entre autres, nous avons vu une de ces forteresses ainsi relevées; celle-ci, par un architecte grand amateur d'inscriptions ; car les murailles sont un véritable musée épigraphique, où, en 1850,

dans l'accomplissement d'une mission étrangère à l'archéologie, nous n'avons pu que glaner à la hâte ; mais où M. Victor Guérin a moissonné abondamment un peu plus tard.

Donc, là où le poste militaire seul se rétablit, mais où la cité proprement dite ne peut revenir à la vie, le terrain de l'antiq... cité, abandonné désormais par les vivants, devait naturellem...t devenir l'asile des morts.

Cette hypothèse, qui nous avait rendu raison de l'anomalie signalée plus haut, ne jette-t-elle pas en même temps un jour sinistre sur une des convulsions suprêmes que la domination romaine en Afrique a dû subir avant de succomber tout-à-fait ?

Pour terminer ces annotations, répondons au reproche que M. Mercier nous adresse ci-dessus (p. 90), de ne pas avoir reproduit le monogramme TR qui termine la 4e ligne de la dédicace à Julia, et qu'il a indiqué en effet, ainsi que nous nous en sommes assuré en relisant sa copie. Le reproduire nous a été impossible, faute de caractères spéciaux, mais nous aurions pu le signaler, ce que nous n'avons pas fait, oubli dont nous faisons humblement notre *meâ culpa*. Pour surcroit de malheur, une lettre de la ligne dont il s'agit est tombée pendant l'impression, de sorte qu'on n'y lit plus que CAS R, au lieu de CASTR. Quant à ce dernier délit, nous en renvoyons toute la responsabilité aux typographes, ayant bien assez de porter le poids de nos erreurs personnelles.

A. BERBRUGGER.

LES ÉDIFICES RELIGIEUX DE L'ANCIEN ALGER

(Suite. — Voir les Nos 35, 37-38, 39, 43, 45, 54, 56, 59 à 61, 63 à 66.)

CHAPITRE LI.

§ 1er ZAOUIAT DES CHORFA, RUE JENINA ET IMPASSE BRUCE.

On appelle chérif, — ou noble d'origine, — tout musulman qui peut prouver, au moyen de titres réguliers, qu'il descend de Fatma-Zohra, fille du Prophète et épouse de Sidi Ali, fils d'Abou Taleb, oncle de ce dernier. Cette noblesse est très-considérée. Alger renfermait un grand nombre de ces nobles, et plusieurs fondations existaient au profit de ceux d'entr'eux qui se trouvaient dans le besoin. Un acte authentique de 1021 (soit. 1612-1613), établit que déjà, à cette époque, les Chorfa vivaient en communauté et possédaient des immeubles en commun. En 1121, Mohammed ben Baktach, alors dey d'Alger, donna un centre d'action à ces efforts individuels de bienfaisance, en bâtissant une Zaouïat spécialement affectée aux Chorfa. Voici la traduction textuelle de l'acte constatant cette fondation.

« Au nom de Dieu clément et miséricordieux ! Que Dieu répande ses grâces sur notre Seigneur, prophète et maître Mohammed le noble, ainsi que sur sa famille et ses compagnons, et qu'il leur accorde le salut !

(Cachet du dey Mohammed Bakdache ben Ali)

Gloire à Celui qui a élevé le phare de l'Islamisme au-dessus de tout phare, .·. et qui a accordé la supériorité à cette nation pour faire honneur au prophète élu, que Dieu répande ses grâces sur lui et lui accorde le salut, tant que se succèderont le jour et la nuit et que resplendiront les clartés du séjour de la quiétude éternelle ! .·. Qu'il soit loué autant qu'il en est digne : je suis impuissant à égaler les louanges qu'il s'est décernées. Il nous a révélé le mérite de la famille de notre Prophète dans le sage Coran, et a proclamé son illustration lorsqu'il a dit, — lui, le plus éminent des interlocuteurs : « Dieu ne veut qu'éloigner de vous la souillure, « ô gens de la famille, et vous assurer une pureté parfaite (1). »

(1) Fin du verset 31 du chapitre XXXIII. Cette phrase est citée dans

Ensuite, l'honoré, le très-glorieux, l'éminent, le très-fortuné, le guerrier combattant pour la cause de Dieu, le victorieux par l'assistance de Dieu, le défenseur de la religion de Dieu, le prince des Croyants, à la date du présent, à Alger la gardée par Dieu, *Abou Abdallah*, l'illustration du gouvernement, qui est doué de la sagesse et de la force irrésistible, le Doulateli, le Seigneur Mohammed Dey, connu sous le nom de Bakdache Khodja, que Dieu lui soit propice et accorde le pardon à ses vertueux ancêtres, connaissant et sachant d'une manière certaine, les mérites de la famille du Prophète, regarda les Chorfa avec l'œil de la bienveillance et de la sollicitude, et leur édifia dans Alger, gardée par Dieu très-haut, une Zaouïat dont le rang est considérable et l'illustration éminente, au quartier de Souk-el-Djema'at, que Dieu lui octroie de chaque bien la part la meilleure et la plus efficace ! Après cela, il combla de sa faveur le beau, le magnifique, le chérif, le haçani, le savant, le théologien, l'instruit, l'intelligent, qui possède une immense partie de la *Sounna* (tradition) de l'envoyé de Dieu, Abou-Abdallah, le Sid Mohammed, fils du défunt, du sanctifié, de celui qui a été plongé dans la miséricorde du Vivant, du Subsistant, le Sid El-Hadj Mohammed, fils d'Ali, fils de Saïd le chérif, le Haçani, connu sous le nom d'El-Pounsi ; et le chérif, le Haçani (1), *Aboul Abbas*, le Sid Ahmed ben Akelil, et les institua administrateurs (oukils) agréables, gens de confiance considérés et directeurs loyaux de ladite Zaouïat, afin qu'ils en surveillent les intérêts, les affaires et les opérations ; voulant qu'ils soient entourés de considération, d'égards, de respect et d'honneurs, et que leur éminente personne soit l'objet de la protection, en sorte que leur considération ne souffrira aucune atteinte, que nul ne pourra leur porter préjudice ni commettre à leur encontre aucune avanie ni aucun acte vexatoire, et qu'ils ne seront pas traités comme le seraient tous autres.

Ensuite, il (que Dieu le rende heureux) a arrêté diverses dispositions au sujet de ladite Zaouïat. Il les a pesées mûrement, les a adoptées, et a ordonné qu'elles seraient mises à exécution.

Première disposition. Nul ne logera dans la Zaouïat que le chérif, — pieux, — qui n'aura pas d'épouse, lequel devra y coucher.

Seconde disposition. L'imam (officiant), le professeur, le mou-

---

toutes les généalogies de Chorfa. On la considère comme établissant la noblesse des descendants du Prophète.

(1) *Haçani*, descendants de Haçan, l'un des deux fils de Fatma-Zohra, fille du Prophète.

edden, le lecteur (hezzab) et le chaouch ne pourront être choisis que parmi les Chorfa. Si aucun chérif n'est capable d'occuper l'emploi de professeur, cet emploi sera confié à un savant pieux. Mais aussitôt qu'il se présentera un chérif instruit, les choses seront remises dans un état conforme à cette disposition fondamentale.

Troisième disposition. Les oukils (administrateurs) centraliseront les revenus de la dotation de la Zaouïat et les offrandes qui lui seront faites. Ils emploieront ces fonds aux constructions et réparations qui seraient nécessaires, aux nattes de la mosquée, à l'huile et aux frais d'éclairage, et accorderont une rétribution à l'imam, au professeur, au mouedden, au lecteur du Coran et au chaouch. Les sommes restant disponibles seront distribuées par eux aux Chorfa pauvres, nés à Alger, que Dieu la garde et la préserve des maux de l'adversité ! Les oukils ne pourront rien s'attribuer pour eux-mêmes sur ces sommes, à moins qu'ils ne soient dans un pressant besoin, car alors ils compteront au nombre des Chorfa indigents.

Quatrième disposition. Les hommes ne seront pas seuls admis à ces distributions, à l'exclusion des femmes et des enfants.

Cinquième disposition. Le Nakib (chef) des Chorfa n'aura pas à s'immiscer dans les affaires de la Zaouïat et sera seulement considéré comme l'un des Chorfa notables.

Sixième disposition. Les principaux de la communauté des Chorfa se réuniront dans leur Zaouïat, une fois par an, avec le concours des membres existants de la descendance du fondateur (que Dieu le rende heureux !), et ils procéderont à la vérification de la gestion des oukils, d'après les errements légaux et avec un esprit loyal.

Septième disposition. Toutes destitutions et nominations ne pourront avoir lieu que par les soins de sa descendance, avec l'assentiment de l'assemblée des Chorfa notables. En sorte que ce droit ne pourra être enlevé à ses enfants ni aux enfants de ses enfants, ni à la descendance de leur descendance, tant qu'ils se perpétueront et se ramifieront dans l'Islamisme De même, l'oukilat ne pourra être retiré des mains du chérif, du Haçani, de l'honorable, de l'illustre, du savant, du théologien, du béni, de celui qui attire les bénédictions, *Abou-Abdallah*, le Sid Mohammed-ben-el-Hadj Mohammed-ben-Ali-ben-Saïd-el-Pounsi, ni des mains de ses enfants et des enfants de ses enfants, et de la descendance de leur descendance, tant qu'ils se perpétueront et se ramifieront dans l'Islamisme

Huitième disposition. Si l'un des membres de sa descendance (que Dieu le rende heureux !) vient à mourir et qu'on veuille l'inhumer dans la Zaouiat, nul ne pourra s'opposer à cette inhumation et y porter empêchement. Quant aux personnes étrangères à sa famille, elles ne pourront y être enterrées que si l'on attribue à la Zaouiat une partie de leur succession, quand bien même il s'agirait des oukils.

Neuvième disposition. Le troisième jour de la nativité du Prophète, que Dieu répande ses grâces sur lui, et lui accorde le salut ! les oukils prépareront dans la Zaouiat un repas, dont la valeur sera proportionnée aux ressources qu'ils pourront y affecter sans que les intérêts des pauvres chérifs en soient lésés, et auquel prendront part tous les membres présents de cette noble caste.

Ces neuf dispositions réjouiront celui qui en prendra connaissance, s'il les connaissait, et l'instruiront s'il les ignorait. Il (que Dieu le rende heureux !) les a fait consigner dans le registre heureux, béni, louable, afin d'assurer leur conservation. Que Dieu réalise ses vœux et son désir ! Il espère que leur contenu sera mis à exécution par ceux qui viendront après lui.

Quiconque d'entre les gens vertueux, sensés, généreux, intelligents et instruits, et d'entre les dépositaires de l'autorité publique, du gouvernement, de la protection, de l'impulsion et de la direction, prendra connaissance de ce noble ordre, aux énonciations claires et imposantes, dont les prescriptions sont respectées et dont la puissance et le rang sont immenses, apprendra qu'il doit se conformer à ses dispositions, sans les enfreindre ni les contredire, et qu'il ne peut l'adultérer.

Le fondateur (que Dieu le rende heureux !) a eu en vue la face de Dieu, le noble, espérant de lui sa grâce immense et ses récompenses infinies. Quiconque changera ou altérera ses intentions et ses désirs, y ajoutera ou en retranchera quelque chose, ou les transgressera, Dieu lui en demandera compte et se chargera de tirer vengeance de lui. Ceux qui ont été iniques apprendront quel châtiment leur est destiné. Au Dieu glorieux je demande la protection et la réalisation de mes intentions, espérant qu'il m'accordera son agrément et sa satisfaction, et, certes, il peut tout ce qu'il veut, et est à même d'exaucer les prières. Il nous suffit ; il est un excellent protecteur. Il n'y a de force ni de puissance qu'en Dieu, l'élevé, le magnifique. Et le salut ! Ecrit par son ordre (que Dieu le rende heureux !), Ainsi soit-il par le mérite du Seigneur

des hommes et des génies, le meilleur des prophètes et des envoyés, notre seigneur, notre prophète et notre maître Mohammed, pontife des hommes pieux et envoyé du Souverain de l'univers ; que Dieu répande ses grâces sur lui ainsi que sur sa vertueuse famille, sur tous ses compagnons et partisans et sur la totalité des prophètes et des envoyés. La fin de nos prières sera la louange adressée à Dieu, le souverain de l'univers. A la date des premiers jours de Redjeb le Sourd de l'année 1121 (soit du 6 au 15 septembre 1709).

L'établissement créé par le dey Mohammed Baktache lui survécut et traversa les temps sans subir de modifications. L'intéressant acte de fondation qui précède, me dispense d'entrer dans de plus longs détails. En 1832, l'oukil de cette Zaouiat l'aliéna en faveur d'un Européen.

Cette Zaouiat a d'abord porté le n° 13 et plus tard le n° 9 de la rue Jénina. Le cimetière qui en dépendait reçut successivement le n° 23 de l'impasse Bruce et le n° 14 de la rue de même nom. Cet établissement fut exproprié en 1841 pour l'agrandissement des bureaux de la Direction de l'intérieur. Il se trouve partie dans l'Hôtel-de-Ville et partie dans la voie publique.

§ 2° — ÉCOLE, PLACE JÉNINA.

Non loin de la Zaouiat Echorfa, sur la petite place Jénina, se trouvait, au-dessus d'une fontaine, une petite école qui avait été fondée par Mohammed Khodja, Taftardar du palais, ben Mustapha, ainsi que cela résulte d'un acte authentique daté des derniers jours de chaban 1121 (Soit du 26 octobre au 3 novembre 1709).

CHAPITRE LII.

MOSQUÉE DITE *Djama Ketchawa*, RUE DU DIVAN.

Plusieurs actes authentiques, dont le plus ancien est de 1021 (1612-1613), établissent l'existence de la mosquée du quartier de *Ketchawa* (كجاوة). En 1209 (1794-1795), le Pacha Hassan reconstruisit cet édifice en l'agrandissant considérablement. On prit pour modèle, dans cette reconstruction, la mosquée *Essida*, ainsi qu'on pourra s'en convaincre en lisant la description suivante que je fais d'après mes souvenirs (1). La nef, carrée et entourée de fortes

(1) Ceux de nos lecteurs qui voudront se faire une idée exacte de ce que fut cette charmante mosquée peuvent consulter les planches 14, 15

colonnes rondes en marbre, était bordée sur trois faces de bas-côtés coupés par de larges tribunes placées à mi-distance du sol aux arceaux ; une grande coupole à base octogonale la recouvrait. Des peintures et des inscriptions ornaient cet intérieur fort coquet et fort élégant. Le mihrab occupait la façade orientale, sur laquelle s'ouvrait une petite porte ; l'entrée principale se trouvait dans la façade méridionale. C'est sans doute au-dessus de cette dernière issue qu'était placée l'inscription arabe portée sous le n° 75 du catalogue du Musée public d'Alger. Cette inscription, remise au Musée le 29 juillet 1855, est gravée en caractères creux remplis de plomb sur une tablette de marbre qui offre 2 m. 37 c. de longueur sur 0 m. 33 c. de largeur et 0 m. 10 c. d'épaisseur ; elle est d'un beau type oriental et présente deux lignes divisées chacune en quatre cartouches formés par des arabesques. En voici le texte :

1re Ligne : حبّذا جامع يرام بالهنا من مبلغ القصد * وتبسّم
بروق الختام من افق العهد * بناه سلطاننا الرضى عظيم القدر *
حسن پاشا بالبهاء عديم المثل والنّد *

2e Ligne : قد افنى لتشييد اساسها (اساسه) على التّقى * ثِقْل
فخاره من مال تجلّ عن العدّ * وحاز بهجة لدى النّاظرين ورّخ *
لمّا كملت كالسّعد وباليمن والمجد سنة ١٢٠٩

Je crois pouvoir traduire ainsi :

1re ligne. Quelle belle mosquée ! Elle est recherchée par les désirs avec un empressement extrême .·. Les splendeurs de son achèvement ont souri sur l'horizon du siècle .·. Elle a été construite par notre sultan agréable, à la puissance immense .·. Hassan Pacha, avec une beauté sans égale et sans pareille. .·.

2e ligne. Il a employé pour élever ses fondations sur la piété .·. tout le poids de son illustration, au moyen d'une somme qui dépasse l'énumération. .·. Elle est revêtue de la gaieté aux yeux de ceux qui la regardent. Elle est datée (par le nombre renfermé dans ces

et 15 de l'ouvrage de M. Ravoisié *(Exploration scientifique de l'Algérie)*, où l'on trouve une coupe, le plan et les principaux détails du monument. — *Note de la Rédaction.*

mots) .·. Lorsque j'ai été achevée comme le bonheur, dans la prospérité et dans la gloire. Année 1209.

L'addition de la valeur numérique des lettres comprises dans les mots indiqués comme formant un chronogramme ne donne qu'un total de 969, ce qui est un résultat inadmissible. L'écart qui m'arrête ici se retrouve dans un grand nombre de chronogrammes, et ces différences me portent à croire qu'en outre du système habituel, il en a existé un autre dont les règles étaient moins connues (1). Jusqu'à présent, je n'ai pu trouver la clé de cette énigme, les indigènes les plus versés en cette matière étant aussi embarrassés que moi pour arriver à une solution satisfaisante. Quant à l'année hégirienne 1209, elle a commencé le 29 juillet 1794 et fini le 17 juillet 1795.

Je crois en outre, pouvoir attribuer à la mosquée de Ketchawa, l'inscription portant le n° 81 du catalogue du Musée public d'Alger, sur lequel elle est indiquée comme *paraissant* provenir de Djama Essida. Cette inscription figurait avec d'autres marbres, dans une cheminée du palais du Gouvernement et sa remise a été due aux instances de M. Berbrugger. Mais le savant conservateur n'ayant aucune donnée positive sur la provenance d'un document aussi fâcheusement utilisé, a dû se borner à enregistrer provisoirement et sous réserve d'un examen plus approfondi l'origine qu'on lui attribuait. Quant à moi, voici sur quelles considérations j'appuie la restitution que je propose. En premier lieu, il existe une grande similitude entre cette inscription et celle qui précède ; toutes les deux sont gravées, en caractères creux remplis de plomb, sur des plaques de marbre longues, étroites, épaisses et sans encadrement sculpté, qui paraissent, l'une et l'autre, avoir fait partie intégrante d'un gros mur où elles ne formaient pas saillie. Le type d'écriture est le même dans les deux inscriptions ; et on peut en dire autant du style. La conclusion qu'il serait possible de tirer de ces analogies est confirmée par une circonstance des plus significatives. Je trouve, en effet, sur le n° 81, le nom de Hassan Pacha, un peu altéré, mais cependant parfaitement lisible. Ceci semble lever tous les doutes, ce pacha n'ayant fait restaurer qu'une seule mosquée, ainsi que c'est de notoriété publique.

(1) Il y a en effet deux systèmes pour ces sortes de chronogrammes, l'*Abadjed-el-Kebir* et l'*Abadjed-es-Serir*. Nous les donnerons tous deux prochainement. — *N. de la R.*

Cette inscription a beaucoup souffert entre les mains des maçons. Voici ce qu'il m'est possible d'y lire :

1re *Ligne :* حبذا اثار جليل مشيدا * ونعم الخير فد (ابنى) مؤكدا * اميرنا صاحب الفضل حسن پاشا

2e *Ligne :* اتقن بتصويب قبلته مسددا * لحديث قيل ان في الجنة بيتا * نالها من لله تعالى بنى مسجدا

Je propose la traduction suivante :

1re *ligne.* Quel beau monument ! Il est vaste, ayant été élevé à une grande hauteur .·. (*Note.* Le second mot de ce cartouche paraît douteux. La lecture أثار semble cependant la seule possible. Ce mot, dont la signification première est *traces*, *vestiges*, s'applique aux monuments des temps passés, à ceux qui sont les traces des peuples qui nous ont précédés sur la terre. Pourquoi a-t-on adopté une pareille expression pour un édifice neuf ? Avait-on en vue l'époque future où cet édifice serait devenu la trace du fondateur ? Il est à remarquer, en outre, que أثار est un pluriel et que cependant tous les mots qui s'y rapportent sont au singulier). Il est le plus beau bienfait. Il a été bâti de manière à être solide .·. (*Note.* Ce cartouche est très-fruste, le mot أبنى notamment que j'ai placé entre parenthèses, car ce n'est qu'une restitution plus ou moins heureuse, fait défaut et on ne peut en apercevoir qu'un ا et un ى). Notre prince, doué de la supériorité, Hassan Pacha .·.

2e *ligne.* A construit habilement sa kibla, en l'orientant exactement, de manière à mériter les éloges (*Note. Kibla*, point de l'horizon vers lequel les musulmans doivent se tourner en faisant leurs prières ; c'est la direction de la Mecque. Dans les mosquées le point est indiqué par le Mihrab, ou niche dans laquelle se place l'imam). Car, dans un récit traditionnel, il est rapporté qu'au paradis est une demeure .·. qu'obtient celui qui, à Dieu, qu'il soit exalté ! a bâti une mosquée.

Pour en finir avec les renseignements relatifs à Djama Ketchawa, je vais rapporter l'acte constatant la fondation faite par Hassan Pacha, bien que ce document ne diffère pas beaucoup de ceux de même nature que j'ai déjà publiés.

« Ceux qui croient et qui pratiquent le bien auront pour demeure les jardins du Paradis (1).

(Cachets de Hassan Pacha, de Mustapha Pacha (2), portant la date de 1222, et du cadi Hanéfite).

« Au nom de Dieu, clément et miséricordieux. Que Dieu répande ses grâces sur notre Seigneur et notre maître Mohammed, ainsi que sur sa famille et sur ses compagnons, et qu'il leur accorde le salut !

« Louange à Dieu, qui, dans sa bonté, nous dispense ses grâces ; .·. qui nous comble de bienfaits dont nul ne saurait se rendre digne, malgré la grandeur de ses efforts ; qui donne, qui prend sans que nul puisse détourner ses dons ni faire faillir ses promesses ; .·. « Ce que Dieu, dans sa miséricorde, accorde aux hommes (de « ses bienfaits) nul ne saurait le renfermer et nul ne saurait leur « envoyer ce que Dieu tient. » (3) Je le loue (qu'il soit glorifié), je lui adresse des actions de grâces et je l'exalte, tout en avouant mon impuissance à le remercier et à le glorifier ! .·. J'implore de lui, du Dieu glorieux, l'abondance inépuisable de ses bienfaits et la perpétuité de ses faveurs ! *J'atteste* qu'il n'y a d'autre dieu que Dieu, qu'il est unique et qu'il n'a point d'associé, et cette attestation, sincère dans ses expressions, repose sur des bases solides ; puisse Dieu, immense et élevé, la purifier de toute controverse. .·. J'atteste également que notre seigneur et maître Mohammed, son adorateur et son prophète (que Dieu répande ses grâces sur lui et lui accorde le salut !) est le plus noble de ceux qu'il a choisis pour être ses prophètes et ses adorateurs, .·. et le plus grand de ceux qui ont guidé les créatures dans la vraie direction et vers la droiture. .·. Que Dieu répande ses bénédictions sur lui ainsi que sur sa famille, sur ses nobles compagnons, sur ses partisans et sur son armée ! Grâces que nous implorerons, s'il plaît à Dieu, pour échapper aux angoisses et aux horreurs du jugement dernier, .·. et par lesquelles nous solliciterons de la bonté de notre noble maître, de sa vaste miséricorde, qu'il nous assigne une place favorisée de la

(1) Coran, chap. xviii, verset 107.

(2) Mustapha Pacha, successeur de Hassan Pacha, a apposé son cachet sur cet acte, pour témoigner qu'il n'avait pas l'intention d'invalider les dispositions prises par son prédécesseur relativement à la dotation de cette mosquée.

(3) Coran, chapitre xxxv, verset 2.

sécurité, dans laquelle nous n'aurons plus de malheurs à redouter! Après avoir adressé des louanges à Dieu, le sublime, .·. et avoir appelé les bénédictions divines et le salut sur notre seigneur Mohammed, le noble prophète, .·. (nous constaterons que) lorsque l'honorable, .·. célèbre, considérable, .·. très-fortuné, éminent, .·. droit, orthodoxe, .·. très-puissant, pieux ; .·. illustration de l'empire ottoman, .·. et prunelle de l'œil du royaume des Khakan, .·. favorisé de l'assistance divine et victorieux, .·. le champion de la guerre sainte, combattant pour l'amour du souverain, du miséricordieux, .·. notre maître le seigneur Hassan Pacha, fils de celui à qui a fait miséricorde le Vivant, le Subsistant, le seigneur Hossain, eut cédé aux inspirations de son caractère, qui le portent à s'élever vers Dieu (qu'il soit glorifié et exalté!) par des œuvres pies, .·. et à se rapprocher de lui, que sa grandeur soit proclamée! par des actions charitables, .·. il constitua en habous au profit de la mosquée d'assemblée (المسجد الجامع) dont il a élevé les bâtisses, .·. et édifié les constructions, située à *Ketchawa* (كجاوة) près du tombeau du saint, du vertueux Sidi Ouali Dada (que Dieu nous soit propice par ses mérites, amen!) dans l'intérieur de la (ville) bien gardée d'Alger, la protégée par le Très Haut, divers immeubles situés dans l'intérieur de la dite ville et dont le détail sera donné plus bas, s'il plaît à Dieu Très-Haut, afin que leurs revenus soient affectés à l'entretien du personnel de la dite mosquée (suit la désignation de divers immeubles). Et ensuite, notre honorable, célèbre, considérable, fortuné et éminent maître, le seigneur Hassan Pacha susnommé (que Dieu le dirige dans l'exercice du pouvoir qu'il lui a conféré et le guide vers le bien en actions et en paroles!) a pris les deux signataires de cet acte en témoignage contre lui-même, déclarant par l'organe de son envoyé le Sid Mahommed Barbier, actuellement chaouch, qu'il allouait à chacun des agents commis au service de la dite mosquée, un traitement déterminé et payable tous les mois sur les revenus de la dotation sus-désignée, conformément à l'énumération qui suit :

Il alloue au khetib vingt rial drahm serar par mois, à l'imam de ladite mosquée, quinze rial (1). Il alloue à douze hommes qui

(1) 23 fr. 50 c. pour le premier traitement et 16 fr. 87 c. 1/2 pour l'autre, le rial drahem serar, ou pataque chique, valant alors 1 livre 2 sols 6 deniers. La valeur du dinar était de 10 livres 2 sols 6 deniers. — *Note de la Rédaction*.

s'adonneront à la lecture du Coran dans ladite mosquée et qui liront chaque jour un *hizeb* après la prière du matin et un *hizeb* après la prière d'*el-Asr*, suivant la coutume qui a cours dans toutes les mosquées sises dans l'intérieur de la (ville) bien-gardée d'Alger (que Dieu la préserve de l'adversité), un quart de dinar en or par mois pour chacun d'eux. Il alloue au *Bache-Hezzab* trois rial drabam serar par mois, à neuf *mouedden* de la *Sedda* (estrade), chargés de lire le Coran et d'entonner la prière, un rial par mois ; au *bache-mouedden* de l'estrade (sedda), six rial et six huitièmes de rial par mois ; à deux personnes chargées de lire le *tanbih-el-anam*, trois rial pour chacune d'elles par mois ; à celui qui fera la lecture dans la chaire, un rial et demi par mois ; à celui qui entonnera la prière aux heures d'*el-morereb* et d'*el-acha*, trois rial par mois ; à quatre personnes chargées d'étendre les tapis dans ladite mosquée, trois rial pour chacune d'elles par mois ; à l'allumeur, trois rial par mois ; à quatre mouedden du minaret, trois rial par mois pour chacun ; à quatre personnes chargées de balayer la mosquée, trois rial par mois pour chacune ; à celui qui remet la crosse au prédicateur (khetib), le vendredi, un quart de dinar en or par mois ; à celui qui sera chargé de frotter les portes de la mosquée et les latrines, quatre rial et demi par mois ; à deux professeurs, dix rial par mois pour chacun, et à celui qui sera chargé d'offrir de l'eau à la fontaine qu'il (le Pacha) a fait construire en face de ladite mosquée, trois rial et un quart par mois. Le surplus des revenus desdits immeubles sera affecté à l'entretien de la mosquée et de sa dotation, ainsi qu'à l'achat des nattes, des lampes, de l'huile et des autres choses nécessaires audit édifice.

Le Seigneur Hassan Pacha, sus-nommé, a commis à la gestion desdits immeubles, à l'exécution des dépenses fixées et à la perception de l'excédant pour le compte de qui de droit, le Hadj Khelil, Mouzoul aga, oukil actuel du Sboulkheirat, ou ses successeurs. Celui-ci a accepté cette mission et s'est engagé à la remplir avec zèle.

Il a été témoigné, etc., à la date du milieu de Chaban le béni de l'année 1210 (du 21 au 29 février 1796 —). Suit la signature des deux assesseurs du cadi) »

Cette mosquée fut affectée au culte catholique quelques années après la conquête. Elle a été entièrement démolie, petit à petit et à la suite de modifications successives, pour la construction de la cathédrale. Les colonnes seules ont survécu à la destruction de ce

charmant édifice, objet des regrets des amateurs d'architecture indigène.

Par exception, la mosquée qui m'occupe ne fut pas désignée sous le nom de son illustre restaurateur et continua à être appelée *Djama-Ketchawa*. Sa dotation était administrée par le Sboul-kheirat, d'après le vœu du fondateur, et ainsi, d'ailleurs, que cela avait lieu pour tous les établissements appartenant à la secte hanéfite, et son personnel avait à peu près la même composition que celui des autres mosquées de premier ordre. Elle reçut, en 1830, les numéros 70 et 100 de la rue du Divan.

CHAPITRE LIII.

CHAPELLE DE SIDI OUALI DADA, RUE DU DIVAN.

Le nom de ce marabout est invariablement orthographié de la manière suivante dans tous les documents que j'ai consultés : والى داده. Il y a évidemment erreur, car notre personnage était un saint ولى et non un *gouverneur* والى La célébrité d'Ouali-Dada remonte à l'expédition dirigée contre Alger par l'empereur Charles-Quint, en 1541. Voici, en substance, la légende qui a cours chez les indigènes à ce sujet : Assiégée par une armée redoutable, la population concevait de sérieuses inquiétudes sur les suites de cette attaque. Un jour, Ouali-Dada, qui se désaltérait dans l'une des tavernes de la ville, se lève subitement comme saisi d'une inspiration divine, parcourt les rues en ranimant le courage des habitants, puis se portant rapidement vers la mer, entre dans l'eau jusqu'à la ceinture et l'excite par des mots magiques et par les coups redoublés d'une baguette que brandit sa main bénie. A l'appel du marabout, la tempête se déchaîne et fait périr la plus grande partie de la flotte ennemie. Alors, les Croyants, si visiblement protégés par Dieu, fondent avec impétuosité sur les Infidèles. Frappés d'épouvante, les Espagnols prennent la fuite et renoncent à leur impie entreprise.

Ouali-Dada ne jouit pas longtemps de la popularité que lui avait si légitimement valu son efficace intervention, car l'inscription arabe, placée dans sa chapelle, établit qu'il était décédé en 1554. Voici le texte de cette inscription :

1re *Ligne* : ولى البرايا وقطب الخلايق * فلما نوى ارتحالا شكورًا

2e *Ligne* : سمعنا نداء بتاريخ فوته * وقد قال سقى الله شرابًا طهورًا سنة ٩٦١

Je traduis ainsi :

1re *ligne*. (Il est) l'*ouali* (1) des créatures, le *pôle* (2) des êtres créés ; .·. lorsqu'il s'apprêta à partir, adressant à Dieu des actions de grâces avec ferveur et résignation.

2e *ligne*. Nous entendîmes une voix annonçant la date de sa mort, .·. et cela en disant : que Dieu l'abreuve d'une boisson pure. Année 961 (1554).

Je ferai une remarque au sujet de la date. J'avais cru d'abord devoir lire 951, attendu qu'au Xe siècle de l'hégire, il existait une série de chiffres dans laquelle le signe ٦, qui représente le 6 dans la série qui est seule connue aujourd'hui, correspondait au 5. Mais l'addition des lettres composant les mots سقى الله شرابا طهورا qui ren-

---

(1) L'*ouali* est l'ami, l'élu de Dieu, le *saint*. Suivant l'explication donnée par Djami, Dieu a voulu rendre permanente la preuve de la mission donnée au prophète Mahomet et a destiné les *ouali* à servir d'instruments à la manifestation de cette preuve. Il a mis aux mains des *ouali* le véritable gouvernement du monde, parce qu'ils se sont consacrés exclusivement à l'observation des traditions laissées par le Prophète, et qu'ils ont renoncé entièrement à suivre leur propre inclination. *C'est par la bénédiction de leurs pieds que la pluie tombe du ciel* et c'est par un effet de la pureté de leur état extatique que les plantes germent au sein de la terre. *C'est enfin par leur intervention que les musulmans remportent la victoire sur les infidèles.* Ils sont au nombre de quatre mille, tous cachés et ne se connaissant ni les uns ni les autres. Ils ne connaissent pas davantage l'excellence de leur état; ils sont cachés pour eux-mêmes. Il y a des traditions sûres qui établissent ces faits, que confirment d'ailleurs les assertions des *ouali*. Parmi eux, ceux qui jouissent du plus grand pouvoir et qui sont comme les *premiers officiers de la cour de Dieu*, sont au nombre de trois cents, appelés *akhiyaz*, ce sont les *ouali* de choix, les élus de premier ordre (*Les inscriptions arabes de Tlemcen*, par M. Ch Brosselard, aujourd'hui préfet d'Oran. Voir *Revue Africaine*, tome IV, no 19, octobre 1859, page 14).

(2) Le *Kotb* signifie littéralement le *pôle*. Dans le langage mystique du soufisme, l'être privilégié auquel ce titre est décerné est le *saint par excellence*, celui qui occupe le sommet de l'axe autour duquel le genre humain avec toutes ses créatures, toutes ses grandeurs, toutes ses vertus, toutes ses sciences, et aussi tous ses vices, toutes ses petitesses, accomplit son éternelle et immuable évolution. C'est le *pôle* qui répand l'esprit de vie sur la nature supérieure et inférieure. Dans ses mains, est la *balance de l'émanation générale* (Même article).

ferment le chronogramme, me donne le nombre 961. Dès lors le doute semble d'autant moins permis que j'ai pu constater à plusieurs reprises, que les deux systèmes de numération ont été employés concurremment aux mêmes époques.

Ouali Dada était Turc, sa réputation a traversé les siècles et il est encore en odeur de sainteté. Son établissement, géré par un oukil osmanli comprenait, en outre de la chapelle renfermant le tombeau du marabout, une mosquée et une salle de refuge pour les mendiants et les infirmes. En 1864, cet édifice, qui avait successivement reçu les n°s 108 et 3 de la rue du Divan, a été annexé aux bâtiments du couvent de la Miséricorde. Le corps du saint, exhumé avec toutes les formalités nécessaires, a été transporté dans un local qui lui avait été préparé près de la chapelle de Sidi-Abderrahman Ettalbi, au-dessus du jardin Marengo. Quant au refuge, il se trouve installé dans la maison domaniale portant le n° 3 de la rue du Palmier (impasse).

La dotation de cette Zaouiat avait une certaine importance et ses revenus se trouvaient considérablement augmentés au moyen des nombreuses offrandes apportées journellement par les fidèles, à la grande jubilation de l'oukil.

ALBERT DEVOULX.

(*A suivre*)

NOTA. — Je reconnais, mais trop tard pour rectifier mon travail, que le chronogramme de Djama Ketchawa, dont j'ai parlé à la page 109, a été établi d'après l'*abadjed* barbaresque, tel que M. Bresnier l'a publié dans son *Cours théorique et pratique d'arabe*, en 1855. Toutefois, la difficulté que j'ai signalée reste entière, car un certain nombre de chronogrammes ne peuvent pas plus être résolus par la méthode barbaresque que par le système oriental.

NOTES SUR LE MEDRACEN

ET SUR LA POSSIBILITÉ DE L'EXPLORER FACILEMENT ET A PEU DE FRAIS.

Monsieur,

Les recherches longues et pénibles auxquelles vous avez dû vous livrer, les travaux gigantesques que vous avez été dans la nécessité d'exécuter pour pénétrer dans le tombeau de la Chrétienne (cette épave colossale des siècles passés) et votre qualité d'Inspecteur-Général des Monuments historiques me font un devoir de vous adresser quelques mots sur le Medracen ou Madracen de la province de Constantine et sur le moyen que je crois propre à l'explorer sans grandes dépenses ni dégradations apparentes ou cachées (1).

L'ouvrage de M. le colonel Foy, *Annuaire Archéologique* de Constantine, 1856-57, et le relief (en plâtre, à l'échelle de 1 cinquantième) du monument que vous m'avez fait l'honneur d'accepter pour le Musée de la ville d'Alger (2), vous permettront de suivre mon raisonnement dans ses moindres détails.

Sans parler de la construction en elle-même (étude que je vous demanderai la permission de traiter ultérieurement), je me bornerai à vous dire que d'un examen minutieux, fait de concert avec un entrepreneur de travaux publics, il ressort pour moi la certitude que le tombeau qui nous occupe est et a toujours été à l'abri de toute violation de la part de gens étrangers à son édification ou ignorant sa véritable ouverture.

En effet, l'entrée sous la dalle du troisième gradin n'a jamais pu être une voie connue d'explorateurs, puisqu'elle n'a été découverte que depuis 18 années (1849) d'un autre côté, les pierres énormes qui formaient les gradins au-dessus de ce couloir sont

(1) Voir les remarques de la Rédaction, à la fin de cet article. — *N. de la R.*

(2) M. Chabassière, l'auteur de cet article, a exécuté avec une patience intelligente et une conscience scrupuleuse un modèle en plâtre du Medracen qu'il vient de donner à notre Musée. C'est un précieux cadeau et les amis de la science doivent doublement de la reconnaissance au donateur et pour son talent et pour sa libéralité. — *N. de la R.*

éboulées et ne le sont que par le fait de la rupture de l'une et, par suite, de plusieurs pierres plates qui forment voûte sous les plaquettes de calcaire qui composent l'intérieur du Madracen, et non comme quelques personnes l'ont supposé, par suite d'un travail de recherches.

Les deux autres grands éboulements qui sont, l'un à l'ouest, l'autre au sud, ne laissent non plus aucun doute sur ce point, puisque les plaquettes de calcaire, sans liaison de mortier, qui supportent les gradins sont elles-mêmes intactes et, chose importante à noter, n'auraient pu être déplacées plus avant (celle de l'Ouest a 3 m. de profondeur) sans entraîner la chute de la masse de matériaux qui les surplombent et rendent aujourd'hui très-dangereux la moindre curiosité ou la plus petite tentative d'exploration sur ce point.

Je dois ajouter, pour que l'exposé de la vérité soit complet, que ma conviction est que, seul, ce vide immense fait dans l'éboulement ouest a été creusé par des chercheurs inhabiles, qui, opérant sans étais d'aucune nature, ont dû abandonner cet espèce de tunnel horizontal à l'aide duquel ils espéraient atteindre un couloir ou un vide quelconque.

Il suit de ce raisonnement que l'entrée du vestibule était inconnue des travailleurs que la faible quantité de déblais à exécuter au-dessus de la véritable porte eût tentés s'ils avaient pu s'en rendre compte.

Ainsi donc : 1° On n'a cherché à pénétrer dans le Madracen que dans le grand vide de l'ouest et cela, pour à tout hasard y rencontrer une voie conduisant au centre.

2° L'éboulement qui s'est fait au-dessus du vestibule n'est que le fait du temps, peut-être même d'une commotion comme celles produites par les tremblements de terre.

3° Enfin la cage elle-même de l'escalier en pierres n'offre la trace d'aucune altération ni d'aucune recherche. Les personnes qui les premières ont découvert la dalle mobile qui fermait l'entrée ont dû être amenées à ce résultat par l'examen de la cavité qui se formait insensiblement au-dessous du vestibule ; elles ont dû enlever elles-mêmes la pierre en question (ce qui en explique l'absence lors des recherches de M. le colonel Carbuccia), mais

elles ont été arrêtées à la septième marche par les énormes matériaux qui comblent cette entrée et la couvrent, menaçant quiconque oserait sans de grands travaux s'aventurer plus loin.

4° L'éboulement du sud est parfaitement naturel et s'explique par le fait de la poussée énorme produite par les gradins. La meilleure preuve de ce que j'avance se trouve à droite et à gauche des débris, dans la façade de l'édifice qui, sur certains points a un surplomb de 25 à 30 centimètres et qui pour cette raison s'écroulera elle aussi dans un avenir prochain, sur plus de 15 mètres de longueur.

Maintenant, un mot sur le mode d'exploration que j'ai à vous proposer : sur n'importe quel point que vous cherchiez à pénétrer dans le monument, vous aurez à déplacer des matériaux énormes dont le poids varie entre 1,500 et 2,000 kilogrammes qui nécessitent naturellement une installation coûteuse et vous endommagerez l'édifice plus ou moins, mais il faudra toujours un peu le détériorer.

Partant de cette hypothèse que dans le Madracen, comme dans le tombeau de Juba, la chambre sépulcrale se trouve au centre, et de plus ayant acquis la certitude, après examen, que l'intérieur n'est qu'en plaquettes de calcaire du poids de 22 à 28 kil., je crois qu'il serait utile et avantageux de perforer le monument à partir du centre de la plate-forme supérieure en descendant à l'aide d'un puits à la boule de 0 m. 80 ce côté sur la voûte du caveau, dont, à l'aide d'un ciseau on enlèverait une pierre remplacée immédiatement par une armature en fer pendant le temps des recherches.

Le monument a 18 m. 50 de hauteur ; si nous lui supposons une chambre sépulcrale de 4 m. 50 (sous voûte), il ne nous restera à enlever que quatorze mètres de profondeur et un cube en plaquettes égal à neuf mètres.

Un treuil, une corde et une benne suffiraient à cette opération rapide et fort peu dispendieuse.

Le déplacement de cinq des pierres de grand appareil de la plate-forme serait facile à l'aide d'un cric de petite dimension, et les déblais provenant du puits seraient placés autour et sur le

couronnement qui peut sans danger en supporter soixante mètres cubes.

Environ soixante mètres de planches de chêne de 0 m. 30 de largeur avec cinquante mètres de quart de madriers compléteraient la dépense à faire.

CHABASSIÈRE,

Géomètre faisant fonctions de triangulateur,
Membre de la Société Archéologique de Constantine.

Remarques de la Rédaction sur la communication précédente. — Nous nous associons à la pensée de l'auteur sur le meilleur et le plus sûr mode d'exploration du Medracen; mais nous ne pensons pas comme lui que ce monument soit inviolé. Il suffit, pour se convaincre qu'on y a déjà pénétré, de lire le procès-verbal de la découverte de l'entrée, faite par M. le capitaine Collineau (mort depuis général), procès-verbal dont nous avons une expédition sous les yeux, signée de M. le général Carbuccia, et que nous avons publié en 1857 dans le premier volume de cette Revue, pages 237 à 239. Ce document constate que la dalle-porte, destinée à fermer l'entrée du couloir, était écornée à un des angles supérieurs, ce qui laissait une ouverture suffisante pour le passage d'un homme et par laquelle, en effet, a passé le voltigeur qui le premier y a pénétré en 1849. Cet angle a été évidemment écorné à dessein et pour s'introduire dans le tombeau royal; les mêmes causes, que nous avons exposées, relativement à la violation antique du Tombeau de la Chrétienne, dans notre brochure récemment publiée sur ce monument, ont existé en ce qui concerne le Medracen. L'unique chance que nous entrevoyons donc sur ce point, c'est que l'éboulement qui intercepte aujourd'hui le parcours complet du couloir soit antérieur à la tentative de violation constatée par la brisure de l'angle de la dalle-porte. Mais c'est là une bien faible probabilité.

A. B.

PROVINCE DE CONSTANTINE.

LES ANCIENS ÉTABLISSEMENTS RELIGIEUX MUSULMANS DE CONSTANTINE.

On nous écrit de cette ville le 9 décembre 1867 :

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Je me hâte de réunir les renseignements biographiques que vous me demandez sur notre défunt collègue, afin de vous les adresser, si c'est possible, par le retour du courrier (1).

Je passe maintenant à notre histoire locale.

M. Brosselard a publié jadis, dans la *Revue Africaine*, une étude du plus haut intérêt sur les anciens établissements religieux de Tlemcen; M. Devoulx imite son exemple dans le même recueil en nous faisant connaître ceux d'Alger. Rien de semblable n'a encore été entrepris pour la ville de Constantine, si ce n'est la traduction des inscriptions arabes, si habilement commentées par M. Cherbonneau; et cependant, je crois, comme vous, qu'il serait temps de faire appel au zèle de ceux qui s'occupent plus spécialement de l'histoire locale, avec d'autant plus de raison que notre ville est en voie de transformation complète.

Le percement de nos grandes rues tend à faire disparaître de jour en jour le cachet original et à peu près unique dans son genre de l'ancienne cité arabe. Bon nombre de mosquées et d'oratoires musulmans ont disparu depuis plusieurs années devant les nécessités d'extension du quartier européen qui occupe le gradin le plus élevé du rocher sur lequel la ville est assise. La partie basse, c'est-à-dire, le quartier arabe, est à la veille de changer d'aspect à son tour par l'ouverture de la rue Impériale qui reliera la porte Vallée au nouveau pont d'El-Kantara.

(1) Ces renseignements se rapportent à M. le capitaine Pigalle, un de nos correspondants qui est mort récemment, un pionnier et presque un martyr de la science, à qui nous regardons comme un devoir de consacrer une notice plus complète que celle qui a déjà paru dans cette Revue. — *N. de la R.*

Les membres de la Société historique algérienne seront probablement désireux de voir conserver le souvenir de la disposition des anciennes rues arabes ; et, à cet effet, je vous adresse ci-joint le calque d'un plan dressé en 1837, par les officiers d'État-Major de l'armée expéditionnaire, quelques jours après la prise. Vous pourrez mieux que personne apprécier son exactitude, puisque vous avez assisté à ce brillant fait d'armes.

Donc, comme vous le dites très-bien, il faudrait se hâter d'étudier les monuments religieux qui se prêtent tant soit peu à la description, avant que la pioche les abatte. Leur étude, il me semble, ne sera pas difficile ici, au point de vue de l'art, car aucun d'eux n'a ce cachet distingué et grandiose même qui caractérise les constructions d'un genre analogue de Tlemcen et d'Alger. En dehors des quatres mosquées principales d'El-Betha, Sidi Kettanì, Sidi l'Akheder et Souk er-R'zel (cette dernière transformée en église catholique), toutes les autres sont bien mesquines, comme œuvre architecturale. Elles méritent cependant qu'on s'en occupe, ne serait-ce que pour recueillir les légendes et les traditions qui s'y rattachent et qui sont parfois bien absurdes, il est vrai, mais dans lesquelles on retrouve certains faits inédits et, par suite, très-utiles pour reconstituer l'histoire locale.

On pourrait, en même temps, étudier et décrire les monuments militaires ; j'entends par là, *Dar el-Bey,* l'ancienne résidence des Beys qui gouvernèrent la province jusqu'à l'avènement d'El-Hadj Ahmed ; et enfin le vaste bâtiment dit *Caserne des Janissaires.*

Les archives de l'administration du domaine de Constantine renferment de nombreux documents authentiques que l'on pourrait consulter avec fruit. Salah Bey, gouverneur de la province de 1771 à 1791 (1), signala son passage au pouvoir par de nombreuses créations d'utilité publique dont quelques-unes

(1) Les documents contemporains de Salah Bey, faisant partie des archives de la compagnie royale d'Afrique, établissent que sa nomination au gouvernement de la province de Constantine doit être placée entre le 20 juin et le 26 octobre 1771. Les mêmes autorités donnent à son arrestation par ordre du Dey, la date du 16 août 1792 et les chroniques indigènes le font mourir le 1er septembre de la même année. — *N. de la R.*

subsistent encore de nos jours. Mais ce qui fait ressortir encore davantage le génie de ce prince, qualité bien rare chez les hauts fonctionnaires de la Régence, c'est son esprit d'ordre et le soin qu'il apporta à la bonne administration des biens religieux. Le document ci-après, dont nous allons donner la copie textuelle et la traduction, le démontrera d'une manière évidente. Il est inscrit en tête d'un grand registre, ou sommier de consistance dans lequel sont mentionnés tous les biens religieux. Son texte même explique les causes qui le motivèrent et nous dispense de tout commentaire :

TEXTE.

الحمد لله ولما وقع التقصير من وكلاء مساجد قسنطينة ولم يكن
لهم اعتناء بشان الاوقاف وفرطوا في ذلك غاية التفريط وضاع
الكثير منها بغفلتهم عنها وعدم اعتنا بهم بشانها ولم يبحثوا
على ذلك وتعطل البعض من المساجد بضياع اوقافها التى مبنى
عمارة الوقف عليها وصار البعض منها بسبب ذلك مربطا
للدواب والبعض غُلقت عليه الابواب وال امره الى الخراب وبلغ
امر ذلك لحضرة المعظم الاسعد المنصور الموفق الاراء السديد
وحسن الراي سيدنا صالح باي ايده الله تعلى وابقى وجوده
وادام خيراته وجوده فالهمه الله الى احياء ما اندرس من المساجد
والاوقاف وتوجه بكليته اعزه الله تعالى الى الكشف عن ذلك
واراد ان يثبت ذلك بثلاث ٣ سجلات متماثلة تحفظها (1) بل باربع ٤
ويومن بذلك من التبديل والتغيير عليها امر حينيذ قضاته
والمفتيين ان يبحثوا على اوقاف المساجد وعلى المساجد التى

(1) Rectification en marge, quatre au lieu de trois.

دثرت ويثبتوا ذلك بثلاث سجلات ۲ متماثلة وامتثلوا ۲ بل باربع سجلات
امره وبلغوا جهدهم في البحث عن اوقاف المساجد وعن المساجد
التى دثرت واطلعوا على سجلات المساجد واثبتوا بعد الكشف
عن ذلك اوقاف مساجد بلد قسنطينة بهذا السجل وبسجلين ۲ ۲ بل ثلاثة
اخرين مماثلين له لفظا ومعني احد السجلات عند صاحب
بيت المال والثاني عند شيخ البلد والثالث عند قاضي الحنفية
والرابع عند قاضي المالكية فمن علم ذلك وتحققه وعلم ان
الطابع المرتسم بطرته اعلاه هو طابع المعظم الارفع سيدنا صالح
باي ادام الله اوقاته وبارك فيه فيربه وبمضمنه شهادته هنا
وذلك اوسط شهر ربيع الاول المنور بمولده صلى الله عليه
وسلم عام تسعين ومائة والـــــــــــــــــف

ومن تمامه ان سيدنا صالح باي ايده الله على ان المعاوضة
لا تقع في اوقاف المساجد اصلا لا بالقليل ولا بالكثير وان وكلاء
المساجد يحاسبون على اوقاف المساجد من الستة اشهر الى
الستة اشهر وان الفاضل من اوقاف المساجد اي من غلتها
يتفقده العلماء المنعقد بهم المجلس العلمي وصاحب بيت
المال في كل سنة ومن كثرت غلة اوقافه من المساجد يشترون له
بما فضل عن حاجة الاوقاف عقارا يصير من جملة الاوقاف
صح ذلك

Paraphes et signatures : محمد بن الموهوب

احمد بن جلول

En tête à gauche, sur le cachet du bey, est écrit : عبده صالح باي بن مصطفى ١١٨٥

Autre cachet : الواثق برب الناس عبده بالعباس ١١٨٨

Autre : سى شعبان ١١٧٩
بن جلول

TRADUCTION.

Louange à Dieu.

« Par suite de relâchement survenu dans le service des oukils des mosquées de Constantine, de leur négligence à s'occuper des habous, de leur manque de zèle dans l'accomplissement de leurs devoirs, beaucoup de habous ont disparu (ou ont été détournés de leur destination première), et il n'a été fait aucune recherche pour les retrouver, par ceux dont c'était le devoir. Aussi, plusieurs mosquées ont-elles dû cesser leur service, étant privées des ressources qu'elles tiraient des habous que le fondateur avait affectés à leur construction et à leur entretien. Par ce fait, les unes sont devenues des écuries où l'on remise les bêtes de somme; d'autres ont été fermées et tombent en ruines. Cet état de choses étant parvenu à la connaissance du magnifique, du très-fortuné, au jugement droit et juste, le victorieux (1), notre seigneur Salah Bey (que Dieu très-haut le protège, qu'il nous conserve ses bienfaits et son existence), Dieu lui a inspiré la pensée de réédifier (rendre à la vie) les mosquées et les biens habous qui se trouvent ainsi détériorés.

Il a donc pris toutes les mesures nécessaires (que Dieu augmente sa gloire!) pour réorganiser ce service et a résolu de faire établir en *trois* (rectification en marge : *quatre*) expéditions semblables, un registre sur lequel seront consignés tous les rensei-

(1) En 1775, c'est-à-dire l'année qui précéda la rédaction de ce document, Salah Bey, à la tête du contingent des troupes de la province de Constantine, contribua à mettre en déroute l'armée espagnole qui vint assiéger Alger, sous les ordres d'Oreilly. — C'est depuis lors que Salah Bey fut qualifié de *Victorieux*.

gnements concernant ces édifices, leur authenticité devant faire foi et prévenir tout changement et toute altération.

A ces fins, il a immédiatement donné l'ordre à ses kadis et aux muphtis de rechercher les habous des mosquées, ainsi que les mosquées elles-mêmes qui ont été détournées de leur destination première et de consigner les résultats de leurs investigations sur les quatre exemplaires dudit registre.

En conséquence de ces ordres, les kadis et les muphtis se sont mis, avec toute la diligence possible, à rechercher les habous des mosquées et les mosquées elles-mêmes qui ont disparu. Ils ont compulsé les registres particuliers des mosquées et quand ils ont eu terminé leurs travaux d'enquête, ils ont consigné les habous des mosquées de la ville de Constantine dans le présent registre et dans les trois autres, en tout conformes mot pour mot à celui-ci.

L'un de ces registres est déposé chez le chef du Beït-el-Mal. l'autre chez le Cheïkh-el-Bled, le troisième chez le Kadi Hanafi et le quatrième chez le Kadi Maleki.

Ceux qui ont connaissance des faits sus-mentionnés, qui se sont assurés de leur validité, qui savent que le sceau apposé en marge du présent est celui de l'Illustre, du très-élevé notre seigneur Salah Bey (que Dieu fasse durer son gouvernement !) du tout rendent ici témoignage.

Fait dans la seconde dizaine de Rebiâ-el-Ouel onze cent quatre-vingt dix (1er au 10 avril 1776).

Au-dessous de ce qui précède, on lit encore :

« Par supplément, il est dit : Notre seigneur Salah Bey, que Dieu le fortifie par sa bonté, a décrété qu'aucun échange, de quelque importance qu'il soit (considérable ou minime), portant sur les habous des mosquées, ne pourra désormais avoir lieu. Les oukils des mosquées seront tenus de rendre leurs comptes de gestion des habous tous les six mois. L'excédant des revenus sur les dépenses sera constaté chaque année, par une commission composée des membres du medjelès et du chef du beït-el-mal, et enfin ce qui restera sera consacré à acheter de nouveaux immeubles qui viendront s'ajouter aux habous anciens.

Approuvé : »

Signature de Si Mohammed ben el-Mohoub et de Si Ahmed ben Djelloul, muphtis.

En tête, à gauche et en marge, cachet de Salah Bey, sur lequel on lit : « Le serviteur de Dieu, Salah Bey ben Mustapha. 1185. »

Cachet de Si Bel-Abbas 1188 — kadi.

Cachet de Si Châban ben Djelloul 1179 — kadi.

Ainsi que l'avait prescrit Salah Bey, le grand registre, ou plutôt le sommier de consistance, duquel nous avons extrait le document qui précède, contient ensuite l'énumération de tous les établissements religieux de Constantine et des habous qui leur sont attribués, consistant en maisons, boutiques, ateliers de tisserands, fours, fondouks, terrains de culture, etc., dont la location constituait les revenus.

Les petits registres particuliers des mosquées existent aussi, au nombre d'une centaine au moins et doivent contenir des détails qu'il serait très-curieux et, sans doute même, très-utile de connaître. On se demande, en effet, par suite de quel concours de circonstances ces précieux documents sont encore muets aujourd'hui, c'est-à-dire non traduits depuis une période de trente ans que nous sommes maîtres de Constantine et qu'ils sont par conséquent en notre possession. C'est évidemment une lacune fâcheuse au point de vue de l'histoire locale, déjà si pauvre en renseignements authentiques, mais cette lacune est bien autrement regrettable sous le rapport de l'intérêt public. La connaissance, par une traduction exacte, de ces documents aurait pu et pourrait encore prévenir de nombreuses erreurs, cause inévitable d'une certaine perturbation dans les droits respectifs des particuliers et de l'Etat qui s'est substitué à l'ancien beylick. Salah Bey, un administrateur turc, fit preuve d'un esprit d'ordre et de prévoyance que nous souhaiterions lui voir envier et qui à l'occasion pourrait être comme une sorte de reproche à l'adresse de ceux à qui aurait incombé le devoir d'imiter son exemple.

Cette digression a son utilité et démontrera que les études archéologiques consciencieuses sont souvent plus nécessaires que ne le pensent de parti pris certaines gens.

Revenant à notre sujet, nous dirons maintenant que les établissements religieux de Constantine étaient nombreux pour une

population musulmane d'environ 30,000 âmes. Voici la liste nominative de ces établissements, que nous avons traduite d'un feuillet du sommier de consistance cité plus haut.

LISTE DES ÉTABLISSEMENTS RELIGIEUX.

1	Grande mosquée de la Kasba. — Ruinée.	
2	Grande mosquée de Betha. — Affectée au culte musulman.	
3	Mosquée	de Souk er R'ezel. — Eglise actuelle.
4	—	de Sidi Kettani. — Culte musulman, Medersa.
5	Grande mosquée de Rahbet es-Souf. — Hôpital civil.	
6	Mosquée	Sidi Mefredj. — Ruinée.
7	—	Sidi Ali Makhelouf. — Ruinée.
8	—	Sidi Abd el Kader, à la Kasba. — Ruinée.
9	—	Sidi Ahmed ben Alennas. — Ruinée.
10	—	Sidi el Ouared. — Ruinée.
11	—	Sidi Rbi. — Ruinée.
12	—	Sidi Rached.
13	—	Sidi Brahim Bachidi.
14	—	Arbaïn Cherif.
15	—	Sidi Sefar.
16	—	Sidi Youmen.
17	—	Sidi Fliou el Serir.
18	—	Sidi Labiod.
19	—	Sidi Ferr'an.
20	—	Sidi Mendil.
21	—	Sidi Amor el Ouzzan.
22	—	Sidi Abdallah bou Maza.
23	—	Sidi 'Affan.
24	—	Sidi bou Annaba, Kasba.
25	—	Sidi el Djouari el Kebir.
26	—	Sidi Chokfa.
27	—	Sidi bou Annaba, Bab Djabia.
28	—	Sidi Ali el Guefsi.
29	—	Sidi Yahya el Fessili.
30	—	Sidi Abd-er-Rahman el Menatki.
31	—	Sidi Khezer.
32	—	Sidi Abd-el-Moumen.

33	Mosquée	Sidi Kernouche.
34	—	Sidi Ali Tlemsani.
35	—	el Hafsa.
36	—	Sidi Nérache.
37	—	Sidi Fetah-Allah.
38	—	Sidi K'niche فنيش.
39	—	Sidi Tandji.
40	—	Sidi Mohammed Cherif.
41	—	Sidi Ahmed Zerroug, ou Djama el-Djouza.
42	—	Sidi bou Rer'da.
43	—	Sidi Chadli.
44	—	Sidi Mohammed ez-Zouak.
45	—	Sidi Mohammed en-Nedjar.
46	—	Sidi Drar.
47	—	Sidi Abd el Malek.
48	—	Sidi Krania.
49	—	Sidi 'Adj.
50	—	Sidi Khelil.
51	—	Sidi Abd Allah Cherif.
52	—	Sidi Haïdan.
53	—	Sidi Hassouna.
54	—	el Djouar.
55	—	Sidi el Biazri.
56	—	Sidi el Andaloussi.
57	—	Sidi Dahan.
58	—	Sidi Remah.
59	—	Sidi Djelis.
60	—	Sidi es-Sebaïn.
61	—	Sidi Mimoun.
62	—	Sidi Kis.
63	—	Sidi bou Cheddad.
64	—	Sidi Mar'reb.
65	—	Sidi Hadjam.
66	—	Sidi Abd el Hadi.
67	—	Sidi Zouar'i.
68	—	Sidi Mohammed ben Mimoun.
69	—	Sidi Abd-er-Rahman Krouï.

70 Mosquée Sidi el Foual.
71 — Sidi el R'emari.
72 — Sidi Fliou el Kebir.
73 — Sidi Meslem.
74 — Sidi Yasmîn.
75 — Sidi el Akhdar.

—

1 Zaouïat el Kherazin, aux Ben el Fekoun.
2 — des Oulad ben Djelloul.
3 — el Kherachfîn, aux Oulad ben Djelloul.
4 — el Souari id.
5 — Sidi Ali Tlemsani.
6 — er-Rekakin.
7 — Bab el Oued.
8 — Oulad ben Badis.
9 — Souk el Kherek.
10 — en-Nedjarin.
11 — Ben el Ouâr.
12 — Ben el R'eribi.
13 — Redouan.

—

Extra-muros.

Medersa Sidi bou Meciba.
— Sidi Haïlouf.
Djama Sidi Ali et Sari.
— Sidi Ali Cherif, au Koudiat-Ati.
— Sidi Saïd et Safraoui, au Koudiat.
— Sidi Feredj, au Koudiat.
— Sidi Saâd Allah, au Koudiat.

Les registres des mosquées, mis un instant à ma disposition, m'ont permis de prendre à la hâte quelques renseignements assez curieux sur le budget annuel de ces établissements.

Pour la *grande mosquée Cathédrale d'El-Betha*, par exemple, voici entr'autres ce que j'ai relevé :

Au mois de djoumad tani de l'an 1207 (janvier 1792);

Recettes. . . . 491 réaux (réal de 2 fr. 50 c. (1).
Dépenses. . . . 408 id.

Grande mosquée de Souk-el-Rezel (église actuelle). Note des dépenses pour le traitement des employés et pour l'entretien de la Medersa qui en dépend, pendant le courant d'une année.

Solde des Khettib	100 réaux.
— de l'Imam	50
Bache Moudden	30
5 Moudden 25 R.	125
5 hazab à 4 R	20
Éclairage	8
Sahab et Akkaz	4
A sept hommes pour nettoyer journellement la mosquée, la medersa; deux de service par jour, un à la mosquée et l'autre à la medersa, 4 réaux à chacun	28
Au Nader el Aoukaf	40
Au Cheikh de la Medersa	48
A 12 tolba assistant au cours de la Medersa	144

Les renseignements qui précèdent, tout incomplets qu'ils soient, peuvent, en attendant une étude plus sérieuse, vous donner une idée des nombreuses données utiles que l'on pourrait trouver dans les registres des mosquées. Il sera indispensable de les consulter et de les traduire, quand on entreprendra la monographie des établissements religieux.

Avant de clore ma lettre, j'ai encore à vous communiquer une pièce assez curieuse trouvée dans les papiers de famille du vieux Kadi Si Moustafa ben Djelloul dont l'ancêtre remplissait auprès de Salah bey les fonctions de secrétaire. Ce document est relatif à la construction de l'ancien pont d'el Kantara, œuvre accomplie en 1772 par Don Bartholomeo, architecte de Mahon. Je n'ai pas besoin de rappeler que ce pont s'est écroulé le 18 mars 1857, à sept heures du matin.

Voici le texte de cette pièce :

---

(1) Celui qu'on appelle *rial Bacita*. — *N. de la R.*

الحمد لله ونجط السيد شعبان بن جلول كان قاضي الحنفية بقسنطينة ما نصه * الحمد لله ذكرلنا حدر الولاة ومنبع الفضل والخيرات سيدنا صالح باي ابقى الله تعلى وجوده ان النصراني الذى جاءه مع جماعته منهم لاجل بناء القنطرة المعروفة قديما بالمشبكة عند باب القنطرة اخبره ان تاريخ بنيان القنطرة في السابق كما هو مكتوب بها بالسرياني بعد زمن نبي الله تعلى سيدنا عيسى عليه الصلاة والسلام بثلاثماية سنة وخمسة وثلاثين سنة ومنه الى سنتنا هذه وهي سنة ١٢٠٦ اواخر جمادى الثانية فيكون من زمن سيدنا عيسى الى سنة التاريخ المذكورة ١٧٩٢ على حسب ما ذكروكتب هذا يوم الجمعة العشرين من جمادى الثانية سنة ١٢٠٦ وهو اليوم الذي سمعنا هذا الكلام * انتهي

« Le chrétien venu à Constantine avec des ouvriers de sa nation pour reconstruire le pont désigné jadis sous le nom d'el-Mechebka et situé à la porte d'el-Kantara, a dit à sa Seigneurie Salah Bey qui nous l'a répété, que la date de la construction de l'ancien pont, gravée sur la pierre en caractères antiques, remontait à l'an 335 de l'ère de Jésus-Christ, Notre Seigneur, que la prière et le salut soient sur lui. Depuis cette époque, (ère de Jésus) à l'année actuelle qui est celle de 1206, fin de Djoumad Tani (février 1792), il s'est écoulé 1792 ans, d'après le calcul qu'il nous a fait. Note écrite aujourd'hui vendredi le vingtième de Djoumad Tani 1206 ; c'est-à-dire le jour même que nous avons ouï dire ce qui précède (14 février 1792); par Si Châban ben Djelloul, Kadi Hanafi à Constantine.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, etc. »

L. Féraud,
Interprète de l'Armée.

A propos de l'ancien pont de Constantine, nous devons rappeler des faits déjà consignés, incidemment, dans cette *Revue* (T. 1er, p. 317, no 4, juin 1857), mais qui seront ici tout-à-fait à leur place. Voici le résumé de ce que nous avons dit alors, d'après des renseignements que nous tenions de M. le Maréchal Clauzel, qui les avait recueillis à Mahon de personnes appartenant à la famille de Don Bartolomeo. Nous profitons de cette reproduction pour rectifier deux dates erronées dans la citation dont il s'agit :

« En 1792, le pont de Constantine fut reconstruit par ordre de Salah Bey, sous la direction de Don Bartolomeo, architecte de Mahon, qui n'eut à rebâtir que la partie supérieure, la base ou partie romaine se trouvant encore en bon état. Il était très-facile, même dans les derniers temps, de distinguer cette base de la partie moderne (1).

» Le travail de réédification devait être effectué avec des pierres apportées des Baléares; mais il n'arriva qu'un seul chargement à Stora, parceque le bey trouva que les matériaux lui revenaient ainsi beaucoup trop cher. Il se décida à en extraire sur place au plateau de Mansoura, près de l'ancienne fortification de campagne appelée *Batterie tunisienne.*

» C'était donc par erreur que dans l'*Annuaire archéologique* de la province de Constantine (volume de 1853), on attribuait ce travail à un architecte génois. Comme les Indigènes, par reconnaissance d'un grand commerce qui a existé jadis entre leurs ancêtres et les Génois, attribuent très-souvent à ceux-ci des constructions qu'ils n'ont jamais faites, il est très probable que le renseignement que nous venons de critiquer est d'origine musulmane. »

A. Berbrugger.

---

(1) Dans une petite chronologie des Beys de Constantine, publiée par M. le médecin militaire Bonafons, il est dit (p. 44), en parlant de Salah Bey : « Son règne fut marqué.. .. surtout par la *reconstruction* du pont » (d'El-Kantara) sur le triple rang d'arcades appartenant à l'ancien pont » romain et qu'il eut la douleur de ne pouvoir achever... » Comme ce docteur avait rédigé son opuscule sur des renseignements indigènes et d'après des chroniques locales, ceci fait voir qu'en 1837 on savait encore à Constantine que le pont n'avait été que restauré en 1792 et qu'il n'avait pas été bâti en entier à nouveau.

SARCOPHAGE ROMAIN

RÉCEMMENT DÉCOUVERT DANS LE JARDIN MARENGO.

Le *Moniteur de l'Algérie* a inséré dans son numéro du 1er mars 1868 le rapport suivant adressé à M. le Maréchal Duc de Magenta, par l'Inpecteur général des monuments historiques et des musées archéologiques de l'Algérie, et que le Gouvernement Général a envoyé en communication à ce journal :

« Alger, le 27 février 1868.

» Monsieur le Maréchal,

» Je m'empresse de vous rendre compte d'une intéressante découverte archéologique qui a été faite hier au jardin Marengo.

» Votre Excellence sait, sans doute, que cette promenade a été établie sur l'emplacement d'un cimetière arabe et que celui-ci avait succédé, au même endroit, à la nécropole d'Icosium, colonie romaine dont Alger occupe aujourd'hui la place.

» Depuis que des fouilles considérables y ont été entreprises pour l'érection du nouveau Lycée impérial, diverses trouvailles importantes y ont été faites, ainsi qu'il résulte des rapports que j'ai adressés successivement au Gouvernement général et que la *Revue Africaine* a insérés aux pages 232 et 311 du tome 6e et à la page 193 de son 7e volume. C'est ainsi que le Musée d'Alger a pu s'enrichir de beaux vases en verre et en terre et de divers autres objets antiques non moins curieux.

» Cette mine archéologique ne paraît pas épuisée, car hier, 27 février, je fus averti par M. le docteur Maillefer, médecin militaire en retraite, qu'un sarcophage en pierre où l'on remarquait des débris d'ossements humains venait d'être exhumé au jardin Marengo par les terrassiers qui élargissent en ce moment la rampe par laquelle on monte à la partie supérieure de cette promenade et qui commence presque immédiatement au-dessus de l'escalier de l'entrée principale.

» Je m'empressai de profiter du renseignement; et, à mon arrivée sur le chantier, voici en quel état je trouvai les choses,

» Un sarcophage monolithe, haut de 0m 82c et long de 2m 39c apparaissait au pied de l'escarpement que l'on abat; une de ses grandes faces était même encore engagée dans le rocher schisteux presque désagrégé (rocher dit pourri) où l'on l'avait enfoui dans une fosse creusée à dessein et profonde de trois mètres au maximum. Le couvercle, qui était en place, se composait de deux dalles dont la plus grande, qui mesure 1m 22c recouvrait encore une partie de l'ouverture; l'autre avait été enlevée par les ouvriers, sans doute pour voir ce que la sépulture contenait; puis, les travaux de déblai suivant leur cours, le sarcophage n'avait pas tardé à se remplir des terres qui tombaient d'en haut sous les coups de pioche.

» Malgré l'affirmation de ces ouvriers, qui prétendaient qu'il n'y avait là que des fragments d'os presque réduits en poudre, je fis vider le sarcophage; et lorsqu'on fut arrivé à la couche mince qui en tapissait le fond dès avant la découverte, j'entrai dedans et tamisai la terre avec le plus grand soin, entre mes doigts, pour être bien sûr que rien n'échapperait à l'investigation. Voici quel a été le résultat de cette recherche :

» 1° Anneau d'or composé d'un gros fil (épaisseur maximum de 4 millimètres) qui va s'amincissant aux extrémités pour s'enrouler de chaque côté dudit anneau. Ce bijou, qui n'a que sept millimètres de diamètre intérieur, était évidemment trop petit pour recevoir même le doigt d'un enfant. Aussi, par des motifs qui vont être développés tout-à-l'heure, j'y vois la monture ordinaire des scarabées sacrés égyptiens, telle que je l'ai observée récemment au Musée du Louvre et telle que le conservateur de cet établissement, M. de Rougé, la décrit à la page 80 de sa Notice.

» 2° Une petite colonne haute de douze millimètres, formée d'un fil d'or contourné en spirale, ce qui laisse un vide au centre pour le passage d'un fil qui probablement rattachait ce fragment à quelque collier. Le fil d'or, doublé en haut et en bas, simule des espèces de tores qui le font ressembler à une colonne.

» Cet objet et le précédent sont d'un or tellement pur que, mal-

gré leur long séjour dans une terre que les infiltrations pluviales devaient rendre très-humide pendant une grande partie de l'année, ils étaient au moment où je les ai recueillis, aussi nets, aussi brillants que s'ils venaient de sortir des mains de l'orfèvre. Les deux peuvent avoir une valeur intrinsèque d'environ 12 francs.

» 3° Amulette égyptienne représentant Anubis à tête de chacal. Elle est en terre émaillée dont l'humidité a altéré la couleur qui paraît toutefois avoir été un vert-pâle. Son extrême petitesse (six millimètres de hauteur) et le trou dont elle est percée latéralement derrière les bras indiquent qu'elle a dû figurer comme pendeloque dans un collier ou autre bijou complexe.

» Anubis, le gardien des tombeaux, avait le chacal pour emblême, ce qui étonne au premier abord, cet animal étant le plus acharné violateur des sépultures. Mais, de même que le contrebandier le plus audacieux et le larron émérite peuvent devenir, quand ils s'amendent, de précieux agents de la surveillance publique, le chacal, une fois converti au respect des sépultures, pouvait s'acquitter parfaitement de ses fonctions conservatrices. En tous cas, comme Anubis avait assisté Isis dans la recherche du corps d'Osiris, on le trouve dans les rituels égyptiens veillant sur les momies, et son image apparaît très-fréquemment sur les monuments funéraires.

» Notre figurine microscopique le représente assis, les mains posées sur les genoux. Les détériorations causées par le temps et l'exiguité des formes ne permettent pas d'en bien saisir tous les détails et les particularités.

» 4° Fragment d'une autre amulette de même dimension, matière et couleur, mais cette dernière mieux conservée. La partie supérieure du personnage manque ; ce qui subsiste montre qu'il était à genoux. Un trou percé latéralement derrière les épaules indique qu'il a fait aussi partie d'un collier.

» 5° Très-petits fragments d'anneaux en verre bleu qui ont pu également figurer dans un collier.

» 6° Trois fragments d'anneaux en verre recouvert d'une couche de terre cuite jaune avec vernis rouge. On sait que les Égyptiens

étaient habiles dans ce genre de fabrication. Cependant, la substance enveloppée, malgré son aspect évidemment vitreux, pourrait ne pas être du verre.

» 7° On m'avait caché hier la découverte d'un vase antique en terre cuite, de forme assez élégante, qui a été trouvé derrière le chevet du sarcophage, mais au dehors, entre le rocher et la tombe. Informé du fait aujourd'hui, par M. le Dr Maillefer qui, habitant tout près du Jardin Marengo, a pu suivre en partie la fouille, je suis parvenu à l'obtenir des ouvriers, moyennant rémunération.

» Ce vase, très-bien conservé, haut de 18 c. et d'un diamètre de 12 c., est à anse ; le goulot, fortement pincé sur les côtés lors du pétrissage de la terre, se termine en un bec étroit qui rappelle une feuille de trèfle ; dans son ensemble, il approche de la forme des vases que les Romains appelaient *Gutturnium*, espèces d'aiguières employées pour se laver les mains. Sans prétendre que sa présence derrière le sarcophage le désigne comme une sorte d'accessoire, je dois faire observer que, se trouvant ainsi au fond de la fosse creusée exprès dans le roc pour recevoir ledit sarcophage, il n'y aurait pas trop de témérité à le présumer.

» De la présence d'objets égyptiens dans cette sépulture, je ne conclurai pas non plus que le défunt qu'elle a contenu soit né sur les bords du Nil. Rome, très-hospitalière pour les dieux étrangers qui ne se montraient pas hostilement exclusifs vis-à-vis des siens, n'avait-elle pas, par exemple, accepté le culte d'Anubis, vers la fin de la République ? Rien d'impossible donc qu'un Romain, ou une Romaine, ait eu un collier formé d'Anubis et autres divinités égyptiennes. D'ailleurs, ce qui donne du poids à cette hypothèse, c'est l'état fragmentaire du squelette qui paraît avoir été soumis à la crémation ; par malheur, l'extrême ténuité des fragments, leur état de pulvérulence presque complète empêchent d'acquérir une certitude à cet égard. D'autant plus qu'aucune inscription, symbole, sculpture ou indication quelconque ne vient ici en aide à l'explorateur qui, par prudence, doit se borner au procès-verbal qu'on vient de lire.

» En terminant, j'exprimerai le regret de n'avoir pu étudier cette intéressante sépulture que plusieurs heures après sa décou-

verte. Car, dans cet intervalle, plusieurs choses ont pu disparaître : nos deux amulettes formant pendeloques et le chaton destiné à recevoir le scarabée sacré font supposer nécessairement d'autres objets complémentaires qu'il ne nous a pas été possible de recueillir.

» Le vase retrouvé après coup est d'ailleurs une indication significative à cet égard. Aussi, je ne négligerai rien pour savoir la vérité sur ce point ; et je m'empresserai de vous en faire part, s'il y a lieu (1).

» Veuillez agréer, etc.

» L'inspecteur général des monuments historiques et des musées archéologiques de l'Algérie. »

A. Berbrugger,
Membre correspondant de l'Institut.

(1) Par une lettre en date du 8 mars, insérée dans le *Moniteur* du lendemain, M. Berbrugger annonce que, d'après les attestations des entrepreneurs, le vase n'avait pas encore été exhumé quand il est venu demander si l'on n'avait rien rencontré de nouveau. Il rappelle, comme il l'avait déjà fait dans son rapport, quant aux objets dont l'existence est indiquée par ceux qu'on a recueillis et qui ne se retrouvent plus, que la sépulture étant restée ouverte pendant plusieurs heures dans un lieu de passage, il serait très-injuste d'accuser personne en particulier de ce qui a pu y être soustrait.

CHRONIQUE.

M. MARION.

Encore un collègue que la mort nous enlève !

M. Marion, chevalier de Légion-d'Honneur, ancien Conseiller de la Cour impériale, ex-Maire d'Oran et depuis quelques années bibliothécaire de cette ville, est décédé à Paris le 15 février dernier à l'âge de 68 ans.

C'est un homme de bien, d'une belle intelligence richement ornée par l'étude, qui disparaît de nos rangs, où il laisse de vifs regrets et d'honorables souvenirs.

Il n'aura pas disparu toutefois sans imprimer sa trace dans notre littérature algérienne, ainsi que nous allons en donner quelques preuves.

M. Marion, esprit éclairé, cœur éminemment sympathique, avait suivi avec beaucoup d'intérêt le mouvement social qui se produisit en 1830 et qui, en regard de quelques fâcheuses exagérations, aujourd'hui bien oubliées, a produit d'excellents résultats dont nous jouissons, sans songer pour ainsi dire à leur origine. Notre excellent collègue était gagné tout entier à la cause de l'association, généralisée autant que possible en économie sociale, cause jadis ardemment controversée, mais qui triomphe de nos jours sur des points essentiels, la mutualité, par exemple, et les sociétés coopératives. Placé à ce point de vue, il devait être frappé des inconvénients de la propriété individuelle et lui préférer la propriété *collective*, mais *intelligemment et équitablement associée*. Tout ce qu'il a publié témoigne de ses sentiments à cet égard.

Le premier ouvrage de M. Marion dont nous ayons connaissance est sa « Lettre au père Enfantin sur la constitution de la propriété en Algérie, » datée de Bone, 1er août 1841 et publiée à Alger l'année suivante. Qu'il fût influencé par les conceptions

théocratiques de son correspondant, ou que le travail de sa propre pensée l'eût rallié au système de la propriété collective, l'auteur paraît avoir été heureux de rencontrer ici son idéal dans le mode de propriété de certaines tribus arabes, qu'il vit, même, sur une échelle beaucoup plus grande qu'il n'était en effet. Placé sur cette pente dangereuse des déductions hâtives basées sur une idée préconçue imparfaitement vérifiée, il accepta trop facilement le système d'après lequel « Dieu, en pays musulman, est le seul propriétaire et est représenté ici-bas par l'Imam ou le prince, » d'où les conséquences que chacun connaît.

Ici, M. Marion ne s'apercevait pas qu'en regard des versets du Coran, fort mal interprétés d'ailleurs, sur lesquels s'échafaudait cette étrange théorie, on pouvait très-bien placer des passages analogues de nos livres saints, lesquels, convenablement maniés, selon les mêmes procédés de logique commode, établiraient une thèse absolument semblable par rapport aux pays chrétiens. Et on verra bientôt qu'il s'est trouvé en effet des gens pour le faire.

L'argumentation de M. Marion ne demeura toutefois pas sans réponse; et l'auteur des *Annales Algériennes*, M. Pellissier, réfuta le système théocratique avec sa vigueur et son esprit incisif habituel. Voici sa péroraison qui résume assez bien le débat :

« Cependant, quelle est la tendance de votre livre? (dit-il à « M. Marion)

« Que l'État est en droit de prendre [en Algérie] tout ce qui « lui conviendra, attendu que tout lui appartient et que lorsque « nos soldats auront terminé la guerre du fusil, on pourra com- « mencer celle des huissiers. »

« C'est ainsi que les républicains des États-Unis ont fait judi- « ciairement disparaître des nations entières.

« Ce rôle ne convient pas à la France : il y a assez de terre « entre la mer de sable et la mer d'eau pour qu'on puisse s'en- « tendre à l'amiable (page 10). »

Il ne faut pas croire que M. Marion, homme essentiellement bon et magistrat aussi juste qu'éclairé, acceptât toutes les conséquences extrêmes du système qu'il adopte en principe : quand son argumentation l'y amène, on le voit alors hésiter et détour-

ner les regards. Il se fût certainement reculé avec effroi, s'il eût su ou s'il se fût rappelé quels précurseurs il avait eus dans cette voie dangereuse.

C'était d'abord, dans le passé, Philippe II d'Espagne, qui montra bien par ses actes qu'il avait pris au pied de la lettre ces paroles qu'un prédicateur évidemment fourvoyé lui avait adressées : « Sire, tout vous est permis : maître absolu de vos « royaumes, vous l'êtes aussi de vos sujets; ils vous appartien- « nent corps et biens. » (ANTONIO PEREZ. *L'Art de gouverner*, p. LXIV)

Puis, ce fut le juge anglais Hall, qui, en 1601, dans la terre natale du libéralisme, devant la chambre des Communes, osa affirmer que « toutes les propriétés particulières appartenaient « à la Reine et que les possesseurs actuels n'en ont que l'usu- « fruit, » théorie qui scandalisa particulièrement ceux de ses auditeurs qui étaient propriétaires, lesquels se mirent à tousser fortement pour étouffer la voix du malencontreux utopiste. D'où l'usage du *coughing down* qui s'emploie encore de nos jours quand on veut exprimer dans le parlement sa désapprobation des paroles d'un orateur. (*Revue Britannique*, novembre 1867. p. 151)

Enfin, en 1710, ce fut le tour de Louis XIV ! Au moment où ce monarque allait consommer la ruine de son peuple par l'introduction de l'impôt du dixième, il eut des scrupules et consulta des gens compétents qui mirent sa conscience en repos par cette déclaration : « Sire, étant propriétaire de tous les biens de « vos sujets, vous pouvez très-bien en prendre une partie. » (ST-SIMON. *Mémoires*. T. 9., p. 5)

On voit que le système est ancien, ce qui ne le rend pas meilleur.

En 1847, M. Marion publia, à Alger, son poëme intitulé *Hippone*, qui ne tient que 65 pages sur les 250 dont se compose le volume, le surplus étant rempli par des notes et extraits où l'on trouve les opinions d'un grand nombre d'écrivains et des plus autorisés sur les principales questions que la colonisation de l'Algérie soulève.

Nous n'en citerons que les vers suivants qui nous paraissent

suffire pour donner une idée de la manière du poëte et révéler sa pensée intime :

L'espace aussi permet au travail de s'étendre....
Le colon d'un hectare, à quoi peut-il prétendre,
Que peut-il espérer?... Nous l'avons dit tantôt,
La patate d'abord et la fièvre bientôt ;
Tandis que la *Commune*, au sein de la nature,
Puise tous les trésors de la grande culture.
Sachant vendre aussi bien qu'elle sait acheter,
Rarement elle voit ses calculs avorter
Les besoins du moment, le prix courant des choses,
Les oscillations du commerce, leurs causes,
Les lieux où l'on achète à bon marché, les lieux
Où l'on peut vendre vite en même temps et mieux,
Tout est su par avance et calculé par elle ;
Aussi bien la COMMUNE a dans son escarcelle
De quoi, s'il le fallait, attendre le moment
D'écouler ses produits avantageusement.
Et c'est ainsi qu'avec mille chances contre une,
Tous les associés courent à la fortune ;
Qu'argent, travail, talent, puissante trinité,
Convertiront la terre à la félicité.

On voit, par cet échantillon, que, sous le rapport de la forme, l'auteur n'échappe pas aux inconvénients des œuvres techniques rimées qui repoussent l'inspiration, âme de la poésie.

Mais, ne fût-ce que pour les citations, l'ouvrage mérite d'être lu. L'auteur, nous l'avons déjà dit, en donne à la suite de son poème, une ample collection, toutes bien choisies, judicieusement groupées et dont l'ensemble constitue une sorte d'enquête fort instructive sur la question algérienne. Nous recommandons surtout au lecteur celles de la 2e section, p. 95, etc., qui sont relatives à nos rapports avec la population musulmane.

En somme, que l'auteur parle en vers, et en son propre nom, de sa chère Algérie — car il est de ceux qui aiment la colonie d'une ardeur sincère et intelligente — ou qu'il cite les écrivains qui en ont parlé diversement et en prose, sa pensée intime, qui se dégage assez facilement, nous paraît pouvoir se résumer ainsi :

« Puisque nous ne pouvons ni ne voulons étouffer les indi-
« gènes sous les sables du désert, pas plus qu'ils ne peuvent
« nous noyer dans les eaux de la Méditerranée, arrangeons-nous
« pour vivre tous ensemble de notre mieux. Imitons les époux

« plus ou moins mal assortis mais raisonnables, qui, malgré
« d'assez fortes incompatibilités d'humeur, arrivent à se suppor-
« ter les uns les autres, au moyen d'un système de concessions
« où le plus avancé doit toujours faire les avances et se montrer
« le plus large. »

C'était là, certainement, le fond de la pensée de notre regretté collègue, M. Marion, homme intelligent et bon, dont les œuvres ne font que refléter les sentiments élevés, la loyauté et l'esprit libéral qui ont fait l'honneur de sa vie.

A. BERBRUGGER.

ORLÉANSVILLE. — « Monsieur le Président. Je vous envoie la copie d'une inscription que j'ai relevée en 1850 et qui figurait sur une mosaïque romaine située à environ un mètre en contre-bas du sol, à l'angle nord-ouest de la place des Jardins, à Orléansville. Je serais heureux qu'elle pût vous intéresser.

« Sur une feuille ci-jointe, j'ai placé les lettres rouges, noires ou bleues, telles qu'elles sont disposées sur l'original....

« La lettre S, qui, je crois, devait être au centre, est représentée aujourd'hui par un *delta* rouge.... Le fond de la mosaïque est blanc, ce qui fait ressortir les trois autres couleurs.

« Pourquoi ce delta, pourquoi ces différentes couleurs?...

« Parmi certaines ruines antiques que je ne vois pas indiquées dans la *Revue Africaine*, permettez-moi de vous signaler les suivantes :

« La *R'orfa des Beni-Djaad*, située aux trois quarts de la hauteur de la montagne qui sépare le bassin de l'Isser de celui de l'Oued el Had, affluent de l'Isser.

« Autres ruines, et assez importantes, surtout au point de vue de l'occupation romaine, dans le pâté montagneux presque inaccessible appartenant aussi aux Beni-Djaad et qui sépare le bassin de l'Isser de celui de l'Oued Arbatache ;

« Ruines d'*Ain bou Dib*, qui semblent les restes d'une petite bourgade; elles sont situées dans la vallée de l'Oued 'l Akehal, à l'est d'Aïoun Bessem, le *Castellum Auziense* de la dernière époque ;

« Celles d'*El Magoun*, situées à la naissance de l'Oued Berdi, dans la tribu des Beni Amar.

« Je termine en vous informant que je m'occupe, autant que mes rares loisirs me le permettent, d'établir une carte au 1/40,000e représentant tous les ravins et chemins actuels et sur laquelle j'indique en rouge les ruines et voies romaines dont je puis reconnaître les vestiges.

« J'ai aussi dressé un plan au 1/2000e des ruines de Sour Djouab (Rapidi). Si vous en désirez une copie, je vous l'enverrai.

« Agréez, etc.

GRENADE DELAPORTE,
Géomètre du Service topographique.

Remarques de la Rédaction. — En remerciant beaucoup, au nom de la Société historique Algérienne, notre honorable correspondant pour son intéressante communication, nous avons accepté le plan de Sour Djouab qu'il nous offrait et que nous avons reçu par le retour du courrier, empressement qui double la valeur du cadeau. Nous réservons pour un prochain numéro la publication de ce plan ainsi que des observations qui l'accompagnent.

Nous le remercierons encore pour ses indications de ruines, dont nous avons pris bonne note et que nous utiliserons à l'occasion.

Quant à l'inscription qu'il a relevée en 1850 sur une mosaïque d'Orléansville, par des motifs qui seront exposés plus loin, nous la reproduirons ici, quoiqu'elle ait été publiée plusieurs fois, ainsi que les quatre autres épigraphes qui l'accompagnent dans la même église où on l'a rencontrée. Notre Revue, en ce qui nous concerne, en a fait l'objet d'une notice insérée au numéro d'août 1857 (p. 428 du tome 1er). Mais puisque les circonstances nous y ramènent, rappelons-en l'historique en quelques mots.

Cette mosaïque, découverte en 1843, par les soins de M. Tripier, commandant du Génie, fut lithographiée presqu'aussitôt aux frais de Monseigneur Dupuch, évêque d'Alger, sur une très-grande feuille où elle figure en totalité, avec ses transepts, ses deux absides et ses cinq épigraphes. Nous devons à cet honorable prélat un exemplaire de cette planche qui n'est jamais entrée dans le commerce et qui est devenue très-rare.

La découverte de la mosaïque dont il s'agit, et de l'église où elle se trouve et qui reçut le nom de Reparatus, est annoncée dans le *Moniteur Algérien* du 30 septembre 1843 ; et une description détaillée en est donnée dans un numéro suivant du même journal, celui du 14 octobre.

En reproduisant cet article dans son numéro du 26 octobre de la même année, l'*Akhbar* y joignit des observations critiques dont nous sommes l'auteur.

En 1848, M. Prevost, lieutenant du Génie, dans sa Notice sur Orléansville, insérée par la Revue Archéologique (tome IV, 2e partie, du 15 octobre 1847 au 15 mars 1848, pages 653 à 659), — et dont il a été fait un tirage à part — donne, à la page 669, le plan de l'église où l'inscription dont il s'agit a été trouvée et produit, à la page 663, cinq portions de ladite mosaïque où l'on voit quatre des cinq épigraphes qu'elle contenait.

M. le lieutenant Prevost indique le point de départ de la lecture de notre épigraphe qui est le S central, mais il ne dit pas, comme M. Grenade Delaporte, que ce S est signalé à l'attention du lecteur par le delta qui lui sert de cadre.

En 1850, M. le Dr Pontier, médecin de l'armée d'Afrique, publie à Valenciennes, sous le titre de *Souvenirs de l'Algérie*, une Notice sur Orléansville et Ténès où il est question de la mosaïque de Reparatus et de la basilique où elle se trouve.

Enfin, M. Léon Renier, dans son Recueil des inscriptions romaines de l'Algérie, a publié l'épigraphe qui nous occupe sous le numéro 3704 ; et il donne, sous le numéro précédent, une autre de même nature qui lui fait pendant.

La première, celle que M. Grenade Delaporte a relevée en 1850, bien qu'elle ait treize lignes de treize lettres chacune, ne contient en définitive que les deux mots *Sancta Eclesia* ; l'autre, dans ses quinze lignes à quinze lettres, ne donne que les deux mots *Marinus Sacerdos*.

Au reste, voici la copie de la première, telle que notre correspondant l'a relevée et telle que s'accordent à la donner ceux qui l'ont copiée avant ou après lui :

A	I	S	E	L	C	E	C	L	E	S	I	A
I	S	E	L	C	E	A	E	C	L	E	S	I
S	E	L	C	E	A	T	A	E	C	L	E	S
E	L	C	E	A	T	C	T	A	E	C	L	E
L	C	E	A	T	C	N	C	T	A	E	C	L
C	E	A	T	C	N	A	N	C	T	A	E	C
E	A	T	C	N	A	S	A	N	C	T	A	E
C	E	A	T	C	N	A	N	C	T	A	E	C
L	C	E	A	T	C	N	C	T	A	E	C	L
E	L	C	E	A	T	C	T	A	E	C	L	E
S	E	L	C	E	A	T	A	E	C	L	E	S
I	S	E	L	C	E	A	E	C	L	E	S	I
A	I	S	E	L	C	E	C	L	E	S	I	A

On voit que cette bizarre épigraphe rappelle jusqu'à un certain point, et matériellement parlant, le système des *abraxas* attribués aux gnostiques; ou mieux encore, les *abracadabra* du moyen-âge. Seulement, ces derniers avaient une forme triangulaire et ne renfermaient au fond que le mot qui est devenu leur nom propre.

Les musulmans ont fait une science de ces sortes de figures, sous le nom de *Elm el Djedoual*, science des tableaux; car ils connaissent aussi ces talismans ou amulettes, dont les lettres de l'alphabet, plus ou moins bizarrement combinées, forment les éléments essentiels.

Quant à la pensée qui a pu présider à la rédaction de l'épigraphe abracadabrique donnée ci-dessus, elle semble se révéler suffisamment par ses mots composants qui sont SANCTA ECLESIA, et aussi par deux circonstances que M. Grenade Delaporte indique et que les autres observateurs avaient omises ou dédaignées, les diverses couleurs des lettres et le delta indicateur du point de départ de la lecture.

Ceci nous ramène aux questions posées ci-dessus par notre honorable correspondant : Que signifie cette succession de couleurs, rouge, bleu, noir, à partir du centre? que veut dire le delta qui sert de cadre à la lettre initiale?

Le DELTA, de forme *triangulaire*, et l'emploi de lettres de *trois* couleurs nous semblent se rattacher à une même pensée, celle qui fit adopter pour costume aux Religieux *trinitaires* une robe *blanche*, ornée d'une croix *rouge* et *bleue*; celle qui a multiplié les représentations du *triangle* ou de ses équivalents en iconographie chrétienne.

Le dogme contre lequel la faible raison humaine s'est toujours montrée le plus récalcitrante, c'est celui de la Trinité, parce que faisant partie d'une religion qui suit fidèlement la voie de monothéisme ouverte par la loi de Moïse, il lui semblait y constituer une sorte de contradiction. Or, ce que l'on conteste le plus est précisément ce qui a le plus besoin d'être souvent affirmé, avec énergie et sous toutes les formes. Delà, tant de symboles populaires imaginés pour faire pénétrer dans l'esprit des masses et y graver solidement, sous des formes matérielles et saisissantes, la conception du Dieu unique en trois personnes.

Mais nous oublions que la presse algérienne a aujourd'hui un organe spécial à qui les questions de ce genre reviennent de droit; nous lui renvoyons donc celle-ci pour être jugée en dernier ressort.

CHERCHEL. — M. Beaujean, officier comptable à Cherchel, nous adresse cette communication :

« On vient de trouver ici, à environ 20 mètres ouest des anciens thermes du champ de manœuvre et à 45 c. de profondeur, une plaque de marbre de 1 m. 65 de large sur une hauteur de 30 c., avec une épaisseur de 3 c., où on lit en lettres d'une exécution parfaite, hautes de 12 centimètres :

IVLIA C.F. MAXIMILLA FL....

La partie inférieure des L de cette inscription est un peu recourbée et les M y sont moins larges en haut qu'en bas.

Le marbre qui porte ce fragment épigraphique a été cassé en 22 morceaux, ce qui rendait l'estampage difficile; mais les ca-

ractères sont tellement lisibles qu'on ne peut commettre d'erreur en les copiant.

La partie horizontale inférieure du L final est incomplète, ce qui fait supposer qu'une autre plaque au moins venait s'ajouter à celle-ci pour finir ou continuer l'épigraphe. Comme cette première plaque a été trouvée en faisant une petite tranchée pour clore les gourbis du dépôt de mendicité arabe et que ce travail est terminé, il n'y a pas à espérer de nouvelles découvertes sur ce point jusqu'à nouvel ordre. — Agréez, etc.

Tipasa de l'Ouest. — M. Tremaux, concessionnaire de ce canton, nous communique l'inscription suivante, trouvée non loin de sa maison, et qui est gravée en lettres de huit centimètres sur une imposte de pilier, haute de 51 c. et large de 75 c.

EGo ARTIFEX

Les lettres RT sont liées, ainsi que EX.

A est coiffé, c'est-à-dire qu'il est surmonté de la petite barre horizontale.

Les deux E ont une forme assez inusitée : leurs traverses d'en haut et d'en bas, au lieu de s'enter aux extrémités de la haste ou montant, s'attachent au dessous de l'une et au dessus de l'autre.

La traverse supérieure de F au lieu de se prolonger horizontalement, remonte en diagonale.

O est en suspension à égale distance des lignes supérieure et inférieure d'écriture.

Artifex est un mot qui présente bien des sens, entre autres celui d'architecte. S'il a en effet ici cette signification, on doit supposer qu'une deuxième imposte, celle qui supportait l'autre retombée de l'arcade, portait les noms de l'architecte dont il s'agit. Ce serait, en ce qui nous concerne, le premier exemple rencontré d'un pareil usage.

Aussi, nous sommes-nous demandé si *Artifex* n'avait pas ici une valeur religieuse telle que le grand architecte, l'architecte des mondes, comme on dit quelquefois pour exprimer l'idée de Dieu. Une découverte ultérieure, celle du fragment complémentaire, peut seule donner le mot de l'énigme.

Mosaïque de Léda. — Le dessin de cette mosaïque n'ayant pas été terminé à temps pour paraître avec ce n°, il sera envoyé avec le prochain. En parlant ci-dessus de publications déjà faites sur ce sujet érotique, nous avons oublié de mentionner le tableau de la séduction de Léda, exposé au salon de 1857, acheté par l'Empereur et dont il a été fait une photographie grand format impérial qui se vend publiquement. C'est pourtant, à très-peu de chose près, la même composition pornographique que celle de la mosaïque d'Aumale. Mais l'art purifie tout !

Batna. — M. le vice-président Cherbonneau veut bien nous communiquer trois lettres qui lui ont été adressées de la province de Constantine.

La première, de M. le sous-intendant Boissonnel, est ainsi conçue :

« ... Puisque vous m'y invitez et que chaque tombe a sa petite importance pour les noms qu'elle consacre et pour l'épigraphie, en voici une que je viens de relever fidèlement, sauf rectification ou restitution ; elle est à 7 kilomètres au nord de Batna, sur la route de Constantine.

D. M. S.
SIVLIVS
BLANDVS
VIXIT AN. LXX
LIVLIVS BL
ANDVS + P
..TRAVEFEC

Remarques de la Rédaction. — Diis, etc. S. Julius Blandus vixit annis septuaginta. L. Julius Blandus, Tiberius Patrave (ou Petrave ?) fecerunt.

Le S initial de la 2e ligne, à peine indiqué paraît douteux.

A la 2e ligne, AN et XX sont liés, ces derniers de la manière suivante : les diagonales semblables sont placés par couples, de façon à former un caractère unique.

A la 6e ligne, AN et T I font monogramme ; car en ce qui concerne ce dernier, nous croyons que ce n'est pas une croix que l'on a voulu faire, mais bien le sigle TI.

El Kantara. — M. Charles B. Robinson écrit des environs d'Alger à M. Cherbonneau :

« Je pense que vous accueillerez avec plaisir mes idées sur l'inscription trouvée à 6 kilomètres d'El Kantara. Je lis comme vous les six premières lignes, et ensuite :

6. BVRGVM COMMODIA
NVM SPECVLATO
RIVM INTER DVAS VI
AS AD SALVTE COMME
ANTIVM NOVA PONT.
AC INSTITVI CAIVS SEIA
NVS GORDIA
NVS LEG. AVG. PROCVRATORI
COLONIAE BAGENSIS

Je me flatte que vous approuverez *speculatorium*; pour le surplus, je n'en dis rien.

Baga est marqué sur l'atlas du Dr Butler un peu au sud de Lambœsis.

On pourrait lire encore : « . . . ad salutem commeantium novam poni ac institui jussit Caïus Gordianus, legatus Augusti, procurator coloniæ Bagensis. »

Agréez, etc. Robinson.

Remarques de la Rédaction. — Nous ferons observer, d'abord, que la responsabilité de la lecture de l'inscription dont il s'agit ici, telle qu'elle est donnée à la page 477 du 11e volume de cette *Revue* (no 66, novembre 1867), incombe à M. Berbrugger seul, dont la signature est d'ailleurs en bas de l'article dans lequel ladite épigraphe figure, et nullement à M. Cherbonneau, qui n'est pour rien dans les erreurs ou lacunes qui pourraient s'y rencontrer.

Ceci posé, nous acceptons très-volontiers en ce qui nous concerne, la leçon *speculatorium* proposée par M. Robinson, ce mot convenant parfaitement à « un poste d'observation » comme devait être le *Burgus* des environs d'El-Kantara.

Nous saisissons cette occasion de réparer un oubli regrettable que nous avons commis dans notre article précité et de dire que M. de Champlouis indique un *Burgus specul.*, mais avec l'épithète *Antonin*, au même endroit, c'est-à-dire au Sud et tout près d'El-Kantara, dans sa Carte de l'Afrique romaine publiée en 1864. Il a donc eu connaissance de notre épigraphe ; seulement, ses informateurs lui ont donné la leçon vicieuse « Burgus speculatorius Antoninianus, » au lieu de — Commodianus.

Ad salutem commeantium — que nous avons indiqué d'ailleurs dans notre traduction, parceque le sens l'appelait impérieusement — est aussi une correction très-acceptable.

Baga, ou plutôt *Bagaï* (Ksar *Baraï*, près d'Aïn Khenchela), qui est à l'Est et non au Sud de Lambœsis, fort loin d'El-Kantara avec des montagnes infranchissables entre deux, n'a pas sa raison d'être dans notre inscription; d'ailleurs, on connait le Curator coloniae « mais procurator » est un titre inusité en pareil cas.

Au reste, M. Robinson n'attachant pas lui-même d'importance à ces dernières conjectures nous n'insisterons pas davantage.

Biskra. — M. le chef de bataillon Dewulf, commandant supérieur du cercle de ce nom, annonce qu'il a découvert les importantes positions de Gazaufula et de Vatari. Il ajoute qu'il a fait l'acquisition de tous les papiers, notes, mémoires, etc., de M. le capitaine Pigalle, dont les nombreux travaux et observations sur l'archéologie, etc., ne seront donc pas perdus pour la science comme on le craignait.

Gigeli. — Nous recevons de M. le capitaine Bugnot les deux lettres suivantes :

« *Djidjeli, le* 22 *janvier* 1868. — Monsieur le Président,

. . . Remercions M. Féraud de la complaisance avec laquelle il a communiqué plusieurs renseignements sur le Kounar (1). Cet établissement romain, près de l'embouchure de l'Oued Nil, que nous supposons être l'ancien Niliare, n'est pas un mythe, j'en

(1) Voir au tome XI, p. 183, ce que nous avons dit sur ces ruines. *N. de la R.*

suis persuadé; mais on m'assure qu'on ne trouve là presque plus rien d'apparent, par suite des envahissements des sables et des alluvions et d'un changement presque certain qui se serait opéré à la longue dans le cours même de l'O. Nil. On peut se faire une idée de ces modifications en remarquant que l'O. Nil et les autres rivières qui lui sont à peu près parallèles, après s'être dirigées perpendiculairement vers le rivage forment brusquement un coude aux abords de leurs embouchures pour se rejeter vers l'Est (1). Un officier des bureaux arabes, M. le capitaine de Verneuil, qui connait parfaitement ces parages, me dit en outre que des indices superficiels très-nets font deviner l'ancien cours de l'Oued, non loin du Kounar, et que de nos jours ce nom s'applique non plus aux ruines presque entièrement ensevelies ou disparues, mais à une petite région sur la rive gauche de l'O. Nil près de son embouchure, région dont il indique le périmètre. Je me propose néanmoins, quand la saison le permettra, de faire une petite excursion de ce côté et quelques recherches, si je trouve le temps d'y camper un jour. La région dont il s'agit est en entier dans la tribu des Beni-Salah.

Je profite de cette lettre, Monsieur le Président, pour vous adresser quelques pièces plus ou moins anciennes trouvées à Djidjeli dans différents travaux. Plusieurs sont très-effacées et probablement sans valeur en elles-mêmes; j'ai cru utile néanmoins de les joindre à cet envoi, une pièce presque fruste, mais où certain détail demeure apparent, pouvant aider à déchiffrer une autre pièce bien conservée, en général, mais où ce même détail est vague.

La pièce en or, que je crois exempte de tout alliage en raison de sa flexibilité, a été trouvée en 1866 dans l'excavation du fossé de la fortification fermant la presqu'île à la gorge. Il y en avait un grand nombre de semblables dans un ou plusieurs pots en terre; mais elles ont disparu.

Près du même endroit, on rencontre encore de belles mosaïques et d'importantes substructions de thermes, qui ne seraient

(1) C'est un fait général sur la côte septentrionale d'Afrique et qui tient à la prédominance et à la force des vents d'ouest. — *N. de la R.*

abordables que par des galeries de mines et moyennant une certaine dépense. On cite notamment une salle de grandes dimensions (sous le bastion n° 1), et une galerie voûtée en maçonnerie d'environ 1 m. 50 c. de hauteur sur 0 m. 70 c. à 0 m. 80 c. de largeur, dallée en mosaïques, et se dirigeant vers le centre de la presqu'île. Mais il faudrait une autorisation spéciale pour entreprendre des fouilles difficiles sous des travaux neufs, en supposant qu'elles fussent jugées assez intéressantes...

J. Bugnot,
Capitaine Commandant du Génie à Djidjeli,
Membre correspondant de la Société historique Algérienne.

Djidjeli, le 22 février 1868. — Je vous adresse divers documents, dont quelques-uns, dans ma conviction, ne sont pas dépourvus d'intérêt.

1° *Pièce en cuivre.* — Empereur Claude (41 à 54 de J.-C).

Cette pièce, trouvée dans mon jardin (pavillon du commandant du génie, nord de la presqu'île), était enveloppée d'une épaisse couche de vert-de-gris. Je l'ai nettoyée, à peu-près, avec de l'acide chlorhydrique, et je lis distinctement à l'avers :

CAESARAVG
TICLAVDIVS
Cæsar Aug (ustus)
Ti (berius) Claudius.

Quant au revers, j'hésite sur le déchiffrement et à *fortiori* sur l'interprétation. Mais je ne doute pas qu'il soit parfaitement lisible pour vous.

2° *Pièces diverses*, plus ou moins détériorées, mais présentant des effigies distinctes, trouvées par les sapeurs du génie, entre le jardin précité et leur caserne adjacente au pavillon où je suis logé.

3° *Pièce de monnaie arabe* donnée par M. Block, chargé du télégraphe à Djidjeli (auparavant à Tunis).

M. le capitaine Lenoble, chef des affaires arabes, me donne la traduction suivante des écritures de cette pièce :

« Le sultan El Berrin (c'est-à-dire des deux continents), le

« sultan El Baharïn (des deux mers), le sultan fils du sultan — le sultan Abdel Madjid. » Ceci frappé à Tripoli, le millésime est illisible.

4° *Copies de 2 inscriptions tumulaires* prises aux ruines d'Aïn Fekroun, entre Sigus et Moulabert, par M. Salicis, officier comptable en retraite.

Malgré le soin apporté au dessin imitatif, il est difficile, sans voir la pierre et sans posséder d'estampage, de distinguer ce qui est gravure de ce qui est rayure, sur une pierre très-fruste. Cependant, je ne crois pas trop risquer en hasardant l'interprétation suivante du premier de ces documents :

D (iis) M (anibus) S (acrum)
POMPONIUS ERMUS V (ixit) ANN (os)......?
HORAS X.

C'est-à-dire :

Consacré aux dieux mânes.
Pomponius Ermus a vécu....... ans et
dix heures.

L'indication de l'âge est indéchiffrable (1).

La seconde inscription, voisine de la première et prise à côté de la même fontaine (sur la route de Constantine à Aïn Beïda), paraît avoir une certaine corrélation avec ce qui précède. Au-dessous d'un personnage portant manteau et grossièrement taillé dans la pierre, je lis :

D (iis) M (anibus) S (acrum)
Q (uintus) PON (p) ONIVS...:. Q....?

Le dessin donne N au lieu de M (manibus), mais cette restitution est élémentaire.

La similitude de noms et le voisinage des deux pierres tumulaires dénotent certainement un degré de parenté entre les deux Pomponius.

5° Médaille en cuivre, donnée par M. Blok, et interprétée comme il suit par M. le capitaine Lenoble :

(1) La copie fournie à M. le capitaine Bugnot présente, après le vixit annis, les chiffres romains IXXV, où la barre inférieure de L a sans doute été oubliée. L'âge du défunt est donc 75 ans et dix heures.
(Note de la Rédaction)

D'un côté : « Le sultan Abd el Aziz Khan. »

De l'autre côté : « époque de Mohammed Sadok à Tunis 1281.

Comme nous sommes en 1285 de l'hégire, on voit que ceci est tout récent.

6° Inscription libyenne.

Il serait peut-être prudent de mettre un point d'interrogation après le second mot de mon 6°. En tout cas, ce que je sais de ce document, certainement intéressant et bon, je le dois à l'obligeance de M. de Verneuil, capitaine d'Etat-major, attaché au bureau arabe, dont voici les renseignements.

C'est dans le cercle de Djidjéli, au bord de la route de Constantine par Teksenna, entre le pont de l'Oued Missa et le col de Fedoulès, sur le territoire des Djimla, au point côté A sur le croquis si clair que nous donne M. le capitaine de Verneuil, et à 150 m. de l'Oued Baha, que se trouve cette inscription. Les indigènes ne savent rien à son sujet et n'ont aucune tradition qui s'y rapporte. Le territoire des Djimla se compose de 4 cheïkhats relevant du caïd des Beni Afeur et Djimla.

Les dimensions *(en plan)* de la pierre portant l'inscription sont données par l'estampage qui en a été pris sur feuille simple, son épaisseur est de 0 m. 30 à 0 m. 35. — Elle est en grès rouge et d'une densité d'environ 2,40, d'où l'on pourrait déduire son poids. Un mètre cube d'eau pesant 1,000 kilog. à la température 4°1 du thermomètre centigrade, le mètre cube du grès rouge en question *(pesanteur spécifique, 2,40)* pèse donc 2,400 kilog., le décimètre cube *(correspondant au litre)* pèse 2 k. 400.

Ajoutons qu'en sus de l'estampage, qui se ressent de ce que la pierre est extrêmement fruste, M. le capitaine de Verneuil a pris de cette inscription un dessin minutieux dont le calque exact est ci-joint. Les hachures entre les traits indiquent les excavations qui forment les lettres.

Ici se présentent encore bien des points d'interrogation : Quel est le haut? Quel est le bas? Quelle est la gauche? Quelle est la droite? En regardant dans un sens, je trouve des caractères *tout-à-fait semblables* à ceux de l'*alphabet punique*. En

regardant dans un autre sens, j'en vois d'autres *répondant parfaitement* aux caractères *Libyco-Berbères* (1). — Agréez, etc

BUGNOT.

Remarques de la Rédaction. — Nous allons ajouter les explications suivantes à celles que M. le capitaine Bugnot a déjà données dans sa lettre et nous saisissons cette occasion pour le remercier tout particulièrement de ses libéralités numismatiques à l'endroit de notre musée central.

1° Le petit bronze romain est en effet de Claude Ier. On lit, en abrégé, au 1er côté : Tiberius Claudius, Caesar Augustus. Dans le champ, un *modius* ou boisseau.

Revers. — Consul designatus iterum, pontifex Maximus, tribuniciae potestatis, Imperator.

Dans le champ, S. C.

Cette pièce a dû être frappée en 42 de J.-Ch., d'après la chronologie consulaire de l'Art de vérifier les dates, ou en 41, selon M. Cohen.

2° Deux petits bronzes de Constance II dont le moins fruste porte au revers *Spes Reipublicae*. Constance II à gauche casqué et debout en habit militaire, présentant un globe de la main droite et appuyé sur une haste; à l'exergue *pcon.*

Le plus fruste paraît avoir le revers si commun de *Felix temporum reparatio.*

3° Très-petit bronze presque fruste de Claude II le gothique.

Au premier. — Divo Claudio. Sa tête radiée à droite.

Revers. — Consecratio. Autel allumé avec des palmettes.

4° Dinar en or d'Ali ben Youssef, le dernier des émirs Almoravides, qui régna de 1106 de J.-Ch. à 1142. Voir sa vie racontée par Ebn Khaldoun, tome 2e, p. 82 à 85, de la traduction de M. de Slane.

---

(1) Nous rappellerons, à propos de l'inscription libyque dont il s'agit ici, que c'est non loin du lieu où elle a été rencontrée, au col de *Fedoulès*, qu'a été trouvée par M. le Général de Neveu, la fameuse épigraphe où on lit : Rex gentis Vcutamanorum « Roi de la nation des Ketama », épigraphe lue très-diversement, ainsi que le témoignent les copies que nous en possédons, dont l'une est dûe à M. L. Féraud (Voir *Revue Africaine* de 1859), et celles qui ont été publiées dans l'*Annuaire archéologique* de Constantine, volume de 1856-1857, p. 55 et planche 11 — *N. de la R.*

Premier côté de ce dinar. — *Dans le champ :*

لا اله الا الله	Il n'y a de Dieu que Dieu,
محمد رسول الله	Mohammed est l'envoyé de Dieu !
امير المسلمين علي	L'Émir des Musulmans, Ali
بن يوسف	ben Youssef.

En légende circulaire :

ومن يبتغ غير الاسلام دينا فلن يقبل منه وهو في الاخرة من الخاسرين

« Celui qui suivra une autre religion que l'Islamisme ne sera pas reçu et sera condamné dans l'autre vie » (*Cor.* III, 79).

Revers :

الامام	l'Imam,
عبد	serviteur
الله	de Dieu,
امير المومنين	Émir des Croyants.
س	S

5° Pièce arabe en argent doré du module de 24 millimètres :

Au premier :

سلطان البرين	le Sultan des deux continents
وخاقان البحرين	et l'Empereur des deux mers,
السلطان بن	le Sultan fils
السلطان	de Sultan

Revers : Au-dessous de la *tougra,* ou paraphe du Grand Sultan, placée entre deux croissants, on lit :

ضرب في	Frappé à
طرابلس	Tripoli (de Barbarie)
1223	1223 (de l'hégire, 1808 de J.-C.)

6° Deux doubles liards ou 1/2 sous, pièces appelées *six-deniers* dans leur période de circulation ; à l'effigie de Louis XIV.

7° Un liard, dit de France, à la même effigie.

8° Fragment antérieur d'un double sou de Louis XVI.

L'inscription libyque envoyée par M. le capitaine Bugnot paraîtra dans le prochain numéro.

A. BERBRUGGER.

NUMISMATIQUE ARABE ET ORIENTALISTES. — M. Adrien de Longpérier, président de l'académie des Inscriptions et belles lettres, conservateur du Musée des antiques du Louvre, nous adresse de Paris, 19 février dernier, une lettre dont voici quelques extraits :

« Mon cher Confrère,

» En lisant, dans le cahier de novembre de votre excellente *Revue africaine* l'annonce de la mort du Dr Judas pour qui j'ai beaucoup d'estime, j'ai été bien péniblement impressionné (1)...

» Je pense que M. Guigniaut vous a envoyé notre programme du *Corpus inscriptionum semiticarum*. Cependant, à tout hasard, je vous en adresse un exemplaire, car si vous consentiez à parler dans votre *Revue* de cette entreprise, vous pourriez nous faire beaucoup de bien.

» J'y joins des notices sur trois de nos confrères orientalistes que nous avons perdus dans l'année 1867, qui a enlevé à l'Institut un dixième de ses membres. Tous trois se sont occupés d'épigraphie sémitique et ont fait faire de grands progrès à la science du déchiffrement. Vous pourriez peut-être leur donner un mot de regrets.

» Vous devriez bien exciter quelques uns des jeunes gens sur lesquels vous avez de l'inflence à s'occuper de numismatique musulmane. Il existe sur les bonnets des enfants de l'Algérie tout un musée de pièces d'or des anciens temps, qui fournirait à votre *Revue* des documents très-utiles à la science.

» Je me rappelle un petit arabe de Constantine dont le bonnet portait une série de dinars almoravides extrêmement curieux. Avec un peu d'entrain, on viendrait à bout de recueillir des descriptions fort intéressantes. Vous devez être l'ami d'une quantité de Caïds et de Khalifas qui ne demanderaient qu'à vous être agréables, si vous faisiez appel à leur aide....

» LONGPÉRIER. »

(1) Nous avons rectifié cette nouvelle, heureusement inexacte, dans notre dernier numéro, en en expliquant l'origine. — *N. de la R.*

Nous avons pensé que la meilleure manière de répondre au double vœu exprimé par notre savant confrère M. de Longpérier, c'était de publier les passages de sa lettre où il les formule : sa voix, beaucoup plus autorisée que la nôtre dans la matière, sera certainement mieux écoutée.

Quant à la numismatique arabe, les collections de notre Musée, assez fournies de monnaies locales, à partir de l'établissement turc, ne le sont pas autant, à beaucoup près, en échantillons analogues des époques antérieures. Il est triste d'avoir à déclarer qu'en ce moment — au moins à Alger — le Musée le plus riche en ce genre est probablement *le Mont de piété* où ont dû arriver la majeure partie de ces calottes bardées de sultanis anciens qui ont excité jadis l'attention de M. de Longpérier.

Pour ce qui est du *Corpus inscriptionum semiticarum*, nous publierons dans notre prochain numéro le rapport adressé à l'Académie des Inscriptions et belles lettres par la Commission spéciale chargée de l'examen du projet relatif à cet ouvrage. Nos arabisants d'Afrique connaîtront ainsi le plan qui a été adopté et comprendront comment ils peuvent le mieux y prêter leur concours.

M. de Longpérier a certainement très-bien apprécié nos travailleurs africains, lorsqu'il a pensé que la mort de trois orientalistes aussi distingués que MM. Munk, Reinaud et de Luynes, voués tous les trois à des études qui pour notre Algérie ne sont pas de simple curiosité, mais y ont une utilité pratique qui se constate par des applications journalières, exciterait ici le même sentiment douloureux que dans l'Europe savante. Aussi, nous regrettons bien vivement que les limites restreintes de la *Revue Africaine* et sa périodicité à long terme ne nous permettent pas de reproduire en entier les discours que notre honorable correspondant a prononcés, comme Président de l'Académie des inscriptions et belles lettres, sur ces trois tombes ouvertes à des époques si tristement rapprochées.

Nous aurions mis sous les yeux de nos lecteurs tout ce que M. de Longpérier a dit du savant orientaliste Salomon Munk, qui apportait dans ses études spéciales « cette disposition native qu'il « devait à son origine sémitique (il était israélite) et qu'aucun « effort ne peut remplacer ; » de ce travailleur infatigable qui, devenu complètement aveugle, avait continué d'accomplir des prodiges d'érudition et dont les commentaires sur la grande inscription punique de Marseille, sur la longue épitaphe phénicienne de Sidon (textes pour l'intelligence desquels les yeux les

plus exercés d'un épigraphiste paraissaient nécessaires) resteront comme des modèles de critique.

Dans le discours qu'il a prononcé sur la tombe de M. Reinaud, M. de Longpérier rappelle la collaboration de cet orientaliste distingué à l'*Histoire des Croisades*, sa remarquable description des monuments arabes, persans et turcs du cabinet de M. de Blacas; son volume sur les Invasions des Sarrasins en France. Il passe ensuite en revue la série complète de ses œuvres si nombreuses et si importantes, qui se clôt par le tome premier des historiens arabes des croisades dont l'Académie lui avait confié la publication; précieux livre qui sera son dernier titre à la reconnaissance des amis de notre histoire et qui fait que la carrière scientifique de l'auteur se termine comme elle avait commencé, par des études sur les grandes guerres religieuses qui ont jadis jeté les peuples de l'occident sur ceux de l'orient.

M. Reinaud, qui fut un des membres de notre Société et qui a honoré à diverses reprises notre Revue de ses communications, a particulièrement droit à un souvenir sympathique de notre part; et nous sommes heureux que le discours de M. de Longpérier nous ait fourni à la fois l'occasion et les moyens de l'exprimer ici.

M. le duc de Luynes, qui pouvait se reposer à l'ombre d'un grand nom et d'une grande fortune, rechercha les rudes labeurs de la science : études mythologiques, épigraphie orientale, chimie, métallurgie, géologie, ont exercé tour à tour ou simultanément sa remarquable sagacité et la patience de ses investigations. Ce qu'il ne pouvait pas accomplir par lui-même, il fournissait à d'autres les moyens de l'exécuter, faisant ainsi servir l'opulence aux progrès de la science en même temps qu'il l'employait au soulagement de l'humanité; car, ainsi que le dit si bien M. de Longpérier : « Il réconciliait par sa charité la misère avec « la fortune. »

Nous autres africains, nous aimerons particulièrement à nous rappeler qu'en 1860, M. le duc de Luynes fit les frais de la mission archéologique de M. Victor Guérin dans la Régence de Tunis, et ceux aussi de l'impression des deux intéressants volumes que ce voyageur a publiés sur ses excursions dans la Proconsulaire et la Byzacène.

A. BERBRUGGER.

Pour tous les articles non signés :
Le Président, A. BERBRUGGER.

Alger. — Typ. BASTIDE.

12e Année. N° 69. MAI 1868.

Revue africaine

LES INSCRIPTIONS LIBYQUES.

> En comparant ses signes (ceux du dialecte des Touareg) avec les caractères des anciennes inscriptions appelées *libyques*, on ne peut méconnaître leur ressemblance; et il est permis d'espérer que la connaissance du Tamachek conduira un jour à l'interprétation de ces inscriptions dont le sens a échappé jusqu'à présent aux recherches des savants.
>
> Cel HANOTEAU.

La question libyque revient à l'ordre du jour par une découverte épigraphique faite récemment sur la route de Gigeli à Constantine et par celle de l'inscription d'Ouled-Fayed (voir la planche ci-contre) dont nous avons parlé succinctement, il y a quelques jours, dans deux journaux de cette ville. Avant de la reprendre ici, à sa véritable place, avec plus de détail, nous devons certaines explications aux lecteurs.

Quelques personnes ont témoigné leur surprise de rencontrer dans l'article auquel nous venons de faire allusion les expressions assez inusitées de *Libye*, *libyen* et *libyque*, au lieu des mots *Afrique* et *Africain* que chacun connaît et comprend.

Voici nos motifs :

Ayant à parler de monuments dont l'écriture accuse une origine à la fois indigène et antique, ceux qui nous ont précédé dans cette étude ont cru devoir se servir du plus ancien nom; à notre sens, ils ont eu parfaitement raison, comme nous espérons

le démontrer plus loin. Or, ce nom est incontestablement LIBYE que le navigateur-géographe Scylax et Hérodote, le père de l'histoire, emploient plusieurs siècles avant la naissance de Jésus-Christ et que les poètes n'ont jamais abandonné, même après que celui d'*Afrique* eut prévalu jusque dans le vocabulaire usuel.

Nous n'entendons pas, cependant, établir par là que *Libye* soit un nom indigène, créé et employé par les habitants primitifs pour désigner l'ensemble de leur pays. Ce serait supposer, bien gratuitement, à ceux-ci des vues générales en géographie; c'est-à-dire un ordre de pensées très-peu compatible avec leur fractionnement en ces espèces de sous-nationalités qu'on appelle tribus. En effet, dans l'état de morcellement politique où ils vivaient, ils ne pouvaient guère avoir la conception d'un vaste système orographique ni d'une généralité hydrographique quelconque; aussi, les voit-on se borner à donner un nom purement local à la rivière qui traverse leur territoire, au mont qu'ils habitent ou qui borne leur horizon. Quant à l'idée d'une vaste chaîne de montagnes ou d'un cours d'eau étendu, considéré dans la totalité de son parcours, elle ne se révèle nulle part dans leur vocabulaire géographique, la langue n'ayant pas de mots pour ce que l'esprit n'a pu concevoir.

On va dire ici que les anciens Africains ont eu de ces idées générales que nous leur dénions en géographie, puisque, d'après Ebn Khaldoun, ils donnaient le nom de *Deren* à la partie occidentale de l'Atlas, ce qui, sans être une généralisation complète, sortirait pourtant du système étroit que nous venons d'expliquer. Mais l'objection tombe devant cette simple remarque, que *Deren* est une altération du pluriel berber *Idreren*, lequel signifie *les montagnes*; c'est donc un substantif commun que l'écrivain arabe, dans son ignorance de la langue du peuple dont il écrit l'histoire, a pris pour un nom propre.

De fait, l'inaptitude à généraliser en géographie a toujours été si grande en ce pays que si les besoins de l'établissement européen sur la côte barbaresque n'y avaient pas fait naître tout naturellement les mots *Tunisie, Algérie* et *Tripolitaine,* on en serait réduit encore à des périphrases pour désigner les contrées

qui y correspondent, la langue arabe ne fournissant aucun nom simple pour cela.

Mais si quelqu'un est en droit de reprocher cette indigence grammaticale aux Indigènes, ce ne sont certes pas ceux qui avaient imaginé naguères de baptiser la Colonie du nom de *Possessions-françaises-dans-le-Nord-de-l'Afrique* et qui proscrivirent, officiellement, tant qu'ils le purent, le nom, portant si commode, d'*Algérie !*

Ainsi, pour revenir au point principal, la LIBYE, dans les temps les plus anciens, c'était l'*Afrique septentrionale* toute entière; à une époque plus récente, ce fut seulement sa partie *nord*, la zone du *sud* ayant reçu le nom de GÉTULIE qui, appliqué d'abord aux régions occidentales, finit par s'étendre à celles de l'Est. Les deux étaient en somme ce que nous appellerions le *Tel* et le *Djerid*, ou pays des dattes, si nous donnions à ce dernier mot — comme la logique l'exige — la même portée générale qu'à l'autre. A ce point de vue, ces *Libyens* ultra communistes — « qui mulieres et liberos communes habent » — étaient les habitants du Tel; et les valeureux Gétules — « genus insuperabile bello » — peuplaient le Djerid, cette contrée dactylifère qui nous a montré naguères des descendants assez dignes de leurs braves ancêtres (aux Oulad Djellal et à Zaatcha).

Libyque, dès-lors, s'appliquera avec justesse à la langue et à l'écriture de ces peuples, quel que soit d'ailleurs l'âge du monument où nous les rencontrons.

Ceci nous amène naturellement au côté chronologique, si important dans la question.

Si l'on avait réussi à déchiffrer et à traduire avec certitude les inscriptions libyques déjà connues, ou si, du moins, on avait trouvé dans les sépultures qu'elles recouvrent, de ces objets qui sont des dates plus ou moins approximatives, on posséderait sans doute aujourd'hui des bases solides d'appréciation sur le point qui nous occupe. Mais les tombes n'ont rien fourni de significatif à cet égard, que nous sachions, et les linguistes les plus audacieux ont reculé devant l'épigraphie libyque. Cependant, les beaux travaux philologiques de M. Brosselard et du colonel Hanoteau, en dotant la science du dictionnaire et de la gram-

maire des Kabiles et des Touareg, — peuples berbers dont les derniers ont conservé jusqu'à nos jours l'alphabet des Libyens leurs ancêtres et, probablement aussi, le fond de leur langage, — auraient dû exciter à une étude dont les instruments essentiels sont enfin créés. Quand, avec beaucoup moins de secours, on a triomphé des hiéroglyphes, des caractères cunéiformes et même des lettres multiformes de l'alphabet phénicien, il semble qu'on ne devrait pas hésiter devant la langue libyque.

Mais il est temps d'aborder certains faits importants déjà acquis à la cause et dont il y a d'utiles conséquences à tirer.

D'abord, il est aujourd'hui parfaitement reconnu et accepté que les caractères dits libyques, gravés sur certaines tombes trouvées en place dans le Tel, sont encore en usage de nos jours dans le pays des Touareg. Ils étaient donc jadis usités aussi dans le Nord de l'Afrique septentrionale ; mais à quelle époque ont-ils cessé de l'être, pour quelle cause ; et pourquoi ont-ils continué d'être employés dans le Sud ? Essayons de fournir quelques éléments à la solution de ce double problème, sinon de le résoudre.

Deux monuments conservés au Musée d'Alger sous les numéros 186 et 47, et qui sont les épitaphes illustrées de deux chefs berbers, portent des épitaphes *latines ;* l'un est daté de 224 de J.-Ch. et l'autre, semble appartenir à peu près à la même époque. Tous deux ont été trouvés en Kabilie, à Diar Mami et à Tala Isli. Bien que ce ne soient pas là des faits uniques et qu'on puisse en citer bon nombre d'autres de même nature, nous n'en conclurons pas que les indigènes eussent abandonné leur langue nationale et leur écriture dès le 3e siècle de notre ère ; car, pour leur langue, nous savons par Saint-Augustin qu'ils la parlaient encore au 5e siècle, au cœur même de la colonisation romaine. Mais les faits cités plus haut témoignent au moins que l'emploi de l'écriture dite libyque n'était déjà plus général dans le Tel, aux époques dont il s'agit.

Ce qui est beaucoup plus significatif, c'est la substitution de l'alphabet arabe à l'écriture libyque dans le Nord de l'Afrique septentrionale, substitution si complète que l'on n'a pas encore rencontré un manuscrit, un acte ou document kabile quelconque

écrit avec d'autres caractères que ceux de l'alphabet arabe. Il nous semble que la raison de ce fait est dans la conversion si rapide des Berbers à l'islamisme, par les soins de nombreux missionnaires dont les agglomérations de marabouts et de chorfa, assez communes en Kabilie, signalent les anciens centres de propagande ; et aussi un peu sans doute par l'épée des vaillants et fanatiques compagnons de Sidi Okba.

Or, le Coran, cette base de l'islamisme, aussi bien comme loi civile que comme guide théologique, doit être étudié dans la langue arabe et écrit avec des caractères arabes. Dans ce pays où, à toutes les époques, les légistes et les prêtres ont toujours été à peu près les seuls qui sussent lire et écrire, la caste sacerdotale qui se constitua sous l'empire de la foi nouvelle dut rejeter naturellement l'ancien alphabet ; et le peuple, illettré comme toujours, ne put même songer à le conserver, car il ne le connaissait pas.

Si donc, dans le Sud, chez les Touareg, l'écriture libyque n'a pas disparu, c'est grâce à l'éloignement où cette fraction de l'élément berber s'est trouvée des conquérants du Tel, éloignement qui lui a permis de conserver avec l'indépendance la pureté du langage et son antique alphabet.

Le préambule qu'on vient de lire ne satisfera pas, nous le craignons, la curiosité du lecteur, car il ne remplit pas les lacunes qu'il signale et ne donne pas les desiderata qu'il indique. C'est là l'écueil de toute étude naissante qui ne possède pas encore assez d'éléments d'appréciation pour conclure avec autorité. Nous demandons seulement que ceci soit pris en considération et nous soit compté comme circonstance atténuante.

Nous allons, maintenant, opérer sur le terrain des faits, en présentant l'historique et la description des quatre inscriptions libyques du musée d'Alger et de celle de Djimla, ainsi que de l'autel libyque des Beni Salah, monuments qui sont reproduits dans les planches placées en tête de cet article.

INSCRIPTION LIBYQUE DE HAOUCHE SERKADJI (No 1).

Au mois de décembre 1847, M. Sabatault, propriétaire de cette

ferme, y trouvait une pierre couverte de caractères dont il n'avait jamais vu les semblables ; il voulut bien nous la signaler et nous nous empressâmes d'aller l'étudier sur place. C'était une épigraphe libyque, la première qu'on eût encore rencontrée ici ; le trouveur en fit don au Musée d'Alger, où elle porte le n° 33. Elle n'y arriva cependant que le 1er novembre 1853, et par les soins du propriétaire actuel, M. Aymes, certaines circonstances en ayant retardé l'envoi.

Mais, dès la fin de l'année 1847, nous en avions adressé une copie à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, par l'intermédiaire de notre savant et très-regrettable confrère et ami, feu M. Hase, communication qui demeura nécessairement stérile, puisqu'on manquait alors des moyens de tirer parti d'un document de ce genre.

Cette découverte nous amena à deux reprises différentes au Haouche Serkadji (Ferme du Vinaigrier) où nous reçûmes de M. Sabatault et de son successeur, M. Aymes, outre une large et très-gracieuse hospitalité, toutes les facilités désirables pour explorer avec fruit les vestiges antiques qu'on remarquait alors sur leur terrain. Nous disons *alors*, parce que, depuis cette époque, une grande route a été ouverte de ce côté, et que les ruines en question ont servi à l'empierrer ; système quelque peu vandale, qui a fait disparaître, dans ce pays, bien des monuments dignes d'intérêt, entr'autres, tout un aqueduc près de Cherchel. Mais quand on empierre somptueusement la voie publique avec de l'albâtre oriental, ainsi que cela s'est vu entre Oran et Tlemsen, comment respecterait-on de viles pierres de taille !

Les ruines de l'ancien établissement, aujourd'hui converti en poussière de grand chemin, se trouvaient à un peu plus d'un kilomètre au sud-est des bâtiments actuels d'exploitation, au bord d'un canal de dérivation, sur un pli de terrain dessinant un ovale fort allongé dont le grand diamètre avait 55 m. et le plus petit 7 m. seulement. Un mamelon, de forme analog[illegible], le prolongeait un peu plus à l'ouest, et paraissait aussi av[illegible] pour noyau un amas de matériaux antiques écroulés, [illegible] bilité qui s'est changée en certitude, quand les trav[illegible]

route du pied de l'Atlas ont eu porté la pioche sur cette petite colline artificielle.

Nos travaux de déblaiement sur le premier mamelon avaient mis au jour un édifice orienté d'ouest en est sur une longueur de 14 m., et traçant sur le sol un carré de 11 m. sur 8 m., terminé postérieurement par une abside de 4 m. sur 3 m., toutes dimensions prises hors d'œuvre.

La spécialité de cet article ne nous permet pas d'en dire davantage sur ces ruines, qui étaient évidemment romaines, et qu'il était assez naturel de rencontrer sur ce point de grande importance agricole, arrosé par un fleuve, à proximité d'énergiques eaux thermales (Hammam Melouan) et sur la ligne de viabilité qui conduit au beau plateau des Beni Seliman, puis à Médéa ou à Aumale, en remontant la gorge de l'Harrache par le marché de Sebt-el-Bellout, près de Hadjerat Salem. Cette ligne de viabilité a dû être fort utilisée par les anciens, beaucoup moins difficiles que nous sur la question des pentes et pratiquant pour la ligne droite, ce chemin le plus court d'un point à un autre, un respect auquel la construction des chemins de fer nous a un peu ramenés dans ces derniers temps.

Quant à l'inscription libyque de Haouche Serkadji, elle couvre une pierre équarrie tout autour, mais demeurée brute sur ses faces, qui mesure 0,60 c. sur 0,57 c. avec une épaisseur de 0,16 c., une brisure l'a diminuée de 0,25 c. à l'angle supérieur de gauche.

La première difficulté qui se dresse devant l'observateur placé en face d'un monument épigraphique de ce genre, c'est de deviner par quel côté il faut le prendre, afin de ne point risquer de lui mettre la tête en bas et d'essayer ainsi de le lire par la fin.

Nous avons cru d'abord résoudre le problème en nous aidant de l'alphabet des Touareg, dont la presque identité avec celui des Libyens ne saurait être niée ; mais dans l'application de ce système, quand un caractère pris pour direction nous disait « Ceci est le *haut* de la pierre, » d'autres répondaient « Non c'est le *bas* ou le *côté !* »

Désespérant d'arriver à un résultat satisfaisant par la voie alphabétique, nous nous sommes rappelé avec bonheur que

l'inscription libyque d'Abizar (nº 402 du Musée) contient une scène de chasse qui détermine le haut de la pierre sans aucune incertitude possible. Mais nous nous étions trop pressé de crier *eureka*, attendu que, tout bien examiné, le peu d'espace que les sculptures laissaient au lapicide sur cette *tabula*, avait pu le forcer à graver ses caractères dans un autre sens que celui des figures. Cette dernière solution s'imposait d'autant plus impérieusement qu'en la repoussant nous aurions été obligé d'admettre que l'inscription était écrite à la chinoise, c'est-à-dire avec les lettres disposées par files au lieu de l'être par rangs.

Nous pensâmes alors à un autre moyen de résoudre la difficulté : dans les pierres plus longues que larges, quand l'inscription n'occupe pas toute la surface, elle commence ordinairement en haut de la pierre, laissant un vide plus ou moins grand à la partie inférieure. Cela semblait devoir aider à déterminer le haut et le bas d'une pierre à caractères inconnus. Eh bien, cette règle de probabilité, appliquée à l'inscription d'Oulel Fayed, par exemple, a révélé encore cette embarrassante disposition de lignes, dite à la chinoise, dont on vient de parler, nous donnant une série de lignes verticales juxtaposées, au lieu de lignes horizontales superposées que la théorie réclamait.

Découragé par ces vaines tentatives et bien convaincu que nous n'avions pas su rencontrer le vrai fil conducteur dans ce labyrinthe épigraphique, nous avons disposé nos inscriptions d'après les exigences de la lithographie, sans nous préoccuper davantage d'autres considérations plus rationnelles.

Si, donc, quelque lecteur, plus heureux que nous, réussit où nous avons échoué, qu'il veuille bien ne pas trop se scandaliser des transpositions matérielles que nous avons pu commettre et qu'il ne nous refuse pas le bénéfice des circonstances atténuantes.

Inscription de Oued el-Djemaa (Voir le nº 2).

Cette inscription libyque (nº 57 du musée d'Alger) est gravée sur une dalle en grès de 1m54c sur 70, un peu écornée à l'angle supérieur de gauche. On y distingue deux lignes où les caractères se présenteront en deux files, si l'on prend la pierre dans son

sens naturel. Elle a été trouvée entre l'oued el-Djemaa et l'Isser, près de leur confluent, non loin du caravansérail, à environ 0,50c. au-dessous du sol. Elle recouvrait une sépulture où rien de particulier n'a été recueilli ni remarqué, d'après ce que nous avons appris de M. le colonel Wolf, qui assistait à la découverte et qui a fait remise de ce monument au musée, au mois de novembre 1853.

Le simple examen de l'épigraphe indique qu'elle n'est pas complète ; en effet, plusieurs caractères semblent avoir disparu et d'autres n'ont laissé que des amorces à peine appréciables.

Inscription d'Abizar.

Cette épigraphe libyque a été découverte en 1859 à Abizar (Beni Djennad), par M. le Baron Aucapitaine, qui en publia alors un croquis dans la *Revue archéologique*. Par les soins de M. le général Thomas, elle fut transportée à Tizi-Ouzou, où M. le colonel Wolf en fit le dessin que la *Revue africaine* a publié dans son 4e volume, p. 154. Quelque temps après, M. le capitaine Devaux nous en adressa une photographie (ibid., p. 237). Enfin au mois de juillet 1861, M. le duc de Malakoff donna l'ordre de l'envoyer au musée d'Alger où elle est aujourd'hui (nº 402).

Comme elle a déjà été publiée, ainsi qu'on vient de le voir ; et que, de plus, elle a été décrite et commentée par nous dans cette Revue, tome 6e, p. 63, etc., nous ne la citons ici que pour mémoire, nous bornant à ce qui précède.

Ouled Fayed (Voir nº 3).

Nous allons reproduire ici, avec quelques additions, notre Rapport à M. le Gouverneur Général, dont *l'Akhbar* et le *Moniteur de l'Algérie* ont déjà donné des extraits dans leurs nos du 3 et du 4 avril. En voici la teneur :

Il y a environ deux mois, M. Toussaint Chanteperdrix, colon d'Ouled-Fayed, trouva en défrichant son terrain, une ancienne sépulture, recouverte d'une dalle chargée de caractères bizarres. M. Rozey, habitant du même endroit, prit une copie de cette inscription cryptographique, et l'envoya à M. Bresnier, qui voulut bien nous la communiquer.

C'était une épigraphe libyque, un des rares échantillons du

langage — bien peu connu encore — des ancêtres de nos Kabiles, et que la science philologique a en ce moment la mission de reconstituer.

Avant de donner le résultat de nos recherches sur ce document, rappelons la partie archéologique des annales d'Ouled-Fayed, telle qu'elle se trouve consignée dans les archives de l'inspection générale des monuments historiques; ce qui, par malheur, ne sera pas bien long:

« *Ouled-Fayed*, village créé le 2 décembre 1842. — Là aussi, » certains avantages de position, qui avaient jadis déterminé le » choix de la colonisation romaine, ont attiré nos colons fran» çais. Les traces antiques bien constatées se réduisent jusqu'ici » à quelques pierres taillées de grand appareil, à des fragments » de mosaïques communes, à des *lucernæ*, ou lampes sépulcrales, » des plats, des médailles et des squelettes entiers ou à l'état frag» mentaire dans des sépultures intactes. La découverte la plus » importante a été faite par un Suisse, M. Fleury, qui a mis au » jour, dans sa concession, un hypogée ou caveau, probablement » funéraire, parfaitement conservé, et qui sert aujourd'hui, mais » à l'usage des vivants. »

Arrivons maintenant à notre sépulture libyque.

Elle se rencontrait précisément au point de jonction de la grande route de Douéra avec l'embranchement d'Ouled-Fayed, sur une de ces calottes calcaires qui couvrent presque tous les mamelons du terrain argileux de ce canton, calottes formées d'une masse de fossiles, la plupart brisés, parmi lesquels nous avons trouvé intacts un *pecten quinque costatus* et une *ostrea foliacea*. Quelques têtes de roches, émergeant sur un flanc de la colline, sont de même nature que les pierres tombales trouvées à cet endroit et qui ont pu ainsi être extraites presque sur place.

Quant à la sépulture, elle se composait de pierres brutes fichées en terre, de formes irrégulières, de dimensions inégales, sur lesquelles une pierre, à peu près plate, plus grande que les autres, la dalle à l'inscription, reposait horizontalement, mesurant 1m33c sur 1m30c, avec une épaisseur moyenne de 11c. Il y a trace évidente d'une cassure assez considérable sur un bord, ce qui est confirmé par cette circonstance qu'un des côtés de l'épigraphe se

confond presque avec ce bord, confusion tout à fait anormale, et qui ne peut s'expliquer ici par le manque de place.

Le monument a donc été mutilé. Il reste à savoir si ce qui a disparu contenait des lettres.

Ce *dolmen* — car c'est bien une sépulture de cette catégorie — était enterré à quelques centimètres au-dessous du sol. Était-il recouvert d'un tumulus, entouré d'un cercle de pierres, etc., etc. ? c'est ce que les ouvriers n'ont pu nous dire. Ils ont remarqué seulement l'absence de squelette, ou même de fragments osseux, et, en effet, nous n'en avons pas vu trace dans les terres de déblai restées au bord de l'excavation.

D'autres pierres tombales, provenant d'autres dolmen, ont été trouvées sur ce même terrain, mais cassées presque aussitôt pour en faire des matériaux de construction d'un emploi plus facile. On en remarque qui sont encore à moitié enterrées dans l'escarpement de la grande route, à l'extrémité orientale du champ de M. Toussaint.

Le terrain, auprès de l'endroit où l'on a rencontré la sépulture libyque en place, est couvert de débris de tuiles faîtières dont la pâte hétérogène n'appartient certainement pas à la céramique perfectionnée des Romains. Parmi ces fragments, qui peuvent bien être de fabrique arabe et même assez modernes, nous en avons recueilli d'autres dont la rencontre nous a étrangement surpris.

Ce sont les fragments d'un vase fait évidemment sur un tour de potier : il devait être cerclé de trois stries assez profondes et très-régulières ; la pâte est rouge, solide, mais très-peu homogène, car on y remarque, au milieu de parcelles brillantes de mica, un morceau de quartz blanc laiteux et quelques très-petits cailloux schisteux. Notez que ce vase était argenté, ou stannisé extérieurement, particularité que nous n'avions pas eu l'occasion de remarquer jusqu'ici.

Bien que ces fragments aient été recueillis pour ainsi dire sur le bord de la sépulture libyque, nous ne nous hasarderons pas à prétendre qu'ils en proviennent. Il faut, en matière si obscure, se contenter d'exposer les faits, et savoir attendre que des découvertes ultérieures fournissent les moyens de conclure.

On peut au moins parler, dès à présent, de deux figures énig-

matiques tout-à-fait semblables, fort grossièrement exécutées, qui se trouvent placées à droite de l'épigraphe, au bord même de la pierre. Ce qui peut le mieux en donner l'idée, c'est un E majuscule, mais ayant cinq traverses au lieu de trois, dont celle d'en haut plus courte que les quatre autres.

Nous aurions peut-être cherché longtemps la signification de cette espèce de grillage hiéroglyphique, si nous n'avions reçu, au moment où il nous préoccupait le plus, le dessin d'un autel libyque découvert par M. Considère, dans la forêt des Beni Salah, du cercle de Bône, monument où se trouvaient précisément des *mains* aux doigts allongés, placées sur le bord de la pierre, de la même façon que nos deux E à cinq traverses, mais, cette fois, assez exactement rendues par l'artiste antique pour qu'il fût impossible d'hésiter sur leur valeur graphique. Ceci nous donna le mot de l'énigme : les deux signes qui accompagnaient notre inscription libyque étaient aussi des mains ; seulement elles avaient été dessinées selon un art très-primitif.

Nous nous étonnâmes alors de ne pas avoir remarqué sur-le-champ que les mains de la dalle funéraire d'Ouled Fayed étaient tout-à-fait semblables à celles que l'on voit en si grand nombre, de nos jours, dans les maisons indigènes et jusque sur les murs et sur les portes extérieures. Signes cabalistiques destinés à combattre l'influence du *mauvais œil*, qu'ils menacent sans cesse de leurs doigts allongés : ils sont la traduction matérielle de l'imprécation arabe si commune et si connue : *khamsa fi ainek !* cinq (doigts) dans ton œil ! La similitude est d'autant plus frappante que les ménagères musulmanes, à qui revient la tâche d'exécuter ces sortes de peintures, sont juste, en dessin, de la force de notre artiste libyen et qu'elles pensent comme lui, que cinq lignes — dont une plus courte que les autres pour le pouce — entées à angle droit sur une sixième, représentent la *main* d'une façon très-satisfaisante. Ajoutons qu'il est de ces dames, et ce sont les mieux avisées, qui, n'étant pas très-sûres de leurs aptitudes graphiques, trempent la main dans la chaux, et l'appliquent sur la muraille, obtenant ainsi une impression dont la fidélité défie la critique la plus exigeante.

Les superstitions étant impérissables de leur nature et se

transmettant d'âge en âge avec beaucoup plus de tenacité et de fidélité que les découvertes scientifiques et les vérités morales, il est bien probable que la *main* figurée sur les tombeaux libyques y avait la même signification que de nos jours, et qu'elle était destinée à détourner du défunt les influences fâcheuses de la haine qui, probablement à cette époque reculée — mais qui n'était déjà plus l'âge d'or — ne s'arrêtait, pas plus qu'aujourd'hui, devant la porte du tombeau (1).

INSCRIPTION DE DJIMLA (V. n° 4).

Nous avons donné dans notre dernier numéro, p. 155 et 156, tous les détails qui concernent cette épigraphe recueillie sur la route de Gigelli à Constantine ; nous prions le lecteur de vouloir bien s'y rapporter ; n'ayant rien à ajouter, d'ailleurs, à ce qui a été déjà dit sur ce document.

AUTEL LIBYQUE (V. n° 5).

Nous avons déjà parlé dans notre n° 67 (p. 69), de ce curieux monument découvert dans la forêt des Beni Salah, du cercle de Bône, par M. Considère, directeur de la société forestière Algérienne, à un kilomètre du village forestier de St-Joseph et à une altitude 550 mètres. M. Considère en a envoyé le croquis au dixième, reproduit ici, et qui, avec les explications qui l'accompagnent, nous permet d'en donner la description suivante :

Cet autel est taillé dans un rocher de grès rouge faisant partie d'une montagne escarpée. Il se compose d'une table ou autel proprement dit et d'un *retable*, sorte de dossier qui s'élève perpendiculairement en arrière. Chez nous, c'était une addition à l'autel primitif, lequel se composait d'une simple tablette en pierre ou en marbre portée sur des fûts de colonnes ou des piliers. Il ne date guère que du 12e siècle ; sa destination était de masquer le reliquaire.

---

(1) A propos de mains, un confrère de la Société historique, M. le sous-intendant militaire Galles, nous a montré des dessins de monuments dits celtiques, de la Bretagne, où la figure d'une main se rencontre également. A notre extrême surprise, nous avons reconnu des lettres de l'alphabet libyque dans les caractères qui accompagnent ces mains. Il y a là un problème curieux que nous pouvons seulement indiquer en ce moment, mais sur lequel nous nous proposons bien de revenir.

La façade de notre autel présumé libyque est orienté du S. E. au N. O. La partie horizontale, ou tablette, élevée de 1 m. 35 c. au-dessus du sol, mesure 55 c. d'avant en arrière, sur une largeur de deux mètres d'un côté à l'autre.

La retable, de même largeur, a une hauteur verticale de 1m., si on la prolonge jusqu'à la pointe des frontons; ou de 84 c., si l'on s'arrête à leur origine.

Arrivons maintenant aux détails.

La table, arrondie irrégulièrement sur ses petits côtés, offre cinq excavations, dont quatre rondes placées le long des bords latéreaux et antérieurs, et une carrée qui est à peu-près au milieu, touchant presque le retable. Cette dernière, de 25 c. sur 17 c., a une profondeur de 7 c.

Les trois excavations circulaires de droite ont toutes un même diamètre de 15 c. avec une profondeur de 4 c., tandis que celle de gauche, profonde de 10 c., est large de 26 c.

Notons en passant que ces excavations rappellent les pierres dites « à écuelles » dont il a été parfois question dans cette Revue.

Le retable ou tablette verticale, présente trois niches à plein cintre surmontées de frontons triangulaires, ayant chacune un buste nu; elles sont élevées au-dessus de la table, la première (en commençant par la gauche) de 1 m. 15 c., la suivante de 1 m. 10 c. et la troisième de 1 m. seulement; chaque fronton, haut de 30 c., est timbré d'un grand croissant horizontal placé entre deux palmes qui se rejoignent par leurs extrémités supérieures.

Du bord gauche de ce retable, sortent cinq mains droites aux doigts étendus et où le pouce est très-écarté de l'index.

Les têtes nues, placées dans les niches, sont grossièrement taillées, plates à la partie supérieure, le cou presque droit et sans dessin d'épaules, nulle trace de vêtement, ni d'aucun accessoire qui puisse aider à proposer une attribution quelconque.

L'abondance des matières nous oblige d'ajourner de plus amples développements sur la question, encore bien énigmatique, des monuments et des épigraphes libyques.

A. Berbrugger.

RAPPORT

FAIT A L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

Par la Commission spéciale chargée de l'examen du projet d'un *CORPUS INSCRIPTIONUM SEMITICARUM.*

Messieurs,

La commission que vous avez nommée pour examiner le projet d'un *Corpus inscriptionum semiticarum*, qui vous a été soumis par quatre de nos confrères, a délibéré successivement : 1° sur l'utilité de l'entreprise; 2° sur le plan de l'ouvrage; 3° sur les voies et moyens d'exécution.

I.

En ce qui concerne l'utilité du projet, votre commission a été unanime pour la reconnaître. Par sa domination dans une partie de l'Afrique; par ses relations scientifiques avec l'Egypte, la Syrie, la Grèce, par les nombreux monuments d'écriture sémitique qu'elle possède déjà dans ses musées; par les missions ou voyages que des savants français ont récemment accomplis; par les études suivies qui, depuis quelques années, ont été faites chez nous des monuments écrits de l'Orient sémitique, la France semble désignée pour donner un tel recueil au monde savant. Un tel recueil, d'un autre côté, doit être mis au-dessus des causes d'interruption qui frappent toutes les œuvres individuelles; il doit être confié à une Compagnie savante ayant des traditions et de la continuité. La Compagnie qui a possédé dans son sein l'illustre fondateur de ces études, l'abbé Barthélemy, est pour cela naturellement désignée.

II.

En ce qui concerne le plan de l'ouvrage, votre commission a pensé que le recueil devait contenir tous les textes anciens en langues sémitiques, écrits en caractères sémitiques. L'écriture serait ainsi la loi du recueil et en constituerait l'unité. Ni les

inscriptions cunéiformes, ni les inscriptions chypriotes, ni les inscriptions libyques (berbères, touaregs), ni les inscriptions de l'Asie Mineure (lyciennes, phrygiennes, etc.), ni les restes d'ancienne écriture zende, pehlvie, arienne, ne devraient, d'après ce principe, être admises dans l'ouvrage. En ce qui concerne les inscriptions cunéiformes, votre commission pense, en effet, qu'il est mieux de les réserver pour un autre recueil. Ces inscriptions composent à elles seules un vaste ensemble et forment une spécialité scientifique tout à fait à part. Peut-être, au contraire, une dérogation à la loi du recueil devra-t-elle être faite pour les inscriptions chypriotes, libyques, lyciennes, pamphyliennes, etc. Les rédacteurs des *Corpus* grec, latin, égyptien, assyrien, excluront certainement les textes de ce genre; ces textes n'ont d'ailleurs ni assez d'unité pour former un recueil d'ensemble, ni assez d'importance pour former de petits recueils distincts. Il nous semble que c'est à la suite du *Corpus* sémitique, dans un appendice, qu'ils trouveront leur place la plus justifiée.

La limite de temps qu'il convient d'assigner au recueil ne saurait être fixée avec une précision absolue. Le *Corpus* en question devra sans doute être réservé aux textes anciens; il ne contiendra pas les innombrables textes arabes, hébreux, syriaques du moyen âge ou de ces derniers siècles. L'islamisme, dans un sens général, sera la date à laquelle il faudra s'arrêter, l'islamisme marquant dans l'histoire des peuples, des langues et des écritures sémitiques une époque tout à fait tranchée. Une telle date, cependant, ne devra pas être prise trop à la rigueur. Les monuments de l'écriture mendaïte sont tous postérieurs à l'hégire, et cependant ils ne sauraient être omis dans un tableau de la paléographie sémitique. Les plus anciens manuscrits hébreux et beaucoup d'inscriptions hébraïques postérieures à Mahomet devront être pris en considération. On en peut dire autant des inscriptions éthiopiennes et de quelques spécimens d'écriture syriaque. Enfin, les monuments arabes des premiers temps de l'hégire (monnaies, tessères, manuscrits d'Asselin, papyrus, etc.) ont un si grand intérêt pour la paléographie et se rattachent d'une façon si directe à l'épigraphie du Hauran, du Sinaï, de l'Irak, qu'on ne saurait les négliger dans un

ouvrage qui se propose de donner tous les documents pour l'histoire de l'alphabet sémitique. Nous pensons qu'il ne faudrait s'arrêter qu'au moment où l'épigraphie et la numismatique arabes, par la fixation définitive de l'écriture coufique, arrivent à une forme en quelque sorte classique et arrêtée. En d'autres termes, nous croyons qu'ici encore il faudrait procéder par exclusion et ne mettre dans le recueil que ce qui n'est ni l'épigraphie arabe proprement dite, ni l'épigraphie assez uniforme des Juifs et des Syriens du moyen âge.

Quant à la nature des textes qu'il conviendrait d'admettre dans le recueil, votre commission croit qu'il faudrait suivre la règle la plus large et donner place : 1° aux inscriptions proprement dites; 2° aux pierres gravées; 3° aux monnaies, en donnant toutes les variétés de légendes, mais non les variétés de types; 4° aux papyrus. Dans la philologie grecque et latine, les recueils épigraphiques, les ouvrages de numismatique, la publication des papyrus, sont distingués à bon droit. Dans les études de paléographie sémitique, vu le nombre relativement restreint des monuments, tous les textes, de quelque nature qu'ils soient, doivent être réunis et rapprochés.

Pour les manuscrits, il est clair que des règles à part sont commandées. Lorsqu'il s'agit des inscriptions, des pierres gravées, des monnaies, des papyrus, aucun choix parmi les textes ne peut être fait. Tous les monuments doivent être publiés et publiés intégralement. Quant aux manuscrits, il ne peut être question ni de publier tous ceux qui sont d'une bonne antiquité, ni, en supposant qu'on fasse un choix, de reproduire d'un bout à l'autre ceux que l'on aurait choisis. D'un autre côté, l'ouvrage que nous concevons, aspirant à présenter tous les matériaux pour l'histoire de l'écriture sémitique, ne saurait omettre des documents aussi importants que certains manuscrits syriaques, les manuscrits arabes d'Asselin, quelques manuscrits samaritains et même hébreux. — Il semble qu'en présentant, dans l'introduction de chaque livre, ou dans des *excursus* à la suite, des spécimens des plus anciens manuscrits, on satisferait à ces nécessités opposées. Le lecteur aurait sous les yeux tous les rapprochements utiles, et la loi générale de l'ouvrage qui

est, selon l'usage des recueils épigraphiques, de ne faire aucune exclusion parmi les textes à publier, serait inviolablement maintenue.

Les divisions de l'ouvrage seraient celles de la paléographie sémitique elle-même. La géographie fournirait les sous-divisions. Voici un tableau provisoire qui peut donner une idée de la manière dont ces différentes divisions pourraient être coordonnées entre elles.

INTRODUCTION GÉNÉRALE

exposant le plan de l'ouvrage et déterminant les limites du sujet.

LIVRE Ier. — INSCRIPTIONS PHÉNICIENNES, PUNIQUES ET NÉO-PUNIQUES.

CHAPITRE PREMIER. *Phénicie.*

Inscriptions de Sidon, d'Oumm-el-Awamid. Monnaies de la Phénicie.

CHAPITRE II. *Chypre.*

Inscriptions de Cittium, de Larnax Lapithou. Monnaies de Cittium et Marium.

CHAPITRE III. *Égypte.*

Inscriptions d'Ipsamboul, d'Abydos, etc.

CHAPITRE IV. *Asie Mineure.*

Inscription bilingue de Limyra (peut-être araméenne).

CHAPITRE V. *Athènes.*

Inscriptions.

CHAPITRE VI. *Carthage et Afrique.*

A subdiviser par localités. Inscriptions néo-puniques. Monnaies.

CHAPITRE VII. *Sicile et îles voisines.*

Inscriptions. Monnaies.

CHAPITRE VIII. *Malte.*

Inscriptions. Monnaies.

CHAPITRE IX. *Sardaigne.*

Inscriptions. Pierres gravées.

CHAPITRE X. *Marseille.*

Inscription unique.

CHAPITRE XI. *Espagne.*

Monnaies.

CHAPITRE XII.

Pierres gravées de provenance incertaine.

LIVRE II. — INSCRIPTIONS JUIVES.

CHAPITRE PREMIER. *Palestine.*

Inscriptions de Jérusalem, des synagogues de Galilée. Monnaies.

CHAPITRE II. *Crimée.*

Inscriptions funéraires.

CHAPITRE III. *Rome et Italie.*

Inscriptions funéraires.

CHAPITRE IV. *Espagne et Gaule.*

Inscriptions funéraires.

CHAPITRE V.

Pierres gravées.

CHAPITRE VI.

Inscriptions samaritaines.

EXCURSUS

contenant des *fac-simile* d'anciens manuscrits hébreux et samaritains.

LIVRE III. — INSCRIPTIONS ARAMÉENNES PROPREMENT DITES.

CHAPITRE PREMIER. *Assyrie.*

Briques avec inscriptions en caractères cunéiformes et en caractères sémitiques ; poids avec inscriptions; pierres gravées ; plats de Babylone (d'origine juive) avec inscriptions.

CHAPITRE II. *Égypte.*

Inscriptions. Papyrus.

CHAPITRE III. *Asie Mineure.*

Monnaies de Cilicie et de Cappadoce.

LIVRE IV. — INSCRIPTIONS PALMYRÉNIENNES.

CHAPITRE PREMIER. *Palmyre.*

Inscriptions, terres cuites, etc.

CHAPITRE II. *Rome.*

Inscriptions.

CHAPITRE III. *Afrique*

Inscriptions de soldats palmyréniens.

LIVRE V. — INSCRIPTIONS NABATÉENNES.

CHAPITRE PREMIER. *Hauran et Petra.*

Inscriptions. Monnaies des rois.

CHAPITRE II. *Mont Sinaï.*

Inscriptions.

LIVRE VI. — INSCRIPTIONS SYRIAQUES.

CHAPITRE PREMIER.

Inscriptions en estranghélo. Monnaies des rois d'Édesse.

CHAPITRE II.

Monnaies de la Characène.

EXCURSUS

contenant des spécimens de paléographie : manuscrits estranghélo du Musée britannique, etc..

LIVRE VII. — INSCRIPTIONS MENDAÏTES.

CHAPITRE PREMIER.

Inscriptions d'Abou-Shadr, etc..

EXCURSUS

contenant des spécimens de manuscrits.

LIVRE VIII. — INSCRIPTIONS ARABES PRIMITIVES.

CHAPITRE PREMIER.

Inscription bilingue du Ledja; inscription de la Koubbet-es-Sakhrah, etc. *Fac-simile* des plus anciennes monnaies musulmanes, tessères en verre, etc,

CHAPITRE II.

Diplômes sur papyrus.

EXCURSUS.

Contenant des spécimens des plus anciens manuscrits arabes.

LIVRE IX. — INSCRIPTIONS HIMYARITES.

CHAPITRE PREMIER.

Inscriptions de l'Yémen.

CHAPITRE I.

Inscriptipns himyarithes de l'Abyssinie.

CHAPITRE III.

Inscriptions du Safa.

CHAPITRE IV.

Monnaies.

LIVRE X. — INSCRIPTIONS ÉTHIOPIENNES.

CHAPITRE PREMIER.

Inscriptions.

CHAPITRE II.

Monnaies.

EXCURSUS

Contenant des spécimens de manuscrits.

APPENDICE.

Inscriptions lyciennes.

Inscriptions de Xanthe, de Myra, etc. Monnaies.

Inscriptions pamphyliennes.

Inscriptions et monnaies.

Inscriptions phrygiennes.

Inscriptions.

Inscriptions chypriotes.

Inscriptions de Paphos, de Soli, d'Amathonte. Table de bronze de Dali. Monnaies.

Inscriptions berbères.

Inscriptions de Tougga. Inscriptions sur les rochers, etc.

On s'appliquerait avant tout à donner la représentation la plus exacte possible de chaque monument. Pour cela, les récentes inventions par lesquelles on a cherché à assujettir la photographie aux procédés de la typographie devront être employées. Diverses enquêtes qui ont déjà été faites à ce sujet par votre Commission donnent l'espoir qu'on pourra concilier sur ce point important les exigences de l'économie et le besoin qu'a la science de reproductions où n'intervienne la main d'aucun dessinateur ni d'aucun graveur. Dans les limites du possible, toute interprétation personnelle dans la reproduction de tels monuments doit être évitée. Il est permis d'espérer que les représentations en fac-simile pourront, sans exception, être insérées dans le reste de l'ouvrage, en d'autres termes, qu'on pourra éviter de constituer un atlas de planches distinct du texte. Un format analogue à celui des *Inscriptions dé l'Algérie* de M. Léon Renier, ou du *Corpus inscriptionum latinarum* de l'Académie de Berlin, suffirait, ce semble, pour obtenir ce résultat. Une feuille double sur onglet pourrait être affectée aux plus grands monuments.

Après la reproduction, le plus souvent en *fac-simile*, du monument, on donnerait la transcription en caractères typographiques (hébreux, arabes ou syriaques), une traduction où l'on distinguerait soigneusement ce qui est certain, probable, douteux. Sur les passages douteux, on énumérerait les différentes opinions. Pour chaque monument, on donnerait l'histoire succincte de sa découverte, de son interprétation, une bibliographie aussi complète que possible de tous les écrits où il en a été traité. En tête de chaque livre, il y aurait une introduction paléographique et historique.

En ce qui concerne la langue dans laquelle il conviendra de rédiger le recueil, votre Commission a pensé que le latin aurait l'avantage d'offrir un langage scientifique concis, exact, fixé jusque dans ses moindres formules, excluant toute couleur personnelle dans le style, prévenant la tentation des développements étrangers au plan strict de l'ouvrage. Les grands recueils du même genre qui se publient à l'étranger sont écrits en latin. L'ouvrage que nous vous proposons ne devant servir qu'aux personnes d'une instruction étendue, nous croyons que l'emploi de cette langue ne risquera

d'écarter aucun des lecteurs auxquels le livre pourra être utile.

III.

Quant au mode d'exécution, la Commission a pensé que la rédaction de l'ouvrage devait être confiée à une commission de six personnes choisies par vous dans votre sein. Il lui a paru que, pour une telle entreprise, la perfection du travail est préférable au désir, bien légitime du reste, de voir paraître promptement quelque fruit de ce travail. L'exécution de la plupart des reproductions de monuments, un vaste dépouillement des collections orientales, philologiques, archéologiques, précéderont nécessairement toute publication. Au système des livraisons successives, qui eût entraîné de nombreux *addenda*, votre Commission a préféré le système de publication par tomes. Du reste, sur ce point, comme sur bien d'autres, l'expérience enseignera la règle qui aura le plus d'avantages et le moins d'inconvénients.

Il nous est difficile, dans l'état présent de la question, de vous offrir un devis rigoureux. Bien que le contenu de l'ouvrage soit déjà mesuré pour nous avec exactitude, le nombre des volumes et les frais dépendront de l'étendue des notices, de la capacité des tomes, du caractère plus ou moins compacte, des modes de reproduction qui seront adoptés. Que l'Académie, néanmoins, ne craigne pas de se voir entraînée dans une publication en quelque sorte indéfinie. Quoique très-variée, l'épigraphie sémitique est malheureusement a[illegible]z bornée. Des chiffres seraient ici peu instructifs, les textes étant d'une étendue très-inégale et devant entraîner des développements plus inégaux encore. En choisissant un format et une justification convenables, il ne serait pas impossible de faire tenir tout l'ouvrage en deux volumes. Jamais, en tout cas, le recueil que nous vous proposons n'atteindra à beaucoup près les proportions des recueils d'inscriptions grecques, latines ou chrétiennes, même dans le cas de découvertes inattendues, que vous êtes les premiers à désirer.

Reste un point essentiel, celui des ressources financières.

M. le secrétaire perpétuel, Messieurs, a singulièrement facilité cette partie de notre tâche en portant la question devant M. le ministre de l'instruction publique, qui a bien voulu accueillir avec faveur une première ouverture. Nous avons l'espoir fondé que le recueil qu'il s'agit d'entreprendre sera officiellement classé parmi les travaux dont l'Académie est chargée, et qu'une annuité régulière y sera affectée.

En un mot, Messieurs, il nous a semblé, après un mûr examen, que l'exécution du projet qui vous a été soumis est possible. Comme, d'un autre côté, il est éminemment utile à la science et doit contribuer à l'honneur de notre Compagnie, nous n'hésitons pas à vous en proposer l'adoption. Pour résumer l'état présent de l'affaire en articles susceptibles d'être votés, nous vous demandons : 1° d'adopter en principe le projet que nous venons de vous exposer; 2° de nommer une commission chargée de rassembler les matériaux et de préparer la publication; 3° de donner à votre secrétaire perpétuel les pouvoirs nécessaires pour suivre les démarches qui peuvent assurer l'exécution de l'ouvrage. La commission que vous nommerez réglera plus tard et vous soumettra les points qu'il n'est pas opportun pour le moment de discuter en détail.

Signé : DE SAULCY, J. MOHL, VICOMTE E. DE ROUGÉ, DE SLANE, W.-H. WADDINGTON, *membres*, E. RENAN, *rapporteur de la Commission ;*

DE LONGPÉRIER, *président ;*

L. RENIER, *vice-président de l'Académie ;*

GUIGNIAUT, *secrétaire perpétuel.*

L'Académie, après en avoir délibéré dans trois séances consécutives, a adopté, le 17 avril, les conclusions de ce Rapport, qui sera imprimé et distribué.

Certifié conforme,

Le Secrétaire perpétuel,

GUIGNIAUT.

LE CORAN PAR ORDRE DE MATIÈRES

Placés ici en face d'un peuple dont le Coran est la loi suprême, dans les questions civiles comme au point de vue religieux, nous avons le plus grand intérêt à le bien connaître. Or, si jamais livre fut réfractaire à l'étude la plus patiente et la plus obstinée, c'est assurément celui-là : en fait d'ordre des matières, on n'y trouve que *le rang de taille;* car c'est ainsi que les diverses parties en ont été coordonnées par son classificateur qui a mis en tête le chapitre le plus long et a placé les autres à sa suite, selon leur étendue, de sorte que les derniers ne se composent que de quelques lignes. D'où il résulte qu'un sujet quelconque est scindé en une multitude de parties disséminées par tout le livre. Les meilleures tables des matières, les concordances les mieux établies ne remédient que faiblement à cet inconvénient radical; et il suffit d'avoir eu à faire la moindre recherche dans le Coran pour savoir quelle perte de temps et quelle fatigue d'esprit un pareil labeur impose.

M. Jules La Beaume a rendu un véritable service au travailleur en ramenant l'ordre, et avec lui la lumière, dans cet obscur cahos : sans y introduire rien qui fût de son crû, en respectant le texte jusqu'au scrupule, il a soumis seulement à une classification rationnelle les diverses matières contenues dans la traduction du Coran par M. Kasimirski : donc, soit que l'on veuille chercher dans le livre de l'Islam des armes pour le combattre, ou — ce qui est plus de notre siècle — des moyens de concilier les points de vue différents qui séparent, là où il serait si intéressant de réunir, l'œuvre de M. La Beaume est indispensable. Mais le meilleur moyen d'en faire comprendre l'utilité au lecteur c'était d'en placer un échantillon sous ses yeux, et de lui montrer en application ce que la préface déjà publiée n'a fait qu'indiquer en principe.

L'auteur a bien voulu nous mettre à même de le faire en nous autorisant à choisir dans son travail, comme spécimen, telle partie qui nous conviendrait. Nous nous sommes décidé pour la partie relative à *la famille.*

En effet, la famille, cette unité sociale, est une véritable réduc-

tion de l'humanité qui, sauf les proportions, se retrouve toute entière dans ce microcosme. On dit et on écrit, d'ailleurs, tant de choses ici tous les jours sur la famille musulmane dont quelques-uns nient même l'existence, qu'il est intéressant d'être fixé sur un point d'aussi grande importance.

Au milieu des redites, variantes, et même avec des contradictions inévitables de la part d'un législateur qui rédigeait par lambeaux, au jour le jour, sous l'influence du fait actuel ou sous l'empire de passions et d'intérêts que des événements successifs modifiaient sans cesse, ce chapitre d'une assez grande étendue n'en donnera pas moins la pensée de Mahomet et celle du peuple qui l'a accepté comme régulateur sur les points essentiels que voici :

L'homme libre ou esclave, marié ou célibataire ;

La femme, libre ou esclave, à l'état de fille, orpheline, épouse, mère ou veuve ;

La famille en général, la vraie famille patriarchale, embrassant les enfants de sang paternel ou d'adoption, vivant sous l'autorité du père ou en tutelle ; les orphelins, les serviteurs et les esclaves ;

Le mariage et tout se qui s'y rattache, tels que répudiation, divorce et adultère ;

Puis, enfin l'extinction du chef de famille, amenant l'application des lois du partage des successions.

Ici, notre tâche est terminée et celle du lecteur commence.

A. Berbrugger.

HOMME.

Dignité de son rôle.

II. 27. *(Dieu)* a créé pour vous tout ce qui est sur la terre...

28. Lorsque Dieu dit aux anges : Je vais établir un vicaire sur la terre, les anges répondirent : Vas-tu placer sur la terre un être qui y commettra des désordres et répandra le sang, pendant que nous célébrons tes louanges et te glorifions et proclamons sans cesse ta sainteté ? Je sais, répondit le Seigneur, ce que vous ne savez pas.

XXXIII. 72. Nous avons proposé au ciel, à la terre, aux montagnes, le dépôt *de la foi*; ils ont refusé de s'en charger, ils ont tremblé de le recevoir. L'homme s'en chargea, et il est devenu injuste et insensé.

XXXI. 19. Ne voyez-vous pas que Dieu vous a soumis tout ce qui est dans les cieux et sur la terre? Il a versé sur vous ses bienfaits visibles et cachés...

28. Il vous a assujetti le soleil et la lune...

XLV. 12. Il vous a soumis tout ce qui est dans les cieux et sur la terre...

11. C'est Dieu qui vous a soumis la mer, afin que les vaisseaux la parcourent par ses ordres...

XVII. 72. Nous (*Dieu*) honorâmes les fils d'Adam. Nous les portâmes sur la terre et sur les mers; nous leur donnâmes pour nourriture des aliments délicieux, et nous leur accordâmes une grande supériorité sur un grand nombre d'êtres que nous avons créés.

XV. 28. Souviens-toi que Dieu dit aux anges: Je crée l'homme de boue, de cette argile qu'on façonne.

29. Lorsque je l'aurai formé et que j'aurai soufflé dans lui mon esprit, prosternez-vous devant lui en l'adorant.

30. Et les anges se prosternèrent tous, tous.

31. Excepté Eblis; il refusa d'être avec ceux qui se prosternaient.

32. Dieu lui dit alors: O Eblis! Pourquoi n'es-tu pas avec ceux qui se prosternent.

33. Je ne me prosternerai pas devant l'homme que tu as créé de boue, de cette argile qu'on façonne.

34. Dieu lui dit: Alors sors d'ici; tu es lapidé.

35. La malédiction pèsera sur toi jusqu'au jour de la rétribution.

XXVII. 63. Celui qui exauce l'opprimé quand il crie vers lui, qui le délivre du malheur, qui vous a établis ses lieutenants sur la terre, est-ce quelque dieu *de compagnie* avec le Dieu unique? Oh! que vous refléchissez peu!

XXXVIII. 71. Lorsque Dieu dit aux anges: Je vais créer l'homme d'argile.

72. Quand je lui aurai donné la forme parfaite et que j'aurai jeté en lui *une partie* de mon esprit, vous aurez à vous prosterner devant lui.

73. Les anges, tous tant qu'ils étaient, se prosternèrent devant lui.

74. A l'exception d'Eblis. Il s'enfla d'orgueil et fut du nombre des ingrats.

II. 29. Dieu apprit à Adam les noms de tous les êtres; puis, les amenant devant les anges, il leur dit: Nommez les moi, si vous êtes sincères.

30. Loué soit ton nom! répondirent les anges; nous ne possédons d'autre science que celle que tu nous a enseignée; tu es le savant, le sage.

31. Dieu dit à Adam: Apprends-leur les noms de tous les êtres; et lorsque *(Adam)* il l'eut fait, le Seigneur dit: Ne vous ai-je pas dit que je connais les secrets des cieux et de la terre...

XC. 1. Je ne jurerai pas par ce pays-ci,

2. Le territoire que tu es venu habiter;

3. Ni par le père, ni par l'enfant.

4. Nous avons créé l'homme dans la misère;

5. S'imagine-t-il que nul n'est plus fort que lui?

6. Il s'écrie: J'ai dépensé d'énormes sommes!

7. Pense-t-il que personne ne le voit?

8. Ne lui avons-nous pas donné deux yeux,

9. Une langue et deux lèvres?

10. Ne l'avons nous pas conduit sur les deux grandes routes (*du bien et du mal*)?

11. Et cependant il n'a pas encore descendu la pente.

XXXV. 16. O hommes! vous êtes des indigents ayant besoin de Dieu....

Sa création.

XV. 26. Nous avons créé l'homme de boue, de cette argile que l'on façonne.

27. Avant lui, nous avions déjà créé les génies d'un feu subtil.

XXXII. 6. Dieu a donné la perfection à tout ce qu'il a créé, et a formé d'abord l'homme d'argile.

7. Puis, il a établi sa descendance dérivée d'une goutte, d'une vile goutte d'eau.

8. Puis, il l'a formé selon certaines proportions, et a jeté en lui une partie de son esprit. Il vous a donné l'ouïe et la vue, le cœur : que vous êtes peu reconnaissants !

XXIII. 12. Nous avons créé l'homme de l'argile fine;

13. Ensuite nous l'avons fait une goutte de sperme fixée dans un réceptacle solide;

14. Ensuite nous avons fait de la goutte de sperme, un grumeau de sang, puis du grumeau de sang un morceau de chair, puis nous avons fait ce morceau de chair os, et les os nous les avons revêtus de chair, ensuite nous l'avons produit *au grand jour* comme une autre création. Béni soit Dieu, le plus habile des créateurs !

XXII. 5. O hommes ! si vous doutez de la résurrection, considérez que nous vous avons créés de poussière, puis d'une goutte de sperme, qui devient grumeau de sang; puis d'un morceau de chair tantôt formé, tantôt informe : c'est pour vous démontrer *notre puissance.* Nous laissons demeurer dans les entrailles ce qu'il nous plait *(fille ou garçon)* jusqu'à un terme marqué, et puis nous vous en faisons sortir tendres enfants. Vous atteignez ensuite l'âge de maturité; les uns meurent, d'autres parviennent à l'âge décrépit, au point d'oublier ce qu'ils savaient autrefois.

XL. 66... C'est *(Dieu)* qui vous a formés, et quelles admirables formes il vous a données !...

69. C'est lui qui vous a créés de poussière, puis d'une goutte de sperme, puis d'un grumeau de sang coagulé; il vous fait naître enfants, il vous laisse atteindre la force de l'âge, et puis vous laisse devenir vieillards. Tel d'entre vous meurt avant cette époque; ainsi vous atteignez le terme fixé d'avance pour chacun....

LXXX. 16. Puisse l'homme périr ! qu'il est ingrat !

17. De quoi Dieu l'a-t-il créé ?

18. D'une goutte de sperme.

19. Il l'a créé et façonné d'après certaines proportions.

20. Il lui a facilité la voie *pour le faire sortir des entrailles;*

21. Il le fait mourir et il l'ensevelit dans le tombeau;

22. Puis, il le ressuscitera quand il voudra.

LXXXVI. 5. Que l'homme considère de quoi il a été créé :

6. D'une goutte d'eau répandue,

7. Sortie des reins et des os de la poitrine,

8. Certainement Dieu peut le ressusciter,

9. Le jour où tout ce qui est caché sera dévoilé,

10. Et où il n'y aura ni puissance ni appui, *excepté en Dieu.*

LXXVI. 1. S'est-il écoulé beaucoup de temps sur la *tête* de l'homme sans qu'on se soit souvenu de lui ?

2. Nous avons créé l'homme du sperme contenant le mélange *de deux sexes* : c'était pour l'éprouver. Nous l'avons doué de vue et d'ouïe.

3. Nous l'avons dirigé sur la droite voie, dût-il être reconnaissant ou ingrat.

4. Nous avons préparé aux infidèles des chaînes, des colliers et un brasier ardent.

Son développement.

XVI. 80. Dieu vous fait sortir des entrailles de vos mères, dénués de toute connaissance; puis il vous donne l'ouïe, la vue et l'intelligence, afin que vous soyez reconnaissants.

XXX. 53. C'est Dieu qui vous a créés de faiblesse; après la faiblesse, il vous accorde la force, et, après la force, il ramène la faiblesse et les cheveux blancs...

XXXV. 12. Dieu vous a d'abord créés de poussière, puis d'une goutte de sperme; ensuite il vous a divisés en deux sexes; la femelle ne porte et ne met rien au monde dont il n'ait connaissance; rien n'est ajouté à l'âge d'un être qui vit longtemps, et rien n'en est retranché, qui ne soit consigné dans le livre...

Familles, races.

IV. 1. O hommes ! craignez votre Seigneur qui vous a créés d'un seul homme et qui a créé de l'homme sa compagne, et fait sortir d'eux tant d'hommes et de femmes....

VI. 98. C'est lui qui vous a produits d'un seul individu; vous

avez un réceptacle *dans les reins de vos pères*, et un dépôt *dans le sein de vos mères*...

XXXIX. 8. Il vous créa tous d'un seul individu dont il tira ensuite sa compagne. Il vous a donné en bestiaux huit couples. Il vous crée dans les entrailles de vos mères, en vous faisant passer d'une forme à une autre, dans les ténèbres d'une triple enveloppe...

XXXV. 12. Dieu vous a d'abord créés de poussière, puis d'une goutte de sperme; ensuite il vous a divisés en deux sexes; la femelle ne porte et ne met rien au monde dont il n'ait connaissance...

VII. 189. C'est lui qui vous a créés tous d'un seul individu, qui en a produit son épouse afin qu'il demeurât avec elle, et, lorsque l'homme eût cohabité avec elle, elle porta d'abord un fardeau léger, et marchait sans peine; puis lorsqu'il devint plus pesant, les deux époux adressèrent cette prière à Dieu leur seigneur : Si tu nous donnes un fils vertueux, nous te rendrons des actions de grâces.

XLIX. 13. O hommes! nous vous avons procréés d'un homme et d'une femme; nous vous avons partagés en familles et en tribus, afin que vous vous connaissiez entre vous...

II. 209. Les hommes formaient autrefois une seule nation...

X. 20. Les hommes formaient d'abord un seul peuple : ils se divisèrent dans la suite...

XXXV. 25. Ne vois-tu pas que Dieu fait descendre l'eau du ciel? avec cette eau nous avons tiré *de la terre* des fruits de tant d'espèces. Dans les montagnes il y a des sentiers blancs et rouges, de diverses couleurs; il y a des corbeaux noirs, et, parmi les hommes, les reptiles et les bestiaux, il y en a de différentes couleurs...

XCV. 4. Nous avons créé l'homme de la plus belle façon.

Caractère de l'homme.

Faible. — IV. 32. ...Dieu veut vous rendre son joug léger, car l'homme a été créé faible.

Ennemi de son semblable. — XX. 121. Il dit *à Adam et à Eve;* descendez du Paradis tous, ennemis les uns des autres...

XXX. 40. La destruction apparut sur la terre et sur la mer, à cause des œuvres des mains des hommes; elle leur fera goûter *les fruits* d'une partie de leurs méfaits.

Impétueux. — XXI. 38. L'homme a été créé de précipitation...

Versatile. — XXII. 11. Qu'il lui arrive quelque bonheur, il se rassure; mais que la moindre épreuve le surprenne, le voilà qui tourne le dos. Il perd ainsi à la vie de ce monde et à celle de l'autre...

XXX. 35. Quand nous faisons goûter aux hommes les bienfaits de notre grâce, ils se livrent à la joie; mais si un malheur les surprend en punition de leurs péchés, les voilà qui se désespèrent.

Avide. — LXX. 19. L'homme a été créé avide,

Pusillanime. — 20. Abattu quand le malheur l'atteint,

Insolent. — 21. Insolent lorsque quelque bien lui arrive.

Orgueilleux et faible. — XVII. 85. Quand nous accordons quelque bienfait à l'homme, il se détourne de nous et se met à l'écart. Lorsqu'un malheur vient l'atteindre, il se désespère.

XXXVI. 77. L'homme ne voit-il pas que nous l'avons créé d'une goutte de sperme? et le voilà qui s'érige en véritable adversaire.

XXXIX. 50. Si quelque mal atteint l'homme, il nous appelle; le changeons-nous contre quelque faveur, il dit : Je savais bien que cela devait m'échoir...

LXXXIX. 14. Quand, pour éprouver l'homme, Dieu le comble de bienfaits,

15. L'homme dit : Le Seigneur m'a témoigné des égards.

16. Mais que Dieu, pour l'éprouver, lui mesure ses dons,

17. L'homme s'écrie : Le Seigneur m'a fait un affront!

Ingrat. — XVII. 69. Lorsqu'un malheur vous atteint sur mer, ceux que vous invoquez vous sont introuvables. Dieu seul est là. Mais lorsqu'il vous a sauvés et rendus à la terre ferme, vous vous éloignez de lui. En vérité l'homme est ingrat.

70. Etes-vous sûrs qu'il ne vous fera pas engloutir par quelque partie de la terre s'entrouvant sous vos pas, ou qu'il n'enverra pas contre vous un tourbillon qui vous ensevelira sous le

sable, sans que vous puissiez alors trouver un protecteur?

71. Etes-vous sûrs qu'il ne vous ramènera pas une seconde fois sur la mer, et qu'il n'enverra pas contre vous un vent violent, qu'il ne vous submergera pas pour prix de votre infidélité? alors vous ne trouverez aucun protecteur.

XXIX. 65. Montés dans un vaisseau, ils invoquent le nom de Dieu, lui vouant un culte pur et sincère; mais quand il les a rendus sains et saufs à la terre ferme, les voilà qui lui associent d'autres dieux.

XLII. 47. ...Si nous accordons quelque faveur à l'homme, il se réjouit; mais qu'un malheur, rétribution de ses propres œuvres, l'atteigne, il blasphème.

LXXX. 16. Puisse l'homme périr! Qu'il est ingrat!

II. 26. Comment pouvez-vous être ingrats envers Dieu, vous qui étiez morts et à qui il a rendu la vie, *envers Dieu* qui vous fera mourir, qui plus tard vous fera revivre de nouveau, et auprès duquel vous retournerez un jour.

C. 6. En vérité, l'homme est ingrat envers son Seigneur.

7. Et certes il le voit lui-même.

Irréfléchi. — XVII. 12. L'homme fait des vœux pour obtenir ce qui est mauvais, comme il en fait pour obtenir ce qui est bon. L'homme est prompt de sa nature.

Injuste, insensé. — XXXIII. 72. Nous avons proposé au ciel, à la terre, aux montagnes, le dépôt *de la foi;* ils ont refusé de s'en charger, ils ont tremblé de le recevoir. L'homme s'en chargea, et il est devenu injuste et insensé.

Disputeur. — XVIII. 52. ...L'homme est la plupart du temps enclin à la dispute.

Bienfaits de Dieu envers l'homme.

XVI. 4. Il a créé l'homme d'une goutte de sperme, et voilà que l'homme dispute ouvertement. Il a créé sur la terre les bêtes de somme.

5. Vous en tirez vos vêtements et d'autres avantages encore; vous vous en nourrissez.

6. Vous y trouvez de l'éclat quand vous les ramenez le soir, et quand vous les lâchez le matin pour le pâturage.

7. Elles portent vos fardeaux dans des pays que vous n'atteindriez sans elles qu'avec beaucoup de peine. Certes, votre Seigneur est plein de bonté et de miséricorde.

8. Il vous a donné des chevaux, des mulets, des ânes, pour vous servir de monture d'apparat. Il a créé pour vous des choses que vous ne connaissez pas.

10. C'est lui qui fait descendre du ciel l'eau qui vous sert de boisson, et qui fait croître les plantes dont vous nourrissez vos troupeaux.

11. Au moyen de l'eau, il fait germer les blés, l'olive, le palmier, la vigne et toute sorte de fruits. Il y a dans ceci des signes pour ceux qui réfléchissent.

12. Il vous a soumis la nuit et le jour; le soleil et la lune et les étoiles vous sont soumis en vertu de ses ordres. Il y a dans ceci des signes pour ceux qui ont de l'intelligence.

13. Il en est ainsi de tout ce qu'il a créé d'espèces différentes sur la terre. Il y a dans ceci des signes pour ceux qui y songent.

14. C'est lui qui vous a soumis la mer. Vous en mangez des chairs fraîches, vous en retirez des ornements dont vous vous parez. Vous voyez les vaisseaux fendre les flots pour demander à Dieu des trésors de sa bonté. Peut-être serez-vous reconnaissants.

15. Il a établi de hautes montagnes sur la terre, afin qu'elles se meuvent avec vous; il a tracé des fleuves et des chemins, afin que vous soyez dirigés *dans votre marche.*

16. Il a posé des signes de routes (*dans le désert*). Les hommes se dirigent aussi d'après les étoiles.

17. Celui qui crée sera-t-il semblable à celui qui ne crée rien? N'y réfléchissez-vous pas?

18. Et si vous voulez compter les bienfaits de Dieu, *dites*, êtes-vous capables de les énumérer? Il est indulgent et miséricordieux.

67. Dieu vous envoie du ciel l'eau par laquelle il rend la vie à la terre quand elle est morte. Il y a dans ceci un signe pour ceux qui écoutent.

68. Vous trouverez dans les animaux des signes propres à vous instruire. Nous vous faisons boire ce qui, dans leurs entrailles, est entre les aliments élaborés et le sang: le lait pur, d'une absorption si douce pour ceux qui le boivent.

69. Parmi les fruits, vous avez le palmier et la vigne, d'où vous retirez une boisson enivrante et une nourriture agréable. Il y a dans ceci des signes pour ceux qui entendent.

82. Dieu vous a donné vos tentes pour demeure; il vous donne pour tente des peaux de bestiaux, que vous pouvez porter facilement quand vous vous mettez en marche ou quand vous vous arrêtez; il vous a créé de la laine, du poil et du crin de votre bétail, des hardes et des ustensiles, pour un usage temporaire.

83. Dieu vous a procuré, parmi les objets de sa création, des ombrages; il vous a donné des montagnes pour retraites, des vêtements qui vous abritent contre les chaleurs, et des vêtements qui vous garantissent contre la violence *des coups que vous vous portez les uns aux autres.* C'est ainsi qu'il vous comble de ses bienfaits, afin que vous vous résigniez à sa volonté.

XXIII. 17. Nous créâmes au-dessus de vous les sept voies *(les sept cieux)*, et nous n'étions pas inattentif dans l'œuvre de la création.

18. Nous faisons descendre du ciel l'eau en certaine quantité; nous la faisons rester sur la terre, et nous pouvons aussi la faire disparaître.

19. Au moyen de cette eau, nous avons fait surgir pour vous des jardins de palmiers et de vignes. Vous y trouvez des fruits en abondance, et vous vous en nourrissez.

20. Nous créâmes aussi l'arbre qui s'élève au Mont Sinaï, qui produit l'huile et le suc bon à manger *(l'olivier).*

21. Vous avez aussi dans les animaux un sujet d'instruction : nous vous donnons à boire du lait contenu dans leurs entrailles; vous y trouvez de nombreux avantages, et vous vous en nourrissez.

22. Vous voyagez tantôt montés sur leur dos, et tantôt vous voguez à travers les mers sur des navires.

XXXV. 13. Les deux mers *(la mer proprement dite et les grands fleuves)* ne se ressemblent point : l'une est d'eau fraîche et douce, de facile absorption ; l'autre d'eau amère et salée. Vous vous nourrissez de viande fraîche de l'une et de l'autre, et vous en retirez des ornements que vous portez. Vous voyez les vaisseaux fendre les flots pour obtenir des richesses de la

faveur de Dieu. Peut-être lui rendrez-vous des actions de grâce.

14. Il fait entrer la nuit dans le jour, et le jour dans la nuit. Il vous a assujetti le soleil et la lune ; chacun de ces astres poursuit sa course jusqu'à un terme marqué. Tel est votre Seigneur; le pouvoir n'appartient qu'à lui. Ceux que vous invoquez en dehors de lui ne disposent pas même de la pellicule qui enveloppe le noyau de la datte.

LXXVIII. 8. Nous vous avons créés.

9. Nous avons établi dans votre sommeil votre repos.

10. Nous vous avons donné la nuit pour manteau.

11. Nous avons établi le jour comme moyen de vivre.

12. Nous avons bâti au-dessus de vos têtes sept cieux solides.

13. Nous y avons suspendu un flambeau lumineux.

14. Nous faisons descendre des nuages de l'eau en abondance,

15 Pour faire germer par elle les grains et les plantes,

16. Et des jardins plantés d'arbres.

LXXIX. 27. Est-ce vous *(ô hommes !)* qu'il était plus difficile de créer, ou bien de bâtir le ciel ?

28. C'est Dieu qui l'a construit; il éleva haut son sommet et lui donna une forme parfaite.

29. Il a donné les ténèbres à la nuit et il fit luire son jour,

30. Et puis il étendit la terre.

31. Il en a fait jaillir ses eaux et germer ses pâturages.

32. Il a amarré les montagnes

33. Pour votre jouissance et celle de vos troupeaux.

XCV. 1. *J'en jure* par le figuier et par l'olivier,

2. Par le Mont Sinaï,

3. Par ce territoire sacré *de la Mecque*,

4. Nous avons créé l'homme de la plus belle façon ;

5. Puis, nous le précipiterons vers le plus bas degré de l'échelle,

6. Excepté ceux qui auront cru et fait le bien ; car ceux-là auront une récompense parfaite.

7. Qu'est-ce qui peut dorénavant te faire traiter la vraie religion de mensonge ?

8. Dieu n'est-il pas le meilleur des juges ?

(A suivre) Jules La Beaume.

NOTICE BIBLIOGRAPHIQUE SUR KALAÇADI

MATHÉMATICIEN ARABE DU XVe SIÈCLE.

On a fait honneur aux Arabes de l'invention de l'arithmétique et de l'algèbre. Il ne faut point exagérer les choses. Ce qui est certain, c'est qu'aux IIe et IIIe siècles de l'hégire, ils recueillirent avec soin les ouvrages des mathématiciens grecs, les traduisirent dans leur langue en s'aidant la plupart du temps d'interprètes étrangers, et cherchèrent à les éclairer par des commentaires. Bien que les auteurs connus des orientalistes n'aient mis au jour qu'un petit nombre de théories nouvelles sur le calcul, et qu'ils se soient arrêtés à la solution des équations du premier et du second degré, il faut leur savoir gré de s'être faits les continuateurs de l'antiquité savante, d'avoir sauvé de l'oubli, des sciences que les temps d'ignorance menaçaient d'engloutir. Une seule théorie neuve nous a été signalée jusqu'à présent : c'est celle que Thâbit ben Korrah a ajoutée à l'arithmétique spéculative des Grecs. La traduction en a été donnée par M. Wœpcke, dans le *Journal Asiatique* (oct. nov. 1852, p. 421). Il y a peut-être encore des découvertes de ce genre à faire dans les écrits des auteurs qui ont illustré l'Espagne et l'Afrique pendant le moyen-âge. Je sens moi-même que j'aurais tort d'en douter ; car il est impossible qu'une nation aussi intelligente que la nation arabe, et qui, à une certaine époque, marchait à la tête du mouvement intellectuel de l'Europe, n'ait pas vu naître un seul homme de génie capable de reculer les bornes de la science. C'est donc en vue d'ouvrir une mine féconde, que j'ai compulsé les recueils d'El-Karafi et d'Ahmed-Baba, si remplis de détails curieux et entièrement inédits pour les travaux littéraires et scientifiques des docteurs malékites. Mon choix tombe naturellement sur Kalaçadi, que l'on a surnommé le dernier arithméticien de l'Espagne. La biographie de ce personnage, que je publie ici, est extraite du *Tekmilet ed-Dibadj*. On remarquera toutefois que Kalaçadi n'avait point absorbé les forces

de son intelligence dans une spécialité, la connaissance des mathématiques ; il avait approfondi les lois qui régissent la société musulmane, et nous avons de lui un commentaire de Sidi-Khelil, qui jouit d'une certaine estime.

L'événement politique auquel il est fait allusion dans le récit d'El-Beloui لمّا حلّ بوطنه ما حلّ et qui détermine Kalaçadi à se réfugier en Tunisie, se rattache, selon toute apparence, aux guerres civiles qui désolèrent la ville de Grenade pendant la révolte d'Abou Abd-Allah (Boabdil) contre son père.

« Ali ben Mohammed ben Mohammed ben Mohammed ben Ali el Korachi, plus connu sous le nom de Kalaçadi, était de Bastha (1), ville de la province de Jaen. C'est le dernier des écrivains féconds que vit naître l'Espagne. Ses travaux les plus importants ont pour objet le système de l'hérédité.

« Sekhaoui, dans son recueil biographique, qui a pour titre *La Lumière éclatante*, ou Notice sur les hommes illustres du IXe siècle de l'hégire, s'exprime ainsi : « Kalaçadi, dont le nom s'écrit avec un *fatha* sur les trois premières lettres, commença ses études à Tlemcen, sous le docte Ibn Merzoug, qui lui expliqua l'interprétation du Koran, les traditions mohammédiennes, le droit musulman, le partage des successions, la grammaire, la rhétorique et la géométrie.

« A Tunis, Ibn Okkâb lut avec lui les ouvrages de son maître Ibn Arafa, et lui donna des leçons de jurisprudence, de hadis et de Koran.

« Ibn el Arzak lui prodigue les titres de professeur, de juriste, de coryphée de la science, d'écrivain érudit, de disciple des grands maîtres et de savant, vers lequel on voyageait pour le consulter. Il nous apprend en outre qu'il avait fait le pèlerinage avec sainteté.

« Au rapport d'El-Mellâli, le cheikh Kalaçadi joignait à une science profonde et à une piété exemplaire toutes les qualités d'une âme pure. En parlant de ses œuvres, il ajoute que la plupart concernent l'arithmétique, par exemple son excellent

---

(1) Chez les Romains, *Basti*, et aujourd'hui, Baza (voir la Géogr. d'Abou'l-Féda, trad. de M. Reinaud, t. II, 1re part., p. 253).

commentaire du *Telkhiss*, d'Ibn el-Benna, et ses développements sur le livre d'El-Djouli, qui sont devenus classiques (1).

« L'imam Senouci (2) est un des élèves les plus célèbres qu'il ait formés. Il apprit sous sa direction la science du calcul, ainsi que le code des successions, et reçut de sa main une licence générale (3).

« Un grand nombre d'individus étudièrent aussi sous Kalaçadi.

« Ahmed ben Daoud-el-Belaoui, qui nous a laissé quelques renseignements sur Kalaçadi, nous informe que ce pieux et savant professeur, le sceau des mathématiciens et le plus habile des juristes en matière de successions (4), avait étudié le droit à Bastha, auprès d'Ali el-K'arnaki, le docteur par excellence en ce temps-là. Il quitta sa ville natale pour aller à Grenade suivre les cours des plus illustres professeurs, le docteur ben Fotouh et l'imam Sarakosthi. De là il passa en Orient, où il perfectionna son instruction près des maîtres renommés. Il alla ensuite à Tlemcen et à Tunis. Dans la première de ces villes, il écouta les leçons de Kâcem el-Okbâni, d'Ibn Merzoug et d'Ahmed ben Zar'ou, qui avait voué sa vie aux rigueurs de l'ascétisme. A Tunis, il se fit l'élève de Mohammed ben Okkâb, d'Amed el-Kalchani (5) et d'Abou'l-Abbas Ahmed el-Heuloulou (6). Après avoir

---

(1) Dans bien des cas on peut traduire *moufid* par *classique*.

(2) Voir dans le *Journ. Asiat.*, fév. 1854, p. 175, et sur les Documents inédits sur El-Senouci, son caractère et ses écrits.

(3) C'est-à-dire l'autorisation d'enseigner toutes les sciences.

(4) On lit dans le Lexique de M. Freytag, au mot فرضى « Peritus statutorum Dei; » mais ici le sens est plus restreint et tout-à-fait spécial. Il ne s'agit point des pratiques d'obligation divine, en général; il est question seulement de la science des *feraïdh* ou système de l'hérédité dans l'islam.

(5) Ahmed el-Kalchani fut cadi el-Djema'a, à Constantine à partir de l'année 832 (de J.-C. 1430), et mourut dans cette ville. On voyait son tombeau dans la mosquée de la Casba. Il était élève d'El-R'abrini, l'auteur du *Eunouan ed-diraïa fi mechaïekh Bidjaïa*. On lui doit un commentaire d'Ibn el-Hajeb, en sept volumes; une explication de la *Moudawana*, et d'excellentes notes sur la *Riçala* d'Ibn Abi-Zeïd. Kalaçadi lui a consacré un article très-élogieux dans sa *Rihla*.

(6) Ahmed Heuloulou a composé deux commentaires du *Mokhtaçar* de Sidi Khelil, le grand en six volumes, et le petit en deux volumes; on a encore de lui un abrégé des *Fetwas* de Birzéli.

accompli le pèlerinage, il revint à Grenade, où il fixa sa résidence; mais la guerre qui désolait ce pays l'ayant forcé d'en sortir, il retourna en Ifrikia (Tunisie) et finit ses jours à Badja (1), le 14 dhoul hidja, l'an 891 (de J.-C. 1486). C'était un homme toujours animé d'un zèle extrême pour l'enseignement. Voici la liste des ouvrages qu'il a composés :

1° *Le Chemin le plus honorable pour suivre le rite de l'imam Malek* (2).

2° *Commentaire du Précis de sidi Khelil* (3).

3° Commentaire de la *Riçala* d'Ibn abi Zeïd el-Kaïrouani (jurisprudence).

4° Commentaire sur les *Leçons de droit*, du cadi Abd el-Wahhab el-Bar'dadi.

5° Le *Guide des créatures*, commentaire classique d'un livre intitulé *Exposition abrégée des principes fondamentaux de l'Islamisme*.

6° Eclaircissements sur le *Redjez* d'El-Korthobi (4) qui traite des pratiques religieuses.

---

(1) Anciennement *Vacca*.

(2) La secte malékite est prépondérante en Algérie. Mon essai sur la littérature arabe du Soudan a démontré qu'elle était suivie à Tombouctou, à Takrour et dans tout l'intérieur de l'Afrique.

(3) Si les musulmans de l'Algérie ont accueilli avec faveur le texte du *Mokhtaçar*, imprimé par M. Reinaud, les Européens n'admirent pas moins l'excellente traduction que nous devons au docteur Perron.

A part le Koran et les Hadis, il existe peu de livres classiques dans le monde musulman qui aient vu naître, et pour mieux dire, qui aient nécessité autant de commentaires, d'observations et d'éclaircissements que le Précis de Sidi Khelil, soit à cause de la difficulté de la matière, soit à cause de la concision du style. On en compte au moins soixante commentaires qui méritent d'être cités. Ceux qui sont en possession de la vogue dans les medraças de la Tunisie, du Maroc et de l'Algérie, ont pour auteurs Abd-el-Baki; El-Kharchi; Tatai; Brahim ech-Chebrakhiti; El-Adjihouri; Daoud el-Feltaoui; Ibn-Merzoug; Ahmed ibn-Moubibb; El-Yezlitni; Zerrouk; Er-Rezzak; Ben Saïd es-Sebt; Ibn Helal, de Constantine; El-Filali, de Sidjilmaça; Bahram ed-Damiri; Salem es-Senhouri; Ali ben Djibril; Abdallah ed-Dartarni; Abd-Errahman el-R'ariâni; Abd-Errahman ben Kacem; Abd-el-Aziz el-Lemtaï; Abd-el-Kader es-Sadi; El-M'rili; Mohammed Bar'ir'ou; Ahmed ben Mohammed Akit, et Ahmed Baba. Ces trois derniers appartiennent à la race noire.

(4) Le cheik el-Korthobi mourut à Bougie.

7° Commentaire du *Redjez* de Serrar (1), sur le même sujet.

8° Développement de *La Morale pratique* d'Ibn Atha-Allah, au point de vue des soufis (2) في علم التصوّف

9° Explication du poème du cadi Abou Amr ben Manzhour sur les noms et les attributs du prophète (3).

10° Commentaire du *Borda*, poème en l'honneur de Mahomet.

11° Explication du *Redjez* d'Ibn-Berri, sur la manière de lire correctement le Koran, d'après les leçons d'Ibn Nafa, de Warch et de Kalaoun.

12° Commentaire du *Redjez*, d'Ibrahim ben Fotouh, sur les astres.

13° Développements sur le traité en vers d'Ibn-Mokraa, qui a pour sujet la constitution du ciel et le mouvement des astres (4).

14° *Avertissement donné à l'homme pour le guider dans les sciences astronomiques :* c'est une étude sur le *Medkhel* de Dhoraïri.

15° Commentaire du *Traité de la logique*, ou Yçaghoudji *(Isagoge)*.

16° Explication du livre intitulé *Les Lueurs brillantes*, sur les traditions mohammediennes.

17° De l'éducation des hommes en général ; traité de morale pratique.

18° Le *Guide des gens studieux*, ou l'explication gracieuse des principes de la morale et des secrets (5),

19° *Enlèvement du voile qui obscurcit la science du calcul;* traité d'arithmétique devenu classique (6).

---

(1) El-Karafi, dans son *Tauchich ed Dibadj*, écrit الشراكي

(2) Dans le Catalogue raisonné de la Bibliothèque de Si-Batchterzi, j'ai signalé l'existence de trois autres commentaires de cet ouvrage, rédigés par Zerroug, El-Menaoui et Ibn Abbâd. (Voir *Journ. asiat.*, oct., nov. 1854, p. 442).

(3) Le mètre *redjez* a été appliqué par les Arabes à un grand nombre d'ouvrages didactiques.

(4) Journ. asiat. oct., nov. 1854, p. 443, et oct., nov. 1855, p 405.

(5) Le mot *asrar* n'est mis là que pour la rime. Ibn-Aacem a écrit aussi un *Teuhfet el-Ahkâm*, qui est fort estimé.

(6) Les exemplaires en sont très-répandus en Algérie

20° *Explication des secrets que renferme la science de la numération* (ou des chiffres).

21° Explications sur l'arithmétique.

22° *L'art de calculer,* accompagné d'un texte explicatif ; ouvrage non moins volumineux que le *Telkhiss*.

23° Grand et petit commentaire du *Telkhiss*, ou Arithmétique abrégée, par Ibn el-Benna (1).

24° *L'Algèbre d'Ibn-Yacemin,* expliquée par Kalaçadi.

25° Rédaction abrégée de l'algèbre d'Ibn-Yacemin.

26° Considérations générales sur la législation des héritages, avec des notes (2).

27° Annotations au code des héritages, du Cheïkh Ed-Dhorouri.

28° Solution des *Questions d'El-Haufi*, sur les parts héréditaires afférentes aux divers héritiers que reconnaît la loi musulmane (3).

29° Deux commentaires sur la *Tlemçania ;* l'un deux comporte d'assez grands détails, où sont mis en évidence les préceptes de Mahomet par rapport aux successions.

30° Éclaircissements sur le livre de Salah ben Chérif, intitulé : *Droits de succession.*

31° Commentaire de l'ouvrage d'Ibn el-Mechchâth (même sujet).

32° Explication des *Feraïdh*, de Sidi Khelil (répartition des héritages).

33° Éclaircissements sur le chapitre du Talkin (voir n° 4) relatif au partage des successions.

---

(1) Ibn el-Benna qui était le fils d'un simple maçon عرف بحرفة ابيه doit la célébrité dont il jouit en Afrique à une série considérable de volumes qu'il a écrits sur les différentes branches de la science, et en particulier sur l'astronomie, l'astrologie judiciaire, les sciences occultes, l'arithmétique et le soufisme. J'en ai compté cinquante-trois dans le *Tekmilet ed Dibadje*.

(2) Les livres qui régissent la matière chez les Malékites sont le Précis de Sidi Khelil, la Tlemçania et la Rahbia.

(3) Senouci a écrit, à l'âge de dix-neuf ans, une étude sur le même livre, qu'il a intitulé *El-Moukarrib el-Moustaufi âla El-Haufi* (*Journ. asiat.*, févr. 1854, p. 177.

34° Commentaire des *Feraïdh* d'Ibn el-Hadjeb (même sujet.)

35° *La Bonne acquisition*; traité de la quotité des héritages.

36° *La richesse suffisante des grammairiens*, avec un grand et un petit commentaire.

37° *L'offrande des successions et le but suprême des intelligences curieuses.*

38° Commentaire (inachevé) du Précis d'El-Okbâni, le Tlemcénien.

39° *L'entrée facile des étudiants (?)*

40° Traité sommaire des études grammaticales.

41° Commentaire de l'*alfia*, d'Ibn Malek (1).

42° Éclaircissements sur le Compendium grammatical du docteur Ez-Zedjadji.

43° Observations développées sur le *Moulha* de Hariri, traité de haute philologie (2).

44° Commentaire de la *Khazradjia*, poëme en vers redjez, sur la métrique des Arabes.

45° Petit traité de prosodie contenant les règles de la quantité et la connaissance des différents mètres.

46° Itinéraire, de Kalaçâdi (3).

CHERBONNEAU.

---

(1) Voir ce que dit de cet ouvrage classique M. Pavet de Courteille (*Jour. asiat.* Juin 1853, p. 576).

(2) C'est à tort que le biographe El-Karâfi écrit : مباحثة. Le véritable titre de l'ouvrage est ملحة الاعراب. Voici ce qu'en disent MM. Reinaud et Derenbourg, dans l'introduction qui précède la deuxième édition des *Séances* de Hariri. p. 27 : « Le *Moulhat-al-Irab* ou les *Délices de la Syntaxe* est très-court, et il a été rédigé en vers, afin que les élèves se le gravassent plus facilement dans la mémoire. Comme à ce double titre il présente de grandes obscurités, Hariri a pris la peine de l'accompagner d'un commentaire en prose. »

(3) Il y a trois *rihla* dont j'ai poursuivi la recherche avec activité, pendant mon séjour à Constantine ; celle de Belaoui, celle de Kalaçâdi et celle d'Ibn Konfoud. Aucun des Oulémas que je connais ne les possède. Le cheikh Hadj Ahmed ben El-Mobarek auquel je suis redevable d'une foule de notions utiles sur la bibliographie arabe de l'Afrique m'a affirmé qu'il avait vu les deux premiers itinéraires à Tunis. Ce sont des notes, prises en voyage, sur les localités, sur les hommes, et quelquefois sur les livres, qui méritent une attention particulière. On pourrait, je pense, y puiser les éléments d'un tableau littéraire de l'époque.

NOMS AFRICAINS

RENFERMÉS DANS LE IOHANNIDOS DE CORIPPUS.

Le but de cette notice est de recueilllir les noms africains de lieux, de peuplades et de personnages qui figurent dans le *Iohannidos* de Cresconius Corippus, poëme dont la découverte est toute récente. Je laisse donc de côté les questions intéressantes qui regardent l'auteur et ses œuvres, et sur lesquelles la critique n'a pas dit son dernier mot. Je ne donnerai même pas l'analyse du *Iohannidos*, qui doit nous occuper exclusivement ; elle a été très-bien faite par M. de Saint-Martin, dans son édition de *l'Histoire du Bas-Empire* de Lebeau (T. IX, p. 92, etc.). Il suffit de rappeler ici que la guerre chantée par Corippus avait lieu, vers l'an 546, entre les Grecs, maîtres de l'Afrique romaine, et les peuplades indigènes réunies sous les ordres d'Antalas, chef des Maures de la Byzacène. Le général grec Jean Troglita est le héros qui a donné son nom (Iohannes) au poëme.

Il fallut aux impériaux trois campagnes pour mettre fin à l'insurrection. Des tribus éloignées du théâtre de la guerre avaient envoyé leur contingent pour servir la cause de l'indépendance nationale : aussi, bien que cette lutte se soit concentrée dans *l'Africa propria* (Nord de la Tunisie ou *Ifrikïa*), il est possible que des noms appartenant à la Numidie, ou même à la Mauritanie, s'y trouvent engagés en assez grand nombre.

Avant de dresser la nomenclature dont il s'agit, quelques observations générales ne seront pas inutiles. Nous avons deux éditions du Iohannidos. La première a été publiée à Milan par Mazzucchelli, en 1820, sous ce titre : *Flavii Cresconii Corippi Iohannidos, seu de Bellis Lybicis libri VII*. In-4°. Imp. Impér. et royale. Elle est accompagnée de riches commentaires et de plusieurs tables qui ne m'ont laissé aucune peine pour la rédaction de cette notice. La seconde édition a été publiée à Bonn, en 1836, par Emmanuel Bekker. Elle fait partie de la collection intitulée : *Corpus scriptorum Historiae byzantinae, Editio emendatior et copiosior*, et dont la publication a été dirigée par Niebuhr. Toutefois, ces deux éditions ne reproduisent qu'un même manuscrit

découvert à Milan dans la bibliothèque de la famille Trivulzio, et cette unique copie du Iohannidos est malheureusement incorrecte et défectueuse: *mancum et a manu imperitissima descriptum,* dit le Dr Mazzucchelli. En reprenant cette œuvre, M. Bekker ne pouvait totalement remédier aux incertitudes inhérentes au texte primitif et ses corrections ne lui ont pas restitué la pureté désirable: *locos corruptos paucos attigi,* dit-il, *et qui emendationem certam habere viderentur; plures Lachmanno restituendos commendavi magna spe nec falsa.* Voilà une première considération d'après laquelle on ne doit pas s'attendre à une exactitude parfaite dans l'orthographe des noms propres fournis par le poëme. Ils s'y présentent fréquemment, d'ailleurs, avec des variantes qui jettent du doute sur leur forme véritable et authentique.

Mais en supposant que nous possédions ces noms tels que l'écrivain les a tracés dans l'origine, il ne faudrait pas en conclure qu'ils n'ont subi aucune altération. Les sons usités dans la langue des indigènes de l'Afrique n'étaient pas tous les mêmes que ceux dont se composait la langue latine (1). Conséquemment, les Romains se trouvaient dépourvus des signes graphiques nécessaires à la représentation adéquate d'un certain nombre de mots africains. Ils y pourvoyaient incomplètement, en employant des lettres d'une valeur approximative; et c'est ici que l'arbitraire et le caprice avaient beau jeu. Nous sommes aujourd'hui, en Algérie, dans une situation semblable, et l'on sait ce que nous faisons des mots arabes et berbers. Du reste, Corippus ne dissimule pas les embarras de sa muse. Elle ne sait comment nommer ces hordes barbares dont la langue est trop dure pour s'allier aux doux sons de la lyre:

> Quis mihi tot populos, gentesque et prælia vates
> Ordinet arte novâ? Tu, Justiniane, favendo
> Cuncta doce: admisce blandâ dulcedine musam,
> Temperet insuetis nutantia carmina verbis;
> Nam fera barbaricæ latrant sua nomina linguæ.

(1) L'organisation politique morcelée en tribus qui a toujours existé en Afrique y a singulièrement favorisé la diversité des dialectes, d'où d'assez nombreuses et importantes variétés dans les mots. — *N. de la R.*

Justinien n'y pouvait rien: il était lui-même, par rapport aux Berbers, comme cette princesse de la cour de Byzance, qui se plaignait d'avoir la bouche écorchée par les noms des croisés. Suites fatales de la Tour de Babel!

En outre, il s'agit de poésie; et la licence poétique, le *quidlibet audendi...* doit avoir son application dans cette question d'orthographe. Le majestueux hexamètre n'a que faire de certains mots: un mot formé d'une brève entre deux longues le ferait boiter. Le poëte a-t-il respecté l'inviolabilité des noms barbares, ou les a-t-il assouplis au mètre du vers? La prosodie n'est-elle pas devenue quelquefois un lit de Procuste, pour des personnages africains? Si donc il y a lieu de rapprocher les anciens noms d'origine maure et les noms berbers usités aujourd'hui; si on compare ceux qui peuvent se trouver dans les inscriptions de l'époque romaine avec ceux que renferment les auteurs du même temps, surtout les poëtes, loin d'exiger l'identité d'orthographe, il ne faut pas même négliger les ressemblances lointaines.

Ces préliminaires posés, voyons les noms d'origine africaine épars dans notre poëme. Pour plus d'ordre, je les ai rangés en trois catégories: noms de lieux, noms de tribus, noms de personnages, hommes ou dieux.

NOMS DE LIEUX.

Abyla tingensis (montagne de Ceuta). Agalumnus, *montagne.* Antonia Castra. Arzugis tellus (pays des Zouar'a). Aurausis, *montagne* (Aurès). Ausis (à l'ablatif), Patriis Ausis? *montagne?* Autentum, *évêché.*

Campi Catonis. Caput Vadorum. Carthago. Cebar, *lieu d'Afrique.*

Digdiga.

Gadaiæ siccæ. Gadabis maligna. Gallica, lieu ou montagne. Gallida mons, même que le précédent. Gemina Petra. Gurubi montana, pour *Curubis?*

Justinianopolis, *Adrumète?*

Laribus urbis, sans doute *Larium colonia*, plutôt que *Larès* de Ptolémée. *Urbis* ne conviendrait pas à ce dernier point: Corippus dit: *Urbis Laribus mediis surgit tutissima silvis; et muris*

munita novis, quos condidit ipse Justinianus. Lariscos portus. Libya.

Macubius mons. Mammennibus campis. Mileu Castella.

Nanusi montana.

Sascar, *région*.

Talantlis arvis, *Talapta* en Byzacène? Tillibaris. Tripolis.

Vadara, *fleuve Bagradas?* Vadis, *Vada* de Numidie? Quique vadis tepide messes bis tondet in anno — Maurus aram, bino perstringit ordea culmo, — Heu! furit in sicca phœbi candentis arena. Vatari, *lieu*, *fleuve?* Velanideis fraselis, ainsi nommés à cause du lieu ou du fleuve. Vincensibus arvis, *Vicense* de Pline?

Zerquilis. Zerzilis.

NOMS DE TRIBUS OU DE PEUPLADES.

Anacutasur. Astrices. Austur.

Barcaei.

Caunes. Celiani.

Frexes. Ifuraces. Ilasguas. Imaclas.

Languantan.

Macares. Macumiana manus, *troupe de Maures.* Marmarides. Martamali. Mastracianis viribus. Massylœ manus. Mauri. Maurusii. Mazax. Mecales gentiles durosque.

Naffuga. Nasamon. Naufur (1).

Silcadenit (2). Silvacœ truces. Silvaizan. Silzactae.

Urceliana manus.

NOMS DE PERSONNAGES MAURES.

Afun. Alacanza. Alantas. Altifatan. Altilimas. Altisan. Altisera. Amantus. Ancus. Anestus. Antalas, chef des insurgés. Antifan. Anzatal. Aor. Arcan. Arzen. Asan. Athiman. Audilimanis. Auspur. Autilitin. Autiseran. Autufyden.

(1) Bekker lit Naffur.

(2) M de Slane n'a pas compris ce nom dans sa liste. *Hist. des Berbères*, t. IV, p. 577. Mais c'est bien le nom exact ou estropié de quelque peuplade :

Hinc indivise bellant per bella cohortes. — silvacæque truces et sœvus Naufur in armis — Silcadenit que ferus, celsis qui vivida silvis — bella dolis metuenda parat.

Mazzuchelli et Bekker écrivent de même Silcadenit

Barsippa. Bezina Bitipten. Bulmizis. Burcanta.

Caggun. Calamena. Camalus. Cambrius. Canapus. Carcasan, un des principaux chefs des Maures. Catubar. Ceram. Cernisatus. Ceucrus. Conunian. Cullan. Cullen. Cuzina, chef maure fidèle aux Romains. Cutin.

Dexter.

Elimar. Enerdus. Enipten. Erancun. Estuperdau.

Frexes, (Fraxinenses, de Faraxen (?).

Frecten. Fugen

Gamasdrun. Gantal. Garafin. Gardius. Grachus. Guarizila, frère d'Antalas. Guarsana. Guarsutia. Guenfan, père d'Antalas, D'où les expressions Guenfeia proles, Guenfeius heros, Guenfeius hostis, par lesquelles Antalas est désigné dans la Johannide. Guentan.

Hisdreasen.

Ialdas. Iammada. Iaudas, chef des Maures de Numidie (ou Iabdas). Ielidassen. Ierna, roi de la Marmarique et prêtre du dieu Gurzil. Ifisdaias. Ifnaten. Ilasan. Imastan Irtus. Isaguas. Iten. Iugurtha, ce n'est pas l'ancien roi de Numidie. Iutungun.

Labbas. Lamaldan. Lanzus. Laumasan. Licurdan.

Maccus. Macurasen. Madden. Maggite. Mamon. Manonasen. Mansitalas. Mantus. Mantisynan. Manzorasen. Marczara. Marzin. Masguen. Mastumus. Mazana. Meilan. Melangus. Meniden. Merasgun. Mestan. Meurren. Menisa. Montana. Murifer. Myrmidon.

Nacusan. Nados. Narti (?). Natun. Nican. Nicander (?). Nifaten. Nusantan.

Ontisiren.

Palmus, Plulina.

Roffas.

Sacoma, Salpin, Sangrin, Sarzun, Sasfus, Siclifan, Sidafen Sidisan, Sinisgun, Sinzora, Solomuth, Stontaus, Suartifan, Succur, Sucer, Suietira, Sulumur ? Sumascus.

Taden, Tafaran, Tamatonnis, Tamazu, Tanadus, Tanni, Tarah ? Tarineus, Tifilan, Tilifan, Tilin, Tiluzant, Tinudus; Tiseran, Tizen, Tor, Tubian, Tumudan, Tursus, Tusdrun.

Urtan, Uulmir.

Varinnus, Veuman.

Zaboas, Zambri ? Zeias, Zember, Zisacus.

Gurzil, *Jupiter* des Maures, Mastimam, *Pluton,* Sinifere ?

Pour apprécier cette liste et voir en quoi elle peut être incomplète ou inexacte, on remarquera 1° que nous ne sommes pas sûr de la manière dont il a plu au poëte de décliner plusieurs des noms barbares et de les gratifier d'une terminaison latine ; 2° que certains noms d'indigènes peuvent se trouver dans l'armée romaine et des noms romains dans l'armée des africains, sans qu'il soit toujours facile de distinguer la nationalité des personnages. On découvre, parmi les impériaux, Cuzinas ; Tarah dont le nom n'offre guère la physionomie latine. De même, le romain Taurus appartient à l'armée indigène.

J'ai été obligé d'isoler du contexte les noms qui forment ce catalogue, autrement il aurait fallu copier une grande partie du volume, ou en composer une autre. Il serait cependant nécessaire de lire le texte, pour en tirer tout le parti possible, soit pour l'histoire, soit pour la géographie, soit pour la philologie. Dans le désir de répandre le *Iohannidos* en France, j'ai tenté de le faire entrer dans les publications classiques d'auteurs chrétiens que l'on a entreprises depuis quelque temps ; cette proposition n'a pas été accueillie. Pourtant ce poëme intéresse notre pays ; il est plein de sentiments pieux et sa latinité l'emporte de beaucoup sur celle des poëtes chrétiens de la décadence qu'on veut mettre en regard des classiques payens.

Je termine par une réflexion que m'a suggérée la lecture de tous ces noms barbares de l'Afrique ancienne. Leur physionomie étrange, pour nos yeux et nos oreilles, ne se trouve que bien rarement dans le millier de noms d'évêques africains recueilli par Morcelli. N'en faut-il pas conclure le manque presque total d'un clergé indigène au sein de l'Église d'Afrique ? Dans ce cas, le clergé romain ne se serait-il pas rendu coupable d'une grande faute, d'une grave négligence ? Par là s'expliqueraient peut-être plusieurs faits de l'histoire du Christianisme dans ce pays : l'hostilité des races, le caractère politico-religieux des hérésies, leur ténacité, leur multiplicité même sous l'étendart du Donatisme ; la facilité avec laquelle les Musulmans ont enlevé ces contrées à l'empire, et la faiblesse des racines que l'évangile avait jetées au

cœur des populations montagnardes. Le fait est constant que le clergé d'Afrique n'a guère parlé que le latin et le grec. Quand Saint-Augustin veut instituer un évêque à Tussale, le difficile est de trouver un sujet parlant la langue des habitants : *Aptum loco illi congruumque requirebam, qui et punica lingua esset instructus.* Je me rappelle avoir lu aussi qu'un évêque refusa de laisser sortir un prêtre de son diocèse, parceque ce prêtre savait le punique et rendait de trop bons services. Quand les circoncellions, en 406, acclament à Hippone l'évêque Macrobe, il ne peut se faire entendre de la foule que par interprète...

Mais je sens que je m'éloigne du *Iohannidos* pour entrer sur un terrain qui mériterait une exploration particulière (1).

Léon Godard.

---

(1) L'article qu'on vient de lire nous avait été envoyé par son auteur feu l'abbé Godard, au commencement de l'année 1858. Par suite d'un classement erroné, il avait été placé dans une liasse étrangère aux papiers de la Société historique, et nous l'avions cru égaré ou même perdu. Un heureux hasard nous l'a fait retrouver au moment même où nous nous occupons de la question libyque. C'était un à-propos dont il fallait profiter, outre que c'était un hommage à rendre à la mémoire d'un de nos anciens collaborateurs, d'un travailleur éminent dans le champ de l'histoire chrétienne d'Afrique, sur laquelle il a laissé treize volumes in-folio de notes et mémoires recueillis sur toute la côte Barbaresque, en Égypte, en Espagne et en Italie. — *Note de la Rédaction.*

CAP MATIFOU (Rusgunia).

Rapport adressé a M. le Gouverneur-Général.

Je viens d'employer une partie du congé de Pâques à une excursion archéologique au cap Matifou, où j'ai obtenu quelques résultats dont je m'empresse de vous informer. Votre Excellence voudra bien me permettre de faire précéder le présent rapport de certaines considérations générales qui en sont la préface naturelle et indispensable.

Rusgunia, — la ville romaine du cap Matifou — qui animait il y a douze cents ans la pointe orientale de notre baie dont Icosium, l'ancêtre d'Alger, embellissait l'autre extrémité, Rusgunia n'offre plus aujourd'hui qu'un amas confus de ruines presque entièrement ensevelies sous la broussaille ; l'œil exercé de l'archéologue peut seul retrouver dans ces monceaux de pierrailles, alternant avec d'informes fondrières, les restes de thermes, les vestiges d'une église, la trace d'un rempart, d'un aqueduc, etc.

C'est que depuis le commencement du seizième siècle, époque où les frères Barberousse fondèrent ici un pachalik ottoman, Rusgunia n'a point cessé d'être une carrière d'où l'on a tiré les matériaux des murailles, forts et autres constructions publiques d'Alger, qui avait depuis longtemps absorbé ceux d'Icosium sur l'emplacement duquel il s'était établi. Cependant en 1541, lors de la désastreuse expédition de Charles-Quint, la cité romaine du cap Matifou avait encore bien des constructions à peu près entières, puisque l'armée espagnole dans sa retraite put y trouver un abri contre les intempéries qui achevaient de détruire une grande partie de sa flotte (1).

En voyant aujourd'hui l'espèce de fossé qui signale autour

(1) Gomara, qui assistait à cette expédition, parle dans sa Chronique (p. 107) des restes antiques de Matifou, de ses édifices, maisons, temples, aqueducs, lesquels, dit-il, sont nombreux, grands et beaux.

de Rusgunia la place où furent ses remparts, et aussi la multitude d'excavations qui rendent le parcours de ses ruines assez dangereux, on devine sans peine le gisement des assises de pierres de taille exploitées successivement par les Turcs. Toute hésitation disparaît d'ailleurs sur ce point, quand on remarque les restes de la jetée grossière mais solide qu'ils ont construite à portée du lieu d'extraction, le peu de profondeur de la mer sur ce littoral ne leur permettant pas d'embarquer autrement les matériaux retirés des fouilles.

En même temps que ces barbares détruisaient ainsi à l'est pour bâtir en face, à l'ouest, les consuls européens, de leur côté, retournaient partout le sol pour en exhumer des inscriptions, médailles, statues, mosaïques dont ils ont enrichi des musées ou des collections particulières qui ne connaissent pas toujours leur provenance exacte. De cet acharnement général, il résulte que, sauf les constructions en petites pierres irrégulières, noyées dans un mortier à peu près indestructible et qu'il y avait plus de peine que de profit à démolir, rien n'est resté debout.

Pour celui qui ignore ces particularités et ne peut juger des choses que par l'aspect du terrain, il semble qu'un violent tremblement de terre ait passé par là, bouleversant profondément le sol et le laissant dans l'état d'inexprimable désordre que produisent les plus terribles de ces commotions terrestres. Si, de cet attristant cahos, les yeux se portent de l'autre côté de la baie, le sentiment mélancolique qu'il a communiqué amène naturellement à penser qu'Alger aura sans doute le même sort dans la suite des siècles, et que le voyageur assis quelque jour sur ses ruines fera les mêmes amères réflexions en le voyant devenu une carrière à son tour, au profit de quelque cité nouvelle et voisine, celle par exemple dont la belle et excellente situation de Moustafa appelle naturellement la création.

Mais ne nous laissons pas entraîner au-delà du but de ce rapport.

Depuis le commencement de l'année 1837, où j'ai passé trois mois au Fort Matifou, fouillant la cité romaine avec l'aide de dix soldats du 63e de ligne qu'on m'avait donnés comme auxiliaires

et protection, j'ai visité Rusgunia bien des fois; jamais sans en rapporter quelque épave archéologique, ainsi que le témoignent la *Revue africaine* et le livret de notre Musée.

A mon retour sur ce terrain de prédilection, le 11 avril courant, ce ne fut cependant pas l'antiquité qui me préoccupa d'abord : en voyant les progrès accomplis par le peuplement et la culture sur ce point jadis sauvage et abandonné, je me réjouis avant tout d'une si heureuse transformation, me rappelant avec quelque satisfaction qu'il y a vingt-trois ans déjà je m'étais efforcé, autant qu'il pouvait dépendre de moi, de hâter ce résultat, par la publication d'une brochure intitulée *De la nécessité de coloniser le Cap Matifou* (in-4°, Paris, 1845), brochure terminée par ce vœu prophétique qui est aujourd'hui en bonne voie de réalisation :

« Espérons donc qu'avant peu nous verrons une ville française « s'élever en face d'Alger et que les voyageurs que chaque bateau « amène ici, au lieu du spectacle affligeant de solitude et d'aban- « don qu'ils ont aujourd'hui (1845) en passant auprès du Cap « Matifou auront l'aspect plein d'intérêt d'une ville européenne « assise sur les fondations d'une colonie romaine. »

Ce vœu ne tardera guère à être exaucé tout-à-fait, car les colons romains de Rusgunia ont de dignes successeurs qui rendront bientôt à la *Pointe Matifou*, comme ils l'appellent, le riant aspect et les riches produits des anciens temps : l'éblouissante propreté intérieure de leurs blanches maisons annonce l'esprit d'ordre et l'amour du travail des propriétaires; et, avec ces qualités là, on peut être sûr d'un succès que la terre ne refuse jamais au cultivateur sobre et laborieux.

Après cet hommage rendu au présent, parlons enfin du passé.

Ma première récolte archéologique, à cette dernière visite, fut le simple fragment d'inscription ci-dessous :

NATO
ERVS
FECIT

Ce fragment est gravé sur une plaquette de marbre blanc de 20 centimètres sur 17 centimètres, laquelle est brisée en haut

et à gauche : un profond sillon horizontal règne en avant du mot ERUS et paraît être un défaut de la pierre. Les brisures qu'on vient de signaler feraient supposer que nous avons ici seulement la fin des trois dernières lignes d'une épitaphe ; et, cependant, cette fraction présente un sens complet, puisqu'elle peut se traduire : « A son fils, un père de famille (*Herus* s'écrit aussi *Erus*) a fait (ce monument).

En observant avec attention le revers de cette plaquette, je m'aperçus, malgré le martelage pratiqué largement pour faciliter la prise du mortier, qu'il portait les traces, très-visibles encore, d'une inscription évidemment plus ancienne que l'autre; à en juger par le poli fort soigné de cette deuxième face et surtout par les dimensions exceptionnelles des lettres qu'on y distingue et qui n'ont pas moins de 12 c. 1/2 de hauteur. Il fallait en effet un champ bien autrement étendu que celui de la plaquette actuelle pour recevoir une épigraphe, même assez courte, écrite avec d'aussi grands caractères.

Tout ce que ladite plaquette a pu contenir se borne à trois lettres, un P suivi d'un point, et abréviation probable du prénom *Publius;* un I arrive ensuite, puis l'amorce inférieure du troisième caractère. La forme et le mode de gravure de ces majuscules sont assez remarquables : ainsi, la partie verticale du P trace dans le marbre un sillon triangulaire profond de six millimètres, tandis que sa partie courbe n'est qu'un trait fort délié, à peine perceptible. Le signe séparatif qui suit ce P est entaillé profondément, et ressemble à une virgule dont la partie supérieure serait rectiligne au lieu d'être arrondie.

C'est tout ce qu'il est permis de dire sans témérité d'un fragment aussi court et aussi fortement maltraité par le vandalisme. Ajoutons, toutefois, qu'on trouve là un exemple de plus de la pratique barbare qui consistait à briser une inscription importante pour en faire plusieurs épigraphes à d'obscurs individus; c'était quelque chose d'analogue au système des *palimpsestes* par lequel on grattait sur les parchemins des textes antiques souvent précieux pour écrire à la place quelque insignifiant traité de scholastique moderne.

Des renseignements dignes de foi m'avaient appris qu'un colon

espagnol du cap Matifou avait encastré dans la muraille extérieure de sa maison une inscription romaine complète trouvée sur son terrain. Après quelques recherches, je finis par découvrir sa demeure; mais il n'était pas chez lui et sa femme, croyant sans doute que je venais enlever d'autorité, et sans compensation aucune, leur trésor épigraphique, prétendit d'abord qu'ils ne possédaient aucune espèce d'antiquité. Puis, comme tout en parlant, je faisais le tour de la maison, ce qui m'avait conduit devant la fameuse inscription dont elle niait l'existence, elle refusa alors obstinément de me la laisser copier, s'interposant même, pour plus de sûreté, entre la pierre et moi. C'était la première fois, dans ma longue carrière archéologique, que pareille aventure m'arrivait! J'allais échouer misérablement au port, si l'idée ne m'était pas venue que le vif penchant à la curiosité attribué à Eve par la tradition devait s'être transmis à ses descendantes; je fis donc entrevoir à celle-ci qu'il y avait peut-être dans l'écriture qu'elle me cachait — et que personne n'avait pu lire encore, disait-elle, — quelque mystère intéressant, étrange ou même terrible que je me faisais fort de lui dévoiler.

La ruse, quoique de médiocre qualité, eut un plein succès, et l'écran féminin s'étant écarté peu à peu, je pus lire enfin ceci :

MEMORIAE
MEMMISECVNDIPATRISBMV
ETPETELIICLAVDIANIMARI †
ETFILIISEIVSMEMMI
ASECVNDACONIVXEXTRV
XITETDEDICAVIT

Cette épigraphe chrétienne, gravée dans un cadre, sur une pierre haute de 50 cent. et large de 70 cent. environ, est encastrée, à l'exposition de l'est, dans une muraille de la ferme. Les caractères sont menus, très-allongés et serrés l'un contre l'autre, sans aucun signe séparatif ou intervalle quelconque qui aide à distinguer les mots entre eux. Le sens et surtout l'habitude des formules lapidaires sont les seuls guides à cet égard.

Il ne s'y rencontre qu'un seul monogramme, ou groupe de

lettres liées : c'est l'espèce de croix latine qui termine le mot MARITI à la fin de la troisième ligne, et dont la partie inférieure représente un T, tandis que la branche supérieure figure un I.

Voici comment je lis le document épigraphique ci-dessus :

MEMORIÆ
MEMMII SECUNDI. PATRIS, BONÆ MEMORIÆ (ou « BENE MERENTIS ») VIRI;
ET PETELII CLAUDIANI, MARITI;
ET FILIIS EJUS, — MEMMI-
A SECUNDA, CONJUX, EXTRU-
XIT ET DEDICAVIT.

C'est-à-dire :

A la mémoire
de Memmius Secundus, son père, homme de bonne renommée (ou « Bien-Méritant »);
et de Petelius Claudianus, son mari;
et à ses enfants, — Memmia
Secunda, son épouse, a cons-
truit et dédié (ce monument).

Certes, il n'y a rien là du fantastique ni du terrible que j'avais insidieusement fait espérer à la fermière du Cap Matifou : c'est la simple expression de sentiments humains éternellement les mêmes. Cependant, étant aussi mère de famille, elle parut fort touchée quand je lui traduisis ce triple et pieux souvenir d'une femme à la fois fille, épouse et mère. Je ne serais même pas surpris qu'à sa prière du soir, elle ait eu une pensée sympathique pour Memmia Secunda, cette matrone antique qui vivait au même endroit qu'elle, il y a une douzaine de siècles au moins, et qui, comme elle sans doute, y a travaillé, aimé et souffert.

La rédaction de notre épigraphe suggère plusieurs observations.

D'abord, elle ne présente pas les formules les plus caractéristiques des inscriptions funèbres, — Vixit annis, decessit, etc. — bien qu'elle paraisse appartenir à leur catégorie.

Dans le Recueil des Inscriptions romaines de l'Algérie, M. Léon Renier donne, sous le n° 989, l'épitaphe d'un *Memmius Secundus*, vétéran de la 3e légion, à Lambèse, qui, lui aussi, mais de son vivant, s'était élevé un monument funéraire qu'il n'occupa qu'à 70 ans, après avoir enterré son fils Memmius Félix, dont l'épitaphe (n° 990) ne dit point l'âge. Malgré l'identité de noms, je ne pense pas que le légionnaire de Lambèse soit le Memmius Secundus commémoré à Rusgunia, car on n'eût pas manqué de donner à celui-ci son honorable titre de *vétéran*. Or, quoiqu'il y ait un V à la fin de la formule abrégée qui termine la 2e ligne de notre inscription, ce ne peut être là un signe représentatif du mot *Veteranus* qui, dans cette circonstance, pour prévenir toute confusion, aurait été écrit VET, et placé immédiatement après le nom propre. Il est donc bien certain que les signes BMV représentent ici seulement *Bonæ memoriæ viri* ou *Bene Merentis viri*, deux rédactions à peu près équivalentes sous le rapport du sens.

Tels sont, Monsieur le Maréchal, les résultats de ma dernière course au Cap Matifou. Considérés isolément, c'est peu de chose; mais rattachés aux découvertes précédentes, ils acquièrent déjà une certaine valeur, qui s'augmentera sans doute par des trouvailles ultérieures qu'il est permis d'espérer.

Chaque fait isolé arraché ainsi au vandalisme et sauvé de l'oubli est une pierre de plus pour l'édifice qu'élèveront quelque jour ceux à qui l'avenir réserve la glorieuse mission d'écrire l'histoire de l'Afrique romaine.

En attendant, les humbles pionniers comme moi doivent savoir se contenter de l'honneur et de la satisfaction qu'il y a encore dans la tâche plus modeste d'en rassembler les matériaux.

Veuillez agréer, je vous prie, Monsieur le Maréchal duc, les très-respectueuses salutations du dévoué serviteur de Votre Excellence.

L'inspecteur général des monuments historiques
et des musées archéologiques de l'Algérie.

A. Berbrugger.

Membre correspondant de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres

NOTICE
SUR LES
ALMORAVIDES ET LES ALMOHADES
D'APRÈS LES HISTORIENS ARABES (1).

CHAPITRE Ier.

Tribus berbères portant le litham — les Beni Lemtouna — Ibn Yacin — ses principes — premières conquêtes des Almoravides — mort de Yacin — Youçof ben Tachefin — ses conquêtes.

Au commencement du Ve siècle de l'hégire (vers l'an mil de notre ère), s'étendait au fond du désert du Sahara, sur la limite du pays des noirs, une vaste tribu berbère Sanhadjienne, les Beni Lemtouna. Cette tribu faisait partie des peuples désignés par les Arabes sous le nom générique de *Mouletthemin*, c'est-à-dire portant le *Litham*, voile ou bandeau qui cache une partie de la figure, ne laissant paraître que les yeux (2). Les cantonnements de ces tribus étaient situés dans la région stérile comprise entre le Sud du désert sablonneux et le pays des nègres. La culture était donc inconnue à ces berbères, qui n'avaient d'autres ressources que le lait de leurs troupeaux et le pillage sur leurs voisins, les noirs du Sud, et aussi sur les caravanes venues du Nord.

Les Mouletthemin qui étaient idolâtres, lors de l'invasion arabe, embrassèrent l'islamisme vers le 2e siècle de l'hégire, quand

---

(1) La majeure partie des matériaux de ce travail a été puisée dans l'histoire des Berbères d'Ibn-Khaldoun. La savante traduction de cet ouvrage par M. De Slane, avec les notes précieuses et les appendices qui accompagnent le texte, en ont fait une véritable mine de renseignements permettant de reconstituer d'une façon à peu près complète, toute une partie de l'histoire de l'Afrique septentrionale. Il ne reste au travailleur qu'à puiser et à classer les documents qui, par suite de l'absence de méthode des historiens arabes, se trouvent disséminés dans toutes les parties de l'ouvrage. C'est ce que nous avons tenté de faire, en écrivant la notice sur les Almoravides et les Almohades.

(2) De nos jours, le Litham est encore porté par les Touareg et autres berbères du Sud.

les brillantes conquêtes des sectateurs du Coran eurent assuré leur suprématie dans le Mag'reb (1). Après cette conversion, ils firent la guerre à leurs voisins idolâtres, les soumirent à la capitation et, par leur caractère remuant et belliqueux établirent leur autorité dans le Sud.

Le droit de commander avait été accordé, par ces berbères, aux Lemtouna.

C'est dans une fraction presque ignorée de cette tribu que devait prendre naissance une secte qui, par une suite de victoires rapides allait acquérir la plus grande puissance, renverser les dynasties existant dans le Mag'reb et porter en Espagne la terreur de son nom et de son autorité, jusqu'au moment où une autre secte, comme elle religieuse et militaire, comme elle en un jour devenue maîtresse, la renverserait, et s'élèverait un trône sur ses débris.

Le moment, il est vrai, était on ne peut mieux choisi pour une révolution politique: la plus grande anarchie régnait dans le Mag'reb, et c'est en vain que le représentant des kalifes de Cordoue, à Fez, essayait de faire encore respecter leur autorité; chaque gouverneur, chaque chef de ville, prenait des airs de prince indépendant, et réussissait le plus souvent à échapper à l'action du Souverain. Des conquérants, ou plutôt des chefs de bandes pillardes, sillonnaient incessamment le Nord de l'Afrique, ravageant et ruinant ce que leurs prédécesseurs avaient laissé debout dans cette malheureuse contrée.

Cette situation ne pouvait durer et c'est une peuplade perdue au fond du désert, qui, cette fois, allait à la voix d'un homme inspiré, changer la face des choses et imposer sa volonté à ceux qui autrefois l'avaient asservie.

En l'an 440 (1048-49), un chef de la tribu des Guedala (fraction des Lemtouna), nommé Yahya ben Ibrahim accomplit le pèlerinage de La Mecque, et rapporta de ce voyage le désir de ramener ses sujets dans la voie orthodoxe. Ces farouches berbères ne con-

(1) Les historiens arabes désignent par le nom de Mag'reb (Occident) toute la partie de l'Afrique septentrionale comprise entre l'Egypte et la mer Atlantique.

naissaient en effet de l'islamisme que le nom, et croupissaient dans la plus grossière ignorance. Ayant donc fait part de ses plans à un docteur savant de Kairouan (1), ce dernier lui donna une lettre de recommandation pour un de ses disciples domicilié à Sidjilmassa (2), afin qu'il pût, par son entremise, obtenir un homme pieux et savant, capable d'instruire ses trop ignorants sujets. Yahya réussit de cette manière à trouver ce qu'il cherchait, un homme que la perspective de vivre dans les solitudes brûlées du désert, et la difficulté d'une tâche ingrate ne rebuteraient pas. Celui qui accepta cette entreprise se nommait Abd-Allah-Ibn-Yacin (3) Ibn-Meggou, el-Guezouli (de la tribu des Guezoula).

Parvenu chez ceux qu'il devait catéchiser, Ibn-Yacin fit de son mieux pour les diriger dans la pratique de leur religion, et les ramener dans la voie orthodoxe, mais il est à supposer que les sauvages sahariens étaient peu disposés à se plier aux obligations de la loi musulmane, car à la mort de son protecteur, celui qui voulait faire leur salut fut obligé de fuir pour échapper à leur vengeance. En attendant le jour où il devait les conduire en maître, il se réfugia, accompagné seulement de deux chefs Lemtouniens, sur les bords du Niger, et s'établit sur une colline qui se transformait en îlot, lors des crûes de ce fleuve. Là, il vécut dans la retraite, occupé uniquement des pratiques de la dévotion. Le bruit de sa sainteté ne tarda pas alors à se répandre; quelques adhérents vinrent se grouper autour de lui, et, grâce à l'éloquence de sa parole, sa troupe s'éleva à un millier d'hommes. Ayant acquis une grande autorité sur ce noyau de fidèles, Ibn-Yacin poussa ses compagnons à la *guerre sainte*.

Yahya ben-Omar, un des chefs qui avaient accompagné le prophète dans sa fuite, fut placé à la tête des guerriers et la guerre

(1) Cette ville était située dans une vaste plaine au Sud du golfe de Tunis. Elle était très-importante par son commerce et renommée à cette époque comme centre religieux (voir Bekri, Traduction de Slane).

(2) Vaste cité Saharienne fondée par Midrar, dans une oasis du Mag'reb el-Akça. Les ruines de cette ville se trouvent dans l'oasis de Tafilala. Voir *Revue Africaine*, t. 2, la notice sur cette localité.

(3) Ce nom est formé de deux lettres de l'alphabet arabe: *ya* et *sin*. La 36ᵉ Sourate du Coran commence par un mot formé de ces lettres et est appelée pour cela Sourate de Yacin

commença contre les fractions de la tribu qui ne reconnaissaient pas la doctrine nouvelle. La victoire couronna leurs efforts : ils soumirent à leur drapeau toute la tribu des Lemtouna, les Beni Guedala et Messoufa.

Ibn-Yacin donna alors à ses compagnons le nom de El-Merabtin (1) et en fit une secte de frères auxquels il imposa les obligations d'une doctrine très-puritaine. Les Almoravides dûrent exécuter ponctuellement toutes les prescriptions de la religion ; la moindre infraction à ses règles était punie de peines corporelles ; le menteur, ou celui qui buvait des boissons fermentées, recevait quatre-vingt coups de fouet ; celui qui arrivait en retard à la prière et omettait des prosternements, de cinq à vingt coups. Le meurtrier était puni de mort. Pour être admis dans la Secte il fallait, afin de laver ses souillures passées, que le néophite consentit à supporter un châtiment physique (2).

Les principes sur lesquels Abd-Allah ben-Yacin basa sa secte consistaient à maintenir et faire régner la vérité, réprimer l'injustice, et abolir les impôts qui n'étaient pas basés sur la loi. Il établit, en outre, comme règle, que le tiers des biens conquis, si l'origine en était suspecte, devait être gardé par le conquérant, cette contribution servant, selon lui, à purifier et rendre légitime l'usage des deux autres tiers. Il prescrivit aussi, comme obligation la guerre continuelle pour faire régner ces principes.

Ce n'était donc rien moins qu'une réforme religieuse ; peut-être est-ce par la sévérité même des prescriptions qu'elle édictait, que cette réforme réussit.

Yacin ne tarda pas à rallier à sa cause les tribus du désert ; puis il s'adjoignit les Lamta, et lança ses compagnons à la conquête du pays de Derâa (3), dont ils s'emparèrent en 445 (1053).

(1) Les marabouts : Merabtin veut dire littéralement : assidus au service de Dieu. Selon M. de Slane, ce nom aurait été donné à ceux qui fréquentaient primitivement les Ribat, sortes de couvents. De ce mot les Espagnols ont fait Almoravides : nous suivons cette désignation consacrée par l'histoire.

(2) Ces détails sont rapportés par Bekri.

(3) Cette contrée était comprise entre le versant du Deren (Atlas), et le Ouadi Targa, qui marquait le commencement du Grand désert. Le chef-lieu de cette province nommé Tiaoumet n, en berbère, est aussi appelé Derâa par les Arabes.

Les Almoravides devinrent alors très-redoutables, et leur renommée de guerriers invincibles contribua sans doute pour beaucoup à leurs succès. Ils combattaient à cheval ou sur des chameaux de race (Mehara). La plus grande partie de leur armée était composée de fantassins (1) formant une excellente infanterie, bien disciplinée et dont l'ordre de bataille rappelle un peu la phalange Macédonienne. Ils combattaient sur plusieurs rangs : le premier était armé de longues piques, et les autres de javelots dont ils se servaient avec beaucoup d'adresse. Les commandements se faisaient au moyen de signaux d'un drapeau que tenait un homme placé auprès du chef. Ils ne poursuivaient jamais un ennemi fuyant devant eux.

A peine la conquête du pays de Derâa était-elle finie, et les Almoravides, après avoir perçu la dîme, avaient-ils regagné leurs cantonnements, qu'ils reçurent de leur allié Ouaggag, le Cámti, une missive dans laquelle il leur dépeignait l'état précaire où étaient réduits les habitants de Sidjilmassa, par suite de la tyrannie de leurs princes. Cette Oasis riche et florissante était aux mains des Mag'raoua, et gouvernée par la famille des Ouanoudin.

Les Almoravides, au nombre de plus de trente mille quittèrent alors le Sahara, et s'étant avancés vers le Nord, commencèrent les hostilités en enlevant les troupeaux que les gens de Sidjilmassa avaient envoyés au pâturage, sur la limite du pays de Derâa. Cinquante mille chameaux, disent les chroniques, tombèrent ainsi aux mains des vainqueurs. Masoud-Ibn-Ouanoudin avait en vain essayé d'empêcher ce coup de main, en se portant contre les ennemis ; ses troupes furent mises en déroute ; lui-même périt dans l'action, et tous ses équipages, ses bagages et les armes de ses soldats tombèrent aux mains des Almoravides. Ces derniers, profitant de leur victoire, marchèrent sur Sidjilmassa, enlevèrent cette ville, et massacrèrent tous les Mag'raoua qui s'y trouvaient. Ayant ensuite fait disparaître les abus qui choquaient la religion et aboli les impôts et octrois contraires à la loi, ils rentrèrent dans le désert après toutefois avoir perçu leur dîme et laissé dans le pays des officiers de leur nation.

(1) La principale force des tribus berbères du Sud du Maroc est encore, de nos jours, dans leurs fantassins.

Les Almoravides, paraissant alors renoncer à la conquête des riches pays du Nord, s'enfoncèrent au Sud et allèrent attaquer le pays des Nègres, désigné à cette époque sous le nom de R'ana. Ils s'emparèrent sans peine de cette contrée, et entrèrent en vainqueurs à Aoudar'ast (1), cité florissante, capitale du pays et résidence du roi nommé aussi R'ana par les indigènes. Les vainqueurs portèrent la désolation et le pillage dans cette paisible population, ces actes de brigandage étant légalisés, à leurs yeux, par l'état d'idolâtrie des vaincus; ils massacrèrent les hommes, violèrent les femmes et s'emparèrent d'un butin considérable, qu'ils rapportèrent dans leur pays.

Ces premiers succès étaient trop brillants pour ne pas les encourager à continuer, et les populations du Nord, qui purent un instant se croire délivrées de leurs ennemis, n'allaient pas tarder à subir de nouveau l'attaque de ces guerriers redoutables.

Yahya ben-Omar, premier chef politique de la Secte, mourut en 447 (1055); il fut remplacé par son frère Abou Bekeur. Ce dernier, à la tête des Almoravides, commença alors la conquête du Mag'reb El-Akça (2), il s'empara du Sous et du Taroudant, puis, l'année suivante, de la ville d'Ar'mat, dont le chef Legout ben Youçof, le Magraouien, put s'échapper et se réfugier chez les Beni Ifren. Les Almoravides pénétrèrent alors dans la montagne de Deren, chez les Masmouda et, après avoir parcouru toute cette région, ils envahirent le pays des Beni Ifren, les vainquirent, et mirent à mort l'ancien roi d'Ar'mat auquel ils avaient donné asile (450). La veuve de ce souverain dépossédé, nommée Zeineb bent Ish'ak, devint l'épouse du vainqueur. Cette femme, fort remarquable par sa beauté et son habileté politique, avait déjà été enlevée à son mari, lors de la conquête d'Ourika par Legout.

Abou Bekeur entraîna alors ses compagnons à une guerre contre les Berg'ouata de Tamesna, tribu autrefois fort puissante et dans laquelle avait pris naissance le schisme fondé par Younos (1). Plusieurs grands combats leur furent livrés, et, dans une de ces rencontres, Abd-Allah ben-Yacin trouva la mort du guerrier, 450 (1058). Plus heureux que bien des fondateurs de dynasties, il eut au moins la consolation de voir avant de mourir son œuvre en bonne voie de réussite, et il put entrevoir la grandeur future des Almoravides.

(1) Grande ville à l'Ouest de Tombouctou à moitié chemin de cette ville à la mer.

(2) Le Mag'reb el-Akça comprenait à peu près l'étendue du Maroc actuel; le Mag'reb el-Aouçot était compris entre Tlemcen et le méridien de Bougie; et l'Ifrikia, de ce dernier point à l'Egypte. Telles étaient, à peu près, les trois grandes divisions du Mag'reb.

Ibn-Yacin fut non-seulement le fondateur et le chef religieux de la Secte, mais encore son esprit et sa pensée dirigèrent toujours les actions du chef séculier. Ses compagnons, qui le regardaient comme un prophète, avaient pour lui la plus grande vénération et racontaient ses miracles: agissant sur des esprits grossiers et sans culture, il avait su les dominer par ses réelles qualités, et par la supériorité que donne la science. Dans sa vie privée, il était d'un naturel emporté et vindicatif. Il aimait beaucoup les femmes, aussi il en répudiait et épousait plusieurs chaque mois; on ne pouvait parler d'une belle femme devant lui, sans qu'il fît tous ses efforts pour l'obtenir. Bekri, qui fournit ces détails, ajoute qu'il était fort peu généreux pour ses épouses, et ne leur assignait jamais un douaire au-dessus de cinq mithcals. Il professait le rite de Malek. Il fut enterré au lieu dit Krifelt, et son tombeau devint un lieu de pèlerinage.

Les Almoravides élurent, pour le remplacer dans leur direction spirituelle, Sliman ben-Addou; et la guerre continua contre les Ber'gouata, jusqu'à ce qu'ils furent complètement écrasés, et que les vainqueurs eurent fait disparaître les traces du schisme de Younos. Le pontificat de Sliman ben-Addou ne fut pas de longue durée, car il fut tué un an après celui qu'il avait remplacé. Les auteurs ne parlent pas de son successeur.

L'année suivante (452), Abou Bekeur s'empara de la ville de Laouta (2), et massacra tous les Zenata qui s'y trouvaient; mais

(1) Younos-ibn-el-Yas-ibn-Salah, petit-fils d'un des nombreux réformateurs que l'Afrique septentrionale a produits, ravagea, toujours au nom de la religion, une partie du Mag'reb. A la tête des Bergouata, il dépeupla 387 villes et bourgades et fit mourir un nombre considérable de Sanhadja. Ces faits eurent lieu dans le cours du IIIe siècle de l'hégire.

(2) Louata-Medien, forteresse sur la rivière Sebou, non loin de Fès.

il s'arrêta dans la conquête du Mag'reb, en apprenant les dissensions qui divisaient les Lemtouna et les Messoufa laissés dans le Sahara et qui semblaient devoir amener une rupture. L'annonce de l'expédition que Bologguin ben-Mohammed, seigneur de la Kalâa des Beni Hammad (1) préparait contre le Mag'reb, le décida à rentrer dans ses cantonnements. Il ordonna enfin le retour, et les Almoravides reprirent le chemin de leurs steppes arides.

Abou Bekeur laissa en partant, comme chef des pays conquis, son cousin Youçof ben-Tachefin, auquel il donna en mariage sa femme Zeineb, après l'avoir répudiée. Arrivé dans le désert, il emmena ses guerriers, pour leur faire oublier leurs querelles intestines, à la conquête du Soudan, et porta ses armes victorieuses, jusqu'à quatre-vingt journées au-delà du pays des Almoravides.

Cependant ben-Tachefin se plaça en observation sur les confins du Mag'reb et attendit les événements. Bologguin s'avançait vers l'Ouest, rencontrant peu d'opposition de la part des malheureuses tribus épuisées par la guerre, qu'il trouvait sur son chemin. Il ne tarda pas à mettre le siège devant Fès, capitale du Mag'reb, qu'il enleva de vive force; puis, après avoir subjugué le pays, et fait chèrement payer aux habitants leur rançon, il reprit le chemin de sa capitale.

Aussitôt après son départ, Tachefin rompant le silence prudent qu'il avait conservé pendant sa présence, sortit de son camp, à la tête des Almoravides restés avec lui et entreprit la conquête du Mag'reb. Il soumit sans peine à sa puissance la plupart des provinces de cette contrée.

La nouvelle de ses succès étant parvenue à Bou Bekeur, ce dernier revint en toute hâte vers le Nord, afin de prendre la direction des affaires; mais son absence et les succès de son cousin avaient porté une grave atteinte à son autorité. Il vit que dans la dispute du pouvoir il n'aurait pas toutes les chances de réussite; peut-être reconnut-il en Tachefin les qualités de l'homme supérieur qui devait plus tard conduire en vainqueur les Almo-

(1) Cette localité, autrefois siége de l'empire des Sanhadja devait son importance à Hammad fils de Bologguin, qui acheva de bâtir cette métropole vers la fin du IVe siècle. Elle était située à environ sept lieues du Nord-Est de Mecila.

ravides, dans les riches contrées de l'Espagne. Il se décida enfin au retour, après que son cousin lui eut fait habilement comprendre, par un cadeau d'objets usités dans le Sud, qu'il n'avait nullement l'intention de lui céder la place. Pour éviter un conflit, il reprit la route de son pays, et il mourut dans la retraite, en l'année 480 (1087 et 88). Youçof, resté seul chef des Almoravides, songea à établir solidement son autorité dans le Mag'reb. Il construisit la ville de Maroc (Marrakeche), sur l'emplacement de son campement, l'entoura de remparts et éleva au centre une mosquée pour la prière, et une vaste citadelle destinée à recevoir ses trésors et ses armes. De cette manière, il posséda un camp retranché et un point central pour les opérations qu'il se proposait d'entreprendre contre les tribus Masmoudiennes, cantonnées dans le Deren, les plus puissantes du Mag'reb par leur force et leur nombre.

Tachefin commença les hostilités en attaquant les Magraoua, les Beni Ifren, et autres tribus Zenatiennes; il les vainquit, et fit cesser les abus que leur tyrannie avait imposés aux populations sédentaires du Mag'reb. De là, il vint attaquer la forteresse de Fazaz, occupée par les Beni Idjfeche, fraction des Zenata; mais, appelé, alors, par Mehdi ben-Youçof, seigneur de Méquinès, il se rendit au secours de ce dernier. Les nouveaux alliés, ayant opéré leur jonction, se portèrent contre Fès, où régnait M'ançer le Magraouien, ennemi personnel de Mehdi. La ville était habitée par les Zenata.

M'ançer essaya en vain de s'opposer à l'approche de ses ennemis: il fut vaincu, et son armée mise en déroute; lui-même ne dut son salut qu'à la fuite. Tachefin, à la tête de ses Almoravides, s'avança alors tout près de Fès et s'empara des forts et des ouvrages environnant la ville. Il y établit son campement, et resta ainsi plusieurs jours sans livrer de bataille sérieuse, se contentant d'escarmoucher contre l'ennemi. Dans une de ces rencontres, Bekkar, gouverneur de la ville, fut pris et mis à mort.

Cependant, Tachefin, différant l'assaut, leva subitement le siège, et alla attaquer Sofroui, qu'il enleva sans peine. Il fit tuer les

derniers descendants d'Ouanoudin (1) qui s'étaient réfugiés dans cette ville, ainsi que les partisans de cette famille, puis il revint vers Fès, où il entra sans coup férir, 455 (1061).

Encouragé par ces faciles conquêtes, le chef des Almoravides, après avoir laissé un gouverneur à Fès, porta la guerre chez les R'omara (Gomères); il les vainquit dans plusieurs rencontres, s'empara d'une partie de leur territoire et s'avança jusqu'auprès de Tanger. Il n'osa cependant attaquer cette ville, qui était défendue par Seggout le Berg'ouati, gouverneur de Ceuta, pour les princes Hammoudites (de Malaga); il ramena ses troupes à Fazaz pour en reprendre le siège. Mais, à peine Tachefin s'était-il éloigné, que Mâncer, roi dépossédé de Fès, revint à la tête de quelques partisans, et réussit à s'emparer par surprise de cette ville. Il ressaisit son pouvoir et mit à mort le chef laissé par l'Almoravide.

Youçof ben-Tachefin ayant appris cet échec résolut d'en tirer promptement vengeance. Il écrivit à Mehdi ben-Youçof, celui qu'il avait soutenu dans la précédente guerre, et l'invita à lui envoyer ses troupes pour reconquérir Fès. Comme la première fois, Mehdi accepta le traité; mais M'ançer étant parvenu à l'attaquer avant qu'il eût opéré sa jonction avec son allié, il fut vaincu et tué par son ennemi, qui envoya sa tête à Seggout gouverneur de Tanger.

Les gens de Méquinès (les Miknaça), privés de leur chef, appelèrent alors à leur secours Youçof ben-Tachefin, sous l'autorité duquel ils se placèrent. Ce dernier envoya une partie de ses troupes (les Lemtouna), commencer le siège de Fès, et il resta dans l'intérieur, où sa présence était nécessaire pour rétablir et maintenir l'ordre.

Pour la seconde fois, les Almoravides s'approchèrent de Fès, et commencèrent le siège régulier de cette ville. Ils l'environnèrent, et, dans une suite de combats, s'emparèrent peu à peu de l'eau et de toutes les issues, si bien qu'elle ne tarda pas à se trouver complètement bloquée et à ressentir les privations de la famine. M'ançer se voyant bientôt réduit à la

(1) De la famille royale de Sidjilmassa.

dernière extrémité, résolut de tenter un suprême effort pour obtenir sa délivrance ; ayant donc enflammé le courage des assiégés, il les entraîna à une grande sortie ; mais la fortune se déclara contre eux, ils furent repoussés, et rentrèrent en désordre dans la ville, en laissant leur chef M'ançer sur le champ de bataille. Les Zenata de Fès élirent pour le remplacer El-Kacem ben-Ahmed ben-Abd-er-Rahman, descendant de Mouça ibn-Abou-l'Afia de la famille royale de Taza et de Teçout.

Sous l'impulsion de ce nouveau chef, l'ardeur des assiégés se ranima. Une nouvelle grande sortie ayant été exécutée, les Zenata reconirèrent les Almoravides sur les bords de l'oued Safir et les attaquèrent avec vigueur. Grâce à leur nombre, ils parvinrent à environner leurs ennemis, et les Almoravides, malgré leur courage, virent cette fois, la victoire les abandonner. Ils furent délogés de leurs positions, mis en déroute et poursuivis longtemps par les assiégés qui en firent un grand carnage.

Lorsque Tachefin apprit cette nouvelle, il était encore occupé au siège de la forteresse de Mehdi, dans la province de Fazaz. Il laissa aussitôt une partie de ses troupes continuer le blocus commencé, et il se mit à parcourir le territoire du Mag'reb avec le reste de ses guerriers. Il conquit le pays des Beni-Meraçem 456 (1064), puis Fendelaoua et le territoire de Ourg'a. En 460, il s'empara du pays des R'omara, et, continuant sa marche victorieuse, il arriva enfin devant Fès dont il recommença de suite le siège. Cette ville ne lui résista pas longtemps ; il y entra en vainqueur, et massacra environ trois mille Mag'raoua, beni-Ifren, Miknaça et Zenata qui s'y trouvaient. Ceux qui purent échapper à cette tuerie se réfugièrent à Tlemcen.

Après cette sanglante victoire, le premier soin de Tachefin fut de faire creuser d'immenses fosses, dans lesquelles on entassa les cadavres dont la ville était remplie ; cela fait il s'occupa de la réorganisation intérieure du pays. La ville de Fès était formée de deux grands quartiers, situés chacun sur le versant de deux collines se faisant face, et séparés par une rivière très-rapide. En outre de cette barrière naturelle, une muraille divisait les deux cités, car la plus grande inimitié régnait entre les habitants de ces deux quartiers qu'on appelait : celui de

l'Ouest, côté des Cairouanides et celui de l'Est côté des Andalous (1). Youçof ben-Tachefin fit abattre les murailles séparant ces deux quartiers, afin de faire cesser la rivalité qui existait entre les habitants et divisait leurs forces. Il édifia un seul mur environnant en entier la ville, et occupa les habitants à la construction de plusieurs mosquées et édifices publics. Après avoir ainsi rétabli l'ordre dans Fès, et s'être efforcé de cicatriser les plaies de la guerre, Tachefin quitta la ville en l'année 463 (1070-71) et entreprit la conquête de la vallée de la Moulouia. Il enleva successivement toutes les places fortes établies sur le cours de ce fleuve. Deux ans plus tard, il s'empara de la ville de Demna et d'Aloudan (2), forteresses du pays des R'omara. Enfin, en 467 (1074-75), il attaqua les montagnes des R'iatha et des Beni-Mekoud, dépendant du territoire de Taza, et en fit la conquête.

Par ces victoires successives, la plus grande partie du Mag'reb-el-Ak'ça se trouva soumise à l'autorité des Almoravides. Tachefin ne pouvant gouverner seul un si vaste territoire, le divisa en provinces qu'il partagea entre ses fils et ses lieutenants, auxquels il donna le titre de gouverneurs, se réservant la direction suprême de l'empire. C'est grâce à ces sages dispositions que le chef des Almoravides put, tout en portant au loin ses armes, conserver la tranquille possession des pays déjà conquis.

E. Mercier,
Interprête judiciaire.

(A suivre)

---

(1) Ces noms indiquent suffisamment l'origine des habitants. Un fait digne de remarque, c'est que, de nos jours, la plupart des villes du Sud sont ainsi divisées par quartiers, en guerre les uns contre les autres.

(2) Ces deux localités étaient situées non loin de Ceuta, dans une plaine traversée par la route de Tanger à Fès.

CHRONIQUE.

— PARTIE OFFICIELLE —

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 17 AVRIL 1868

Présidence de M. Berbrugger.

Étaient présents MM. Berbrugger, Bresnier, Cherbonneau, Devoulx, Watbled, Dr Maillefer, Galle, sous-intendant militaire, d'Houdetot, abbé Marty, Ginsburg, Durando.

La séance est ouverte à 8 heures du soir.

M. le Président donne lecture des principaux passages d'un travail de feu M. l'abbé Godard sur le Johannidos de Cresconius Corippus, poème en l'honneur du général byzantin Jean Troglita, qui triompha en 546 d'une révolte des Numides et des Mauritaniens. L'insertion de cet article dans la *Revue* est approuvée.

A propos de ce poème d'un africain sur les ancêtres de nos populations Kabiles, le Président entre dans quelques détails sur la question libyque, détails qui sont consignés dans le premier article de ce numéro.

Il rend compte d'une excursion qu'il vient de faire au cap Matifou et fait connaître deux nouvelles inscriptions inédites trouvées dans les ruines de Rusgunia, lesquelles s'ajoutent au contingent épigraphique, malheureusement bien faible, que cette cité romaine a fourni jusqu'ici à la science archéologique. Le rapport adressé sur ce sujet par l'auteur à M. le Gouverneur général est inséré dans ce numéro.

On approuve aussi l'insertion d'un échantillon du travail de M. Jules La Baume sur la classification du Coran par ordre de matières, travail dont la préface de cet auteur, insérée en tête du nº 67, a fait connaître le plan. Dans la discussion qui s'est engagée à ce sujet, il a été très-nettement spécifié que les opinions particulières des auteurs d'articles insérés dans la *Revue* n'engageaient nullement la Société et que la responsabilité en incombait naturellement à ceux qui les exposent.

M. l'abbé Dormagen, dont la candidature a été présentée dans une séance précédente, est nommé membre résident de la Société.

Une commission est désignée par le Président pour étudier les améliorations matérielles dont l'impression de la *Revue* pourrait être l'objet.

La séance est levée à 10 heures moins 1/4.

Pour copie conforme :
Le Secrétaire-adjoint, WATBLED.

PARTIE NON OFFICIELLE.

INSCRIPTION DU PONT DE L'HARRACHE. — Au milieu de ce pont, du côté d'amont, il y a une belle inscription arabe gravée en relief sur une tablette de marbre blanc où il est dit qu'Ibrahim ben Ramdan, pacha d'Alger, l'a fait bâtir en 1736. Le peu de largeur de la chaussée à cet endroit ne permettant pas d'établir des trottoirs, les voitures qui y passent en grand nombre ont presque démoli le massif en maçonnerie où ladite épigraphe est encastrée et ont même écorné celle-ci à un de ses angles supérieurs. Pour préserver ce document lapidaire d'une destruction totale assez probable, M. le Gouverneur général, sur la proposition de M. Berbrugger, Inspecteur général des monuments historiques, a décidé qu'il serait transporté au Musée d'Alger, où sa conservation sera ainsi désormais assurée.

Puisque nous avons été amené à parler du pont actuel de l'Harrache, disons quelque chose de ceux qui l'ont précédé sur la même rivière et au même endroit.

En aval du pont moderne et beaucoup plus près de l'embouchure de l'Harrache, on voyait jadis les amorces d'un pont antique et d'une chaussée qui y aboutissait. Nous disons ceci d'après renseignement, car nous n'avons pu retrouver ces vestiges dont les matériaux avaient peut-être été tous employés dans des constructions modernes.

Notons, du reste, que ces renseignements cadrent assez bien avec ce que Marmol dit dans le passage suivant de sa description générale de l'Afrique (2e partie, folio 220 de l'édition espagnole) :

« La ville de *Sasa*, que Ptolémée appelle Tipazo (1), est détruite et ses édifices se voient au levant d'Alger sur le bord de la

(1) Marmol commet ici une étrange confusion, puisque Sasa n'est qu'à 11 kilom. *Est* d'Alger, tandis que Tipasa est à l'Ouest et à 75 kilom.

Méditerranée sarde, à l'Ouest de la cité de Metafuz (Matifou).

» Cette ville a été de plus de 3,000 habitants. Son emplacement était joint à la rivière qu'on appelle Huet el-Harrax (Oued el-Harrache) : quelques-uns prétendent qu'elle a été édifiée avant Alger par les anciens africains. Elle fut détruite ensuite par le peuple de Mozgane (Beni Mezar'anna, ou Mezaghanna) qui sont des gens plutôt basanés que blancs, ayant leur principale population en Libye (contrée des oasis) d'où ils sont devenus puissants dans cette province d'Alger et en furent les maîtres avant que les Romains entrassent en Afrique. Ce sont des berbers africains parlant une langue qu'ils appellent Mozgana ou Mozabïa qui est au contraire et différente de celle que parlent les autres africains.

» Finalement, cette cité (de Sasa) est détruite et les écrivains disent qu'elle est plus ancienne qu'Alger et quelques-uns l'appellent le vieil Alger, parce qu'ils prétendent que la ville actuelle de ce nom a été bâtie de ses ruines. »

Le passage qu'on vient de lire est traduit par nous sur le texte espagnol, la version de Perrot d'Ablancourt étant incomplète et inexacte, comme d'habitude.

Lorsqu'après l'insuccès de son attaque contre Alger, en 1541, Charles-Quint se mit en retraite sur le cap Matifou, il n'y avait plus de pont sur l'Harrache : il fallut, avec les débris des navires brisés par la tempête, en improviser un à la hâte où passèrent les Allemands et les Italiens, pendant que les Espagnols traversaient la rivière au gué d'amont et que l'Empereur passait sur la barre de l'Harrache avec son état-major et ses gardes.

Les choses restèrent en cet état jusqu'en 1697, où le pacha d'Alger, El-Hadj Ahmed ben el-Hadj Mosli, qui a son tombeau à la mosquée de Sidi Abd er-Rahman el-Tsaalebi, au-dessus du jardin Marengo, en construisit un qui fut bientôt après emporté par les eaux.

Instruits sans doute par ce sinistre et connaissant mieux le régime des eaux de l'Harrache, les Turcs du XVIIIe siècle bâtirent le pont actuel de l'Harrache en 1736, sous Ibrahim pacha ben Ramdan. Aujourd'hui, on ne peut plus juger de la construction primitive qui a été essentiellement altérée depuis 1830. Mais, l'ayant vue à une époque où elle n'avait pas encore été touchée,

nous avons été frappé de ce que, sur la rive droite, les arches du pont se continuaient sur la terre ferme, jusqu'auprès de la colline qui supporte la Maison-Carrée.

Cette précaution indiquait pour ainsi dire les limites extrêmes des plus grands débordements de l'Harrache et permettait au fleuve, même fort accrû, de passer sous ces arches supplémentaires sans que la circulation fût interrompue.

A-t-on bien fait de changer les dispositions primitives ? C'est ce que l'avenir démontrera.

Nous ne reproduisons pas ici l'inscription du pont de l'Harrache, parce qu'elle a déjà été publiée dans le tome Ier de notre *Algérie pittoresque, historique et monumentale*. L'original est d'ailleurs au Musée depuis le 15 mai.

A. Berbrugger.

Pont de Constantine. — On a vu dans le dernier numéro, p. 132, que ce pont avait été construit en 335 de J.-Ch., d'après une date antique qu'y avait relevée l'architecte mahonnais Don Bartolomeo, qui le reconstruisit en 1792.

Ce serait donc Constantin le Grand qui l'aurait fait bâtir deux ans avant sa mort et un an avant le partage qu'il fit de l'Empire entre ses enfants, partage dans lequel le 3e, Constans, eut pour lot l'Italie, l'Illyrie et l'*Afrique*.

Ce ne fut pas, du reste, la seule construction que Cirta dût à ce grand Empereur, qui y avait fait bâtir une basilique à ses frais pour remplacer celle que les donatistes avaient enlevée aux catholiques. Puis, les dissidents ayant encore mis la main sur celle-ci, Constantin accorda aux orthodoxes un terrain domanial et ordonna au *Rationalis*, ou agent financier de l'endroit, de leur fournir l'argent nécessaire à l'érection d'un nouveau temple. Il paraît par ces deux exemples que si l'autorité impériale était libérale alors envers Cirta, elle n'y était pas bien forte. Saint-Augustin, qui souvent le déplore, s'en console pourtant, en disant : Qui tunicam nobis auferre velit ut et palliam concedamus ; A celui qui veut nous prendre notre tunique, abandonnons notre manteau. A quoi il ajoute ce proverbe punique : Si pestilentia adostium accedens nummum peteret, duos illi dandos ut abire[1]

Si la peste vient à votre porte demander un écu, donnez-lui en deux pour qu'elle s'en aille !

Constantin le Grand fut d'ailleurs un souverain bâtisseur et que travaillait particulièrement la maladie du moëllon : il était déjà fort occupé de la fondation de Byzance quand il songeait ainsi à bâtir des églises à Cirta. Mais ce qui indique mieux que tout le reste l'intensité de ses goûts en ce genre, ce sont les Instructions qu'il adressait en 334 à Félix, proconsul d'Afrique, relativement aux jeunes gens du pays placé sous ses ordres. « Ceux qui, arrivés à l'âge de 22 ans, lui dit-il, montreront du goût pour les arts libéraux poussez-les vers l'étude de l'architecture ; et, pour la leur rendre agréable, Nous voulons qu'ils soient exempts eux et leurs parents de charges personnelles et que ceux qui étudieront reçoivent un salaire convenable. »

Il ne faut pas s'étonner si l'Europe demandait des architectes à l'Afrique, pays où l'art de construire et ceux qui s'y rattachent florissaient alors : Aquileius, selon Cassiodore, était venu lui-même de ces contrées à Rome. Ce pays possédait à cette époque des professeurs de peinture d'un talent plus qu'ordinaire, ainsi qu'il résulte des nombreuses immunités que le pouvoir impérial leur accorda (Code Théodosien).

Mais nous ne pousserons pas plus loin cette digression à propos du pont de Constantine.

Marine militaire de la Tunisie. — Elle se compose actuellement des dix navires suivants :

	chevaux	canons	hommes
Navires en bois.			
Frégate à hélice *Sadekia*,	300	16	350
Aviso à hélice *Essed*,	160	6	80
Aviso à roues *Begi*,	140	6	75
Navires en fer.			
Corvette à hélice *Mansour*,	120	8	95
Aviso à roues *Chedlia*,	180	6	75
Aviso à hélice *Bechir*,	184	4	65
Canonnière à hélice *Hares*,	50	4	65
Transport à hélice *Makhersi*,	50	4	65
Remorqueur à roues *Bourni*,	30	»	15
— — *Sef*,	30	»	15
Bateau de plaisance *Berak*,	6	»	8
	1248	54	918

Hors de service et en bois. — Une frégate, un brik, un brik-schoner, un schoner.

Le personnel de cette marine comprend un vice-amiral, un contre-amiral, 3 capitaines de vaisseau, 13 capitaines de frégate, 14 capitaines de corvette, 12 capitaines adjudants-majors, 30 capitaines, 29 lieutenants, 6 sous-lieutenants, 50 contre-maîtres, 80 quartiers-maîtres, 761 matelots et 5 médecins.

La solde de ces officiers et équipages s'élève à 175,106 piastres; les frais d'habillement, de nourriture et d'éclairage, s'élèvent à 560,200 piastres; la solde du personnel des machines et de l'arsenal est de 306,756 piastres. Les fournitures pour la flotte coûtent annuellement 1,557,000 piastres.

La nourriture et l'habillement des gardes-chiourmes coûtent 28,938 piastres. Ce qui donne un total de 3,000,000 piastres, ou 1,800,000 fr.

(*Revue maritime et coloniale.* Mars 1868, p. 655).

L'évaluation ci-dessus des piastres tunisiennes en francs est erronée : la piastre de Tunisie ayant la valeur intrinsèque de 62 c. et la valeur nominale de 80 c., si l'on prend le taux le plus bas, on a 1,860,000 fr. et non 1,800,000 fr.; on aurait 2,400,000 fr. dans l'autre hypothèse.

Pour passer à un ordre d'idées différent, nous ferons remarquer qu'il y a dans la flotte de Tunis un homme gradé contre trois matelots, un officier pour sept marins et dix officiers environ par bâtiment.

Découverte de traces de l'âge de la pierre. — Dans une petite grotte, autrefois fermée par des décombres, qui fait partie de la carrière ouverte par M. Jules Imbert à la Pointe-Pescade, au-dessus du café maure, le chef ouvrier qui dirige l'exploitation ayant remarqué au fond de cette excavation naturelle ce qui pour lui n'était que des os, des pierres à feu et des traces de cendres de foyer fit part de sa trouvaille à M. le Dr Bourjot. Ce naturaliste reconnut aussitôt des traces certaines de l'âge de la pierre en silex esquilleux et consigna ses observations et ses déductions dans l'*Akhbar* du 27 février dernier. Depuis lors, une Commission s'est constituée pour faire de ces découvertes l'objet

d'une constatation tout-à-fait scientifique qui ne laisse aucune prise aux dénégations. Nous tiendrons nos lecteurs au courant des résultats ultérieurs de cette intéressante découverte, qui eût passée inaperçue sans le zèle et les connaissances spéciales de M. le Dr Bourjot qui a d'ailleurs fait tout son possible pour la populariser au moyen de conférences publiques sur le terrain même de ses trouvailles.

Orographie du nord de l'Afrique. — Parmi les hautes montagnes d'Afrique, le Miltsin, au Maroc, a. 3475m

Les positions suivantes ont été déterminées astronomiquement dans l'Afrique du Nord :

		Lat.		long. en deg.		en temps.
Alger (phare).	—	36.47.20 N.	—	0.44.10 E.	—	0. 2.57
Bône (hôpital).	—	36.53.58 N.	—	5.25 41 E.	—	0.21.43
Constantine (Casba 664 m.)	—	36,22.21 N.	—	4 16.36 E.	—	0.17. 6
Oran (fort Santa-Cruz).	—	35.42.40 N.	—	2.59.39 O.	—	0.11.59
Tanger (consulat de France)	—	35.46.57 N.	—	8. 9. 5 O.	—	0.32.36
Tripoli (consulat de France)	—	32.53.40 N.	—	10.51.18 E.	—	0 43.25
Tunis (pavillon de France)	—	36.46.48 N.	—	7.50.52 E.	—	0.31.23

(*Annuaire du Bureau des longitudes*, p. 68).

Monuments libyques de la Cheffïa. — Nous extrayons le passage suivant d'une lettre que M. le général Faidherbe, commandant la subdivision de Bône, nous écrit à la date du 1er mai :

« Mon cher Monsieur Berbrugger,

» Je vous dirai que je m'attache à la question libyque avec cette ténacité que j'ai mise pendant dix ans, à travailler la question sénégalaise. Nous cherchons en ce moment et, qui mieux est, nous trouvons des stèles à inscriptions libyques; pour les sauver de la destruction, je commence à les réunir à l'hôtel de la Subdivision. Le Dr Reboud, que j'ai envoyé du côté de la Cheffia, sur la route de Bône à Bou Hadjar, vient d'en découvrir une vingtaine d'inédites; deux semblent être bilingues, ayant une épigraphe latine au-dessus du texte africain. Tous les textes libyques se lisent verticalement (1). Nous allons continuer nos recherches. »

(1) C'est ce que nous avions soupçonné, sans oser toutefois l'admettre, d'après les monuments à nous connus déjà, ainsi qu'il résulte d'une remarque contenue dans le premier article de ce numéro, p 168 — *N. de la R.*

Dans une lettre datée de Bône, 5 mai, M. le Dr Reboud nous écrit ce qui suit sur le même sujet :

« M. le général Faidherbe, m'ayant témoigné le désir d'avoir de nouveaux renseignements sur le cimetière libyque de la Cheffïa, j'ai entrepris d'aller recueillir ce que cette intéressante nécropole possède d'inscriptions africaines.

» M. de Montarby, lieutenant d'état-major qui m'a accompagné, était chargé de lever le terrain et a dessiné les stèles principales.

» Sur les indications de M. le capitaine du Génie, Mangin, et, conduits par le sergent Jayer, chargé de la construction du pont de l'oued Semsen, affluent de droite de l'oued el-Kebir (ou Bou Hadjar et, plus bas, oued Namoussa), nous avons exploré une vaste nécropole située aux pieds du versant oriental du Djebel Boutabet, à l'angle Sud-Est du *Kef* (rocher) des Beni Feredj, à un kilomètre environ, à l'Ouest de la Koubba qui s'élève au milieu de la ruine romaine de Bou Aoun. Cette nécropole est à 4 kilomètres de distance et au N.-O. du pont nouvellement construit sur l'oued Semsen, près duquel nous avons dressé nos tentes. Le Génie militaire a fait faire un abreuvoir à quelques mètres de ce cimetière où nous avons constaté la présence de :

1° Dolmen ;

2° Stèles numidiques ;

3° Stèles romaines ;

4° De Stèles à inscriptions latines surmontant une épigraphe en caractères dits libyques ; soit inscriptions bilingues.

» Nous avons rapporté de cette intéressante excursion environ vingt-six textes nouveaux et nous avons pris des estampages de tout ce qui nous a paru important. J'espère pouvoir faire photographier ces estampages et vous envoyer des épreuves auxquelles vous donnerez la destination la plus convenable.

» Quatre de nos inscriptions libyques se trouvent actuellement en sûreté à l'hôtel de la subdivision de Bône ; la plus belle a été prise au cimetière de l'abreuvoir ou du Kef des Beni Feredj ; les trois autres, blocs rocheux assez informes, viennent de l'Henchir ou ruine de Chabet el-Mekous, appelée aussi Henchir el-Mermeri et qui est située sur la route de Bou Hadjar.

» Une des inscriptions latines — parmi les quatre épigraphes bilingues — la plus longue (n° 6), renferme un nom de localité nouveau *(Tenelio, Tenello, etc. ?)* Les deux estampages que j'ai faits de cette très-intéressante épigraphe ne sont pas parfaits, je l'avoue, l'état de la pierre ne permettant pas de faire mieux.

» Une deuxième bilingue (n° 7), contient des noms indigènes.

» Je crois qu'avec un mois de recherches et quelques hommes pour soulever les pierres, nous pourrions recueillir une masse considérable d'inscriptions en caractères numidiques. Jusqu'ici, pas une seule inscription phénicienne et pourtant on parlait phénicien dans ce pays du temps de Saint-Augustin.

Je ferai tout mon possible, malgré l'état actuel du pays, pour aller explorer le canton des Chiebua, qui pourraient bien être les descendants de la ville de Thiarena ou Thiara (V. Fournel et la correspondance de Saint-Augustin), dont l'évêque sortit du monastère de Thagaste avec son petit avoir qu'il aurait dû, selon les uns, laisser aux pères du couvent, opinion qui ne fut pas celle de Saint-Augustin.

» Que de choses à trouver, rien que dans les limites du diocèse d'Hippone !

» Agréez, etc.,

» Dr Reboud. »

Remarques de la Rédaction. — Après avoir accusé ici réception de 28 inscriptions libyques envoyées par M. le Dr Reboud, commençons notre chapitre des observations par un renseignement que nos honorables correspondants de la subdivision de Bône pourront utiliser en temps et lieu.

Le 10 novembre 1840, nous trouvant à La Calle, l'hôte de M. le chef d'escadron de Mirbeck, alors commandant du cercle de ce nom, cet officier supérieur nous montra cinq inscriptions libyques dont nous prîmes immédiatement copie ; elles avaient été relevées par l'indigène Si Saïd ben Ibrahîm, cousin d'El-Hasnaoui, et cheikh du canton de la Cheffïa, en un lieu nommé Sanhadja, près de ladite Cheffïa, entre les tribus tunisiennes de Chïebna Ouesteta et les Oulad Mansour.

Des inscriptions copiées par un indigène ne nous inspi-

raient pas beaucoup de confiance ; et, depuis vingt-huit ans, que celles-ci étaient couchées sur un de nos nombreux calepins de voyage, nous les avions à peu près oubliées et il a fallu l'exploration du Dr Reboud dans la Cheffia pour nous les remettre en mémoire. Nous les donnerons en même temps que les 28 épigraphes africaines que M. Reboud vient de nous envoyer, ne pouvant placer ici que celles qui sont déjà citées au premier article de ce numéro, plus les quatre bilingues de la Cheffia dont l'importance réclame une publication immédiate. Mais nous prions nos honorables correspondants qui viennent de fournir un contingent si remarquable à la question libyque et comme nombre et comme qualité de vouloir bien prendre note du lieu appelé *Sanhadja*.

La première et la plus importante des bilingues envoyées par M. le Dr Reboud est ainsi conçue dans sa rédaction latine :

C. IVLI....S.....
LVS VET. DONIS
DONATIS·TORQVI
BVS ET ARMILLIS.
DIMISSVS ET IN CIVIT
SVA TENELIO·FLAM
PERP·VIX.AN LXXX.
H S E (1)

(Ici arrive le texte libyque pour lequel V. le n° 6 des planches).

Les huit lignes ci-dessus se lisent ainsi :

Caius Julius S.....
lus, veteranus, donis
donatis torqui —
bus et armillis ;
dimissus, et in civitate
sua Tenelio (?) Flamen
perpetuus. Vixit annis octoginta.
Hic situs est

C'est à dire :

Caius Julius S..... lus,
vétéran gratifié,

(1) Cette dernière ligne est enchevêtrée avec le commencement du texte libyque.

comme récompenses (militaires), de colliers et de bracelets,
(puis) congédié, et, dans sa cité
de Tenelio, Flamine
perpétuel, a vécu 80 ans,
Il gît ici.

Ce texte, où il n'y a d'incertain que le nom de la localité, doit aider puissamment à l'intelligence de la rédaction libyque qui le suit et qui, selon toute probabilité, n'en est qu'une traduction plus ou moins libre. Aussi, nous en adressons copie, ainsi que des trois suivantes, à M. le colonel Hanoteau et à M. le Dr Judas, que leurs études spéciales sur la matière mettent plus à même d'en tirer bon parti.

L'inscription bilingue dont on vient de lire la partie latine a été copiée et estampée en double expédition le 26 avril dernier, par M. le Dr Reboud dans la plaine de la Cheffia (cercle de La Calle), au nouvel abreuvoir situé au pied du Kef des Beni Feredj, entre ce Kef et le Ksar Bou Aoun. La stèle a une hauteur totale de 1m47c sur une largeur de 53m. Elle était à peu près couchée sur le sol ; et la partie écrite, sauf quelques lignes du texte latin, n'était pas visible. Le creux des caractères libyques était rempli d'argile. La face de la pierre qui contient les épigraphes est très-rugueuse ; les lettres y sont profondément gravées à bords irréguliers. On y remarque de nombreuses épaufrures qu'on est disposé parfois à prendre pour des caractères. Dès lors, un estampage était fort difficile à obtenir. Du reste, M. le Dr Reboud, à qui nous empruntons les détails qu'on vient de lire, annonce que sa copie est conforme à celle qui figure sur l'album de son compagnon d'explorations, M. le lieutenant d'état-major de Montarby.

La deuxième inscription bilingue présente ce texte latin :

NADDHSEN·COTVZZA
NISIT IR B·MISICIRI VIX
ANNIS XX· H·S·E.

On voit ici qu'un indigène appelé Naddhsen Cotuzza a vécu 20 ans. Quant au reste, la lecture en paraît trop peu certaine pour qu'on en hasarde une traduction.

La 3e et la 4e inscriptions bilingues n'offrent que les formu-

les *Vixit annis* et *Hic situs est*, avec mention d'un âge de 9 ans sur la première et de 23 ans pour l'autre (V. pour ces trois épigraphes les nos 7, 8 et 9 de la planche).

L'espace nous manque aujourd'hui pour exposer toutes les réflexions que ces textes nous suggèrent ; nous y reviendrons dans le prochain numéro, à propos des autres inscriptions libyques qui s'y trouveront lithographiées.

Mais nous ne terminerons pas cet article sans dire un mot sur la rareté des épigraphes phéniciennes dont M. le Dr Reboud s'étonne, ajoutant que, pourtant, si l'on s'en rapporte à Saint-Augustin, on parlait le phénicien dans ce pays.

Nous croyons qu'en appelant *punique* la langue des berbers de cette contrée, l'évêque d'Hippone ne faisait que céder à une mauvaise habitude ancienne déjà chez les Romains : ceux-ci ne s'arrêtant guère à la différence des idiômes parlés par les groupes d'*asiatiques* — phéniciens ou carthaginois — établis dans quelques comptoirs de la côte du Nord de l'Afrique et par les véritables indigènes vivant sur le reste du territoire, ont appelé d'un même nom ces langages pourtant si divers mais également incompréhensibles pour eux. Tout porte à croire qu'il en a été ainsi, car on ne peut admettre ni comprendre que quelques marchands disséminés sur ce littoral aient jamais pu imposer leur langue à la masse du peuple indigène qui les bloquait de toutes parts dans leurs rares et étroits comptoirs, quand les Romains, après six siècles d'une domination étendue sur *tout* le pays, n'ont pas eux-mêmes obtenu ce résultat.

Mais le sujet exige de plus grands développements et d'autres preuves à l'appui. Nous y reviendrons en temps plus opportun, c'est-à-dire quand l'espace ne nous manquera pas comme en ce moment.

A. Berbrugger.

Pour tous les articles non signés :

Le Président, A. Berbrugger.

Alger. — Typ. Bastide.

12e Année. N° 70. JUILLET 1868.

Revue africaine

NOTE SUR DES INSCRIPTIONS DE CONSTANTINE

Plusieurs inscriptions latines ont été récemment découvertes à Constantine, par suite des démolitions que nécessite le tracé de la rue impériale. Je dois à l'obligeance de M. Cordonnier, membre de la Société archéologique de la province de l'Est, un estampage bien réussi des quatre plus importantes, lesquelles proviennent d'un terrain contigu au tétrapyle. La copie exacte d'une cinquième inscription m'a été remise par notre savant confrère, M. Ginsburg, en même temps que l'empreinte de deux épitaphes presque frustes.

Si, dans les ruines de Lambèse et de Verecunda, la plupart des pierres épigraphiques se font remarquer par leur état de conservation, il n'en est pas de même sur le rocher de l'ancienne Cirta, où les Numides essayèrent tant de fois d'écraser la domination romaine. On y rencontre peu de matériaux antiques qui aient été épargnés par le fer et par la flamme. Fragments d'architecture, statues, dédicaces, tombeaux, presque tout est mutilé, ruiné par l'incendie, comme si la haine des indigènes, s'acharnant contre la matière inerte, eût voulu détruire jusqu'au dernier vestige d'une civilisation, qui, malgré les mesures politiques de Septime Sévère et de Caracalla, les avait maintenus dans un état d'infériorité peu différent de l'esclavage. D'ailleurs, n'est-il pas démontré par des témoignages épigraphiques, trouvés

à Constantine même, que la sécurité ne commença à s'établir dans le pays, que vers le milieu du IVe siècle, sous les auspices de Constantin le Grand « Perpetuae securitatis ac libertatis auctori » *(Inscrip. rom. de l'Algérie,* n° 1845*)*.

C'est à cette époque, si favorable à l'Église d'Afrique, que se rattache la première des inscriptions recueillies par M. Cordonnier. En voici le texte et la lecture:

N° 1.

RESTITVTORILIBE
ET CONSERVATORIT
DN FLAVIO VAL CONS
VICTORIOSISSIMOETN
AVG·IVLIVS IVVENAL
RAT·NVMIDIAE·ET·MA
NIARVM· DNMQEI

Restitutori libertatis et conservatori totius orbis, domino nostro Flavio Valerio Constantino, pio, felici, victoriosissimo et nobilissimo, semper Augusto, Julius Juvenalis, vir perfectissimus, Rationalis Numidiae et Mauretaniae, patronus Coloniarum, devotus numini majestatique ejus.

« A celui qui a rétabli la liberté et sauvé tout l'univers, à notre seigneur, Flavius Valerius Constantin, pieux, heureux, très-victorieux et très-noble, toujours Auguste.

« Julius Juvenalis, homme perfectissime, Rational de la Numidie et de la Mauritanie, patron des Colonies, dévoué à sa divinité et à Sa Majesté. »

Toute la partie droite de l'inscription a disparu par suite d'une cassure qui s'est produite du haut en bas. Je crois cependant avoir réussi à compléter les lignes. Ainsi, le T, qui termine la 2e ligne, ne peut convenir qu'à l'expression *totius orbis,* comme l'indique la formule déjà connue: *restitutori orbis,* qui figure sur une borne milliaire de Thamugade, datant du règne de Lucius Domitius Aurelianus *(Insc. rom. de l'Algérie,* n° 4378*)*.

A la 4e ligne, sans me préoccuper du signe (1) placé dans l'in-

(1) Ce signe ressemble à la barre transversale d'un T.

terligne, je vois dans les deux jambages encore marqués sur le bord de la pierre, le commencement d'un N. Quant aux deux dernières lignes, il ne m'est pas venu un seul instant à l'idée de combiner les groupes de lettres restant à chaque extrémité de manière à en former le mot *Mauretaniarum*, en raison de l'usage adopté sous le même règne d'écrire : *rationalis Numidiae et Mauretaniae*. D'un autre côté, on sait que beaucoup de hauts fonctionnaires tenaient à honneur de devenir patrons des colonies Cirtéennes.

Le Code Théodosien nous a conservé, en ce qui concerne les *Rationales* ou sur-intendants des finances de l'Afrique, une liste de noms et de dates, où l'on voit: 1° qu'en l'année 322, les *Rationales* exerçaient leur surveillance sur toute l'Afrique, « per universam Africam »; 2° qu'en 346, il y eut un *Rationalis* de la Numidie, nommé Juvenalis, mais, sans indication de prénom. Malgré cette dernière particularité, bien faite pour exciter le doute, j'incline à considérer le Juvenalis du Code Théodosien comme l'auteur de la dédicace à l'empereur Constantin. Il aurait été maintenu dans ses fonctions par Constance, lequel succéda à son père, en 337, dans le gouvernement de l'Italie et de l'Afrique.

Mes recherches antérieures avaient fait connaître un *Rationalis* de la Numidie et de la Mauritanie, désigné par les noms de Vettius Florentinus sur deux monuments consacrés en l'honneur de Constantin *(Annuaire de la Soc. archéol. de Constantine* pour 1860-1861, p. 141).

Sous un autre point de vue, la pierre dont nous avons essayé de compléter la lecture, rappelle le temps où, délivrés de la persécution ordonnée par Dioclétien, les chrétiens de Cirta obtinrent l'autorisation de relever leurs églises et de pratiquer leur culte librement, ainsi qu'il appert d'une inscription dédiée à Constantin et relevée par M. Léon Renier : « Qui libertatem tenebris servitutis oppressam suâ felici victoriâ novâ luce inluminavit et revocavit » (Inscr. rom. de l'Algérie, n° 1847).

Les trois inscriptions qui suivent sont sorties également du morceau de terrain situé au pied du Tétrapyle de Cirta. Si elles ne présentent pas le même intérêt que la précédente, en ce sens

que les noms propres y font défaut, l'histoire locale y recueillera encore la mention des grandes cérémonies, telles que jeux scéniques et distributions de vivres, accomplies en l'honneur de l'élection de certains magistrats. Le type régulier de l'écriture m'autorise à les attribuer au deuxième siècle. En voici le texte :

N° 2.	N° 3.	N° 4.
CPIVSFAI	NVS.EQ.PVB	VIRATVS
MAGPONTIF	IR.PRAEF	NATVS AED PON
IC.ET.CHVL.QQ	ATVAS	ID COLONIAR.RV
VAS OB HONO	IQ.POLLICI	VIRORVMDVAS O
ORVM SCENICO	VMMISSILI	EST ADDITO DIE LVD
TIDEMQVE DE	VIT	S.SVA PECVNIA DED.

Sur une pierre carrée provenant des déblais du Coudiat-Aty, on lit en beaux caractères de 9 centimètres :

M.DVPIDIVS
QVINQ. (1)

CHERBONNEAU.

(1) Voir, à la *Chronique*, les détails supplémentaires donnés par M. le capitaine Bugnot sur les fouilles d'où proviennent les inscriptions ci-dessus et sur deux autres épigraphes qui ne sont pas rapportées ici. — *N. de la R.*

CONQUÊTE DE BOUGIE PAR LES ESPAGNOLS

D'APRÈS UN MANUSCRIT ARABE.

C'est à l'obligeante initiative de M. le colonel Bonvalet, commandant supérieur du cercle de Bougie, que je dois la communication du curieux document arabe dont on va lire plus loin la traduction. Il est de mon devoir de signaler, dès à présent, aux amis des études historiques que c'est à cet officier supérieur que revient tout le mérite de la connaissance de ce document, découvert entre les mains d'un taleb de la tribu kabile des Beni Yala.

Jusqu'à ce jour, nous avions été obligés de nous en tenir aux narrations de Léon l'Africain et de Marmol, les seuls qui eussent relaté d'une manière quelque peu détaillée les phases de la domination espagnole sur la côte d'Afrique et, en particulier, ce qui avait trait à Bougie (1).

Il était cependant permis de supposer que la conquête d'une ville aussi importante que l'était Bougie, au commencement du XVIe siècle, n'avait pu passer inaperçue. Elle avait dû, au contraire, frapper les imaginations et stimuler la verve littéraire des écrivains d'une cité réputée encore, alors, comme la plus éclairée de l'Algérie, qui se voyaient chasser de leurs foyers par une invasion chrétienne. Mais si ces documents contemporains existaient, ils étaient inconnus.

Ainsi que je l'ai dit déjà dans un autre travail de la même nature (2), on ne se forme pas la moindre idée des difficultés

(1) Les historiens proprement dits, tels que Mariana, Zurita, Juan de Ferreras, ont parlé de ce fait d'armes avec beaucoup plus de détails que Léon l'africain et Marmol, dont ce n'était pas la spécialité. Ferreras, en particulier, dit positivement que la lutte fut très-vive entre les Espagnols et les Bougiotes, et il en esquisse les principaux traits. — *N. de la R.*

(2) Préface de la traduction du *Kitab el-Adouani*, actuellement à l'impression dans le Recueil de la Société archéologique de Constantine, XIIe volume, année 1868.

qu'on rencontre non-seulement pour découvrir les manuscrits arabes, mais surtout pour qu'il nous soit permis d'en prendre connaissance.

Il y avait longtemps que mes recherches sur le passé de Bougie se portaient plus spécialement vers l'époque de la domination espagnole ; le peu de succès que j'avais eu commençait à m'y faire renoncer, quand j'appris qu'un taleb kabile possédait un ouvrage relatif à cette période. Il ne fallait pas songer à se procurer le texte original, car nous savons par expérience combien les indigènes tiennent à leurs vieux papiers de famille ; mais nous devions tâcher d'obtenir au moins la faveur d'en prendre une copie. Après bien des démarches infructueuses, un bougiote nommé Si Saïd ben Ali offrit de se rendre lui-même aux Beni Yala, auprès du détenteur du manuscrit ; et on doit juger de la satisfaction que j'éprouvai, lorsque, peu de temps après, M. le colonel Bonvalet me transmit la copie tant désirée.

Le récit de la prise et de l'occupation de Bougie y figure au complet ; les événements, conduits jusqu'au commencement où le turc Salah Raïs reprit la ville aux Espagnols, sont racontés d'une manière claire et vive. Mais ici se présente un fait qui démontre l'utilité de contrôler les documents historiques, en puisant toujours à des sources diverses d'informations. D'après l'auteur arabe, nommé Abou Ali Ibrahim el-Merini, les Bougiotes firent une vigoureuse résistance devant l'invasion et ce n'est pas sans efforts, comme nous l'avions cru jusqu'ici, en nous en rapportant aux versions espagnoles, que Pierre de Navarre prit possession de cette importante ville maritime.

Le récit arabe est plus attachant et semble plus vrai ; je ne veux cependant risquer aucune appréciation et, afin de mettre dans les mains du lecteur tous les moyens de juger les deux versions, je vais rappeler ce que disent Léon et Marmol ; on verra ainsi beaucoup mieux comment les événements ont été interprétés par les uns et les autres.

Léon l'africain s'exprime en ces termes :

...... « Les habitants de cette cité (Bougie) furent jadis opulents et soulaient armer plusieurs fustes et galères, lesquels ils envoyaient courir sur les frontières d'Espagne ; tellement que la

ruine d'eux et de leur cité en est procédée, parceque le Comte Pierre de Navarre y fut envoyé pour la prendre...

» Les citoyens sont assez joyeux, qui ne tâchent à autre chose qu'à se donner du bon temps et à vivre joyeusement, tellement qu'il n'y a celui qui ne sache sonner d'instruments musicaux et baller ; principalement les seigneurs, lesquels n'eurent jamais guerre contre personne, qu'ils en fussent le motif : au moyen de quoi, ils en sont tellement apoltronis et de si lâche courage, qu'étant intimidés par la descente de Pierre de Navarre avec quatorze vaisseaux, décampèrent avec le roi qui fut des premiers à gagner le haut, prenant la montagne pour refuge de lui et des siens.

» En sorte de quoi, sans coups ruer, ni glaive briser, le Comte, après y être descendu, la saccagea, puis soudainement y fit édifier un fort près le rivage de la mer, sur une belle plage et fortifia encore une autre ancienne forteresse qui est semblablement du côté de la marine et joignant de l'arsenal (1). »

D'après ce qui précède, la prise de Bougie aurait été un exploit facile (2). Nous allons voir, maintenant, comment les mêmes événements sont racontés par l'auteur indigène. Dans le cours du récit nous aurons le soin de mettre en note les autres détails fournis par Marmol, afin que le lecteur, ainsi que nous l'avons déjà dit, apprécie mieux les deux versions.

I.

PRISE DE BOUGIE PAR LES ESPAGNOLS.

Louange à Dieu unique ;
Son Gouvernemeut seul est durable.

(1) Dans ce passage, Temporal, a traduit inexactement son auteur, comme d'habitude. Exemple cette phrase « Si dilettano di passar il tempo allegramente ; cada uno sa sonare e ballare, e massime li signori, quali mai non fecero guerra con alcuno e furono tanto di vil animo, etc. » qu'il rend par : ... Il n'y a celui qui ne sache sonner d'instruments musicaux et baller, principalement les seigneurs lesquels, n'eurent jamais guerre contre personne, *qu'ils en fussent le motif ;* au moyen de quoi ils en sont si apoltronnis et de si lâche courage, etc.

Où Temporal a-t-il vu dans ce texte italien le membre de phrase que nous avons souligné ? — *N. de la R.*

(2) Revoir la note 1 de la page 245.

Le savant, le cheïkh Abou Ali Ibrahim el-Merini, de Bougie, dans son livre intitulé عنوان الاخبار فيما مرّ على بجاية « *Exposé des événements qui se sont passés à Bougie,* » raconte ce qui va suivre :

Plusieurs princes occupèrent successivement le pouvoir suprême dans le royaume de Bougie, et cette ville devint souvent le théâtre des luttes que la rivalité fit éclater entre eux. Cette situation durait encore à l'époque où le trône était occupé par le sultan Abou el-Abbas Abd-el-Aziz, fils de l'Emir Abou Mohammed Abd-Allah. Son frère, Abou Beker, commandait alors à Constantine.

Ce dernier, désirant étendre les limites de sa puissance, tourna ses vues sur les états d'Abd el-Aziz qu'il résolut de renverser. Pendant deux années consécutives, il resta en campagne, ne cessant d'inquiéter Bougie dont il voulait s'emparer, mais il éprouva toujours une vive résistance. Le sultan Abd el-Aziz lutta avec énergie et réussit à se maintenir au pouvoir, parce qu'il avait eu la précaution de recruter de nombreuses troupes et qu'il avait amassé des approvisionnements considérables en vivres et en munitions de guerre. Du reste, son port était rempli de bâtiments montés par des marins dévoués à sa cause.

Néanmoins, Abou Beker continuait à menacer Bougie et venait l'assiéger de temps en temps. Chaque fois, il portait la dévastation dans les campagnes, en ruinant les habitations et incendiant les récoltes.

Au commencement de l'année 912 (1507), il se présenta de nouveau devant les murs de Bougie qu'il assiégea pendant quarante jours, mais après s'être borné à couper les arbres des vergers environnants, il dût cette fois encore abandonner sa tentative et s'en retourner désappointé vers Constantine. Le sultan Abd el-Aziz lui écrivit, à cette occasion, une lettre conçue en ces termes :

« O toi qu'enflamme la jalousie et que frappe l'éblouissement de l'ambition ! l'échec que tu viens d'éprouver devrait te convaincre de l'impuissance de tes efforts. Renonce donc à descendre de nouveau dans l'arène pour essayer de me renverser. Comment peux-tu croire que j'aurais la faiblesse de t'abandonner un royaume que je me suis appliqué à créer ?

» Renonce plutôt à cette lutte qui te nuit dans l'esprit des populations fatiguées. Suis le conseil que je te donne ; ton ambition ne saurait en souffrir ; il en est temps encore. Porte tes vues conquérantes vers l'Ifrikia rebelle qui s'étend derrière toi, tu trouveras là un aliment proportionné à ton insatiable avidité. »

Mais Abou Beker, au lieu d'écouter les sages exhortations de son frère, fit une nouvelle expédition contre Bougie en l'an 913 (1508). Le sultan Abd el-Aziz résolut alors de le prévenir en marchant lui-même sur Constantine. Son rival avait déjà mis le pied sur le territoire de Bougie ; les deux corps d'armée se rencontrèrent et Abou Beker fut mis dans une déroute complète. Abd el-Aziz, profitant de sa victoire, pénétra dans le Hodna et de là se rendit à Constantine qui lui ouvrit ses portes et reçut de lui une organisation nouvelle et régulière.

Pendant que le sultan s'occupait ainsi à raffermir sa conquête, il reçut la nouvelle du débarquement des chrétiens à Bougie. Cet événement inattendu renversa tous ses projets. Il expédia immédiatement son fils Abou Farès pour rassembler toutes les troupes du pays, afin de repousser l'invasion des infidèles.

Nous avons raconté plus haut la guerre qui avait éclaté entre les deux frères, guerre dont on ne voyait pas arriver le terme. Ce qui constituait la force du sultan Abd el-Aziz c'était la position de sa capitale, située près des montagnes de la Kabilie, d'où il pouvait tirer des renforts, et d'avoir un port qui faisait un grand commerce avec les nations européennes. Ces relations commerciales avec les chrétiens furent interrompues par suite de la guerre sainte qui éclata dans le Moghereb.

Les musulmans d'Andalousie avaient été repoussés jusqu'à la mer par le Tar'ia (1) (l'empereur d'Espagne). L'émir de Bougie reçut alors du souverain de Tunis l'ordre d'armer des vaisseaux pour faire la guerre aux chrétiens envahisseurs de l'Andalousie. Cet ordre fut exécuté d'autant plus volontiers qu'il y avait empressement de la part des musulmans. Les bâtiments de Bougie allèrent faire des descentes sur les côtes d'Espagne, où ils enle-

(1) Les écrivains musulmans donnent aux empereurs chrétiens le titre de Tar'ia طاغية qui est synonyme de tyran, de chef despote.

vaient des hommes et des richesses; ils couraient sur tous les vaisseaux ennemis qu'ils rencontraient et ramenaient leurs prises à Bougie. C'est à tel point que cette ville et toutes celles du littoral de l'Afrique se remplirent d'esclaves chrétiens.

Cependant, après avoir fait la conquête de l'Andalousie entière, l'empereur attaqua Oran, finit par s'en emparer en l'an 910 (1505-6), et y mettre une garnison de ses troupes (1). Les musulmans tentèrent de reprendre cette ville mais n'y parvinrent pas. En l'année 912 (1507) le sultan Abd el-Aziz s'étant concerté avec le souverain de Tunis résolut de porter secours aux gens d'Oran pour les aider à expulser les infidèles. A cet effet, il demanda du renfort à toutes les villes; ses kaïds surveillaient activement l'armement des vaisseaux, mais au moment où tous ces préparatifs étaient terminés, éclata la guerre entre lui et son frère l'émir Abou-Beker. Ne pouvant dès-lors se mettre lui-même à la tête de cette armée de secours, il en donna le commandement à son fils Abou Farès qui conduisit les troupes allant à Oran par terre. Son ministre, Mohammed ben Abd Allah el-Kenani et Brahim ben Younès partirent par mer. Mais la nouvelle de l'arrivée prochaine de cette armée parvint aux Espagnols d'Oran. Les infidèles apprêtèrent aussitôt leurs vaisseaux pour repousser l'agression. Les deux flottes se rencontrèrent; celle des musulmans fut battue et un grand nombre de martyrs de la foi périrent dans ce combat naval.

L'an 915 (1509-10), l'empereur embarqua son armée et lui fit prendre terre inopinément, près de Bougie, au-dessous de l'endroit où existait le tombeau de Sidi Aïça es-Sebouki (2). Les

(1) Il s'agit sans doute ici de la prise de Mers el-Kebir qui eut lieu en effet vers cette époque; car Oran ne fut conquis qu'en 1509 — *N. de la R.*

(2) ضريح الشيخ عيسى السبوكي

Le tombeau du cheïkh Aïça es-Sebouki était situé dans le quartier au N.-E. de la ville que nous appelons la Vallée des Singes, entre la pointe du cap Carbon et les contreforts rocheux qui s'étendent jusqu'au cap Bouak. La crique formée par ces deux caps est nommée par l'auteur Marsa el-Kedima, l'ancien port. Entre le tombeau du cheïkh Aïça et la plage, au fond de cette crique, se trouve actuellement le jardin des matelots de la direction du port.

chrétiens rassemblèrent rapidement sur ce point, en y élevant des baraques en planches, tout le matériel nécessaire pour un siège prolongé.

A ce moment, ainsi que nous l'avons dit plus haut, le sultan Abd el-Aziz, en lutte avec son frère Abou Beker, se trouvait à Constantine. Il avait réduit à la soumission les Arabes et les *Sedouïkiche* (1) de la contrée. Il s'était emparé de Brahim ben Ouadfel, le chef du parti qui lui était hostile et qui avait favorisé les agressions successives d'Abou Beker. Brahim, conduit à Constantine et emprisonné, fut mis à mort le 2 du mois de moharrem de l'an 915. Quant aux villes tributaires du royaume de Bougie, telles que Msila et Hamza, elles n'avaient pas cessé de rester dévouées à Abd el-Aziz. Mais les confédérations arabes et une partie des Dreïd avaient suivi le mouvement imprimé par Abou Beker et, dans une des courses de ce prince elles attaquèrent le camp d'Abou Farès, fils du sultan Abd el-Aziz, qui était établi à Guedjan (2) du côté de Sétif. Ce prince les combattit vigoureusement, les repoussa et mit en déroute avec de grandes pertes les beni Aïad, les Mçaïd et ceux qui étaient de leur côté. Mohammed ben Ali ben Yakoub fut tué dans ce combat. Après sa victoire, Abou Farès se dirigea vers Constantine afin d'y rejoindre son père. Abd el-Aziz lui donna le gouvernement de cette ville.

Mon père m'a raconté ce qui suit: « Pendant que nous étions à Constantine arriva la nouvelle du débarquement des infidèles à Bougie. Abd-el-Aziz, se dressant subitement sur son siège, appela son fils Abou Farès et lui ordonna de se porter tout de suite avec des troupes au secours de sa capitale et d'empêcher les ennemis d'y pénétrer. Mais ceux-ci l'avaient devancé déjà. Leur armée avait effectué sa descente dans l'ancien port au-dessus duquel se trouve le tombeau du cheikh Aïça el-Sebouki. Ce quartier était entièrement habité par des maures andalous qui

(1) Les Sedouïkiche, population berbère occupant le pays au Nord et à l'Ouest de Constantine. Voir à leur sujet Ibn Khaldoun, traduction de M. de Slane.

(2) Guedjan ou plutôt Iguedjan est situé au Nord de Sétif, dans le pays montagneux de la tribu des beni Selituan, non loin du pic du Bou Andas.

s'étaient réfugiés à Bougie après la conquête de leur pays par les chrétiens. Le sultan Abd-el-Aziz leur avait désigné cet endroit pour s'y établir parce qu'il n'y avait pas eu possibilité de leur faire place dans l'intérieur de la ville. Quelques-uns de ces réfugiés avaient également fixé leur demeure dans les jardins situés du côté de l'Oued-el-Kebir (Soumam).

Dès que les chrétiens eurent pris possession de la terre, ils envoyèrent proposer aux habitants de Bougie, au ministre chargé des affaires du sultan et enfin au fils du sultan qui était resté dans la place, de faire leur soumission sans résistance et d'ouvrir leurs portes. Cette proposition fut repoussée et on prit des dispositions pour se défendre. Les chrétiens voyant qu'ils échouaient dans cette voie pacifique dressèrent immédiatement depuis le quartier de Sidi Aïça, en suivant la crête du terrain, une palissade en bois semblable à une muraille (1). Ils s'établirent aussi sur la montagne et de là ils lançaient des boulets sur tous ceux qui tentaient de franchir les portes de la ville. Cette situation dura pendant dix jours.

Abou Mohammed ben Abd-el-Hak dit à ce sujet dans son livre : L'ennemi se fortifia dans ses retranchements de *diar Sidi Aïça,* pendant vingt-un jours, recevant l'eau et les vivres qui lui étaient nécessaires des vaisseaux venant d'Oran. C'est de là qu'ils tiraient journellement leurs renforts en hommes et leurs approvisionnements en vivres et en munitions. Pendant toute cette période, la lutte était acharnée entre les combattants. Une nuit entr'autres, une troupe de gens de la ville éprouva un grand désastre. Les guerriers les plus courageux, au nombre de cinq cent vingt, organisèrent une attaque. Les uns s'embarquèrent sur les barques de la ville pour attaquer par mer, tandis que leurs compagnons devaient tourner les positions en passant par le sommet de la montagne. Ces derniers sortirent par les portes Amsiouèn et Sadat (2). J'étais au nombre de ceux qui atta-

(1) La connaissance des lieux nous fait comprendre que l'auteur veut indiquer la crête qui du cap Bouac remonte vers les contreforts rocheux du Gouraïa.

(1) *Bab Amsiouèn*, ancienne porte dans l'enceinte sarrazine, où est

quaient par mer; mais pendant cette nuit un nombre considérable de musulmans succomba. Ceux venus par mer éprouvèrent peu de pertes, parce qu'après avoir effectué quelques captures ils parvinrent à s'éloigner rapidement à force de rames et à se mettre à l'abri. Le lendemain, une grande panique éclata dans la ville par suite des lamentations et des cris de désespoir que poussaient les familles de ceux qui avaient succombé dans l'attaque dirigée du côté de la montagne.

Ce jour là, arriva à Bougie l'émir Abou Farès, fils du sultan Abd-el-Aziz, amenant avec lui des guerriers accourus de toute la contrée, tels que les Arabes, les Sedouïkiche, les habitants de la montagne des Ketama, des kabiles des environs, ceux des Zouaoua; il arriva en même temps des Beni Abd-el-Oued et des Toudjin. Les deux fils du sultan, Abou Farès et Abou Abd-Allah, allèrent au milieu de tous ces combattants pour la guerre sainte. Ils se firent accompagner par quatre des principaux eulema de la ville qui étaient : Abou Ahmed ben Smaïl ben Ali Kenani, l'ancien chambellan de l'émir Brahim mort, sous l'émir el-Abbas; — Abou Aïça ben Brahim el Hantati, chargé des affaires du sultan; — Abou Yousef ben el-Haoussin ben Ali, de la postérité de Sid en-Nas; — et Abou Ali ben Mohammed, le prédicateur.

Ils se rendirent ensemble au milieu des guerriers musulmans, dont le nombre était tellement considérable, qu'il est impossible de le fixer. Ils étaient tous campés dans les jardins (1). Les marabouts, les gens de loi et les ascètes de la ville allaient prêchant la guerre sainte pour enflammer les courages. L'attaque contre les infidèles ne se fit pas attendre. Les musulmans se séparèrent en deux corps; les uns gravirent la montagne et les autres montèrent dans les barques. Les fils du sultan sor-

maintenant le chemin du phare, un peu au-dessus de notre hôpital militaire.

Bab Sadat, ancienne porte dont on peut retrouver l'emplacement en suivant le chemin qui du fort Abd-el-Kader mène à la direction du port, dans le port de Sidi Yahya.

(1) Ces jardins étaient situés au-dessous de la ville, entre notre Kasba, le parc à fourrages et ce que nous appelons la petite plaine.

tant par Bab Sadat et Bab Amsiouèn, se mirent à la tête du gros de leur troupe. L'attaque eut lieu en même temps par terre et par mer ; les guerriers musulmans s'appelaient les uns les autres de tous côtés et ils s'avancèrent ainsi jusqu'à la crête qui sépare le quartier Sidi Aïça de la ville. Mais à ce moment, les chrétiens sortant brusquement de leurs palissades, tous à la fois, refoulèrent les assaillants jusqu'aux murailles de la ville et en massacrèrent un grand nombre. Dans plusieurs attaques successives, ils essayèrent même de s'emparer des portes. C'est là que, poussés par la foule des fuyards, beaucoup de musulmans tombèrent étouffés. Parmi les martyrs de la foi, on comptait des hommes religieux, des eulema, des marabouts et des maures andalous réfugiés à Bougie.

Abou Mohammed ben Otman et-Tlili, prédicateur de la grande mosquée, raconte que dans la journée du 25 de Moharrem le nombre des victimes s'éleva à *quatre mille cinq cent cinquante*, gisant dans l'espace compris entre les deux portes de la ville. Mon père, ajoute-t-il, dans son livre, était parmi les morts, près des portes; je retrouvai son cadavre percé de trois blessures. Les deux princes succombèrent également.

La nouvelle de ce désastre parvint au sultan Abd-el-Aziz avec le récit de tout ce qui s'était passé depuis le jour du débarquement des chrétiens. On lui rendit compte que l'ennemi avait proposé l'aman aux habitants de la ville, s'ils voulaient consentir à se soumettre, mais que les Andalous réfugiés avaient dit : « Nous connaissons par expérience le peu de confiance qu'il faut avoir dans les promesses de ces infidèles; ils sont traîtres et perfides à leurs serments. » C'est ce qui avait déterminé les habitants de Bougie à repousser les offres de paix et à résister.

La mort de ses deux fils affligea profondément le sultan Abd-el-Aziz, mais il trouva la consolation de sa douleur, en songeant que Dieu leur accorderait sa miséricorde en récompense de leur zèle pour la foi.

Le sultan se hâta d'envoyer à Bougie les troupes qui restaient auprès de lui, ainsi que les Arabes et les kabiles de la contrée.

Cependant depuis qu'Abd-el-Aziz était maître de Constantine,

l'émir Abou Beker s'était retiré dans le Belezma (1). Dès que celui-ci apprit le débarquement des chrétiens à Bougie, il se rendit dans cette ville avec les guerriers dont il disposait. Pendant huit jours, il combattit comme un lion en furie, empêchant les habitants de s'enfuir afin de les forcer à la résistance. Enfin cela dura jusqu'au cinquième jour du mois de Safar de l'an 915 (25 mai 1509).

La mésintelligence régnait entre les troupes du sultan et celles amenées par Abou Beker; les chrétiens en profitèrent pour pénétrer dans les rues de la ville. Le lendemain, ils firent une attaque générale par terre et par mer. L'émir Abou Beker, qui s'était retiré auprès du château de l'Étoile (2), fut sur le point de tomber entre les mains de l'ennemi et beaucoup de ses soldats succombèrent martyrs autour de lui. L'émir parvint cependant à sortir de la ville, mais une troupe de musulmans enveloppée dans les rues fut massacrée.

Les habitants de Bougie avaient abandonné leurs maisons au point du jour, dès qu'ils s'étaient aperçus que les chrétiens s'étaient rendus maîtres du haut de la montagne. Voyant qu'il n'y avait plus pour eux aucun espoir de salut, ils avaient compris qu'il ne leur restait qu'à se sauver avec leurs femmes et leurs enfants.

Parmi ceux qui se sauvèrent ainsi était le cheïkh Nacer el Merini, chef des ministres du Sultan, qui emmena avec lui la famille d'Abd-el-Aziz et la conduisit en sûreté dans la montagne des beni Abd-el-Djebbar (3). Puis se sauvèrent également : Si el Moufok, Si Salah et Si el Hamlaouï, enfants de l'émir Brahim mis à mort par son cousin le sultan Abd-el-Aziz. Ces trois personnages, enfermés dans les prisons de la ville, avaient profité de la présence de l'émir Abou Beker pour réclamer leur mise en liberté. Ils sortirent en effet et combattirent à côté de leur

(1) Belezma, pays situé auprès de notre ville de Batna.

(2) Le château de l'Étoile était sur l'emplacement de notre fort Barral, le bordj Moussa des Turcs.

(3) Le territoire des beni Abd-el-Djebbar est situé sur la rive droite de la Soumam, à six lieues environ de Bougie. Ils constituaient une confédération composée autrefois d'une vingtaine de tribus.

protecteur jusqu'au dernier moment de résistance. Une partie de la population de Bougie se réfugia dans les montagnes du côté de Djidjelli. Cette montagne prit depuis le nom de Djebel beni Mïad (1). On dit que lorsque les Bougiotes s'éloignèrent de leur ville, ils marchaient tous groupés en masse; les Arabes les appelèrent alors el Mïad (réunion d'hommes) et ce nom est resté à la montagne dans laquelle ils se réfugièrent. D'autres allèrent chez les Zouaoua, entr'autres tous ceux qui avaient exercé un emploi dans la maison de la monnaie. Ils avaient à redouter la haine d'Abou Beker parce qu'ils s'étaient jadis déclaré contre lui en refusant de frapper la monnaie en son nom.

D'autres enfin se retirèrent chez les Oulad Yala el 'Adjissi, à l'est du djebel Fergan. Les Oulad Yala s'étaient autrefois établis sur ce point après avoir quitté leur patrie qui était la Kalâ des beni Hammad.

(à suivre)

L. Charles Féraud,
Interprète de l'armée.

(1) Il existe encore de nos jours, non loin du petit port de Ziama une tribu appelée les beni *Maâd*. Il y a peut-être quelque analogie entre ce nom, et celui des beni Mïad mentionné ci-dessus.

SUR VINGT-SEPT INSCRIPTIONS LIBYQUES

RÉCEMMENT TROUVÉES AUX ENVIRONS DE BONE, EN ALGÉRIE.

Mon savant confrère, M. le docteur Reboud, a eu l'obligeance de m'envoyer, il y a quelques jours, les copies sur estampages ou les estampages mêmes de vingt-sept inscriptions libyques trouvées en février et avril derniers dans deux cimetières anciens aux environs de Bône, en Algérie. Je me suis, sans délai, appliqué à l'examen de ces monuments et je m'empresse de faire connaître les résultats de mon étude.

Ici, la destination est constatée : il s'agit bien de pierres tombales ; c'est prouvé, pour l'ensemble, par les localités où la trouvaille a eu lieu, et, pour quatre stèles, en particulier, par la coexistence d'épitaphes latines où est indiquée la durée de la vie des personnes mentionnées, ainsi que la déposition de leurs corps dans ces asiles.

Deux de ces inscriptions ont été publiées déjà dans l'*Annuaire de la Société archéologique de Constantine,* année 1853, planches XVI et XVII, et indiquées comme ayant en effet été découvertes dans le cercle de Bône ; ce sont les nos 13 et 15 de la série *de M. Reboud.*

Le n° 13 répond à la stèle de droite de la planche XVI précitée, trouvée, avec deux autres qui ne se représentent pas ici, par M. Baxu, alors lieutenant de spahis. J'ai tenté, dans le cahier de l'Annuaire dont il s'agit, l'explication du texte. Mais, guidé alors par un petit nombre de monuments, souvent inexactement reproduits, je lisais transversalement, soit de droite à gauche, ou de gauche à droite, procédé qui paraissait autorisé par d'autres textes, en particulier par l'ancienne inscription libyco-punique de Thugga qui marche en effet de droite à gauche. Aujourd'hui, mieux éclairé par la comparaison d'une réunion plus nombreuse de copies tracées avec plus de soin, je me suis convaincu que toutes les inscriptions de la nouvelle série doivent se lire par lignes verticales de bas en haut, en se plaçant à la

gauche de la pierre, du moins mentalement. Le nº 13 offre précisément une des preuves de cette disposition ; elle est fournie par le premier signe (en bas) de la colonne de gauche, lequel se montre dans l'inscription de Thugga avec son évasement toujours ouvert dans le sens de la suite des lettres. L'inexactitude des dessins de M. Baxu en ce point m'avait privé de ce précieux indice. J'avais signalé la ressemblance du texte avec celui d'une autre stèle reproduite sur la planche XVII et trouvée par M. Dumont, alors sous-lieutenant au 16e léger, sur la route de Bône à Bou-Hadjar. Une note, écrite par M. Reboud sur l'exemplaire que j'ai reçu, peut porter à croire en effet à l'identité, nonobstant la différence de dessin du monument ; cependant, cette différence est telle qu'elle embarrasse, et je penche plutôt à penser qu'il y avait deux stèles avec même épitaphe, ce qui se reproduit plusieurs fois dans la série nouvelle, et ce dont on avait déjà d'autres exemples ; savoir, pour l'inscription greco-phénicienne de Malte et pour une inscription néo-punique des environs de Tunis. Quoi qu'il en soit, les textes, qui nous intéressent surtout ici, sont certainement semblables. La copie de M. Dumont présente avec un peu plus de régularité le signe dont j'ai parlé ; mais la confusion avec laquelle les lettres sont jetées sur la surface de la pierre ne permettait pas de saisir la direction par lignes verticales. Cette direction reconnue, grâce à l'exemplaire nouveau, une autre question se présente : par quelle colonne commencer, celle de droite ou celle de gauche ? Le choix est quelquefois difficile. Dans le cas qui nous occupe, la ligne médiane débute par deux barres parallèles dont la valeur alphabétique n'est pas déterminée de la même manière par les personnes vouées à cette étude (1), mais qui signifient

(1) Ce signe paraît fréquemment dans l'inscription libyco-punique de Thugga, tantôt comme lettre faisant partie d'un mot, tantôt comme mot isolé lui-même et signifiant *fils de*.... M. de Saulcy le regarde comme valant phonétiquement *ou*, qui est en effet employé en Kabilie dans le sens de *fils* ; je pense que c'est plutôt un G ou une gutturale analogue, formant, lorsqu'il fonctionne isolément, le mot AG, qui est beaucoup plus usité chez les Touaregs pour dire *fils*, et qui doit être, par conséquent, plus ancien, plus vraisemblablement employé dans des textes d'une date reculée. Cela me paraît d'autant plus probable, que le *ou* des Kabiles doit être, si je ne me trompe, un adoucissement de la gutturale des Touaregs.

sans conteste, entre deux noms propres, *fils de*.... Tel est ici le sens. Les cinq lettres qui suivent, et qui doivent, par conséquent, composer le nom d'un ascendant, du père, se montrent à la ligne de gauche du nº 1 sans la marque de filiation dont je viens de parler, et la comparaison prouve qu'ici le cercle doit contenir un point, ce qui en fait un B au lieu de R. Ce nom propre, au nº 13, doit être le conséquent d'un autre nom propre ; mais celui-ci est-il à droite ou à gauche ? Si à droite, il s'ensuit que la colonne de gauche, qui ne se rattache point à la seconde par le signe de filiation, doit avoir une signification commune ; je ne la saisis pas. D'un autre côté, comme il y a une lacune au commencement de la colonne de droite, on peut conjecturer que la lettre qui occupait cette place était le signe de la filiation. De la sorte, toute difficulté disparaît : cette ligne fait suite à celle du milieu et la colonne de gauche est constituée par le premier nom propre ; c'est par là que l'inscription doit être attaquée. La copie de M. Dumont porte en effet le signe de la filiation en tête (en bas) de la colonne de droite ; mais ce signe ne se retrouve pas au début de la colonne médiane où les deux autres copies le font voir ; on peut conjecturer qu'il y a déplacement dans la reproduction de M. Dumont, bien que le signe soit parfaitement dans l'alignement de la colonne de droite. Quoi qu'il en soit, je n'hésite pas à penser qu'il faut en effet restituer le signe de filiation. Je transcris et je traduis l'inscription ainsi :

1.	2.	3.	
Z (*a*)	S	G' (*e*)	1. *Cazad. Daz,*
D (*f*)	D	T	
? (*b*)	D	S (*d*)	2. *fils de Zabadedas,*
D	B (*c*)	D	
Z (*a*)	Z (*a*)	M	3. *fils de Madastag'.*
Ↄ	G	G	

(*a*) Ce signe, formé d'une simple barre dans l'axe de la ligne, se présente ici trois fois. Il reparaît souvent dans la série.
se montre une fois dans l'inscription de Thugga ; mais, omme il n'y fait point partie d'un nom propre, et comme il

n'existe d'ailleurs dans aucun des alphabets berbers que l'on a recueillis, on n'en a point déterminé la valeur phonétique. Cependant, dans l'inscription de Thugga, il concourt à écrire un mot de deux consonnes II— dont la seconde, formée des deux barres verticales, est un L, et qui doit signifier *Fer ;* or le nom du fer s'écrivant radicalement en berber ZL, je suis entraîné à croire que le même mot est employé dans l'inscription libyque de Thugga et que la lettre initiale du groupe pareillement bilittère, dont la finale est L, vaut par conséquent Z.

(*b*) Le nouvel exemplaire porte ici un point. Le point figure comme lettre dans les alphabets modernes, c'est la *Tagérit* ; mais il n'existe pas à ce titre dans les textes anciens, il n'y apparaît que comme disjonctif, et encore dans les textes soignés seulement, tels que celui de Thugga. Ici la colonne entière ne forme vraisemblablement qu'un seul mot, un nom propre ; il n'y a donc point lieu à disjonction, et, dans l'écriture moderne même, la *tagérit* n'entre point dans l'intérieur d'un mot. L'exemplaire de M. Dumont laisse en cet endroit une lacune franche ; celui de M. Baxu présente la trace d'une lettre incomplète. On doit donc penser qu'il y avait là une lettre autre que le point.

(*c*) Le cercle ponctué représente une sifflante dans les alphabets modernes ; mais cette valeur ne se rencontre pas dans les textes anciens ; dans celui de Thugga, le cercle ponctué représente incontestablement le B. J'ai expliqué ailleurs cette particularité.

(*d*) La copie de M. Baxu prouve qu'au lieu de la figure inconnue du nouvel exemplaire, il faut mettre celle en 8 de chiffre qui vaut le *samech* punique sur la pierre de Thugga et qui répond, quoique complètement fermée, au *zadai* himyaro-éthiopien, l'une des deux nuances de prononciation du *tzadé* hébraïque, comme en arabe. La figure est complètement fermée pour la distinguer de celle du *pa* que nous verrons aussi sur nos monuments et qui, en éthiopien est moins sensiblement caractérisée par un petit trait ajouté verticalement à son sommet.

(*e*) Point de lettre semblable dans les alphabets modernes. Elle se montre trois fois sur la pierre de Thugga, mais en dehors des noms propres, ce qui empêche de lui assigner une valeur certaine.

Toutefois, le contexte me porte à penser qu'elle y représente le pronom démonstratif *ag'i* selon Venture, c'est-à-dire qu'elle vaut le *g'aïn* ou G'. Elle est probablement remplacée dans les alphabets modernes par les trois points superposés verticalement et valant *Ỳag'* ou *g'aïn*.

(*f*) L'exemplaire nouveau porte en ce point deux barres parallèles qui vaudraient L. Mais le nom dont il s'agit se retrouve sur le nº 15, l'autre inscription déjà publiée par l'*Annuaire de Constantine*, planche XVII, d'après une copie de M. Dumont. Or ici la figure est semblable à la troisième, c'est-à-dire fermée du côté gauche, ce qui en fait un D. J'ai reçu, pour ces deux numéros, des estampages ; en les examinant avec soin, il me semble que, de part et d'autre, la figure est en effet fermée ; toutefois la perception est fort incertaine. La solution n'a pas d'importance fondamentale, puisqu'il s'agit d'un nom propre.

La nouvelle copie du nº 15 reproduit le point après la troisième figure de la colonne de gauche ; il n'y en a pas sur le dessin de M. Dumont ; cependant l'estampage paraît en porter trace, et l'intervalle, jusqu'au trait suivant, semble bien exiger quelque caractère. La présence de ce point, si elle est réelle, soulève un problème à examiner. La nouvelle copie représente à la suite, mais dubitativement un trait qui correspondrait à celui qui est indiqué sur l'exemplaire de M. Dumont équivalant au nº 13 de la nouvelle série. D'après cela, le nom se terminerait, non par ? DZ, mais par ? NL ou ? LN, La désinence NL ou LN se montre sur plusieurs autres noms. Le groupe de la colonne de droite se transcrit BZS. On le retrouve [sur les nºs 14, 16, 21, 22 et les nºs 14, 15 et 22 prouvent que, dans les deux autres cas, on doit restituer un point au centre du carré et du cercle, c'est-à-dire en faire, comme je l'ai indiqué à l'occasion du nº 13, des B au lieu de R. Ces cinq textes contenant le mot BZS ont un caractère propre, et présentent à l'interprétation une commune difficulté. Ils ne sont, chacun, composés que de deux lignes ; le mot BZS occupe tantôt la droite, tantôt la gauche. L'autre ligne est de composition variable. Aucune copule entre les deux mots. Au nº 15, BZS est à droite, et il existe à la suite, au haut de la colonne, comparativement à

la ligne voisine, une lacune. On pourrait supposer que l'espace était rempli par le signe de la filiation ; il y aurait eu alors :

2.	1.	
N	(G)	1. *Bazas (fils de)*
L		
?	S	2. *Cazad? lan.*
D	Z	
Z	B	
C		

Mais l'estampage, si ma vue ne m'a point trompé, ne conserve aucune trace de lettre à l'espace vide. D'ailleurs, il n'y a point d'intervalle sur les quatre autres pierres ; au contraire, et cela est surtout sensible sur les nos 14 et 16, on paraît s'être attaché à donner exactement la même hauteur à chaque ligne. Il en résulte :

Nº 14.		Nº 16.		Nº 21.		Nº 22.	
S	N	S	Z	I	S	ı	S
Z	L	Z	L	?	Z	D	Z
	M		D	T'	B	?	B
B	ı	B	S				

Il me paraît vraisemblable que, sur les nos 21 et 22, où l'écriture d'ailleurs est différente, les mots de gauche sont semblables ; c'est à savoir qu'on doit restituer, au commencement (en bas) de la colonne du nº 22, la figure pectiniforme, valant T' (1), du nº 21, et, au second rang de celui-ci, la figure en fer à cheval, valant D, du nº 22, soit pour l'un et pour l'autre cas : T'DI, Ce serait un nouvel exemple de la gémination des stèles. Quoi qu'il en soit, le retour cinq fois répété d'un même mot à côté d'un autre mot différant de celui-ci et variant sur chacun des monuments, ou au moins sur quatre, sans note de filiation intermédiaire, me paraît entraîner l'impossibilité d'y admettre un nom propre, et la convenance, au contraire, d'y voir un mot exprimant le caractère commun des cinq monuments ; ce caractère est celui de tombeau, sépulture. Cependant, je ne con-

(1) *Yadh*, de l'alph. Tamach. de M Hanoteau, existe avec cette valeur dans l'inscript. de Thugga.

nais point en berber, ni dans aucune langue dont on puisse invoquer l'assistance, le mot BZS ou BZZ' (1). Mais la force des choses me paraît militer pour la conjecture que je viens d'énoncer, et je m'y attache, du moins provisoirement. Dans cette hypothèse, les nos 14 et 16 commencent du côté gauche, les nos 15, 21, 22 du côté droit, et tous se traduisent de cette manière :

Nº 14, *Tombeau d'Amlan* ou *d'Imlan ;*
15, *Tombeau de Cazad ? lan ;*
16, *Tombeau de Sadlaz ;*
21, 22, } *Tombeau de T'ada* ou *T'adi,*

On ne doit pas dissimuler que, dans ces cas, même, il y a absence de la particule intermédiaire d'annexion ou marque du génitif, N. En définitive, il reste là une difficulté. Il est regrettable que, sur la pierre de Thugga, dont le texte libyque devait aussi commencer par *Tombeau de...*, une brisure ait enlevé cette partie.

J'ai signalé la coïncidence de plusieurs inscriptions similaires ; en voici d'autres exemples.

Ainsi, d'abord, les nos 20 et 26. Ils se lisent ainsi :

3.	2.	1.	
N	Z	L	1. *Amelal* ou *Imelal,*
L	P ou S	L	2. *Fils d'Apapazou* ou *d'Apasaz,*
M	P	M	3. *Fils de Damlan (Damellan).*
D	I		
G	G	I	

Voici comment j'arrive à cette lecture commune. La colonne de droite est exclusivement consacrée à un nom propre ; ce nom est tout-à-fait berber, il signifie *Leblanc,* ainsi que *Damellan* de la colonne de gauche, et *Amellan* ou *Imellan* du nº 14. La colonne de droite sur les nos 20 et 26 est donc initiale. La colonne suivante ou médiane commence (en bas) régulièrement par le signe de filiation. Dans le nom du père, qui vient ensuite en montant, se montre une figure, une croix dé-

(1) Une ruine romaine appelée Ksar *Bazas* existe sur la rive droite de Oued Zenati, au-dessus de Sidi Ben Tamtam, route de Bône à Constantine — *N. de la R.*

cussée, qui reparaît assez souvent dans la série et qui cependant ne se voit que dans un des alphabets connus, celui de M. Shousboë. Le même nom occupe aussi la ligne médiane des nos 17 (en le renversant) et 19. Au no 12, il est écrit exactement comme sur nos jumelles 20 et 26; mais sur les deux autres pierres, il y a aussi une croix décussée à la place de la figure bouclée valant P ou PH des textes similaires ; ce doit être une erreur, provenant sans-doute de l'état fruste des surfaces qui n'a pas permis d'apercevoir la barre devant fermer l'un des côtés de la figure. Je me crois, par ce fait, autorisé à conclure qu'il en est de même pour l'autre croix décussée qui suit immédiatement sur les cinq exemplaires, c'est-à-dire que la barre ou les deux barres devant fermer l'un des côtés (P ou PH) ou les deux côtés (S) de la figure a échappé à la vue (1). Je restitue sans hésitation, au bas, c'est-à-dire au début de la colonne de gauche, les deux barres parallèles, signe de la filiation, que le contexte appelle.

Les nos 12, 17 et 19, dont je viens de parler, sont pareillement similaires entre eux. Une comparaison réciproque permet de les ramener à cette concordance :

3.	2.	1.	
		N	
		L	1. *Zouzerdamlan (Zouzerdamellan)*,
	Z	M	
C	S	D	2. *fils d'Apsaz, ou d'Apasaz,*
L	P	R	
R	I	Z	3. *fils de Ralac.*
G	G	Z	

Aucune observation à ajouter à ce qui a été dit précédemment, si ce n'est au sujet du long nom propre *Zouzerdamellan.* Il est

(1) M. Shousboë assigne en effet à ce caractère la valeur *Yedj* donnée par les autres alphabets modernes à la figure en forme de sablier ouvert d'un côté. Dans l'inscription de Thugga, c'est-à-dire dans l'alphabet antique, cette figure vaut certainement P ou PH, et l'alphabet Himyaro-Éthiopien confirme cette assimilation. J'ai cru devoir la suivre pour la lecture de textes qui, sans être aussi anciens que celui de Thugga, s'en rapprochent cependant plus que de l'écriture moderne. C'est pourquoi aussi je maintiens au cercle ponctué la valeur B. Il est en effet à observer que sans cela on ne verrait aucun B dans notre nombreuse série.

franchement berber. C'est un composé de Zouzar, *vanner, disperser*, et DAMELLAN, *blanc*, ici probablement, par extension, *poussière ;* soit, pour le nom entier, *le faiseur de poussière.* On dit à Audjela *Melan* ou *mellan* pour *poussière*. On peut admettre un synonyme avec l'addition du *d* préfixe, comme dans D'Azoug'a, *le rouge*, pour *plomb* ou *cuivre*, de *zouag'*, *être rouge, rougir*.

Enfin, comme jumelles, nous avons encore les nos 3 et 4. En voici le texte :

4.	3.	2.	1.	
G'	Z	N	N	
M	S	L	L	1. *Masgelan*,
G	P	B	G	2. *fils de Jadebelan*,
S	L	D	S	3. *fils d'Ilpasaz*,
B	I	J	M	4. *fils de Basagmag'*.
G	G	G		

Le nom contenu dans la colonne de gauche se rapproche beaucoup de celui que nous avons lu à la colonne médiane des nos 12, 17, 19, 20 et 26. Nous trouvons ici distinctement la terminaison PSZ ; cela m'encourage d'avantage à la restituer sur les exemplaires que je viens de citer. Mais ce qui donne à notre dernier couple un intérêt particulier, c'est la présence, au commencement de la colonne droite, du mot Mas, *maître*, que l'on sait si souvent préposé aux noms d'hommes par les anciens Numides et par les Berbers de nos jours. Ce préfixe caractéristique est d'un puissant secours pour reconnaître à première vue les noms propres, ainsi que la direction de l'écriture. Nous le voyons une fois sur les nos 2 et 7 ; trois fois sur les nos 1 et 10 ; une fois sur une inscription de Mondovi non numérotée et renversée dans la copie. Par un retour, à cette occasion, sur d'anciennes études, nous le saisissons sur des monuments où il nous avait échappé, savoir :

1o Dans les trois inscriptions de Falbe dont nous possédons des plâtres au cabinet des antiques, à notre bibliothèque impériale, en les dressant dans une direction inverse de celle des dessins de M. Saulcy (1), et en les lisant de bas en haut, comme celles

(1) *Journ. asiat.*, févr. 1843, pl. 1.

de notre série. Elles se transcrivent en effet et se traduisent ainsi :

N° 1.

1.	2.	1.	
Z	R	N	1. *Marigaz.*
G	I	L	
I	S	D	2. *fils de Masir.*
R	M	J	
M	G	G (1)	3. *fils de Jadebelan.*

N° 2.

1.	2.	
N	S	1. *Maslan.*
L	S	
S	I	2. *fils d'Isas.*
M	G	

N° 3.

1.	2.	3.	
.	.	.	1. *Mas.*
.	.	.	
.	S	.	2. *fils de Mas (ir.)*
S	M	J	3. *fils de J (adebelan?).*
M	G	G (1)	

A la troisième lettre (de bas en haut) de la colonne de droite du n° 1, je restitue, au lieu d'un simple trait, la figure en fer à cheval valant D ; j'y suis porté par la vraisemblance de la similitude de ce nom avec le second nom des n°s 3 et 4 de notre série, précédemment étudiés.

2° Dans une inscription trouvée en 1838 à Tiffèche par le docteur Bonnafont, alors chirurgien-major, et publiée par moi dans le *Journal asiatique*, avril 1844, page 315, à la troisième ligne en lisant de droite à gauche.

3° Dans l'inscription de gauche, sur la planche XVI de l'*Annuaire de Constantine* pour l'année 1853, au commencement (en

(1) Je restitue, en le complétant par l'addition d'une barre parallèle, le signe de filiation.

bas) de la colonne de droite, ce qui indique le point de départ de la lecture, et au milieu de la colonne de gauche de l'inscription dessinée à gauche aussi de la planche XV.

4° Dans une inscription dont une copie m'a été envoyée de Constantine en 1857, par M. Cherbonneau, et qui a été découverte sur le côté ouest de la Mahouna, près de Guelma. Elle se lit partiellement ainsi :

1.	2.	3.	
N	Z		1. *Macjeg'elan.*
L	R		
G	?	S	2. *fils de Mas. raz.*
J	S	?	
C	M	L	3. *fils de L. S...*
M	G	G	

Je reviens à la nouvelle série.

L'une des épitaphes les mieux conservées est celle du n° 9. Elle se lit facilement et indubitablement ainsi :

1.	2.	
N	T	1. *Zaneman.*
M	L	
N	G'	2. *fils de G'alat.*
Z	G	

Le n° 10, bien qu'incomplet, ne laisse pas de se prêter à une explication très-vraisemblable. Il se transcrit ainsi :

1 ou 4.	2 ou 3.	3 ou 2.	4 ou 1.
S	N	.	.
P	L	M	.
S	I	.	.
	S	R	S
M	M	?	M
	G		

La lecture, d'après ces vestiges, a pu commencer ou par la colonne de droite ou par celle de gauche. Dans la première hypothèse, on peut conjecturer que le signe de la filiation existait au bas de la seconde colonne et de la quatrième, comme il existe au bas de la troisième. Dans l'autre hypothèse, la conjec-

ture peut être inverse, c'est-à-dire qu'il n'y avait point de signe de filiation au bas de la colonne de gauche, mais qu'il se trouvait au bas des deux colonnes devenues troisième et quatrième au lieu de seconde et première.

Première hypothèse.

Mas.......,
(fils de) ? r..... m..,
fils de Masilan,
(fils de) Maspas.

Deuxième hypothèse.

Maspas,
fils de Mazilan,
(fils de) ? r..... m..,
(fils de) Mas.......

Le n° 2, quoique assez bien conservé, offre cependant, tel que le dessin le présente, de sérieuses difficultés. Il se transcrit de cette manière :

T	
?	
B	G'
Z	R
L	?
S	S
G	M
M	N ou L
N	L ou N
L	?
I	R

On n'aperçoit le signe de la filiation qu'une fois, dans le corps de la colonne de gauche. D'un autre côté, l'on distingue, au milieu de la colonne de droite, le groupe MS, *Mas...*, qui doit commencer un nom d'homme. Il est précédé de quatre lettres R ? LN ou R ? NL, sans l'intermédiaire du signe de filiation. Ces quatre lettres ne constituent donc pas un autre nom propre. Est-ce encore un nom commun ayant du rapport à la sépulture

et par lequel on commencerait la lecture ? Les deux premières figures de la colonne, savoir R et une lettre inconnue, car la seconde figure est certainement incorrecte, ne peuvent, suivies d'un L ou d'un N et d'un L, mener à cette solution. Mais il n'est pas impossible d'y arriver à l'aide de très-petites modifications. D'abord, l'addition d'un point au centre du cercle, de manière à avoir un B au lieu du R. Nous avons constaté dans plusieurs autres cas la nécessité d'une semblable restitution. En second lieu, le rétablissement de la seconde lettre au moyen de la figure pectinée valant T' dont j'ai parlé à l'occasion des nos 21 et 22. De la sorte, on obtient, pour les quatre lettres, BT'L N. Le groupe initial existe dans le berber moderne. On lui attribue les significations de *cesser une chose*, *renoncer à faire une chose*, *annuler*, *réviser*, *supprimer*, *abolir*, *résilier*, significations empruntées sans-doute à l'arabe. Mais en hébreu, dans certains cas, *Bat'al*, en rapport étroit avec *Shabat*, s'emploie dans l'acception de *reposer*, *dormir*. Il a pu avoir ce sens aussi chez les Phéniciens, par conséquent chez les Carthaginois et, transmis par ceux-ci aux Libyens, y former le mot dont nous nous occupons, signifiant *repos*, *lieu de repos*, en latin *requietorium*, *dormitorium*, dans le sens exprès de *Tombeau*. Ce mot serait lié au nom propre qu'il régit par le N, marque du génitif; on aurait donc : *Tombeau de Mas ? rugilanam*, *fils de Salzeb ??.* Mais le premier nom propre serait bien long ! Peut-être, au haut de la colonne de droite, faut-il, au lieu de trois barres parallèles, n'en admettre que deux; l'addition indûe d'un trait par illusion d'optique n'aurait rien d'extraordinaire, rien d'insolite; je le crois d'autant plus volontiers, qu'avec ses trois traits le groupe me paraît porté un peu trop à gauche. Alors nous obtiendrions : *Tombeau de Mas ? r, fils d'Ilanam*, *fils de Salzab ??.* Toutefois, il ne faut pas perdre de vue que cette interprétation n'est fondée que sur des corrections arbitraires; je la livre donc, faute de mieux, pour ce qu'elle vaut.

Les nos 7, 18, 25, 27, et trois copies non numérotées, dont deux de Mondovi, présentent des lacunes qui ne permettent pas d'en essayer la traduction sans témérité ; je me borne à les transcrire avec de brèves observations :

N° 7.

	D		R	
	L		?	
	R		M	G'
	?	G'	G'	D
S		R	G	C
P	S	D	S	Z
		J	M	M

N° 18.

1.	2.	3.	4.
Z		Z	?
M	L	B	M
?		?	R
Z	?	?	G

N° 25.

			L
		S	?
		G'	R
		G	D
R	P		?
P	G	?	

N° 27.

N	N		
L	L		
?	C		
I	G	Z	R
D	?	B	J
M	Ì	?	Z

Mondovi A.

G	L			
L	L		R	
	I	L	ou	N
	S	N	ou	L
	M		?	
	G		?	
		M	ou	G

Mondovi B.

	M	
	Z	?
	N	
?	S	
	C	J
G	?	R
	?	?
	C	M

Fragments.

	N	
	L	
		N
M	Z	L
?	S	M
?	G'	R
	G	?
B	?	?
D	G	?

Au n° 7, nous voyons MS, *Mas...*, initiale de nom d'homme, au commencement (en bas) de la seconde colonne par la droite. Cette syllabe est suivie des deux barres parallèles valant G qui marquent si souvent la filiation ; ici cette lettre doit entrer dans le complément du nom Mas....

Au n° 18, la colonne de gauche, qui paraît initiale, contient un nom propre semblable à celui qui occupe la même place sur le n° 9, si ce n'est que le dernier trait est dans la direction opposée à celle qu'il y a au n° 9 ; y a-t-il erreur d'un côté ou de l'autre, ou sont-ce réellement deux noms différents ? Question sans importance.

A Mondovi, A, dont l'inscription, sur la copie, est renversée, on doit remarquer la syllabe initiale MS, *Mas*....

J'ai annoncé, au début de ce mémoire, que l'envoi qui m'a été fait contient des exemplaires portant, en même temps qu'un texte libyque, un texte latin. Ils sont au nombre de quatre, savoir, les nos 1, 5, 8 et 24. J'avais conçu d'abord de grandes espérances, à l'avis de l'existence de ces pierres bilingues. Mais, à l'examen, ces espérances ne se sont pas réalisées.

Le n° 1 présente présente d'abord, au sommet de la pierre, cette épitaphe latine :

C IVI
LVS DONIS
DONATIS TORQV
BVS ET ARMILLIS.
DIMISSVS ET INCIVIT
SVAT::: FLAM
PERP.VIX.AN LXXX
H. S. E

Le texte libyque se transcrit ainsi :

	D	N	T
	M	L	L
	B?	D	M
	?	C	S
	N	D	M
N	L	N	G
L	B	L	N
R	C	S	L
N	S		G'
M	M	M	C

On voit à la courbure de la colonne de droite et à la position de la dernière figure entre les sigles latines S E, d'abord que le texte libyque a été gravé après le texte latin ; en second lieu, qu'on a tenu à achever en une colonne la désignation de chaque personnage.

Il est difficile de discerner le point de départ. Une nouvelle inspection de la pierre déciderait la question, si l'on constatait

qu'il n'y a positivement aucune trace de lettres dans la partie laissée en blanc au-dessus de celles qui sont marquées à la courte colonne de gauche ; l'alinéa prouverait en effet la fin du texte. Quoi qu'il en soit, il me semble possible que chaque colonne, ou au moins chacune des trois colonnes de droite soit consacrée à un mort particulier avec sa généalogie dans les trois colonnes de droite, et sans cette particularité dans la colonne de gauche, si les lettres qu'elle contient constituent aussi un nom séparé, ou, pour la troisième colonne à partir de droite, avec une généalogie se poursuivant dans la colonne de gauche, si les lettres dont il s'agit ne forment pas un nom isolé. Dans cette vue, je ramène à deux traits simples et parallèles, valant G et marque de la filiation, d'abord la figure que j'ai rendue par C d'après le dessin dans la seconde colonne à partir de droite, et, dans la troisième colonne, la figure en forme de marteau que j'ai indiquée par un point d'interrogation ; sans ces coupures, la longueur des noms propres s'admettrait difficilement ; la figure en marteau se présente souvent dans la série. Elle n'existe pas sur la pierre de Thugga et on ne la trouve pas non plus dans les alphabets berbers que nous possédons. Sur le nº 5, dont nous parlerons bientôt, elle apparaît au commencement de la colonne de droite, qui doit être la dernière, et le contexte appelle le signe de la filiation. Je proposerai donc cette version, en commençant par la droite :

> ***Cag'elan, fils de Masmalat ;***
> ***Masguelan, fils de Dalan ;***
> ***Mascabelan, fils de Bamad ;***
> ***Maurilan.***

Toutefois, une solution plus naturelle se présente : il est possible que, à la condition d'une légère rectification orthographique qui, par compensation, permettrait de renoncer à celle de la figure en marteau restant de valeur inconnue, on obtienne, pour les caractères composant la colonne de gauche, un verbe à la troisième personne du pluriel avec la signification *ont enterré, ont concouru à la sépulture ;* la rectification consisterait à réunir les deux figures tracées au-dessus du fer à cheval initial,

valant M, et à en composer un 8 de chiffre semblable à celui qui est placé au même niveau dans la colonne voisine ; un tel changement n'aurait certes rien de forcé ; il est très-admissible. J'ai dit précédemment que le caractère en 8 de chiffre est rendu dans la partie punique de l'inscription de Thugga par un *samech* ou S, et c'est pourquoi je l'ai, jusqu'à présent, transcrit ainsi, mais qu'originairement il répond au *zadai* ou *tzadé* himyaro-éthiopien. En s'attachant à cette valeur primitive, on a pour notre groupe MZ'LN. Le N dans une pareille situation peut être la désinence de la troisième personne du pluriel. MZ'L correspondrait au berber moderne MT'L, MDL, *enterrer* (1). Les mutations de la seconde radicale ne doivent pas arrêter, car on connaît l'étroite affinité de ces trois articulations, surtout de Z' et de T'. On les retrouve dans un verbe berber, racine peut-être de celui dont nous nous occupons, T'L, DL *couvrir*, qui se rattache, probablement par l'intermédiaire de l'arabe à l'hébreu T'LL, lequel est lui-même similaire à Z'LL, *ombrager, couvrir*. On accordera donc peut-être la préférence à cette version :

> ***Cag'elan, fils de Marmalat,***
> ***Masgelan, fils de Dalan,***
> ***Mascabelan, fils de Bamad,***
> ***ont concouru à la sépulture.***

Cette teneur serait, d'une manière frappante, dans l'esprit de l'épitaphe du mausolée de Thugga. Ici, en effet, il y a sept lignes dont la première énonce la destination du monument, *Tombeau d'Iphmalath*, etc., et les autres font connaître la part spéciale qu'ont prise à chaque acte de la sépulture dix personnages, parmi lesquels le fils du défunt est cité avec distinction. Sur le monument de notre nouvelle série, la destination est exposée par l'inscription latine. Le texte libyque représente, d'une manière, à mon avis plus pieuse, la formule sommaire des épitaphes latines : *Hæredes fecerunt* ou *fieri curaverunt ;* ou mieux, peut-être, le texte libyque s'abstient avec intention de nommer le mort,

(1) En arabe, ضَلَّ, D'ALLA, signifie *mourir*, en parlant de l'homme, et à la IVe forme, *ensevelir, enterrer*, au passif *être enterré, enseveli*.

comme cela a lieu, je crois, sur un grand nombre de stèles à inscriptions cathaginoises et néo-puniques. C'est un trait de mœurs que l'on retrouve encore parmi les Touaregs. Ainsi, dans le tome V de l'édition anglaise de ses *Voyages*, à la page 117, Barth s'exprime ainsi : « J'acquis ici une preuve de l'excessif déplaisir qu'éprouvent les Touaregs lorsqu'on prononce le nom de leur père, car, lorsque le jeune Haiballa, le compagnon du fils du cheikh, mentionna la mort du père de Kungu, son jeune camarade entra dans une violente fureur et était prêt à le tuer sur place. » Ce n'est pas, d'une manière absolue, le nom de leurs pères dont les Touaregs évitent la prononciation ; c'est celle de leurs pères morts, comme on le voit précisément ici. Un sentiment semblable règne, à l'égard des rois, parmi les insulaires de la mer du sud et la conséquence en est poussée plus loin : « A la mort du roi, dont le nom est composé de deux mots communs, on s'abstient absolument de l'usage de ces mots propres à son nom, et l'on en substitue d'autres, soit par témoignage de respect, soit par quelque préjugé religieux en connexion avec les présages » (1).

Au n° 5, la partie latine paraît contenir des noms propres, éléments de comparaison seuls utiles en regard des textes libyques exclusivement ou presque exclusivement réduits à ces indications. Mais malheureusement ces noms sont indéchiffrables, en sorte qu'on ne peut tirer aucun secours d'un texte qui est lui-même, sur ce point, une énigme. Cela n'a pas, au surplus, grande importance, précisément parce qu'il ne s'agit que de noms propres. Il y en a trois, un par chaque colonne, dans le texte libyque qui se transcrit ainsi :

1.	2.	3.	
S	Z	L	1. *Zabadedas*,
D	?	M	
D	G'	M	2. *fils d'Ig'-z*,
B	I ?	B	
Z	G	G ?	3. *fils de Bammel.*

(1) Lewis, *On the langage of the north. tribes of the old and new continents*, Transact. of the philol. soc. 1856, p. 260.

Nous avons déjà vu le premier nom au n° 13. Je me suis déjà aussi occupé du signe initial de la colonne de droite, qui est, d'après le dessin, celui en forme de marteau, de valeur inconnue, et que je conjecture devoir être ramené aux deux barres parallèles, valant G, marque de filiation.

Enfin les nos 8 et 24 complètent le désappointement. Point de noms propres en effet, ni sur l'une, ni sur l'autre, dans les textes latins qui se bornent à ceci :

N° 8.	N° 24.
VIXITAN NISVIIII	VIXIT AN N XXIII

Les textes libyques eux-mêmes sont incomplets ; voici ce qu'on en peut tirer :

N° 8.

?	N	N
?	L	L
	M	R
		C
M	R	
	?	M

N° 24.

?		L
N		C
P	P	N
M	L	M
S		
N	G	

Je ne puis faire qu'une remarque au sujet du n° 24 ; c'est que la colonne médiane commençait par le signe de la filiation.

Cette inscription appartient donc au système commun.

Ainsi, aucune notion d'un intérêt général ne semble sortir de cette nombreuse collection. Cependant, si aride qu'elle paraisse au premier aperçu, cette série de noms propres, à la réflexion, suggère une observation qui n'est peut-être pas sans valeur. Ainsi, tandis que chez les Grecs, surtout chez les Sémites et les Égyptiens, chez les Carthaginois en particulier et, à leur exemple, chez les Numides qui avaient reçu des noms puniques, les noms propres avaient presque toujours, pour élément principal, un nom de divinité ou l'expression d'une idée religieuse, on ne voit rien de semblable dans ceux de nos Libyens qui, à en juger par l'emploi qu'ils font de leur langage et de leur écriture, étaient restés affranchis de la livrée punique. Doit-on y reconnaî-

tre l'indice d'une indifférence religieuse telle que celle que l'on constate aujourd'hui dans le fond des populations berbères?

D'un autre côté, j'ai, dès le début, insisté sur cette circonstance que les vingt-sept stèles dont il s'agit sont de toute certitude des épitaphes; cette précieuse donnée a été le fil caché de nos explications. Mais l'utilité ne s'arrête point là. Elle s'étend aux monuments à inscriptions carthaginoises et néo-puniques, maintenant fort nombreuses, que l'on s'obstine à considérer comme exclusivement votives et que je regarde, pour le plus grand nombre et de beaucoup, comme funéraires. En effet, d'une part, j'ai fait observer qu'il serait surprenant, et contradictoire à tous les autres témoignages épigraphiques de l'antiquité, qu'on ne trouvât qu'un nombre presque imperceptible d'inscriptions mortuaires à côté d'un très-grand nombre d'inscriptions votives, et le contraste se reproduit ici avec une nouvelle force; d'une autre part, l'ornementation de nos stèles, incontestablement tombales, bien que moins compliquée que celle des pierres à inscriptions carthaginoises et néo-puniques, porte cependant le même caractère, et, par suite, le motif doit être identique de part et d'autre, ce qui confirme un argument analogue sur lequel je me suis appuyé dans mes dissertations sur ce sujet. Je crois pouvoir me borner à ces courtes remarques (1).

Paris, 11 juin, 1868.

A. JUDAS.

---

(1) Si le lecteur compare le texte latin de la première inscription bilingue donnée plus haut par M. Judas à la page 271, avec celui que nous avons publié dans le précédent numéro, p. 238, il s'apercevra que ce dernier est plus complet, aux lignes 1, 2 et 6. Cela tient à ce que nous avons reçu *deux* estampages de ce document et que nous avons pu ainsi déchiffrer un plus grand nombre des caractères plus ou moins frustes de cette épigraphe. — *N. de la R.*

LES ÉDIFICES RELIGIEUX DE L'ANCIEN ALGER

(Suite. — Voir les Nos 35, 37-38, 39, 43, 45, 54, 56, 59 à 61, 63 à 66 et 68)

CHAPITRE LIV.

MOSQUÉE DITE DJAMA EL CAID ALI, RUE DU DIVAN.

Les plus anciens documents donnent à cette mosquée le nom de mesdjed el Caïd Ali, qui s'est perpétué jusqu'à nos jours. L'oukfia, entr'autres, la désigne ainsi : « Mosquée dite mesdjed el Caïd Ali, contiguë à la Zaouiat du cheikh Sidi Ouali Dada...

Cette petite mosquée sans minaret, qui reçut le n° 58 de la rue du Soudan, fut annexée, en 1842, au couvent des sœurs de St-Joseph, aujourd'hui couvent de la Miséricorde.

CHAPITRE LV.

ZAOUIAT MOULA HASSAN, RUE DU DIVAN.

D'après mes renseignements, cette zaouiat n'était autre chose qu'une maison ordinaire, affectée au logement des indigents (célibataires).

I... Contiguë à la zaouiat du défunt Hassan Pacha (Acte de 1051, soit 1641-1642).

II.... Près de la medersa du défunt Hassan Pacha (Acte de 1084, soit 1673-1674).

III.... Près de zaouiat Moulaï Hassan (Actes de 1164, soit 1750-1751, et de 1219, soit 1804-1806).

Cet établissement (n° 39 de la rue Boutin) aliéné en 1840, existe encore et porte le n° 3 d'une impasse.

CHAPITRE LVI.

MOSQUÉE, RUE DU DIVAN.

Cette petite mosquée ne semble pas avoir eu un nom particulier, du moins les indigènes ne savent que répondre à ce sujet. Quelques-uns, cependant, prétendent qu'elle s'appelait, du nom du quartier, mesdjed Ketchawa, ce qui l'aurait exposée à être confondue avec la mosquée qu'a rebâtie Hassan Pacha. Une pièce française dressée en 1837 désigne cet édifice sous la dénomination de

mesdjed Abderrahman, mais je n'ai pu trouver nulle part la confirmation de cette attribution.

Je n'ai rencontré dans les documents qu'une seule indication relative à cette mosquée, et elle mentionne un nom inconnu à la génération actuelle. Voici ce renseignement, puisé dans l'oukfla :

« Mosquée (mesdjed) sise à Ketchawa, vis-à-vis d'une fontaine, et connue sous le nom de djama el Bekoucha البكوش ».

Cet édifice (n° 1 de la rue Boutin) a été occupé par les Ponts-et-Chaussées jusqu'en 1834, où il fut démoli et tomba dans la voie publique.

CHAPITRE LVII.

ZAOUIAT DES ANDALOUS, RUE AU BEURRE.

En abordant sur le rivage africain, les maures d'Espagne, expulsés par leurs vainqueurs, formèrent une population distincte de celle qui leur donnait l'hospitalité, une sorte de colonie. Séparés de leurs nouveaux concitoyens par d'autres mœurs et d'autres traditions, liés entr'eux par une solidarité nationale, par la communauté de leur origine, ils éprouvèrent la nécessité de se soutenir mutuellement dans cette nouvelle contrée, qui, quoique musulmane, était la terre de l'exil. Ils s'empressèrent donc de créer des fondations pieuses au profit de leurs pauvres. En 1033 (1623) ils s'associèrent pour faire construire, à leur usage exclusif, une mosquée et une zaouiat. C'est ce qu'établit un acte authentique dont voici la traduction textuelle :

« (Cachet du cadi Hanéfite)

« Louange à Dieu. Après que l'association (djema'at) composée des honorables, vertueux et bons individus, qui sont : Mohammed ben Mohammed el Abeli ; Ibrahim ben Mohammed Abou Sahel ; le ma'llem (maître) Moussa, maître fontainier ; Ahmed, surnommé Khelassa, Mohammed el Andjedoun, Youssef, surnommé Eddound, Mohammed Essimeh ben Ahmed ; Ali ben Omar, le marchand de savon ; Mohammed ben Mohammed el 'Adel et Yahya, le tailleur, tous andalous ; fut devenue propriétaire de la totalité d'une maison sise au quartier de l'école de la vigne (houmet mecid eddalia), dans l'intérieur d'Alger la protégée par Dieu très-haut, mentionnée dans l'acte ci-dessus, par suite d'une acquisition faite, moyennant un prix qui a été soldé.

Les membres de ladite association déclarèrent qu'ils avaient payé la plus grande partie dudit prix de leurs deniers privés ; que le surplus de ce prix avait été fourni par leurs amis, faisant partie de la communauté des Andalous ; et qu'ils avaient acheté ladite maison dans l'intention de la démolir et de construire sur son emplacement une medersa (école supérieure) pour la lecture de la science et l'enseignement du Koran, et une mosquée dans laquelle se feront les prières.

Ensuite, ils démolirent ladite maison et bâtirent à sa place une medersa, comme il a été dit.

Et cela étant ainsi, lesdits membres de l'association prémentionnée déclarent actuellement constituer en habous ladite maison aujourd'hui convertie en medersa, au profit de la communauté des Andalous, avec toutes ses dépendances, appartenances et accessoires intérieurs et extérieurs, anciens et nouveaux. Ce habous est perpétuel, complet, éternel et légal ; il ne pourra être l'objet d'une vente, ni d'une donation, ni d'un héritage, ni d'un échange ; toutes ces dispositions seront conservées et nul changement ne sera apporté à ses bases. Il ne sera altéré ni modifié jusqu'à ce que Dieu hérite de la terre et de ceux qu'elle porte, et il est le meilleur des héritiers. Quiconque tentera de l'altérer ou de le changer sera interrogé par Dieu, qui lui demandera compte de son entreprise et en tirera vengeance. Ceux qui ont pratiqué l'arbitraire apprendront de quel châtiment ils seront atteints.

Les fondateurs susdits connaissent toute la portée de leur fondation, ils ont agi ainsi pour l'amour du Dieu sublime et dans l'espérance d'obtenir ses larges rémunérations. Lesdits fondateurs ont délégué l'honorable Mohammed el 'Abeli, susnommé, pour prendre possession du habous, au nom et pour le compte de qui a été dit, en surveiller les intérêts, faire exécuter les choses nécessaires, recevoir ce qui sera utile pour les besoins de la dite medersa en fait de mets et autres choses, toucher les revenus et dépenser ce qu'il jugera opportun. Il a accepté cela d'eux et il a pris possession dudit habous pour le compte de qui a été dit, etc. A la date des derniers jours du mois de Dieu moharrem le sacré, premier des mois de l'année mil trente-trois (1033) (Soit du 14 au 23 novembre 1623) de l'émigration du prophète Mohammed, sur qui soit la plus abondante des bénédictions, etc. »

L'œuvre collective des Andalous a traversé deux siècles sans éprouver de modifications. Sa dotation, assez considérable, était régie par un oukil ayant sous ses ordres un chaouch, et descen-

dant l'un et l'autre des morisques. Elle accordait des secours permanents à des indigents dont l'origine andalouse était légalement établie.

Abandonnée pour cause de vétusté en 1843, cette zaouiat, qui avait reçu le n° 21 de la rue au Beurre, fut aliénée peu de temps après. L'administration française continue à allouer des secours à certaines familles d'origine andalouse.

CHAPITRE LVIII.

§ 1er. — MOSQUÉE DITE DJAMA SOUK ESSEMEN, RUE DU LÉZARD.

Je n'ai trouvé aucun renseignement écrit sur cette petite mosquée, qui, du nom du quartier, s'appelait mesdjed Souk Essemen (de la rue au beurre fondu).

Abandonné par les musulmans, cet édifice, qui avait reçu le n° 9 de la rue du Lézard, fut aliéné en 1837. Son emplacement a été englobé dans la construction située entre les rues Porte-Neuve et du Lézard, et connue sous le nom de bazar Salomon.

§ 2. — MOSQUÉE DITE MESDJED MECID EDDALIA, RUE DU LÉZARD.

Les documents que j'ai consultés, et dont le plus ancien est de 964 (1556-1557), donnent, invariablement à cette petite mosquée et à l'autre qui l'avoisine le nom de *Eddalia* (الدالية, de la vigne), qui était encore employé en 1830. Je n'ai pu, d'ailleurs, recueillir aucun renseignement sur la date de la fondation et le nom du constructeur de cet édifice, dont une vigne, est le seul patron connu par la notoriété.

Abandonnée pour cause de vétusté, cette mosquée qui avait reçu successivement les n°s 27 et 55 de la rue du Lézard, fut aliénée en 1839.

CHAPITRE LIX.

ZAOUIAT CHEBARLIA, APPELÉE ÉGALEMENT ZAOUIAT CHEIKH ELBLED ET AUSSI ZAOUIAT KETCHAWA, RUE DE LA COURONNE.

Cet édifice était de construction récente. Il a été bâti en 1201 (1786-87), par El-Hadj Mohammed Khodja Makata'dji (secrétaire du palais) dont il n'a pas gardé le nom. Les dénominations de *Chebarlia*, et de *Ketchawa* sont dûes à la situation de la zaouiat; la 3e a pour cause

le voisinage des bureaux du fonctionnaire ayant le titre de *cheikh elbled.*

Cet établissement se composait: d'un mesdjed ayant un petit minaret; d'une zaouiat renfermant des chambres destinées aux tolbas turcs; de latrines avec fontaines et d'une salle de bains froids. Voici les documents et renseignements que j'ai recueillis en ce qui le concerne:

1. *Traduction entière d'un acte dressé par le cadi hanafite.*

(Nota. — *Cet acte est revêtu: 1° du cachet du cadi hanafi; 2° du cachet du pacha Mohammed ben Otsman* (1179) *qui surmonte cette annotation*: Ce que renferme cet acte en fait de jugement et d'homologation au sujet de la constitution de Habous et des dispositions arrêtées (par le fondateur) à son gré et à sa guise, a eu lieu avec l'autorisation de celui à qui appartient le droit d'ordonner, notre maître Mohammed pacha, gouverneur (Ouali) de la (ville) bien-gardée d'Alger, que celui à qui aucune des choses apparentes ou secrètes n'est cachée (Dieu) la préserve des maux de l'adversité et la conserve jusqu'au jour de la résurrection, alors que chaque homme, les premiers comme les derniers, présentera le livre où sont inscrites ses actions!)

Louange à Dieu. Après que l'honorable, etc., l'écrivain, l'éloquent Sid Mohammed, khodja actuel du palais du Gouvernement élevé (que Dieu le récompense par le bien, réalise ses souhaits et ses espérances, etc.), fut devenu propriétaire du Fondouk et de l'Aloui, mentionnés avec lui dans l'acte ci-dessus, auquel celui-ci fait suite, et situés au quartier de *Ketchawa* (كجاوة), ainsi que cela résulte de la teneur de cet acte;

En cet état de choses, le sid Mohammed khodja, taftar dar, propriétaire susnommé, a pris les deux signataires du présent en témoignage contre sa noble personne, déclarant constituer habous et wakf, et immobiliser entre les mains du Dieu très-haut, dans une intention sublime, bâtie sur les fondations de la piété, la totalité de l'emplacement du Fondouk et de l'Aloui susdits, pour qu'il y soit construit une *Medersa* renfermant cinq chambres dont jouiront les étudiants et les gens qui s'occupent de science, et une mosquée, dans laquelle seront faites les cinq prières pour lesdits savants (tolba) et tous autres d'entre les musulmans. La mosquée et les chambres seront dans la partie supérieure du Fondouk susdit, élevées au-dessus d'autres chambres sises au rez-de-chaussée du Fondouk et, qui seront destinées à être louées à ceux qui voudront les

habiter ou s'y livrer au commerce. Les dites chambres inférieures seront bâties sur le terrain qui restera disponible après la construction d'une ou deux *matchera* (1) destinées aux ablutions de tolba et des musulmans. A cet effet, il a constitué habous l'eau du puits qui se trouve dans cet endroit. Si Dieu lui facilite les moyens d'acquérir par voie d'échange un filet de l'eau provenant du Hamma, cette eau sera ajoutée à celle dont il a été parlé et on s'en servira soit pour boire soit pour faire des ablutions. Le produit des chambres inférieures susdites appartiendra à ladite mosquée et sera ajouté à ses *habous*, dont le détail sera donné plus bas, s'il plait au Dieu très-haut. — Le fondateur susnommé a affecté mille pièces d'or royales (soltania) à la construction de la mosquée et de la medersa susdites, de la manière qui a été expliquée ; il a séparé cette somme de ses deniers, a renoncé à sa jouissance et n'a conservé sur elle qu'un droit d'usufruit, afin qu'elle serve à la construction de ce qui a été dit. Si son existence est longue et si Dieu lui accorde la prolongation de la vie, cette somme sera dépensée par ses soins et il restera chargé de mettre à exécution les projets de son esprit droit. Après lui, ce soin reviendra à celui de ses enfants qui en sera digne, et, à défaut, il sera remplacé par la personne qui sera choisie à cet effet sous le contrôle des gens dont la vertu et le bon ordre sont l'apanage et que sa probité recommandera, ou par la personne qui sera désignée par le fondateur lui-même. — Le fondateur susnommé a stipulé qu'à la dite mosquée sera attaché un *Imam*, qui y fera les appels à la prière (idzan) (c. a. d. qui fera l'office de Mouedden, N. du t.) et y remplira les fonctions d'imam, ainsi que cela se pratique et est d'usage dans toutes les mosquées d'Alger semblables à celle-ci, dans laquelle seront faites les cinq prières ; qu'il y sera également attaché un professeur appartenant à la secte hanéfite ou non, lequel y enseignera les sciences théoriques et pratiques, dérivées et originaires, les belles-lettres et la controverse, s'il est trouvé quelqu'un qui connaisse tout cela ; à défaut, il sera fait choix d'une personne qui ne possède qu'une partie de ces connaissances ; qu'il y sera attaché également cinq *tolba*, qui liront le hizeb à l'heure d'*el-dohar* et d'el-asr ; qu'il y sera lu le *tenbih el-anam*, à l'endroit de la prière pour le prophète (sur lui soient la bénédiction et le salut !), chaque jour avant le coucher du soleil, par qui

(1) Lieu de purification ; local renfermant des latrines et des fontaines pour les ablutions.

en sera capable, que ce soit l'imam ou tout autre ; qu'il y sera également attaché pour les besoins de la Medersa et de la mosquée une personne qui balaiera, qui étendra les nattes et qui nettoiera la *metchera*, lieux d'ablutions, et autres lieux. — Le fondateur susnommé a arrêté que les allocations suivantes seraient faites sur le produit des *habous* de la mosquée, dont le détail sera donné plus bas : au professeur, un mahboub tous les mois ; à l'imam un sultani tous les mois ; à chacun de ceux qui liront le hizeb, un rial draham tous les mois ; au lecteur du *tenbih el-anam*, de même : à la personne chargée du nettoiement, un rial chaque mois ; aux tolba logés dans les chambres de la Medersa, un demi-rial chaque mois. Il a également arrêté que tous les mois il serait acheté un quart de cruche d'huile pour ladite mosquée, et chaque mois de Ramdan l'huile nécessaire pour qu'on puisse faire les prières (de nuit appelées) *etterawih* ; qu'il sera acheté également chaque mois de Ramdan, pour les gens de la mosquée et de la *Medersa*, un demi quintal de *zelabyat* (1), ainsi que c'est l'usage dans les autres établissements de même nature. — Les immeubles que le Sid Mohammed Khodja, susnommé (que Dieu embellisse sa situation et réalise ses souhaits dans les deux mondes !) a constitués habous au profit de la *Medersa* et de la mosquée susmentionnées, sont, etc. Toutes les dépenses dont le détail a été donné plus haut seront acquittées sur les produits desdits immeubles, après le prélèvement de ce qui est nécessaire à leur entretien et à leur conservation etc. L'excédant des recettes sera cumulé et amassé ; s'il est réuni une somme assez forte pour qu'on puisse l'affecter à l'achat d'un autre emplacement, qui sera immobilisé au profit de ce qui a été dit, cette acquisition sera ajoutée aux autres habous déjà mentionnés. Tout ce qui excédera les prélèvements indiqués sera dépensé en bonnes œuvres au profit de la généralité des musulmans, par les soins du surveillant de la mosquée et de la Medersa, choisi parmi les descendants du fondateur, s'il s'en trouve ; à défaut de ces descendants, cette surveillance appartiendra au Sboulkheirat de ladite ville. Cette constitution de habous est complète, éternelle, etc. A la date du milieu du mois de chaban le béni de l'année 1201 (du 28 mai au 7 juin 1787).

(Suivent les signatures des deux assesseurs du Cadi)

(1) Sorte de beignets au miel

2. *Traduction d'un acte dressé par le Cadi hanafi.*

Louange à Dieu ! En présence des deux signataires de cet acte, a comparu le noble Sid Mohammed Khodja, makata'dji actuel du palais du Gouvernement élevé, nommé dans l'acte que celui-ci entoure, lequel les a pris en témoignage contre lui-même, déclarant ajouter ce qui suit aux habous de la Zaouiat précitée, savoir ; la totalité de l'aloui situé, etc. — Les produits desdits immeubles seront dépensés au profit des tolba de ladite Zaouiat, ainsi que cela est établi et détaillé dans une liste des dépenses imposées à la Zaouiat susdite, qui se trouve entre les mains de l'administrateur de cette Zaouiat, etc. — Le fondateur susnommé a disposé, en posant les bases du habous, que le surveillant de la Zaouiat donnera une demi-cruche d'huile par mois à la mosquée pour l'éclairage de cette mosquée, des latrines de la Zaouiat susdite et du passage qui conduit à ladite mosquée. — Il a également disposé que le surveillant de ladite Zaouiat, achètera à la fin de chaque Ramdan, sur les produits desdits habous et à perpétuité, un quart de quintal de *Zalabyat*, qui seront distribuées aux employés de ladite mosquée et aux tolba qui se trouveront dans les chambres de ladite Zaouiat. De même, il sera prélevé à perpétuité un *rial draham serar,* par mois, qui sera alloué au *douwal* (1) du professeur chargé de l'enseignement dans la mosquée de ladite Zaouiat. Les stipulations renfermées dans l'acte que celui-ci entoure, au sujet de l'allocation d'un quart de cruche d'huile et d'un demi-quintal de Zelabyat, sont rapportées et supprimées, et il n'en sera point tenu compte : il n'y a d'exécutoire à ce sujet que ce que renferme le présent acte. Il a été témoigné, etc. — A la date du milieu de chaban le béni de l'année 1204 (du 26 avril au 5 mai 1790).

(Suit la signature des deux assesseurs du Cadi)

III. *Traduction d'un acte dressé par le Cadi hanafi.*

Louange à Dieu ! Le Sid Mohammed Khodja susnommé a également pris les deux signataires du présent en témoignage contre lui-même, déclarant par l'organe de l'honorable Sid Bakir, le janissaire, maréchal-ferrant, fils de Mohammed, qu'il annexait toutes les chambres inférieures de ladite Zaouiat au habous des chambres supérieures de cette Zaouiat, en sorte que la disposition relative à leur mise en location est abolie et supprimée ; de même que les chambres supérieures, elles serviront de logement à des tolbas, mais elles n'auront droit à aucune des allocations accordées aux chambres supérieures et ne participeront en rien aux avantages qui sont faits à ces dernières. Il a eu en vue, en agissant ainsi, la face de Dieu l'Incommensurable et a espéré ses immenses rémunérations, car Dieu récompense ceux qui font le bien et ne laisse point faillir le salaire des bonnes œuvres. Il a été témoigné, etc. A la date des derniers jours de Chaban le béni de l'année 1204 (du 6 au 15 mai 1790).

(1) Personne qui lit l'ouvrage que le professeur commente ou dont il lit un commentaire.

IV. *Traduction d'un acte dressé par le cadi Maleki.*

Louange à Dieu ! Après la passation de ce qui a été dit dans l'acte constitutif du habous de la dite Zaouiat, relativement aux dispositions arrêtées par le sid Mohammed Khodja, fondateur susnommé, en ce qui concerne la création d'un imam et d'un professeur dans la dite Zaouiat, et du personnel qu'il leur a adjoint, ainsi que tout cela est mentionné et établi d'une manière entière dans ledit acte ;

Il fut reconnu et constaté que la stipulation, renfermée dans ledit acte, que le professeur devra appartenir à la secte hanéfite est le résultat d'une erreur de l'écrivain et que cette disposition concernait, au contraire, l'imam, d'une manière exclusive. Celui-ci ne pourra être, en effet, qu'un hanéfite, mais le professeur pourra appartenir à n'importe quelle secte, à la secte hanéfite ou à toute autre. Il est seulement exigé qu'il soit capable de professer, mais peu importe qu'il soit hanéfite, malékite ou de toute autre secte. Telle est la disposition arrêtée et formulée par le fondateur au moment où il a rétabli ledit habous ; l'erreur commise dans ledit acte, lors de sa rédaction, y a été rectifiée par l'adjonction des mots *ou non* après les mots *appartenant à la secte hanéfite,* mais cette rectification n'a pas contenté le fondateur et il a désiré que sa volonté fût régulièrement et explicitement constatée. En conséquence sa déclaration a été recueillie par les deux signataires du présent et consignée ici comme corroboration, après l'autorisation qui en a été donnée par le cheikh, le théologien, l'imam, le savant, le docte, le modèle, l'intelligent, lequel est Mohammed (signature), que Dieu, etc. A la date des premiers jours de Chaban le béni de l'année 1206 (du 25 mars au 3 avril 1792).

V. *Un acte passé devant le cadi hanafi, dans les derniers jours de Safar de l'année* 1206 (du 20 au 28 octobre 1791), *porte ce qui suit :*

Le sid Mohammed Khodja, étant devenu propriétaire d'une boutique, déclare par l'organe de l'honorable Mohammed, chaouch actuel au palais du Gouvernement élevé, fils de Dada, faire donation de cet immeuble à l'aqueduc amenant les eaux à Alger, en compensation et comme paiement de l'eau qui est introduite dans la Zaouiat que le dit donateur a rebâtie de ses deniers privés.

VI. Mohammed Khodja Makàta'dji fonde un habous au profit de la medersa et de la Mosquée qu'il s'occupe à faire sur un emplacement dont il a constitué le sol habous à cet effet, sis à Ketchawa vis à vis de *dar eddebar* (atelier de tanneur), acte de milieu Chaban 1201, soit du 28 mai au 6 juin 1789.

VII. Mohammed Khodja fait un habous au profit d'une Zaouiat qu'il a fait construire dans un fondouk, près de la boutique du cheikh el-bled actuel (acte de 1204, soit 1789-1790).

VIII. Hanifa, épouse de Mohammed Khodja Makata'dji, fait un habous au profit de la Mosquée qui est dans la Zouiat qu'a fait construire son mari (acte de 1200, soit 1795-1796).

IX. Hanifa bent Mustapha Khodja, veuve de Mohammed Khodja ex Daftardar, fonde un habous au profit de la Zaouiat qu'a construite son défunt mari, sise près du local du cheikh el-bled, au quartier de Chebarlia (acte de 1221, soit 1806-1807).

Cet établissement appartenait à la secte hanéfite, et par suite sa dotation était administrée par le Sboulkheirat. Il reçut le n° 38 de la rue de la Couronne, en 1830 et ne tarda pas à être détourné de sa destination. En 1835, il fut évacué par la Gendarmerie, et en juin 1836 on l'affecta aux bureaux du Beit el-Mal. Compris dans une aliénation en date du 30 janvier 1840, il se trouva englobé dans la construction du bazar d'Orléans, portant le n° 1 de la rue du Lézard, et qui a été remplacé lui-même par les maisons récemment bâties entre les rues Napoléon et de Chartres.

CHAPITRE LX.

MOSQUÉE DE SOUK EL-LOUH, RUE JUBA.

Voici les renseignements que j'ai recueillis, sur cette petite Mosquée, qui portait le nom de son quartier.

I.... Mosquée el-Khiatin (des Tailleurs) Acte de 1070, soit 1659-1660).

II. Mosquée sise à Souk el-Louh (le marché aux Planches) (Acte de 1171, soit 1757-1758).

III. Mosquée sise à Souk el-Khiatin (la rue des Tailleurs), près de Souk el-Louh, au dessus de lieux d'ablutions, et qui a été rebâtie par ben Khodja Biri.... Son oukil est Mohammed ben Ali ben Djadoun (Acte de 1207, soit 1792-1793).

A ces extraits, j'ajouterai la traduction textuelle d'une nomination d'oukil. Cette pièce fixe un point sur lequel j'ai promis des éclaircissements et devait nécessairement figurer dans la collection des documents que j'ai réunis pour mon étude sur les établissements religieux.

« (En marge, se trouve un cachet de Pacha, dans lequel on lit : Mohammed ben Otsman, 1179.)

« Que la louange soit adressée à Dieu, autant qu'il en est digne ! Que Dieu répande ses grâces sur notre Seigneur et maître Mohammed, ainsi que sur sa famille et ses compagnons, et qu'il leur accorde le salut !

Celui d'entre les ulémas et d'entre les dépositaires de l'autorité publique à un titre quelconque dans notre ville d'Alger la plus préservée par Dieu (qu'il soit exalté !) des maux de l'adversité, que Dieu les dirige tous et les guide vers le bien en paroles et en actions ! qui prendra lecture de ce noble ordre, aux énonciations claires et imposantes, dont les prescriptions sont exécutées et dont la puissance et le rang sont immenses, apprendra que le porteur du présent, l'honorable et très-glorieux sid Mohammed ben Djadoun, a été l'objet de notre faveur et que nous l'avons nommé Imam, — qui sera accepté comme satisfaisant et estimé comme homme de confiance, à la mosquée (Mesdjed) sise à Souk el-Louh, où il fera les prières ordinaires suivant l'usage adopté. La gestion des fondations pieuses faites au profit de cette mosquée lui sera confiée. Il en emploira les revenus aux besoins de la mosquée, tels qu'achat d'huile, éclairage, achat de nattes, constructions, réparations et autres nécessités. Quant à ce qui restera disponible après les dépenses, il en jouira pour son usage personnel, ainsi que cela était la coutume des imams précédents, ses semblables. Nous ordonnons qu'il soit honoré, estimé, considéré, respecté et protégé ; en sorte que sa considération ne subira aucune atteinte, que nul ne pourra lui causer de préjudice et que personne ne commettra à son encontre ni avanie ni acte vexatoire. Cette faveur est complète, entière et sans restriction. La considération qu'elle

confère est entière et la déférence à laquelle elle donne droit est générale. En conséquence, le lecteur du présent aura à se conformer à ses prescriptions et à ne l'enfreindre en rien. Tout transgresseur encourra un châtiment. Et le salut! Écrit par ordre de notre honorable et très-glorieux maître le Doulateli, le Seigneur Mohammed Pacha, que Dieu l'assiste par sa bonté et le favorise de son secours. A la date du milieu de ramdam l'excellent de l'année 1201 (soit du 27 juin au 6 juillet 1787). »

Cet édifice, ancien n° 21 de la rue Juba, fut affecté aux bureaux du Beit el-Mal jusqu'en 1836, époque où il fut démoli et tomba dans la voie publique.

CHAPITRE LXI.

MOSQUÉE EL-KABAIL, RUE BOZA.

Les renseignements que j'ai recueillis dans des documents ne nous apprennent ni le nom du fondateur de cette mosquée, ni la date de sa construction. Mais ils constatent du moins qu'elle a été rebâtie vers 1620 par le fameux Ali Bitchenin (1), qui a laissé son nom à la mosquée sise à l'angle des rues de la Casbah et Bab-el-Oued (aujourd'hui église de N.-D. des Victoires).

Cet édifice n'a pris ni le nom de son restaurateur ni celui de l'un de ses oukils. Les Algériens l'appelaient la mosquée des Kabiles, mais il résulte d'anciens documents que le nom d' *el-Kabail* appartenait primitivement au quartier et non à la mosquée. On aurait dû donc dire : *la mosquée de la rue des Kabiles*. Cependant, la désignation de Mosquée des Kabiles a prévalu, soit dans les écrits, soit dans la tradition.

Voici les renseignements recueillis sur ce mesdjed sans minaret.

I. Boutique située à Souk el-Kebaïl (rue des Kabiles) et attenant au minaret d'une mosquée sise sur ce point et dont est imam Mohammed el Bekizani (Acte de 971, soit 1563-1564).

II. Aloui sis à Souk el-Kabaïl et voisin de la mosquée qui a été reconstruite par l'honorable négociant Ali Bitchenin (Acte de 1029, soit 1619-1620).

III. Mosquée sise à Souk el-Kabaïl et dont est imam Mohammed ben Ba'ïch (Acte de 1053, soit 1643-1644).

(1) La qualité de *négociant,* appliquée un peu plus loin à cet Ali Bitchenin, autorise à douter que celui-ci soit le fameux corsaire de ce nom, le grand amiral algérien. — *N. de la R.*

IV. Mosquée sise en face du fondouk à l'huile (fondok ezzit) (Oukfia).

V. Mosquée sise dans la rue des commerçants (Souk ettoudjar) et contiguë à la fontaine de la Bouza (Aïn el-Bouza), près du fondouk d'Ali Bitchnin (Acte de 1152, soit 1739-1740).

VI. Mosquée (mesdjed) de Souk el-Kebir (la grande rue), connue sous le nom de djama el-Kobaïl (Acte de 1168, soit 1754-1755).

VII. Boutique sise dans la rue de la Bouza (zenket el-Bouza), du côté de Souk el-Kebir, et contiguë à une mosquée située dans cet endroit (Acte de 1183, soit 1769-1770).

VIII. Mosquée sise à Souk el-Kebir et dont est imam el-Hadj-Djeloul (Acte de 1186, soit 1772-1773).

IX. Mosquée sise à Souk el-Kebir et connue sous le nom de *mesdjed el-Kobaïl*, près du fondouk à l'huile (fondok ezzit) (Acte de 1222, soit 1807-1808).

X. Mosquée du défunt Essid el-Hadj Djeloul, en face du fondouk à l'huile (Acte de 1128, soit 1813-1815).

XI. Ahmed ben Mahmoud, imam de djama el-Kobaïl (Acte de 1245, soit 1829-1830).

Le personnel de cette mosquée ne se composait que d'un oukil, remplissant aussi les fonctions d'imam et de mouedden. Le dernier oukil a été Ahmed ben Mohammed, nommé en 1825.

La principale porte de cet édifice reçut le n° 2 de la rue Boza, et une autre issue qu'il avait sur la rue Bab-Azoun porta le n° 19. Il conserva d'abord son affectation, mais il fut vendu le 28 mai 1836. Son emplacement se trouvé aujourd'hui partie dans la voie publique et partie dans la construction connue sous le nom de maison Duchassaing, à l'angle des rues Bab-Azoun et Boza.

ALBERT DEVOULX.

(*A suivre*)

LE CORAN PAR ORDRE DE MATIÈRES

(Voir n° 69, page 184)

FEMMES.

Leur création. — III. 193... Les femmes sont issues des hommes.

IV. 1. O hommes! craignez votre Seigneur qui vous a créés d'un seul homme et qui a créé de l'homme sa compagne, et fait sortir d'eux tant d'hommes et de femmes...

29. ...Vous venez tous les uns des autres et d'Adam, le père commun.

LXXV. 39. *(Dieu)* a *(d'un grumeau de sang)* formé un couple, l'homme et la femme.

Egales à l'homme devant Dieu. — III. 193. ...Il ne sera point perdu une seule œuvre d'entre vous, ni homme ni femme...

IV. 36. ...Les hommes auront chacun la portion qu'ils auront gagnée...

100. Les faibles d'entre les hommes et d'entre les femmes et les enfants incapables d'imaginer une ruse *pour se soustraire à l'infidélité*, ou de se diriger dans leur route, ceux-là obtiendront peut-être le pardon de Dieu, qui est indulgent et miséricordieux.

123. Hommes ou femmes, ceux qui pratiqueront les bonnes œuvres et qui seront en même temps croyants, entreront dans le paradis et ne seront fraudés du plus petit brin de récompense.

IX. 73. Dieu a promis aux croyants, hommes et femmes, les jardins arrosés par des cours d'eau; ils y demeureront éternellement...

XIII. 23. *(Les Justes)* entreront *(dans les jardins d'Eden)* ainsi que leurs pères, leurs épouses et leurs enfants qui auront été justes...

XVI. 99. Quiconque fait une bonne action, et qui est *en même temps* croyant, qu'il soit homme ou femme, nous lui accorderons une vie heureuse, et nous lui accorderons la plus belle récompense digne de ses œuvres.

XXXVI. 55. Dans ce jour *(du jugement dernier)* les habitants du jardin se livreront à des transports de joie.

56. En compagnie de leurs épouses, ils se reposeront à l'ombre, assis commodément sur des trônes.

XL. 43. Quiconque aura fait le mal ne recevra en retour que le mal; quiconque aura fait le bien, qu'il soit homme ou femme, et qui aura cru, sera au nombre des élus qui entreront dans le paradis et qui jouiront de tous les biens sans compte.

XLIII. 69. 70. A vous qui croyez à nos signes, à vous qui étiez résignés à ma volonté, on vous dira : Entrez dans le paradis, vous et vos compagnes, réjouissez-vous.

XLVII. 21. Sache qu'il n'y a point d'autre Dieu que Dieu; implore de lui le pardon de tes péchés, des péchés des hommes et des femmes qui croient...

XLVIII. 6. Il punira les hypocrites, hommes et femmes, les idolâtres, hommes et femmes; tous ceux qui parlent mal de Dieu...

LVII. 17. Ceux qui font l'aumône, hommes et femmes, ceux qui font à Dieu un prêt généreux en recevront le double, ils auront *en sus* une récompense générale.

Inférieures à l'homme dans la vie. — IV. 38. Les hommes sont supérieurs aux femmes à cause des qualités par lesquelles Dieu a élevé ceux-là au-dessus de celles-ci, et parce que les hommes emploient leurs biens pour doter leurs femmes ..

II. 282. *(En cas de passation d'un acte par un incapable)* appelez deux témoins choisis parmi vous; si vous ne trouvez pas deux hommes, appelez en un seul et deux femmes parmi les personnes habiles à témoigner, afin que si l'une oublie, l'autre puisse rappeler le fait... Dans les cas d'*adultère*, égalité de valeur des témoignages du mari et de l'épouse.

Leur valeur morale. — XLIII. 17. ...Être qui grandit dans les ornements et les parures, et qui est toujours à disputer sans raison.

ÉPOUSES.

II. 228. ...Les maris ont le pas sur leurs femmes.

IV. 38. ...Les femmes vertueuses sont obéissantes et soumises : elles conservent soigneusement pendant l'absence de leurs maris ce que Dieu a ordonné de conserver intact...

II. 228. ...Les femmes, à l'égard de leurs maris et ceux-ci à l'égard de leurs femmes, doivent se conduire honnêtement...

XXX. 20. C'est un des signes de la puissance de Dieu que de vous avoir donné des épouses créées de vous-mêmes, pour que vous habitiez avec elles. Il a établi entre vous l'amour et la tendresse...

(Voir *Mariage*)

LXIV. 14. O vous qui croyez! vous avez des ennemis dans vos épouses et dans vos enfants. Si vous pardonnez, si vous passez outre, sachez que Dieu est indulgent et miséricordieux.

(Voir *Divorce*, *Répudiation*)

LXVI. 10. Dieu propose pour exemple aux infidèles la femme de Noé et celle de Loth; elles étaient sous l'empire de deux hommes justes d'entre nos serviteurs; toutes deux ont été perfides envers leurs maris, mais cela ne leur servit de rien contre Dieu. On leur a dit : Entrez au feu avec ceux qui y entrent.

11. Quant aux croyants, Dieu leur proposa pour modèle la femme de Pharaon. Seigneur, s'écriait-elle, construis-moi une maison chez toi, dans le paradis, et délivre-moi de Pharaon et de ses œuvres; délivre-moi des méchants.

XXIV. 31. Commande aux femmes qui croient de baisser leurs yeux et d'observer la continence, de ne laisser voir de leurs ornements que ce qui est à l'extérieur, de couvrir leur sein d'un voile, de ne faire voir leurs ornements qu'à leurs maris ou à leurs pères, ou aux pères de leurs maris, à leurs fils ou aux fils de leurs maris, à leurs frères ou aux fils de leurs frères, aux fils de leurs sœurs ou aux femmes de ceux-ci, à leurs esclaves ou aux domestiques mâles qui n'ont pas besoin de femmes, ou aux enfants qui ne distinguent pas encore les parties sexuelles d'une femme. Que les femmes n'agitent point les pieds de manière à faire voir leurs ornements cachés...

XXXIII. 59. O prophète! prescris à tes épouses, à tes filles et aux femmes des croyants de laisser tomber leur voile jusqu'en bas; ainsi il sera plus facile d'obtenir qu'elles ne soient ni méconnues ni calomniées.

55. Vos épouses peuvent se découvrir devant leurs pères, leurs enfants, leurs neveux et leurs femmes, et devant leurs esclaves.

II. 223. Vos femmes sont votre champ. Allez à votre champ comme vous voudrez, mais faites auparavant quelque chose en faveur de vos âmes.

IV. 38. ...Vous réprimanderez celles dont vous auriez à craindre la désobéissance. Vous les reléguerez dans des lits à part, vous les battrez; mais dès qu'elles vous obéissent, ne leur cherchez point querelle...

127. Si une femme craint la violence de son mari ou son aversion pour elle, il n'y a pas de mal à s'arranger; la paix est un grand bien. Les âmes des hommes sont livrées à l'avarice. Si vous êtes bienfaisants et si vous craignez Dieu, il sera instruit de vos actions.

128. Vous ne pourrez jamais traiter également toutes vos épouses, quand même vous le désireriez ardemment. Gardez-vous donc de suivre entièrement la pente et d'en laisser une comme en suspens; mais si vous êtes généreux et si vous craignez Dieu, il est indulgent et miséricordieux.

XXXIII. 51. Tu peux donner de l'espoir à celle que tu voudras, et recevoir *dans ta couche* celle que tu voudras, et celle que tu désires de nouveau après l'avoir négligée. Tu ne seras pas coupable en agissant ainsi. Il sera ainsi plus facile de les consoler. Qu'elles ne soient jamais affligées, que toutes soient satisfaites de ce que tu leur accordes. Dieu connaît ce qui est dans vos cœurs; il est savant et bon.

XXIV. 59. Les femmes qui n'enfantent plus, et qui n'espèrent plus pouvoir se marier, peuvent, sans inconvénient, se montrer en négligé; mais si elles s'en abstiennent, cela leur vaudra mieux.

(Voir *adultère*, *apostasie*, *conversion*, *infidèles*

VEUVES.

II. 234. Si ceux qui meurent laissent des femmes, elles doivent attendre quatre mois et dix jours. Ce terme expiré, vous ne serez point responsables de la manière dont elles disposeront honnêtement d'elles-mêmes...

235. Il n'y a aucun mal à ce que vous fassiez ouvertement des propositions de mariage à ces femmes, ou que vous en gardiez l'intention secrète dans vos cœurs. Dieu sait bien que vous y penseriez; mais ne leur faites point de promesses en secret, et ne leur tenez qu'un langage honnête.

236. Ne décidez des liens du mariage que quand le temps prescrit sera accompli; sachez que Dieu connaît ce qui est dans vos cœurs; sachez qu'il est indulgent et miséricordieux.

241. Ceux d'entre vous qui mourront laissant après eux leurs emmes, assigneront à celles-ci un legs destiné à leur entretien pendant une année, et sans qu'elles soient obligées de quitter la maison. Si elles la quittent d'elles-mêmes, il ne saurait résulter aucun péché pour vous de la manière dont elles disposeront honnêtement d'elles-mêmes. Dieu est puissant et sage.

MÈRES.

II. 77... Tenez une belle conduite envers vos pères et mères...

IV. 1... *Respectez* les entrailles *qui vous ont portés*...

40... Témoignez de la bonté à vos pères et mères...

VI. 152... Traitez vos pères et mères avec générosité ..

XVII. 24. Dieu a ordonné de n'adorer que lui, de tenir une belle conduite envers vos père et mère, soit que l'un d'eux ait atteint la vieillesse ou qu'ils y soient parvenus tous deux, et qu'ils restent avec vous. Garde-toi de leur montrer du mépris, de leur faire des reproches. Parle-leur avec respect.

25. Sois humble envers eux et plein de tendresse, et adresse cette prière à Dieu : Seigneur, aie pitié d'eux, de même *qu'ils ont de pitié de moi,* qu'ils m'ont élevé quand j'étais tout petit.

XXIX. 7. Nous avons recommandé à l'homme de tenir une belle conduite à l'égard de ses père et mère...

XXXI. 13. Nous avons recommandé à l'homme ses père et mère (sa mère le porte dans son sein et endure peine sur peine, il n'est sevré qu'au bout de deux ans). Sois reconnaissant envers moi et envers tes parents. Tout aboutit à moi.

XXXIII. 4. Dieu n'a pas donné deux cœurs à l'homme. Il n'a pas fait que vos épouses que vous pouvez répudier soient pour vous comme vos mères, ni que vos enfants adoptifs soient comme vos *propres* enfants. Ces mots ne sont que dans votre bouche. Dieu seul dit la vérité et dirige dans le droit chemin.

XLVI. 14. Nous avons recommandé à l'homme de bien agir envers ses père et mère; sa mère l'a porté avec peine, et la grossesse et *l'allaitement* jusqu'au sevrage durent trente mois. Il parvient enfin à la maturité, il parvient à quarante ans, et alors il adresse à Dieu cette prière : Seigneur, inspire-moi de la reconnaissance pour les bienfaits dont tu m'as comblé; fais que je pratique le bien qui te plait; rends-moi heureux dans mes enfants. Je reviens à toi, et je suis du nombre de ceux qui se résignent à ta volonté.

15. Ce sont les hommes dont nous accueillerons les plus belles œuvres, en passant outre sur les mauvaises; ils compteront parmi les habitants du paradis. Les promesses qui leur ont été faites sont des promesses infaillibles.

VIII. 1. Dieu a entendu les paroles de celle qui a plaidé chez toi contre son mari et qui a élevé des plaintes vers Dieu. Il a entendu vos entretiens, car Dieu entend et voit tout.

2. Ceux d'entre vous qui répudient leurs femmes en disant qu'ils les regarderont comme leurs mères (Elles ne sont pas leurs mères; leurs mères sont celles qui les ont enfantés), profèrent une parole blâmable et une fausseté.

3. Certes Dieu est porté au pardon et à l'indulgence.

(Voir : *Famille*)

FILLES.

XVI. 59. Ils attribuent des filles à Dieu (*Les Idolâtres*); Gloire à lui! (1) et ils n'en veulent pas pour eux-mêmes.

---

(1) Pour : *Quel blasphème !*

60. Si l'on annonce à quelqu'un d'entre eux la naissance d'une fille, son visage s'obcurcit, et il devient *comme* suffoqué *par la douleur*.

61. Il se cache des siens, à cause de la désastreuse nouvelle. Doit-il la garder et en subir la honte, ou l'ensevelir dans la poussière? Que leurs jugements sont déraisonnables!

XLIII. 15. Dieu aurait-il pris des filles parmi ses créatures, et vous aurait-il choisis pour ses fils?

16. Et cependant, quand on annonce à l'un d'entre eux la naissance d'un être qu'il attribue à Dieu, son visage s'assombrit, et il est comme suffoqué.

LXXXI. 1. Lorsque le soleil sera ployé (aura été décroché),

2. Que les étoiles tomberont,

3. Que les montagnes seront mises en mouvement,

8. Lorsqu'on demandera à la fille enterrée vivante,

9. Pour quel crime on l'a fait mourir;

14. Toute âme reconnaîtra alors l'œuvre qu'elle avait faite.

(Voir : *Famille*)

ORPHELINES.

IV. 126. Ils te consulteront au sujet des femmes. Dis-leur : Dieu vous a instruits là-dessus; on vous lit dans le livre des préceptes relatifs aux orphelines, à qui vous ne donnez pas ce qu'on vous a prescrit, et que vous refusez d'épouser (1)... Il vous prescrit d'agir en toute équité avec les orphelins...

(Voir : *Orphelins*)

SERVANTES.

XXIV. 32. Mariez ceux qui ne sont pas encore mariés, vos serviteurs probes à vos servantes; s'ils sont pauvres, Dieu les enrichira *du trésor* de sa grâce...

33... Ne forcez point vos servantes à se prostituer pour vous procurer des biens passagers de ce monde, si elles désirent garder leur pudicité. Si quelqu'un les y forçait, Dieu leur pardonnerait à cause de la contrainte; il est indulgent et compatissant.

(1) Le texte permet de traduire aussi par : *Et que vous voulez épouser*, ce qui paraîtrait avoir plus de sens et de portée.

ESCLAVES.

II. 220. N'épousez point les femmes idolâtres tant qu'elles n'auront pas cru. Une esclave croyante vaut mieux qu'une femme libre idolâtre, quand même celle-ci vous plairait davantage...

IV. 29. Celui qui ne sera pas assez riche pour épouser des femmes libres et croyantes, prendra des esclaves croyantes. Dieu connaît votre foi. Vous venez tous les uns des autres (et d'Adam le père commun). N'épousez les esclaves qu'avec la permission de leurs maîtres. Dotez-les équitablement. Qu'elles soient chastes, qu'elles évitent la débauche, et qu'elles n'aient points d'amants.

XXIII. 6. (***Heureux sont les croyants***) qui bornent leurs jouissances à leurs femmes et aux esclaves que leur a procurées leur main droite; dans ce cas ils ne sont point à blâmer.

LXX. 30. (*Ceux qui*) n'ont de commerce qu'avec leurs femmes et les esclaves qu'ils ont acquises... (seront dans les jardins du ***paradis*** l'objet des honneurs).

(Voir : ***Esclave, Mariage, Divorce, Répudiation, Succession***)

ENFANTS.

VI. 141. Ils sont perdus ceux qui tuent leurs enfants, par folie, par ignorance...

152. Dis-leur : Venez, et je vais vous lire ce que votre Seigneur vous a défendu... ne tuez pas vos enfants à cause de l'indigence : nous vous donnerons de quoi vivre ainsi qu'à eux...

XVII. 33. Ne tuez point vos enfants par crainte de pauvreté; nous leur donnerons leur nourriture ainsi qu'à vous. Les meurtres que vous commettez sont un péché atroce.

LX. 12. O Prophète! si des femmes fidèles prêtent serment de fidélité entre tes mains et s'engagent... à ne point tuer leurs enfants... accueille leur pacte, et implore le pardon de Dieu pour elles...

XVIII. 44. Les richesses et les enfants sont les ornements de la vie de ce monde; mais les choses qui restent, les bonnes œuvres, produiront plus auprès de ton Seigneur comme récompense et comme espérance.

LXIV. 14. O vous qui croyez! vous avez des ennemis dans

vos épouses et dans vos enfants. Si vous pardonnez, si vous passez outre, sachez que Dieu est indulgent et miséricordieux.

XXXIV. 36. Ce n'est point par vos richesses ni par vos enfants que vous vous rapprocherez plus près de nous. Il n'y a que ceux qui croient et font le bien *qui le feront*.

LXIV. 15. Vos richesses et vos enfants sont votre tentation, pendant que Dieu tient en réserve une récompense magnifique.

XLII. 48. *Dieu* crée ce qu'il veut; il accorde aux uns des filles, il donne aux autres des enfants mâles.

49. A d'autres il accorde des enfants des deux sexes, des fils et des filles; il rend aussi stérile celui qu'il veut. Il est savant et puissant.

LXV. 6. ...Si *(Les femmes que vous avez répudiées)* allaitent vos enfans, donnez-leur une récompense; consultez-vous là-dessus et agissez généreusement. S'il se trouve des obstacles, qu'une autre femme allaite l'enfant.

II. 233. Les mères répudiées allaiteront leurs enfants deux ans complets, si le père veut que le temps soit complet. Le père de l'enfant est tenu de pourvoir à la nourriture et aux vêtements de la femme d'une manière honnête .. l'héritier du père est tenu aux mêmes devoirs. Si les époux préfèrent sevrer l'enfant (avant le terme) de consentement volontaire et après s'être consultés mutuellement, cela n'implique aucun péché. Si vous préférez mettre vos enfants en nourrice, il n'y aura aucun mal à cela, pourvu que vous payez ce que vous avez promis. Craignez Dieu et sachez qu'il voit tout.

LII. 21. Ceux qui ont cru et dont les enfants ont suivi les traces dans la foi, seront réunis à leurs enfants...

LXIII. 9. O croyants! que vos richesses et vos enfants ne vous éloignent pas du souvenir de Dieu; ceux qui le feraient deviendraient véritablement malheureux.

III. 8. Pour les infidèles, leurs richesses ni leurs enfants ne sauraient leur servir comme équivalent de Dieu, ils seront l'aliment du feu.

VIII. 28. *(O croyants!)* songez que vos richesses et vos enfants sont un sujet de tentation, et que la récompense que Dieu vous prépare est magnifique.

LVII. 19. ...L'accroissement de biens et un grand nombre d'enfants sont comme la pluie; les plantes qu'elle anime plaisent aux infidèles, mais bientôt elles se fanent, et tu les verras devenir des fêtus desséchés...

(Voir : *Famille*, *Successions*).

ORPHELINS.

II. 172. ...Pieux est celui qui, pour l'amour de Dieu, donne de son avoir... aux orphelins...

218. ...Ils t'interrogeront sur les orphelins. Dis-leur : leur faire du bien est une belle action.

77. ...Tenez une belle conduite... envers les orphelins...

219. Dès que vous vous mêlez à eux, ils sont vos frères : Dieu sait distinguer celui qui corrompt d'avec celui qui améliore. Il peut vous affliger, s'il le veut, car il est puissant et sage.

IV. 2. Restituez aux orphelins *devenus majeurs* leurs biens; ne substituez pas le mauvais *de vos biens* au bon *qui leur appartenait;* ne consumez pas leur héritage *en le confondant* avec le vôtre; c'est un crime énorme.

3. Si vous craignez de n'être pas équitables envers les orphelins, n'épousez parmi les femmes qui vous plaisent, que deux, trois ou quatre. Si vous craignez encore d'être injustes, n'en épousez qu'une seule ou une esclave.

4. Ne confiez pas aux *orphelins mineurs* les biens que Dieu a confiés à vos soins comme un fonds; *mais, les gérant vous-même,* fournissez leur sur ce fonds la nourriture et les vêtements, et tenez-leur toujours un langage doux et honnête.

5. Eprouvez les facultés intellectuelles des orphelins jusqu'à l'âge où ils pourront se marier, et si vous leur trouvez un jugement sain, alors remettez-leur leur fortune. Gardez-vous de la consumer par la prodigalité, et ne vous hâtez pas *de la leur confier*

6. *Seulement* parce qu'ils ont grandi; que le tuteur riche s'abstienne de toucher au bien de ses pupilles. Celui qui est pauvre ne doit en user qu'avec discrétion.

7. Au moment où vous leur remettez leurs biens, faites-vous assister par des témoins. Dieu vous tiendra compte de vos actions et cela vous suffit.

9. Lorsque les parents, les orphelins et les pauvres sont présents au partage *(d'un héritage),* faites-leur en avoir quelque chose, et tenez-leur toujours un langage doux et honnête.

10. Que ceux qui craignent de laisser après eux des enfants faibles *par leur bas âge, songent à ce qu'ils font eux-mêmes;* qu'ils craignent Dieu et aient une parole droite.

11. Ceux qui dévorent iniquement l'héritage des orphelins introduisent le feu dans leurs entrailles, et seront un jour consumés par les flammes ardentes.

40. ...Témoignez de la bonté... aux orphelins...

126. ...On vous lit dans le livre (le Koran) des préceptes relatifs aux orphelines, à qui vous ne donnez pas ce qu'on vous a prescrit, et que vous refusez d'épouser (1).

VI. 153, et XVII. 36. Ne touchez pas aux biens de l'orphelin, à moins que ce ne soit d'une manière louable, *pour les faire accroître*, jusqu'à ce qu'il ait atteint l'âge *de puberté*. Remplissez vos engagements, car, les engagements, on en demandera compte.

LXXXIX. 16. ...Que Dieu, pour éprouver l'*homme*, lui mesure ses dons.

17. L'homme s'écrie : le Seigneur m'a fait un affront !

18. Point du tout; mais vous n'avez aucun égard pour l'orphelin.

XC. 12. Qu'est-ce qui peut apprendre ce que c'est que la pente ?

13. C'est de racheter les captifs,

14. De nourrir, aux jours de la disette,

15. L'orphelin qui est notre proche.

XCIII. 1. J'en jure par la matinée,

2. Par la nuit, quand les ténèbres s'épaississent.

3. Ton Seigneur ne t'a point oublié, il ne t'a pas pris en haine.

4. La vie future vaut mieux pour toi que la vie présente.

5. Dieu t'accordera des biens et tu seras satisfait.

6. N'étais-tu pas orphelin, et ne t'a-t-il pas accueilli ?

7. Il t'a trouvé égaré, et il t'a guidé.

(1) Voir la note page 296.

8. Il t'a trouvé pauvre, et il t'a enrichi.

9. N'use point de violence envers l'orphelin.

CVII. 1. Que penses-tu de celui qui traite cette religion de mensonge ?

2. C'est celui qui repousse l'orphelin.

(Voir : *Aumône*)

ADOPTION.

XXXIII. 4. Dieu n'a pas donné deux cœurs à l'homme ; il n'a pas fait... que vos enfants adoptifs soient comme vos propres enfants. Ces mots ne sont que dans votre bouche. Dieu seul dit la vérité et dirige dans le droit chemin.

5. Appelez vos fils adoptifs du nom de leurs pères, ce sera plus équitable devant Dieu. Si vous ne connaissez pas leurs pères, qu'ils soient vos frères en religion et vos clients ; il n'y aura pas de péché si vous vous trompez à cet égard ; mais ce sera un péché si vous le faites de propos délibéré. Dieu est plein de bonté et de miséricorde.

37... Lorsque Zeid prit un parti, et résolut de répudier sa femme, nous l'unîmes à toi par le mariage, afin que ce ne soit pas pour les croyants un crime d'épouser les femmes de leurs fils adoptifs, après une répudiation. Et l'arrêt de Dieu s'accomplit.

TUTELLE.

4. Ne confiez pas *(aux orphelins mineurs)* incapables (1), les biens que Dieu a confiés à vos soins comme un fonds ; fournissez-leur sur ce fonds la nourriture et les vêtements, et tenez-leur toujours un langage doux et honnête.

5. Eprouvez les facultés intellectuelles des orphelins jusqu'à l'âge où ils pourront se marier, et si vous leur trouvez un jugement sain, alors remettez-leur leur fortune. Gardez-vous de la consumer par la prodigalité, et ne vous hâtez pas de *la leur confier*

6. *Seulement* parce qu'ils ont grandi ; que le tuteur riche

(1) Les mineurs, les faibles d'intelligence (Dr. Perron).

s'abstienne de toucher au bien de ses pupilles. Celui qui est pauvre ne doit en user qu'avec discrétion.

7. Au moment où vous leur remettez leurs biens, faites-vous assister par des témoins. Dieu vous tiendra compte de vos actions, et cela vous suffit.

MARIAGE.

VII. 189. C'est (*Dieu*) qui vous a créés tous d'un seul individu, qui en a produit son épouse afin qu'il demeurât avec elle, et lorsque l'homme eut cohabité avec elle, elle porta d'abord un fardeau léger, et marchait sans peine; puis, lorsqu'il devint plus pesant, les deux époux adressèrent cette prière à Dieu, leur seigneur : si tu nous donnes un fils bien fait, nous te rendrons des actions de grâces.

190. Et lorsque Dieu leur eut donné un fils bien fait, ils donnèrent des associés à Dieu en retour de ce qu'il leur avait accordé...

XXX. 20. C'est aussi (*un signe de la puissance de Dieu*) que de vous avoir donné des épouses créées de vous-mêmes, pour que vous habitiez avec elles. Il a établi entre vous l'amour et la tendresse.

XXIV. 32. Mariez ceux qui ne sont pas mariés, vos serviteurs probes à vos servantes; s'ils sont pauvres, Dieu les rendra riches *du trésor* de sa grâce...

IV. 3. Si vous craignez de n'être pas équitables envers les orphelins, n'épousez, parmi les femmes qui vous plaisent, que deux, trois ou quatre. Si vous craignez encore d'être injustes n'en épousez qu'une seule ou une esclave. Cette conduite vous aidera à ne pas être injustes. Assignez librement à vos femmes leurs dots,et s'il leur plaît de vous en abandonner quelque chose de plein gré, jouissez en commodément et à votre aise.

V. 7... Il vous est permis d'épouser les filles honnêtes des croyants et de ceux qui ont reçu les écritures avant vous, pourvu que vous leur donniez leur récompense. Vivez chastement avec elles, en vous gardant de la débauche et sans prendre de concubines. Celui qui trahira sa foi perdra le fruit de ses bonnes œuvres, et sera dans l'autre monde au nombre des malheureux.

LX. 10. Lorsque des femmes croyantes fuyant l'idolâtrie viennent à vous, mettez leur foi à l'épreuve. Dieu connaît bien leur foi; mais vous, *éprouvez-les*, et, si vous êtes sûrs qu'elles sont croyantes, ne les laissez plus retourner auprès des infidèles; il n'est pas légitime qu'elles soient à eux, ni qu'eux soient leurs maris; mais restituez ce qu'ils leur ont donné *(en dot)*. Il n'y a pas de crime pour vous à les épouser, mais assurez-leur leur dot. Ne gardez point les femmes infidèles, mais demandez la restitution de ce que vous leur avez donné à titre de dot, de même que les infidèles vous redemanderont ce qu'ils auront donné aux leurs. C'est un précepte que Dieu établit entre vous; il est savant et sage.

11. O vous qui croyez ! Si quelqu'une de vos femmes disparaissait pour se rendre chez les infidèles, et que vous preniez un butin, restituez à ceux dont les femmes auraient fui la dote égale à celle de la femme qui a fui.

12. O Prophète ! Si des femmes fidèles prêtent serment de fidélité entre tes mains, et s'engagent à ne point associer *d'autres divinités* à Dieu, à ne point dérober, à ne point commettre d'adultère, à ne point tuer leurs enfants, à ne point tenir de propos calomnieux, à ne point te désobéir en vue de ce qui est bon, accueille leur pacte; et implore le pardon de Dieu pour elles. Il est indulgent et miséricordieux.

XXXIII. 37... Lorsque Zeid prit un parti et résolut de répudier sa femme nous l'unîmes à toi par le mariage, afin que ce ne soit pas pour les croyants un crime d'épouser les femmes de leurs fils adoptifs, après leur répudiation...

II. 220. N'épousez point les femmes idolâtres tant qu'elles n'auront pas cru. Une esclave croyante vaut mieux qu'une femme libre idolâtre, quand même celle-ci vous plairait davantage. Ne donnez point vos filles aux idolâtres tant qu'ils n'auront pas cru. Un esclave croyant vaut mieux qu'un incrédule libre, quand même il vous plairait davantage.

XXIV. 3. Un homme adultère ne doit épouser qu'une femme adultère ou une idolâtre, et une femme adultère ne doit épouser qu'un homme adultère ou un idolâtre. Ces alliances sont interdites aux croyants.

IV. 26. N'épousez pas les femmes qui ont été les épouses de vos pères ; c'est une turpitude, c'est une abomination et un mauvais usage : toutefois, laissez subsister ce qui est déjà accompli.

27. Il vous est interdit d'épouser vos mères, vos sœurs, vos tantes paternelles et maternelles, vos nièces, vos nourrices, vos sœurs de lait, les mères de vos femmes, les filles confiées à votre tutelle et issues de femmes avec lesquelles vous avez cohabité. Mais si vous n'avez pas cohabité avec elles, il n'y a aucun crime à les épouser. N'épousez pas non plus les filles de vos fils que vous avez engendrés, ni deux sœurs. Si le fait est accompli, Dieu sera indulgent et miséricordieux.

28. Il vous est défendu d'épouser des femmes mariées, excepté celles qui seraient tombées entre vos mains comme esclaves. C'est la loi de Dieu à votre égard. Il vous est permis, du reste, d'aller au-delà si vous désirez y employer vos biens ; mais toujours vivant avec réserve et sans vous livrer à la débauche. Donnez à celle avec laquelle vous avez cohabité la dot promise ; ceci est obligatoire. Il n'y a aucun crime de faire des conventions en sus de ce que la loi prescrit.

29. Celui qui ne sera pas assez riche pour épouser des femmes gardées *(des femmes de bonne maison)* et croyantes, prendra des esclaves croyantes...

XXIV. 26. Les femmes impudiques sont faites pour les hommes impudiques ; les hommes impudiques sont faits pour les femmes impudiques ; les femmes vertueuses pour les hommes vertueux et les hommes vertueux pour les femmes vertueuses. Ils seront lavés des propos calomnieux ; l'indulgence de Dieu leur est acquise, ainsi que des dons magnifiques.

IV. 23. O croyants ! il ne vous est pas permis de vous constituer héritiers de vos femmes contre leur gré...

II. 228. ...Les femmes à l'égard de leurs maris, et ceux-ci à l'égard de leurs femmes, doivent se conduire honnêtement. Les maris ont le pas sur leurs femmes.

223. Vos femmes sont votre champ. Allez à votre champ comme vous voudrez, mais faites auparavant quelque chose en faveur de vos âmes.

183. Il vous est permis de vous approcher de vos femmes

dans la nuit du jeûne. Elles sont votre vêtement et vous êtes le leur. Dieu sait bien que vous vous trompez vous-mêmes. Il est revenu à vous et vous a pardonné. Voyez vos femmes dans le désir de recueillir les fruits qui vous sont réservés. Il vous est permis de manger et de boire jusqu'au moment où vous pourrez déjà distinguer un fil blanc d'un fil noir. A partir de ce moment observez exactement le jeûne jusqu'à la nuit. Pendant ce temps n'ayez aucun commerce avec vos femmes ; passez-le plutôt en actes de dévotion dans les mosquées...

193. Le pélerinage se fera dans le mois que vous connaissez. Celui qui l'entreprendra devra s'abstenir des femmes...

XXIV. 33. Que ceux qui ne peuvent trouver un parti *à cause de leur pauvreté*, vivent dans la continence jusqu'à ce que Dieu les ait enrichis de sa faveur...

II. 96. ...Les hommes apprenaient *(des deux anges Harout et Marout, pères de la magie)* les moyens de semer la désunion entre l'homme et sa femme...

(Voir : *Femmes, Divorce, Répudiation, Succession*).

RÉPUDIATION.

Séparation prononcée par l'homme.

IV. 23. ...Si parmi vos femmes il y en a pour qui vous ayez de l'éloignement, il se peut que vous ayez de l'éloignement pour une chose dans laquelle Dieu ait déposé un bien immense.

II. 225. Dieu ne vous punira point pour une méprise dans vos serments (1) ; il vous punira pour les œuvres de vos cœurs, il est clément et miséricordieux.

226. Ceux qui s'abstiennent de leurs femmes auront un délai de quatre mois *pour réfléchir et ne pas se séparer à la légère de leurs femmes*. Si pendant ce temps-là ils reviennent à elles, Dieu est indulgent et miséricordieux.

228. Les femmes répudiées laisseront écouler le temps de trois menstrues avant de se remarier. Elles ne doivent point cacher ce que Dieu a créé dans leur sein, si elles croient en Dieu et

(1) Si vous avez fait trop légègerement serment de répudier votre femme et que vous vous en repentiez ensuite.

au jour dernier. Il est plus équitable que les maris les reprennent quand elles sont dans cet état, s'ils désirent le bien....

229. La répudiation peut se faire deux fois. Gardez-vous votre femme, traitez-la honnêtement; la renvoyez-vous, renvoyez-la avec générosité. Il ne vous est pas permis de vous approprier ce que vous leur avez donné, à moins que vous ne craigniez de ne point observer les limites de Dieu (*en vivant avec elles*). Si vous craignez de ne point les observer, il ne résultera aucun péché pour aucun de vous, de ce que la femme fera pour se racheter. Telles sont les limites posées par Dieu. Ne les franchissez pas; car qui franchit les limites de Dieu est injuste.

230. Si un mari répudie sa femme trois fois, il ne lui est permis de la reprendre que lorsqu'elle aura épousé un autre mari, et lorsque celui-ci l'aura répudiée à son tour. Il ne résultera aucun péché pour aucun des deux, s'ils se réconcilient, croyant pouvoir observer les limites de Dieu...

231. Lorsque vous répudiez une femme et que le moment de la renvoyer est venu, gardez-la en la traitant honnêtement, ou renvoyez-la avec générosité. Ne la retenez point par force pour exercer quelque injustice envers elle, celui qui agit ainsi, agit contre lui-même...

232. Lorsque vous répudiez vos femmes et qu'elles auront attendu le temps fixé, ne les empêchez pas de renouer les liens du mariage avec leurs maris, si les deux époux conviennent de ce qu'il croient honnête. Cet avis est donné à ceux d'entre vous qui croient en Dieu et au jour dernier : cela est plus digne et plus décent. Dieu sait tout et vous ne savez pas.

233. Les mères répudiées allaiteront leurs enfants deux ans complets, si le père veut que le temps soit complet. Le père de l'enfant est tenu à la nourriture et aux vêtements de la femme d'une manière honnête.

237. Il n'y a aucun péché à répudier une femme avec laquelle vous n'aurez point cohabité, ou à qui vous n'aurez pas assigné de dot. Donnez-leur le nécessaire (l'homme aisé selon ses facultés, l'homme pauvre selon les siennes) d'une manière honnête et ainsi qu'il convient à ceux qui pratiquent le bien.

238. Si vous répudiez une femme avant la cohabitation, mais

après la fixation de la dot, elle en gardera la moitié, à moins que la femme ne se désiste (de sa moitié), ou bien que celui qui de sa main a lié le nœud du mariage ne se désiste de tout. Se désister est plus proche de la piété. N'oubliez pas la générosité dans vos rapports entre vous. Dieu voit ce que vous faites.

242. Un entretien honnête est dû aux femmes répudiées; c'est un devoir à la charge de ceux qui craignent Dieu.

243. C'est ainsi que Dieu vous explique ses signes, afin que vous réfléchissiez.

IV. O croyants! il ne vous est pas permis de vous constituer héritiers de vos femmes contre leur gré, et de les empêcher de se marier (quand vous les avez répudiées) afin de leur ravir une portion de ce que vous leur avez donné, à moins qu'elles ne soient coupables d'une action infâme manifeste. Soyez bons dans vos procédés à leur égard.

24. Si vous désirez changer une femme contre une autre et que vous ayez donné à l'une d'elles cent dinars, ne lui en ôtez rien. Voudriez-vous les lui arracher par une injustice et une iniquité évidentes?

25. Et comment voudriez-vous les leur ôter, lorsque l'un et l'autre vous avez été unis intimément, et que vos femmes ont reçu vos serments solennels?

XXXIII. 48. O croyants! Si vous répudiez une femme fidèle avant d'avoir eu commerce avec elle, ne la retenez point au-delà du terme prescrit. Donnez-lui ce que la loi ordonne, et un congé honnête.

LXV. 1. O Prophète! ne répudiez vos femmes qu'au temps marqué (*afin de s'assurer qu'elles ne sont pas grosses: trois lunes*), comptez les jours exactement. Avant ce temps vous ne pouvez ni les chasser de vos maisons, ni les en laisser sortir, à moins qu'elles n'aient commis un adultère prouvé. Tels sont les préceptes de Dieu; celui qui les transgresse se perd lui-même. Vous ne savez pas si Dieu ne fera pas surgir quelque circonstance *qui vous reconciliera avec elles*.

2. Lorsqu'elles auront attendu le terme prescrit, vous pouvez les retenir avec bienveillance ou vous en séparer avec bienveillance. Appelez des témoins équitables, choisis parmi vous, que

le témoignage soit fait devant Dieu. Voilà ce qui est prescrit à ceux qui croient en lui ainsi qu'au jour de jugement...

4. Quant aux femmes qui n'espèrent plus (*à cause de leur âge*) d'avoir leurs règles, quoique vous n'en soyez pas sûrs, le terme est également de trois mois: le même est prescrit pour celles qui n'ont point encore eu leurs mois; pour les femmes grosses, attendez qu'elles aient accouché. Dieu aplanira ces difficultés à celui qui le craint.

5. Tel est l'ordre de Dieu qu'il vous a envoyé...

6. Logez les femmes que vous avez répudiées là où vous logez vous-même et selon les moyens que vous possédez; ne leur causez pas de peine en les mettant trop à l'étroit. Ayez soin de celles qui sont enceintes, tâchez de pourvoir à leurs besoins jusqu'à ce qu'elles aient accouché; si elles allaitent vos enfants, donnez leur une récompense; consultez-vous là-dessus, et agissez généreusement. S'il se trouve des obstacles, qu'une autre femme allaite l'enfant.

7. Que l'homme aisé donne selon son aisance; que l'homme qui n'a que le strict nécessaire donne en proportion de ce qu'il a reçu de Dieu...

(Voir: *Divorce*).

LVIII. 4. Ceux qui répudient leurs femmes avec la formule de séparation perpétuelle et reviennent ensuite sur leur parole, affranchiront un esclave avant qu'il y ait une nouvelle cohabitation entre les deux époux...

5. Celui qui ne trouvera point de captif à racheter, jeûnera deux mois de suite avant qu'il y ait cohabitation entre les deux époux, et, s'il ne peut supporter ce jeûne, il nourrira soixante pauvres ..

ADULTÈRE.

IV. 19. Si vos femmes commettent l'action infâme, appelez quatre témoins. Si leurs témoignages se réunissent contre elles, enfermez-les dans des maisons jusqu'à ce que la mort les visite ou que Dieu leur procure un moyen de salut.

30. Si après le mariage les esclaves croyantes commettent l'adultère, qu'on leur inflige la moitié de la peine prononcée contre es femmes libres.

XVII. 34. Evitez l'adultère car c'est une turpitude.

XXIV. 2. Vous infligerez à l'homme et à la femme adultères cent coups de fouet à chacun. Que la compassion ne vous entrave pas dans l'accomplissement de ce précepte de Dieu, si vous croyez en Dieu et au jour dernier. Que le supplice ait lieu en présence d'un certain nombre de croyants.

3. Un homme adultère ne doit épouser qu'une femme adultère ou une idolâtre, et une femme adultère ne doit épouser qu'un homme adultère. Ces alliances sont interdites aux croyants.

4. Ceux qui portent des accusations contre des femmes honnêtes, sans pouvoir produire quatre témoins, seront punis de quatre-vingt coups de fouet; au surplus, vous n'admettrez jamais leur témoignage en quoi que ce soit, car ce sont des méchants.

5. A moins qu'ils ne se repentent de leur méfait et ne se conduisent exemplairement; car Dieu est indulgent et miséricordieux.

6. Ceux qui accuseront leurs femmes et qui n'auront d'autres témoins à produire qu'eux-mêmes, jureront quatre fois devant Dieu qu'ils disent la vérité.

7. Et la cinquième fois pour invoquer la malédiction de Dieu sur eux s'ils ont menti.

8. On n'infligera aucune peine à la femme, si elle jure quatre fois devant Dieu que son mari a menti.

9. Et la cinquième fois, en invoquant la colère de Dieu sur elle si ce que le mari a avancé est vrai.

10. N'était la grâce inépuisable de Dieu et sa miséricorde il vous punirait à l'intant, mais il aime à pardonner, et il est miséricordieux.

XXV. 68. Les serviteurs du Miséricordieux... sont ceux qui ne commettent point d'adultère. Celui qui le fait recevra le prix de l'iniquité.

69. Au jour de la résurrection, le supplice lui sera doublé; il le subira éternellement, couvert d'ignominie.

XXXIII. 30. O femmes du Prophète! Si une d'entre vous se rend coupable d'adultère qui soit prouvé, Dieu portera sa peine au double; cela est facile à Dieu.

LXV. 1. O Prophète! ne répudiez vos femmes qu'au terme

marqué; comptez les jours exactement. Avant ce temps vous ne pouvez ni les chasser de vos maisons, ni les en laisser sortir, à moins qu'elles n'aient commis un adultère prouvé. Tels sont les préceptes de Dieu; celui qui les transgresse se perd lui-même. Vous ne savez pas si Dieu ne fera pas surgir quelque circonstance qui vous réconciliera avec elles.

DIVORCE.

Séparation provoquée par la femme.

IV. 127. Si une femme craint la violence de son mari ou son aversion pour elle, il n'y a pas de mal à s'arranger; la paix est un grand bien. Les âmes des hommes sont livrées à l'avarice. Si vous êtes bienfaisants et si vous craignez Dieu, il sera instruit de vos actions.

39. Si vous craignez une scission entre les deux époux, appelez un arbitre de la famille du mari et un autre choisi dans celle de la femme. Si les deux époux désirent la réconciliation, Dieu les fera vivre en bonne intelligence...

II. 227. Si le divorce est fermement résolu, Dieu sait et entend tout.

IV. 129. Si les deux époux se séparent, Dieu est assez riche pour compenser à l'un et à l'autre leur séparation ..

(Voir : *Répudiation*).

CÉLIBAT.

IV. 30. Si après le mariage (*les esclaves épousées*) commettent l'adultère, qu'on leur inflige la moitié de la peine prononcée contre les femmes libres. Cette loi est établie en faveur de celui qui craint de pécher en restant célibataire. Mais si vous vous absteniez, cela serait plus méritoire.

XXIV. 33. Que ceux qui ne peuvent trouver un parti *à cause de leur pauvreté*, vivent dans la continence jusqu'à ce que Dieu les ait enrichis de sa faveur.

FAMILLE.

XXV. 56. C'est Dieu qui a créé d'eau les hommes, qui établit entre eux les liens de parenté et d'affinité...

XIII. 38. Avant toi (*Mohammed*) nous avons envoyé d'autres prophètes, à qui nous avons donné des épouses et une lignée...

CVIII. 3. Celui qui te hait périra sans laisser une trace de lui.

II. 211. Ils t'interrogeront comment il faut faire l'aumône. Dis-leur : Il faut secourir les parents, les proches, les orphelins, les pauvres, les voyageurs.

IV. 40. Témoignez de la bonté à vos pères et mères, à vos parents, aux orphelins, aux pauvres, aux clients qui vous sont liés par le sang et aux clients étrangers, à vos compagnons, aux voyageurs et à vos esclaves. Dieu n'aime pas l'homme présomptueux et vaniteux.

VI. 152. Traitez vos pères et vos mères avec générosité. Ne tuez pas vos enfants à cause de l'indigence : nous vous donnerons de quoi vivre ainsi qu'à eux.

VIII. 42. Sachez que lorsque vous avez fait un butin, la 5e part en revient à Dieu, aux parents, aux orphelins, aux pauvres et aux voyageurs.

73. Les croyants qui auront abandonné leurs foyers pour combattre de leurs biens et de leurs personnes dans la voie de Dieu (*contre les Mecquois*) ceux qui ont donné asile au prophète et l'ont assisté dans ses œuvres, seront regardés comme parents les uns des autres. Ceux qui ont cru, mais qui n'ont point agi ainsi, ne seront pas compris dans vos relations de parenté, jusqu'à ce qu'eux aussi ils aient quitté leurs foyers...

76. Ceux qui ont cru et émigré depuis (*que la guerre avec les Mecquois est déclarée)* et qui combattent dans la voie de Dieu, font partie de votre communauté. Mais les hommes unis par les liens du sang sont plus proches les uns des autres : *voilà ce qui est écrit* dant le livre de Dieu, et Dieu sait toutes choses.

XVI. 92. Dieu commande la libéralité envers les parents.

XVII. 24. Dieu a ordonné de n'adorer que lui, de tenir une belle conduite envers vos père et mère, soit que l'un d'eux ait atteint la vieillesse ou qu'ils y soient parvenus tous deux et qu'ils restent avec vous. Garde-toi de le leur montrer du mépris, de leur faire des reproches. Parle-leur avec respect.

25. Sois humble envers eux et plein de tendresse et adresse

cette prière : Seigneur, ayez pitié d'eux, de même qu'ils ont eu pitié de moi, qu'ils m'ont élevé quand j'étais tout petit.

28. Rends à tes proches ce qui leur est dû, ainsi qu'au pauvre et au voyageur, et ne sois point prodigue.

XXIX. 7. Nous avons recommandé à l'homme de tenir une belle conduite à l'égard de ses père et mère.

XXXI. 13. Nous avons recommandé à l'homme ses père et mère (sa mère le porte dans son sein et endure peine sur peine. Il n'est sevré qu'au bout de deux ans), sois reconnaissant envers moi et envers tes parents. Tout aboutit à moi.

XLVI. 14. Nous avons recommandé à l'homme de bien agir envers ses père et mère; sa mère l'a porté avec peine et l'a mis au monde avec peine, et la grossesse *et l'allaitement* jusqu'au sevrage durent trente mois. Il parvient alors à la maturité, il parvient à quarante ans, et alors il adresse à Dieu cette prière : Seigneur, inspire-moi de la reconnaissance pour les bienfaits dont tu m'as comblé; fais que je pratique le bien qui te plaît; rends-moi heureux dans mes enfants. Je reviens à toi, et je suis du nombre de ceux qui se résignent à ta volonté.

15. Ce sont les hommes dont nous accueillerons les plus belles œuvres, en passant outre sur les mauvaises. Ils compteront parmi les habitants du paradis. Les promesses qui leur ont été faites sont des promesses infaillibles.

16. Celui qui dit à ses parents : Nargue de vous! Allez-vous me promettre que je renaîtrai de mon tombeau? *pendant que* tant de générations ont passé *et disparu* avant moi. Ses parents imploreront Dieu en sa faveur. Malheur à toi, lui diront-ils; crois, car les promesses de Dieu sont véritables. Mais il dira : Ce sont des fables des anciens.

17. Celui-là sera de ceux au sujet desquels la parole de Dieu s'est réalisée, parole prononcée contre ces peuples qui les ont précédés, peuples de génies et d'hommes; ils seront perdus.

XXXIII. 4. Dieu n'a pas donné deux cœurs à l'homme; il n'a pas fait que vos épouses que vous pouvez répudier soient pour vous comme vos mères, ni que vos enfants adoptifs soient comme vos propres enfants. Ces mots ne sont que dans votre bouche.

6. ...Selon le livre de Dieu, les hommes liés entr'eux par les

liens du sang sont plus proches les uns des autres que les autres croyants...

LVIII. 2. Ceux d'entre vous qui répudient leurs femmes en disant qu'ils les regarderont comme leurs mères (elles ne sont pas leurs mères, leurs mères sont celles qui les ont enfantés) profèrent une parole blâmable et une fausseté.

LXIV. 14. O vous qui croyez! vous avez des ennemis dans vos épouses et dans vos enfants; si vous passez outre, sachez que Dieu est indulgent et miséricordieux.

15. Vos richesses et vos enfants sont votre tentation, pendant que Dieu tient en réserve une récompense magnifique.

XIII. 23. (*Les vertueux*) entreront dans les jardins d'Eden, ainsi que ceux de leurs pères, de leurs épouses et de leurs enfants qui auront pratiqué les bonnes œuvres...

XL. 8. Seigneur, introduis-les dans les jardins d'Eden, que tu leur a promis, ainsi que ceux de leurs parents, de leurs épouses et de leurs enfants qui auront pratiqué le bien. Tu es le puissant, le sage.

LII. 21. Ceux qui ont cru et dont les enfants ont suivi les traces dans la foi seront réunis à leurs enfants.

XLII. 22. Voilà ce que Dieu annonce à ses serviteurs qui croient et font le bien. Dis-leur : Je ne vous demande pour récompense de mes prédications que l'amour envers vos parents...

(Voir : *Enfants*, *Femmes*, *Politesse*, *Successions*, *Aumône*, *Paradis*.)

PROCHES.

II. 77. ...Tenez une belle conduite... envers vos proches...

XXXIII. 6. ...Selon le livre de Dieu, les hommes liés entre eux par les liens du sang sont plus proches les uns des autres que les autres croyants...

(Voir *Famille*).

SERVITEURS.

XLIII. 31. ...Nous élevons (*les hommes*) les uns au-dessus des autres, en sorte que les uns prennent les autres pour serviteurs...

XXIV. 32. Mariez... vos serviteurs probes à vos servantes; s'ils sont pauvres, Dieu les rendra riches *du trésor* de sa grâce.

33. ...Ne forcez point vos servantes à se prostituer pour vous procurer des biens passagers de ce monde, si elles désirent garder leur pudicité. Si quelqu'un les y forçait, Dieu leur pardonnerait à cause de la contrainte...

(Voir : *Esclaves*).

ESCLAVES.

II. 220. N'épousez point les femmes idolâtres tant qu'elles n'auront pas cru. Une esclave croyante vaut mieux qu'une femme libre idolâtre, quand même celle-ci vous plairait davantage. Ne donnez point vos filles aux idolâtres tant qu'ils n'auront pas cru. Un esclave croyant vaut mieux qu'un incrédule libre, quand même il vous plairait davantage.

IV. 28. Il vous est défendu d'épouser des femmes mariées, excepté celles qui seraient tombées entre vos mains comme esclaves...

29. Celui qui ne sera pas assez riche pour épouser des femmes *libres* et croyantes, prendra des esclaves croyantes... vous venez tous les uns des autres (et d'Adam le père commun); n'épousez les esclaves qu'avec la permission de leurs maîtres. Dotez-les équitablement. Qu'elles soient chastes, qu'elles évitent la débauche et qu'elles n'aient point d'amants.

30. Si après le mariage elles commettent l'adultère, qu'on leur inflige la moitié de la peine prononcée contre les femmes libres. Cette loi est établie en faveur de celui qui craint de pécher en restant célibataire. Mais si vous vous absteniez, cela serait plus méritoire...

40. ...Témoignez de la bonté... à vos esclaves. Dieu n'aime pas l'homme présomptueux et glorieux.

IX. 60. ...Les aumônes sont destinées... au rachat des esclaves...

XVI. 73. Dieu vous a favorisés les uns plus que les autres dans la distribution de ses dons. Mais ceux qui ont été plus favorisés ne font partager leur bien-être à leurs esclaves, et cela de manière

à ce que tous (maîtres et esclaves) y prennent part égale. Est-ce donc qu'ils nient la munificence de Dieu ?

XXIII. 1. Heureux sont les croyants !

6. ...qui bornent leurs jouissances à leurs femmes et aux esclaves que leur a procurées leur main droite; dans ce cas ils ne sont point à blâmer.

XXIV. 33. ...Si quelqu'un de vos esclaves vous demande son affranchissement par écrit, donnez-le lui, si vous l'en jugez digne. Donnez-leur quelque peu de ces biens que Dieu vous a accordés.

LVIII. 4. Ceux qui répudient leurs femmes avec la formule de séparation perpétuelle et reviennent ensuite sur leur parole, affranchiront un esclave, avant qu'il y ait eu une nouvelle cohabitation entre les deux époux...

5. Celui qui ne trouvera point de captif à racheter, jeûnera deux mois de suite avant qu'il y ait cohabitation entre les deux époux, et s'il ne peut supporter ce jeûne, il nourrira soixante pauvres...

LXX. 30. (*Ceux qui*) n'ont de commerce qu'avec leurs femmes et leurs esclaves...

35. ...seront dans les jardins d'Eden l'objet des honneurs.

XLVII. 4. Lorsque vous rencontrez des Infidèles! eh bien! tuez-les au point d'en faire un grand carnage, et serrez fort les entraves *des captifs*.

5. Ensuite vous les mettrez en liberté, ou les rendrez moyennant une rançon, lorsque la guerre aura cessé...

XXXIII. 50. Nous savons ce que nous vous avons prescrit au sujet de vos épouses et de vos esclaves, afin qu'il n'y ait là aucun péché de ta part. Dieu est indulgent et miséricordieux.

V. 91. Il ne vous châtiera pas pour une méprise dans vos serments, mais il vous châtiera à cause de vos engagements sérieux *que vous violeriez;* et l'expiation *d'une telle violation* sera la nourriture de dix pauvres, nourriture de qualité moyenne et telle que vous la donnez à vos familles, ou bien leur vêtement, ou bien l'affranchissement d'un esclave. Celui qui sera hors d'état de satisfaire à cette peine jeûnera trois jours...

(Voir : *Butin*, *Prisonniers de guerre*, *Captifs*).

CAPTIFS.

II. 172. ...Pieux est celui... qui pour l'amour de Dieu donne de son avoir à ses proches, aux orphelins, aux pauvres, aux voyageurs et à ceux qui demandent; qui rachète les captifs...

(Voir : *Prisonniers de guerre*)

CONCUBINES.

V. 7. ...Il vous est permis d'épouser les filles honnêtes des croyants et de ceux qui ont reçu les écritures, pourvu que vous leur donniez leur récompense. Vivez chastement avec elles, en vous gardant de la débauche et sans prendre de concubine. Celui qui trahira sa foi perdra le fruit de ses bonnes œuvres, et sera dans l'autre monde au nombre des malheureux.

SUCCESSIONS.

IV. 8. Les hommes doivent avoir une portion des biens laissés par leurs pères et mères et leurs proches; les femmes doivent aussi avoir une portion de ce que laissent leurs pères et leurs mères et leurs proches. Que l'héritage soit considérable ou de peu de valeur, une portion déterminée leur est dûe

9. Lorsque les parents, les orphelins et les pauvres sont présents au partage, faites-leur en avoir quelque chose, et tenez-leur toujours un langage doux et honnête.

10. Que ceux qui craignent de laisser après eux des enfants faibles *par leur bas âge*, *songent à ce qu'ils font eux-mêmes;* qu'ils craignent Dieu et aient une parole droite (1).

11. Ceux qui dévorent iniquement l'héritage des orphelins introduisent le feu dans leurs entrailles, et seront un jour consumés par les flammes ardentes.

12. Dieu vous commande, dans le partage de vos biens entre vos enfants, de donner au garçon la portion de deux filles; s'il n'y a que des filles, et qu'elles soient plus de deux, elles auront les deux tiers de ce que le père laisse; s'il n'y en a qu'une

(1) Agissez à l'égard des enfants laissés par d'autres comme vous voudriez qu'on agît à l'égard des vôtres. KASIMIRSKI.

seule, elle recevra la moitié. Les père et mère du défunt auront chacun le sixième de ce que *l'homme* laisse, s'il a laissé un enfant; s'il n'en laisse aucun et que ses ascendants lui succèdent, la mère aura un tiers; s'il laisse des frères, la mère aura un sixième, après que les legs et les dettes du défunt auront été acquittés. Vous ne savez pas qui de vos parents ou de vos enfants vous sont plus utiles. Telle est la loi de Dieu. Il est savant et sage.

13. A vous *hommes* la moitié de ce que laissent vos épouses, si elles n'ont pas d'enfants; si elles en laissent vous aurez le quart, après les legs qu'elles auront faits et les dettes payées.

14. *(Vos épouses)* auront le quart de ce que vous laissez, après les legs que vous aurez faits et les dettes payées, si vous n'avez pas d'enfants; et si vous avez des enfants; elles auront le huitième *de la succession* après les legs que vous aurez faits et les dettes payées.

15. Si un homme hérite d'un parent éloigné ou d'une parente éloignée et qu'il ait un frère ou une sœur, il doit à chacun d'eux un sixième de la succession; s'ils sont plusieurs, ils concourront au tiers de la succession, les legs et les dettes prélevés.

16. Sans porter préjudice *à qui que ce soit*, c'est ce que Dieu vous recommande. Il est savant et clément.

23. O croyants! il ne vous est pas permis de vous constituer héritiers de vos femme contre leur gré...

175. Ils te consulteront. Dis-leur : Dieu vous instruit au sujet des parents éloignés. Si un homme meurt sans enfants, et s'il a une sœur, celle-ci aura la moitié de ce qu'il laissera. Lui aussi sera son héritier, si elle n'a aucun enfant. S'il y a deux sœurs, elles auront deux tiers de ce que l'homme aura laissé; s'il laisse des frères et des sœurs, le fils aura la portion de deux filles...

VIII. 73. Les croyants qui auront abandonné leurs foyers pour combattre de leurs biens et de leurs personnes dans la voie de Dieu, ceux qui ont donné asile au prophète et l'ont assisté dans ses œuvres, seront regardés comme parents les uns des autres. Ceux qui ont cru, mais qui n'ont point émigré, ne seront point compris dans vos relations de parenté, jusqu'à ce qu'eux aussi ils aient quitté leurs foyers. Mais s'ils implorent votre appui à

cause de la foi vous le leur accorderez, à moins que ce ne soit contre ceux qui sont vos alliés...

76. Ceux qui ont cru et enseigné depuis (*que la guerre avec les Mecquois est commencée*), et qui combattent dans la voie de Dieu, font parti de votre communauté. Mais les hommes unis par les liens du sang sont plus proches parents les uns des autres. *Voilà ce qui est écrit* dans le livre de Dieu, et Dieu sait toutes choses.

II. 233. Les mères répudiées allaiteront leurs enfants deux ans complets, si le père veut que le temps soit complet. Le père de l'enfant est tenu de pourvoir à la nourriture et aux vêtements de la femme d'une manière honnête. ...L'héritier du père est tenu aux mêmes devoirs...

241. Ceux d'entre vous qui mourront laissant après eux leurs femmes, assigneront à celles-ci un legs destiné à leur entretien pendant une année et sans qu'elles soient obligées de quitter la maison...

IV. 37. Nous avons désigné à chacun les héritiers qui doivent recueillir la succession laissée par les père et mère, par les parents, et par ceux avec lesquels vous avez formé un pacte. Rendez à chacun la portion qui lui est dûe, car Dieu est témoin de toutes nos actions.

II. 176. Il vous est prescrit que lorsqu'un d'entre vous est près de mourir, il doit laisser par testament quelque bien à ses père et mère et à ses proches d'une manière généreuse. C'est un devoir pour ceux qui craignent Dieu.

177. Celui qui, après avoir entendu les dispositions du testateur, les aura altérées, commet un crime. Dieu voit et entend tout.

178. Celui qui, craignant une erreur ou une injustice de la part du testateur, aura réglé *comme il convient les droits des héritiers,* n'est point coupable. Dieu est indulgent et miséricordieux.

V. 105. O croyants ! Les témoignages entre vous, lorsque quelqu'un d'entre vous se trouve à l'article de la mort et voudra faire un testament, se feront ainsi : Prenez deux personnes droites parmi vous ou parmi d'autres (*croyants*) si vous êtes sur quelque

point (*éloigné*) du pays et que la calamité de la mort vous surprenne ; vous les renfermerez toutes les deux après la prière, et si vous doutez encore d'elles, vous leur ferez prêter le serment suivant : Nous ne vendrons pas notre témoignage pour quelque prix que ce soit, pas même à nos parents, et nous ne cacherons pas notre témoignage, car nous serions criminels.

106. S'il se trouvait que ces deux témoins se fussent rendus coupables d'une fausseté, deux autres, parents du testateur, et du nombre de ceux qui ont découvert le parjure seront substitués aux deux premirs. Ils prêteront serment devant Dieu en ces termes : Notre témoignage est plus vrai que celui des deux autres : nous n'avançons rien d'injuste, autrement nous serions du nombre des criminels.

107. Par cette disposition, il sera plus facile d'obtenir que les hommes rendent un témoignage vrai ; car ils craindront qu'un autre ne soit rendu après le leur. Craignez donc Dieu et écoutez-le ; il ne dirige point les pervers.

Jules LA BEAUME.

CHRONIQUE.

Une indisposition assez grave du Directeur de la *Revue Africaine* a causé un retard dans l'envoi du dernier numéro, outre certaines erreurs et incohérences de rédaction auxquelles on s'est efforcé de remédier dans celui-ci.

Ainsi, les planches contenant les inscriptions libyques ne sont pas à la place indiquée dans le texte, aux pages 161 et 165, mais bien aux pages 168 et 238; et les documents cotés nos 4 et 5, quoique annoncés à la page 173, manquent absolument.

Nous passons sous silence quelques autres fautes de moindre importance et que le lecteur aura pu rectifier de lui-même.

En ce qui concerne les inscriptions libyques, on trouvera dans ce cahier, avec les nos 4 et 5 omis dans le précédent : 1° le complément de celles qui nous ont été envoyées de Bône et qui proviennent de la Cheffia; 2° les cinq inscriptions également libyques de Sanhadja, copiées en 1840 par un chef indigène de ce canton (V. ci-avant, p. 237).

Le Directeur de la Revue,
A. BERBRUGGER.

Nouvelles inscriptions de Constantine. — Nous allons nous acquitter de la promesse faite à la page 244 de ce numéro, note 1re, en donnant ici les détails supplémentaires fournis par M. le capitaine Bugnot sur les fouilles faites récemment à Constantine et qui ont amené la découverte de quelques épigraphes inédites.

Mais qu'il nous soit permis d'abord d'exprimer le sentiment de regret douloureux que nous avons éprouvé, et qui sera partagé par tous les amis de l'archéologie africaine, en apprenant la mort prématurée de M. l'adjoint Cordonnier qui a succombé aux suites d'une insolation causée par sa trop grande assiduité aux fouilles dont nous allons entretenir le lecteur. Il a été en quelque sorte martyr d'une science pour laquelle il avait une sympathie bien constatée par des actes dont la ville de Constantine gardera sans doute un reconnaissant souvenir.

C'est de M. Cordonnier que M. le capitaine Bugnot tenait certains détails sur les fouilles dont nous allons entretenir le lecteur, ainsi que les estampages des fragments épigraphiques qu'on en a exhumés; on trouvera ces détails, ainsi que ceux qu'il a recueillis par lui-même et sur place dans la lettre que ce correspondant nous écrit à la date du 2 juin dernier et dont voici le texte :

« Des fouilles intéressantes se font en ce moment dans la propriété de M. Cordonnier, rue Impériale, près du bureau des diligences. Elles atteignent une profondeur de six mètres au maximum et livrent à l'observation des ruines très-remarquables en ce que, présentant des couches diverses, de véritables étages archéologiques d'époques évidemment différentes, elles racontent en quelque sorte les vicissitudes de l'antique Cirta. Il serait à désirer que quelqu'un de plus compétent que moi — qui n'ai d'ailleurs pu voir les choses qu'*en passant* — pût suivre assidûment ces fouilles et les étudier à fond. En ce qui me concerne, voici ce que j'ai pu observer :

Au fond de la fouille, beau dallage et constructions en grand appareil (pierres tendres).

Immédiatement au-dessus de la terre est une couche de charbon épaisse d'environ 0,10 c., dont je vous envoie un échantillon qui porte encore des traces évidentes de dorure (1). Dans cette couche, on remarque certaines poches plus profondes qui empiètent sur l'étage subjacent. Outre les restes de lambris dorés dont je viens de vous entretenir, on trouve des fragments de colonnes de marbre blanc, indiquant aussi, par leur coloration et par des fissures, l'incendie qui a dû détruire le monument auquel elles appartenaient. J'ajoute à cet envoi un fragment d'objet antique en verre qui se ressent aussi du contact des flammes.

J'apprends par M. Cordonnier que des observations analogues ont été faites dans les fouilles avoisinantes.

Enfin, la couche de bois carbonisé signalée plus haut est recouverte d'alluvions et de ruines d'une date postérieure et remon-

(1) Les échantillons annoncés sous les yeux, nous avons parfaitement reconnu les traces de dorure signalées par M. le capitaine Bugnot.
N. de la R.

tant sans doute à la période byzantine. Il est à remarquer que ces dernières ruines également en pierres de taille de grand appareil, mais d'un meilleur calcaire, reposent sur le sol, *presque sans fondations*.

Il est encore d'autres objets que je n'ai pu examiner que très-rapidement, tels que corniches, chapiteaux de marbre, colonnes de granit, etc., etc., j'en parle ici seulement pour mémoire et j'arrive aux inscriptions suivantes :

N° 1, parfaitement exécuté.

Dans un cadre mouluré d'une hauteur de 0,58 c. (0,43 c. dans œuvre) et d'une largeur moyenne de 0,53 c., est gravé très-distinctement sur la pierre en lettres de 0,04 c. l'épigraphe votive suivante (1) :

N° 2.

Sur un piédestal à cadre mouluré de 0,74 c. (0,43 c. dans le cadre), large de 0,68 c., en lettres de 0,095 m., parfaitement ciselées et telles qu'elles sont sorties des mains du lapicide (2) :

M. DVPIDIVS
QVINQ.

Le seul caractère séparatif employé dans cette épigraphe est l'espèce de cœur ou de feuille de lierre, signe équivoque bien connu ; il se trouve ici après la lettre initiale M et à la fin de l'inscription (3).

N° 3.

Sur un fragment de pierre de taille (calcaire) haut en moyenne de 0,22 c. et large de 0,60, on lit :

....TIANV...

(1) Voir à la page 242 de ce n°, cette même inscription donnée par M. Cherbonneau, mais sans les détails de dimensions, etc., que M. le capitaine Bugnot vient de nous faire connaître. — *N. de la R.*

(2) Voir ci-avant, p. 244, le n° 5 de M. Cherbonneau, qui indique que cette épigraphe provient des déblais du Coudiat-Ati. — *N. de la R.*

(3) Cette épigraphe paraît devoir se lire Marcus Dupidius quinquennalis. Le *quinquennalis* était un magistrat provincial électif, ainsi appelé de la durée de ses fonctions (per *quinquennium*, ou *cinq* ans). Une loi de Constantin relative aux immunités à accorder aux médecins et aux professeurs, dispose (L. Ier, T. 13, C) : si quis eos vexavit, centum millia nunmorum ærario inferat, à magistratibus, vel *quinquennalibus* exactus. — *N. de la R*

La forme de la lettre A qui est ici barrée par une courbe à concavité tournée vers le haut et dont près du tiers sort à droite en dehors de la lettre, semble annoncer une basse époque.

On est assez disposé à rétablir ici le mot *christianus*.

N° 4.

Sur une pierre haute de 0,50 c. et large de 0,70 c. (1) :

..U...
....AECONDITOE..
..DLIFICATA......
....STVDIORVM...
....TVITIDEMQ...

A bientôt l'envoi du plan du littoral oriental de Djidjeli jusqu'à l'oued el-Kebir, avec l'étude des ruines d'*Oppidum Tucca* et un bracelet de femme trouvé à *Merdja*, nom actuel de l'emplacement de cette cité jadis frontière. Restera à examiner les ruines de Kounar (1). Je joins à mon euvoi les trois estampages promis antérieurement et dont les analogues ont été adressés à M. Cherbonneau par M. Cordonnier, qui a bien voulu m'en donner ces duplicatas.

Veuillez agréer, etc. Capᵉ Bugnot.

Remarque de la Rédaction sur la communication précédente. — Saisissons d'abord l'occasion de remercier encore M. le capitaine Bugnot de son zèle éclairé et si actif dans l'investigation des matériaux inédits de l'antiquité africaine : dons numismatiques à notre Musée, études faites personnellement ou provoquées chez d'autres personnes à qui il sait communiquer ses ardentes sympathies pour la science, c'est chaque jour quelque titre nouveau qu'il acquiert à la reconnaissance des amis de l'archéologie locale. Que grâces lui en soient donc rendues et puisse son exemple échauffer un peu la tiédeur de certains cor-

(1) Inscription copiée par M. Berbrugger à la prise de Constantine en 1837, sous une voûte que les Indigènes appelaient *Sabat mta Dar Bel Abiod*. M. Léon Renier la donne, d'après le Comᵗ de Lamare, sous le n° 1910. — *N. de la R*

(2) Nous avons reçu le mémoire sur *Tucca* et le bracelet. Le mémoire paraîtra dans le prochain numéro. — *N. de la R.*

respondants, qui ayant les mains pleines de bonnes choses, ne se décident pas à les ouvrir à la publicité qui seule pourtant peut les rendre fécondes !

Pour revenir aux remarques annoncées ci-dessus, disons que celles-ci porteront uniquement sur les estampages d'épigraphes fournis en double expédition par feu M. Cordonnier à MM. Cherbonneau et Bugnot. Ces épigraphes ont déjà passé sous les yeux du lecteur à la page 244 de ce numéro où M. Cherbonneau les donne à l'état de fragments isolés sous les nos 2, 3, 4.

En les étudiant avec soin, nous avons fini par reconnaître qu'ils ne sont pas du tout isolés et qu'il suffit de les rétablir dans leur ordre véritable pour rendre évident qu'ils sont les parties constitutives d'une seule et même inscription. Acceptant d'ailleurs les textes donnés par notre honorable vice-président, sauf deux corrections que nous justifierons en leur lieu, nous avons seulement interverti l'ordre de succession qu'il leur a donné ; et cette simple évolution, amenant le rapprochement de ce qui devait naturellement se suivre, nous a livré le texte suivant dont la restitution paraît inattaquable comme ensemble :

No 1.	No 2.	No 3.
VIRATVS	CPIVSFAI	NVS.EQ.PVB
(exor) NATVS AED PON	MAG PONTIF	IR PRAEF
(ectus) ID COLONIAR.RV	IC.ET.CHVL.QQ	ATVAS
....YRORVM DVAS Q	VAS OB HONO	IQ POLLICI
(tus) EST ADDITO DIE LVD	ORVM SCENICO	VMMISSILI
(bu) S.SVA PECVNIA DED	TIDEMQVE DE	VIT

Nous mettons, d'après l'estampage, YRORVM au lieu de *virorum* adopté par M. Cherbonneau, qui a vu sans doute un monogramme dans le Y dont le tracé figure en effet assez exactement un V placé sur un I ; monogramme qui serait alors l'unique que l'on pût signaler dans toute l'épigraphe dont il s'agit, outre qu'il est inusité comme abréviation de ce genre.

Nous avons, à la fin de cette même ligne, remplacé le O de la copie de M. Cherbonneau par un Q, correction dont le rapprochement normal des fragments rendait la nécessité évidente.

Mais établissons d'abord un point essentiel : les estampages de nos trois fragments, dûs à M. Cordonnier, reproduisent avec exactitude la moulure même qui les encadre, de sorte que nous avons pu constater ainsi que le no 3 avec sa baguette d'en bas rattachée à celle de droite formait l'angle inférieur de droite du monument épigraphique intégral, et qu'ainsi il ne pouvait pas être mis le premier comme avait fait M. Cherbonneau ; dès lors, en nous aidant du sens, il nous est devenu facile de placer successivement les deux autres fragments dans leur ordre naturel et véritable.

Comme il ne s'agit ici que d'établir la légimité de notre classement des trois fragments épigraphiques qui nous occupent, nous pouvons laisser de côté la majeure partie de leurs premières lignes dont le texte est fort mutilé et nous borner à restituer ce qui suit :

. . . .
. . . . equo publico
exornatus, ædilis, pon...., mag. pontif., ...ir praef —
ectus Juri dicundo coloniarum Rusicade et Chullu, quinquennalis, statuas ....yrorum duas quas ob hono.... iq pollicit —
tus est addito die ludorum scenico cum missili —
bus sua pecunia dedit idemque dedicavit.

D'où il résulte qu'un personnage (.... Fabianus ?) qui avait occupé des postes importants, entre autres celui de préfet juridique dans les colonies de Rusicade (Philippeville) et Chullu (Collo), élevait à ses frais et dédiait lui-même deux statues, à l'occasion d'un honneur municipal, sans doute, à lui conféré ; outre un jour de représentation théâtrale ajouté aux jeux, et la distribution d'objets jetés (missilia) au peuple, soit en nature, soit représentés par des bons au porteur.

Mais notre but n'étant pas ici de commenter ces fragments d'une inscription décapitée et amputée de toute sa partie gauche, sans compter les mutilations intérieures, nous n'insisterons pas davantage et nous nous bornerons à conclure :

1o Que les trois fragments susdits appartiennent en effet à une seule et même épigraphe ;

2o Qu'ils se suivent réellement dans l'ordre que nous leur assignons ;

3° Enfin, que les lacunes qui subsistent après ce rapprochement portent sur la partie supérieure de l'inscription et sur la partie gauche, mais qu'elles ne paraissent pas très-considérables, surtout la lacune latérale, dont on a pu apprécier l'importance par les restitutions que nous avons proposées pour la remplir.

Nous ne terminerons pas ces remarques sans faire observer une fois de plus combien il importe de prendre des estampages des monuments épigraphiques et de les prendre aussi complets que possible, y comprenant si faire se peut jusqu'à leurs encadrements, et même les figures qui les accompagnent. C'est parce que M. Cordonnier a eu l'heureuse idée de reproduire sur les exemplaires que nous avons sous les yeux, le cadre des trois fragments découverts sur son terrain, que nous avons pu soupçonner leur classement réel. Nous gagerions volontiers que les estampages qu'il avait envoyés à M. Cherbonneau n'étaient pas aussi complets sous ce rapport; car autrement notre honorable vice-président, dont la sagacité épigraphique est si pénétrante ne nous aurait certes pas laissé la chance de les rétablir, comme nous venons de le faire, dans leur ordre véritable.

Adrien BERBRUGGER.

AFFREVILLE sous Miliana. — Nous avons plus d'une fois entretenu nos lecteurs de la cité romaine située sur l'emplacement d'Affreville, cité dont Pline a dit « Intus, *colonia Augusta*, quae item *Succabar* » (lisez *Zuccabar*, d'après une colonne milliaire trouvée audit lieu). Outre une notice spéciale sur cette colonie d'Auguste, qui semble avoir emprunté son nom indigène au mont *Zakkar* au pied duquel elle se développait, notice insérée par nous au tome 8e de cette Revue, page 454, etc., nous en avons parlé précédemment dans ce même Recueil, t. 2e, p. 67; t. 3e, p. 150, 229, 309, et enfin au t. 9e, p. 44 et 109.

Grâce à M. le Conseiller impérial Letourneux, dont le zèle éclairé s'applique avec une ardeur égale à l'archéologie et à l'histoire naturelle africaine, nous pouvons donner aujourd'hui de nouveaux matériaux sur Zuccabar, cet ancien chef-lieu du commandement militaire appelé « Limes Augustensis » par la *Notitia dignitatum*.

Voici ces épigraphes qui ont été récemment découvertes dans les fouilles du chemin de fer; nous les donnons telles qu'elles nous parviennent, sans aucune indications de mesures, soit des pierres, soit des lettres, sans aucune description ou observation :

N° 1.

. . . .
COH   II
CIRT
> VI

N° 2.

. . . .
. . SAVG   C
T   IM

N° 3, sur une tuile ronde.

FORMABARICIS

N° 4.

M. Letourneux joint à ces trois épigraphes le croquis d'une *tabula* trouvée sur l'oued Boutan, tableau tumulaire offrant un groupe qui se rencontre assez fréquemment sur ces sortes de stèles et dont voici la composition :

Trois bustes, dont les deux plus grands sur le 2e plan et le plus petit en avant entre les deux autres, indiquent le père à droite, la mère à sa gauche et le fils devant eux. La différence de costume désigne seule les sexes, la femme ayant une robe qui tombe à plis verticaux, tandis que le manteau de l'homme et surtout celui du garçon sont rejetés vers l'épaule droite.

En ce qui concerne la première inscription, où on lit la mention de la 6e centurie de la 2e cohorte des Cirtéens, outre qu'elle fait connaître un corps indigène que nous ne nous rappelons pas avoir vu cité ailleurs, elle remet en mémoire une épitaphe analogue trouvée au même endroit et consacrée à la 1re cohorte espagnole flavienne, ulpienne. Seulement, sur celle-ci, un autel sculpté au-dessous de la dédicace supplée jusqu'à un certain point au laconisme du texte (V. *Rev. Afr.* t. 9e, p. 5). Ce ne sont pas les seules inscriptions militaires qui aient été recueillies sur ce terrain du chef-lieu de la Marche ou « Limes Augustensis. »

La tuile ronde (nº 3) a pu servir à faire des colonnes par disques superposés; nous avons vu des colonnes de ce genre élevées avec des quarts de disques assemblés par quatre. *Forma Baricis* semble vouloir dire « moulé par Barix; » équivalent de « ex officina » qui figure assez souvent dans ce genre d'estampilles.

ZEFFOUN. — M. le général de Neveu, commandant la subdivision de Dellis, nous adresse la communication suivante :

« Je viens de terminer une petite tournée dans l'Est de ma subdivision. Malgré quelques recherches et de nombreuses questions adressées aux indigènes, je n'ai trouvé qu'une seule épigraphe que voici :

SANCTE
YGIAE
POSVIT QVIN
TVS ASELLINVS
CASSIAN
VOTVM D...

» N et V forment à la fin de la 4e ligne, l'unique monogramme qu'il y ait dans cette inscription votive dont la lecture ne présente aucune difficulté jusqu'à la dernière ligne où elle devient pénible, puis à peu-près impossible à partir de l'endroit où je me suis arrêté.

» Cette épigraphe est dans le ruisseau qui vient tomber près de la koubba de Sidi Korchi, dans la baie dite de Zeffoun.

» Les négligences orthographiques des deux premières lignes sont la reproduction exacte de l'original (1). »

N. B. — Ne pouvant faire entrer dans ce numéro toutes nos inscriptions libyques nous y publions seulement celles du Dr Reboud dont il est question dans l'article du Dr Judas, p. 257 à 276.

Pour tous les articles non signés :
Le Président, A. BERBRUGGER.

(1) Ex-voto consacré à la déesse Hygie par Quintus Asellinus Cassianus; la place de la lettre H, omise en tête du nom de la déesse Hygia ou pour mieux dire Hygeia, a été laissée vide par le lapicide, probablement un indigène, qui ne comprenait pas le texte qu'il gravait, particularité qui se remarque parfois sur les épigraphes antiques de ce pays. — *N. de la R.*

Alger. — Typ. BASTIDE.

12e Année. Nº 71. SEPTEMBRE 1868.

Revue africaine

TEBESSA ET HENCHIR-METKIDÈS.

On nous écrit de Tebessa :

« Je vous adresse ci-joint copie de cinq inscriptions trouvées il y a quelques mois en extrayant des pierres de taille d'un mur romain enfoui maintenant sous le sol, à l'intérieur de l'annexe de la Casba française de Tebessa.

« Ces inscriptions figurent sur des stèles enlevées de leurs places primitives pour la construction de ce mur, qui date par conséquent d'une des reconstructions antiques de Tebessa (1). Les caractères sont très-bien gravés et la taille des stèles est très-soignée. Elles sont en sûreté dans notre musée provisoire, mais en plein air.

« Je vous adresse aussi quelques fragments d'inscriptions que j'ai déterrés à Henchir Metkidès près du djebel Tarbent, sur le plateau des Nememcha. C'est à ce henchir que M. le capitaine du génie Moll place les ruines de Tymphas. Je ne pense pas que ce que je vous envoie ait déjà été publié.

« Si vous jugez utile la publication de ces inscriptions et fragments, je lirai avec bien du plaisir dans la *Revue* l'explication de « missos sacco, Arabi » et « I D D D », énigmes épigraphiques qui m'intriguent beaucoup.

« Aussitôt que je le pourrai, je me rendrai à Bir Oumm Ali, le

(1) Probablement de celle de Justinien, mentionnée en ces termes dans le nº 3089 du Recueil des Inscriptions romaines de M. Léon Renier : THEVESTE CIVITAS A FVNDAMENTIS AEDIFICATA EST. — *N. de la R.*

texte de Salluste à la main, pour voir si sa description peut s'appliquer au terrain, mais je puis vous dire dès à présent que le tombeau de C. Julius Dexter ne se trouve pas dans les ruines mêmes de Bir Oumm Ali; il est isolé dans un ravin, à près d'un kilomètre de là. C'est un renseignement que j'aurais dû vous donner tout d'abord. Il n'y a donc rien d'extraordinaire à ce qu'il soit mentionné dans son épitaphe qu'il est de la ville voisine.

« Veuillez agréer, etc.

« *Le chef de bataillon,*

« E. SERIZIAT,

« Commandant supérieur du cercle de Tebessa. »

1° *Annexe de la Casba française de Tebessa.*

Voici les inscriptions trouvées à cet endroit et qui sont mentionnées dans la lettre de M. le commandant Seriziat, dont nous allons reproduire les copies et les descriptions :

N° 1.

Dans un cadre à moulures, sur un cube haut de 0,95 c., large 0,50 c., épais de 0, 56 c., en caractères de 0,15 c. à la 1re ligne, de 0,07 c. à la 2e, et de 0,05 c. à la 3e :

SADVNTI
OB MERITA
MISSOS SACCO

Notez que la moulure qui est complète à gauche n'a qu'un filet à droite, ce qui fait supposer que de ce côté une autre pierre de même forme lui était juxtaposée et contenait probablement le complément d'un texte dont la seule partie que nous ayons sous les yeux demeure par ce fait assez énigmatique.

Il y a un signe séparatif en forme de cœur à la fin de la 1re et de la 2e lignes; et l'A final de la 2e ligne se termine en une sorte de palme.

N° 2 (mêmes dimensions que le n° 1).

Ici, au contraire de la pierre précédente, la moulure est

complète à droite et n'a qu'un de ses membres à gauche. Cependant, le sens est complet dans les quatre lignes suivantes.

CVRIAEVNI	Lettres de 0,075 mil.
VERSAEETAV	0,075 mil.
GVSTALOBME	0,07 c.
RITA (1)	0,05 c.

Nos 3 et 4.

Ces deux blocs de mêmes dimensions et forme que les précédents, ne contiennent chacun que ce mot répété en double expédition, en lettres de 0,10 c. :

ARABI

Notons que la moulure qui encadre cette double épigraphe est complète, ce qui exclut l'hypothèse d'une autre pierre venant y ajouter quelque nouvel élément.

N° 5 (haut. 0,95 c.; larg. 0,062.; épaiss. 0,053).

Sur ce bloc, dans un cadre à moulures arrondi par le haut et auquel manque la baguette de droite, est cette ligne unique :

I. D. D. D.

La forme de la première lettre est douteuse dans la copie que nous avons sous les yeux, au lieu d'un I, c'est peut-être un L terminé inférieurement en double hameçon (2).

Les inscriptions suivantes (3) ont été recueillies à Henchir Metkedès, un des groupes de ruines qui, avec Ksar Kassem (tour byzantine), El Bliba et Aïn Khiar, représentent les restes de Tymphas, selon M. le capitaine Moll (V. son *Mémoire* sur Theveste, p. 107).

(1) « A toute la curie et aux prêtres augustaux, à cause de leurs mérites. »

Voir l'inscription 3096 de M. Léon Renier, où se rencontrent aussi : CVRIAE VNIVERSAE et AVGVSTALES. — *N. de la R.*

(2) Il faudrait alors interpréter ces sigles par Loco dato decreto Decurionum. — *N. de la R.*

(3) Les cinq inscriptions qu'on vient de lire ont toutes un caractère municipal et ont été sans doute prises dans le Forum de Theveste que M. le cap. Moll indique à peu près au centre de la citadelle byzantine, à la planche 2e de son mémoire. — *N. de la R.*

N° 6.

Gravé sur un des petits côtés d'un demi-cylindre, haut de 0,50 c., large de 0,45 c., et épais de 0;20 c., en caractères de 0,03 c. :

D M S
OCTAVIVS FAZAS...
VAXXXVISVBITORA...
VSSINECRIMINES.....
DOLORE TVOVI.. LCI...
OCATVIDCATERR......
BILEVSSI... VIV.. X. ....
OVRBAV..................
H S E (1)

N° 7.

Gravé dans un cadre à filets, en caractères très-réguliers, de 0,05 c., sur une pierre de même forme que la précédente, haute de 0,42 c. sur 0,50 c. et longue de 1 m. 26 c. d'avant en arrière :

IVLIA....
FORTVNA...
Q GEMINVS
FAVSTVET
COIVGI RARIS
SIME FECVAL (2).

N° 8.

Gravé sur une pierre de même forme que les deux précédentes (0,47; 0,40; 1,00) en caractères mal faits de 0,04 c.

(1) M. le capitaine Moll donne cette inscription, mais beaucoup moins complète, dans son Mémoire sur Théveste, p. 119, n° 42 — *N. de la R.*

(2) Malgré une cassure à l'angle supérieur de droite, qui a endommagé deux lettres et en a enlevé trois autres, on peut lire :

Juliæ Fortunatæe; Quintus Geminus Faustus, veteranus, conjugi rarissimæ fecit. Vixit annis quinquaginta.

« A Julia Fortunata; Quintus Geminus Faustus, vétéran, à une épouse très-rare, a fait (élever ce monument). Elle a vécu 50 ans. — *N. de la R.*

D M S
CHIRENNIVS
EVASIVS PV
AIIMVTSAI...
ENVS PVRPVRIV...
AVVNCVLVSPOS...
H S E

La partie inférieure du L d'Avunculus, au lieu de tracer une ligne horizontale, forme deux courbes qui s'abaissent au-dessous de la ligne d'écriture et donnent à la lettre la forme d'un hameço à double crochet.

Un filet sépare la formule H. S. E. du reste de l'épigraphe (1).

N° 9.

En caractères d'un bon type (0,06), sur un cippe en forme d'autel, haut de 1 m. 67 c., avec une largeur de 0,60 c. à la base et 0,47 au fut, au-dessous d'une guirlande nouée par deux rosaces et dans un cadre à simples filets, on lit :

D M S
IVLIAFOR
TVNATA

(1) M. le commandant Serizlat a déjà trouvé ce nom de Chirennius dans plusieurs ruines du cercle d'Aïn-Bida et de Tebessa, et il pense qu'il appartient à des individus romanisés de la race indigène. Sa conjecture est d'autant plus probable, que le nom de l'oncle qui arrive ensuite — Mutsarenus — a une forme évidemment berbère.

Cette épitaphe ne présente d'ailleurs aucune difficulté de restitution ni de traduction et nous la lisons et l'interprétons :

Diis manibus sacrum. Chirennius Evasius pie vixit annis duobus. Mustarenus Purpurius, avunculus, posuit. Hic situs est.

« Aux Dieux, etc. Chirennius Evasius a vécu pieusement pendant deux ans. Mustarenus Purpurius, son oncle maternel, lui a élevé (ce monument). Il gît ici. »

C'est abuser évidemment de la formule *pie*, ou *pius*, *vixit* que de l'appliquer à un enfant de deux ans. Aussi, ne répondons-nous pas que ce soit ainsi qu'il faille rendre ici le sigle PV.

M. le capitaine Moll a lu L. Herennius, au lieu de Chirennius. V. son Mémoire, p. 119, n° 44. — *N. de la R.*

TIBERIA
VALXXI
PIAEMA
TRI (1).

No 10.

Gravé dans un cadre à filets, sur une pierre de même forme que les nos 6, 7 et 8 (haute de 0,55 c., large de 0,45, longue de 0,90), en caractères de.. :

D M S
VLPIA PRI
MAVA-LXVBI
BIVSMARTIA
LISCOIVGESV
AECARISSIME
FECIT
H S E

Les L ont ici la forme signalée au no 8.

Le signe séparatif, indiqué à la 3e ligne, a la forme d'un cœur (2).

No 11.

Sur une pierre de même forme que la précédente, haute de 0,45, large de 0,50 et longue de 1 m. 09, — mais dont la partie inférieure manque, — ces deux noms sont gravés en caractères de 45 millimètres :

VARVS
MARIANVS

(1) Diis manibus. Julia Fortunata Tiberia vixit annis septuaginta uno. Piæ matri.

« Aux Dieux, etc. Julia Fortunata Tiberia a vécu 71 ans. A une pieuse mère. »

M le capitaine Moll a lu Tineria, au lieu de Tiberia, à la 3e ligne. V. son Mémoire, p. 119, no 43. — *N. de la R.*

(2) Nous lisons : « Vlpia, prima, a vécu 65 ans. Biblus (pour Vibius) Martialis a fait (ce monument) à sa très-chère épouse. Elle gît ici. »

COIVGE pour CONIVGI se trouve dans le texte original. — *N. de la R.*

No 12.

Sur un cube de 0,50 c. sur 0,95 c., épais de 0,45 c.; en caractères de 0,10 c., on lit :

...MORVMSALVI...
...MVSCONSVLAE...
...CIENTESVAPCV...

No 13.

Sur un autre cube de même hauteur et épaisseur (0,50), et en caractères également de 0,10 c., mais dont la dimension est de 1 m. 10 c. en largeur, est gravé :

...ADDNNORBIS
ROSVMTVAICIE

No 14.

Gravé sur une pierre gisant à quelque distance des ruines principales, brisée au commencement et à la fin de la ligne, et mesurant 0,40 c. en hauteur, 0,85 c. en largeur avec une épaisseur de 0,25 c., en caractères de 0,20 c. :

...VAMMVNICIPIO...

Le mot *municipio* se détache ici très-clairement, ce qui peut aider à déterminer la synonymie de TYMPHAS et de *Metkidès*.

No 15 (H. 0,67; L. 0,80; É. 0,65)

IOVI....
IMPCAE...
AI.. N...
MAVRELI.. (1).

No 16 (H. 0,70; L. 0,65; É. 0,30)

...NTIA...
..GERM...
)NI..IOI...
...P III...

(1) Donné par le capitaine Moll, à la page 105 de son Mémoire, no 9. — *N. de la R.*

N° 17 (H.0,65; L.0,80-0,65; É...).

Gravé sur un claveau, en caractères de même dimension (0,09) et de même forme que les deux précédents :

....DVLC
....INIPII
NERVAEAI
RIBPOTXVII
(P) ROSALVT (1).

Les trois inscriptions ci-dessus sont encastrées, aujourd'hui, dans l'angle d'un fortin carré détruit et qui avait été construit avec des pierres de taille prises dans de plus anciens édifices démolis.

N° 18 (H. 0,85; L. 0,55; É. 0,25).

Dans un cartouche, en caractères de 0,03 c., sur un cippe brisé par le haut :

....
.....SIIVS·ISI·VIANLIVS FIV
DXXXVↃↃGF·PIA VXOR
MATRI·SANCTISSI·M
AE :::· V S E. MER
RENIIaVS PAREHIaVS
O ·VRIANVS·FI
NAPAM·PILI·

(1) Donnée par M. le capitaine Moll, dans son Mémoire, p. 106, n° 10. — *N de la R*

CONQUÊTE DE BOUGIE PAR LES ESPAGNOLS

(Suite; voir le n° 70, p. 245)

OCCUPATION DE BOUGIE.

Le 5 du mois de Safar de l'an 915 (25 mai 1509) est le jour où les chrétiens prirent définitivement possession de la ville de Bougie et qui mit fin à la résistance des habitants. La population épouvantée s'éloigna, comme nous l'avons dit, et c'est alors que dans chaque classe on put connaître ceux qui avaient succombé pendant la lutte. Le désastre était tellement considérable qu'aucun des ministres ou des hauts fonctionnaires du gouvernement n'y survivait. Cependant, Abou Beker, désireux de continuer la guerre contre l'infidèle, se mit à la recherche de quelqu'un à qui il pourrait confier le soin de surveiller tous ses mouvements. Son choix tomba sur l'émir el-Moufok, fils d'Ibrahim ; il l'investit du commandement des montagnes des Ketama, en lui imposant l'obligation de fixer sa résidence auprès de Ziama (1).

Il donna ensuite à son ministre Brahim ben Younès le commandement des troupes destinées à surveiller les abords de la place. Les bandes de Beni Abd-el-Ouad et de Toudjin, qui après la guerre de Abou Hammou étaient restées dans la vallée de Bougie et s'y étaient fixées, furent également rassemblées ; il les inscrivit au nombre des troupes régulières, en exigeant d'elles le serment de combattre les chrétiens et de les empêcher de pénétrer sur le territoire. Il distribua à cette armée les terrains habous des mosquées de Bougie, situés dans la vallée. Tous acceptèrent les conditions qui leur étaient faites et prirent position aux endroits indiqués. Les habitants des montagnes des Zouaoua promirent aussi leur concours, et l'émir leur désigna

(1) Ziama est un petit port au fond du golfe de Bougie, sur l'emplacement de l'ancien Choba municipium. Devant le territoire de Ziama et un peu à l'est des ruines se trouve l'ilôt de Mansouria, portant le nom du sultan el Mansour, fils d'En-Nacer, qui, selon la tradition locale, en aurait fait un séjour de plaisance

pour chef Si Mohammed ben Dris el-Haouari, en raison de la grande influence dont jouissait son père.

Quand il eut pris toutes ces dispositions, Abou Beker reçut avis que son frère le sultan Abd-el-Aziz était sorti de Constantine et s'avançait de son côté. Il se porta aussitôt au-devant de lui, le rencontra à Takerkat (1), le prit et le tua. Alors, les troupes, affaiblies par la guerre qu'elles venaient de soutenir, et démoralisées surtout par la mort malheureuse du sultan Abd-el-Aziz, se dispersèrent, puis retournèrent auprès du ministre Yousef ben Mohammed Nâmani qui était resté à Constantine. Celui-ci leur conseilla de se reformer et de combattre l'usurpateur Abou Beker. En même temps, il ordonnait à tous les cheïkhs du pays de s'emparer de sa personne, afin de le punir du crime qu'il venait de commettre sur le sultan son frère. Les populations étaient invitées à faire acte de soumission à el-Abbas, dernier fils du sultan Abd-el-Aziz, qui était présenté pour prendre les rênes du gouvernement à la place de son père.

Abou Beker, craignant dès lors quelque embûche, éloigna de lui tous ceux dont il avait à se méfier, puis, à la tête d'une troupe de partisans fidèles, il pénétra inopinément dans Constantine au commencement du mois de rebiâ el ouwel. Son premier acte fut d'ordonner l'arrestation et la mise à mort du ministre Yousef qui était à la tête du mouvement fomenté contre lui. Il procéda avec la même rigueur à l'égard des cheïkhs arabes qui y avaient pris part, jetant les uns en prison et faisant mourir les autres.

Cependant, depuis que les chrétiens s'étaient emparés de Bougie, Abou Beker craignait de nouveaux revers. Les Oulad Yakoub ben Ali et les autres Douaouda lui étaient en effet hostiles et pouvaient profiter du mécontentement causé dans le pays par le succès des chrétiens, pour s'emparer de Constantine. Afin de prévenir cette complication, il s'attacha Abou Saïd ben Brahim el Kenani, en lui confiant les fonctions de premier ministre, et l'envoya avec un corps de troupes du côté de Biskra pour épier les intentions des Douaouda.

(1) Je ne suis pas encore bien renseigné sur la position de Takerkat. Ce point se trouve, me dit-on, entre Bougie et Sétif, ce qui est fort vague.

A cette époque Neggad ben Brahim ben Saâd ben Selman ben Yakoub ben Ali était en lutte avec Seliman ben Brahim, son frère; tous deux se disputaient le commandement des Arabes. Le sultan Abd-el-Aziz avait jadis accordé la préférence à Seliman en lui donnant la suprématie des Oulad Derradj ben Mâdi et des Douaouda Oulad Mohammed, en même temps que l'autorité sur les Arabes nomades. Neggad, avec les Oulad Sebâ ben Yahya, dont le chef était alors Abd-Allah ben Ali ben Otman ben Yousef, allèrent trouver le ministre el Kenani à son camp établi à Megaous (1) et lui offrirent leur soumission. Le sultan Abou Beker, voulant mettre un terme aux rivalités des grands chefs arabes, plaça alors à la tête du Zab Ahmed ben Mohammed ben Yousef ben Mozni, afin qu'il prêtât son concours au ministre; ils parcoururent en effet ensemble les montagnes de l'Aurès, réglèrent les affaires et perçurent les impôts. Cette expédition abattit l'influence que les Douaouda avaient dans cette contrée et cela mit un terme à leurs intrigues. Après que la colonne du ministre eut poussé son excursion jusqu'aux limites de l'Ifrikïa, elle rentra à Constantine.

Quelque temps avant, le sultan Abou Beker s'était remis en route vers Bougie et avait établi son quartier général à Takerkat où il méditait un nouveau plan de campagne contre les chrétiens de Bougie. C'est à Takerkat qu'il eut la visite de son ministre el Kenani et de tous les chefs arabes qui l'avaient suivi. Le sultan reçut leur serment de fidélité, leur accorda l'investiture, puis leur imposa l'obligation de lui envoyer tous les trois mois un contingent de troupes pour continuer la guerre sainte. Saâd ben Mozni, que son père avait envoyé en députation auprès du sultan pour lui offrir des chevaux, fut chargé spécialement de surveiller le recrutement de ces contingents.

Mais dans cet intervalle, Abou Beker apprit que el Abbas, fils du sultan Abd-el-Aziz, réfugié dans la Kalâ de l'Ouennour'a (2), était entré en relations avec les chrétiens de Bougie, leur demandant à être replacé sur le trône de son père. El Abbas intri-

(1) Megaous, ville située dans le Hodna.

(2) La Kalâ de l'Ouennour'a est encore bien connue de nos jours.

guait en outre pour gagner à sa cause les Beni Abd-el-Ouad et les Toudjin, habitants de la vallée. Son ministre Ben Nacer était l'agent actif de toutes ces démarches (1). Abou Beker lança plus tard du monde à sa poursuite, s'en empara, comme nous le dirons plus loin, et le fit tuer. Il se porta aussi contre la Kalâ de l'Ouennour'a pour enlever l'émir el Abbas, mais il échoua devant les difficultés que présentait le siège de cette forteresse naturelle.

Ayant reçu avis que les chrétiens avaient l'intention de faire une incursion dans la vallée, Abou Beker prescrivit à toutes ses troupes de se tenir sur la défensive derrière l'oued el Kebir. Cela se passait dans le mois de Rebiâ et-tani. Les chrétiens avaient reçu de nouveaux renforts qui avaient considérablement augmenté leur garnison. Ils s'étaient étendus aux abords de la ville et avaient pris possession des jardins qui l'entourent (1).

C'était un poste militaire construit sur un rocher d'un accès très-difficile.
Lorsque Abd-el-Kader tenta d'établir son influence dans la province de
Constantine, il déposa dans cette Kalâ ses approvisionnements et ses ma-
lades dont s'empara une colonne française.

(1) Il y a lieu de mentionner ici un passage dans lequel Marmol parle
des relations qui auraient existé entre les Espagnols et les membres de
l'ancienne famille régnante :

« ...Un roy maure, neveu de celui qui avait abandonné Bougie après
s'en être autrefois rendu maître par trahison, s'y vint rendre paisible-
ment le jour de Pasques. Or ce prince avait été trahi par son oncle de
la sorte que je vais dire. Comme il était allé pour recevoir les contribu-
tions de quelques villages révoltés et qu'il avait laissé son oncle pour
gouverner en son absence, l'oncle se souleva avec les habitants et ayant
fait prendre son neveu au retour, il lui creva les yeux de la façon que
nous avons déjà dit (le fit aveugler avec un bassin de cuivre ardent). Il
demeura prisonnier jusqu'à la venue du comte Pierre de Navarre; alors,
comme chacun se sauvait, on le délia et il s'enfuit, mais il revint quel-
ques jours après avec huit ou dix chevaux et autant d'hommes à pied,
en la compagnie d'un Chèque de dix-huit ans, qui était de ses amis. Il
portait un étendard blanc pour sa sûreté et fut fort bien reçu par le
comte, qui, ayant été informé de son aventure et sachant qu'on ne lui
avait pas crevé les yeux, le mit entre les mains des chirurgiens de la
flotte, qui lui coupèrent la chair des paupières que l'ardeur du feu lui
avait collées sur les yeux; de sorte qu'il recouvra aussitôt la vue. »
(MARMOL, traduction du sieur d'Ablancourt).

Remarque de la Rédaction. — La traduction du sieur d'Ablancourt est
ici inexacte et incomplète, comme d'habitude. Voir le texte original,
tome 2e, folios 223, 224.

(2) D'après Marmol, les Espagnols eurent à Bougie jusqu'à quinze mille
hommes au moment où ils s'y fortifièrent.

Abou Beker, ayant donc rassemblé ses troupes et appelé les populations à la guerre sainte, donna lui-même le signal de l'attaque. Il marcha sur Bougie qu'il harcela vigoureusement pendant cinquante-un jours, mais il n'obtint aucun résultat avantageux. Obligé de se retirer, il résolut de reconstruire les forteresses que le sultan Abou Tachefin avait édifiées jadis lorsqu'il fit le blocus de Bougie, telles que el Yakouta, Hisen Beker et Temzezdekt autrement dit Tiklat, et qui avaient été démolies par le sultan Abou Yahya (1).

Les travaux ayant été achevés au bout de trois mois, il mit dans ces différents postes des soldats avec leurs familles et leur fit apporter des environs de Constantine une grande quantité de grains pour les approvisionner. Comme il avait à craindre de nouvelles intrigues de la part de l'émir el Abbas ben Abd-el-Aziz, il eut la précaution de prendre des ôtages dans chacune des tribus, afin de pouvoir mieux compter sur leur fidélité. De cette manière, il parvint à inquiéter constamment les chrétiens, à pénétrer même de nuit dans certaines rues de la ville et à massacrer tous ceux qui tombaient entre ses mains. Une nuit, il réussit à s'emparer du quartier de Bab el Benoud, mais les chrétiens l'en chassèrent après un long combat dans lequel périt beaucoup de monde de part et d'autre.

Abou Beker, découragé, s'en retourna vers Constantine, laissant à l'émir el Moufok la continuation des hostilités à l'aide des troupes cantonnées dans les forteresses de la vallée.

Que Dieu accorde toujours la victoire aux soutiens de la religion et anéantisse les infidèles!

Les chrétiens, après s'être rendus maîtres de Bougie et l'avoir saccagée, s'y étaient fortifiés pour s'y maintenir. Quelques habitants de la ville avaient été faits prisonniers et d'autres, acceptant l'*aman* qui leur était promis, consentirent à y retourner. Abou Saïd ben Ahmed ben Taleb el Zenati, secrétaire de l'émir el Moufok, m'a montré une lettre dans laquelle le chef des chrétiens disait que les anciens habitants rentrés à Bougie s'élevaient

---

(1) Voir Ibn Khaldoun au sujet de ces guerres qui durèrent une partie du XIVe siècle.

au nombre d'environ huit mille, y compris les hommes, les femmes et les enfants. Le chef des chrétiens avait écrit à l'émir el Abbas, fils du sultan Abd-el-Aziz, pour l'engager à rentrer lui-même dans la capitale de son père. Cette missive, dans laquelle étaient indiquées les conditions de la soumission, était écrite de la main de Brahim ben Hacen el Ahmari, qui servait de secrétaire aux infidèles.

Je cherche un refuge auprès de Dieu contre les adorateurs du crucifié !

Les chrétiens avaient déjà embarqué sur une trentaine de leurs vaisseaux tout ce qu'ils avaient pris à Bougie, soit dans les palais du sultan, soit dans les mosquées de la ville. Celui qui servait d'intermédiaire entr'eux et l'émir el Abbas était Abou Mohammed Abd-Allah ben Ahmed ben el Kadi el R'obrini, homme très-instruit dans toutes les sciences. Le cheik Brahim, très-versé dans la connaissance de l'alchimie, était également initié à la langue hébraïque, mais il n'était pas sincère musulman, au point qu'il négligeait les devoirs de sa religion. Il fut arrêté à Feïd Sanhadja ; le sultan Abou Beker le fit ensuite conduire ainsi que son fils à Constantine et il ordonna leur mise à mort, après les avoir gardés plusieurs mois en prison. Cette sévère punition n'empêcha pas cependant les intrigues avec les chrétiens de continuer avec ardeur. Ahmed ben el Hadri el Sanhadji, chef des détachements qui surveillaient la vallée de Bougie, entrait fréquemment dans la ville où il avait des relations suivies avec les chrétiens. Son exemple attirait journellement à ces derniers de nouveaux partisans.

Le sultan Abou Beker étant revenu à Tiklat, fit saisir Ahmed ben el Hadri, sur lequel on trouva encore des lettres qu'il avait échangées avec les ennemis de la religion.

De Tiklat, le sultan se rendit ensuite à Hisen-Beker, forteresse située dans la gorge que forme la vallée, non loin de la ville. C'était le lundi, 17 du mois de safer de l'an 919 (..... 1503-4). Les chrétiens apprenant sa présence sur ce point firent immédiatement une sortie. Pour résister à cette attaque, l'émir el Moufok prit le commandement des guerriers des tribus et son frère, l'émir Salah, celui des troupes régulières, des Maures andaloux

et des beni Abd el Ouad. Les chrétiens, repoussés, éprouvèrent un grand désastre ; *six mille* de leurs soldats furent massacrés (1) ; le restant dût se retirer précipitamment, fermer les portes de la ville et se mettre à l'abri derrière les remparts et dans les forteresses. Les troupes musulmanes prirent position devant ces remparts espérant s'en rendre maîtresses et détruire les ennemis. Le sultan Abou Beker ordonna de dresser ses tentes sur le bord de l'oued el Khemis (2) pour mieux surveiller les opérations du siége et, par sa présence, lui donner plus d'activité. Mais au moment où ces opérations en étaient arrivées à ce point, il reçut avis que le sultan d'Ifrikia avait envahi son territoire, en occupant Bône et Tebessa. Les Douaouda du Zab étaient en révolte. Son neveu, el Abbas ben Abd-el-Aziz, profitant de ces mouvements, était sorti de la kalâ de l'Ouennour'a et avait réussi à attirer à sa cause les populations du Hamza et de Msila. Afin d'arrêter les progrès de l'immense insurrection qui se déchaînait contre lui, le sultan Abou Beker fit partir l'émir el Alouani pour résister à l'émir el Abbas. De son côté, l'émir Salah ben Brahim fut envoyé dans le Zab contre les Douaouda. Ce dernier ayant fait rentrer le Zab dans le devoir, parcourut ensuite toute la frontière orientale, passa à Bône qui lui ouvrit ses portes, et séjourna pendant quelque temps dans les montagnes de l'oued Zôhr et de Tabet (3) dont les habitants s'étaient également révoltés, et arriva enfin à Mila. C'est à Mila que l'émir Salah reçut l'ordre de ramener ses troupes devant Bougie.

Cependant l'émir el Abbas ben Abd-el-Aziz ayant rassemblé ses partisans à la Kalâ de l'Ouennour'a, essaya de se rendre maître de la vallée (oued Sahel). Son oncle, Abou Beker, lui livra un

(1) On voit par les chiffres donnés par l'auteur arabe qu'il écrit au point de vue musulman. Il y a chez lui la même exagération que chez Marmol, qui raconte, comme on le verra plus loin, que les Espagnols dans une excursion périlleuse, ne perdirent qu'un seul homme qui était sorti des rangs.

(2) L'oued el Khemis est le ruisseau qui, partant des environs de notre fort Clauzel, passe au pied du mamelon de sidi Khelifa et aboutit à la mer un peu au-delà du parc à fourrages, à Bougie.

(3) L'oued Zôhr et les montagnes des Oulad Tabet sont situés au nord de Constantine, entre cette ligne et la mer.

combat acharné et massacra tous ceux qui voulurent résister. L'émir el Abbas et son ministre Ben Nacer, réduits à la dernière extrémité, prirent la fuite, dirigeant leurs pas vers les montagnes des Zouaoua où ils comptaient trouver un refuge; mais à ce moment tous les passages étaient fermés par les neiges tombées en abondance, le froid était excessif et jamais on n'avait vu un hiver plus rigoureux. C'est à tel point que les cimes des montagnes, couvertes de neiges, semblaient se joindre les unes aux autres et former comme une muraille.

L'émir el Abbas dût rebrousser chemin après avoir laissé son cheval englouti dans la neige. Les troupes du sultan Abou Beker, qui surveillaient tous ses mouvements, l'arrêtèrent et le conduisirent à leur chef. El Abbas obtint la vie sauve en jurant de se soumettre entièrement aux volontés de son oncle et de rompre toutes ses relations avec les chrétiens.

Son ministre Ben Nacer et son partisan Mohammed ben Ahmed ez-Zenati furent moins heureux, ils succombèrent plus tard sous le bâton. Le dernier servait d'émissaire entre l'émir el Abbas et les chrétiens, il était souvent entré à Bougie, de nuit, pour échanger les lettres de son maître. L'espoir d'obtenir sa grâce l'amena à faire des révélations, il fit découvrir, en effet, non loin de la ville, une quantité immense de richesses provenant du trésor royal du sultan el Abd-el-Aziz, qui avaient été enterrées au moment où les Bougiotes résistaient encore aux assauts de l'armée chrétienne.

La soumission de l'émir el Abbas eut lieu en l'an 922 (1517).

Le sultan Abou Beker, voulant resserrer les liens qui existaient déjà entre lui et l'émir el Moufok, lui accorda en mariage sa fille Yacouta. En même temps, il lui donna le commandement de tout le pays qui avoisine Bougie, afin de continuer la lutte contre les chrétiens. Dans ce but, on construisit une forteresse à Ziama, et là citadelle de Zeffoun (1), démolie jadis, après la guerre d'Abou Tachefin, fut également relevée. Abou Beker s'en retourna en-

(1) Point bien connu sur la côte entre Bougie et Dellis. Voir, au 2e volume de la *Revue africaine*, la Notice de M. le général Thomas sur cette localité et le plan qui l'accompagne.

suite à Constantine où il fit son entrée solennelle à la fin de ramadan de l'année 922 (1517) (1). Il emmenait avec lui le ministre en-Nacer et Mohammed ez-Zenati, étroitement liés sur deux mules noires. Il les fit fouetter et battre de verges jusqu'au moment où leur chair se détacha en lambeaux.

Cependant l'émir el Abbas, traître à la promesse qu'il avait faite de rompre avec les chrétiens, noua avec eux de nouvelles relations. Il avait attiré à son parti les Zenata ainsi que le kadi Abou Ali Mohammed ben Smaïl. Il était convenu que les chrétiens s'avanceraient de son côté et qu'ils pourraient alors se rejoindre. La garnison de Bougie fit en effet une sortie, mais l'émir el Moufok la força de rentrer dans ses murs après lui avoir tué quatre cents hommes.

La suite du récit de Marmol trouve maintenant sa place. Voici ce qu'il ajoute à ce que nous avons reproduit plus haut :

« Pour n'être pas ingrat d'un si grand bienfait, il (le roi maure à qui les Espagnols avaient rendu la vue) donna avis que son oncle et les habitants étaient cachés entre des montagnes et s'offrit de servir de guide pour les surprendre. Aussitôt, le comte tout joyeux, envoya deux de ses gens avec deux maures pour reconnaître les lieux. Ce qu'ayant fait, ils rapportèrent qu'ils n'étaient qu'à sept lieues de là et que c'étaient de spacieuses prairies entre des montagnes, où l'on pouvait aborder par le chemin qu'ils avaient vu. Le comte partit dans la nuit avec quinze cents soldats, en la compagnie de ce prince et de sa suite, et au point du jour il arriva dans ces prairies, sans avoir rencontré personne. Ceux qui étaient à l'avant-garde (le colonel Diégo de Véra et Samaniégo) ayant pris des arbres pour des tentes d'Arabes, donnèrent l'alarme au camp; de sorte que le comte voyant leur erreur, fit aussitôt crier Saint Jacques et courir à toute bride droit

(1) Au point de vue de l'histoire locale, il serait fort curieux de savoir ce qui se passa après cette époque à Constantine. D'après les données vagues que nous possédons, les souverains de Tunis perdirent toute l'influence qu'ils avaient exercée jadis sur cette ville. Abou Beker, dont on n'entend plus parler, dût être renversé par quelque révolte des grands cheikhs du pays. Un instant Constantine se gouverna en république, les Oulad Saoula étant maîtres de la campagne. Jusqu'ici, aucun document authentique ne nous fixe sur la date exacte de l'arrivée des Turcs.

aux tentes qui étaient à près de demi-lieue de là. Les Maures qui avaient eu l'alarme, commençaient déjà à prendre la fuite ; mais on les suivit jusqu'au haut de la montagne, où l'on en prit et tua plusieurs dans la poursuite. Incontinent, on mit le feu au camp, après avoir rassemblé tous les troupeaux et le butin. On prit neuf cents chameaux, autant de vaches, quantité de chevaux, de mulets, de moutons et de brebis, beaucoup d'or, d'argent et d'étoffes de soie et tout l'équipage du roi et ses pierreries. Le comte se retira avec ce butin en si bon ordre qu'il ne reçut aucun échec des Maures, qui le harcelaient de toutes parts, et en tua plusieurs, sans perdre qu'un soldat qui avait quitté son rang. Comme il fut près de la ville, le nouvel évêque le fut recevoir avec tout son clergé en chantant le *Te Deum* et l'on fit de grandes réjouissances, quoique les troupes fussent fatiguées, car, outre qu'elles avaient passé deux rivières fort profondes, dont l'une, *Huet el qibir*, enflée extraordinairement des neiges qui fondaient alors ; la plaine où ils avaient trouvé les Maures était environnée de ronces et de chardons, en façon de piéges qui incommodèrent fort les soldats. Les Maures qu'on fit prisonniers disaient qu'ils croyaient cet obstacle suffisant pour arrêter les chrétiens. Les Maures vinrent depuis escarmoucher jusqu'à Bougie et dressèrent des embuscades où il y eut des tués et des blessés de part et d'autre, mais il ne s'y passa rien de mémorable (1). »

Mais rendons la parole à notre auteur indigène :

Cette première opération accomplie, dit-il, el Moufok remonta la vallée, se mit à la poursuite des contingents d'el Abbas et les força de s'éloigner de l'autre côté de la rivière. Mais pendant qu'il exécutait ce mouvement, les chrétiens firent une nouvelle sortie, pénétrèrent dans la vallée, dévastèrent la forteresse située

(1) Le sieur d'Ablancourt, qui semble avoir horreur des dates, omet ici celle de cette expédition que Marmol place au 13 avril 1510. Il indique comme chefs de l'avant-garde le colonel Diégo de Vera et Samaniego, tandis que Marmol désigne « el coronel Samaniego y Diego de Vera. Le tout sans préjudice d'autres erreurs ou omissions. — *N. de la R.*

sur le bord de la rivière (1) et ravagèrent la contrée environnante (2).

En l'année 931 (1524), les chrétiens abattirent le minaret du château de la Perle et ruinèrent le château de l'Étoile. Tous les objets de prix de ces deux édifices, tels que colonnes, marbres, faïences et boiseries sculptées, furent embarqués pour être transportés en Espagne. Mais dès leur sortie du port de Bougie une affreuse tempête assaillit les vaisseaux et la plupart d'entr'eux furent engloutis dans la mer.

Sur l'emplacement du château de l'Étoile, les ennemis de Dieu construisirent une forteresse. Déjà, ils avaient élevé un nouveau mur d'enceinte qui du château de l'Étoile se joignait d'un côté à la grande forteresse du bordj (la Kasba), en passant au-dessus du jardin nommé djenan Rafâ; de l'autre côté, elle passait non loin de la mosquée du cheikh Abd-Allah Cherif, traversant le ksar Louloua (château de la Perle) et arrivait à la mer en longeant, au sud, le Mesdjed el Mordjani (3).

(1) Probablement la forteresse située chez les Beni bou Mçaoud, sur la rive droite de la Soumam, presque en face de notre pont de bateaux et dont j'ai vu encore les ruines en 1850 Elle a été rasée définitivement vers cette époque, lors des travaux exécutés pour la route de Sétif.

(2) En 1520, un fils de l'ancien roi de Bougie faisait partie de la suite attachée au vice-roi des Baléares, don Miguel de Gurrea; et une fille du même monarque qui se trouvait à l'Institution de la *Crianza*, à Palma de Mayorque. On ignore ce que devinrent ces illustres rejetons du dernier souverain indigène de la grande Kabilie (*Époques militaires de la grande Kabilie*, par M Berbrugger, p. 74 et 75).

Les renseignements qui précèdent nous font supposer que le prince en question n'était autre que l'émir el Abbas, fils du sultan Abd-el-Aziz, qui d'après le récit arabe fut constamment en relations avec les Espagnols de Bougie, au milieu desquels il serait enfin parvenu à se rendre.

(3) D'après ce qui précède, on se rend compte très-exactement de l'étendue que les Espagnols laissèrent à Bougie. Renonçant à l'ancienne enceinte sarrasine, dont le développement immense nécessitait la présence d'une garnison considérable, les Espagnols en firent une nouvelle, moins étendue, passant aux endroits ci-après : du fort Barral (château de l'Étoile), elle allait au-dessus des jardins situés au bas de la porte Fouka (djenan Rafâ) et atteignait la Kasba. De l'autre côté, cette enceinte, partant également du fort Barral, se dirigeait vers la mosquée de Sidi Abd-Allah Cherif, qui était située entre Bridja et le ravin des Cinq-Fontaines, traversait le quartier du château de la Perle (environs de la caserne et de l'hôpital militaire), et arrivait enfin à la mer, au fort Abd-el-Kader

Tout ce qui était en dehors de cette enceinte fut abandonné et ruiné. Les chrétiens amoindrirent leurs possessions à cause des embarras que leur causaient les attaques fréquentes du sultan Abou Beker, qui, ainsi que nous l'avons déjà raconté, parvint une nuit à s'emparer des rues du quartier de Bab el Benoud.

La ville de Bougie, qui avait autrefois *soixante-douze* mosquées ou oratoires, n'en eut plus dès lors que *cinquante-trois*. Tout le reste fut abandonné et tomba en ruines.

Le sultan Abou Beker, apprenant que les chrétiens avaient détruit la moitié de la ville et s'étaient solidement fortifiés dans l'autre moitié, donna l'ordre à l'émir el Moufok de se garder chez lui et de ne plus faire aucune tentative contre Bougie. Les échecs successifs qu'il avait éprouvés le découragèrent. En 917 (1512), il était entré en relations avec le turc Brahim ben Otman (1), surnommé Kheïr Eddin, et lui fit attaquer Bougie par mer pendant que l'émir el Moufok l'assaillait par terre. Mais les agresseurs échouèrent; l'émir Salah, frère d'el Moufok, ainsi que le cheïkh Ali-el Hanani, périrent dans cette lutte. Trois ans après, Kheïr Eddin recommença son attaque, mais ne fut pas plus heureux que la première fois.

Bougie continua donc à rester entre les mains des chrétiens jusqu'au milieu de l'année 962 (1554-1555), alors que l'émir des Turcs, le pacha Salah ben Djâfer, vint d'Alger s'en emparer.

Abou Abd-Allah, neveu de l'émir el Moufok, alla se joindre, avec de nombreux contingents, aux troupes amenées par mer par

(Vergelette), laissant à gauche le Mesdjed el Mordjani (qui était à gauche du chemin de la direction du port). C'est presque l'enceinte que nous avons conservée nous-mêmes après notre prise de possession, en 1833. La nôtre est pourtant plus réduite encore.

(1) Le *Razaouat* dit que Kheïr Eddin (v. la note 1) lors de cette entreprise, fut secondé par 20,000 Kabiles conduits par leurs marabouts. Le roi de Bougie dépossédé par les Espagnols le sollicita d'entreprendre le siége de son ancienne capitale. Voir les *Epoques militaires* de la Kabilie, par M. Berbrugger, page 53.

Note de la Rédaction. — Ici l'auteur indigène commet deux erreurs : d'abord, celle de mettre en scène Kheïr Eddin en 1512 à propos du siège de Bougie, qui fut entrepris par son frère aîné Aroudj, lequel y perdit un bras; puis d'appeler Brahim ben Osman, Kheïr Eddin, qui n'a jamais porté ces noms.

Salah ben Djâfer, et ils assiégèrent ensemble la ville pendant vingt-cinq jours environ. Tous les chrétiens se réfugièrent dans le grand fort du bord de la mer; réduits à la dernière extrémité, les uns demandèrent à embrasser la religion musulmane et les autres furent massacrés. Que Dieu récompense ceux qui ont anéanti les infidèles et ont rendu la ville de Bougie à l'Islam (1).

Pour traduction :

L. Charles Féraud,

Interprète de l'armée.

(1) Marmol ajoute : La ville de Bougie fut trente-cinq ans au pouvoir des rois de Castille, qui y tenaient cinq cents soldats en garnison dans trois forteresses, d'où ils faisaient quelquefois des courses dans le pays et emmenaient des esclaves et des troupeaux; mais rarement, à cause que les peuples de ces montagnes sont belliqueux et couraient la contrée d'alentour avec plusieurs arquebusiers. Enfin, en l'an mil cinq cent cinquante-cinq, Salah raïs, gouverneur d'Alger, vint assiéger Bougie par terre avec plus de quarante mille hommes de combat, dont il y avait dix mille mousquetaires et arbalétriers, et par mer avec vingt-deux fustes ou galères. Après s'être saisi du château impérial, que les Espagnols abandonnèrent, parce qu'ils ne se pouvaient pas bien défendre, il assiégea le château de la mer, où il n'y avait que quarante soldats et après l'avoir battu cinq jours durant, l'emporta d'assaut. Ensuite, il mit le siège devant le grand château où le commandant Don Alphonse de Peralte s'était renfermé avec le reste des troupes, et l'ayant battu vingt-deux jours, comme il ne pouvait presque plus résister, le gouverneur, pour sauver les femmes et les enfants, le rendit par composition, à la charge qu'on le laisserait aller libre, avec tous ceux qui étaient avec lui et qu'on lui fournirait des vaisseaux pour passer en Espagne. Le Turc, contre sa parole, fit esclave tout ce qui y était, à la réserve de don Alphonse et de vingt hommes à son choix; mais étant de retour, Charles-Quint le fit arrêter, avec ceux qui l'avaient conseillé de se rendre et après qu'on lui eut fait son procès, lui fit couper la tête publiquement à la place de Valladolid (Marmol, traduction du sieur d'Ablancourt).

Note de la Rédaction. — Même observation que ci-dessus sur les inexactitudes et omissions du sieur d'Ablancourt, qui, entre autres amputations arbitraires du texte qu'il se permet, commet celle-ci qui a son importance : « Etant donc capitaine-général de cette contrée, don Alonso de Peralta, dans l'année 1555, Salah Raïs, gouverneur d'Alger, à l'instigation d'un marabout appelé Sidi Mohammed el Hadj, marcha sur Bougie avec une flotte de 22 navires et une armée de terre de 40,000 hommes, parmi lesquels dix mille étaient pourvus d'armes à feu, etc. »

Toujours par suite de son antipathie pour les dates, le sieur d'Ablancourt omet de traduire celle de la prise de Bougie par le pacha d'Alger, Salah Raïs, prise qui eut lieu, d'après Marmol, le 27 octobre, jour de St Côme et St Damien; en quoi cet auteur commet nécessairement une erreur, car la fête de St Côme et St Damien tombe le 27 septembre et non le 27 octobre.

L'ODYSSÉE

OU DIVERSITÉ D'AVENTURES, RENCONTRES ET VOYAGES EN EUROPE, ASIE ET AFRIQUE,

divisée en quatre parties;

par le s^r^ DU CHASTELET DES BOYS.

(Voir les n°s 56, 58, 62 et 67.)

VIIIe RENCONTRE.

Ce qui se passa dans la maison de Fatima durant l'esclavage du voyageur et sa revente.

— 1642 —

Le dernier mois courait de l'année mil six cent quarante-deux, quand j'entrai chez Fatima; après lui avoir baisé le dessus de la main droite, selon la cérémonie marquée dans la rencontre précédente, elle me donna les ordres du service dans sa maison, dans laquelle il n'y avait autre esclave qu'une négrine; aussi n'était-elle pas des plus accommodées, n'étant que la veuve d'un renégat flamand *maître de la hache*, ou charpentier de navire. Je ne vis d'abord pour meubles précieux que quantité de haches, de compas, de claveriaux et autres instruments de charpentier. Elle n'était ni si jeune, ni si bien faite que la patronne de chez laquelle je sortais; et, sans que les commandements qu'elle me faisait n'étaient pas fort rigoureux ni difficiles, j'eusse senti bien de la répugnance dans l'exécution. La négrine me secondait merveilleusement, et vivions en assez bonne intelligence, sans nous reprocher le plus ou moins de travail; ma tâche ordinaire n'étant que d'aller quérir de l'eau à la fontaine prochaine pour l'appropriement et la netteté du logis, et le reste du jour de porter sur les bras un petit enfant de deux à trois ans; sinon quelques après-dinées de la journée, qu'elle se faisait suivre de moi jusqu'à la première porte du bain; où ayant reçu les linges, dépilatoires, et autres choses nécessaires, elle me faisait attendre jusqu'à la sortie et reconduite.

Les bains sont fort communs et commodes en Alger, tant à cause de la grande chaleur du pays, que de la disette du linge, qui nécessite les hommes et les femmes de les fréquenter; ceux-ci le

matin, et les autres l'après-midi. Ces lieux nécessaires et agréables étaient la retraite et prétexte du libertinage, où elles (1) ne sont point observées comme ailleurs; mais y passent le temps avec leurs amies ou amis travestis en voisines (2).

Il est défendu sous peine de la vie aux hommes d'y aller après-midi, qui, par conséquent, ne peuvent les surprendre, ni y venir, si ce n'est de concert et d'intelligence avec elles. Les deux premières fois que la patronne se fit suivre, elle me fit porter quantité de plats, qu'elle-même cacha dans le coin de la corbeille où les linges, onguents et autres ingrédients nécessaires au bain se mettaient; y étant entré une après-midi par son ordre, et pour lui rendre quelques services d'esclave, les autres femmes la questionnèrent fort de mon métier et profession, lui demandant combien elle m'avait acheté, auxquelles ayant répondu du prix, elles se mirent à sourire, et dire qu'elle n'y perdrait pas. Au retour, étant dans la maison, la même Fatima me demanda, si voulant changer de patronne, laquelle de celles qui m'avaient interrogé m'agréerait le plus; à quoi lui ayant répondu, que s'il y avait de l'agrément dans l'esclavage, c'était dans celui d'une patronne raisonnable comme elle; laquelle continuant me dit, qu'en me voyant, elle ne pouvait s'empêcher de rappeler les idées de feu son mari.

Tels interrogatoires et réponses trop obligeantes m'embarrassèrent, et firent que me questionnant sur mon métier et profession, je l'assurai d'être bon matelot, et que s'il lui plaisait m'envoyer sur mer dans ladite qualité, au premier embarquement, je pourrais lui gagner quelque somme assez considérable. Ne m'ayant donné aucune résolution, je me laissai aller au courant du destin, sans m'inquiéter davantage de l'avenir, attendant le jour suivant avec la même quiétude que j'en avais déjà laissé passer d'autres chez elle. Venu qu'il fut, qui était un vendredi, férié chez les turcs, de même que le samedi l'est chez les juifs, et le

---

(1) Le sens voudrait *les femmes* au lieu de *elles*, mais le lecteur a déjà été prévenu sur la façon d'écrire de notre voyageur.

(2) Ce que nous pouvons observer aujourd'hui du régime intérieur des bains maures exclut la possibilité d'un pareil libertinage. — *N. de la R.*

dimanche chez les chrétiens, je rencontrai dès le matin, et après les premiers cris et hurlements des Mores de la grande mosquée, les sieurs de Molinville et L'Anier, l'un gentilhomme orléanais, et l'autre aventurier de Laval, nos camarades d'esclavage. Notre rencontre fit l'hymen parfait de la joie et de la tristesse, ou plutôt nos six yeux par leurs arrosements partagèrent également les eaux à ces deux différentes passions.

Après toutes les extases ordinaires dans les rencontres extraordinaires, les aventures des esclavages furent le sujet de notre entretien. Molinville, le moins chagriné, nous apprit avoir tombé entre les mains d'un boulbassis (1) fort galant homme, qui n'exigeait de lui autre corvée ni ministère fâcheux, sinon l'apprêtement de son boire et manger dans la casserie (ce sont les casernes, ou grands hôtels, comme en Italie, où se retirent les soldats (2), et qu'ensuite il lui donnerait la liberté pour le même prix qu'il l'avait acheté dans le Soc (3) ou marché. L'Anier, son camarade, n'était pas si heureux, étant esclave d'un morisque espagnol, auquel il s'était obligé de rendre tous les soirs de la semaine (à la réserve du vendredi) vingt aspres (4) qu'il devait gagner à vendre du tabac et de l'eau-de-vie ; que, néanmoins, la somme manquant, comme déjà il lui était arrivé quelquefois, il était seulement maltraité de paroles; son patron, au reste, étant assez raisonnable, et se ressentant de l'humeur et génie espagnol, comme étant fils d'un morisque de Séville (5) et parlant aussi bon espagnol que les plus polis de Séville et de Tolède. L'Anier s'y pouvait bien connaître, y ayant été envoyé, comme je vous ai dit ailleurs, par quelques grands de Portugal, dans ses premières guerres. Je lui demandai encore avec instance des nouvelles du

(1) Boulouk-bachi. Voir pour l'organisation de la milice turque en Algérie, le *Tachrifat* de M. Devoulx, page 26.

(2) Les casernes de la milice turque s'appelaient ici *Dar Yenkcherïa*, ou maison de janissaires. Les européens ont retenu la fin seulement de cette désignation — *kcherïa* — dont ils ont fait *casserie*. — *N. de la R.*

(3) Souk, rue marchande

(4) 6 sous et 8 deniers selon le compte du voyageur.

(5) La captivité de Du Chastelet a lieu en 1642 ; les maures ont été chassés d'Espagne en 1610 ; le maître de L'Anier pouvait donc être né en Espagne.

seigneur Arthur Pons, cavalier allemand, l'un de mes autres camarades, et, autrefois, comme je vous ai dit, page du prince Édouard, frère de don Jean, roi de Portugal; et apprîmes sa réservation avec un jésuite portugais, et quelques autres cavaliers de même nation, par le Bassa qui en espérait un gros rachat, et les faisait soigneusement garder dans le bain de Sainte-Catherine (1).

Le sieur Molinville et moi fatiguions de nos interrogations le sieur L'Anier, sans pourtant aucune fatigue de notre part, tant la curiosité nous emportait. Il nous promit d'autres nouvelles, lorsque nous serions les piés sous la table chez Martin Lungo, esclave provençal vendant du vin dans le bain (2) d'Ali Picheni (3), non guère loin de la Casserie Verte (4), demeure du sieur Molinville, esclave dudit boulbassi. En effet, y étant arrivés il nous informa des aventures de nos camarades de prise, et de plusieurs autres particularités, entr'autres de sa connaissance et accès auprès de Soliman, renégat français, parisien d'origine et apothicaire ou médecin de profession (la pharmacie, chirurgie et médecine n'étant point distinctes chez les Arabes et les Turcs), où il nous donna heure au lendemain, sous le bon plaisir de nos patron et patronne, après le troisième cri des mores servant d'horloges par leurs hurlemens (c'est sur le midi (5), dans la boutique dudit Soliman, où nous ne manquâmes pas de nous trouver tous trois et l'attendre.

(1) Il est fâcheux que Du Chastelet n'ait pas mieux précisé l'emplacement des établissements dont il parle. La topographie d'Alger y perd évidemment.

(2) Bain ou bagne. — Même observation que ci-dessus pour l'emplacement de ce bagne que je ne vois pas figurer sur un plan d'Alger, du 17e siècle, gravé en Italie.

(3) Voir plus haut la note sur ce corsaire.

(4) La casserie ou caserne Verte serait-elle une des deux casernes de la rue Médée, connue sous le nom de *M'ta el-Khoddarin* ou des Verduriers ?

(5) Du Chastelet se trompe, la prière de midi ou d'*ed-doh'or* est la seconde et non la troisième.

IXe RENCONTRE.

Accès et rendez-vous des sieurs L'Anier, Molinville et du voyageur chez Soliman, renégat français, médecin.

Devant que de vous entretenir de ma sortie de chez Fatima, et de la seconde vente de ma personne, je n'ai pas cru qu'il fût hors de propos de vous faire la relation des conférences que les sieurs Molinville, L'Anier et moi eûmes dans la boutique de Soliman, français de nation, originaire de Paris, et médecin de profession. L'impatience de côté et d'autre fut égale, et la diligence de se trouver au rendez-vous. Le sieur L'Anier s'y rencontra le premier avec ses bouteilles d'eau-de-vie et ses petits paquets de tabac. Je ne tardai guères après, ayant le jour de devant bien observé le lieu. Le sieur de Molinville y fut des derniers.

Après les civilités que pouvait attendre de nous un homme de l'importance de Soliman, que nous ne laissions pas de craindre, quoi qu'informés par la réputation commune, et instruits par l'avis général, de son inclination naturelle envers les captifs français et de sa protection particulière à notre égard. Il voulut savoir de nos propres bouches le sujet de notre embarquement, le malheur de notre prise, le hazard de nos esclavages, et les traitements et qualités de nos patrons. A quoi lui ayant été exactement satisfait, il voulut, en échange, nous rendre quelque raison du changement de son chapeau en turban, et de la continuation de sa profession de médecin, à laquelle il avait été élevé dès qu'il était en France, et étudié à Rheims, sans néanmoins vouloir déclarer son pays, son nom et sa famille, étant assez ouvert quand l'on traita d'autres matières.

Il s'étala ensuite sur la grandeur de la monarchie ottomane (1)......

Si je continuais la suite des faits d'armes de l'invincible Mahomet Second ou le récit exact des éloges que Soliman, notre protecteur, fit de quelques autres empereurs qui l'ont suivi ou précédé, peut-être ne vous ennuierais-je pas tant que dans la relation

(1) Suivent six pages consacrées au règne de Mohammed deuxième, que nous avons jugé à propos de supprimer.

des particularités de mes aventures chez Fatima, ma patronne (1). Comme il faut s'attacher à son sujet sans affectation de digressions, qui font ordinairement de la marqueterie appliquée sans ordre et sans grâce, je retourne dans la maison de Fatima, ma patronne, où je fus encore quatre à cinq jours, et jusqu'à l'avis de son frère, qui lui conseilla ma vente, comme d'un esclave inutile, ou, du moins, de peu de profit. Je fus donc mené au marché pour la troisième fois, mais sans tant de préparatifs qu'à la seconde. Je tombai entre les mains d'un odobassy (2), comme je vous dirai dans la rencontre suivante.

Xe RENCONTRE.

Aventures du voyageur, tant sur terre que sur mer, dans le temps de son esclavage chez un odobassy.

Les odobassys, dans la milice turque, sont les anciens fonctionnaires qui aspirent au commandement de leurs compagnies, et parvenus qu'ils sont s'appellent boulbassys (3). Tel fut mon troisième patron au service duquel je passai à la sortie de la maison de Fatima, de laquelle, moyennant soixante pièces de huit (4) qu'elle reçut de lui, conformément à son enchère, et par les mains de son frère, je pris congé non sans quelque regret, si l'on en peut avoir en ne changeant que d'esclavage sans le finir.

L'odobassy, dont je vous parle, s'appelait Beran (5) en son nom de turc (celui de famille et de distiction étant chez eux inconnu).

(1) Ce sont au contraire ces particularités que le lecteur d'aujourd'hui désire connaître.

(2) Ouda Bachi, chef d'escouade.

(3) Voir le *Tachrifat*, page 26.

(4) Est-ce le double sequin ou sultani contenant alors 8 rbia sultani ou 1/4 de sequin de 2 fr. 09 c., soit 1,003 fr. 20 c. de notre monnaie actuelle ? — La Rédaction fait observer qu'il s'agit ici du *real de a ocho* (réal de huit) ou ancien douro espagnol, valant 5 fr. 50 c.

(5) Il faut lire ici sans doute *Beirem*, nom propre très-usité parmi les turcs et qui équivaut au mot *Aïd* de nos indigènes. Il y a chez eux le grand Beiram (*Aïd el-Kebir* des algériens), qui est analogue à notre pâques, et le petit Beiram, ou *Aïd es-serir*, la fin du Ramadan ou carême des musulmans. — *N. de la R.*

Le sobriquet de Topeclaure (c'est-à-dire grosse jambe) le faisait discerner des autres en le nommant, et désormais l'on m'appelait l'esclave de l'odobassy Topeclaure (1).

La cause du bon marché qu'il eut de moi fut la promenade fréquente de ma personne dans le Soc, et les enchères modiques qui me décrièrent autant ou plus que ne le sont les chevaux maquignonnés et exposés souvent dans les marchés de Saint-Victor, à Paris (2).

Les juifs et autres sortes d'experts trouvaient mon corps faible, et plus de vigueur dans les dents qu'ailleurs; l'un disait m'avoir vu à la conduite de négrines dans la macerie d'Oge Ali, l'autre m'avait vu porter de l'eau languissamment et sans force, tel autre se souvenait que ledit Oge Ali s'était défait de moi en plein baptistan (3), à perte de finance, entre les mains d'une femme de renégat, qui peut-être était celle qui m'exposait présentement en vente. Nonobstant le décri, mon peu de prix (330 fr.) me fit trouver un nouveau maître qui, m'ayant amené à sa casserie ou caserne, me fit regarder l'apprêt de la cuisine qui se faisait le soir en commun parmi les soldats, dispersés en certaines chambrées ou brigades, logées en carré, se tenant les unes aux autres, tout ainsi que les cellules de nos religieux dans leurs dortoirs; au milieu desquelles se voit pareillement une grande cour, ressemblant au préau des cloîtres (4). Je ne tardai pas longtemps à m'ériger en cuisinier dans la brigade de Beran, ayant appris en peu de jours à assaisonner le piment et l'orange avec les choux cabus; le riz et le couscoussou avec les poules; le miel et l'huile avec le pain chaud; l'assaisonnement du poisson ne me fut pas

(1) Le commencement de *Topeclaure* renferme le mot *Topal*, boiteux. La fin ne nous rappelle aucun mot de la langue des Ottomans. — *Note de la R.*

(2) Aujourd'hui au boulevard de l'Hôpital.

(3) Badestan, l'ancien marché aux esclaves, aujourd'hui place Mahon.

(4) Les anciennes casernes de janissaires, devenues les casernes Médée, Lemercier, la pharmacie centrale et l'ancien lycée, offrent encore aux curieux, quoique assez dénaturées par des travaux d'appropriation, l'image des logements militaires dont Du Chastelet des Boys fait ici la description. Sauf les petites chambres transformées en grandes salles, tout s'y retrouve à très-peu de chose près. — *N. de la R.*

moins facile, la friture et le courtbouillon en étant les seuls accommodements. Les Turcs n'étant ni si gourmands, ni si friands comme nous le sommes dans l'Europe chrétienne.

Beran témoignait être assez satisfait de mon service, je fais ce que je puis pour ne lui déplaire pas; en ce temps, il me donne l'ordre des choses nécessaires et préparatifs de son voyage de course (1) dans l'un des principaux vaisseaux de haut bord, appelé *Le Petit More*, sur lequel je portai d'une seule voiture son équipage, qui véritablement ne consistait que dans une troche d'oignons, une bougie de tabac et un petit barillet d'eau-de-vie, le tout enfermé dans un cofin de sparte, qui sont les rafraîchissements particuliers que les soldats turcs montant en mer portent avec eux; l'huile, les olives, le vinaigre et le biscuit étant les provisions du bord, qui se distribuent parmi eux, deux fois par jour seulement et non en grande quantité.

Après l'apprêt de l'embarquement ainsi fait, Beran saute dans le vaisseau, je le suis, et m'approche des autres matelots esclaves, qui pouvions être quinze, la plupart flamands et anglais, et moi seul français, avec cinquante turcs naturels et dix ou douze colelys (2), qui sont fils de turcs naturels ou renégats, mariés dans le pays, non couchés sur l'état de la milice d'Alger, que par grande faveur; la paye de la garnison n'étant destinée que pour les turcs que les Bachas amènent du Levant quands ils viennent prendre possession du royaume, ou pour les renégats qui se rangent; dont pourtant les enfants, se mariant et s'alliant aux originaires, sont ordinairement exclus. Ils sont appelés Cololys, c'est-à-dire métis en leur langue; qui depuis trente ans s'étant emparés de l'Alcassave (Casba) ou citadelle voulurent se rendre maîtres de la ville et de l'état, mais étant assiégés des turcs et des renégats, pères de la plupart, la résistance fut si grande et si opiniâtre, que l'embrasement seul et les mines les nécessitèrent d'abandonner la place et leurs têtes, dont on voyait encore un bon nombre de mon temps sur les murailles et la porte Babalouet (pitoyables re-

(1) Les janissaires furent admis à faire la course avec les corsaires sous le pachalik de Mohammed ben Salah Raïs, en 1567.

(2) Koulour'lis.

liques de la vengeance paternelle), la plupart des assiégés et des assiégeants étant pères et enfants, oncles et neveux, ou du moins cousins germains (1).

Depuis ce temps, les Cololys n'ont point eu de voix au divan, ni reçu de paye publique, et sont seulement reçus aux embarquements de course, participant aux profits communs et aux commandements comme les autres, sans pouvoir ni oser rien prétendre à l'égard des gages et appointements dans les expéditions de mer et armements de terre. Joseph Raïs, capitaine de notre équipage, était de ceux-là, comme étant fils d'un jeune janissaire venu du Levant, et depuis marié à une morisque, ne laissant pas de conserver cette fierté qui avait tant coûté de têtes. Quoique l'Odobassy, mon patron, ne le considérât pas beaucoup sur terre, il lui cédait néanmoins en mer; l'armador l'ayant ainsi souhaité, et donné le patronage du navire qu'il avait armé et muni audit Joseph Raïs, à cause de sa conduite, fidélité et expérience.

Un vent de terre nous ayant insensiblement éloigné du port, les côtes de Barbarie s'enfuient, Alger se diminue à vue d'œil, et, enfin, s'anéantit, la mer ne nous paraissant plus qu'une grande émeraude non entièrement polie, à cause des agitations qu'elle recevait d'un maestral assez violent. Joseph Raïs, aussi superstitieux en sa religion, qu'âpre de *Galime* ou bonne prise, fait monter dans sa chambre l'écrivain avec les plus notables du bord, desquels fut l'Odobassy, mon patron, duquel je sus le dessein de l'assemblée turque, et la retraite des esclaves à fond de cale jusques à nouvel ordre, qui n'était autre chose que pour faire le livre, ainsi qu'ils appellent. J'appris le lendemain d'un renégat sicilien le secret et le mystère de la cérémonie, qui n'est à proprement parler qu'un enchantement usité parmi eux, et qui se pratique de cette façon. Ils prennent deux flèches ou deux couteaux, dont l'un désigne le vaisseau turc, l'autre le vaisseau chré-

(1) Une première dissension entre les Koulour'lis et les Turcs a lieu en 1599. Plus tard, en 1629, les Koulour'lis se révoltent; ils se renferment dans la Kasba où ils se font sauter; ceux qui échappent sont massacrés et jetés à la mer. — Il y avait donc 13 ans et non pas 30 ans que le fait rapporté par Du Chastelet avait eu lieu.

tien qui se rencontreront à la prochaine fois; après quelques conjurations et paroles de l'Alcoran, lesdites flèches, ou couteaux, déposées entre les mains droite et gauche de l'un d'eux, ou bien mises entre les mains de deux d'entre eux, elles s'en tirent, quelque obstination que l'un ou deux d'entre eux apportent à les retenir; et laissées ainsi dans la liberté qu'elles se sont procurée, elles agissent les unes contre les autres sur une table ou autre chose approchante. Si celle qui désigne le navire turc avance sur celle qui désigne le chrétien, alors les *infidèles* sont vaillants jusqu'à la témérité, et quelques faibles qu'ils soient, ils ne laissent pas de donner à la chasse, sans se rebuter de l'attaque ou défense des vaisseaux chrétiens armés en guerre (1).

Une partie du jour se passa dans la cérémonie. Le soir venu, et le soleil commençant déjà à se baigner dans la mer, les esclaves furent commandés de monter en haut et travailler à déplier les voiles et monter aux manœuvres. Je m'acquittais le mieux que je pus du devoir de matelot au préjudice de mes jambes, que les cordages embarrassaient étrangement, pour ne savoir pas hardiment monter ou gravir passé la hune. Je dissimulai le mieux que je pus mon inexpérience. Le soleil paraissant le lendemain avec un équipage aussi pompeux et lumineux que celui avec lequel il nous avait quitté le jour précédent, éclaira notre entrée et notre sortie du détroit de Gibraltar; Joseph Raïs passant sans aucune rencontre le *non plus outre* de Charles-Quint (2), ou les Colonnes d'Hercule.

XIe RENCONTRE.

Route du navire de Joseph Raïs vers les Canaries. Rencontre et chasse d'un vaisseau anglais. Prise d'une flûte flamande.

Le doublement du cap Spartel détourna entièrement les yeux des pauvres esclaves chrétiens de dessus Tanger et Larache (3), places chrétiennes, et fit quelque temps temps après voir à nos

(1) Le mot *fidèle* conviendrait mieux au sens de la phrase. — *N. de la R.*

(2) Sa vraie devise est *plus ultra*. — *N. de la R.*

(3) Tanger, aux Portugais, en 1472, puis aux Anglais sous Charles II, en 1662. Larache, ou El Araïche, aux Espagnols depuis 1610.

patrons Azamor et Saphire (1), villes mahométanes de l'empire de Maroc. Le cap Quentin (2) s'étant doublé depuis avec grand peine, à cause des vents contraires, nous naviguâmes deux jours en pleine mer Atlantique, sans aucune rencontre, fors d'un grand vaisseau anglais qui se découvrit à nous au-dessus de l'île des Sauvages.

La nouvelle portée à Joseph Raïs et aux principaux du conseil de guerre, fit ouvrir dans le moment les sabords, préparer les boutefeux, remuer les canons, hisser les voiles à dessein de gagner le dessus du vent et préparer un chacun. Les renégats se disposent à la *galime,* les turcs au combat, les esclaves aux rencontres d'une liberté fortuite et demi-espérée, et les mores, dont bon nombre était sur notre bord, au butin de tabac et d'eau-de-vie. L'artillerie donnant les sérénades martiales de l'un et l'autre côté refroidit les turcs de l'abordage, sans échauffer les anglais à l'approcher; et les deux navires voulaient s'avoisiner de près, mais non pas s'accrocher; les Septentrionaux virevoltant incessamment vers le Nord, et nous autres vers les Canaries, d'où nous étions venus, croisant sans autres dessein que de retour.

Les jours suivants s'étant écoulés sans aventures, les astres et les poissons seuls objets de nos pensées et de nos vœux, sans aucune distraction du côté de la terre, diversifiaient nos mélancoliques fantaisies; quand le grand pic de Ténériffe, appelé des Espagnols Terraira, fut le but de nos œillades attentives et languissantes; et pouvait encore y avoir quelques quarante lieues de distance, au rapport des pilotes et anciens expérimentés. Il est sans difficulté, que nonobstant les raisonnements de la force ou de la faiblesse de la sphère d'activité ophtalmique, cette bosse de terre se découvre de près de soixante lieues, et que le diable sur le haut de sa cîme eût fait voir à Notre Seigneur Jésus-Christ plus de royaumes qu'il ne lui montra de villes, quand il le transporta sur les plus sourcilleuses montagnes de la Judée. Sa pointe, incessament couverte de neiges, persuade aux regards sa contiguité de la terre au ciel.

(1) Azemmour et Safi.
(2) Cap Cantin ou Ras el-H'adik.

L'île de Fer, et de Palme, la Grande Canarie, Lancerote, Fortaventure et Gomer furent ensuite discernées de la vue ; durant notre application, une barque passant de Ténériffe à Fortaventure, y rencontra sa malaventure, s'étant laissée surprendre sans pouvoir gagner le bord ; nous apprîmes des pêcheurs qui étaient dedans, que deux brigantins de la Grande-Canarie étaient sortis depuis deux jours en quête de certains vaisseaux hollandais revenant de Fernambouk ; l'espérance de les rencontrer plus à propos, et le désir de gagner sans danger, obligea Joseph Raïs de faire une ronde exacte à l'entour des îles, se sentant assez fort contre les deux brigantins, qu'il pouvait trouver harrassés au retour d'une entreprise plus dangereuse qu'ils ne s'étaient peut-être figurés.

Après avoir donc souvent et diversement tourné à babord et à tribord, aux environs de la Grande-Canarie, qui nous parut de tous côtés, mais principalement entre le cap Bojador, triangulaire, Ténériffe, qui n'en est pas fort distante, de même figure et grandeur, les autres plus petites, hors Fortaventure plus longue, mais aussi plus étroite. En cet entretemps, les Ganches, ainsi se nomment les Canariens, aussi malheureux dans leur prise que le poisson par eux pêché, l'hameçon dont ils s'étaient servis n'étant guère différent des entraves dont ils étaient enferrés, nous informèrent, du reste, des merveilles d'un pays séparé des autres. Ils étaient cinq, trois originaires de la ville de Palmes, capitale de la Grande-Canarie, et les deux autres de l'îlette du Ferro (île de Fer) ; les premiers déplorant sans cesse la perte d'un climat qualifié par les romans de fortuné nous persuadaient insensiblement, que peut être avait-il été autrefois le Paradis terrestre, ou de nos jours la situation du palais enchanté d'Alcidiane ; les deux autres ne plaignaient pas moins l'éloignement d'une habitation que la richesse du ciel arrosait fécondément par le moyen d'un arbre dépositaire de ses influences, duquel découlait une rosée perpétuelle et bastante pour les hommes et les animaux. La providence divine ayant planté de sa propre main cet arbre au beau milieu de la contrée aride, afin de soulager d'une incommodité publique par un miracle commun les habitants de cette île, qui appartient aux comtes de Gomer, de la famille des Ayala

Pendant que les Canariens enchantaient nos oreilles par diversité de relations, un bruit confus s'élève du côté du château de la poupe, les matelots montent à la hune, les canonniers courent aux boutefeux et les soldats aux mousquets, les esclaves des particuliers, dont j'étais du nombre, se rangèrent avec diligence près de leur patron ; j'en fis de même pour l'Odobassy, qui me commanda de ne désemparer point et tenir la mèche allumée. Les escaladeurs des hauts bancs, cordages et papagues donnèrent avis de la reconnaissance d'un grand vaisseau qu'il assurèrent flamand ou hollandais, au moyen de son bâtiment ou figure de flûte, qu'ils appellent ainsi quand il n'y a ni château, ni de poupe, ni de proue, lesquels navires sont ordinairement marchands, coulent et roulent mieux sur mer que les autres. Il est vrai, quoique mal armés et sans beaucoup de canon, tant sur le devant que sur le derrière, ils ne laissent pas que de se défendre par la bordée et en flanc ; les mores les appellent pinques ; tel était le vaisseau qui donna et reçut l'alarme.

Joseph Raïs ne manqua pas de faire appeler Dominque, le plus ancien des canariens, afin de savoir de lui sa pensée sur la découverte du navire, duquel n'ayant rien appris autre chose qu'une défiance générale de vaisseau du Pays-Bas, sans pouvoir particulariser s'il était de ceux après qui couraient les brigantins canariens. L'éclaircissement douteux le laissa longtemps sans détermination, ne sachant au vrai si cette flûte étant montée d'hommes et d'artillerie, et s'étant bien défendue des deux brigantins, il n'y avait plus à espérer qu'échange mutuel de poudre et de boulets par le renvoi fréquent et importun qu'ils s'en feraient l'un à l'autre.

L'irrésolution diminua peu à peu, quand les corsaires, après une observation exacte de la contenance de la flûte réputée hollandaise, aperçurent son dessein de changer de route, par l'élèvement de ses voiles et changement de bord ; jamais chien lancé ne courut avec plus de vitesse après un lièvre que ne fit le navire de Joseph Raïs après la fugitive flûte, sur laquelle ayant enfin pris le vent, force lui fut ou de se rendre ou de se défendre ; elle pratiqua le dernier, mais par manière d'acq[illegible] n'osant vaincre crainte de mourir, n'y ayant personne sur son bord qui n'aimât

mieux peu à peu être consommé des vers, que dévoré des poissons, et qui ne préférât un tombeau solide au liquide qu'un désespoir maritime fournit aux vaincus désespérés, qui aiment mieux faire naufrage en ne se rendant pas, qu'accepter la servitude pour arrhes de la vie, sans considérer que la mer ne reçoit que par emprunt les enfants de la terre, ne les gardant en son sein que peu de temps, et en résolution de les rendre, l'expérience faisant voir que peu de jours après elle ne peut souffrir ce que si facilement elle a englouti.

Le pavillon blanc, le brouillement des voiles et le remuement des mouchoirs furent les premiers avant-coureurs de la reddition de la misérable flûte, qui après trois volées de canon à balle sans avoir répondu que par une seule à poudre, met sa barque à la mer, et reçut les ordres de Joseph Raïs, qui en même temps dépêcha quinze des siens à l'abordage ; Beran Odobassy, mon patron, était le conducteur, que je suivis, entrant pêle-mêle avec les soldats dans le navire, qui fut trouvé chargé de pastel et de bois de cèdre pour le compte de marchands d'Anvers, qui l'avaient armé et muni à Lubec, d'où il était parti pour Tercère et d'où il s'en retournait sans la malheureuse rencontre de Joseph Raïs.

Pour transcription,
L. Piesse.

(La fin au prochain numéro)

RUINES DE L'OPPIDUM TUCCA, A MERDJA.

En exécution de la promesse faite dans notre dernier numéro, p. 323, nous donnons ci-dessous la notice de M. le capitaine d'état-major Derrien, sur ces ruines d'une position antique d'un grand intérêt, en ce qu'elle jalonne une frontière importante dans la géographie comparée de l'Afrique septentrionale. Voici en quels termes l'auteur de cette notice rend compte des observations qu'il a recueillies sur place et dont nous devons la communication à M. le capitaine du génie Bugnot.

« Merdja est située sur la rive gauche de l'oued el-Kebir, à l'endroit où, avant de se jeter dans la mer, le fleuve tourne brusquement à l'est, pendant 2 kilomètres au moins, comme vous le verrez sur l'extrait ci-joint de mon travail au $\frac{1}{800,000}$.

» Les ruines actuelles présentent quatre pointes de murailles s'avançant dans l'Ampsaga, sur un développement de 45 m. — Les murs intérieurs sont espacés de 25 m., et la distance de ceux-ci aux murs extrêmes est de 10 m. — Le mur du sud a de plus un crochet en maçonnerie, à angle droit, de 4 m. de longueur; l'épaisseur de ce mur est de 0 m. 50. — La partie supérieure offre 1 m. de maçonnerie régulière qui, au premier abord, semble de construction récente. — M. Brunet, le gérant de la concession Bock, qui fait embarquer les liéges à l'embouchure du fleuve, prétend qu'il existait au Merdja une sorte de quai, construit par les colons de 1860 pour l'embarquement des vivres Je ne partage nullement cette opinion; la maçonnerie est bien faite avec du ciment romain, que les coups de pioche répétés émoussèrent à peine. De plus, cette maçonnerie repose sur des blocs de pierre de 0,50 à 0,70, cimentés de la même manière.

» A 6 m. en arrière de la pointe du mur nord, apparaît une pierre de 0 m. 50; deux autres se montrent de même en arrière de la pointe du mur sud, à 12 et 13 m.

» La reconnaissance des lieux ainsi faite, je me suis mis à examiner l'une après l'autre, toutes les énormes pierres gisant sur

le talus d'éboulement : mais pas la plus petite inscription, et j'en ai été pour mes frais de préparation d'estampage. Je plaçai deux ordonnances et deux arabes entre les amorces de murailles, et je fis commencer les fouilles ; j'observai qu'aux trois endroits où ils travaillaient, après 0,50 à 0,60 d'alluvions, paraissaient des débris nombreux de tuiles plates avec bourrelets et d'autres demi-cylindriques, le tout cimenté et mêlé à des blocs de pierre de différentes dimensions. Au bout d'une heure à peu près d'un travail pénible, un de mes hommes détacha du sol un chapiteau tout enduit de sable et de ciment.

Je le fis nettoyer et constatai qu'il est de la forme la plus simple et mesure 0 m. 44 c. de hauteur sur une largeur de 0 m. 40 c.

» Au même moment, un autre travailleur m'appela pour me montrer des ossements qui apparaissaient sous une zône de chaux. Je fis creuser plus avant avec soin, et au milieu d'une foule de petits os cassés, on recueillit un bracelet ou un anneau brisé en deux et des débris de boucles d'oreilles, le tout recouvert d'un beau vert-de-gris, avec cassure brillante. — En continuant les fouilles, on découvrit un énorme bloc de pierre rectangulaire de 1 m. de long sur 0,40 d'épaisseur. — Pour le coup, je crus à une pierre tumulaire, et j'espérais une inscription : je réunis mes piocheurs, et une demi-heure après, la pierre détachée roulait et disparaissait dans l'Ampsaga ! Il me fallut un renfort d'arabes et une bonne heure de travail pour la tirer hors de l'eau ; déception : aucune épigraphe n'apparaît sur ses faces planes parfaitement taillées.

» Le lendemain, je me remis à l'œuvre; une quinzaine de blocs semblables au précédent furent arrachés du sol, mais toujours sans inscription : plusieurs étaient percés de trous cylindriques de 6 à 8 centimètres de diamètre ; un de ces blocs présentait un étranglement dans son milieu de 2 centimètres de profondeur et un autre était taillé à l'intérieur en forme d'auge.

» Les fouilles opérées sur un troisième point, ne mirent à découvert qu'une quantité considérable de tuiles et à 1 m. 50 de profondeur des grandes plaques de blocage que je crois être un

dallage; il présente 0 m. 12 de placage, plus 0,10 c. de béton superficiel de briques.

» Je fis faire encore quelques fouilles en arrière dans la direction des murs, mais on ne rencontra que le terrain d'alluvion à 1 m. 50 au plus. Les Arabes prétendent que la partie la plus importante de l'ancienne ville est dans la rivière même, que le lit du fleuve est rempli de squelettes : M. le capitaine Linoth, du bureau arabe, m'a confirmé le fait, et il y a découvert lui-même un squelette gigantesque.

» Voilà tout ce que j'ai pu recueillir ; avec plus d'hommes et plus de temps j'aurais été sans doute plus heureux. — Puissent néanmoins ces quelques documents vous être agréables : la présence d'une station romaine en cet endroit est incontestable, et c'est bien là l'*oppidum Tucca* de Pline, *impositum mari et flumini Ampsagæ.*

» En me rendant de Djijeli aux Beni-Habibi, je me suis écarté un moment de la route de Collo, pour explorer l'embouchure de l'oued-Nil ; le fleuve forme comme l'oued el-Kebir un coude devant les dunes et coule à l'est pendant 4800 m. environ. — Je n'ai aperçu aucuns vestiges des ruines de Kounar. Les Arabes prétendent que les sables ont tout recouvert ; à mon retour, j'établirai mon bivouac chez les Beni-Maameur, et j'explorerai plus attentivement ces parages.

» Aux environs de l'oued-Zouhr doit se trouver, je crois, la station *Paccianum Matidiæ*; si des ruines existent, je vous réponds qu'elles ne m'échapperont pas, dans ma tournée topographique, et je vous promets une description détaillée de ce que j'y découvrirai (1).

» Tout à vous,

» J. Derrien. »

---

(1) Le bracelet dont il est question plus haut, et qui a été trouvé à Merdja, est bien romain, de la forme la plus simple, avec des extrémités terminées en spatule dont l'une a des traces de gravure (une croix grecque?). — *N. de la R.*

NOTICE

SUR LES

ALMORAVIDES ET LES ALMOHADES

D'APRÈS LES HISTORIENS ARABES (1).

(Suite, voir le nº 69, p. 217)

CHAPITRE IIe.

Suite des conquêtes de Tachefin. Les Almoravides passent en Espagne. Victoire de Zellaka. Conquête de l'Andalousie. Mort de Youçof ben Tachefin. Apogée de la puissance des Almoravides. Règne d'Ali ben Youçof.

Tandis que Tachefin régularisait les rouages de son empire, il reçut d'El Matmed ben Abbad, roi de Séville, un message pour l'engager à faire la guerre sainte avec lui en Espagne; mais le chef des Almoravides s'en excusa, en représentant que les villes de Ceuta (1) et de Tanger étaient encore occupées par de nombreux et puissans partisans de la dynastie Hammoudite, ayant comme chef Leggout-el-Berg'ouati, et qu'il ne pouvait sans danger pour son pouvoir, abandonner le Mag'reb. Ben Abbad lui répondit par l'offre de son appui contre les Hammoudites.

Youçof ben Tachefin accepta avec empressement cette proposition, et il mit en campagne une armée de ses meilleures troupes, les Lemtouna, sous la conduite de son lieutenant Salah ben Amran.

Leggout, accompagné de son fils Dïa-ed-Doula (la lumière de l'empire), vint à la tête de ses troupes à la rencontre des Almoravides. Le choc eût lieu près de Tanger; son armée fut taillée en pièce et lui-même tué dans l'action. Son fils Dïa-ed-Doula parvint à s'échapper, et se réfugia à Ceuta. Salah ben Amran prit possession du pays au nom de son maître, auquel il écrivit pour rendre compte de sa victoire et attendre ses ordres. Mais Youçof, différant encore l'attaque de Ceuta, se contenta de la possession de Tanger, et ordonna à son lieutenant de revenir.

Le chef des Almoravides allait ajouter bien d'autres fleurons à

---

(1) Sabta, l'ancienne Septa.

sa couronne. En 472 (1079-80), il lança son lieutenant Mezdali ben Tilengan ben Ahmed à la conquête du Mag'reb el Aouçat (du milieu), en lui donnant comme troupes ses soldats d'élite, les Lemtouna. Les Mag'raoua qui régnaient à Tlemcen furent attaqués les premiers, et leur chef, l'émir el Abbas, essaya en vain de s'opposer au passage des assaillants; il dût se renfermer dans sa capitale, tandis que les Almoravides vainqueurs continuaient avec succès leur campagne. Son fils el Yali, envoyé par lui avec une nouvelle armée, fut vaincu et tué. Les troupes de Tachefin s'emparèrent alors de presque toute la contrée, et rentrèrent dans leurs cantonnements après avoir rempli avec succès la mission qui leur avait été confiée.

L'année suivante, Youçof entreprit la conquête du Rif, et enleva Guercif (1), Mellila (2), ainsi que toute la contrée. Il s'empara également de la ville de Nokour (3), qu'il dévasta de fond en comble et qui n'a pas été réédifiée depuis. Prenant alors la route de l'est, il conduisit de nouveau ses troupes vers le Mag'reb el Aouçat, et fit la conquête d'Oudjda (4) et du pays des Beni-Iznacen. Arrivé devant Tlemcen, il enleva d'assaut cette ville, massacra les Mag'raoua qui s'y trouvaient, et mit à mort le gouverneur el Abbas. Il laissa dans Tlemcen un certain nombre d'Almoravides avec Mohammed ben Tinâmer comme lieutenant, puis il quitta cette ville, qui devint un des principaux boulevards de son empire et un lieu de garnison pour ses troupes. Avant son départ, il fonda sur l'emplacement de son camp une cité qui prit le nom de Tagraret à peu de distance de Tlemcen.

Youçof ben Tachefin, encouragé par ces brillants succès, continua sa marche victorieuse vers l'est. Le temps n'était plus, où, après une expédition heureuse, les Almoravides se hâtaient de rentrer dans leurs cantonnements, de crainte d'être coupés

(1) Canton peuplé sur la Moulouïa.

(2) Ville ancienne, non loin du cap Herek.

(3) Ville très-importante, sur le ruisseau de ce nom, à cinq milles de la mer.

(4) Cette localité est de nos jours très-florissante. Elle est située à peu de distance de la forteresse française de Lalla-Mar'nïa, et est le siége d'un Amel ou gouverneur nommé par l'empereur du Maroc.

de leur centre d'opérations. Maîtres d'un vaste et compact territoire, ils pouvaient sans danger s'aventurer au loin, sûrs de ne laisser derrière eux aucun ennemi. La fortune sourit encore à Youçof; rien ne lui résista : il enleva Oran, Tenès, franchit le Djebel Ouancheris (Ouanseris) et s'avança en vainqueur jusqu'à Alger (1). Ayant soumis tous ces pays à son autorité, il revint vers le Mag'reb el Ak'ça et rentra dans sa capitale de Maroc en 475 (1082-83).

Les Almoravides restèrent quelque temps dans le repos, mais ce moment d'arrêt leur servit à prendre de nouvelles forces, dont ils devaient bientôt avoir besoin, car ils n'allaient pas tarder à porter leurs exploits sur une scène plus digne de leur vaillance. En effet, tandis que Tachefin réunissait sous son autorité la plus grande partie des deux Mag'reb, ses coreligionnaires d'Espagne voyaient leur puissance s'affaiblir. Le Kalife Hicham II étant mort sans postérité masculine, le trône des Oméïades restait vacant, et l'anarchie s'était répandue dans toute la péninsule.

Le roi chrétien (Alphonse VI) avait habilement profité de la rivalité qui régnait entre les musulmans, et de ce manque d'unité toujours si fatal aux Arabes; il les avait attaqués en détail, et, le sort des armes le favorisant, il était arrivé à mettre gravement en péril la domination islamique en Espagne El Ka'der Yahya ben Dou-en-Noun, assiégé par lui dans Tolède, avait lâchement livré la place, à condition qu'il serait aidé dans la conquête de Valence, et, en exécution de cette convention, il s'était emparé de cette ville, avec l'aide des chrétiens au nom desquels il régna. Le roi Alphonse, maître de Tolède, n'avait pas tardé à entrer dans l'Andalousie, dont cette ville était la clef, et étant parvenu jusqu'à Tarifa, il avait soumis les musulmans à la capitation, opprobre que ces derniers imposent aux infidèles. De là, il était venu assiéger Ibn-Houd dans Saragosse, et on pouvait s'attendre

(1) Alger, bâtie sur les ruines de l'antique Icosium, se nommait alors Djezaïr-beni-Mezaranna (les îles des beni Mezar'anna). Du temps de Bekri, on y voyait encore des monuments anciens, des routes bien conservées. Son port était fréquenté par les marins du littoral de la Méditerranée (V. *Icosium*, par M. Berbrugger).

après la chute de cette ville, à le voir reparaître dans le Sud pour achever la conquête du pays.

La circonstance était donc des plus critiques; aussi, celui qui prenait le titre d'émir des croyants, el Mâtmed ben Abbad (1), roi de Séville, ne vit-il le salut de la foi musulmane en Espagne, que dans le secours des Almoravides. Il écrivit à Youçof un message lui rappelant sa promesse, et implorait son aide et celui de ses guerriers pour repousser l'infidèle. Les docteurs de la loi et les principaux de l'Andalousie joignirent à la missive royale une supplique pour le chef des Almoravides, 479 (1086-87).

Youçof ben Tachefin ne resta pas sourd à l'appel de ses coreligionnaires, mais avant de passer en Espagne, il résolut de réduire la ville de Ceuta. Il envoya en conséquence son fils el Moëz avec un corps d'armée investir la place par terre, tandis que la flotte de Ben Abbad la bloquait par mer. Attaquée ainsi de deux côtés, Ceuta ne pouvait résister longtemps. Elle fut enlevée d'assaut dans le mois de Rebïa second 476 (août-septembre 1083). Le gouverneur Dià ed-Doula ayant été pris fut conduit au vainqueur qui le fit mourir dans les tourments.

A la suite de cette victoire, Ben Abbad vint lui-même en Mag'reb pour hâter le départ de ses alliés. S'étant rendu à Fez où se trouvait Tachefin, il concerta avec lui le plan de campagne, et lui remit Algésiras (2) pour lui servir de point de débarquement dans la guerre qu'il allait entreprendre. La remise de cette place était une condition expresse du traité; c'est pourquoi le roi de Séville en enleva le commandement à son fils er-Radhi.

Enfin, en 479 (1086), tout étant prêt pour la guerre sainte, Youçof ben Tachefin passa la mer à la tête de ses troupes régulières, et emmenant, en outre, avec lui, un certain nombre de tribus du Mag'reb. Il aborda heureusement à Algésiras, où il fut reçu par el Mâtmed et par Ibn el Aftos, souverain de Badajoz, avec toutes les forces dont ils pouvaient disposer.

Mais, tandis que les musulmans concentraient ainsi leurs for-

(1) Ce prince est appelé Muhamed ben el Matmed dans les chroniques espagnoles.

(2) El Djezira el Khadra (Ile verte).

ces, le roi Alphonse VI ne restait pas inactif; toutes ses troupes, renforcées d'un grand nombre de volontaires, fournis par les populations chrétiennes, se réunissaient en Castille, et attendaient avec impatience le signal de marcher contre l'étranger. Enfin, en 479 (1086), on se mit en marche des deux côtés et la rencontre eut lieu à Ez-Zellaka (la glissante), près de Badajoz (1). La bataille fut ce qu'elle devait être : longue, acharnée, meurtrière, l'avantage se prononça d'abord pour les chrétiens; ils enfoncèrent avec impétuosité les premières lignes des Arabes. Mais alors Youçof fit marcher sa réserve, composée de ses meilleurs guerriers et commandée par son général Gir ben Abou Bekeur; lui-même se mit à la tête de sa garde; il chargea sur le camp des chrétiens, pénétra jusqu'au pavillon royal et prit l'armée d'Alphonse en flanc et par ses derrières. Cette habile manœuvre décida de la victoire. Les chrétiens, enveloppés par leurs ennemis, furent bientôt écrasés et dûrent abandonner le champ de bataille dans le plus grand désordre, après avoir perdu la majeure partie de leurs guerriers. Les musulmans, qui avaient chèrement acheté leurs succès, passèrent la nuit sur le champ de bataille. Quant au roi Alphonse, il rallia les débris de son armée et se réfugia dans Tolède.

Après la victoire de Zellaka, qui allait ouvrir une ère nouvelle pour les Almoravides, Youçof ben Tachefin rentra en Maroc, afin de préparer de nouvelles levées pour achever sa conquête. En quittant l'Espagne, il laissa un certain nombre de troupes à Séville, sous les ordres de Mohammed ou Mdjoum, surnommé el Hadj (le Pèlerin), son parent et un de ses meilleurs généraux.

Le danger qui avait menacé l'Espagne musulmane se trouvait écarté pour le moment, mais la situation de ce pays ne cessait pas pour cela d'être mauvaise. En effet, les tribus arabes qui occupaient la péninsule à cette époque, étaient fort divisées. Débris d'un empire démembré, chaque tribu, chaque ville, avait son roi, agissant seul, toujours ennemi de ses voisins, et disposé à

(1) Les chroniques espagnoles placent cette bataille en l'an 1124. L'explication en est dans l'emploi fait par ces chroniques de l'ère de César, antérieure de 38 ans à l'ère vulgaire [Voir ci-après, p. 377, la note 1].

faire alliance avec l'ennemi commun, afin d'assouvir une vengeance particulière. En somme, sans action générale, l'empire musulman croulait de toute part, et une main puissante était nécessaire pour reprendre la direction unique du pouvoir; sinon, c'en était fait de l'autorité islamique en Espagne. Cette catastrophe aurait même déjà eu lieu, si les rois chrétiens n'avaient pas trop souvent imité les musulmans dans leurs désunions.

Cependant, le roi Alphonse, après avoir autant que possible réparé ses pertes, se jeta sur l'Espagne orientale, et, rencontrant peu d'opposition de la part des émirs indépendants, il remporta quelques succès. Mais Ibn el Hadj, lieutenant de Tachefin, marcha contre lui; les Almoravides se mesurèrent encore avec les chrétiens et leur firent subir la plus honteuse défaite. Ibn el Hadj profita de cette campagne pour déposer Ibn Rachik, seigneur de Murcie, et Ali ben Medjahed, maître de Denïa, princes qui n'avaient opposé aucune résistance aux chrétiens.

Quelque temps après, le même général almoravide, cédant aux instances d'Ibn-Hadjaf, cadi de Valence, plaça sous ses ordres un corps de troupes, pour aller attaquer cette ville où régnait Ben-Dou-en-Noun. Ce chef était allié des chrétiens qui l'avaient établi dans sa royauté. Les troupes almoravides commencèrent le siége de Valence, mais cette ville ne tomba en leur pouvoir que quelques années plus tard.

Quant aux princes des tribus arabes, une fois débarrassés de leurs ennemis, grâce à l'aide du puissant chef des Almoravides, ils mirent peu d'empressement à se rapprocher de lui, lorsque le danger fut dissipé. La sévérité de principes de Tachefin ne s'accordait guère avec leurs goûts despotiques, et ils craignaient que leurs sujets ne se servissent de son assistance pour les délivrer des impôts et des taxes sous lesquels ils les écrasaient. Ils rompirent donc, d'un commun accord, tous rapports avec lui, et se refusèrent de lui prêter assistance pour la continuation de son œuvre. Mais c'est en vain qu'ils espéraient ainsi retarder leur perte: les idées libérales de Tachefin avaient pénétré chez leurs sujets; ces derniers l'attendaient comme un sauveur, et étaient prêts à l'aider contre leurs tyrans.

Youçof passa en 481 (1088) pour la seconde fois en Espagne; mais Ibn Abbad vint seul à sa rencontre. Tous les chefs indépendants sommés de se joindre au drapeau de l'Islam refusèrent d'envoyer leurs troupes, et se tinrent renfermés dans leurs capitales. Tachefin s'empara alors d'Ibn-Rachik et le livra à Ibn Abbad son ennemi mortel; puis il envoya contre Alméria un corps de troupes qui s'empara de cette ville, en forçant Ibn Smedah qui y régnait à prendre la fuite. Tous les chefs de tribu, oubliant alors leurs inimitiés personnelles, firent alliance contre l'ennemi commun.

Le chef des Almoravides, fatigué de l'opposition de ces diminutifs de rois, se décida à les attaquer ouvertement. Mais avant de commencer les opérations, il réunit des légistes d'Espagne et du Mag'reb et leur soumit la conduite de ces princes. Tous les docteurs furent d'avis qu'ils s'étaient mis hors la loi, et reconnurent à Tachefin le droit de les déposer. Fort de cette décision, Youçof commença tout de suite la guerre. Il attaqua d'abord Grenade et l'enleva à Abd-Allah ben Badis, puis il s'empara de Malaga où régnait Temin, frère de ce dernier. Apprenant alors que ces princes avaient eu des intelligences avec les chrétiens, il les déporta en Mag'reb, 483 (1090-91). Rappelé bientôt lui-même dans cette contrée, il se rendit à Ceuta et nomma, comme gouverneur de l'Andalousie, son général Gir-ben-Abou Bekeur, en le chargeant de continuer l'œuvre d'unification commencée.

Gir eut d'abord à lutter contre Ibn Abbad qui, après avoir assouvi sa vengeance, s'était empressé de s'écarter de Tachefin, dont la tendance à l'absorption générale l'effrayait. Les Almoravides allaient donc combattre celui qui les avaient appelés. La lutte ne fut pas de longue durée. Le général de Tachefin vainquit facilement son adversaire, et lui enleva sa province, ainsi que les villes de Cordoue, de Ronda et de Carmona, où régnaient ses fils, qui furent mis à mort. Il entreprit ensuite le siége de Séville, dernier rempart d'El Mâtmed. Ce dernier, étroitement bloqué, se vit bientôt réduit à implorer le secours du roi chrétien, qui accourut en toute hâte et fit tous ses efforts pour faire lever le siége, mais cette tentative fut vaine; après avoir vigoureusement repoussé les chrétiens, les Almoravides enlevèrent d'assaut la

place, en 484 (1091). El Mâtmed, chargé de chaînes, fut envoyé à Maroc et de là à Ar'mat où il mourut, quelques années plus tard, dans la plus profonde misère (1).

Le général de Tachefin continua le cours de ses succès en s'emparant de Badajoz et d'Omar ben L'Aftas qui y régnait ; ayant appris que ce dernier et ses fils avaient entretenu des relations avec les chrétiens, il les fit tous mettre à mort, 489 (1096).

L'année suivante, Youçof ben Tachefin passa pour la troisième fois la mer. Les chrétiens essayèrent alors, dans un suprême effort, de s'opposer à sa marche, mais le chef des Almoravides envoya contre eux une partie de ses troupes commandées par son lieutenant Mohammed bel Hadj, et la victoire se décida pour l'Islam. Les chrétiens, mis en pleine déroute, se replièrent en désordre dans leurs cantonnements.

Les opérations continuèrent, tandis que Tachefin s'occupait de l'organisation du pays. En 493 (1099-1100), Yahya, petit-fils de Youçof, arriva en Espagne, et ayant opéré sa jonction avec Mohammed bel Hadj et Gir ben Abou Bekeur, il vainquit successivement tous les chefs de tribus prenant le titre de rois. Les places fortes de l'Andalousie tombèrent en son pouvoir, à l'exception de Saragosse, dans laquelle s'était retranché El Mostaïn Ibn Houd, dernier chef musulman allié des chrétiens. Enfin, le général almoravide Mezdali, qui commandait à Valence, fit une expédition au nord, arriva à Barcelone, dépassa cette ville, et parvint jusqu'où personne n'était allé avant lui. Puis il rentra couvert de trophées dans ses cantonnements.

Par ces victoires successives, la puissance des rois dissidents fut anéantie, et l'Andalousie se trouva, tout entière, placée sous l'autorité des Almoravides. Ainsi, en peu d'années, grâce à l'habileté de Tachefin et au courage de ses adhérents, l'étendard de l'Islamisme, sur le point d'être renversé, lors de son arrivée en Espagne, avait été relevé et porté plus haut par lui que par aucun de ses devanciers. L'unité de commandement rétablie allait consolider

(1) Selon les auteurs espagnols, ce prince occupa les loisirs de sa captivité à Ar'mat', en composant des poésies sur ses propres malheurs.

ces victoires et retarder de plusieurs siècles la chute de la puissance musulmane en Europe.

Cependant, Tachefin, n'ayant plus de coreligionnaires à combattre, concentra toutes ses forces contre les infidèles, et leur fit subir de nombreuses et honteuses défaites, qui les réduisirent à la dernière extrémité. La puissance du chef des Almoravides fut alors à son apogée. Il prit le titre d'Emir El Moumenin (commandeur des croyants), et envoya une ambassade au kalife abbasside de Bagdad, El Mostadher, pour faire acte de soumission envers lui et lui demander de le reconnaître comme souverain du Mag'reb et de l'Andalousie. Le chef de cette ambassade, Abd Allah ben Mohammed, accompagné de son fils, le cadi Abou Bekeur, réussit pleinement dans sa mission. Il rapporta à son maître le diplôme d'investiture du souverain de Bagdad, le nommant kalife de tous les pays qu'il avait conquis, avec ordre à tous les sujets musulmans de l'Ouest, de le reconnaître pour leur seul maître. A ces honneurs, vint s'ajouter la gloire d'être confirmé, au point de vue religieux, dans ses conquêtes, par les plus célèbres ministres de la religion musulmane, à cette époque : l'imam El R'azzali et le cadi Abou Bekeur-et-Tartouchi proclamèrent l'exécution de la volonté divine, dans la déchéance des roitelets d'Espagne.

Tandis que Youçof-ben-Tachefin recueillait ainsi les fruits de son triomphe, un de ses généraux, par sa conduite imprudente, lui attirait de sérieux embarras en Mag'reb. En effet, El-Mançour Ibn Naceur, le puissant souverain hammadite de Bougie, irrité contre Tachefin Ibn Tinâmer, gouverneur de Tlemcen, qui lui avait sans raison enlevé la ville d'Achir (1), vint tout-à-coup, à la tête d'une armée de plus de vingt mille hommes, mettre le siége devant Tlemcen. Youçof ben Tachefin qui venait de sortir de cette ville, rencontra ces troupes sur la route de Teçala. Le combat s'engagea, mais les Almoravides, bien inférieurs en nombre, furent défaits, et leur chef dût se réfugier au Djebel-es-Sekhera. El Mansour entra en vainqueur à Tlemcen ; il avait déjà donné l'ordre de piller, lorsqu'une des femmes de Tachefin, nommée

(1) Cette ville importante avait été fondée en 367 par Bologguin Youçof, fils de Ziri [dans la montagne de Titeri, aujourd'hui *Djebel el-Akhdar*].

Haoua, sortit au-devant de lui et implora sa clémence, en lui représentant les liens de parenté qui unissaient les vainqueurs et les vaincus, tous Sanhadja d'origine. Le puissant Hammadite se laissa toucher, exemple fort rare chez les conquérants musulmans, et Youçof étant revenu, il conclut avec lui une paix honorable, après laquelle il rentra dans ses états. Mezdali, appelé de Valence, remplaça l'imprudent gouverneur de Tlemcen, 497 (1103-4).

Après cet échec, qui aurait pu avoir les conséquences les plus graves, Tachefin se rendit en Espagne pour la quatrième fois. Il poussa avec activité la guerre contre les chrétiens, et leur fit subir des échecs sans nombre. On ne sait où se serait arrêté le cours de ses victoires, lorsque la mort le surprit au commencement du VIe siècle de l'hégire (dans le mois de moharrem, 500 (septembre 1106). Youçof ben Tachefin laissait en héritage à son fils un vaste empire comprenant toute l'Espagne musulmane et la plus grande partie du Mag'reb; cette puissance fondée par lui avec une si incroyable rapidité devait de bien peu lui survivre. Il aurait fallu, en effet, toute la prudence et l'adresse de Tachefin pour consolider l'établissement de cet empire; des germes de désorganisation qu'il eût fallu briser se formaient; aussi n'allait-on pas tarder à voir ce grand royaume se démembrer sous les coups d'une secte rivale, et sa chute être aussi prompte que son élévation avait été rapide (1).

Ali ben Youçof succéda à son père qui l'avait depuis longtemps désigné comme héritier présomptif. Les commencements du règne de ce prince ne manquèrent pas d'un certain éclat. Les généraux remportèrent plusieurs victoires sur les infidèles, puis, lui-même passa le détroit et, à la tête de ses troupes, ravagea tout le pays chrétien. Il conquit quelques parcelles de territoire et ramena un certain nombre de prisonniers; il rentra alors en Mag'reb, laissant à son frère Temîm le gouvernement de l'Espagne. Cependant le roi Alphonse, brûlant de venger ses défaites, réunit une armée composée de toute la noblesse du pays et vint attaquer

(1) C'est à ce prince qu'on doit l'introduction en Espagne des monnaies appelées, par corruption, maravédis.

les Almoravides. La rencontre eut lieu à Uclez, mais la victoire resta à Temîm qui mit les chrétiens en déroute complète.

En l'an 503 (1109-10), Ali ben Youçof vint de nouveau en Espagne, et recommença ses incursions dans le territoire chrétien. Lorsqu'il fut rentré de son expédition, le roi chrétien (Alphonse Ier, fils de Don Ramirez) marcha contre Saragosse, défit à Eudèle les musulmans sortis à sa rencontre, et s'empara de cette dernière ville.

Quelque temps après, en 509 (1115-16), les Génois s'emparèrent de Maïorque, mais cette île retomba bientôt au pouvoir des Almoravides.

La guerre en Espagne avec ses alternatives de succès et de revers occupa donc le règne d'Ali ben Youçof. La puissance des Almoravides était toujours fort grande, car rien jusqu'alors n'avait porté atteinte à leur prestige. Mais tandis que leur chef, véritable sultan, tenait sa cour, tantôt au Mag'reb, tantôt en Espagne, et s'efforçait de combattre les chrétiens qui commençaient à reprendre l'avantage, une secte fanatique se formait à la voix d'un homme inspiré, comme s'était formée celle des Almoravides qu'elle allait bientôt combattre et détrôner (1).

E. Mercier,
Interprète judiciaire.

(A suivre)

(1) Nous ferons observer, à propos de la note 1 de la page 371 (V. ci-avant), que l'ère employée par les chroniqueurs de la péninsule n'est pas l'ère de César, qui remonte à 45 ans avant J.-Ch., mais bien l'*ère d'Espagne*, qui commence le 1er janvier de l'an 38 avant J.-Ch.

Disons encore que la bataille appelée de *Zellaka* par les auteurs musulmans est celle de Badajoz pour les Espagnols. Ferreras, d'après les chroniques les plus accréditées, la place en 1123 de l'ère d'Espagne, soit 1185 de notre ère. — *N. de la R.*

EXPLOITATION DES FORÊTS DE LA KARASTA, DANS LA KABILIE ORIENTALE, SOUS LA DOMINATION TURQUE.

Les incursions des pirates barbaresques, qui pendant plusieurs siècles désolèrent le bassin de la Méditerranée, ont été bien souvent décrites et depuis longtemps sont passées dans le domaine de l'histoire. La biographie du raïs Hamidou, ainsi qu'une foule d'autres récits maritimes dûs à la plume consciencieuse et infatigable de notre collègue, M. Devoulx, nous ont également initiés à la vie intime de ces redoutables écumeurs de mer de l'ancienne Régence. Il existe, à ma connaissance, un important sujet d'étude ayant une certaine connexité avec ce qui précède, qui cependant n'a pas encore été effleuré : je veux parler des moyens employés par les corsaires algériens pour entretenir leur marine (1).

Si nous étions placés dans l'une de nos villes du littoral, ou plutôt à Alger même, nous pourrions essayer d'approfondir cette question. Au milieu des anciens raïs, il serait possible d'obtenir des renseignements exacts, mais ce n'est certes pas sur notre roc de Constantine et réduits à nos propres ressources que nous oserions formuler une opinion péremptoire sur un sujet de cette nature. Notre travail se bornera donc à étudier l'exploitation de la Karasta, nom donné aux bois d'œuvre en général et, par extension, à tout le pays couvert de forêts qui borde le golfe de Bougie.

Quoi qu'il en soit, je crois, d'après mes souvenirs, basés sur ce que j'ai lu ou ce que j'ai ouï dire, que les constructeurs algériens proprement dits n'ont jamais réussi à créer autre chose que des bateaux côtiers, tels que *tartanes* ou *chebeks* et, peut-être

(1) Les anciens auteurs européens qui ont traité de l'esclavage des chrétiens dans ce pays, comme Haedo, Marmol, Aranda, surtout ces deux derniers qui en avaient fait personnellement l'expérience, ont donné de précieux renseignements sur le sujet dont il s'agit ici. Du temps d'Haedo, les constructeurs maritimes d'Alger tiraient le bois des montagnes de Cherchel *(Topografia de Argel,* p. 16). — *N. de la R.*

encore, des bricks; leur science et les ressources locales dont ils disposaient ne leur permettaient guère de franchir cette limite. S'il leur est arrivé parfois de faire mieux, c'est qu'à prix d'argent, ils ont attiré chez eux des charpentiers européens (1) ou qu'ils ont employé la main-d'œuvre d'ouvriers également européens détenus en esclavage. Or donc, je pense que les navires qu'ils possédaient et d'une dimension supérieure à ceux que nous venons d'indiquer provenaient de chantiers européens.

Les nombreuses captures effectuées sur la marine marchande des états civilisés les mettaient à même de faire choix de bâtiments, qui, après quelques transformations, pour accélérer la vitesse de leur marche et les disposer au combat, pouvaient être avantageusement utilisés à la course. Venaient ensuite, mais plus rarement, les navires de guerre, corvettes, frégates ou vaisseaux qu'ils parvenaient à surprendre et à amariner avec des forces disproportionnées (2). Quant à ceux-ci, il leur suffisait de changer le pavillon, puisqu'ils étaient déjà tout prêts pour l'usage auquel ils allaient être destinés.

Mais, dans leurs campagnes aventureuses, en tenant la mer pendant des saisons entières, à la recherche de riches butins, ces bâtiments, de quelque nature qu'ils fussent, ne manquaient pas de subir la loi commune, c'est-à-dire d'être tantôt avariés par les tempêtes et tantôt désemparés en s'attaquant imprudemment à plus fort qu'eux. Ils étaient alors obligés de rentrer au port pour se faire radouber ou faire remplacer les mâts et les vergues emportés dans le combat. D'où provenaient les bois qui leur servaient à faire ces réparations ?

(1) C'étaient les esclaves chrétiens qui allaient couper les bois de construction maritime et les mettaient en œuvre ; ce qui fait dire à Haedo *(loco citato)* : « Si les ouvriers chrétiens venaient à manquer aux Turcs, » ceux-ci n'auraient peut-être pas un navire ! » — *N. de la R.*

(2) Ils n'en prenaient que trop — et souvent sans la supériorité du nombre — dans le 16e siècle, époque de leur splendeur maritime, quand ils étaient commandés par des hommes de mer comme les deux Barberousse, Dragut, etc. Voir cette partie des annales d'Alger dans l'ouvrage déjà cité d'Haedo. — *N. de la R.*

C'est ce que nous apprend la série de documents arabes inédits dont nous allons transcrire, par ordre chronologique, le texte et la traduction.

Ces mêmes documents éclaircissent certains points de l'histoire locale et nous font connaître les relations commerciales qui existaient entre la capitale de la Régence et les différents ports de la province de Constantine. Chacun des faits que nous allons relater, quelque insignifiant qu'il paraisse de prime abord, est un gain pour les annales du pays, parcequ'il sert à grouper et à classer d'autres particularités très-vagues jusqu'alors. Chacun de nous apportant ainsi sa pierre à l'édifice, la période de la domination turque, si vague jusqu'à présent, se reconstruira peu à peu jusqu'au jour où une main habile en réunira les matériaux dans une œuvre d'ensemble.

Il est de mon devoir, avant de terminer ce préambule, de remercier M. le capitaine Le Noble, chef du bureau arabe de Djidjeli. Sans son intervention gracieuse et empressée, il est probable que les vieux manuscrits arabes, lettres, chartes et diplômes, émanant des Pachas et des Beys, sur lesquels j'ai copié fidèlement la trentaine de textes qui vont suivre, n'auraient pas vu le jour et auraient été perdus pour l'histoire (1).

Constantine, mai 1868.

I.

La région montagneuse connue sous le nom de Kabilie Orientale, qui borde le littoral de notre province, est, sans contredit, celle qui possède les plus belles forêts de l'Algérie. Une puissante végétation la couvre de verdure; autant le versant Sud paraît fauve et aride, autant la partie qui fait face à la mer est pleine de sève et de vie; sur de hautes collines sillonnées par de profonds ravins où murmurent constamment des eaux qui tombent en cascades, abondent le pin, le cèdre et toutes les variétés de chênes mélangés à une infinité d'autre essences. Mais l'arbre le plus estimé à cause de ses qualités résistantes et aussi par les dimensions majestueuses qu'il atteint dans certains cantons, notamment aux Beni Four'al, c'est le chêne zan dit alfarès *(quercus castaneifolia)*, dont la société forestière algérienne tire aujourd'hui un si utile parti (1). Ces riches forêts furent-elles ou non exploitées jadis, surtout à l'époque de la toute puissance et de la plus grande splendeur du royaume de Bougie, sous les princes de la dynastie Hammadite? C'est ce que nous ne chercherons pas à savoir pour le moment. Les documents indigènes dont nous allons nous occuper ne remontant pas au-delà du 16me siècle, c'est-à-dire au temps des Turcs, nous devons observer nous-même cette limite.

Le rideau de montagnes que nous venons de décrire sommairement a pour habitants une population berbère au caractère indépendant, quelque peu sauvage même, à cause de ses luttes permanentes contre toute domination étrangère, mais qui possède le plus remarquable ensemble de qualités : elle est intelligente et, par dessus tout, laborieuse. Les Turcs ne purent jamais les réduire par la force et avaient même renoncé à l'espoir de la soumettre. Ils ont dû, bien des fois, payer de fortes rançons pour obtenir la mise en liberté de matelots de leur marine naufragés sur leurs côtes. Se mettre donc en relations commerciales avec ces kabiles et obtenir d'eux la faveur de pénétrer dans leur pays, pour tirer profit des produits naturels qui y abondent, n'était pas chose facile. Cependant, les Turcs y parvinrent à l'aide des

---

(1) Ces documents appartiennent à Si Mohammed ben Àmokran, kaïd de la tribu des Beni Siar, de Djidjeli.

D'autres, dont il sera également question plus loin, sont les papiers de famille de Si Abd er-Rahman el-Fergani, khodja du bureau arabe de Djidjeli.

(1) Les habitants des Beni Four'al me disent qu'il existe dans leurs forêts un chêne Afarès qu'ils nomment *Tacha* ou *Tachta*, réunissant les meilleures qualités. Son bois est plus dur, plus résistant et d'une couleur plus foncée que l'Afarès ordinaire. Sa feuille, plus large et d'un vert plus foncé, persiste davantage sur la branche. C'était celui que préféraient les turcs pour leur marine. Je suppose que c'est un arbre du genre du Rouvre d'Europe.

marabouts de la contrée même, auxquels ils constituèrent des droits seigneuriaux. Laissant de côté toute question d'amour-propre, quelquefois aussi de dignité, les Beys et les Pachas n'hésitaient pas, dès qu'ils avaient reconnu leur impuissance matérielle, à se servir d'un argument à toute époque irrésistible chez les indigènes : celui de la corruption. L'appât du gain ou d'ambitions à satisfaire leur attirait ainsi de nombreux partisans. Du reste, tous les moyens étaient bons alors pourvu qu'ils réussissent. Les Osmanlis, ainsi que j'ai déjà eu l'occasion de le dire dans un autre travail, avaient une confiance peu solide dans les vertus spirituelles de ces prétendus santons, ils n'hésitaient pas à leur faire trancher la tête quand ils les gênaient, mais ils les traitaient aussi avec certains égards, pour ménager, flatter, dirais-je même, leur susceptibilité et s'en faire ainsi des alliés toutes les fois qu'ils en avaient besoin. Leur concours était très-utile pour calmer les esprits et faire pénétrer leur influence dans les masses.

Après que le pacha Salah Raïs, en 1555, eût arraché Bougie aux Espagnols, qui l'occupaient depuis quarante-cinq ans, un petit détachement de troupes turques, dont l'effectif dépassa rarement une centaine de janissaires, tint garnison dans les trois forts qui défendent cette ville. Avec des moyen d'action aussi faibles on ne pouvait guère se hasarder à courir la campagne, dans un pays d'un accès difficile, habité surtout par des populations éminemment guerrières et jalouses de leur indépendance traditionnelle.

Les Turcs voulant, néanmoins, étendre leurs relations dans la contrée se firent un allié du personnage religieux qui semble être celui qui, vers le 16me siècle, exerça le plus d'influence dans le pâté montagneux compris entre Bougie et Djidjeli. Ce personnage n'était autre que Sidi Mohammed Amokran (1), dont le

(1) Amokran امقران que les Arabes prononcent mokran, d'où est venu mokrani, est un mot berbère dérivant du radical *moker* مقر qui signifie être grand et, par extension, être chef. On l'emploie aussi dans l'acception de l'aîné, le plus âgé. Par opposition, ils disent Amzian, du radical mzi, être petit, le cadet, le plus jeune.

tombeau, abrité par une charmante petite koubba, se voit encore de nos jours auprès de Bougie, au milieu des bosquets de grenadiers. Il était de la famille des Mokrani, seigneurs, d'abord religieux puis politiques, de la Medjana, de laquelle j'ai préparé une monographie que j'espère publier plus tard. Ce travail entre dans des développements historiques que je ne crois pas à propos de répéter ici. Je me bornerai à dire, cependant, pour l'intelligence de ce qui va suivre, que les Mokrani font remonter leur origine à Mahomet, conséquemment qu'ils seraient cherifs. Un de leurs ancêtres, Si Ahmed ben Abd er-Rahman, fonda au 16me siècle un petit royaume kabile, dont la Kalaâ des Beni Abbas devint la capitale. Le fils de ce dernier, Abd el-Aziz, est le guerrier intrépide et chevaleresque tant vanté par Marmol, qui succomba glorieusement en défendant son pays contre l'agression des Turcs. Après lui régna son frère, Ahmed Amokran, dont le titre de *grand* ou de *chef* servit désormais de nom patronymique à ses descendants. Son fils, Sidi Nacer, lui succéda vers l'an 1600 de notre ère, mais il fut assassiné par ses propres sujets de la fraction des Oulad Hamadouche et avec lui disparut la petite royauté de la Kalaâ des Beni Abbas.

Sidi Nacer laissait plusieurs enfants. L'un d'eux nommé Sidi Betka, nous ignorons s'il était l'aîné de la famille, fut sauvé par les Hachem, fidèles serviteurs de son père infortuné, qui le conduisirent en sûreté dans la Medjana. Là, il devint la souche des Mokrani qui habitent toujours ce pays. Un autre enfant fut emporté par sa mère dans la vallée de Bougie, à Amadan, dépendance de la tribu des Beni bou Mçaoud, sur la rive gauche de l'Oued Soumam, à sept lieues environ de la ville de Bougie. C'est là, de son côté, que cet enfant, nommé Mohammed Amokran, grandit et ne tarda pas à acquérir une certaine influence sur les peuplades kabiles, en raison de son illustre origine et des vertus religieuses dont il était lui-même doué.

Le chef de la garnison turque de Bougie entra en relations avec Si Mohammed Amokran et dût lui prodiguer toute sorte de faveur, car la tradition locale rapporte que le saint marabout abandonna la zaouïa qu'il avait fondée chez les Beni bou Mçaoud pour aller habiter Bougie, où il continua à résider jusqu'à sa

mort. Il laissa cinq enfants (1). Nous ne nous occuperons que du dernier, Si Abd el-Kader, au nom duquel sont établis les diplômes les plus anciens que nous ayons entre les mains ; il en existe d'autres, me dit-on, qui leur sont antérieurs, mais ceux-là se trouvent à la zaouïa d'Amadan, où nous avons échoué dans nos démarches pour en obtenir communication.

Si Abd el-Kader ben Mohammed Amokran, marchant dans la même voie que son père, rendit d'utiles services aux Turcs et, ceux-ci, pour l'en récompenser, lui accordèrent les faveurs que constate un premier diplôme dont voici le texte et la traduction (2).

Cachet : الواثق بالردود
الحاج محمد بن محمود

الحمد لله وحده وصلى الله على سيدنا ومولانا محمد وعلى اله وصحبه وسلم

ليعلم من يقف على هذا الامر الكريم والخطاب الواضح الجسيم من المعظمين الباى الار وكافة القواد والعمال والخاص والعام وجميع النظرع لاحوال بالناحية الشرفية اسعد الله الجميع امـــا بعد فان حامله المعظم الفقيه الاجل السيد المولى الاعلى البركة

(1) Il laissa :
1° Un fils de nom inconnu, qui resta dans la zaouïa des Barbacha, dont nous allons parler plus loin.
2° Le second fils s'établit chez les Beni Smaïl, de Sétif, et émigra ensuite en Tunisie.
3° Le troisième retourna dans la Medjana auprès de ses cousins. C'est ce qui a fait dire, par erreur, que les Mokrani de la Medjana descendaient de lui ; la simple vérification des dates démontre le contraire.
4° Si el-Mihoub, qui s'établit chez les Ouled Nabet, kaïdat des Tababort. Ses descendants sont encore aujourd'hui près de Ziama.
5° Et, enfin, Si Abd el Kader, dont nous nous occupons dans ce travail.

(2) Je reproduis exactement tous ces textes arabes, sans corriger même les fautes d'orthographe qu'ils contiennent.

السيد عبد القادر ابن المرحوم الوالى الصالح القطب الناصح الشيخ البركة سيدي محمد امقران نفعنا الله ببركاته وافاض علينا انعمنا عليه بكافة عرش برباشة الذي هما على ثلاث فرقات فرقة يقال لها اولاد عبد الله والفرقة الثانية يسمى ببرّي والفرقة الثالثة التى تجمع الجميع يقال لها برباشة يكون الجميع كلهم زاوية له من جميع زواياه ويكون كلهم حبسا عليه وعلى اعقابه يتنفع بمفرّهم وزكاتهم ورفعنا عليهم يد باى الار والعمال هذا الناحية الشرقية وعمالهم * عن اذن المعظم الارفع مولانا الدولاتلى الحاج محمد باشا ايده الله بمنه امين اوسط شهر جماد الثانى سنة ١٠٩٣

TRADUCTION.

Cachet d'El-Hadj Mohammed ben Mahmoud Pacha (1) :

« Louange au Dieu unique !

» Que Dieu répande ses bénédictions sur notre seigneur et notre maître Mahomet, sur sa famille et sur ses compagnons. Salut.

» Faisons savoir à quiconque verra cet ordre généreux, cet écrit manifeste, resplendissant, aux illustres beys, à la totalité des kaïds, les agents du gouvernement, les notables et la masse du peuple et tous les fonctionnaires de la province de l'Est (de Constantine). Que Dieu les fasse tous prospérer ; — que le porteur du présent, le très-illustre, le docteur en droit, très-glorieux, le sied, le maître élevé, béni de Dieu, le sied Abd el-

(1) El-Hadj Mohammed ben Mahmoud, surnommé El Triki, fut le premier gouverneur d'Alger choisi à l'élection par les janissaires, sous le titre de doulatli et de dey. Son règne, commencé en 1671, finit par sa fuite, que certaines autorités placent en 1681, mais qu'il faut reculer jusqu'à l'année suivante, d'après le présent acte. — *N de la R.*

Kader, fils de feu le saint, le vertueux, le sincère chef mystique, le cheïkh béni, Sidi Mohammed Amokran ; — que Dieu nous fasse participer aux grâces qu'il lui a accordées et nous élève à son niveau.

» Nous lui avons accordé la totalité de la tribu des Berbacha, qui se subdivise en trois fractions : la première, dite des Oulad Abd Allah, la seconde, nommée Berri et la dernière, qui relie les deux précédentes, est nommée Berbacha (1).

» Leur totalité deviendra (territoire) zaouïa et sera comprise dans l'ensemble des zaouïa (du porteur du diplôme). Elles seront toutes constituées habous en sa faveur et en faveur des descendants de ses descendants qui bénéficieront de leur impôt et de leur zekkat. Nous les avons retirées de l'autorité des beys commandant les corps de troupe dans la province de l'Est, ainsi que des fonctionnaires gouvernementaux de ladite province.

» Par ordre du très-illustre, très-élevé, notre seigneur le Doulatli El-Hadj Mohammed Pacha. Que Dieu le protége par sa bonté. Amen.

» A la date du milieu du mois de Djoumad Tani, de l'an 1093 (juin 1682). »

Le diplôme qui précède fut ensuite renouvelé par d'autres titres exactement semblables en faveur des descendants de Sidi Abd el-Kader ben Mohammed Amokran. Nous ne croyons pas utile de les reproduire par la raison qu'ils sont copiés textuellement sur le premier. Il convient cependant d'indiquer le nom des titulaires de ces diplômes, ne serait-ce que pour prendre note de la famille des Amokran.

1° Au mois de Djoumada 2me de l'année 1107 (1695) El-Hadj Ahmed Bey (2) renouvelle les privilèges accordés sur les trois

(1) La tribu des Berbacha est située à 9 lieues Sud de Bougie, sur la rive droite de la vallée. Les fractions des Oulad Abd Allah et de Berri, près de l'Oued Amizour, portent aujourd'hui encore les mêmes noms. Elles font partie de la confédération des Djebabra, sous les ordres des Oulad ou Rabah. Ce pays est riche en céréales, en oliviers et en arbres fruitiers.

(2) Ce gouverneur d'Alger, qui régna de 1695 à 1698, est appelé El-Hadj Ahmed ben el-Hadj Mosli, sur son tombeau, à la mosquée de Sidi Abd er-Rahman el-Thalebi. — *N. de la R.*

fractions des Berbacha en faveur de Si Mohammed, fils de feu Abd el-Kader.

2° Au mois de Moharrem 1109 (juillet 1697) Hussein Dey délivre un nouveau brevet semblable au précédent au même Si Mohammed ben Abd el-Kader (1).

Voici maintenant le premier document qui fait mention de l'exploitation de *la Karasta*.

TEXTE.

الحمد لله وحده

ليعلم من يفق على هذا الامر الكريم والخطاب الواضع الجسيم العلى شانه وقدره من باى لار الناحية الشرقية وكافة القواد والعمال والخاص والعام وجميع المتصرفين في الاحوال ببلدنا الجزاير المحمية بالله تعالى وبلد بجاية سدد الله الجميع ووفق الكل الى الصالح القول وحسن الصنيع امـــا بعد فان حامله المكرم الوجيه البركة السيد محمد الشريف ابن المرحوم بكرم الحيى القيوم المقدس المنغمس الشيخ سيدي عبد القادر بن سيدي محمد امقران انعمنا عليه وقدمناه على كافة زواياه واقمناه في مقام والده المذكور وانزلناه بمنزلته ينظر في امور الزوايا المذكورين ويكونوا كلهم عند نظره وسمعه وطاعته واطلقنا يده فيهن بحيث يتنفع بخراجهم جريا في ذالك على سبيل عادته المعلومة وعادة السادات المرابطين اسلافه المتقدمين قبله السابقة المفهومة كما انعمنا عليه بزاوية بني بو مسعود وحبسناها عليه وعلى عاقبه

(1) Hassan Karabar'li — et aussi Hassan Chaouche, parce que lors de son élection il était chef des chaouches — régna de 1698 à 1700. — *N. de la R.*

وثافب اعقابه ذلك صدقا منا عليه لوجه الله العظيم ورجاء ثوابه الجسيم ولاطعامه للفقراء والمساكين وعلى كافة اهل الزواية المذكورين خصوصا زاوية بنى بومسعود ان يكون كلهم عند نظره وسمعه وطاعته كما اننا اقمناه في مقام والده المذكور على شغل البايلك الكاين بالبلد المذكورة يجري عليه مثل الكراستة وغيرها من غير ممانع له في ذلك مع حرمه واحترامه ورعيه وحفظ جنابه بحيث لاتنتهك له حرمه ولا من يتعدى عليه ولا على كافة زواية ولا يكلفهم احد بشى من التكالف المخزنية * عن اذن المعظم الارفع الدولاتلى السيد مصطفى داي اواخر حجة الحرام عام ١١١٤

Cachet au dos.

TRADUCTION.

» Louage au Dieu unique !

» Faisons savoir à quiconque lira cet ordre généreux, cet écrit manifeste, élevé dans son but et dans sa portée, d'entre les beys de la province de l'Est, la totalité des kaïds et des agents du gouvernement, les notables et la masse du peuple, tous ceux qui administrent les populations dans cette ville d'Alger, la bien gardée de Dieu très-haut, ainsi que ceux de la ville de Bougie,— que Dieu les affermisse, les maintienne dans un bon esprit et dans la meilleure des gestions ; —

» (Faisons savoir) que nous avons laissé tomber nos faveurs sur le porteur du présent brevet, l'honorable, le respectable, béni de Dieu, Si Mohammed Cherif, fils de celui qui a obtenu la miséricorde du Dieu vivant et immuable, le sanctifié, qui s'est voué à la divinité, le cheïkh Sidi Abd el-Kader, fils de Sidi Mohammed Amokran. Nous l'avons mis à la tête de toutes ses zaouïa et nous l'avons élevé à ce poste en remplacement de son père sus-désigné. Il sera à son lieu et place et aura la haute gestion

des affaires desdites zaouïa. Elles seront toutes sous sa surveillance, son autorité et son nom. Nous les avons entièrement abandonnées entre ses mains afin qu'il jouisse de leurs revenus, suivant en cela l'usage consacré et l'habitude bien connue de la part de leurs saintetés les anciens marabouts ses aïeux qui l'ont précédé. Nous lui avons également accordé la zaouïa des Beni bou Mçaoud (1), que nous avons constituée habous en sa faveur, puis en faveur de ses descendants. Nous lui avons fait ce don en vue de plaire au Dieu sublime, dans l'espérance d'obtenir ses récompenses infinies et à cause de la nourriture qu'il distribue charitablement aux pauvres et aux malheureux.

» Nous lui avons accordé (l'autorité sur) la totalité de la population des zaouïa susdites et principalement de celle de la zaouïa des Beni bou Mçaoud. Ces populations seront toutes sous sa surveillance, sous son nom et son autorité.

» De même, nous l'avons substitué à son père pour les affaires du gouvernement dans ladite ville (de Bougie) et dont il aura à s'occuper : telles que les affaires de la *karasta* et autres dont il est chargé, sans qu'il éprouve aucune entrave ; il sera l'objet du respect, de la considération et des égards qui lui sont dûs, en sorte qu'aucune atteinte ne soit portée à sa dignité. Nul ne pourra empiéter sur ses privilèges ni sur ce qui dépend de la totalité de ses zaouïa. Nul ne pourra non plus imposer aux habitants des zaouïa aucune des charges exigées par l'état.

» Par ordre de l'Altesse, le très-grand Doulatli Si Moustafa Dey (2).

» A la date de la fin du mois de Heudja sacré de l'an 1114 (mai 1702). »

Au dos de cette pièce est le cachet du dey.

Le titre qui précède est renouvelé en faveur du même personnage :

---

(1) Le territoire de la zaouïa des Beni bou Mçaoud, situé sur la rive gauche de la Soumam, comprend sept villages. Le principal est celui d'Amadou où réside encore une branche de la famille des O. Amokran.

(2) Moustafa Dey — surnommé *Aïchi* ou le cuisinier — régna de 1700 à 1706. — *N. de la R.*

1° Au commencement du mois de Safer 1119 (1705) par Mohammed Dey, dit Kerrache (1).

2° Au deuxième tiers de Djoumada 2me de l'an 1122 (1710) par Ali Dey (2).

3° En 1123 et 1125 par le même dey.

4° En 1131 par Mohammed Pacha (3).

5° A la fin du mois de Safer de l'an 1136 (1723) par Mohammed Pacha. Dans ce nouveau diplôme le nom de la tribu zaouïa est écrit Bourbacha بورباشة, au lieu de Berbacha برباشة comme dans les précédents. La fraction de Berri n'y figure plus et est remplacée par celle de Bou Rouman بو رومان de la même tribu.

L. Charles FÉRAUD,
Interprète de l'armée.

(A suivre)

---

(1) Il y a ici erreur de date et de nom, car il s'agit évidemment de Mohammed *Bakdache*, qui fut dey d'Alger de 1707 à 1710. Nous puisons les éléments de cette double rectification dans le *Tohfat el-Mardhïa fi 'd Daoul el-Bakdachïa* (l'hommage agréable sur le règne de Bakdache (m° 379 de la Bibliot. d'Alger). — *N. de la R.*

(2) Cet Ali, qui a les surnoms de Bache Chaouche (chef des chaouches), d'Ouzoun (le long) et de Bou Seba (l'homme au doigt *absent*), parce que, dans une dispute à propos d'une femme, il avait perdu un pouce, fut le premier gouverneur d'Alger qui cumula les titres et les fonctions de pacha et de dey. La suzeraineté de la Porte Ottomane à partir de son règne se borna donc à l'envoi du caftan d'investiture en échange des cadeaux adressés à Constantinople par le nouvel élu.
Ali bou Seba régna du 14 août 1710 au 13 avril 1718. — *N. de la R.*

(3) Mohammed ben Hassan, khaznadji, est élu dey-pacha le 13 avril 1718 et assassiné à la porte de la Marine le 18 mai 1724. — *N. de la R.*

LA CHEFFIA (1).

LETTRE DE M. LE DOCTEUR REBOUD A M. LE CONSEILLER IMPÉRIAL LETOURNEUX.

MON CHER MONSIEUR,

J'ai eu l'occasion de visiter, ces jours derniers, avec MM. Dubourg et Mathias, la petite plaine de la Cheffia si bien connue de vous et d'y retrouver le cimetière que vous avez plus d'une fois signalé à mon attention. Je vous envoie quelques renseignements sur notre itinéraire et sur les résultats de notre exploration.

Partis de Bône le 8 février, nous avons suivi la nouvelle route de Lacalle jusqu'au 14e kilomètre et passé à gué la Bou-Namoussa au-delà du marabout de Sidi-Boughser.

Sur la rive droite de la rivière, à Remel-Tamzan, j'ai revu le dolmen dont la dalle supérieure est ornée d'une inscription latine assez fruste que nous avons relevée M. le Commandant Sériziat et moi et que vous trouverez dans le recueil de la Société de Constantine (1865). J'ai retrouvé également, le long des montagnes des Merdès, les monuments mégalithiques dont nous avons constaté la présence, à notre retour de Roum-el-Souk, au mois de mars 1864.

Après avoir longé une grande partie de la plaine submergée de Chemechir, nous avons pris une nouvelle direction en coupant à droite et à pic la partie nord du Djebel Bou-Habed. Nous sommes venus descendre dans la petite vallée de la Cheffia par un sentier souvent impraticable, serpentant au milieu des *Guendoul* (genets) en fleurs en face du Bordj du Caïd Mahmoud dont le fils est un des cheikhs de la contrée (2).

Une partie de la journée du lendemain a été consacrée à une promenade au Hammam de Sidi-Djaballah, dont les deux sources

---

(1) La lettre de M. le Dr Reboud que nous publions ci-dessus, et dont des circonstances indépendantes de notre volonté ont beaucoup retardé l'insertion, donne des détails intéressants sur le cimetière libyen de la Cheffia et est un complément indispensable de ce que la *Revue* a déjà donné sur la matière — *N. de la R.*

(2) Ce Caïd a été assassiné ainsi que le capitaine d'Etat-major Saget, par les beni-Salah, en 1840, sur le Tafer.

tièdes viennent sourdre à mi-côte dans l'étroite vallée par laquelle l'Oued-Cheffia va se jeter dans l'Oued-el-Kebir (1). La construction, en forme de koubba et percée de trois portes, élevée jadis par les Hafassa (hafsites) d'après notre guide, est dans un état assez déplorable. Le dôme majestueux qui abritait la source principale est aux trois-quarts effondré. Les pierres de la piscine ont disparu et l'eau sort de terre au milieu d'un amas de détritus infects. Quant à la bithynia, dont il est question dans votre lettre à M. Dubourg, je n'ai pu la trouver, ni dans les eaux des sources, ni dans les petits ruisseaux qu'elles forment.

Voici maintenant l'analyse des eaux de Sidi-Djaballah (Cheffia) que M. Mullet, pharmacien-major, a bien voulu étudier à notre intention.

Analyse hydrotimétrique de l'eau puisée à Aïn Sidi Djaballah le 9 *février* 1868 *par M. le Dr Reboud, pendant la première exploration de la Cheffia (cercle de Lacalle), par M. Mullet.*

Limpidité. — laisse à désirer ; couleur opaline légère.
Couleur. — Nulle quand elle est filtrée.
Odeur. — Sent l'hydrogène sulfuré, indice de matières organiques en décomposition.
Saveur. — Fade, sulfureuse ; très-désagréable.
Toucher. — Aucune impression particulière.
Température.— id.
Dépôts de flocons de matières organiques jaunâtres.

DEGRÉ HYDROTIMÉTRIQUE.

1	Acide carbonique	1°	0l 005
2	Carbonate de chaux	5°	0g 0515
3	Sels de chaux	13° chaux	0,0741
4	Sels de magnésie	4° magnésie	0,0168
5	Acide sulfurique des sulfates	2°	0,0164
6	Chlore des chlorures	4°	0,0292

Obs. — Quantité notable de matières organiques indiquées par le chlorure d'or et le permanganate de potasse.

(1) Oued-el-Kebir, du Tarf.

Le 10, nous traversons dans toute sa longueur, du nord au sud, la Cheffia remplie de douars et de troupeaux de bœufs, constatant, sur tous les mamelons que gravit notre route, des substructions plus ou moins vastes, reconnaissables à des pierres taillées dressées çà et là. Les mamelons eux-mêmes sont couverts de moellons provenant des anciens édifices, d'une importance secondaire, qui devaient être des établissements agricoles ; nous n'avons pas eu l'occasion d'y observer le moindre fragment d'inscription ou de bas-relief.

Vers dix heures, nous avons atteint la route qui conduit de la Smala des Spahis de Bou-Hadjar à Bône, par la partie méridionale de la Cheffia, le Fedj-Mebedou du Djebel Bou-Habed (737 mètres d'altitude) et vient rejoindre sur la rive gauche de la Bou-Namoussa la route nouvelle de La Calle. Je savais par vos lettres que ce chemin coupe dans cette partie de la Cheffia un cimetière antique que vous avez visité vous-même et que j'ai vainement cherché après chacune de mes tournées de vaccination chez les Béni-Salah. Je le croyais au milieu de la plaine, tout près de cette longue ruine rectangulaire dont les pierres, sans intérêt archéologique, sont employées à la construction d'un pont sur un petit Oued qui coule du nord au sud à quelques kilomètres plus à l'est. J'étais bien résolu à ne pas quitter la Cheffia sans avoir trouvé l'emplacement du cimetière, reconnu son origine et m'être assuré s'il renferme ou non quelques inscriptions phéniciennes ou libyques. Nous avions avec nous le cheikh Mahmoud, qui peut-être vous a aussi servi de guide. Informé du but de nos recherches, il nous a, sur-le-champ, conduits à environ deux kilomètres à l'est du pont, vers l'entrée d'une gorge boisée, dominée par le Kef-Rfaisse et que traversent la route et la rivière de Bou-Hadjar, (Oued-el-Kebir). Ce point, situé à l'angle sud est de la Cheffia, est connu des indigènes, nous a dit le cheikh, sous le nom d'Enchir-Chabet el-Mkouse.

A notre arrivée, nous avons eu la satisfaction de trouver sur le bord même de la route, deux stèles longues, étroites, en bon état de conservation, avec fronton triangulaire, croissant lunaire, bonhomme aux bras étendus, placé entre deux palmes latérales. Au-dessous, j'ai reconnu tout de suite, malgré une épaisse couche

de lichens, des caractères semblables à ceux des inscriptions rapportées de l'Ouadi-Timioutin par Duveyrier, dont j'avais la relation dans ma djebira.

La partie principale du cimetière, et peut-être tout le cimetière lui-même, est placée entre la route et la rive droite de la rivière. Un assez grand nombre de pierres plus ou moins frustes sont éparses au hasard ; mais il existe une rangée de pierres droites, parallèle à la route et à 15 ou 20 mètres de distance de cette dernière, placée sur le bord d'une dépression du sol hérissée de blocs de rochers ; ce sont des stèles, presque contigües les unes aux autres, sur un espace d'environ 10 mètres de longueur ; la face inscrite, à caractères plus ou moins usés par le temps, est tournée vers la route. On trouve aussi çà et là sur le sol des stèles plus ou moins mutilées ; l'une d'elles a trois adorants dont on ne peut reconnaître les formes grossières, qu'en regardant la pierre avec beaucoup d'attention. Nous pensons que quelques autres stèles renversées possèdent des inscriptions à leur face appliquée contre le sol.

Une enceinte circulaire, que j'ai fait remarquer à mes compagnons de route, est visible sur une des parties latérales du cimetière. La dalle supérieure du dolmen est en place et la tombe semble n'avoir pas été fouillée.

Nous avons donc de nouveau constaté l'existence du cimetière de la Cheffia et fixé son emplacement d'une manière assez précise pour que désormais on puisse le trouver facilement. Afin que vous sachiez que c'est un cimetière libyque ou berbère et non phénicien, nous avons copié avec le plus grand soin les inscriptions des stèles placées sur le bord de la route. C'est, du reste, tout ce que nous pouvions faire ; l'heure était avancée, nous voulions rentrer à Bône le même jour et gagner avant la nuit la route empierrée de La Calle.

Il ne nous a pas été difficile de reconnaître que plusieurs personnes avaient déjà exploré le cimetière de la Cheffia et que quelques-unes des inscriptions qu'on y trouve avaient été publiées.

En effet, on lit dans l'annuaire de la Société archéologique de Constantine (1853), à l'explication des planches, page 143 :

« deux inscriptions libyennes découvertes par des travailleurs militaires, sur la route de Bône à Bou-Hadjar, et recueillies par M. Dumont, sous-lieutenant au 16e léger » ; les deux inscriptions reproduites à la planche XVII, malgré quelques différences dans les lettres, l'absence de l'adorant et des palmes, sont identiques à celles que nous avons relevées à votre intention. De plus, nous sommes disposés à croire que les trois inscriptions de la planche XVI du même volume, recueillies dans le cercle de Bône, par M. Baxu, sous-lieutenant de spahis, proviennent du même endroit. Nous nous sommes enquis de l'époque où M. Baxu se trouvait dans la subdivision de Bône, et nous avons la certitude que cet officier avait habité ou habitait encore la smala de Bou-Hadjar à l'époque de la publication de l'annuaire ; or, n'est-il pas rationnel de supposer que M. Baxu, que son service appelait souvent à Bône, a eu maintes fois l'occasion de visiter le cimetière près duquel il était obligé de passer à son aller et à son retour ?

Une autre preuve à l'appui de cette manière de voir est tirée de la lettre de M. Judas à M. Cherbonneau ; l'auteur, après avoir constaté la ressemblance de certaines des inscriptions de MM. Baxu et Dumont, ajoute : Il est fâcheux qu'on ne sache pas si elles ont été trouvées au même point, car elles peuvent être jumelles c'est-à-dire avoir été érigées par deux individus pour un même objet (1).

La traduction des monuments libyques a seulement été tentée, et si les savants qui en ont fait une étude plus particulière n'ont pas achevé leur œuvre, c'est parce qu'ils ont été arrêtés par la crainte d'opérer sur des textes inexactement rendus. Il est donc nécessaire pour utiliser ces rares inscriptions qui intéressent à un si haut degré l'histoire de la race berbère de relever tous les textes avec le soin le plus minutieux, d'en prendre de nombreux et bons estampages et de réunir dans un lieu convenable les stèles elles-mêmes, afin que les personnes compétentes puissent les étudier facilement. C'est du reste le moyen de les mettre à l'abri de la destruction, qui malheureusement a lieu, presque chaque

(1) Annuaire de Constantine, 1856-1857, pages 13, 14, 15.

jour, dans les points où l'on construit des ponts ou des routes, destruction d'autant plus regrettable que le nombre de ces inscriptions n'est pas considérable. C'est à peine si le dépouillement des publications algériennes que nous avons essayé de faire nous en donne plus de 20, encore y avons nous compris des textes composés de quelques lettres seulement. Nous devons ajouter à ce nombre les huit inscriptions qui ont été recueillies ces jours passés dans les environs de Duvivier et de Mondovi par M. l'abbé Mougel et par M. Zill des Iles, juge de paix, qui ont bien voulu nous en adresser des copies aussi exactes que possible.

Les fouilles du cimetière de la Cheffia, de celui de Coudiat-el-Betoum, découvert par M. Mougel près de Duvivier, ajouteront sans doute quelques documents nouveaux à la liste déjà connue, dont la lecture est devenue plus facile aujourd'hui, grâce aux écrits du colonel Hanoteau, votre collaborateur pour le grand travail que vous avez entrepris sur la Kabilie, travail dans lequel vous avez sans aucun doute abordé la question des stèles libyques, qui sont le sujet de cette longue note. **Reboud.**

Bône, le 20 février 1868.

***RELEVÉ** des inscriptions libyques dont il est fait mention dans les publications algériennes qui sont à notre disposition.*

1. Lalla-Marnia — Bargès-Caussade
   Journal asiatique, 1847. — Annuaire de la Société de Constantine, 1856 1857, page 5.

5. Guelma — Delamarre
   Exploration scientifique de l'Algérie, 1853.

2. Tipasa de Numidie — Vignard
   Annuaire de Constantine, etc., 1853.

1. Taoura — Godart
   Revue africaine, 1er volume, page 257 et 12e vol., p. 168, 238, 256.

3. Cercle de Bône — Baxu, S.-L. de spahis
   Annuaire de Constantine, 1853.

2. Route de Bou-Hadjar à Bône — Dumont, S.-L. au 16e léger
   Annuaire de Constantine, 1853.

1. Constantine — Collection Costa
   Annuaire, 1854-1855

1. Elfa (Aurès) — Payen
   Annuaire, planche XII

1. Aïn-el-Bey — Cherbonneau
   Annuaire, 1862, page 25.

1. Arsacal — id.
   Annuaire, 1862, page 109.

1. Robertville — Roger
   Annuaire, 1862, page 185, et Revue Africaine, vol. 6, page 465.

1. Khemissa — Chabassière
   Annuaire de Constantine, 1866, planche XX.

1. Abizar (Kabilie) — Aucapitaine et Wolf
   Revue Africaine, volume 4, pages 153 et 237.

Le Musée d'Alger possèderait une stèle trouvée en Kabilie en 1854 ou 1855 (Judas (1).

M. Godart a vu deux pierres libyques à Tifèche (*Revue Africaine*, 1er volume, page 257); ce sont sans doute les mêmes qu'à déjà fait connaître M. Vignard.

Le musée de Bône possède une stèle dont la partie centrale a été grattée pour recevoir une inscription latine :

NV
CXS
ANO

Nous l'avons vue pour la première fois à Duvivier en 1864, à la porte de la Cure; elle vient de Coudiat-el-Betoum.

On voit par ce tableau que la subdivision de Bône est la contrée où l'on trouve le plus d'inscriptions libyques.



(1) Voyez annuaire de 1853. — Judas. — La rédaction fait observer ici que le Musée d'Alger possède quatre de ces stèles dont les inscriptions ont été publiées récemment dans cette Revue.

CHRONIQUE.

L'Afrique ancienne, par M. Frédéric Lacroix. — Sous le titre de *Colonisation et administration romaines dans l'Afrique septentrionale*, nous avons publié, dès 1863, dans le tome 7e de cette *Revue* (pages 363, etc., et 415, etc.), le programme du grand travail historique entrepris par M. Frédéric Lacroix, sur ce pays, à l'instigation de M. le maréchal Randon (décision du 27 février 1851). Nous annoncions en même temps qu'au dernier passage à Alger de l'auteur et lorsque, sans le prévoir, nous lui serrions la main pour la dernière fois, il nous avait promis de donner à la *Revue Africaine* les prémices de son travail sur l'Afrique dans une série d'extraits relatifs aux matières de l'intérêt le plus actuel pour la colonie.

L'année dernière, pendant un séjour à Paris, nous avons rappelé cette circonstance à M. Tassin, Directeur du service de l'Algérie au ministère de la guerre; et l'on va voir, par la lettre suivante, que, grâce à son bon concours, la promesse de l'auteur se trouve en partie accomplie. La communication adressée aujourd'hui à la *Revue*, pour publication immédiate, de deux parties essentielles du grand travail de M. Frédéric Lacroix, permet d'en espérer d'autres.

Mais laissons la parole à notre honorable correspondant qui traitera ce sujet avec plus d'autorité que nous. Voici sa lettre :

Mon cher Berbrugger,

Je viens remplir une promesse en vous adressant deux fragments importants des études historiques que M. Frédéric Lacroix avait commencées sur l'Afrique ancienne, et qu'une mort prématurée l'a empêché de continuer. — J'espère que vous voudrez bien donner à ces épaves l'hospitalité de la *Revue Africaine* :

c'est d'ailleurs le vœu de la famille de Lacroix, qui a bien voulu m'abandonner la disposition du manuscrit ; c'est aussi celui qu'avait exprimé, en quittant le ministère de la guerre, M. le maréchal Randon, qui avait inspiré les recherches de notre savant ami et qui ne cessait pas de stimuler son zèle.

Le travail que je vous envoie forme deux chapitres complets du grand ouvrage dont Lacroix avait rassemblé les matériaux et qu'il comptait soumettre à l'Institut. Ils sont intitulés : *Produits végétaux*, et *Procédés agricoles*. Un grand nombre de notes et de citations, à la suite du texte, indiquent les sources auxquelles l'auteur a puisé ses renseignements.

Vous remarquerez certainement, en parcourant ce manuscrit, combien, dans beaucoup de ses parties, il présente d'intérêt et d'actualité pour tous ceux qui, à divers titres, sont appelés à s'occuper de notre chère Algérie, et je pense que par ce motif, vous ferez en sorte que la publication en soit entreprise par la *Revue* le plus tôt possible.....

J'ai pris des mesures pour qu'à partir de 1869, deux abonnements à la *Revue* soient adressés à mon service.

Agréez, mon cher Berbrugger, l'assurance de mes sentiments affectueux et bien cordialement dévoués.

Ch. Tassin
Directeur du Service de l'Algérie.

L'impression du numéro actuel se trouvant presque terminée lorsque la lettre ci-dessus nous est parvenue, nous ne pouvons, à notre très-grand regret, commencer dès à présent la publication du travail de M. Frédéric Lacroix. Mais le no 72 qui est déjà sous presse, contiendra le commencement du chapitre intitulé *Produits végétaux* (de l'Afrique); et cette publication sera suivie de celle du chapitre relatif aux *Procédés agricoles* des anciens (indigènes ou étrangers) qui ont exercé la culture dans ce pays.

Le simple énoncé des titres de ces deux mémoires montre qu'ils n'ont pas seulement un intérêt d'érudition pure. Il y a là, en effet, plus d'une leçon importante donnée au présent par le passé.

A. Berbrugger.

Inscription libyque de Montenotte. — A l'instigation de M. le général Lallemand, Commandant supérieur de la subdivision d'Orléansville, M. Gay, médecin de colonisation à Ténès, a envoyé une inscription libyque recueillie très-près de Montenotte, au sortir de la porte nord-ouest de ce village. Elle était fichée dans le sol, la partie la plus large s'y trouvant enfouie; celle qui était à l'air était écornée et on croyait qu'elle avait dû avoir primitivement des dimensions plus considérables. Au moment de la découverte elle servait de borne.

Cette inscription sera publiée prochainement quand nous aurons un nombre suffisant de ces documents spéciaux pour en composer une planche.

Inscription latine sur mosaïque près de Ténès. — Le même correspondant, M. Gay, nous annonce que le 15 octobre dernier, allant visiter un malade à côté du champ-de-manœuvres (côté ouest de Ténès), il a vu dans une vigne une très-belle mosaïque avec inscription, que malheureusement le colon sur le terrain duquel elle se trouvait l'avait piochée pour chercher un trésor.

Par suite de cet acte de vandalisme, voici ce qui subsiste de l'épitaphe que cette mosaïque tumulaire offrait, car le monument où elle se trouvait était tout simplement une sépulture :

BONE MEMO
RIAE·ROZONI·
MEDICI.VIXIT
ANNIS·LXXDIES
XX·PRECESSIT
NOS IN PACE
X٦.KAL.MAIAS
PROCO X٦II
CAIA.VIRO DVL
CISSIMO.FECIT

« Bonæ memoriæ Rozoni medici. vixit annis 70, dies 20. Praecessit nos in pace 15 kalendas maias provinciae... Caia viro dulcissimo fecit. »

A la bonne mémoire du médecin Rozonius. Il a vécu 70 ans et 20 jours. Il nous a précédée dans la paix le 15 des kalendes de mai, l'an de la province...

Caia à son mari très-regretté a fait (ce monument).

Nous avons laissé en blanc la date provinciale, parce qu'il nous semble que cette partie de l'épigraphe (8e ligne) n'a pu être lue avec certitude par M. Gay. On est tenté d'y voir :

PR.CCCCXVII

mais l'emploi du ٦ pour V annonce une plus basse époque.

Voici comment M. Gay décrit ce monument épigraphique, tel que les détériorations commises par le colon l'ont diminué, et tel que nous l'avons donné en comblant les lacunes :

« ...Il manque deux lignes et demie (les 6e, 7e et moitié de la 8e), dit notre correspondant. Mais les fragments ci-dessous recueillis sur les bords du tombeau, peuvent aider à les suppléer :

1er fragment.	2e fragment.
NOSL...	 II
X٦KAL...	...MAIAS
PROCO...	.....V٦II

» Il y avait peut être encore d'autres fragments que nous n'avons pas retrouvés.

« La mosaïque où on lit ce qui précède mesure 0,90 c. sur 0,50 c.; les lettres sont de 0,12 c. Les cubes formant le fond sont blancs, ceux qui composent les lettres sont bleus et les points sont rouges.

« Au-dessus de l'épigraphe, gravée dans un cadre à rinceaux, vase entre deux rameaux; au-dessous deux poissons. »

Dans la supposition que M. Gay a imité exactement l'original, nous hasardons les observations suivantes.

Les signes séparatifs sont exclusivement des points qui se trouvent placés tantôt en bas de la bande d'écriture, tantôt au milieu. Les lettres sont presque toutes du type rectiligne; la plupart des A on la barre brisée. La lettre V employée comme chiffre est rendue ici par le signe ٦, ce qui classe cette épitaphe à une très-basse époque. Il est à remarquer que ce même signe, qui est aujourd'hui un 6 pour les Indigènes, a eu longtemps parmi eux la valeur d'un 5. Qui en a fait l'emprunt, eux ou les Byzantins?

Ruines de Dekkira-di-dar-Hamouda. « Ces ruines sont situées à environ 9 kilomètres à l'est de Djidjeli, entre la route du littoral et celle qui se dirige vers Aïn-Koudiat, près du village d'Afal-

kou, tribu des Beni-Amran Seflïa, ou d'en bas, non loin du bord de la mer.

» La position *n'est pas élevée ;* mais elle surveille fort bien les deux chemins précités, se trouvant d'ailleurs non loin de leur embranchement. Elle peut donc être considérée comme militaire ; et en raison de l'importance des ruines dont la principale mesure 13 m. sur 7 m., la pensée se reporte à l'emplacement encore indéterminé du Castellum Victoriae, qui doit être recherché de ce côté.

» Ajoutons que la localité est fertile, propre à l'habitation, et constitue une véritable oasis. Grands arbres d'essences diverses fournissant un épais ombrage ; figuiers, vignes, eau potable, s'y trouvent également.

» Le lever superficiel, rapidement pris pendant une halte, fait voir l'ensemble : Les parties *apparentes* des ruines sont indiquées par des hachures. La partie sud-est paraît affecter les formes d'une enceinte défensive, et l'on remarque surtout le seuil d'une porte d'entrée, monolithe de 2m50, avec sa feuillure intacte et un des piliers à fleur de terre. Les pierres paraissent pour la plupart taillées dans le pondingue (1). »

Le capitaine V. Bugnot.

Calligraphie arabe. — Un magnifique tableau d'écriture dans le style indo-persan, vient d'être donné à la bibliothèque d'Alger par le professeur à la chaire d'arabe, M. Bresnier, qui en est l'auteur.

Ce tableau, de format in-folio, renferme le premier chapitre du Coran (*El-Fâtiha*), caractère *thoulouth*, et il est orné d'arabesques miniatures en or, azur et couleurs diverses.

Il a été admis à l'Exposition universelle de 1867, où il a été récompensé d'une médaille.

L'auteur avait en vue de placer, en regard de travaux similaires de la Perse, de la Turquie et des Etats Barbaresques, qu'il espérait rencontrer, le spécimen de l'art favori des orientaux, si brillant autrefois, et qui dégénère de plus en plus de nos jours, à cause des difficultés qu'il offre et des soins qu'il exige. Mais aucun échantillon de ce genre n'a été présenté, et on a manqué ainsi le but proposé, qui était de démontrer aux Orientaux que les Européens peuvent aborder les détails les plus intimes d'un art qui a laissé chez eux des œuvres brillantes et fort recherchées partout. — L'absence de concurrence, au grand regret de l'auteur, n'a pu permettre d'établir la comparaison qu'il avait espérée.

Nous rappellerons à cette occasion que M. Bresnier a donné, il y a deux ans, à la mosquée de la Pêcherie, une grande inscription arabe, qu'il a écrite lui-même et qui a obtenu du mufti et des autres doctes musulmans un accueil tellement favorable, que cette inscription a été mise, malgré sa grande dimension, dans un cadre spécial, et placée à la droite du *mihrâb*, ou niche sacrée de la mosquée. C'est une appréciation qui témoigne du cas tout particulier que les musulmans font de l'œuvre et de son auteur, ainsi que du progrès des idées judicieuses et tolérantes, amené par notre contact et qui atténue l'ancien exclusivisme musulman.

(1) Les ruines de Dekkira comprennent quatre groupes de constructions antiques, très-rapprochés l'un de l'autre, dont trois, ceux du N.-O., du S.-O. et du S.-E. ont leur plan très-apparent encore. La ruine la plus considérable, celle du Nord-Ouest, ne mesure toutefois que 13 m. sur 7 m. Les murs étaient construits en blocage avec emploi alternatif de chaînes de pierres de taille.

Mitidja occidentale. M. Ausone de Chancel vient de donner au Musée d'Alger trois fragments d'une inscription romaine trouvée au milieu d'un bouquet d'oliviers séculaires, dans sa propriété, située au bord de la Mitidja, au-dessous du pic de Mouzaïa, à cheval sur le ravin appelé *Chabet el chaouche*, entre la rivière de ce nom, l'oued el Had, la route de Blida à Mouzaïaville et le chemin qui mène au col dit Tenïa de Mouzaïa.

Ces fragments appartiennent à une stèle demi-cylindrique, mesurant 0,38 c. sur 0,30 c., laquelle a été cassée en quatre morceaux, dont le dernier, celui qui formait l'angle inférieur de droite, n'a pu être retrouvé. En outre, la partie supérieure a perdu sa corniche avec le haut des lettres de la première ligne.

Malgré ces graves détériorations, la nature du monument et sa

destination se déduisent sans peine de la partie du texte qui subsiste encore et que nous donnons ci-dessous :

....
LCOE.....IECV
ARAM POSV
IT PRO SALV
TE I........
PISE
PO

La lacune supérieure correspond sans doute à la partie du texte qui exprimait le nom de la divinité à qui l'autel dont il est question ici était consacré. La moulure qui existe au bas de ce monument indique qu'il n'y avait plus rien de gravé au-dessous de notre dernière ligne, qui ne contient que la syllabe PO au commencement.

Donc, un personnage, dont le nom est trop mutilé pour que l'on se hasarde à en proposer la restitution, a élevé un autel à..... pour le salut d'un empereur qui prenait le surnom de pieux.

Nous ne nous hasarderons pas à en dire davantage sur ce fragment d'une épigraphe décapitée et privée, en outre, de son membre inférieur de droite.

Modèle du Tombeau de la Chrétienne. — Un deuxième modèle en plâtre du mausolée mauritanien vient d'être exécuté par M. Latour, fils, qui a bien voulu en faire hommage au Musée d'Alger. Ce n'est pas le premier acte de libéralité de ce genre que cet établissement lui doit : il suit du reste l'exemple de son père qui, en outre, nous a communiqué, en différentes circonstances, des documents épigraphiques d'une certaine importance.

Puisque nous avons été amené à reparler ici du Tombeau de la Chrétienne, saisissons cette occasion de rectifier une erreur échappée à M. E. Desor, dans sa note (p. 307) à une « Lettre de M. Letourneux sur les monuments funéraires de l'Algérie orientale », lettre formant la section d'un ouvrage dont nous ignorons le titre, n'ayant reçu qu'un tirage à part de ladite section.

Dans la note dont il s'agit, M. Desor s'exprime ainsi :

« Ceux qui ont visité l'Exposition universelle de Paris, de « cette année (1867), n'auront pas manqué de remarquer, dans « la section algérienne, le beau modèle en plâtre du Tombeau « de la Chrétienne, construit par les soins de la commission « impériale d'Alger. »

M. Desor se trompe : la commission impériale d'Alger n'est pour rien dans cette affaire ; et l'erreur relevée ici se conçoit d'autant moins que, sur le modèle dont il parle, le nom de l'exposant, M. Berbrugger, était inscrit en gros caractères.

C'est en effet M. Berbrugger qui a eu l'idée de ce travail, qui en a chargé M. Latour fils ; et avec le concours de son collaborateur, M. Mac Carthy, qui en a dirigé l'exécution ; aucune autre personne n'y a pris part.

Inscription de l'Edough. — Nous recevons du camp de Sainte-Croix de l'Edough, près de Bône, la communication suivante :

« M. le président, — Nous sommes encore sur les hauteurs de l'Edough et nos soldats valides reviennent de leur dernière promenade ou patrouille dans les différentes concessions forestières, à l'effet de prévenir des incendies. » Le sous-lieutenant Esparron qui commandait ce dernier détachement a eu la bonté de dessiner, pour la *Revue*, l'inscription latine de Tata, que je connaissais depuis 1864, et dont je vous ai parlé ici pendant votre séjour parmi nous.

« Cette précieuse épigraphe, la seule qui ait été trouvée jusqu'ici dans les massifs de l'Edough et du cap de Fer, a été découverte le 24 mars près du bas-fond à jardins du chemin stratégique du littoral, sur la rive gauche de l'oued Ouider, à 12 kilomètres à l'ouest de la mine de cuivre d'Aïn Barbar, dans la concession Chemallet, par M. Caudèze, gérant de ladite concession, qui faisait pratiquer une tranchée, dite *de division*, à l'effet de circonscrire les ravages du feu, en cas d'incendie. La pierre était en pleine broussaille, couchée sur un petit plateau dominé par une crête qui limite les terrains Chemallet et Besson. M. Caudèze y ayant remarqué une lettre, la fit laver ; et c'est alors qu'apparut la double inscription de ce curieux monument

qui mesure 0 m. 95 c. en hauteur, sur une largeur de 0 m. 60 c., et avec une épaisseur de 0 m. 50 c. Les lettres de 9 à 10 c. sont très-lisibles, et on n'en aperçoit pas d'autres que les suivantes :

Sur une face de cette pierre on lit P. HIPP et sur l'autre : CIRTENSIUM. »

Des fouilles exécutées par M. Esparron autour de la pierre n'ont produit aucune autre trouvaille lapidaire, ce qui ne doit pas étonner un document de ce genre devant être naturellement isolé ; car c'est évidemment ici une des bornes qui limitaient les territoires contigus des cités d'Hippone et de Cirta.

« Pour ne rien omettre sur ce sujet intéressant, rappelons ici qu'une femme indigène avait dit autrefois à M. Caudèze qu'elle avait aperçu des pierres écrites dans son jardin ; mais plus tard M. Caudèze ayant voulu les voir pour les comparer à celle qu'il venait de retrouver, cette femme lui soutint avec aplomb qu'elle ne lui avait jamais parlé de rien de semblable (1).

Agréez, etc.,

« Dr Reboud. »

Nécropole d'Icosium. — Le 25 octobre dernier, dans les travaux de fouilles qui se font à l'arsenal de l'artillerie pour y élever des constructions nouvelles. on a atteint, à six mètres de profondeur, et un peu au-dessous de l'ancien cimetière des pachas, le sol antique de la nécropole occidentale d'Icosium, deux champs de repos superposés que les remblais effectués pour constituer l'esplanade Bab-el-Oued ont enfouis sans respect pour la mort. Arrivé à la profondeur dont on vient de parler, on a rencontré une sépulture romaine dont voici l'exacte description :

Le sarcophage proprement dit, qui contenait un squelette entier, était creusé en berceau dans le roc et avait pour couvercle

(1) Il semble qu'on doive dire ceci : PARS HIPPONENSIVM — PARS CIRTENSIVM ; c'est-à-dire côté des Hipponiens, côté des Cirtéens. C'était donc une pierre limite, orientée de telle sorte, quand elle était dans sa position primitive, que chaque inscription se lisait du côté du territoire qu'elle concernait.

Le mot *pars*, employé dans l'inscription ci-dessus comme partie de la terre, *région*, *contrée*, se rencontre sur plusieurs inscriptions, notamment sur celle de Bougie, découverte il y a quelques années par M. Latour père, et où on lit : « Tam ex *parte* Cæsariensis quam etiam de Sitifens. » Tant de la *province* Césarienne que de la Sitifienne (V. à la p. 434 du tome IV de cette *Revue*). — *N. de la R.*

deux rangs de grandes tuiles (60 c. en tous sens) disposées en dos d'âne et recouvertes elles-mêmes par une couche de mortier. Ce toît dessinait sur chacun de ses petits côtés une abside à pans coupés.

M. le colonel d'artillerie Boissonnet, qui s'était empressé de faire avertir M. Berbrugger de cette intéressante découverte, a mis à la disposition du Musée, des échantillons des grandes tuiles faîtières dont douze formaient le couvercle de la façon qui vient d'être expliquée. Il a bien voulu y joindre une tuile carrée de dimension un peu moindre, échancrée carrément à ses quatre angles et qui paraît avoir servi de couvercle à un de ces coffrets funéraires appelés *ossuariam* où l'on plaçait les débris d'ossements, après l'incinération des cadavres.

Le musée d'Alger en possède un en marbre trouvé le long de la voie romaine entre Cherchel (Iol-Cesarea), et Novi et qui contient encore les restes du défunt auquel il avait été destiné.

De même que les autres tuiles plus grandes, les tuiles échancrées dont nous venons de parler, présentent sur une de leurs faces un certain nombre d'impressions digitales dessinant des courbes et le plus souvent des lignes droites, impressions qui semblent avoir pour but de faciliter la prise du mortier.

Les deux espèces de tuiles qu'on vient de décrire rappellent deux modes de sépulture d'âge différent : celles qui paraissent avoir appartenu à des *ossuaria* sont, en général, de l'époque la plus ancienne, celle de l'incinération ; le *sarcophage* creusé dans le roc et contenant le squelette entier est des temps de l'inhumation qui suivirent de près l'extension du christianisme. Dans la sépulture dont nous parlons ici, le squelette avait été refoulé au fond de la fosse par les terrassiers, la tête enlevée ou brisée, ce qui nous a ôté l'occasion de faire des observations qui eussent pu être utiles.

Nous ne terminerons pas cette notice sans faire remarquer que partout où nous avons eu l'occasion d'observer des nécropoles antiques sur ce littoral, nous avons toujours remarqué que celles qui étaient situées à *l'ouest* des cités anciennes renfermaient surtout les sarcophages creusés dans le roc et les grottes funéraires. Sans aller bien loin d'ici, on peut remarquer cette particularité à Tipasa.

On est tenté d'attribuer ces nécropoles occidentales à des indigènes qui, jusque dans la mort, auraient voulu être séparés de leurs vainqueurs, lesquels furent leurs oppresseurs trop souvent.

Inscriptions Arabes de l'ancien Lycée. — La coutume où étaient les janissaires d'orner de marbres, carreaux de faïence et d'inscriptions leurs anciennes chambrées, quand il leur arrivait de devenir des notabilités politiques ou administratives, avait embelli leurs casernes d'appartements, quelquefois très-remarquables au point et de vue de l'architecture mauresque. L'ancien lycée en offre plusieurs exemples, notamment le salon et le cabinet du principal. Comme cet immeuble va être démoli, M. Berbrugger, Inspecteur général des monuments historiques, a fait les démarches nécessaires pour assurer le transport au Musée des quatre épigraphes ci-dessous, les seules qui s'y rencontrent encore, et dont nous rappelons seulement ici la date, ainsi que le nom des anciens janissaires à qui on les doit :

1° Porte de la chapelle (n° 23), Ibrahim Aga, 1826 ;

2° Ancien cabinet du principal (n° 1), le khaznadar Ibrahim-ben Ismaïl, en 1769.

3° Salon du principal, Hassan Pacha, 1796 ;

4° Pièce à côté, Hossaïn Khaznadar, en 1758.

Il a existé jadis dans cet immeuble une inscription plus ancienne que celles-ci et qui a été publiée plusieurs fois. Malheureusement, l'original, qui était en la possession d'un ancien principal, M. Barthélemy, a disparu. C'est d'autant plus regrettable qu'il s'y trouvait un chronogramme douteux qui jetait de l'incertitude sur la vraie date, laquelle était celle de la construction de la caserne elle-même. Avec l'expérience acquise aujourd'hui dans ce genre de documents, on aurait peut-être pu résoudre une difficulté chronologique qui semblait insoluble, il y a une vingtaine d'années.

Erratum. — Nous nous apercevons au moment de mettre sous presse cette dernière feuille du n° 71, que l'article *Odyssée, etc.*, inséré ci-avant, se termine par cette mention : La *fin* au prochain numéro. » Il faut lire la *suite* ; car nous avons encore en portefeuille la matière de quatre articles sur cet intéressant récit de l'esclavage à Alger du sieur Chastelet des Boys.

Pour tous les articles non signés :
Le Président, A. Berbrugger.

Alger. — Typ. Bastide.

12e Année. N° 72. NOVEMBRE 1868.

Revue africaine

AFRIQUE ANCIENNE

PAR M. FRÉDÉRIC LACROIX (a).

PRODUITS VÉGÉTAUX.

L'Afrique fut, dès la plus haute antiquité, renommée pour l'abondance de ses productions agricoles, et cette réputation, elle la conserva jusqu'aux dernières années de l'occupation byzantine. Sa fertilité resta proverbiale. On ne connaissait pas d'autres contrées qui pussent lui être comparées à ce point de vue spécial.

Ce fut surtout la production des céréales qui valut à l'Afrique ce renom de fécondité. Presque tous les auteurs en parlent, et l'on pourrait faire une table chronologique assez curieuse des éloges dont cette spécialité fut l'objet durant une longue série de siècles.

L'Afrique fut sans doute redevable du froment aux Phéniciens. Quelle que soit la main qui, la première, le laissa tomber sur ce sol généreux, le bienfait fut immense, non pas pour l'Afrique

a) Voir au 7e volume de cette Revue (pages 363 et 415) le programme dressé par M. Lacroix lui-même de son ouvrage complet, comme il comprenait qu'il dût être.

Nous devons avertir le lecteur que les notes indiquées par des chiffres arabes ou romains majuscules sont toutes de l'auteur ; seulement, les dernières, à cause de leur étendue, ont été rejetées dans un appendice qui suivra chaque Mémoire.

Quant à nos notes, elles sont distinguées à la fois par des lettres non majuscules et la formule *Note de la Rédaction.*

seulement, mais aussi pour les nations qui devaient plus tard en recueillir les fruits.

Le géographe Scylax, qui vivait sous Darius Hystaspe (1), vers 530 à 522 ans avant Jésus-Christ, déclare le Byzacium merveilleusement fertile. Cette assertion s'applique particulièrement à la région connue dans l'antiquité sous le nom d'*Emporia*, et qui, située autour de la petite Syrte et du lac Triton, fut souvent comprise sous la dénomination de *Byzacium*.

Quelques années plus tard, Pindare chantait les abondantes moissons de la Libye (2).

Hérodote vante surtout la richesse du territoire de Cinyps (3). Le sol, dit-il, y est noirâtre; arrosé par une multitude de ruisseaux, il ne craint pas la sécheresse. Il produit jusqu'à trois cents pour un (I). Le père de l'histoire, en parlant de toute la partie de l'Afrique qui s'étend à l'ouest du fleuve Triton, l'appelle la *terre des laboureurs* (4).

Aristote affirme que les Carthaginois étaient tellement jaloux de la fécondité de leurs domaines africains, qu'ils défendirent, sous peine de mort, aux habitants de la Sardaigne, d'ensemencer leurs champs (5).

Suivant Polémon le Périégète, une tradition grecque disait que les premières semences de froment avaient été apportées d'Afrique à Argos, et que, par reconnaissance, les Argiens avaient élevé

(1) Voir au premier volume des *Géographi Græci minores*, édition Didot, aux prolégomènes (p. xxxiii), la savante dissertation de M. Charles Muller sur *les Scylax*, car il y en a eu plus d'un, et sur le Périple ; et aussi un passage relatif à la Libye, § 67, p. xlvii. — *N. de la R.*

(2) Kai è khôra autè aristè kai pamphorôtatè. — Périple. *Libya*, § 2.

(3) Karpophorou Libuas. — Pythique, iv, 11 ; — Tar purophoron Libuan. — Isthmique, iv, 91

(4) Situé entre la petite Syrte et la grande, dans une vallée arrosée par une petite rivière du même nom.

(5) Qui vero hinc ad ocidentem vergit, qui agricolarum est. — Hérodote. L. iv, 191.

(6) Verum odie non est ea fertilitas amplius, quod Carthaginenses rerum potiti omnes fructus alimento idoneos extirparunt, capitisque pæna caverunt ne quis incola rursum setere fruges tentaret. — Aristote, de mirabilibus auscultationibus, p. 708, fol. Lyon, 1590.

un temple à la Cérès libyque (II). On sait qu'Argos fut ensuite renommée pour l'abondance et l'excellente qualité de ses céréales (1). Il n'est pas inutile, du reste, de faire remarquer que cette tradition contredit celle, bien plus répandue dans l'antiquité grecque, qui prétendait que les Siciliens avaient reçu de Cérès la première révélation de l'usage du blé, etc., que les Athéniens furent le second peuple que la déesse honora de sa confidence (Diodore de Sicile, l. v, ch. iv).

Polybe déclare que l'Afrique est un pays dont on ne peut trop admirer la fertilité, et il blâme vivement Timée pour avoir dit que cette contrée, toute formée de terrains sablonneux, ne produisait absolument rien (2). Il signale surtout le Byzacium et les Emporia, et rappelle que, dans le premier traité de paix conclu avec les Romains, peu après l'expulsion des rois de Rome, les Carthaginois avaient stipulé que leurs nouveaux alliés ne navigueraient pas au-delà du cap de Carthage, de peur qu'ils ne vinssent à connaître les riches campagnes de la Byzacène et de la petite Syrte (III). Le même historien insiste, dans d'autres endroits de son ouvrage, sur l'extrême richesse de cette partie de l'Afrique, qui était, dit-il, le grenier d'abondance de Carthage (3). Il laisse entendre que le territoire de Carthage était dans un grand état de prospérité lors de l'invasion de Régulus, durant la première guerre punique (256 ans avant Jésus-Christ (4).

« Ager frugum fertilis » dit Salluste (Bellum Jugurth., xvii), et cette assertion s'applique aussi bien à l'époque de la première

(1) Varron, De re rustica, L. 1, c. 2, demande si Argos est plus abondante en blé que l'Italie. — Homère (*Iliade*, chant xv, vers 372) appelle Argos *Polupuros*.

(2) Quemadmodum præstantiam agrorum Africanorum nemo facile est, quin miretur. — Polybe, L. xii, c. 3.

(3) In Africa rex Massinissa, quum animadvertisset quam multæ urbes circa minorem Syrtim essent conditæ quæ illius regionis bonitas quam vocant Emporia, jam olim, cupiditatis oculis ad eos reditus adjectis, qui uberrimi inde proveniebant. — Polybe, L. 32, 2.

(4) Mox omnibus profecti copiis, ad vastandum agrum ire pergunt, nemine occurrere auso, multas villas magnifice structas corrumpunt ingentemque quadrupedem prædam abigunt, mancipiorum amplius xx millia ad naves adducunt. Id. 1, 29.

occupation romaine (après la chute de Carthage, an 608 de Rome, qu'à celle du proconsulat du célèbre historien (708 de Rome). On savait déjà en Italie dans quelles proportions le sol de l'Afrique récompensait les travaux et les fatigues des laboureurs. Varron, qui vivait à l'époque de la bataille de Pharsale (706 de Rome), dit que, dans le Byzacium, le blé rend cent fois la semence (1). Nous verrons plus tard d'autres chiffres encore plus merveilleux indiqués pour ce rendement.

Du temps de Cicéron, l'Afrique, c'est-à-dire la province de Carthage, était déjà un des greniers de l'Italie, privilège qu'elle partageait alors avec la Sicile et la Sardaigne (2). Si la Sicile était consacrée à Cérès (3), le culte de cette déesse existait aussi à Carthage (4). L'Afrique a toujours eu, dans sa représentation symbolique, l'indication de sa spécialité agricole (IV).

Virgile appelle l'Afrique : Cette *terre féconde*, *terra dives* (5). Horace rappelle ses abondantes moissons (6).

L'excessive fertilité du sol des Emporia est attestée par Tite-Live. Les habitants y vivent dans une si grande aisance qu'ils se sont peu à peu amollis, et sont devenus la population la moins belli-

---

(1) In Syria, ad Carada, et in Africa ad Byzacium, item ex modio nasci centum. — Varro, De re rustica, L. 1, 44, 2.

(2) Qui nondum tempestivo ad navigandum mari Siciliam adiit, Africam exploravit, inde Sardiniam cum classe venit atque hæc tria frumentaria subsidia Reipublicæ firmissimis præsidiis classibus munivit. — Ciceron, Pro lege Manilia, XII.

(3) Vetus est hæc opinio, judices, quæ constat ex antiquissimis Græcorum litteris atque monumentis, insulam Siciliam totam esse Cereri et Liberæ consecratam. — Cic., Verr., IV, 48.

(4) Etsi vero in sacrorum ritu neque Proserpinæ neque Cereri prius cultum adhibuerant, clarissimos tamen civium sacerdotio harum præficiunt. Diodore de Sicile (L. 14), à propos de ce passage fait observer qu'avant l'époque dont parle l'écrivain grec, c'était Astarté, ou Uranie (Ourania), qui était à Carthage l'objet d'un culte presque exclusif. Nous aurons plus d'une occasion de rappeler le nom de cette divinité carthaginoise.

(5) ....quo Africa terra triumphis — Dives alit (Virg., Œn. l. 5. v. 37).

(6) Illum si proprio condidit horreo — quidquid de Libycis verritur areis (Horace, Carm. L. I, ode 1).
Frumenti quantum metit Africa (Id. Lib. 2, Sat. III, vers. 87).
...et Segetis certa fide, meæ, fulgentem imperio fertilis, Africæ fallit forte beatior. (Id. Carm. L. 3, Ode 16, vers. 31.)

queuse de ces contrées (1). La richesse de cette partie de la Régence actuelle de Tunis peut, du reste, s'apprécier d'après le tribut que la ville de Leptis-Magna payait à Carthage : ce tribut était d'un talent par jour, c'est-à-dire 26 kil. 107 d'argent (2). La ville de Thapse, qui faisait également partie de la Byzacène, fut frappée par Jules César, après ses victoires sur le parti de Pompée, d'une amende de deux millions de sesterces (400,000 fr.) et son territoire fut taxé à trois millions (600,000 fr.) — Adrumète, qui devint plus tard la capitale du Byzacium, dût payer au vainqueur, en raison de sa richesse, trois millions de sesterces pour elle-même, et cinq millions pour son territoire (V). Une inscription, citée dans le recueil de Gruter, constate l'abondance des environs d'Adrumète en céréales (3).

D'après un passage d'Hirtius, il est évident que César, comptant sur les grains qu'il trouverait en Afrique, y était arrivé sans vivres, car on le voit, dès le début de la guerre, mettre à contribution les silos des Indigènes, comme fit le général La Moricière pendant sa campagne de Mascara, en 1841 (VI). Longtemps avant, dans la seconde guerre punique, Scipion avait usé du même moyen pour nourrir ses troupes, car on ne peut guère interpréter autrement un passage de Sabellicus (4).

---

(1) Les pilotes, dit Tite-Live, eurent ordre de cingler vers les Emporics. Fertilissimus ager, eoque abundans omnium copia rerum est regio, et imbelles quod plerumque in ubere agro evenit barbari sunt. — L. 29, c. 25.

(2) Ea singula in die talenta vectigal Carthaginiensibus dedit. — Tite-Live, l. 34, c. 62.

(3) Coloni coloniæ Concordiae Vlpiæ TrajanæAugustæ *frugiferæ* Hadrumetinæ. Gruteri Inscript., p. 362.

(4) Secutæ postea frumentariæ expeditiones, in quibus quùm cæteros tribunos qui frumentatoribus præsidio aderant, Phameas, pœnorum præfectus, assiduo incursu fatigaret, cum Scipione nunquam est ausus congredi, ejus diligentiam in disponendo præsidio veritus, metu itaque Barbarus prælio abstinebat, quum milites Scipionis ductu frumentarentur. Ant. Cocc. Sabellicus, L. 9, col. 1132. B, 5ᵉ Ennéade dans les *opera omnia*, in-fol. 1560. — Que faut-il entendre par frumentariæ expeditiones et frumentator? Scipion faisait faire la moisson par ses troupes? Il est beaucoup plus probable qu'il s'agit d'une chasse aux silos.
— La Rédaction fait observer ici que M. Lacroix a rencontré juste, puisque *frumentator* se disait d'une espèce de fourrageurs qui allait chercher le blé en temps de guerre, selon Tite-Live (2, 34, 4; 31, 36, 9).

Quelque idée qu'il se fût faite de la fertilité du pays où il avait porté la guerre, le vainqueur de Pharsale dût être surpris quand les députés de la ville de Tisdra vinrent lui déclarer qu'ils avaient en dépôt 300,000 mesures, ou 26,000 hectolitres de blé, appartenant soit à des négociants d'Italie, soit à des cultivateurs (1). Aussi, à son retour d'Afrique, s'empressa-t-il d'annoncer à la population romaine que la contrée qu'il venait de soumettre pouvait fournir à l'Italie des quantités considérables de grains. Plutarque, qui consigne ce fait, ne parle que de 300,000 médimnes, ou 156,000 hectolitres par an (Vie de César, 71). C'eût été bien peu, mais il est clair que, tout en se trompant, Plutarque veut donner la mesure de la richesse de l'Afrique en céréales.

Diodore de Sicile, qui écrivait du temps de César, affirme (L. 3, C. 50) que le territoire limitrophe de la Cyrénaïque est excellent. Il fait une description enchanteresse d'une île située dans le fleuve Triton (*Ibid.* C. 68).

Carthage, pendant la deuxième guerre punique, approvisionna de grains les habitants de Syracuse, assiégée par Marcellus (Tite Live, L, 25, C. 23). A la fin de cette guerre, une des conditions imposées à Carthage par le traité de paix, fut qu'elle fournirait à Rome, 500,000 mesures (43,350 hectolitres) de froment, et 300,000 (26,000 hectolitres) d'orge (Id. 31, 16). L'immense quantité de blé apportée d'Afrique fit baisser les prix à Rome; on en distribua aux citoyens à raison de deux as la mesure (Id. 31, 50). Pendant leur guerre contre Antiochus, roi de Syrie (entre la deuxième et la troisième guerre punique), les Romains recoururent à Carthage pour leurs approvisionnements de grains (Id. 36, 3). Des ambassadeurs Carthaginois et des envoyés de Massinissa, roi de Numidie, vinrent offrir des quantités considérables de froment et d'orge (Id. 36, 4). Pendant les quatre années que dura la guerre contre *Persée*, roi de Macédoine, Massinissa ne cessa de faire des envois de céréales à

(1) Legati interim ex oppido Tisdræ in quo tritici modiorum millia 300 comportata fuerant a negotiatoribus italicis aratoribusque, ad Cæsarem venere, quantaque copia frumenti apud se sit, docent, simulque orant ut sibi præsidium mittat, quo facilius et frumentum et copiæ suæ conserventur. — Hirtius, 36.

ses alliés de Rome (1). L'an 631 de Rome, le tribun Caïus Gracchus se trouvant, à la tête de son armée, dans l'île de Sardaigne, reçut, en présent, des grains du roi Micipsa (2). Ce rôle de pourvoyeur commença, pour l'Afrique, avant la première punique, car après la sanglante victoire d'Agathocle sur les Carthaginois (310 ans avant J. C.), les Africains (ceux sans doute de Numidie, de Maurusie et probablement aussi de la Cyrénaïque) s'empressèrent d'envoyer au tyran de Syracuse de grandes quantités de froment (3).

Strabon, qui écrivit son célèbre ouvrage entre les années 20 et 26 de l'ère chrétienne, c'est-à-dire sous le règne de Tibère, fait assez nettement la distinction des terres fertiles et des terres arides en Afrique ; après avoir parlé des Oasis, il s'exprime ainsi : Une pareille singularité n'est pas la seule qui caractérise la Libye. On y distingne, de plus, comme trois régions différentes sur les bords de notre mer (la Méditerranée) ; le pays presque partout, mais principalement aux environs de Cyrène et de Carthage. et de là jusqu'à la Maurusie et aux colonnes d Hercule (4), est excellent. Sur les bords de l'Océan (Atlantique), il est encore assez bon ; mais dans l'intérieur, la Libye n'offre que des terres incultes où croît le Silphium, que des champs déserts, un sol pierreux et sablonneux (5). Voilà donc un certificat de fertilité donné au Tell dans toute son étendue. Mais le géographe grec insiste plus particulièrement sur la Cyrénaïque, sur la Maurusie et sur les territoires des Massœsyliens, et de

(1) Ce fait est constaté dans le discours adressé au Sénat par le fils de Massinissa, envoyé à Rome pour féliciter les vainqueurs d'Antiochus. — Tite-Live, l. 45, c 13.

(2) Plutarque, Vie de Tib. et de C. Gracchus, 25.

(3) Nec multo post, non Afri tantum verum etiam urbes nobilissimæ novitatem secutæ ad Agathoclem defecere, frumentoque et stipendio victorem instruxere. — Justinus, l. 22, c. 6.

(4) C'est-à-dire depuis la partie occidentale de la Régence de Tripoli inclusivement, jusqu'au détroit de Gibraltar.

Les Maurisiens, appelés *Mauritaniens* par les Latins, occupaient à peu près les provinces actuelles d'Alger et d'Oran, ainsi que le royaume de Fez.

(5) Strabon, Géographie, l. 2, c. 4.

Carthage, qu'il déclare les plus riches, malgré les dévastations dont ces régions avaient été le théâtre dans les guerres puniques, dans celle de Jugurtha et celle de Jules César contre les restes du parti de Pompée (1). Pour justifier son assertion sur le pays des Massœsyliens, il affirme que la terre y porte deux fois par an, que l'on y fait une moisson en été, une autre au printemps. Il ajoute que la paille y atteint une hauteur de cinq coudées (2) et la grosseur du petit doigt, que le blé rend 240 pour 1 (le même, loco citato, p. 468).

D'après Pomponius Méla, c'est la région comprise entre le Mulucha (Mlouïa), et l'Ampsagus (Oued el-Kébir ou Rummel), et qu'il appelle la Numidie, qui était la plus fertile (3). C'est une confirmation de l'assertion de Strabon relative au territoire des Massœsyliens (4), car il s'agit à peu près de la même zone. Quant à la Mauritanie Tingitane (l'empire actuel du Maroc), le géographe latin lui accorde une grande richesse de sol, inférieure pourtant à celle de la région précédente. La terre, suivant lui,

(1) Id., l. 17, c. 2, § 5, p. 469 et 453. Strabon signale la Maurusie comme un pays riche et fertile, bien arrosé de rivières et baigné de lacs. Cette contrée, ajoute-t-il, abonde en toutes choses.

(2) C'est-à-dire 2 m. 30 centimètres. Il y a peut-être quelque exagération; cependant, d'après ce que nous avons vu en Algérie, le fait ne serait pas impossible.

(3) Ab eo Numidia ad ripas exposita fluminis Ampsaci, spatio quidem quam Mauritania angustior est, verum et culta magis et ditior. — Pomponius Mela, De situ orbis, l. 1, c. 6.

(4) Le territoire des Massæsyliens s'étendait depuis le Molochath (Mlouïa) à l'ouest, jusqu'au cap Carbon à l'est; le territoire de Carthage, depuis le promontoire Treton à l'ouest (aujourd'hui Seba-Rous, à l'occident de Collo), jusqu'à la côte orientale du Byzacium au levant.

Les Massæsyliens habitaient une partie de la Mauritanie qui devint plus tard la Césarienne, et non la province de Constantine, comme le dit M. Dureau de la Malle dans son ouvrage sur cette province, p. 67. Pour s'assurer de l'erreur du savant académicien, voir Tite-Live, l. XXVIII, 17; Pline, l. v, 1; Polybe III; D'Anville, *Géog. anc. abrég.* p. 90; Gosselin, note sur le texte de Strabon, t. I, p. 364; Mannert, *Géog. anc. des Etats Barbaresques*, trad. de Marcus et Duesberg, p. 240; la carte de l'Afrique ancienne, par Reichard, etc. L'erreur de M. Dureau de La Malle vient de ce qu'il renferme l'ancienne Numidie dans les limites de la province actuelle de Constantine, tandis que cette province ne représente qu'une partie de la Numidie.

non-seulement y rend tout ce qu'on y a semé, mais encore y donne des produits spontanés (1).

Columelle atteste l'aptitude du sol africain pour la production des céréales, mais il n'ajoute aucuns détails (2).

La spécialité agricole de l'Afrique est encore attestée par un passage d'une lettre de Senèque et par deux vers de la tragédie de *Thyeste* (3).

Pline dit que la nature a fait de l'Afrique l'empire de Cérès, et que les moissons qu'elle donne suffiraient à sa réputation (VII). Il vante la rare fécondité de la Byzacène, et ajoute que les céréales y rendent cent pour un (Pline, L. 5, C. 364). Strabon est plus généreux envers le pays des Massœsyliens. Il est vrai que le célèbre naturaliste déclare que certains terrains donnent 150 pour un, quoique les labours y soient très-peu profonds (VIII). Dans un autre passage il va plus loin : après avoir répété qu'un boisseau de *triticum*, ou blé dur, semé dans un sol convenable, en rend 150, il raconte qu'un Procurateur envoya du Byzacium à l'Empereur Auguste une touffe composée de 400 épis tous sortis du même grain, et que Néron en reçut une de 360 tiges (IX). Voilà donc un rendement de 360 et de 400 pour 1, mais à l'état de phénomène. — L'exagération, si commune à certains écrivains de l'antiquité, n'est pour rien dans ces assertions: nous nous rappelons avoir vu nous-même à Alger, en 1849, un faisceau de 180 tiges, toutes issues du même grain de blé. Ce curieux échantillon, qui provenait d'une localité médiocrement féconde (le Sahel d'Alger), fut envoyé à Paris, où il figura à l'exposition nationale, qui avait lieu en ce moment.

(1) Reliqua est ora Mauritaniæ exterior, et in finem sui fastigantis se Africæ novissimus angulus iisdem opibus, sed minus dives, cœterum solo etiam ditior et adeo fertilis est ut frugum genera, non cum serantur modo, benignissime procreet, sed quaedam profundat etiam non sata. — Id. l. 3, c. 10.

(2) Mysiam Libyamque largis aiunt abundare frumentis. — Colum. De re rust, L. 3, c. 8, § 4.

(3) Unum videri putas ventrem, cui et Sicilia et in Africa seritur. Croyez-vous que ce soit pour un seul estomac qu'on ensemence la Sicile et l'Afrique? — Epist. 114 Non quidquid Libycis terit fervens area messibus. Thyeste, acte 3, vers 366.

Nous répétons, du reste, que ce sont de simples phénomènes, et qu'en signalant ces faits extraordinaires à titre de curiosités, les auteurs n'ont assurément pas voulu dire qu'en Afrique le rendement normal des céréales dût être apprécié sur des bases aussi merveilleuses.

Silius Italicus, faisant l'éloge de la richesse de l'Afrique, dit que son sol n'est pas moins fertile que celui de la Sicile et celui de l'Egypte (1). Le blé dans le Byzacium, au dire de ce poëte, rend cent pour un (2). En somme, c'est une opulente contrée (3).

Le témoignage de Juvénal ne nous fait pas défaut (4), ni celui de Stace (5); quant à celui de Solin, il ne faut l'invoquer que comme simple confirmation des assertions de Pline (6).

Au quatrième siècle, l'Afrique n'avait rien perdu de sa réputation (7). Dans les premières années du cinquième, le poëte Claudien consacre dans ses vers la tradition séculairement accréditée (8). Un peu plus tard, un autre poëte, Sidoine Apollinaire,

---

(1) Felix qua pingues mitis plaga temperet agros, — nec Cerere Hennaea, phario nec victa colono. Silius Italicus, Punic L 1, v. 213.

C'est-à-dire : Terre fertile où un rivage heureux étale des riches campagnes qui ne le cèdent ni à la Sicile ni à l'Egypte (Hennaea vient de Enna, ville Sicilienne célèbre par le culte qu'elle consacrait à Cérès. Pharium rappelle l'île de Pharo, dans le voisinage d'Alexandrie d'Egypte.

(2) Seu laureus tibi, sigeo sulcata colono,— arridet tellus, seu sunt Byzacia cordi — Rura magis, centum Cereri fruticantia culmis — electos optare dabo inter præmia campos. — Id. l. 9, vers 203, etc.

« Entr'autres récompenses, je te donnerai. à ton choix, ou la terre riante de Laurente, labourée par les Troyens, ou les champs du Byzacium, qui donnent à Cérès cent épis pour un. »

(3) Nam defecta viris et opes attrita... Africa... (Sil. Italicus, l. 6, vers. 301).

(4) ...parce et messoribus illis — qui saturant urbem... (Sat. 8).

(5) ...messibus afris (L. 3, carm. 3, vers. 90).

(6) Solin répète que le Byzacium produit cent pour un. In agro Byzaceno... glebis ita præpinguibus, ut jacta ibi semina cum incremento centesimæ frugis renascantur. — Polyhistor, c. 28.

(7) ...Opulentissimæ provinciæ vel Africa, vel Hispania... — Lactance, de mortibus persecutorum, c. 8, et saint Augustin, Sermo 46, de pastoribus, 39.

(8) Ut mihi vel Massyla Cæres, vel Gallia prosit — fertilitas. Claudien, Stilichon, l. 2).

...pharitæ segetes et punica messis (Id. loc. cit.)

Dans la première de ces citations, Massyla désigne, par métonymie

célèbre le blé d'Afrique (1) et Victor Vitensis rappelle la fertilité proverbiale d'Adrumète, chef-lieu de la Byzacène (2), tandis que l'auteur de la *Vie de saint Fulgence* signale les riches campagnes de Sicca-Veneria, dans la Numidie (3). Au sixième siècle, Procope, parlant des immenses richesses que les Byzantins vainqueurs trouvèrent dans le camp des Vandales, fait observer que l'Afrique étant éminemment fertile et produisant en abondance toutes les denrées de première nécessité, les Vandales n'avaient jamais eu besoin de rien acheter au dehors, et avaient pu, dans les quatre-vingt-quinze années de leur domination, accumuler des approvisionnements et des sommes considérables (X). Suivant l'exact historien, l'Aurès produisait encore plus que le reste de l'Afrique (4), ce qu'il attribue aux irrigations qui entretenaient l'abondance dans cette région. Peu après, un poëte africain, Cresconius Corippus, nous fait connaître que, malgré les ravages dont elle avait été victime, sa patrie n'avait rien perdu de sa richesse agricole (XI). A cette époque, quelques tribus indigènes faisaient deux récoltes par an (5), ce qui concorde avec l'assertion de Strabon relative à la double moisson des Massœsyliens.

Dans les temps relativement modernes, Jean Léon l'Africain vient, en quelque sorte, résumer tous ces témoignages, et prouver que, même entre des mains barbares, l'ancienne Libye n'a pas cessé de produire avec abondance (XII). Marmol confirme,

---

l'Afrique en général. Les Massyliens occupaient la Numidie jusqu'aux limites du territoire de Carthage, au levant.

(1) ... Fert Indus ebur, Chaldœus amomum...

arma Chalybs, frumenta Libys .... (Sidonius Apollinaris, carm. 5, vers. 42-46).

(2) Vict. Vit. Hist. persecutionis vandalicæ, l. 5, c. 4, apud Ruinart, p. 74. In-8°, 1694.

(3) Ibid. p. 559.

(4) ...offeret se camporum æquor patentium scaturiens fontibus qui amnes efficiunt, tot pomaria, ut miraculo sint, frumentum ac poma, quæcumque ibi (dans l'Aurès) proveniunt tanto altero majora sunt, quam in reliqua Africa. — Id. l. 2, 13, p. 464.

(5) Quique vadis tepido messes bis tondet in anno — Maurus arans, bino perstringit et ordea culmo. (Fl. Cresc. Corippus, l. 2, v. 156.)

après une longue série de siècles, l'opinion des anciens sur l'excellence du territoire de Cinyps (1).

Ainsi, tous les écrivains s'accordent sur ce point, que nulle contrée du monde connu n'était comparable à l'Afrique pour la richesse du sol, et surtout pour la production des céréales. Depuis les temps les plus reculés jusqu'à la période qui a suivi le moyen-âge, la zône septentrionale de ce continent a passé pour une terre nourricière sans rivale, et a défrayé l'enthousiasme des poètes et des prosateurs.

(*A suivre*) FRÉDÉRIC LACROIX.

(1) Marmol, Descripcion general de Africa, in-fol. 1573, L. 6, c. 54, folio 306, Edition espagnole.

UN COLLABORATEUR INCONNU DE MOLIÈRE (1).

Les personnes qui se sont occupées de l'histoire de l'Algérie sous la domination turque (de 1512 à 1830) savent combien il est difficile de se procurer les anciens ouvrages les plus essentiels sur la matière. Dans cette catégorie de raretés bibliographiques, les mémoires du chevalier d'Arvieux occupent un rang assez honorable, car leur auteur, outre diverses missions importantes en Syrie et à Constantinople, eut celle d'aller porter à Tunis, en 1665, la ratification du traité conclu par le duc de Beaufort avec le chef de cette régence; et, en 1674, il exerça à Alger les fonctions de consul de France, avec le titre d'agent du roi en Afrique, qui lui constituait une position supérieure. Mais d'Arvieux n'a pas été seulement un diplomate distingué, il fut aussi un orientaliste remarquable, qui parlait et écrivait avec facilité l'arabe, le turc, le persan, l'hébreu, le syriaque, etc.

On conçoit que les œuvres d'un pareil personnage aient été particulièrement recherchées par l'auteur de cet article, qui a pour devoir officiel de former à Alger une bibliothèque africaine. Cependant, il les avait demandées vainement à la librairie métropolitaine; et il y renonçait presque, lorsqu'un jour ces précieux mémoires se rencontrèrent par hasard sous sa main chez un bouquiniste... d'Alger !

En parcourant les six volumes qui les composent, je fus surpris, je l'avoue, d'y trouver le passage suivant à la page 251 du quatrième volume :

« M. de la Gibertie revint en cour (août 1670) et ne manqua

(1) Un article sur le chevalier d'Arvieux, orientaliste, diplomate dont le nom se rattache à l'histoire des Etats Barbaresques, avait été publié jadis par nous dans l'*Akhbar*. Ce travail, remanié et augmenté de beaucoup de renseignements empruntés aux mémoires mêmes du héros, a paru tout récemment dans le feuilleton du journal parisien l'*Etendard*, (9 août 1868). C'est ce dernier article que nous reproduisons ici. Plus tard nous donnerons l'historique des négociations de d'Arvieux à Tunis en 1665 et de sa mission à Alger en 1674, relations des plus curieuses au point de vue de l'histoire de ces contrées sous la domination turque.

pas de faire l'histoire de ce qui était arrivé à Soliman (l'ambassadeur turc) pendant le voyage de Paris à Toulon et les peines qu'il avait eues d'arrêter les saillies et les extravagances de cet envoyé, qui ne pouvait étouffer le chagrin qu'il avait de ne pas s'en retourner en son pays aussi riche qu'il s'imaginait le devoir être, et bien d'autres choses qui ne sont pas dignes de l'attention des lecteurs.

» Le roi ayant voulu faire un voyage à Chambord, pour y prendre le divertissement de la chasse, voulut donner à sa cour celui d'un ballet; et comme l'idée des Turcs que l'on venait de voir à Paris était encore toute récente, il crut qu'il serait bon de les faire paraître sur la scène. Sa Majesté m'ordonna de me joindre à MM. Molière et de Lulli pour composer une pièce de théâtre où l'on pût faire entrer quelque chose des habillements et des manières des Turcs.

» Je me rendis pour cet effet au village d'Auteuil, où M. de Molière avait une maison fort jolie. Ce fut là que nous travaillâmes à cette pièce de théâtre que l'on voit dans les œuvres de Molière sous le titre de *Bourgeois gentilhomme*, qui se fait turc pour épouser la fille du Grand Seigneur.

» Je fus chargé de tout ce qui regardait les habillements et les manières des Turcs. La pièce achevée, on la présenta au roi, qui l'agréa, et je demeurai trente jours chez Baraillon, maître tailleur, pour faire les habits et les turbans à la turque. Tout fut transporté à Chambord, et la pièce fut représentée dans le mois de septembre (1670) avec un succès qui satisfit le roi et toute la cour. Sa Majesté eut la bonté de me dire qu'elle voyait bien que le chevalier d'Arvieux s'en était mêlé.

» Le ballet et la comédie furent représentés avec un si grand succès que, quoiqu'on les répétât plusieurs fois de suite, tout le monde les redemandait encore; aussi, ne pouvait-on rien ajouter à l'habileté des acteurs.

» On voulut même faire entrer les scènes turques dans le ballet de *Psyché*, qu'on préparait pour le carnaval suivant. Mais, après y avoir bien pensé, on jugea que les deux sujets ne pouvaient pas s'allier ensemble... »

Si mes souvenirs ne sont pas en défaut, les éditeurs de Mo-

lière n'ont pas eu connaissance de ce curieux passage des Mémoires du chevalier d'Arvieux; il me semble même qu'un des plus récents loue Molière de sa parfaite connaissance des mœurs turques; tandis qu'il fallait dire, sur ce point, avec le grand roi : « On voit bien que le chevalier d'Arvieux s'en est mêlé! »

Je suppose que le lecteur ne sera point fâché de connaître un peu plus intimement ce collaborateur inconnu de Molière qui vient de se révéler à lui : je ne le renverrai pour cela ni à la *Biographie universelle* ni à l'*Histoire de l'empire Ottoman*, par Hammer, ouvrages qui se sont occupés de lui, mais où les inexactitudes sont mêlées de lacunes importantes. La lecture de ses mémoires est ce qui conviendrait le mieux et je la conseillerais s'il n'était pas si difficile de se les procurer; reste à leur emprunter, par voie d'analyse, les renseignements les plus essentiels sur notre héros, et c'est ce que je vais faire.

La famille du chevalier d'Arvieux était originaire d'Alexandrie-la-Paille, en Lombardie, où ses membres tenaient un rang très-distingué parmi les plus considérables. Leur nom était *Arveo*, au pluriel *Arvei;* ils portaient d'azur au griffon d'or armé, langué et vilainé de gueules.

La branche à laquelle appartenait l'auteur des Mémoires s'était établie en Provence; d'autres branches se rencontraient en divers pays et jusqu'en Angleterre où elles furent appelées *Harvey*.

Le chevalier dont nous nous occupons ici vint au monde dans le territoire de Marseille, le 21 juin 1635. En 1653, il fit son premier voyage dans le Levant, à Smyrne, sous les auspices de MM. Bertandié, ses parents.

Pour ce premier voyage, comme pour les missions diplomatiques qu'il accomplit pendant les trente années qui suivirent, il a laissé dans ses Mémoires d'amples relations qui se lisent avec un intérêt où les charmes du style n'entrent pour rien; et c'est là qu'il faut chercher les éléments authentiques de sa biographie. Il en est un cependant qui y manque tout-à-fait, mais que Bussy-Rabutin, avec son indiscrétion ordinaire, a pleinement dévoilé dans son *Histoire amoureuse des Gaules* (tome II, p. 303); nous allons l'exposer succinctement.

D'après le très-médisant cousin de Mme de Sévigné, la maré-

chale de la Mothe procura, vers 1675, au chevalier d'Arvieux, le consulat de Tunis avec une pension de 1,000 livres sur un évêché, et elle fit recevoir sa sœur femme de chambre d'une des filles de France.

Après avoir fait remarquer qu'il faut lire ici *Alger* au lieu de *Tunis*, recherchons quelle était, selon le même auteur, l'origine de l'intérêt tout particulier qu'une si grande dame portait à notre héros, et pourquoi elle désirait tant lui voir faire son chemin... hors de France.

Si l'on en croit Bussy, le chevalier, qui était écuyer de la maréchale et à qui ses fonctions permettaient de voir librement Mlle de Toussy, la fille de sa protectrice, avait inspiré un tendre sentiment à celle-ci, quoiqu'il fût laid et qu'il frisât la quarantaine; mais elle l'avait aimé peut-être par les mêmes motifs qui firent naître la passion de Desdemona pour le More de Venise, c'est-à-dire pour ses étranges aventures, pour les dangers exceptionnels qu'il avait courus; en un mot, pour la teinte fortement dramatique de son existence passée. Quoi qu'il en soit, elle lui témoigna son affection avec tant de vivacité que le pieux écuyer — car d'Arvieux l'était beaucoup — finit par se trouver dans une situation analogue à celle du patriarche Joseph avec la femme de Putiphar.

Ainsi, un certain jour, sous prétexte de lui donner la commission d'acheter des jarretières, elle lui montra les siennes, en place, comme échantillon, et cela avec si peu de ménagement que les tentations de saint Antoine sont à peine comparables à celle du pauvre chevalier dans cette conjoncture délicate. Bussy-Rabutin affirme que d'Arvieux sortit vainqueur de cette rude épreuve; et il faut que cela soit quatre fois vrai pour qu'un mauvais sujet comme lui se décide à en convenir.

Dans les six volumes consacrés aux Mémoires de d'Arvieux, on ne rencontre pas la plus légère allusion à une galanterie quelconque; et cependant leur auteur ne se maria que le 12 mai 1690, c'est-à-dire à l'âge de cinquante-cinq ans !

Il mourut le 30 octobre 1702, dans sa soixante-huitième année, et fut enterré dans l'église du Cannet, au territoire de Marseille, où est la sépulture de ses ancêtres.

Sa veuve lui fit faire l'épitaphe suivante, que nous reproduisons, parce qu'elle est, sous la forme la plus abrégée, une biographie assez complète du chevalier d'Arvieux :

EXPECTAT HIC RESURRECTIONEM
NOBILIS LAURENTIUS D'ARVIEUX, MASSILIENSIS,
QUI, LINGUAM GRÆCAM, HEBRAICAM,
ARABICAM, CALDAICAM, CÆTERASQUE OLIM
LOCUTUS, NUNC SILET;
HUNC MISSUM AD TUNETANOS, BYZANTINOS,
ALGERIANOS, ALLEPIANOS ET UBIQUE,
PERACTIS NEGOTIATIONIBUS,
REX CHRISTIANISSIMUS,
HONORE, MUNERIBUS ET EQUESTRI DIGNITATE
ILLUSTRAVIT.
FUIT DEI AC VIRGINIS PIISSIMUS VINDEX;
MONTIS CARMELI CULTUM LABENTEM
BIS ATQUE ITERUM RESTITUIT,
QUID AMPLIUS? MISSIONES ILLIC EVANGELICAS
INSTAURAVIT PRO QUIBUS INNOCENTIUS XI
PAPA CONGRATULATUS EST;
INEXTRICABILE CANTICUM CANTICORUM NOTIS
MIRIFICIS ENODAVIT, ETC., ETC.

Une seule chose est oubliée dans cette longue épitaphe dont nous omettons les formules finales, et c'est précisément celle qui transmettra jusqu'à la postérité la mémoire du chevalier d'Arvieux. Sans doute, quelques érudits, adonnés à l'étude des annales turques et barbaresques, auraient toujours connu son nom ; mais ce nom fût demeuré ignoré à tout jamais de la masse du public, si celui qui le porte n'avait collaboré au *Bourgeois gentilhomme*. Car il est permis d'espérer que les éditeurs futurs de Molière tiendront compte de cette collaboration pour « les habits et les manières des Turcs, » si mince qu'elle puisse être, et que la mémoire de d'Arvieux ne périra pas, tant que la grande figure de Molière sera en honneur; c'est-à-dire tant qu'il y aura au monde un homme capable de comprendre la langue française.

ADRIEN BERBRUGGER.

BARTAS,

LE PLUS ANCIEN NOM D'ALGER.

Un fait curieux et resté jusqu'ici inaperçu, c'est qu'Alger, avant d'avoir été connu des Romains sous le nom d'Icosium, l'était déjà des Grecs sous le nom de Bartas.

Voici comment j'ai découvert ce fait :

Je viens de mettre la dernière main à un gros commentaire de Skylax (1) relatif à la Libye occidentale. Ce factum tout bourré de grec et de latin, de discussions grammaticales et de dissertations historiques et géographiques fort amples et fort complètes, est fort long, fort aride, et à cause même de son sujet, fort ennuyeux pour tous ceux qui ne se livrent pas à ce genre d'études spéciales. Il n'est donc pas de nature à être publié dans une revue.

En faisant ce travail, j'ai été amené à remarquer au milieu des descriptions si vagues, si sèches et si confuses de Skylax, cette mention « Un golfe et dans ce golfe une île avec un port (2). »

Or, si l'on jette les yeux sur une carte d'Afrique, on y voit que depuis Tabraca jusqu'à Siga, il n'y a sur toute la côte qu'une seule localité qui remplisse ces conditions « un golfe et dans ce golfe, une île avec un port, » : or, cette localité c'est Alger ; l'île, comme on le sait, n'a été réunie au continent qu'au milieu du seizième siècle par le célèbre corsaire Khaïreddîn Barberousse.

Il se présente pourtant à cette détermination une difficulté qui paraît, au premier abord, des plus embarrassantes. Dans Skylax, *Bartas* n'est nommée qu'à l'ouest de « *Iouliou, cap, ville et port* » qu'on a reconnu de tout temps pour être la *Iol* des temps numides, la *Cæsarea* des Romains, et la *Cherchel* de nos jours. Or Alger n'est pas à l'ouest de Cherchel mais à l'est.

Cette difficulté serait en effet insurmontable, si l'auteur du Périple n'avait fait que copier un *seul et unique* routier auquel il n'aurait rien changé ; mais il n'en est pas ainsi, et la vérité c'est que sa description est la combinaison de deux documents fort différents d'âge et d'origine, dont l'un est la carte d'Anaximandre, la première que les Grecs aient dressée, et l'autre une liste phénicienne des principaux comptoirs de la côte.

(1) M. Tauxier orthographie d'après la prononciation grecque, le nom de ce géographe qui s'écrit ordinairement Scylax. — *N. de la R.*

(2). C'est sans doute par oubli que le nom de *Bartas* manque ici, bien qu'il soit nécessaire pour donner de la précision à la phrase et qu'il se trouve dans le texte grec. — *N. de la R.*

Réduit à ces deux documents et voulant les combiner, Skylax, on le comprend, a dû presque toujours opérer en aveugle ; aussi n'y a-t-il rien d'étonnant qu'il ait pu placer *Bartas* avant *Iouliou*, si ces deux noms appartenaient chacun à un itinéraire différent. La difficulté que nous avons signalée tombe donc devant cette simple observation.

La même observation nous permet aussi de retrouver l'emplacement de la ville qui vient dans le périple après Bartas : je veux parler de « *Chalca, ville sur le fleuve du même nom.* » Chalca en grec veut dire cuivre, il est donc facile de reconnaître cette ville dans la Ténès de nos jours, qui est située sur le fleuve Alléla et qui a été de tous temps fameuse par ses mines de cuivre. Je me rappelle même vaguement à ce sujet que cela a donné à Ben Youcef, le milianien, l'occasion de je ne sais quel dicton fort malveillant.

A l'est d'Alger, les localités mentionnées par le Périple se retrouvent aussi très-facilement : une ville et un port ; à côté de là un rivage sablonneux, puis une île, puis une ville avec un port, puis un golfe et dans ce golfe, Bartas, île avec un port, » sont faciles à déterminer, ce sont : Dellys et son port. — le rivage sablonneux où débouche l'Isser (il n'y a que celui-là sur toute la côte), — l'île Sandja qui est au nord-est et près du cap Matifou, — Matifou et son port, — puis le golfe d'Alger et dans ce golfe l'île du Pégnon et son port. — Tout cela se suit naturellement.

Je n'essaierai pas de prouver ici l'existence des deux documents employés par Skylax, ce serait entrer dans une longue et ennuyeuse dissertation ; je ne prouverai pas non plus que celui de ces deux documents auquel a été emprunté le nom de Bartas était la carte grecque d'Anaximandre ; je ferai seulement remarquer que cela donne à Bartas une fort haute antiquité, moins considérable, il est vrai, que celle qui provenait d'Hercule et de ses vingt compagnons, mais bien plus certaine. Anaximandre,

en effet vivait dans le sixième siècle avant notre ère, c'est-à-dire vers le temps dés guerres Médiques et de la guerre du Péloponèse.

Le choix de Bartas comme emplacement d'un comptoir était tout-à-fait dans les coutumes phéniciennes. — D'habitude, les marchands de cette race logeaient quand ils le pouvaient leurs magasins sur les rochers de la côte, si incommodes et si privés d'eau qu'ils pussent être. C'est que la position insulaire de ces rochers les défendait contre les tentatives des indigènes. — Sollicités par le voisinage des richesses phéniciennes et excités par la grossière cupidité du sauvage, les naturels étaient sans cesse à rôder aux environs des comptoirs, épiant sans se montrer tous les mouvements de ses rares défenseurs, pour saisir le moment favorable, forcer l'enceinte, massacrer les marchands et piller les magasins. « Devant ce danger toujours menaçant, les négociants phéniciens devaient avant tout songer à leur sécurité et à celle de leurs marchandises ; aussi l'île d'Alger, assez considérable pour avoir logé pendant 40 ans, une garnison espagnole dans un fort, devait-elle attirer forcément leur attention. » Ils y trouvaient d'ailleurs, ce qu'ils rencontraient fort rarement, outre les conditions de sécurité qu'ils recherchaient avant tout, l'avantage d'un abordage facile dans un des ports les plus sûrs de la côte. « Un commentateur d'Ephore nous a appris de quelle façon ils communiquaient avec les indigènes : « Quand ces Phéniciens, dit-il, arrivaient à l'île de Kerné, ils faisaient aborder « leur vaisseau sur son rivage, s'y dressaient des tentes, y débarquaient leurs cargaisons et les chargeaient ensuite sur de « petits bateaux pour les transporter sur la côte du continent. » Encore ne les descendaient-ils pas toujours à terre : souvent ils se contentaient de se tenir près du rivage, la poupe engagée sur le sable ; et les indigènes qui voulaient commercer se mettaient sur un rang pour choisir leurs emplettes.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de mes sentiments dévoués,

H. Tauxier.

Sous-lieutenant au 74e, en garnison à Lyon.

Lyon le 5 octobre 1868.

Note de la Rédaction. — La synonymie proposée par M. le lieutenant Tauxier a un intérêt très-particulier pour nous autres algériens qui sommes toujours à l'affût des anciens titres de la cité barbaresque dont la conquête a fait notre seconde patrie et qui nous estimons si heureux quand une patiente investigation, ou le hasard, ce Dieu des chercheurs, nous en fait découvrir quelqu'un, de temps en temps.

Les Indigènes d'Alger, eux-mêmes, savent que leur ville a été « El-Djezaer el Beni Mezaranna, les îles des Beni Mezaranna », du nom de leurs ancêtres, petite peuplade berbère qui avait ses gourbis sur l'emplacement de la grande mosquée des Malékites, sous les dynasties indigènes qui succédèrent à la domination romaine en Afrique.

Bekri nous avait appris aussi qu'à une époque sans doute plus ancienne, l'île de la marine proprement dite a porté le nom de « Stofla » aujourd'hui inconnu, même aux musulmans de l'endroit.

Nous savions que, dans des temps plus reculés encore, il y avait eu ici la colonie romaine d'Icosium, dont les vestiges se montrent de temps à autre dans les fouilles que l'on fait pour construire, surtout dans la basse ville, et dont on peut voir le nom *(Ordo Icositanorum)* sur une inscription antique encastrée en haut d'un pilier, au coin de la rue du Caftan.

Enfin, voici qu'un nom plus ancien encore — historiquement parlant — se révèle à nous, celui de BARTAS, grâce aux laborieuses et savantes recherches de M. le lieutenant Tauxier.

Doit-on lui accorder le droit de cité ? Pour pouvoir répondre pertinemment, il faut, de toute nécessité, faire passer cette découverte par l'épreuve d'une étude contradictoire. C'est ce que nous allons faire, en exposant dans cette note nos doutes et nos idées sur la matière.

Mais avant d'entamer une discussion en règle, il importe de reproduire le passage essentiel de Scylax avec un peu plus d'étendue que ne l'a fait notre honorable correspondant qui, on l'a vu, se borne à en citer cette très-courte phrase :

« Un golfe et dans ce golfe une île avec un port ».

Comme les auteurs se copient rarement bien eux-mêmes, M. Tauxier, sur la mise au net de son travail que nous avons sous les yeux, a oublié précisément le mot essentiel qui était ici *Bartas;* car il y a bien dans le texte original.

« ... *Kai Kolpos. En de tô kolpo*, *Bartas nèsos kai limèn* (1) ».

C'est-à-dire : « ... et un golfe. Dans ce golfe, l'île de Bartas et un port. »

A la simple inspection du lambeau de phrase qu'on vient de lire, on comprend qu'il ne livre pas assez d'éléments d'appréciation au travailleur désireux de se rendre bien compte des bases essentielles d'une étude de ce genre.

Aussi, nous allons donner, in extenso, le passage de Scylax qui s'applique à la partie de notre littoral comprise entre Rusicade (Philippeville) et Siga (embouchure de la Tafna). La citation sera bien courte encore, car notre auteur est fort avare de détails.

Mais laissons-lui la parole ; après avoir nommé, entre autres localités connues, Carthage, Utique et Hippo (Diarrhytos ?), il continue ainsi son énumération maritime (2) :

« *Thapsa*, et ville et port ;
La ville de Kaukakis et un port ;
La ville de Sida ;
Le promontoire de *Iouliou*, ville et port ;
La ville d'Hebdomos et un port ;
L'île d'Akion où il y a une ville et un port ;
L'île de Psamathos, ville et port ;
Et un golfe ;
Dans ce golfe, est l'île de BARTAS avec un port ;
Khalka, ville sur le fleuve ;
La ville d'Arylôn ;
Mès, ville et port ;

(1) Les caractères grecs continuent à manquer dans les imprimeries algériennes.

(2). Il est bon d'avertir que Scylax commence son tour de la Méditerranée par le détroit de Gibraltar, d'où il suit les côtes d'Europe, pour revenir au point de départ, en longeant le littoral de l'Asie et de l'Afrique.

Siguè, ville sur un fleuve et ayant en face d'elle l'île d'Acra. »

Des treize localités nommées ci-dessus, trois seulement portent des noms connus dans la géographie africaine et peuvent, par conséquent, se placer avec certitude. Ces trois jalons, sans lesquels toute discussion sur le sujet qui nous occupe serait radicalement stérile, sont :

1° *Thapsa*. Vibius Sequester, dans son traité de *Fluviis*, place un fleuve *Thapsus* auprès de Rusicade (Philippeville), lequel paraît être le Safsaf. Cela autoriserait à supposer que Scylax a pu désigner Rusicade par le nom du fleuve voisin. Au reste, sans qu'il soit besoin de cette supposition, la phrase « Thapsa, kai polis kai limèn » sera aussi bien et même mieux rendue par « Thapsa, puis une ville et un port ». D'où on peut déduire qu'il y a trois choses distinctes, à savoir : le fleuve Thapsa, une ville, un port ; ce qui se retrouvait exactement dans la rivière Safsaf (Thapsus), la cité de Rusicade et l'établissement antique de Stora, son port naturel.

2° *Iouliou*. On reconnaît ici sans peine une variante de Iol, le plus ancien nom du lieu qui s'appelle aujourd'hui Cherchel. C'est sans doute ce Iouliou qui a donné naissance à une autre altération grecque, *Ioulia*, laquelle en se latinisant est devenue *Julia*, d'où *Julia* Cæsarea, désignation erronée, employée par quelques écrivains modernes dont nous-mêmes avons suivi le mauvais exemple pendant quelque temps.

3° *Siguè*. Cette position, le *Siga* de l'Itinéraire, etc., si bien déterminée par l'île qui est en face et par sa proximité du « Flumen Salsum », le Oued-el-Malah ou Rio Salado, qui coule un peu à l'est, limite parfaitement à l'occident, le champ de nos recherches. La limite orientale, Thapsa, quoique moins sûrement établie, l'est pourtant encore d'une façon suffisante.

D'après ces données, qui sont, il faut le remarquer, les seuls éléments de discussion que nous possédions sur la matière, le problème se pose naturellement ainsi :

« L'île de Bartas était située dans un golfe à l'*ouest* de Iol, et elle avait un port. »

Cette simple énonciation, qui ressort des entrailles même du

sujet, semble condamner la conjecture de M. Tauxier; puisque pour que celle-ci pût être vraie, il faudrait que l'île de Bartas fût à l'*Est* de Iol. Notre correspondant oppose à cette conséquence inévitable que Scylax ayant employé deux documents de nature différente pour composer son récit de circumnavigation méditerranéenne, *il a pu* commettre une transposition de localités.

En fait d'erreurs, tout est possible sans doute, mais une possibilité n'est pas une probabilité, encore moins une certitude; d'ailleurs, les conclusions d'une thèse quelconque ne doivent pas être en désaccord avec les éléments qui en font l'unique base, à moins qu'on n'apporte des preuves acceptables en faveur des rectifications qu'on croit devoir leur faire subir.

Or, dans l'espèce, les preuves de ce genre n'apparaissent nullement, ce qui laisse en face d'une supposition pure et simple.

Mais, répétera notre honorable correspondant :

« Si l'on jette les yeux sur une carte d'Afrique, on y voit que « depuis Thabraca, jusqu'à Siga, il n'y a, sur toute la côte, « qu'une seule localité qui remplisse ces conditions d'*un golfe* « *et, dans ce golfe, d'une île (Bartas) avec un port*. Or, cette « localité, c'est Alger; l'île, comme on le sait, n'a été réunie au « continent qu'au milieu du seizième siècle, par le célèbre cor- « saire Khaireddin Barberousse (1). »

Avant de combattre cette argumentation qui, on le verra tout-à-l'heure, repose sur un fait inexact, il faut donner une explication essentielle.

Quand on fait de la géographie comparée avec des matériaux antiques, et même avec certains matériaux de date plus ou moins moderne, il faut bien avoir présent à l'esprit que la science n'a pas parlé partout et toujours le langage rigoureusement exact qu'on exige d'elle aujourd'hui. Ainsi, pour rentrer dans notre sujet, les hellénistes les plus compétents reconnaissent que,

(1) La prise du pégnon d'Alger, par Kheir ed-Din, eut lieu le 21 mai 1529 et fut immédiatement suivie de la construction de la jetée, dite de l'Amirauté; celle-ci a été édifiée avec les matériaux mêmes du château espagnol qui fut alors démoli, sauf la base du donjon, laquelle subsiste encore et sert de piédestal à la tour du phare.

chez les Grecs, le mot *Nèsos*, *île*, est souvent employé dans le sens de *presqu'île*, par une confusion qui se retrouve dans les auteurs Arabes, pour lesquels l'espèce de *presqu'île* que forme la saillie septentrionale de l'Afrique est l'*île* du Magreb.

Ceci doit mettre en garde contre la grande quantité d'îles que Scylax signale sur notre littoral, et dont quelques-unes peuvent bien être des presqu'îles ou caps, sinon de simples îlots.

Il en est de même des *limèn* ou ports. Les anciens ont donné ce nom à des criques insignifiantes ou à des rades foraines, que nos marins fuiraient en cas de mauvais temps, bien loin d'y chercher un refuge.

Mais quand on tirait ses navires sur le sable des plages, comme faisaient l'astucieux Ulysses, le pieux Enée et comme l'ont pratiqué ici bien longtemps après eux les corsaires algériens, devant la Salpêtrière, à Matifou, etc., c'est qu'on n'a pas de grandes exigences maritimes. Pour de pareils navigateurs, le nombre des ports était beaucoup plus considérable que pour les nôtres. Il faut donc tenir soigneusement compte de cette différence de point de vue.

Il ne faut cependant pas aller ici aussi loin que notre honorable correspondant, qui appelle le mouillage antique d'Alger « un des ports les plus sûrs de la côte », lorsque ce port n'existe véritablement que depuis Kheir ed-Din qui l'a créé artificiellement, ainsi que M. Tauxier l'a constaté lui-même un peu auparavant.

Mais, sans pousser plus loin ce développement d'une thèse dont ce qui précède suffit à l'édification du lecteur, nous arrivons à un fait, qui nous semble concluant contre ce que dit M. Tauxier, qu'Alger est la seule localité maritime, entre Thabraca [frontière de Tunis] et Siga [embouchure de la Tafna], — qui offre la condition exigée d'un golfe, dans lequel serait une île avec un port. »

Il suffit de parcourir la carte des côtes de l'Algérie, par le commandant Bérard, pour reconnaître l'inexactitude de cette assertion.

Et l'île de *Mansouria*, par exemple, au fond du golfe de Bougie, auprès du Municipe de *Choba* (Ziama), avec les restes d'un

établissement antique pourvu d'un assez bon mouillage, est-ce qu'elle ne répond pas suffisamment aux exigences du problème?

Ecoutez là-dessus une autorité fort compétente, l'auteur déjà cité, celui à qui l'on doit la description nautique des côtes de l'Algérie; voici ce qu'il dit à la page 109 de son volume :

« En continuant à suivre la côte [dans la direction de l'Est], on arrive à l'île de *Mansouria*, située très-près de terre, de manière à offrir un bon abri pour les navires ordinaires du commerce. Nous y avons vu un brick tunisien qui prenait un chargement de blé; ce port est d'une fort petite étendue, mais il y a fond pour de grands bâtiments ; on s'y amarre contre l'île. Celle-ci est peu élevée; elle est reconnaissable à un petit mamelon conique arrondi qui occupe sa partie Est, tandis qu'elle est très-basse et rocailleuse, à l'extrémité opposée, où elle communique à la terre ferme par une chaîne de roches à fleur d'eau, ou hors de l'eau. »

Si nous avons parlé de Mansouria, bien qu'il ne soit pas à l'ouest de Iol Césarée, comme il le faudrait pour rester dans les conditions du problème, c'est parce que nous n'avons pas vu d'inconvénient à nous placer un moment sur le terrain choisi par M. Tauxier, lorsqu'il suppose une transposition de localités commise par son auteur. Mais, rentrant dans le sentier de la logique, nous trouvons à l'*ouest* de Iol-Cherchel, — c'est-à-dire, dans les conditions mêmes du programme, — l'île Colombi, située entre Ténès et l'embouchure du Chélif et que le commandant Bérard, décrit ainsi (p. 161):

« L'île Colombi, ou Palombas, est un rocher d'une petite étendue, de 26 mètres de hauteur, éloigné de la côte de moins d'un demi-mille. On lui a donné ce nom à cause de la grande quantité de pigeons qui viennent l'habiter; nous y en avons vu beaucoup en effet; les bâtiments d'un tonnage assez fort peuvent passer entre cette île et la terre, puisqu'il y a un fond de quatre à cinq brasses. Après l'île Colombi, la côte se courbe vers le Sud-Ouest, formant une *rentrée* peu profonde, mais d'une grande longueur et bordée d'une *belle plage*. Sur celle-ci sont distribuées quelques roches noires qui forment autant de *petits ports*, où les sandales viennent se mettre à l'abri. Il y avait autrefois un grand commerce sur cette partie de la Régence; on y vient prendre encore du blé et de la cire. »

Nous pensons, d'après ce qui précède, que M. le colonel Lapie a été inspiré par ces considérations quand il a placé, dans sa carte de l'Afrique romaine, l'île de *Bartas* sur le littoral du Dahra, un peu à l'ouest d'Arsenaria (Bal), entre Ténès et l'embouchure du Chélif, à un tiers de la distance totale en partant de cette dernière ville.

Mannert, si l'on s'en rapporte à son traducteur, ne propose aucune synonymie pour *Bartas* ; et, plus récemment, M. de Champlouis l'omet sur sa carte de l'occupation romaine, omission qui se concoit en présence d'un texte aussi peu explicite que celui de Scylax.

Nous imiterons jusqu'à un certain point cette circonspection, en restant dans les limites de la discussion négative: nous bornant donc à démontrer que la solution proposée par M. Tauxier, si elle est vraie au fond, ne paraît pas acceptable dans les termes où elle se pose, nous n'essaierons pas d'en proposer une à notre tour par les motifs exprimés plus haut.

Rappelons avant de terminer cette trop longue note que, jusqu'ici le seul nom ancien connu de l'*île* d'Alger, c'est celui de *Stofla*, déjà cité et dont nous devons la connaissance à Bekri, nom que les indigènes ont tout-à-fait oublié, pour ne conserver, et cela seulement dans leurs chants vulgaires, celui de Djezaer *beni Mezaranna*.

Enfin, n'oublions pas de faire observer que le pégnon d'Alger n'a été occupé par les Espagnols que de 1510 à 1529, c'est-à-dire pendant *dix-neuf ans*, et non *quarante* comme il est dit ci-dessus, à la page 428.

A. B.

L'ODYSSÉE

OU DIVERSITÉ D'AVENTURES, RENCONTRES ET VOYAGES EN EUROPE, ASIE ET AFRIQUE,

divisée en quatre parties;

par le sieur DU CHASTELET DES BOYS.

(Voir les nos 56, 58, 62 et 67.)

XIIe RENCONTRE.

De la situation, commerce et voyage des Açores. Retour de Béran Odobassy en Alger.

Les Açores furent ainsi baptisées par les oiseaux qui parurent aux Portugais, dans leur première découverte, qu'en leur langue appellent les autours *Açores*, dont les camps volants furent si nombreux dans les commencemens, qu'ils pouvaient cheminer dans ces îlettes a l'ombre des ailes de tels oiseaux; elles en sont néanmoins à présent aussi depeuplées depuis les habitations fré-quentes des Portugais, que de nos temps l'Angleterre des loups, soit que la chasse ait entièrement exterminé la race de ces qua-drupèdes et volatiles dans lesdites îles, soit qu'il se fasse des anéan-tissements et des productions chroniques de toutes sortes de choses.

C'est ce que j'appris de l'un des marchands Lubeckains de la flûte prise par Joseph Rays, sur laquelle ayant laissé l'odobassy, mon patron, pour sa conduite, il nous laissa l'accès et l'entretien avec les nouveaux esclaves dont il avait fait passer une partie sur son bord, crainte de remuement, et surprise; les autres ayant resté. Après que les premières douleurs de la liberté perdue furent diminuées, nous nous informâmes plus curieusemant de la situation, et autres particularités des îles [Il y en a *neuf*], savoir la Terçère, Saint Michel, Sainte Marie, Saint Georges, la Gracieuse, Fayal et Pico, sous un même gouvernement. Corves (Corvo) et Florès ne sont pas comprises sous le nom d'Açores, et néanmoins elle en reconnaissent le gouverneur.

Angra, capitale de la Tercère, d'où était débarquée la malheu-reuse et infortunée flûte sur laquelle nous étions par emprunt de mer, et non de territoire, est le port principal, et fait par un recourbement en mer, un môle qui sert de port.

Deux échauguettes placées sur les montagnes appelées Brescil, qui paraissent détachées et séparées de l'île, font savoir, par les sentinelles perpétuelles, l'approche et le nombre des navires, tant d'occident que du midi, la trompette et le drapeau faisant le reste du discernement des navires des Indes, de la Guinée, du cap Vert, ou de Portugal, ou autres endroits d'Orient et du Nord.

Les misères communes des anciens esclaves, du nombre desquels j'étais, et des modernes, tels qu'étaient les infortunés matelots revenant des Açores, se dissipèrent par les relations merveilleuses : l'odobassy, mon patron, me commanda de l'instruire de la nation et faculté de ceux du bord à lui relaissé par Joseph Rays; je fis tout mon possible de satisfaire à mon devoir d'esclave, mais pourtant sans prévariquer à la charité chrétienne, et sans préjudicier aux intérêts de nos nouveaux confrères de destin, que je lui rapportai et assurai être la plupart matelots, sans espérance de rançon et sans autre domicile que leur maison de bois, dont on les chassait à perpétuité. Beran ajouta foi au rapport que je lui en fis, laissa les uns et les autres en repos durant la route; nous faisions cependant les mêmes démarches que Joseph Rays, qui, assez content de sa galime (1), cherchait à toutes voiles la volte (2) d'Alger; les vents, secondant son dessein le long de la mer Atlantique, le portèrent bientôt à l'entrée du détroit, qu'ayant passé ensemble sans autre rencontre que de petites barques de pêcheurs, qui se recoignèrent incontinant dans les ports: nous nous trouvâmes à portée de paroles dans l'embouchure qui fait la communication de l'Océan à la Méditerranée. Un vent propice ne fut pas longtemps sans tirer Joseph Rays du canal qui sépare l'Europe de l'Afrique; et, bien que ces deux entrées soient ordinairement investies de galères ou de navires de guerre, nous continuâmes chemin sans aventure, dont notre Amiral n'étant pas fort content, il donna la chasse forte et ferme à deux brigantins de Malaga, qu'il aperçut : qui se sentant reconnus regagnèrent la côte en assez bon ordre, et sans contenance de peur.

---

(1) La galime, corruption du mot arabe *El-r'enaïm*, les prises.

(2) Hispanisme. C'est une francisation du mot espagnol *vuelta*, qui signifie *retour*. — *N. de la R*

Cependant, Alger se découvre à nos yeux, *le vingt-cinquième de février de l'an mil six cent quarante-trois :* Joseph Rays, n'oublia rien de ce qui pouvait contribuer à son entrée triomphante ; les pavillons de la flûte conquise renversés, les banderoles, les flammes et pavesades (1) négligemment abandonnées, et la musique des trompettes, et artillerie de son bord, persuadèrent à ses amis et intéressés, attendant sur le rivage, l'importance de la prise, consistant en pastel, sucre et réaux d'Espagne, ainsi que je vous ai ci-devant désigné. Après les cérémonies ordinaires, les marchandises furent portées et déposées dans certains magasins près de la Marine, à la réserve des réaux d'Espagne, qui furent chargés sur les épaules de quelques mores, et conduits et escortés ensemble de Joseph Rays et des esclaves modernes : je le suivis incessamment jusque dans la cour du palais du Bassa, où il nous commanda de rester en attendant son retour. Le Bassa, déjà informé par le bruit commun de sa valeur et conduite, l'attendait avec empressement ; Beran Odobassy, avec le reste de l'équipage du navire flamand, le joignit aussitôt, et m'ayant aperçu avec les autres esclaves, non encore exposés ni agréés par le Bassa, il me commanda comme ci-devant de m'informer exactement, durant que lui et Joseph Rays seraient reçus à l'audience et baisemain dudit Bassa, — des facultés, pays et âges des esclaves que l'on lui amenait.

La cérémonie du baisemain finie, ils s'en reviennent tous les deux fort satisfaits en apparence ; Joseph Rays s'en retourne chez lui, et Beran Odobassy à sa casserie, suivi de moi seulement.

XIIIe RENCONTRE.

Aventure malheureuse d'un Augustin Espagnol durant l'esclavage du voyageur chez Beran Odobassy.

Deux jours après notre retour en Alger, la nouvelle de l'inconstance de Mustapha surprit toutes les brigades de la casserie verte (ainsi s'appelait la caserne dont Beran, mon patron, était

(1) *Les pavesades* étaient des toiles que l'on tendait le long d'un navire pour en cacher les mouvements.

odobassy ou brigadier), qui de *Papasse* (1) ou religieux chrétien, s'étant depuis six mois fait musulman après avoir abjuré sa foi, délaissé son habit, et fait banqueroute à sa patrie, par les cérémonies ordinaires, s'était ensuite repenti de son infidélité par des protestations contraires, faites en présence du Bassa, accompagnées d'un foulement aux piés de son turban et doliman. Mais afin de particulariser son infortune, que l'on peut qualifier de martyre, il faut prendre de plus haut l'origine de ses disgrâces.

Il était religieux de l'ordre de Saint-Augustin, originaire de Gandie, petite ville du royaume de Valence en Espagne, d'où passant en qualité de missionnaire aux îles du cap Vert, il fut pris par les corsaires, conduit en Alger, et acheté sur espérance de gros rachat par Haly Picheny (Ali Bitchenin), général des galères. Sa prise fit bruit en Espagne, et remplit les troncs des églises les plus fameuses. Son libertinage ne fit pas moins d'éclat en Barbarie, et obligea les pères de la Merci de procurer sa liberté. En effet, ayant assemblé bonne somme de deniers des aumônes publiques, ils se disposaient à passer de Ceuta en Alger, à dessein de racheter ce religieux, et ensuite le remettre entre les mains de ses supérieurs ; dont ayant eu avis, et craignant qu'ils ne se comportassent plutôt en officiers d'inquisition, qu'en pères de la rédemption, s'en alla trouver le Bassa, devant lequel ayant, avec les cérémonies ordinaires, détesté sa première et véritable religion, il protesta la Mahométane. Cette abjuration inespérée mit en crédit dans toutes les villes de Mauritanie les Marabouts, derviches et autres solitaires, de la créance mahométane ; et Mustapha (ainsi s'appelait le nouveau perverti), vivait assez content, du moins en apparence, quand Dieu, par une grâce particulière, réveilla son âme d'une léthargie mortelle, par le moyen des syndérèses (2), qui le nécessitèrent sans violence de s'en retourner devant le Bassa, et se dédire de ce que la crainte

(1) Mot de la langue franque, par lequel les barbaresques désignent tout européen revêtu d'un caractère religieux. Un évêque se dit *papasse el-Kebir*. — *N. de la R.*

(2) Ce terme théologique s'applique à l'état de contrition, de déchirement où l'âme se trouve quand, faisant un retour sur elle même, elle compare ce qu'elle est à ce qu'elle devrait être. — *N. de la R.*

d'un in pace, ou d'une prison perpétuelle dans son monastère, avait extorqué de lui.

Le Bassa d'Alger, homme d'âge, d'expérience et de cautèle, s'imaginant que le peu d'appointements, ou le reculement d'emploi eût ralenti la ferveur de Mustapha dans sa nouvelle profession de foi, renouvela ses promesses avec assurance d'exécution présente par le rehaussement de sa solde, de quatre réales (1) par lune (les Turcs comptant leurs mois par le cours de cet astre), et la place de sous alcaide dans la garnison et forteresse de Gigery (Gigeli), ou bien de Bugge (Bougie). Les offres avantageuses du Bassa eussent ébranlé la fermeté de Mustapha, si son dessein n'eût eu que de l'inconstance pour guide, ou la recherche des commodités temporelles pour objet; mais ayant de même force rebuté les caresses et les menaces du Bassa, il fit voir que la grâce divine est souvent auxiliaire, et que si elle nous abandonne pour un temps, elle n'endurcit pas toujours le cœur dans son délaissement.

Issouf, ainsi s'appelait le Bassa ou Vice-Roi d'Alger, ne désespérant pas de réduire dans sa première créance l'inconstant Mustapha, ne le condamna pas sur-le-champ, mais crut gagner en temporisant ce que l'on croyait parmi les chrétiens par lui perdu. La considération politique et religieuse fit donner trois jours entiers de délibération à l'infortuné Dominique ou Mustapha; pendant lesquels les dervis, marabouts, santons et chérifs, ne cessèrent d'assiéger son esprit, qu'ayant trouvé inébranlable dans sa première religion, ils le déférèrent au Divan, commandant avec instance sa comdamnation, par un supplice que mérite un perfide, et un relaps, tel que l'impie Dominique, indigne de porter le turban et le nom de Mustapha.

Les trois jours de délai accordés par Issouf au père Dominique écoulés, le divan s'assemble, et sur la requête verbale des plus zélés de la religion mahométane, témoins de sa persévérance, il est condamné au feu, supplice ordinaire de ceux qui reçoivent la circoncision sans douleur, mais pourtant avec repentir ensuite. L'arrêt du divan prononcé, et la terreur en étant publique, le

(1) Le réal-boudjou, monnaie d'argent de 1,80 c., soit pour les quatre 7,20.

Bassa voulut, et secrètement pria du retardement de l'exécution seulement au lendemain, s'imaginant que la nuit par ses horreurs ordinaires lui représenterait les flammes et les tourments de ce monde bien plus douloureux que les feux et les châtiments éternels.

La place du faubourg Babason (1) fut destinée et choisie pour le lieu de la cruelle cérémonie et le Mesuar (2) ou bourreau, qui pourtant n'est pas infâme chez eux comme chez nous, donne ordre que le bois y fût porté, et les esclaves trouvés sur le chemin nécessités à ce

Triste Ministerium.

Mon mauvais destin voulut que je fusse du nombre, et contraint de porter trois fagots, et les autres rencontrés de même, entre lesquels furent deux Anglais et un Portugais; quatorze à quinze fagots de grosseur ordinaire ayant donc été portés et mis en rond n'attendant plus que le feu et la personne du père Dominique, Augustin, qui, devant qu'être mené au lieu du supplice, fut encore averti par l'ordre du Bassa, et par les soins des chérifs, marabouts, derviches, santons et autres martyrs (3) de Mahomet, de l'apprêt susmentionné, et de sa mort inévitable, si dans ce moment il ne désavouait publiquement le mépris que depuis trois jours il avait fait du turban et du doliman. Mais leur sommation impie et réitérée ne fit que confirmer Dominique dans l'abjuration de son abjuration, et lui faire détester les ridiculités sacriléges de l'Alcoran. Incontinent après, les officiers du Mesuar l'empoignèrent et garottèrent; et après l'avoir dépouillé et attaché à une échelle, lui appliquèrent autour du col, des bras et des jambes, des saucissons de soufre et de poudre mêlés, le détachèrent ensuite et le menèrent au lieu désigné du supplice, parmi les malédictions et impropères de la canaille more et turquesque.

A peine était-il arrivé, qu'un des fameux marabouts, dont l'hermitage (dans lequel j'avais été) est sur la marine, du côté de Bablouët, s'approcha de lui, tendant la main et le conjurant

(1) Bab-Azzoun.
(2) Mezouar, espèce de roi des Ribauds.
(3) *Solitaires*, sans doute, comme à la page 439. — *N. de la R.*

de n'exposer pas ainsi son corps et son âme à des supplices, qui, durant le peu qu'il avait à vivre, et après sa mort, lui seraient éternellement insurportables. Le père Dominique bouchant les oreilles aux enchantemens et blasphèmes de cet imposteur, et en proférant les noms de Jésus et de Marie, ne fit que lever les yeux au ciel, et continuer, en nous regardant, ses saintes aspirations. Le marabout l'abandonna au Mesuar, qui commanda à ses officiers de l'attacher à un poteau dressé au milieu du bûcher, où le feu étant mis, la plupart des Mores coururent aux pierres, pendant que la fumée dérobait à nos yeux la vue du père Dominique, qui souffrit en peu de temps trois sortes de martyre, étant brûlé, étouffé et lapidé. C'est la fin de cet heureux infortuné, dont quelques parties du corps furent ramassées par ses camarades. J'en portai la main à un père Carme, missionnaire, qui avait été pris s'en allant de Gênes à Maillorque, et auquel j'avais eu recours pour la direction de ma conscience.

XIV[e] RENCONTRE.

Expédition en terre ferme de l'Afrique, par Beran Odobassy, au service duquel était le voyageur.

Beran n'était pas encore défatigué de la mer, quand il reçut ordre d'Issouf Bassa de prendre quelques autres officiers de la milice d'Alger, et s'en aller sur les frontières du royaume, pour faire sortir payement des Arabes tributaires, du côté de Tremessen (1); qui se voyant appuyés par les factions des checs (2) où seigneurs voisins, ne payaient la lisme (Lezma) ou contribution que par contrainte.

Les Arabes vagabonds ou alarbes, n'ont autre élection de domicile que les camps-volants, dont les barraques ou leurs familles composent les douars ou hordes, à la façon des anciens Scythes ou nomades. Beran, mon patron, étant donc d'odobassy devenu intendant, accompagné de ses fusiliers ou mousquetaires dont j'étais, se mit en campagne, après avoir fait revue de ses

(1) Tlemçen.

(2) Les Cheikhs.

troupes dans la place de Babason (1), qui se trouvèrent monter à trois cents hommes sans les esclaves. La montre ainsi faite, et la paye reçue, chacun s'en retourna dans la casserie ou caserne, avec ordre de se tenir prêt au lendemain.

Le soleil ne faisait que dorer les extrémités contiguës de l'un et l'autre horizon, quand nous nous trouvâmes assemblés dans la place d'armes et au rendez-vous. Les chameaux, chargés de tentes et autres équipages de cuisine et munitions, partent les premiers, conduits par les esclaves et Mores destinés au service des cuisiniers, qu'ils suivent avec des acclamations de Corybantes. Quelques heures après, les fifres, les attabales et les tambours, ensuite des ordres de Beran, donnèrent le signal du départ. Ce ne furent durant deux à trois lieues que tripudiements (2), chansons barbares, cris inconnus et hurlements avec gesticulations épouvantables. La fin de la course du soleil ayant amené le soir, les tentes et la cuisine se trouvèrent préparées aux portes de Tegdemel (3) où quelques rafraîchissements furent fournis outre et pardessus les sommes auxquelles la ville et ses donarys (4) circumvoisins étaient contribuables. Les gratifications particulières faites à l'odobassy, et à ses confidens, le firent incontinent décamper et gagner avec grandes journées et peines Almedine (5) dans laquelle les soldats de Beran se comportèrent avec autant d'atrocités, que faisaient ci-devant nos sergens ou commis des partisans en France. Ce fut encore pis à Macara (6), mais non sans avoir trouvé devant à qui parler. Trois des plus nombreux douars circonvoisins de la ville s'étant réunis pour la défense commune, la mousqueterie de Beran les rompit à la longue, n'étant armés que de flèches ou zasegayes. Il y avait de la pitié à

(1) Celle qui, considérablement agrandie, se trouve devant le théâtre. — *N. de la R.*

(2) Du latin *tripudium*, danse religieuse, trépignement de joie. — *N. de la R.*

(3) Takdemt, dans la province d'Oran. Du Chastelet tient peu compte, comme on le voit, des journées mises à parcourir la distance entre Alger et Takdemt.

(4) Douars.

(5) On trouve sur la carte de l'Etat-major la Koubba de Hamedin à 12 kilom. N. E. de Maskara.

(6) Maskara.

voir fuir ces pauvres malheureux demi-nus dans le désert ou à Macara, ville la plus proche du douar principal, auquel commandait un arabe nommé Abd-Allah, qui enfin, s'étant rendu après une grande résistance, et après deux jours de prison, et de mille indignités souffertes, paya tant pour lui que pour ses camarades, la lisme ou le tribut ordinaire en chevaux, plumes de héron et corail, son argent n'étant presque pas suffisant de payer les frais de l'attaque de Beran, dans laquelle il avait perdu cinq de ses soldats, et Abdalah quarante à cinquante Arabes. Outre une si grande exaction, les chefs de brigades en firent, en particulier, sous différents noms et sujets; en sorte que les malheureux campagnards et les infortunés citadins de Macara, se trouvaient, nonobstant leur efforts, réduits à l'impossibilité de s'acquitter, et éprouvèrent une persécution semblable à celle des partisans des dernières années; qui, sous prétexte de recouvrement de quelques deniers par eux avancés pour les nécessités de l'Etat, ont amassé des montagnes d'or et des arènes de pierreries. La majesté divine et humaine y apportera l'ordre avec le temps, sans plus souffrir les implicances malheureuses, qui engendrent l'incommode par l'aisé, la disette par la subsistance, la diminution par les crues, l'entier anéantissement par les tailles, l'esclavage par l'affranchissement, et le forcé par le gratuit. Ce ne serait jamais fait, à qui rapporterait ici les termes de la rapacité financière, et les exorcismes de la démonomanie partisane, qui nécessitaient il n'y a pas longtemps les hécatombes innocentes de nos bœufs, et les troupeaux obéissants de nos moutons, d'aller au sacrifice, être ensuite livrés entre les mains d'un cruel adjudicataire et changer leur premier maître, qui n'avait commis autre crime que d'avoir donné quelques coups de pic et de tranche à une petite pièce de terre plus stérile que noble...

Mes lamentations et ma ferveur m'ont seulement retardé de vous entretenir du campement de Beran près d'un petit château à demi-ruiné (1), dont je ne me souviens plus du nom, distant d'une petite demi-journée de Macara. Ce sera dans la rencontre suivante.

(1) *Benian*, au sud de Maskara ?

XVe RENCONTRE.

Campement fait par Beran près d'un vieux château en Afrique, près de Macara.

Je ne m'étonne plus si le bonjour des Africains se demandait par ces mots Quid fert Africa novi, n'y ayant point de partie du monde si remplie de choses extraordinaires et nouvelles que celle-là, vous protestant que dans le peu de temps que nous restâmes devant un château distant de demie journée de Mascara, les autruches, les singes et les tortues nous parurent autant de prodiges de nature. Les singes, principalement, que nous pouvons appeler les Mestifs (1) de l'humanité et de l'animalité, tant pour la ressemblance, que pour la ruse, descendant à tous moments en grand nombre des montagnes de Bugie (2), et se présentant incessamment à nos yeux. Les soldats et les esclaves en prirent quelques-uns, dont il est de deux sortes : la première est celle que l'on appelle guenons, qui sont gros, plus pesants, et chargés d'une longue queue. La seconde est de celle que l'on nomme monines, plus petits, adroits et agiles, qui sautent d'arbre en arbre, et dont les femelles portent les petits sur les épaules, ainsi que je vis à loisir à une lieue proche les masures du château où nous étions postés, évitant d'une vitesse incroyable le danger d'être prises, au signal que l'un d'eux, posé en sentinelle, donne par un cri qui avertit les autres, quand principalement ils s'attroupent dans les blés, un peu devant la moisson, à laquelle ils font un tort notable, non-seulement par la pâture qu'ils y prennent, mais encore par le dégât qu'ils font. J'en ai vu en Alger, durant mon esclavage et depuis mon retour en Amsterdam, Marseille et Venise, de ceux de cette nature, qui faisaient des tours de passe-passe merveilleux, dansaient à la cadence, se battaient au fleuret, et exécutaient d'une obéissance aveugle les commandemens différens et difficiles de leurs maîtres.

Les autruches ne nous parurent pas si communes, bien

(1) Métis (?)

(2) Nous voici loin de Mascara ! — La rédaction fait observer qu'ici il faut peut-être lire *Bordjia*.

qu'elles marchent de compagnie; à la chasse desquelles allèrent quelques jeunes aventuriers du camp de Beran. Quand elles sont jeunes et sans plumage, elles sont bien plus difficiles à prendre que quand elles sont vieilles et emplumées, ne pouvant s'envoler bien haut ni loin : au lieu que les jeunes fuyent avec une agilité qui fait le prix des chevaux qui les ont attrapées ou devancées, à la course. Nos chasseurs, par quelques autres ruses que la course du cheval, prirent quelques autres choses, que les cuisiniers accommodèrent à leurs modes et sauces. J'y goûtai, et trouvai la chair noire, gluante et de mauvais goût.

Plus avant, sur la volte (retour) et assez près du désert d'Angad, les troupes plus avancées firent rencontre de lions qu'ils laissèrent en patience sans oser les effarer et courir après. Mais comme nous fûmes parvenus à mi-chemin de Macara et d'Alger, nous trouvâmes des tortues d'une si monstrueuse grosseur à proportion de celles qui se trouvent en Europe, que l'on eût pu les prendre pour de petites maisons roulantes. Ayant ensuite passé un ruisseau assez étroit, mais profond et guéable, nous en vîmes encore de plus grandes. Ce qui ne me fait pas rejeter tout-à-fait le conte qu'en fait Léon l'Africain, quand il assure, sur la relation d'autrui, que dans les contrées solitaires de l'Afrique certain voyageur lassé du chemin, ne pouvant avancer tant à cause de la lassitude que de la survenue de la nuit, pensant se mettre à couvert des bêtes sauvages, et de reposer sur une pierre d'une extraordinaire grandeur, s'y endormit à peu à peu sans se réveiller, et se trouva le lendemain transporté à deux grandes lieues de là sur une monstrueuse tortue, qu'il reconnut n'être pas pierre par le moyen de son mouvement, de sa tête hideuse et de ses pieds s'avançant pour cheminer hors de l'écaille.

J'aperçus encore quantité d'autres animaux, tant quadrupèdes que volatiles, inconnus en Europe, comme aussi force arbres et plantes. Il faisait fort chaud dans la plaine sur le haut du jour, quoique nous fussions sur la fin de février, aux pieds des montagnes; mais au point du jour il faisait assez frais, et tout-à-fait froid dans la nuit.

Nous ne manquâmes point de rafraîchissements pendant que

nous approchâmes des douars d'Arabes, qui ne laissèrent pas manquer le camp de Beran de laitages, dattes, figues et moutons; qui regagnant sans traverse la route d'Alger, se vit sur le point de tourner à la droite pour fondre sur les Arabes du Roi de Couque (1), à cause du refus de la contribution. Ce roitelet barbare se disant descendre des derniers rois mores d'Alger (2) dépossédés par Barberousse, se tient toujours armé, commandant en souverain à quatre ou cinq douars des Arabes, qui font ordinairement résidence dans les montagnes et pays de Couque. Mais soit que Beran ne se sentît pas assez fort, ou que ses soldats commençassent à se fatiguer, le conseil fut traversé, et le dessein du retour confirmé et exécuté dans trois jours.

Les premières pointes des plus hautes mosquées d'Alger se rendirent visibles à nos troupes le premier jour de mars 1643, sur les huit heures du matin. Pendant qu'elles s'avançaient le long de la Marine, qui était le chemin qu'elles avaient pris dès le jour de devant, comme plus facile, sûr et agréable, les Mores criaient la Sala de Midi sur le haut desdites mosquées, et certifiaient la ville de l'heure, de même que nos horloges publiques nous l'apprennent en Europe. Notre camp ayant été par eux pareillement découvert et reconnu peu à peu en approchant, pour celui de Beran, ils en avertirent les premiers qui approchèrent à la descente, qui ayant fait part de la nouvelle encore à d'autres, la rendirent publique : ce qui fit qu'un bon nombre de différentes personnes vint au devant de notre camp volant avec des vases d'eau de fontaine, des pipes et du tabac, cherchant les amis pour les féliciter du retour et savoir des merveilles de l'expédition de Beran; nous arrivâmes ainsi dans la ville au bruit confus de la populace, reçus à la porte des officiers du Divan et du Bassa, qui nous escortèrent jusque dans son palais avec les fanfares des trompettes et la musique des tambours et des attabales.

---

(1) Kouko, dans la Kabilie. Ses anciens cheikhs prenaient le titre de Sultan.

(2) Le dernier cheikh d'Alger, dépossédé par Baba Aroudj, en 1515, s'appelait Selim-et-Teumi.

XVIe RENCONTRE.

Négociation pour la liberté du voyageur, et séjour dans la maison de Car-Ibrahim.

Les intrigues diversifiées de mes voyages sur mer et sur terre ne me donnèrent point tant de distraction, que je ne pensasse incessamment aux expédients du recouvrement de la liberté, dont les charmes aussi bien que ceux de la santé se goûtent avec plus de douceur après leur perte; je crus que l'un des plus prompts et faciles moyens m'en pouvait être procuré par l'entrevue et conférence de mes camarades d'esclavage. Ainsi, je fis tant, que deux jours après notre arrivée, et le vendredi prochain, férié chez les Turcs, de même que le samedi chez les Juifs, et le dimanche chez les Chrétiens, je rencontrai par un hasard prétexté dans le bagne d'Ali-Picheny (c'est la conciergerie des esclaves du général des galères), le sieur L'Anier Levallois, dont je vous ai parlé ci-dessus, qui vendait sur un petit bureau proche de la grande porte et entrée de la principale chambre, du tabac et de l'eau-de-vie. Après les bienvenues et civilités ordinaires en tels cas, j'appris de lui, que le sieur de Cahaignes d'Escures, l'un de nos confrères d'aventure, s'était taillé avec Car-Ibrahim (1) son patron (c'est-à-dire, dans la façon du pays, accommodé pour le prix de sa rançon), à douze cents écus. Ayant oui dire de plus, que ledit sieur de Cahaignes d'Escures cherchait quelque autre compatriote resséant, dans lequel il pût à bon droit se fier, et l'envoyer en Provence chez Monsieur l'Archevêque d'Aix, son parent, ami et protecteur, afin de solliciter au plus tôt la rançon de lui, et de celui qu'il députerait, l'avis d'une proposition si avantageuse me fit enquerir sans relâche des autres esclaves français de la demeure du sieur de Cahaignes d'Escures; qu'ayant enfin découverte, je ne manquai pas de lui faire offre de mes petites assiduités: qui s'étant ouvert avec franchise, m'informa sincèrement de ses facultés, et que bien qu'il eût traité avec Car-Ibrahim de sa liberté pour le prix de douze cents écus, que néanmoins il en pouvait porter la perte

(1) *Kara-Ibrahim*, Ibrahim-le-Noir, en turc.

sans beaucoup de ressentiment ni altération notable dans sa fortune, et qu'il appréhendait seulement la difficulté de la négociation par le peu de commerce de la ville de Rouen, lieu de sa naissance, aux côtes de l'Afrique Méditerranée, quoiqu'il ne désespérât pas, par le moyen de Monsieur l'Archevêque d'Aix, faire connaître au plus tôt sa détresse à ses parents, dont il espérait tirer le secours et le remède nécessaire.

L'incertitude de mon destin particulier était bien plus grande, n'ayant pour tout espoir de liberté que le hazard, qui ne fait pas toujours des événements extraordinaires en faveur de celui qui espère. Le sieur de Cahaignes était à la vérité plus impatient qu'inquiété, ne doutant point que son père et mère ne fissent le possible pour le tirer d'entre les mains des infidèles, m'ayant à cet effet témoigné une ferveur extraordinaire de se faire connaître à quelque autre esclave français, dont la rançon fût modique, de laquelle en répondant il pût puis après le dépêcher en France, afin qu'il sollicitât de concert la liberté des deux.

Ayant la même opinion de ma fermeté, qu'Attilius Régulus l'eut de sa constance, je m'offris au sieur de Cahaignes, mon confrère de malheur, de me retrouver en Alger, avec sincérité pareille à celle de cet illustre romain, quand il promit à ses camarades de prison de se rendre à Carthage.

Ensuite de mes offres, et après les serments réitérés, le sieur de Cahaignes se disait assez disposé à me traiter en Régulus, et m'envoyer en France, lui ayant néanmoins non-seulement protesté de mon prompt retour en Alger, mais encore certifié et persuadé de la modicité de ma rançon, prétendue par Beran mon patron, qui jusque alors assez satisfait de mon devoir d'esclave, ne me semblait demander autre prix que celui que je lui avais coûté en plein baptistan ou marché, ledit Beran étant d'ailleurs assez brave homme, peu intéressé, et recherchant d'être aussitôt connu des esclaves de toutes nations, que d'en être servi, n'ayant pas jusqu'alors pratiqué sur leurs rançons des profits notables. Il est vrai qu'il était homme doux et facile, et extrêmement exact dans l'éclaircissement de toutes sortes de religions qu'ils professaient et dont il s'enquérait.

Dieu d'Israël, de Rome, de Médine et du nouveau monde,

réjouissez de vos grâces et de vos lumières ceux que l'aveuglement involontaire, et non pas la dureté de cœur, rend ténébreux, et me permettez de confesser sans scandale, que Beran mon patron m'a fait voir dans ses paroles et actions plus de bonté morale et religieuse qu'aucun chrétien de l'Europe, avec lequel j'aye eu commerce depuis dix ans. La nature est libre quoique destinée; Dieu ne la voulant pas forcer, lui laisse son premier cours, et nous ne sommes malheureux dans ce monde et dans l'autre, que parceque nous le voulons être et le croyons.

Les obligations que j'ai à Beran, mon patron (subordonées à celles que j'ai à Dieu), qui en sa considération ne voulut point tirer à conséquence ce qu'il pouvait espérer de moi, sont la cause de mon aspiration divine... Qui que tu sois, ami lecteur, tu sentiras diminuer insensiblement ton chagrin dès le moment que tu aimeras plus Dieu que tu ne le craindras. Si ma méditation t'ennuye, je reprends le fil de mes aventures, qui t'ennuyera ou devrait t'ennuyer davantage.

Le sieur de Cahaignes et moi cherchant les occasions les plus commodes et moins coûteuses du recouvrement de la liberté commune, il fut trouvé à propos et concerté par nous deux de disposer Beran de me vendre à Car-Ibrahim. Ce que j'espérais d'autant plus faisable, que ledit Beran, mon patron, m'ayant dès le commencement montré de la tendresse, m'avait même donné assurance de liberté, dès le moment que je lui pourrais rendre ce que je lui avais coûté. La délibération ainsi prise, je m'en retournai chez le patron, fort satisfait de l'estime dudit sieur de Cahaignes; où arrivé le soir assez tard, il ne manqua pas de me demander des nouvelles des compatriotes. A quoi satisfaisant, je lui intimai la rencontre dudit sieur de Cahaignes, qui ayant traité de sa liberté, eût bien souhaité traiter de la mienne, afin de m'envoyer expressément en son pays, solliciter près de ses parents riches et accommodés le prix de sa rançon, le priant en conséquence de contribuer aux bonnes volontés dudit sieur de Cahaignes, qui pouvait changer, à la première fois qu'il s'aboucherait avec Car-Ibrahim, qu'il connaissait fort bien, pour l'avoir vu beaucoup de fois dans le Soc, et avoir bu

avec lui du *Serbet* (1), en ayant servi à tous deux depuis quatre ou cinq jours.

Spes anxia mentem torquet.

Je me retirai aussi content, qu'inquiété et passionné de changer de maître, afin de n'en avoir plus.

XVIIe RENCONTRE.

Vente de la personne du voyageur par Beran à Car-Ibrahim.

Il est aussi difficile d'espérer avec inquiétude le bien futur, que de craindre sans résolution le mal à venir. J'éprouvai l'une et l'autre des deux extrémités, quand après m'être séparé de Beran, je me retirai sur mon estère attendant la nuit, où pensant procurer du repos à mon esprit infiniment plus fatigué que le corps, une armée de mille pensées hérissées d'un million de difficultés le vint assiéger, battant en ruine les desseins concertés du jour précédent. L'aurore ayant fait disparaître les ténèbres, sans néanmoins avoir chassé l'obscurité douteuse avec laquelle je m'étais couché, je me levai des premiers, m'apprêtai et tins assidu près de mon patron, tant afin de réchauffer sa bonté par ma complaisance, que pour tâcher de le remettre sur les premières propositions et promesses de liberté en cas d'indemnité de ma part. Il était préalable de savoir combien je lui avais coûté, dont j'étais (sans qu'il le sût) pleinement informé par le moyen d'un rénégat portugais entendant la langue, et qui était présent aux enchères, dont la dernière de soixante pièces de huit faite par lui, le rendit adjudicataire de ma personne, exposée par Fatima, ma patronne précédente : il est vrai qu'alors j'eusse pu valoir quelque chose de plus, étant en meilleure santé et équipage, que lorsque je sortis de chez ladite Fatima, mais je n'en étais pas encore là, n'étant seulement assuré que par conjecture, que Beran me laissât pour la même rançon que je lui avais coûté à Ibrahim; il faut battre le fer pendant qu'il est chaud. Je rêvai incessamment en recherchant l'occasion de l'entretenir au sujet du prix de ma rançon par lui prétendu, qui se rencontra par la

(1) *Chorbat*, espèce de sorbet. — *N. de la R.*

permission qu'il me donna de retourner voir mon compatriote (c'était le sieur de Cahaignes, dont je lui avais parlé le jour précédent), pendant qu'il serait à la Mosquée, car, après l'avoir remercié, je lui demandai si en cas que mondit compatriote continuât dans sa générosité et confiance, il me ferait la grâce de recevoir l'argent de ma rançon des mains de Car-Ibrahim son patron, qui était le seul moyen de pouvoir recouvrer ma liberté, ne pouvant y rien contribuer de mon chef n'étant qu'un soldat de fortune ainsi qu'il savait, et comme je lui avais dit.

En effet, ayant plus d'affection pour moi que de bonne opinion de mes facultés, il ne m'avait point encore parlé de me *tagliar*, ou *courtar*, c'est en langue franque, composer avec le patron, de son rachat, après quoi l'esclave est à l'ombre aussi dangereuse que celle de Lif (1) d'une certaine liberté incommode et malheureuse, qui fait que quoiqu'il ne soit pas obligé ainsi que les autres, aux moments, heures et jours commandés par les patrons, il est pourtant renfermé (sans pouvoir sortir) dans une place à qui la mer sert de fossés et ses déserts de banlieue : mais l'importance était d'en sortir, et j'eusse bien voulu être dehors. Beran, mon patron, n'en doutant point, ne me fit autre réponse, sinon qu'il me ferait bon passage, sans tirer à conséquence le profit qu'il eût pu faire par la revente de ma personne depuis l'acquit qu'il en avait fait. Sa réponse ne fit qu'augmenter ma curiosité, laquelle voulant contenter, je persistai à vouloir savoir ce qu'il prétendait de moi, en cas que Car-Ibrahim, à la prière du sieur de Cahaignes, m'achetât de lui.

Beran, d'une générosité soit semblable à celle d'Alonso Catillo, cavalier Espagnol (2), me dit, après m'avoir en quelque façon décontenancé, par un froncement de sourcils, qu'il aimait mieux me gratifier d'une véritable liberté, que de me congédier par un échange d'esclavage. Mais lui ayant fait entendre que le commerce de Car-Ibrahim n'était que pour la liberté de ses esclaves, que mon retour dans le pays pourrait accélérer, il adoucit le mouvement de ses yeux et le ton de sa voix, avec assurance

(1) Lif ou plutôt l'If, qui ombrage les tombeaux.

(2) Espèce de bourru-bienfaisant d'un roman dont le nom m'échappe.

nouvelle de me laisser aller pour soixante piastres ou pièces de cinquante-huit sols, que je lui avais coûté en premier achat ; ensemble quatre autres pour les habits, et deux encore pour l'acquit de la douane, qui font en tout soixante-six, bien qu'il en eût refusé cent qui sont trente-quatre de profit. Mon impatience s'augmenta par là d'aller retrouver le sieur de Cahaignes, et son patron Car-Ibrahim; auxquel ayant fait *récit* de la bonté du désintéressé et généreux Beran, je retournai à la même heure sur mes pas, afin de terminer affaire.

Beran la remit au lendemain, et à la première rencontre de Car-Ibrahim, avec lequel il avait coutume de prendre du tabac et du serbet dans l'une des boutiques du baptistan; où n'ayant pas manqué de se rendre sur les deux heures, Car-Ibrahim et son esclave s'y rangèrent ensuite. Après une assez courte conférence, l'on convint de ma valeur à soixante-dix pièces de huit (1), que mon nouveau patron (?) : durant lequel temps mon ancien maître devisant avec le sieur de Cahaignes et moi, nous protesta par plusieurs fois en avoir refusé d'un monique Espagnol cent pièces de huit : mais que pour faciliter ma liberté, plutôt que de se défaire de moi, il m'avait laissé pour soixante-dix à Car-Ibrahim, sur la parole par moi à lui donnée, qu'il consentirait mon départ en Chrétienté, pour solliciter la rançon de l'un de mes compatriotes, qui, comme riche et accommodé, pourrait payer pour tous les deux. Car-Ibrahim arrivant avec l'argent dans un mouchoir, le délivre à Beran, qui devant que de le recevoir me recommande encore une fois à mon patron moderne, et me donna trente aspres, qui peuvent faire près d'une demi-pièce de huit. Ainsi je fus en peu de temps ballotté par le sort, prenant congé du généreux Beran ; auquel baisant les mains en signe de remerciement, il me souhaita un heureux retour dans le pays (2).

(1) Soixante-dix pièces de huit à 54 sous, font 189 livres, — cette note rectifie celle de la Xe Rencontre. Le voyageur est alors acheté 60 pièces ou 162 livres.

(2) Il est impossible de laisser passer sans protestation la campagne que le sieur du Chastelet des Boys prétend avoir faite dans l'intérieur de l'Algérie, et dont le bulletin remplit ses XIVe et XVe rencontres.

D'abord, son maître, qui n'était qu'odobachi, c'est-à-dire tout simplement *caporal*, ne pouvait commander qu'une escouade de vingt hommes, au maximum. Le mettre à la tête d'officiers et de 300 janissaires et le faire chef d'une expédition lointaine, c'est laisser passer maladroitement le bout d'oreille d'un mensonge très-grossier.

Ensuite, une expédition dans la province d'Oran aurait été faite par le bey et les troupes de cette province, et un contingent d'Alger ne serait intervenu que dans les cas exceptionnels dont rien n'indique l'existence dans le récit de Des Boys.

Et que dire de cet itinéraire qu'il nous donne de son voyage au désert d'Angad? Il rappelle assez bien le voyage fantastique dont nous avons donné une analyse au n° 68 de cette Revue, page 85.

Si son *Tegdemel* est en effet *Tekdemt*, comme il en a assez l'air, c'étaient de mémorables marcheurs que ces janissaires qui faisaient ainsi près de 300 kilomètres pour leur première étape. Sans pousser la critique plus loin — ce qui précède étant très-suffisant pour élucider la question, — disons que le sieur du Chastelet des Boys a singulièrement usé des bénéfices du proverbe : a beau mentir qui vient de loin.

Dans cette circonstance, ainsi que dans quelques autres que le lecteur aura pu remarquer avec nous, il est évident qu'il a illustré sa propre biographie d'aventures arrivées à d'autres et qu'il n'a connues que par les récits de ses compagnons d'esclavage; si cela ne lui enlève pas tout droit à la confiance du lecteur, cela exige du moins qu'on le lise avec beaucoup de circonspection.

Pendant que nous sommes en train de rectifier faisons observer que la valeur de la *pièce* ou *piastre de huit* se trouve fixée à 2 fr. 90 c., par le rapprochement de deux passages ci-dessus, dont l'un (page 451), dit que des Boys a été acheté *soixante pièces de huit*, et l'autre (page 453), que son premier achat avait été de *soixante piastres ou pièces de cinquante-huit sols*, c'est-à-dire 201 fr., somme bien modique au premier énoncé, mais qui, en 1643, équivalait pourtant à 1,000 fr. de notre époque.

Il faut donc restituer dans le sens ci-dessus les diverses évaluations monétaires où figure la pièce ou piastre de huit.

Nous rappelons aussi qu'alors le *boudjou* représentait 3 fr. 12 c. 1/2, et non 1 fr. 80 c., comme il valait à notre arrivée dans ce pays. Les subdivisions du boudjou doivent être évaluées d'après la même observation. — *Note de la Rédaction*.

ÉPIGRAPHIE NUMIDIQUE.

D'intéressantes découvertes épigraphiques viennent d'être faites à Guelma, l'antique Kalama. Nous avons reçu à ce sujet, et simultanément, deux communications accompagnées d'estampages, que nous allons placer sous les yeux du lecteur.

1° *Lettre de M. le Commandant supérieur du cercle de Guelma.*

Guelma (15 décembre 1868).

Monsieur le Président, — dans le courant du mois de novembre dernier, M. Barbaste, propriétaire d'une ferme située sous les murs de Guelma, labourait son champ, lorsque le soc de sa charrue vint heurter un corps dur. En homme prévoyant et éclairé, il laissa là son sillon, et se mit à déblayer avec précaution le point sur lequel avait résonné son instrument. Peu d'instants après, il rencontrait une pierre posée horizontalement et sur laquelle apparaissait une inscription assez bien conservée.

Stimulé par sa découverte, M. Barbaste poursuit activement ses recherches et il met bientôt à nu une deuxième pierre avec une nouvelle inscription, puis une troisième, puis enfin toute une espèce de dallage formé de 8 à 10 pierres tumulaires, juxtaposées et rangées sur une même ligne.

C'était là une heureuse découverte, mais ce n'était pas tout : le déblaiement avait fait rencontrer des débris de colonnes, des corniches et un escalier composé de cinq marches, dont la plus élevée était formée par les pierres tumulaires dont nous venons de parler.

On se livra à une foule de conjectures et le bruit que M. Barbaste venait de découvrir des tombeaux, une nécropole, fut bientôt répandu.

Dès que je fus informé, je me rendis sur les lieux, et je crus pouvoir conclure à première vue que les pierres tumulaires découvertes par ce propriétaire ne recouvraient pas des tombeaux; qu'elles avaient été indubitablement, dans l'origine, plantées verticalement sur des tombes, d'où elles avaient été enlevées plus tard, pour être réunies et former le dallage de quelque cons-

truction grossièrement édifiée lors de l'occupation byzantine.

Néanmoins, je fis commencer des fouilles que j'eus soin de diriger par côté, au-dessous des dalles et sans en déranger aucune. Elles n'ont amené jusqu'ici d'autre résultat que de confirmer ma première opinion.

Je vous tiendrai au courant de ce qui pourra survenir, et je vous envoie en attendant :

1° Un croquis — plan et coupe verticale du dallage et de l'escalier ainsi que des décombres qui sont entre les deux.

Ce croquis, que je n'ai pas eu le temps de mettre à l'échelle, est coté, et il est accompagné d'une note explicative qui le complète. J'espère qu'en l'état, il vous sera suffisamment utile.

2° Les estampages de toutes les inscriptions découvertes.

Elles ont été faites toutes avec le même soin, et quand elles sont moins lisibles c'est que les originaux sont plus ou moins frustes.

3° L'estampage d'une inscription gravée sur une pierre trouvée en déblayant l'escalier et qui a pu faire partie de la frise du monument.

Je n'ai fait qu'annoncer les inscriptions sur le croquis planimétrique, pour en indiquer la place ; l'envoi des estampages rendant inutile une copie plus complète que je n'ai pas le loisir d'exécuter.

Agréez, Monsieur, etc.

V. Flogny.

Lieutenant-colonel du 3e régiment de spahis, commandant supérieur du cercle de Guelma.

P. S. Vous noterez que les marches de l'escalier annoncé plus haut sont irrégulières entre elles en largeur comme en hauteur et qu'elles sont sans filets ni moulures. On les a d'ailleurs raccordées sans art avec les deux murs obliques qui les flanquent, murs construits de pierres de grand appareil et qui ne forment pas des angles égaux avec la direction des marches. Ces murs semblent avoir servi de stylobate ou base à des colonnes d'un assez faible diamètre, dont les débris ont été retrouvés en déblayant les marches, colonnes qui paraissaient d'ailleurs trop faibles pour avoir pu supporter les corniches qui gisaient auprès d'elles.

Les pierres trouvées pêle-mêle entre le dessous de l'escalier et les pierres tumulaires employées en dallage proviennent probablement de l'écroulement de l'édifice.

En résumé, il y a lieu de croire qu'avec les débris d'un monument régulièrement construit et de la première époque romaine, on a réédifié — lors de l'occupation byzantine, mais vraisemblablement à l'aide de ces pierres de diverses provenances, assemblées à la hâte et tant bien que mal, — une de ces bâtisses informes, dont la deuxième occupation de ce pays (par les Grecs du Bas-Empire) a laissé de si nombreux et grossiers échantillons.

Enfin, notons, pour terminer, que les inscriptions des pierres cotées 3 et 4 sur mon croquis ont totalement disparu et, que dans le parement d'un des côtés de l'escalier, il s'est rencontré une pierre, avec bossage sur deux faces, de l'appareil dit Salomonien (1).

2° *Lettre de M. le Dr Reboud.*

Bône, 22 décembre 1868.

« Mon cher Monsieur Berbrugger, je viens de mettre à la poste à votre adresse un paquet d'estampages provenant de Guelma et recueillis par M. Barbier, commissaire de police, sur une vaste salle sépulcrale mise au jour il y a un ou deux mois. Le maître d'école de Millesimo a écrit à ce sujet à l'Académie d'Hippone, qui a dû recevoir des plans et des coupes du monument...

« La construction antique où l'on a découvert les pierres tombales à inscriptions est en un lieu compris entre la rive gauche de l'Oued Skhoun et le côté gauche de la route de Guelma à Constantine par la rive droite de la Seybouse, dans le quartier d'Aïn-Defla, à 300 m. environ de la porte de Guelma dite de Medjez-Amar, à 100 m. de l'Oued-Skhoun.

(1) Salomonien. Aucun des dictionnaires d'architecture ou lexiques que nous avons sous la main ne donne cette expression technique qui fait sans doute allusion au genre d'appareil employé dans la construction du massif de pierres de taille sur lequel reposait le temple de Salomon, massif que les fouilles intelligentes de MM. Wilson et Warren, en 1866, ont révélé au monde savant avec d'autres particularités non moins intéressantes sur la Jérusalem antique. — *Note de la Rédaction.*

« Ces pierres tombales proviennent du dallage d'une pièce où l'on arrivait par les cinq marches indiquées dans le croquis d'ensemble. Recouvraient-elle des ossements? L'auteur du plan et des estampages, M. Barbier, dit qu'on en a rencontrés sous une dalle (1).

D. Reboud.

N° 1 (2).

C'est une dalle sans épigraphe, haute de 1 m. 50 c., et large de 50 c.; lettres de 3 c.

N° 2 (3).

(a) D.M.S.
Q.MANI
LIVS
ZOBOC
PVALXXXHSE

(b) DMS
Q.MODI
VSFELIX
P.V.A.LXV
H.S.E.

(c) (Espace vide)

(d) DMS
Q.MANI
LIVS MA
XIMVS
P.V.A.XXV
H.S.E.

(e) DMS
MANILIA
HILARA
P.V.A.V.H.S.E.

---

(1) On vient de voir une affirmation du contraire dans la lettre de M. le lieutenant-colonel Flogny. Comme aucun des observateurs ne signale l'existence de sarcophages, il est à peu près certain qu'il n'y avait point là de sépultures et que les pierres tombales n'y figurent que comme matériaux. — *N. de la R.*

(2) Nous décrivons les pierres annoncées plus haut telles qu'elles sont encastrées dans le dallage en procédant de gauche à droite.

(3) Le texte de ces cinq épitaphes, après l'invocation aux dieux mânes, est ainsi conçu;
(a) Ci-gît Quintus Manilius Zoboc, qui a vécu 80 ans pieusement.
(b) Ci-gît Quintus Modius Felix, qui a vécu 65 ans pieusement.
(c) Néant.
(d) Ci-gît Quintus Manilius Maximus, qui a vécu pieusement 25 ans.
(e) Ci-gît Manilia Hilara, qui a vécu 5 ans pieusement. — *N. de la R.*

La pierre où sont inscrites ces cinq inscriptions, qui toutes s'appliquent à des membres d'une même famille, les Manilius, est haute de 1 m. 25 c. et large de 55 c. Elle se termine à sa partie supérieure par trois petits frontons arrondis juxtaposés.

Monogrammes ou lettres liées : AN à la 2e ligne de l'épitaphe (a); — MAN et MA à la 2e ligne de l'épitaphe (d).

Le c final de Zoboc, épitaphe (a), se termine inférieurement en un crochet, ce qui le fait ressembler au *sigma* des Grecs. Un exemple de cette forme exceptionnelle se trouve sur une épigraphe du Musée d'Alger remontant à plus de 1,800 ans.

N° 3.

(a) MODVS
PRIAAO
...VVIA
...NI
...XXVII

(b) MODVS CRO
TA VIXISA
NOSXIIIME
SESVI

(c) MODVS ISPE
RATVS VIXIS
ANISXIIMÉ
SES VI (1).

Dalle haute d'un mètre 50c et large de 62c, terminée à sa partie supérieure par cinq petits frontons arrondis juxtaposés. Lettres de 3c.

N° 4.

Dalle anépigraphe, mesurant 1m 85c de hauteur sur une largeur de 55c.

---

(1) On remarquera l'emploi de *vixis* pour *vixit* aux épitaphes (b, c,) ainsi que l'autre barbarisme, *meses* pour *menses*. Celui-ci est resté dans la langue espagnole où *meses* signifie mois au pluriel.

Après l'épitaphe de Modus Priaao, qui a vécu 27 ans, arrive celle de Modus Crota qui a vécu 13 ans et six mois, puis celle de Modus Isperatus qui a vécu 12 ans et six mois. — *N. de la R.*

No 5.

(a) IVLIA
BORO
CIA

(b) IVLIV
SPR
IMVS
VIX AN
LXXVI

Dalle haute de 1m 75c sur 52c. Lettres de 5 c.

Les deux inscriptions sont encadrées chacune par un filet qui se termine en cintre à leur partie supérieure. La dalle elle-même a son sommet terminé en deux frontons arrondis juxtaposés, et sous ces frontons règne une double guirlande (1).

No 6.

DMS
N BA
NIAO
......

Dalle de 1m 85c sur 55c (2). Lettres de 6 c.

No 7.

(a) Q.TRAV
SIVS
PIVSVA

XXV

(b) DMS
CORNELI
AFORTV
NATA
PIAVA
XL

(c) TRAVSI
VSSATVR
NINVSPI
VSVA
XXVI

(d) TRAVSI
AHONO
RATA
.PIAVA
XX

(1) L'épitaphe (a), où ne se lisent que les noms de Julia Borocia, probablement ceux de la femme de Julius Primus, a été faite du vivant de la titulaire; et quelque circonstance n'aura pas permis de la compléter, lorsque plus tard celle-ci mourut.

Quant à l'épitaphe (b) elle est de la simplicité la plus grande, se bornant à dire que « Julius Primus a vécu 76 ans. ». — *N. de la R.*

(2) La partie inférieure de cette épitaphe est fruste, ce qui n'est pas fort étonnant, la pierre faisant partie, comme les autres, d'un pavage que les pieds des visiteurs devaient nécessairement user à la longue. — *N. de la R.*

Dalle haute d'un mètre 90 c. sur 62 c. de large, se terminant à sa partie supérieure par cinq petits frontons arrondis juxtaposés, lettres de 5 c. (1).

N. 8.

(a) DMS
M.DOMI
TV
LXXX

(b) DMS
CAIAVAXXII

Dalle à deux frontons arrondis, haute d'un mètre 80 c. sur une largeur de 62 c. Lettres de 4 c.

L'épitaphe supérieure est dans un encadrement à filets; celle d'en bas se trouve dans un cartouche terminé latéralement en queue d'aronde (2).

No 9.

...IANAE UIX.ANN. XXXUIIII.IN PACE
...ITEM.MEMORI AE.FL.GETULIU
...OITIB'USASOLOINSTRUCXITUXOR

Pierre haute de 0 m. 46 c; large de 1 m. 75 c., avec une épaisseur de 0. 36. Les lettres ont 10 c. Elle ne faisait point partie du dallage et s'est rencontrée isolée en avant des marches de l'escalier (3). La lettre U y a la forme moderne reproduite ci-dessus.

(1) Il est dit dans ces quatre épitaphes que Quintus Trausius, Cornelia Fortunata, Trausius Saturninus et Trausia Honorata, ont vécu très-pieusement, le premier 25 ans, la seconde 40 ans, le troisième 26 ans et la dernière vingt ans. — *N. de la R.*

(2) Au dessous de l'épitaphe de Marcus Domitus qui vécut 80 ans vient celle de Caia qui en a vécu 22. — *N. de la R.*

(3) C'est ce qui explique son bon état de conservation, ainsi que celle du no suivant, recueilli dans les mêmes conditions. N'ayant pas été soumises comme les précédentes, qui sont encadrées dans le pavage d'une salle, au piétinement, sans doute plus que séculaire de nombreux allants et venants, leurs lettres sont pour ainsi dire à fleur de burin et se lisent sans nulle hésitation.

Le commencement des lignes manque.

N° 10.

† INHOCLOCO
DONATIANVS DEI
SERB·DPINPACEDXKL·
IANVARIASINDXI†

Hauteur de la pierre, 0m 30c; largeur, 0m 47c. Lettres de 3 à 5c, variant de hauteur d'une ligne à l'autre et parfois dans le même mot.

In hoc loco,
Donatianus, Dei
Serbus (pour *servus*), depositus in pace, die decem Kalendas
Januarias, indictione undecima (1).

Cette épigraphe ne se retrouve pas dans l'envoi fait par M. le Dr Reboud. Malgré ses lacunes, on y peut retrouver cette partie essentielle du texte : ... (Aemil) ianae. Vixit annis triginta novem, in pace .... item memoriae Flavii Getuli V.. . itibus a solo instruxit uxor.

Nous avons donc ici la double épitaphe d'une... Aemiliana (?) qui a vécu 39 ans et d'un Flavius Getulus qui en a vécu.... et nous apprenons que le monument funéraire élevé à leur mémoire est l'œuvre de l'épouse (de Getulus ?).

L'emploi des formules *memoriae* et *in pace* indique une sépulture chrétienne; et il est très-probable que le médaillon fruste qui coupe en deux parties la première et la seconde ligne, contenait le monogramme du Christ ou quelque autre emblème religieux.

Instrucxit est là pour *instruxit*; il eût été plus logique — sinon orthographique, — d'écrire *instrucsit*, en supposant bien entendu que *x* se prononçât alors comme aujourd'hui dans ce mot. — *N. de la R.*

(1) « Dans ce lieu,
Donatianus, serviteur de Dieu,
a été déposé en paix, le 10 des calendes
de janvier, dans la onzième indiction.

Les révolutions de l'indiction se supputaient quelquefois collectivement comme celles des Olympiades; son emploi ici, sans indication d'année, donne à penser qu'elle y est entendue de cette façon. Dans cette hypothèse, les onze indictions feraient 165 ans qui, additionnés avec 313, année où Constantin commença d'employer l'indiction, nous donne pour date l'an 478 qui toutefois ne cadre pas avec celle que la forme des lettres semble indiquer.

Bien que nos informateurs ne le notent pas, cette inscription d'une conservation parfaite ne devait pas être dans le pavage; autrement, elle n'aurait pas conservé la profondeur des lettres et la vivacité de leurs arêtes.

Cette inscription a tous les caractères de l'époque byzantine : ses D approchent de la forme du delta, et les O, au lieu de former un cercle exactement fermé, sont ovales et laissent échapper en haut deux appendices semblables à des cornes de bélier.

L'emploi du B au lieu du V, dans *servus*, est un africanisme assez fréquent, la langue des indigènes n'ayant pas plus alors qu'aujourd'hui le V dans son alphabet.

La conclusion de ce qui précède est que la salle découverte récemment à Guelma n'est pas une chambre sépulcrale, puisqu'il n'y avait ni ossements ni sarcophages sous les dalles tumulaires.

Il serait intéressant de continuer les fouilles, jusqu'à déblaiement complet, pour se mieux renseigner sur la nature de l'édifice dont on vient d'exhumer une partie. Cela donnerait lieu, d'ailleurs, à de nouvelles découvertes épigraphiques, et ceci seul est un stimulant qui peut suffire.

Au moment de mettre sous presse, nous recevons de M. le lieutenant-colonel Flogny une lettre qui contient l'addition suivante, relativement à l'épigraphe n° 10, dont nous venons de nous occuper :

« .... J'ai omis de vous dire que l'inscription *in hoc loco* est gravée sur un beau marbre blanc et qu'elle n'a jamais été plantée verticalement comme ses voisines. Elle me paraît, tant à cause de sa forme qu'en raison des termes mêmes de son texte, avoir appartenu à l'édifice dont nous venons de retrouver les vestiges. » — *N. de la R.*

DOCUMENTS INÉDITS SUR OBEID-ALLAH

FONDATEUR DE LA DYNASTIE FATIMITE.

Extraits de la chronique d'Ibn-Hammad, تاريخ ابن حماد

AVANT-PROPOS.

Dans le chapitre d'Ibn-Khaldoun (histoire des Berbères, t. II, p. 59, l. 12 du texte), qui est intitulé : الخبرعن ملوك طرابلس من بنى خزرون بن فلفول من اهل الطبقة الاولى الخ, on lit une phrase conçue dans les termes suivants : هذا اخرما حدث ابن رفيف من اخبارهم ونقل ابن حماد وغيره « Voici la dernière partie du récit d'Ibn-Rekik, relatif à ces princes. Le passage a été reproduit par Ibn-Hammad et d'autres historiens. » Cette phrase d'Ibn-Khaldoun est le seul renseignement qu'il m'ait été possible de trouver sur l'écrivain que je regarde comme un descendant de la famille des Hammâdites. La courte préface qu'il a mise en tête de son livre ne dit rien de précis, ni sur lui, ni sur les autorités qu'il a consultées. Il se borne à déclarer que les faits dont il offre l'ensemble ont été, les uns, puisés dans différents ouvrages, les autres, recueillis de la bouche des hommes instruits en histoire. Seulement (au fol. 160 r°, l. 2) il attribue au chroniqueur El-Kdâ'ï la liste des réglements et ordonnances du khalife El-Hakem-ben-Abi-Mansour-el-Aziz-Billah :. هذا كله قول القضاعي في تاريخه Ce n'est ni un choix fortuit, ni une vaine prédilection qui m'ont porté à prendre pour objet d'étude le règne d'Obeïd-Allah, puisque j'ai achevé la traduction de l'ouvrage. Je veux légitimer, par un nouvel exemple, l'intérêt qu'avait fait naître la lecture des documents qui concernent l'hérétique Abou-Yezid-Mokhalled-ben-Kdad (Voir le *Journal Asiatique*, 1854).

HISTOIRE D'OBEID-ALLAH.

(Fol. 3 r°, 39 v°.)

On n'est pas d'accord sur la véritable origine d'Obeïd-Allah.

Ses partisans, et tous ceux qui confessent sa doctrine, le font descendre de Husseïn, fils d'Ali ; mais ceux qui l'ont combattu et repoussé, maintiennent que c'est là une prétention mensongère (1). Dieu seul est capable de faire cesser cette division.

Obeïd-Allah prêchait donc qu'il était descendant direct de Husseïn, fils d'Ali, fils d'Abou-Thâleb ; mais on objectait qu'il n'en donnait aucune preuve. Ceci, au reste, est peu de chose pour nous.

Obeïd-Allah était né à Salamia, ville de Syrie, en l'année 260 (de J.-C. 873-874). Quelques historiens racontent que Bagdad était sa patrie. Il passa en Égypte l'an 289 (de J.-C. 902), cachant ses projets ambitieux وهو يطلب الامور الكبار sous l'habit d'un négociant. Cependant le khalife Abbasi de El-Moktafi (2), prévenu de ses intrigues, dirigeait contre lui une surveillance si active, que ses noms et son signalement circulaient dans toutes les provinces et dans toutes les villes de l'empire, avec l'ordre de procéder à son arrestation et de l'emprisonner partout où on le découvrirait.

Les yeux étaient donc aiguisés contre lui تذكى عليه العيون dans chaque centre de population ; les imaginations mêmes s'élançaient à la recherche de ses adhérents ; mais, ayant su se dérober à la vigilance des autorités, il arriva à Sedjelmaça, en compagnie de son fils, Abou'l-Kacem, un dimanche, le 7 du mois de dhoulhiddja 296 (de J.-C. 909). Y fut-il attiré par le hasard ou par une convention tacite? C'est ce qu'on ignore. Quoi qu'il en soit, le père et le fils eurent le malheur d'être pris et jetés dans les fers.

Pendant ce temps-là, Abou-Abd-Allah (3), leur partisan le plus dévoué, de concert avec El-Husseïn-ben-Ahmed-ben-Mohammed, soulevait les tribus de l'Afrique contre les Aglabites. Cet Abou-Abd-Allah avait été, dit-on, syndic (mohtecib) du marché à la laine filée *(souk-el-rezel)* dans la ville de Bassora. Une autre version établit que ce fut son frère Abou'l-Abbas qui porta le titre de *mohtecib* ; mais il est certain que ce douar était connu sous le nom d'El-Makhtoum المخطوم Comme Abou-Abd-Allah avait enseigné publiquement la doctrine des Imamiens ou Bathiniens, sur

laquelle l'iman Abou-Hâmed el-R'azali a composé un livre intitulé : *El-Mostazhar bi-Amr el-Mostazhir-Saheb-Bagdad.* « L'explicateur, par l'ordre de Mostazhir, sultan de Bagdad, » on lui attribuait encore le surnom de professeur, *el-m'oallem*. Dès que ses projets eurent atteint leur accomplissement, c'est-à-dire qu'il se vit entouré d'un grand nombre de partisans, il entraîna au combat son armée et ses champions, prit d'assaut la ville, et conquit le pays ; mais, voulant établir un quartier général pour ceux qui venaient se rallier à sa cause, il fonda à Guédjal (4), non loin de Constantine قجال على مقربة من قسنطينة une ville qu'il nomma *Dar el-Hidjra* « la Maison de la fuite. » Il alla plus loin ; il qualifia du nom de vrais croyants (*mouminine*) les Kétamiens (5), ainsi que les autres tribus qui lui juraient obéissance. Lorsqu'il montait à cheval pour aller en guerre, un héraut criait en avant des troupes : « A cheval, cavaliers de Dieu ! » On lisait sur la cuisse des chevaux : « C'est à Dieu qu'appartient l'empire. » Plusieurs versets du Koran étaient brodés sur ses drapeaux, entr'autres, celui-ci : « Leur multitude sera mise en fuite, et ils tourneront le dos. » Sur l'anneau qu'il portait à son doigt était gravée cette sentence : « Mets ta confiance en Dieu, et tu t'appuieras sur la vérité évidente. » Quant au cachet avec lequel il scellait les pièces officielles, il y avait fait buriner : « *Les ordres de ton Seigneur ont été exécutés suivant la vérité, la justice.* »

Une fois vainqueur de Ziadet-Allah, le dernier des princes Aglabites, qui gouvernaient au nom des Abbassides, le Chiite s'empara de l'Ifrikia les armes à la main, et conquit une à une les villes de cet empire, jusqu'à ce que Rekkada, qui en était la capitale, fût tombée en son pouvoir. On était en l'année 294 (de J.-C. 906-907). A son approche, Ziadet-Allah ramassa en toute hâte ses trésors, rassembla sa famille, et prit la nuit pour monture واتخذ الليل جملا. Il fut assez heureux pour se sauver du côté de l'Orient, en retenant son âme sur ses lèvres بجريعة الذقن Mais à peine l'émir eut-il abandonné la ville, qu'Abou-Abd-Allah y entra à la tête de sept divisions, qui formaient ensemble trois cent mille hommes de cavalerie et d'infanterie, et précédé d'un crieur qui

psalmodiait ces versets du Koran : « C'est lui qui a chassé les infidèles de leurs maisons..... Combien de jardins et de fontaines n'ont-ils pas abandonnés ? Combien de champs ensemencés et d'habitations superbes ? Combien de délices où ils passaient agréablement leur vie ? (Sourate de la fumée, v. 24, 25, 26.)

En arrivant, il descendit au palais appelé *Ksar es-Sahhane*, et mit à mort les nègres qui avaient formé la garde émirienne des Aglabites. Ces infortunés ayant tous été massacrés jusqu'au dernier, leurs cadavres furent renversés le nez contre terre. وكبّوا عن مناخرهم Après cette sanglante exécution, Abou-Abd-Allah prit la route de Tripoli ; mais on lui amena de cette ville son frère Abou'l-Abbas, surnommé El-Makhtoum, qui y avait été retenu dans les fers, ainsi que la mère d'Obeïd-Allah, qu'on avait trouvée à Tripoli, plongée dans le deuil et la douleur.

Il donna le gouvernement de l'Ifrikia à son frère Abarek-Teman, fils d'Aarek, ابارك تمام بن عارك et se porta sur Sedjelmaça, avec une armée de cavalerie et d'infanterie, dont la région se trouva inondée. La capitale des Beni-Midrar ne tarda pas à tomber en son pouvoir après un siège vigoureux. Il y entra et délivra Obeïd-Allah, ainsi que son fils Aboul-Kacem, qui avaient été mis dans les fers par Eliça (6). Au sortir de la prison, El-Mahdi fut revêtu d'habits somptueux ; on lui jeta sur les épaules un manteau, et on le promena en grande pompe, monté sur un cheval de race, pendant que son libérateur le proclamait imam. Cet événement se passait au mois de rebi-t-tani, l'an 297 (de J.-C. 910-911).

De son côté, Obeïd-Allah repartit pour l'Ifrikia et établit sa résidence à Rekkada, رقادة en attendant qu'il eût bâti une ville à l'endroit qu'on appelle *Hamma* et *Djeziret-el-Fâr*. Il voulut que cette nouvelle capitale portât son nom ; et comme il avait une foi entière dans les sciences astrologiques, il en traça le plan sous le signe du lion, parceque c'est une constellation fixe. On a prétendu que cette ville devait à cette circonstance particulière sa constante durée. Ce signe du Zodiaque est aussi celui qui pronostique les rois, et c'est encore pour cela, sans doute, qu'elle est devenue une résidence royale (7). Obeïd-Allah entreprit, plus

tard, d'y transporter toute la population de Kaïrouan, comme pour obéir aux ordres de Dieu, et suivre en cela les décisions des astrologues. Abou-Abd-Allah ben Habbous, ابن حبوس le poëte de Fez, a dit à ce sujet :

Notre Seigneur le khalife, le premier imam, commandeur des croyants, a tracé et bâti la capitale sous le signe du Lion ; mais toi même, n'es-tu pas un lion aux ongles menaçants ?

بطالع الاسد اختط البناء بها
لاكنك الاسد الرامي الاظافر

Obeïd-Allah contruisit une citadelle qui porte son nom et qui subsiste encore de nos jours, avec un palais pour son fils Abou'l-Kacem, et un bazar pour cette corporation des métiers qu'on y voit encore aujourd'hui. Il fit détruire et ruiner dans toute la Numidie les forteresses Aglabites, jusqu'à en effacer les traces et à en anéantir les vestiges. Il fortifia Mahdia du côté de la terre, c'est-à-dire au couchant ; car c'est le seul côté par où la ville communique avec le continent. Les deux portes qu'il y posa étaient en fer massif ; ce qui a fait dire à Ben-Habbous, dans le poëme dont nous avons cité un vers plus haut :

Une porte de fer et huit bastions, pour la construction desquels l'intelligence à fait des efforts inouis.

باب حديد وابراج ثمانية
تسخر العقل فيه اى تسخير

D'une de ces portes, Obeïd-Allah lança une flèche jusqu'au lieu où s'élève l'oratoire, en disant : « Celui qui monte un âne parviendra jusque là. » يبلغ صاحب الحمار الى هاهنا Il parlait d'Abou-Yezid, fils de Kidad, qui se révolta contre sa dynastie, sous le règne de son fils Abou'l-Kacem-el-Kaïm. Il ajouta : « J'ai bâti cette ville pour défendre les mille jardins qui l'entourent, bien qu'il y ait pour elle une heure et un jour. » Ces paroles fatidiques faisaient allusion à l'heure où Abou-Yezid arriverait jusqu'à l'oratoire, et à l'effroi qui pousserait toutes les

populations environnantes à se réfugier dans Mahdia. Et la prédiction se réalisa. Le rebelle parvint en effet à l'oratoire ; المصلى puis il fut mis en fuite, et les tribus, ameutées contre lui, ne cessèrent de le poursuivre jusqu'à son entière défaite et extermination, comme il sera dit, sous les successeurs d'Obeïd-Allah, lequel régna trente-huit (!) ans dans sa nouvelle capitale.

Un mardi de l'année 298 (de J.-C. 910-911), il fit mettre à mort, dans les jardins du palais, ce même Abou-Abd-Allah qui avait proclamé ses droits à l'empire, ainsi que son frère Abbas ben-Zenâda. On lui avait rapporté qu'ils s'étaient révoltés et qu'ils disaient aux Kétamiens : « Nous nous sommes trompés à son sujet ; l'imam que nous vous annoncions a des signes pour se faire reconnaître. Il doit venir faisant des miracles et imprimant son sceau sur les pierres comme un autre le ferait sur de la cire. » له علامات ويأتى بآيات ويطبع بخاتمه فى الحجر كما يطبع فى الشمع Obeïd-Allah ordonna donc qu'on les fît mourir. On lava leurs corps en sa présence, et ils furent enveloppés d'un linceul. Immédiatement après la prière des morts, il s'avança vers Abou-Abd-Allah : « Que Dieu te pardonne, lui dit-il, et qu'il te récompense dans l'autre vie ; car tu as travaillé pour lui avec un grand zèle ! » Puis, se tournant vers Abou'l-Abbas, il lui adressa les paroles que voici : « Que Dieu ne prenne aucune pitié de toi ; car tu es cause des égarements de ton frère, et c'est toi qui l'as fait arriver aux abreuvoirs du trépas. واوردته موارد الهلاك Ensuite il récita ce verset du Koran : « *Celui qui vivra dans l'oubli de Dieu, je le mettrai sous le joug d'un démon.* » Il ordonna que les deux victimes fussent enterrées à l'endroit même du jardin où elles étaient tombées sous la main du bourreau ; puis il fit périr tous les chefs Kétamiens qui avaient suivi la bannière d'Abou-Abd-Allah et d'Abou'l-Abbas.

C'est ainsi que Obeïd-Allah achevait de consolider son trône. Son autorité fut manifestement reconnue, et il régna en maître sur toute l'Ifrikia, sur les provinces de l'ouest, sur Tripoli, Djerba et la Sicile.

Abou'l-Kacem, son fils et son héritier présomptif, s'avança deux fois jusqu'en Egypte. Dans la première de ces expéditions, en 301 (de J.-C. 913-914), il s'empara d'Alexandrie et d'El-Faïoum, الفيوم, leva des contributions sur ces deux villes et sur les provinces du nord de l'Egypte. La seconde, il ne la fit qu'en 306 (de J.-C. 918-919).

El-Motewakkel (lisez El-Moktadir), qui occupait alors le trône de Bagdad, avait envoyé chaque fois, pour s'opposer à ses tentatives et pour le combattre, le nègre Mounès, مونس surnommé le brave, et qu'on appelait aussi le maître de la victoire. Celui-ci eut avec un caïd des Kétamiens, plusieurs rencontres terribles, où le sang coula par torrents. Abou'l-Kacem avait emmené, lors de la seconde expédition, une armée de cinq cent mille hommes; à la revue qu'il en fit à son retour, il n'en put compter que quinze mille, tant la faim, la peste et le fer de l'ennemi avaient fait de victimes. Dans l'année 315 (de J.-C. 927-928), il se porta avec des forces redoutables vers les provinces du Magreb, profondement troublées par l'audace de Ben-Khozar, ابن خزر qui, à la tête des chefs, des grands et des notables de la tribu des Zenata (8), avait exécuté un coup de main heureux sur une troupe de Kétamiens, commandée par le caïd Ben-A'rous et Ishak D'autres griefs pesaient sur Ben-Khozar. Précédemment, il avait tué des caïds Kétamiens, et, entre autres Msâla, fils de Habbous (9). On croyait qu'il attendrait de pied ferme l'arrivée d'Abou'l-Kacem, mais il disparut dans le Sahra, monté, lui et les siens, sur des maharis.

Abou'l-Kacem acheva la pacification des provinces de l'ouest, en régla l'administration, puis revint sur ses pas. Comme il campait, à son retour, sur les rives du Sehar واد سهر, il y traça le plan de la ville de Msila (10). C'est, monté sur son cheval de bataille et avec la pointe de sa lance, qu'il en marqua l'enceinte. Ali-ben-Hamdoun el-Djodhâmi, surnommé le fils de l'Andalouse على بن حمدون الجذامى المعروف بابن الاندلوسية, fut chargé de la bâtir, de la fortifier et de l'embellir; elle fut appelée Mohammedia, du nom d'Abou'l-Kacem, lequel était Mohammed et non pas Abd-Errahman, comme d'autres l'ont prétendu. Cette ville avait deux portes; l'une appelée *Kâcemia*, pour rappeler le nom d'Abou'l-Kacem, et l'autre, « la porte des affaires » *(Bab el-Oumour)* (11). L'importance de cette cité provenait autant de la fertilité du sol que de la nombreuse population du pays; elle fut donnée en fief à Ali-ben-Hamdoun, ainsi qu'à ses enfants, Djâfar et Yahya, et l'on étendit fort au loin le ressort de leur principauté. Abou'l-Kacem voulut qu'on y gardât des approvisionnements, des vivres de toute sorte, enfin, tout ce qui pouvait devenir nécessaire à une armée. Le gouverneur de Msila remplit ses intentions jusqu'à dépasser les espérances. Mais comme ensuite les vivres renchérissaient, et qu'on craignait même pour la récolte, à cause de la rareté des pluies, il écrivit à Abou'l-Kacem, qui était l'héritier présomptif; et, après lui avoir expliqué la situation, il lui demanda l'autorisation de vendre ce qui existait dans les magasins de l'État, lui démontrant combien ce marché serait utile et profitable. Abou'l-Kacem refusa; il alla même jusqu'à exiger qu'on augmentât les approvisionnements de Msila, attendu qu'il était sur le point d'y recourir pour les besoins de la guerre, et que toutes les provisions ne tarderaient pas à lui devenir absolument nécessaires. On ne cessa donc d'amasser des vivres et de les garder en réserve jusqu'à l'expédition contre Abou-Yezid. C'était une mesure prudente; car, à l'époque où Abou'l-Kacem atteignait le mont Kiâna جبل كيانة, qui domine Kala'a (12), pour y bloquer le chef des hérétiques, il se trouvait à douze milles seulement de Msila, dont il fit son point d'appui et le centre de ses opérations; il y ravitailla son armée tout entière. La contrée ne possédait alors aucune autre ville ولم يكن فى تلك الجهات اذذاك مدينة غيرها.

Lorsque Abou'l-Kacem montait à cheval, on portait, au-dessus de sa tête, le parasol *mdalla* مظلة, même du temps de son père. C'est en son nom qu'on expédiait les dépêches et les traités; c'est à lui qu'on adressait les requêtes et qu'on renvoyait les solliciteurs. Son père avait pour lui une affection, une tendresse si

vive, qu'il secondait, de tout son possible, son entrée dans les affaires. De son côté, le jeune prince rendait à son père un amour plein de respect, se conformant à ses ordres et se montrant comme à la piste de ce qui pouvait lui plaire مغتنمًا لمرضاته.

Le parasol (13) dont nous venons de parler était un insigne particulier qui distinguait les Obeïdites de tous les autres rois. Semblable à un bouclier monté au bout d'une lance, il était d'un travail si achevé, d'un aspect si magnifique, composé tout entier de joyaux et de pierreries d'un si grand prix, qu'il charmait les regards, et que tout le monde l'admirait. Le cavalier d'élite, qui avait l'honneur de le tenir, s'appelait porte-parasol صاحب المظلة, et c'était une fonction qu'on ne décernait qu'au plus digne. Le porte-parasol marchait à côté du prince, pour le garantir des ardeurs du soleil, dès qu'elles commençaient à se faire sentir. Le poëte espagnol, Mohammed ben Hâni محمد بن هانى, a dit à ce sujet, dans un poëme composé à la louange de Ma'ad el-Mo'ezz, dont nous verrons bientôt l'histoire :

« Un nuage apparaît sur la tête du commandeur des croyants et ombrage » sa couronne.

» C'est un double tissu de perles, ce sont des pierres fines qui étin- » cellent. »

وعلى امير المومنين غمامة
نشأت تظلل تاجه تظليلا
نهضت بثقل الدرّ ضوعف نسجه
وجرت عليه عسجدًا ملولا

Aucun prince n'avait fait usage du parasol avant les Obeïdites. On dit même que c'était un présent qu'ils avaient reçu du roi chrétien qui s'empara de la Sicile; au moins est-ce le bruit qui en a couru.

Obeïd-Allah termina sa carrière en 322 (de J.-C. 933-934). Les chroniqueurs prétendent que, dans la nuit où il mourut, la

lune avait subi une éclipse totale. Il était âgé de soixante-deux à soixante-trois ans. Sa mort fut causée par une potion de colchique éphémère, qu'Ibn el-Djezzar voulut lui faire prendre pour calmer les douleurs que lui occasionnait la goutte. Un juif, nommé Ishac, l'en dissuadait en disant qu'après le repos que ce breuvage lui procurerait, les douleurs devaient redoubler et l'emporter au tombeau. Il refusa de le croire, tant les souffrances étaient vives, et il avala la potion ; mais la mort succéda au calme qu'il avait obtenu.

Abou'l-Kacem tint cet événement secret pendant un mois, d'autres disent pendant une année entière. Son but était de rassembler des troupes à Barca برقة, afin de maintenir l'Orient, tandis qu'il dirigerait une armée vers Tahart تاهرت, pour tenir en respect l'Occident. Ce n'est qu'alors qu'il rendit publique la mort de son père et fit connaître son trépas. Il en éprouva une douleur très-vive et manifesta un grand deuil. Il voulut qu'on pleurât Obeïd-Allah à Kaïrouan et dans les autres villes; et depuis ce moment jusqu'à sa mort on ne le vit plus à cheval dans les rues de Mahdia, tant il montrait de vénération pour la tombe de son père.

Obeïd-Allah avait été l'auteur de plusieurs innovations dans la liturgie. Il coupa la prière par repos, dans le mois de ramadan, et ordonna qu'on fît précéder ce mois de deux jours de jeûne. Il prescrivit de faire à l'office du vendredi l'invocation appelée *kounoute*, avant les prosternations, et de prononcer le *bismillah* à haute voix avant les prières d'obligation. La formule que le moueddine proclame le matin, du haut du minaret, fut également modifiée. Il en retrancha ces paroles : « *La prière est meilleure que le sommeil,* » et fit ajouter celles-ci : « *Allons à la meilleure des œuvres ; Mahomet est la meilleure des créatures.* » Tant que dura la dynastie des Obeïdites, voici quelle fut la formule du moueddine : après les louanges et le témoignage : « *Allons à la prière, allons à la bonne œuvre !* (deux fois.) « *Allons à la plus sainte des œuvres ! Mahomet est bien la meilleure des créatures !* » (deux fois.) « *Il n'y a de Dieu que Dieu !* » (une fois.) Ensuite, on ajoutait : « *Que Dieu te conserve, ô notre maître, toi le gardien du bon ordre dans ce monde et dans la religion, toi qui main-*

tiens les musulmans dans l'islam ! Puisse Dieu sauver, par ta puissance, les compagnons de ta foi, et exterminer par ton épée tous ceux qui sont rebelles ! Qu'il soit propice à toi, à tes pieux ancêtres, à tes glorieux descendants ! Prière perpétuelle jusqu'au jour du jugement dernier ; et la fin de nos prières, c'est : Gloire à Dieu, le Seigneur des mondes ! »

Dans la dix-septième année du règne d'Obeïd-Allah, fut aboli le pèlerinage, et on enleva la pierre noire de la Caaba. Un Karmatien (14), nommé Slimane, entra à l'improviste dans la ville de la Mecque, le huitième jour du pèlerinage, et fit un horrible massacre de tous les dévots qui étaient venus visiter la maison sainte. Il jeta leurs corps dans le puits de Zemzem, enleva la pierre noire, dépouilla la caaba et en arracha la porte. Quant à la pierre, elle demeura au pouvoir de ces farouches sectaires pendant vingt-deux ans, moins un mois, et ne fut rendue que la trente-neuvième année de leur règne.

C'est du temps d'Obeïd-Allah que fut tué le khalife Moktader (15), dans la guerre qu'il soutint contre le nègre Mounès. A la nouvelle de cet événement, Obeïd-Allah fit répandre dans le public que le khalife n'était mort que par son ordre, et il tint une grande assemblée pour en recevoir des félicitations. Ceci peut être vrai, quoique Dieu seul en ait la certitude ; car le meurtre avait été commis par un Berbère, et non pas de la main d'un homme du pays. Es-Souli الصولى rapporte que le khalife fut tué par un Berbère, Sanhadjien, appelé R'alboune غلبون, qui le frappa de sa lance par derrière, au moment où, monté à cheval, il s'efforçait de rallier ses troupes. Le fer meurtrier lui ayant traversé la poitrine, il tomba raide mort.

Quoi qu'il en soit, revenons au chef de la famille Obeïdite. On lui érigea, à Mahdia, un vaste et beau mausolée ; mais ce monument ne survécut pas à la puissance de sa dynastie. Il avait laissé, en mourant, sept garçons et huit filles.

Les cadis qui se succédèrent sous son règne furent Abou-Djafar el-Mrouzi, Ishac el-Menhal, Mohammed-ben-Mahfoudh el-Kamoudi et Mohammed-ben-Amrâne en-Nefti. Ce dernier fut remplacé par Ishac, qui était rentré en grâce. La dignité de chambellan demeura entre les mains de Djafar-ben-Ali. La direction des finances échut d'abord à Abou-Ali-Ahmed-ben el-[illegible], puis à son fils Abou'l-Haçane. Ses deux porte-parasol furent Meçaoud el-Fta et R'ors el-Fta.

NOTES ET ÉCLAIRCISSEMENTS.

(1) Dans son mémoire historique sur la dynastie fatimite (*Journ. asiat. août* 1856, *pag.* 96 *et suiv.*), M. Quatremère a réfuté victorieusement cette prétention mensongère, par laquelle les Obéïdites cherchaient à s'enter sur une famille illustre, afin de s'emparer du pouvoir.

(2) Suivant le témoignage de Makrizi, les mesures de surveillance contre Obeïd-Allah avaient été prises déjà sous le règne précédent, c'est-à-dire sous le khalife Motadhed.

(3) L'auteur du *Mounès fi Akhbar Ifrikia ou Tounès*, qui s'était fait l'abréviateur des chroniqueurs anciens pour la description des dynasties berbères, a commis une méprise impardonnable au sujet du Chiite Abou Abd-Allah. Il le confond avec Obeïd-Allah (*Voir l'exploration scientifique de l'Algérie, t. VII, p.* 92). Cette erreur pouvait être évitée par la lecture du passage suivant de Makrizi (*Chrest. ar. de S. de Sacy, t. II, p.* 89) : « Mais Saïd lui échappa, et arriva à Ségelmesse, sous le déguisement d'un marchand. Motadhed envoya de Bagdad des gens à sa poursuite ; il fut arrêté et jeté en prison, où il resta jusqu'à ce qu'Abou Abd-Allah, le Chiite, l'en tirât. Ce fut alors qu'il prit le nom d'Obeïd-Allah, le surnom d'Abou Mohammed, et le titre honorifique de Mahdi, et qu'il fut reconnu comme imam... »

(4) Guédjal est une localité peu distante de Sétif. On y voit encore des ruines.

(5) Le pays des Kétama avait pour limites : Bône, au nord-est ; Bougie, au nord-ouest ; et le Zab au sud. Cette puissante tribu reconnut les Fatimites, expulsa de l'Afrique Ziadet-Allah, et enleva l'Ifrikia et la Numidie à l'autorité des khalifes de l'Orient.

(6) Pour jeter plus de clarté sur cet événement, auquel se rattachent les débuts de la famille obeïdite, il est indispensable que le lecteur prenne connaissance d'un passage d'Ibn-Khaldoun, traduit par M. de Slane (t. I, p. 263) : « Ce fut sous le règne d'Eliça, fils d'El-Montacer (Midrar), qu'Obeïd-Allah, le fatimite, accompagné de son fils Abou'l Kacem, arriva à Sedjelmaça. Eliça, ayant été prévenu d'avance par El-Motadhed (le khalife abbasside), eut quelques soupçons du véritable caractère des deux voyageurs, et, comme il était tout dévoué à la cour de Bagdad, il les fit incarcérer. Abou Abd-Allah, le Chiite, qui venait d'occuper Rekkada et de renverser la dynastie aglabite, se mit en marche, afin de délivrer les prisonniers. Eliça sortit à la tête des Miknaça pour le repousser ; mais il essuya une défaite et perdit la vie, après qu'Abou Abd-Allah eut emporté d'assaut la ville de Sedjelmaça. Ceci se passa en l'an 296 (de J.-C. 908-909). Le vainqueur se fit aussitôt amener Obeïd-Allah et son fils, afin

de leur prêter le serment de fidélité. Obeïd-Allah, ayant ainsi recouvré la liberté, prit le titre d'El-Mahdi « le bien dirigé », et repartit pour l'Ifrikia, après avoir confié le gouvernement de la ville conquise à Ibrahim ben Ghaleb el-Mzati, personnage éminent de la tribu des Kétama. »

(7) Ce hardi novateur fixa sa résidence à Mahdia, et assigna Zouïla pour logement aux gens du peuple. Ils avaient leurs boutiques ainsi que leurs marchandises à Mahdia; mais leurs habitations avec leurs familles étaient à Zouïla. Obeïd-Allah avait adopté cette mesure pour se mettre à l'abri de toute conspiration de leur part; car, disait-il, je les tiens, de la sorte, séparés de leurs propriétés pendant la nuit, et de leurs femmes durant le jour (Voyez, du reste, la *Géographie d'Aboulfeda, traduction de M. Reinaud, p.* 199 *et* 202).

(8) On lit dans la table géographique que M. de Slane a placée au commencement du tome I de sa traduction d'Ibn-Khaldoun : « Le pays des Zenata comprend les Tells et les déserts des deux Magrebs, et surtout le Magreb central. »

(9) Msâla ben Habbous ben Menazel مصالة بن حبوس بن منازل était un puissant chef Miknacien, qui se distingua comme partisan de la dynastie fatimite. S'étant attaché au service du khalife Obeïd-Allah, il devint un de ses principaux généraux, et obtint le gouvernement de Tâhart. Il soumit à l'autorité de son souverain le pays du Magreb, ainsi que les villes de Fez et de Sedjelmaça.

(10) Msila ou El-Msila est située dans le Hodna. C'est l'ancienne Justiniana Zabi (Voir la *Revue africaine*, 1861, p. 298). Le fait est confirmé par une inscription trouvée à Bechilga, qui n'en est éloignée que de 4 kilomètres.

(11) Cette dénomination équivaut peut-être à celle de *porte d'honneur*.

(12) La table géographique de M. de Slane (*op. supra laud.*) dit : « Calat Beni Hammad, ville forte, à une journée nord-est d'El-Mecila. Il ne reste de la Calâ, ancienne capitale des Hammadites, que la tour de la grande mosquée, monument construit en pierres de taille et avec un certain goût. » (Cf. les *Mémoires d'hist. orientale, etc., par M. Defrémery, Paris; Didot*, 1854, *p.* 73).

(13) L'usage du parasol s'est perpétué en Afrique jusqu'à nos jours, et il existe encore chez le sultan du Maroc, auprès duquel marche toujours un fonctionnaire nommé Caïd el-Siouâna قايد السيوانة

(14) Le fondateur de cette secte se nommait Hamdan, fils d'El-Aschath. Le surnom de Karmathe, sous lequel il est plus connu, lui fut donné, suivant les uns, parce qu'il avait les yeux rouges; selon d'autres, parce qu'il avait les pieds courts. Quoi qu'il en soit, Hamdan, né dans une condition obscure, au IIe siècle de l'hégire, ayant contracté des liaisons avec un missionnaire de la secte des Ismaéliens, embrassa leurs doctrines et les répandit dans les environs de Coufa. Bientôt il obtint un tel ascendant sur ces sectateurs, qu'il entreprit d'établir parmi eux la communauté des biens, et jusqu'à celle des femmes (Voyez *Silvestre de Sacy, Biographie universelle, t. VII, p.* 163).

(15) Voici comment Aboulféda raconte la fin de ce prince (*Annal. moslem., t. II, p.* 366) : « Une intrigue de palais fit disgracier Mounès, qui, malgré sa première trahison, avait repris toute sa faveur. Irrité et menaçant, ce puissant ennemi vint mettre le siége devant Bagdad. A l'aspect du péril, et cédant aux conseils de ses favoris, le khalife se revêt du manteau du Prophète; puis, précédé des fakihs ou jurisconsultes et des oulémas, qui portaient chacun un exemplaire du Koran, il s'avance contre l'armée des rebelles. Il espérait, par ce spectacle, leur imposer ou les émouvoir; il fallut en venir aux mains. Vaincu, Moktader prend la fuite, et tombe entre les mains de soldats africains. « Respectez la majesté du khalife, de celui qui est le vicaire du Prophète, leur cria-t-il. » — « Nous te connaissons bien, répondent-ils, tu es le représentant du diable et non celui de Mahomet. » Ce disant, ils le massacrèrent sans pitié » (Fin du mois de chawal de l'hégire 320, de J.-C. 932).

A. CHERBONNEAU.

CHRONIQUE.

Nous recevons la lettre suivante, à la date d'Alger, le 21 décembre 1868 :

Monsieur le Président,

Dans le rapport que M. le Ministre de l'Instruction publique a adressé à S. M. l'Empereur, en novembre dernier, sur l'état de l'enseignement supérieur, Son Excellence propose de fonder, dans chacune des Académies, un prix de 1,000 francs, qui serait décerné au mémoire ou à l'ouvrage jugé le meilleur sur quelque point d'archéologie, d'histoire politique et littéraire ou de sciences, intéressant les provinces comprises dans le ressort académique. Elle ajoute que les commissions qui décerneraient les prix seraient formées en majorité par les présidents ou les membres des sociétés savantes de l'Académie. Enfin, Elle signale la mesure proposée comme un moyen d'accroître la vitalité des corps académiques et de faire revivre nos anciennes universités provinciales, en associant à ce mouvement les 144 sociétés savantes des départements.

Je m'empresse, M. le Président, de vous faire part des intentions du Gouvernement, et je vous prie de vouloir bien me faire connaître votre avis et celui de la société que vous dirigez, sur les moyens d'exécution du projet dont il s'agit, et notamment sur le réglement qu'il y aurait lieu d'adopter pour le nouveau concours académique, réglement dans lequel seraient spécifiées les matières du concours et la composition du jury appelé à décerner le prix.

M. le Ministre attache beaucoup d'importance à être promptement éclairé sur l'opinion des sociétés savantes. Je vous serai donc très-reconnaissant, M. le Président, de vouloir bien me répondre le plus tôt possible.

Je crois inutile d'ajouter que la volonté de l'Empereur est de respecter l'indépendance et l'initiative des Compagnies savantes, et que Sa Majesté n'a d'autre but que d'encourager le progrès des hautes études dans les départements.

Recevez, M. le Président, l'assurance de ma considération très-distinguée.

Le Recteur de l'Académie,
DELACROIX.

BOGHAR. — D'après une communication adressée au *Moniteur de l'Algérie*, du 10 janvier 1869, M. Dousseau, de Boghar, en faisant exécuter des travaux agricoles, a découvert sur deux monticules des vestiges de constructions antiques, se composant de pierres de taille enfoncées à environ 1 m. de profondeur. On parle de rosaces et de mosaïques qui auraient été dessinées sur place et on ajoute : » Deux pierres provenant de ces fouilles ont été retirées et on y lit l'inscription suivante, très-lisible et parfaitement gravée :

« II ONO REIUR—O »

N. de la R. — A première vue, cette transcription ne nous paraît pas exacte, car elle ne présente aucun sens. Si les petits caractères se trouvaient à la fin, on pourrait lire HONORE.

EPIGRAPHIE DE IOL-CÆSAREA. — M. le Conservateur du Musée archéologique de Cherchel nous a adressé à la date du 10 courant, une intéressante communication que nous nous empressons d'insérer ci-dessous :

« Vous trouverez ci-joint, — dit notre correspondant, — l'estampage d'une partie d'inscription gravée sur une longue plaque de marbre blanc veiné de bleu, qui a été rencontrée, le 27 février dernier, à quelques mètres à l'ouest des ruines des thermes orientaux de Cesarée, au S.-E. du Champ-de-manœuvres actuel de Cherchel. Copie de cette épigraphe romaine vous a déjà été envoyée par M. Beaujean, officier comptable de la Justice militaire, et publiée incomplètement dans le n° 68 de la *Revue africaine*.

IVLIA 'C 'F MAXIMILLA 'FL...
Julia, C(aii) f(ilia), Maximilla Fl(...

Le trait horizontal de L n'est pas terminé. Il est évident qu'il

doit se trouver sur une autre plaque de marbre faisant suite à celle dont nous nous occupons.

Des points séparatifs, ayant à peu près la forme d'une virgule, mais non d'un cœur, ni d'une feuille de lierre, sont placés après les noms IVLIA et MAXIMILLA et le sigle C.

Longueur, 1m64; largeur, 0m29; épaisseur, 0m035; hauteur des lettres, 0m11 et 0m12.

« Cette épigraphe, dont le creux des caractères, — qui sont de la belle époque et d'une parfaite conservation, — était peint en rouge, ne porte pas d'encadrement; il a été brisé, dans l'antiquité, en 22 morceaux, probablement par la chute de quelque bloc énorme de maçonnerie, car il était encastré, à environ 0m75 de profondeur, dans une mosaïque grossière sans sujet, composée de cubes de marbre et de pierre de couleurs sombres et variées, de 0m02 de côté. L'empreinte des lettres se dessinait admirablement sur le ciment où reposait la mosaïque.

« On a trouvé aussi, en cet endroit, un fragment de chapiteau de pilastre, en marbre blanc, de l'ordre corinthien.

« Ces deux débris du passé font partie de la collection archéologique du musée de Cherchel. Le premier a été découvert par le bureau arabe, en remuant quelques terres pour l'établissement des gourbis du dépôt de mendicité des Indigènes; le deuxième a été recueilli parmi les déblais, sur le sol, par le Conservateur du musée.

« Le brigadier de spahis Wauthier (Florestan), qui surveillait ces travaux, mérite des éloges pour les soins qu'il a apportés lors de la découverte de cette inscription, dont il a recueilli, avec une attention religieuse, les moindres fragments, qu'il a lui-même descellés, nettoyés, numérotés et transportés au Bureau arabe.

« Une autre table de marbre blanc plus épaisse, à peu près de même dimension que la précédente, et portant des moulures, a été trouvée dans les mêmes conditions, à environ 0m80 de distance.

« Le musée de Cherchel possède aussi, en pierre de taille du pays, un monument épigraphique, tronqué à sa partie supérieure, qui a été trouvé, à environ quinze cents mètres ouest de celui

cité plus haut, le 3 décembre 1856, lors du nivellement du Champ-de-manœuvres. — Voici la copie de l'inscription :

. . . . .
AVSTINA ET
SECVNDA
FILIAE

(F)austina et Secunda filiæ.

Hauteur, 0m75; largeur, 0m66; Epaisseur, 0m51; hauteur des caractères, 0m045.

« Ci-joint un estampage de cette épigraphe.

« Le haut de la pierre semble avoir été, dans l'antiquité, brisé à coups de masse. L'inscription est gravée en beaux caractères et placée dans un double encadrement à filets.

« Agréez, etc.

« P. DE LHOTELLERIE. »

AIN-BESSEM. — Dans son numéro du 27 décembre dernier, l'*Akhbar* a publié l'inscription romaine ci-dessous :

BEO SANCTO SATUR-
NO SACRUM
IGNARIUM
CRESCENS SACER-
DOS CUM UBERIS
SUIS VOTUM DEDIT
ET DEDICAVIT
UBEUS ANIMO

Le découvreur de cet ex-voto est M. Domergue, élève géomètre du service topographique, qui l'a rencontré sur le territoire d'Aïn-Bessem, à une vingtaine de kilomètres au nord d'Aumale.

D'après sa description, la pierre où on lit l'inscription ci-dessus est « un parallelipipède rectangle, mesurant 1 m. 50 c. de longueur sur 0 m. 80 c., et environ 0 m. 60 c., à la base; et elle est couronnée par une demi-section cylindrique presque ruinée, laquelle est ornée d'un cœur en relief très-peu apparent. »

Dans un article inséré au nº du 31 décembre du même journal,

nous avons proposé de lire comme il suit l'épigraphe ci-dessus, laquelle est évidemment altérée :

DEO SANCTO SATVR
NO SACRVM
IGNIARIVM
CRESCENS SACER
DOS CVM LIBERIS
SVIS VOTVM DEDIT
ET DEDICAVIT
LIBENS ANIMO

Nous faisions observer que L et I juxtaposés et très serrés l'un contre l'autre, comme il arrive souvent en épigraphie antique, peuvent aisément se confondre avec un U ; et que la confusion de cette dernière lettre avec un N est encore plus fréquente et facile à expliquer.

On ne connaissait jusqu'ici qu'un très petit nombre de monuments épigraphiques à Saturne dans la Mauritanie césarienne (1), ceux que la *Revue Africaine* a insérés en 1858 et 1867 (T. 3e, p. 128 et suivantes ; et T. 11e, p. 122, etc). La communication faite par M. Domergue à l'*Akhbar* nous enrichit d'un document nouveau en ce genre, et mérite à l'auteur de la découverte et de la publication la reconnaissance de tous les amis de nos antiquités africaines.

Il resterait, pour terminer la tâche entreprise ici, de parler un peu de Saturne, le héros de notre inscription après tout ; ne fût-ce que pour expliquer comment il se fait que les monuments Saturniens sont rares, ainsi qu'il a été dit plus haut ; mais pour nous acquitter de ce devoir, nous renvoyons le lecteur aux explications déjà données à ce sujet dans cette *Revue*, au T. 2e, p. 122 ; explications que nous avons en partie reproduites dans l'*Akhbar* du 31 décembre dernier.

La question en était là, lorsque nous avons reçu d'Aumale à la

(1) La Mauritanie sitifienne est beaucoup plus riche sous ce rapport : la métropole Sitifis seule a livré une douzaine de documents épigraphiques relatifs à Saturne et *Mons*, petite cité romaine voisine, en a donné sept ou huit.

date du 8 courant, une lettre dont voici les passages essentiels. Nous demandons pardon à l'auteur et nous regrettons beaucoup de ne pouvoir la reproduire en entier ; car elle en vaut la peine comme érudition et comme style, mais elle nous parvient au dernier moment lorsqu'il ne nous reste plus que très-peu de place et nous avons mieux aimé l'abréger qu'en retarder l'insertion.

Monsieur,

J'ai lu votre article sur l'inscription romaine d'Aïn-Bessem. Je remercie d'abord l'*Akhbar*, pour l'hospitalité donnée à ma lettre dans ses colonnes et vous, Monsieur, pour la bienveillance de votre critique. Tout cela me fait un devoir d'éclairer le mystère qui semble régner, assurément par ma faute, sur le monument saturnien d'Aïn-Bessem...

Vous m'avez invité à revoir l'inscription ; c'est ce que j'ai fait, et je vous envoie aujourd'hui des renseignements que je crois certains. Aussi, votre bienveillance m'a déjà encouragé et m'accompagnera.

Après un nouveau grattage léger et fait avec beaucoup de soin, j'ai été convaincu que mon *ignarium* était une bévue et que l'inscription ne porte pas non plus votre *igniarium*, dont je ne conteste d'ailleurs ni la forme étymologique ni le sens. Quant à la restitution des mots *Liberis* et *Libens* que je vous avais envoyés sous la forme *Uberis* et *Ubeus*, vous l'avez faite de main de maître et rien n'est plus vrai que ce que je lis dans votre article au sujet de la juxtaposition de L et I en épigraphie antique et de la confusion qui en résulte.

Cela m'a aidé dans mes recherches et voici l'inscription telle qu'on doit la lire :

DEEO *(sic)* SANCTO SA
TVRNO SACRVM
IGARGILIVS
CRESCENS SACER
DOS VNA CVM LIBERIS
SVIS VOTVM SOLVIT
ET DEDICAVIT
LIBENS ANIMO

Deux cœurs, au lieu d'un, ornent la partie supérieure du monument.

La notice de l'*Akhbar* m'ayant décidé à publier l'inscription d'Aïn-Bessem, je l'avais d'abord écrite de mémoire en écriture ordinaire, sans tenir compte de son caractère épigraphique, et, n'étant plus sur les lieux depuis quelques jours, j'ai été mal servi par ma mémoire et j'en ai altéré le texte. Vous l'avez rétabli, Monsieur, tel qu'il doit être d'après ma publication, et c'est comme ci-dessus que j'aurais dû l'écrire si je m'étais douté de l'importance du monument

Il est évident que IGARGJLIVS est un nom propre, et, d'après vos indications, il doit s'écrire IGÁRGJLIVS. L'S finale est complètement ruinée et on aperçoit à peine un léger débris de sa forme circulaire.... Dès lors, le prêtre de Saturne s'appelait IGARGJLIVS CRESCENS et *sacrum* se rapporte au mot sous-entendu *monumentum*.

Je propose donc la traduction suivante :

Igargilius Crescens, prêtre, avec ses enfants, a acquitté un vœu et a dédié de bon cœur ce monument au saint dieu Saturne.

La traduction de Libens Animo par : De bon cœur, ne rend peut-être pas avec assez de force, en français, les sentiments de piété qui devaient animer le prêtre de Saturne.

Revenu à Aïn-Bessem, j'ai profité de ce séjour pour faire le plan de l'enceinte ruinée de l'antique *Castellum auziense;* à quelque distance de la partie Est de cette enceinte, à peu près à égale distance des fondations de deux anciens *prœsidium*, j'ai trouvé les débris d'une inscription funéraire. Voici ce qu'on lit :

PATREM OBII
CAL
JANVA
FILIVS EJ

J'ai cherché les autres fragments de la pierre; je n'ai rien trouvé, mais ce qui en reste nous montre un monument funéraire, et je crois qu'on peut rétablir ce fragment d'inscription de la manière suivante :

PATREM OBIIT
CALENDAS
JANVARII
FILIVS EJVS

C'est un tombeau dédié par un fils à son père mort aux calendes de janvier.

J'ai encore vu une grande inscription dont le caractère épigraphique devait être plus beau que celui des autres ; mais, quoique la pierre soit intacte, les caractères sont tellement dégradés et ruinés par le temps, qu'il m'a été impossible de déchiffrer un seul mot. Comme je n'ai pas vu en tête du monument, d'ailleurs entouré d'obstacles, de trace des lettres D M « DiiS MANIBvS » des monuments funéraires, on peut supposer que ce n'est pas un tombeau.

Il me reste à vous expliquer, Monsieur, pourquoi je n'ai pas attaché d'abord de l'importance à ma trouvaille. Cette importance ne m'était démontrée ni par les formes architecturales ou sculpturales du monument, ni par la beauté des caractères de l'inscription presque illisible, ni par des dates au point de vue chronologique, et vous avouerez, Monsieur, que sans l'indifférence coupable des mortels d'autrefois pour Saturne, il faudrait être aujourd'hui un antiquaire bien profond pour y trouver un intérêt historique.....

Mais je me suis éloigné du but de cette lettre, et, comme elle me paraît trop longue, je vous laisse le soin de juger si elle mérite la publicité de l'*Akhbar*.

Agréez, etc.

L. Domergue,
Élève-géomètre du service de la topographie.

Remarques de la rédaction. — Après avoir chaudement remercié M. Domergue pour son zèle scientifique si remarquable, nous dirons qu'il n'y a plus qu'une correction à faire à sa nouvelle lecture de l'inscription d'Aïn-Bessem pour que celle-ci soit irréprochable. Cette correction consiste à séparer la première lettre de la troisième ligne, — laquelle est l'initiale d'un pré-

nom, — du nom propre qui la suit, ce qui nous donnera :

I. GARGILIVS
CRESCENS

C'est-à-dire Julius Gargilius Crescens.

Donc, après les rectifications successives, exposées ci-dessus, l'inscription à Saturne, découverte par M. Domergue, prend cette forme définitive :

DEEO (*sic*) SANCTO SA -
TVRNO SACRVM
I. GARGILIVS
CRESCENS SACER -
DOS VNA CVM LIBERIS
SVIS VOTVM SOLVIT
ET DEDICAVIT
LIBENS ANIMO

M. Domergue ayant écrit en deux endroits de sa lettre le mot initial DEEO avec deux E, nous devons supposer que la responsabilité de cette forme insolite remonte jusqu'au graveur antique. Dans le nom propre Gargilius, le premier I a la forme d'un J, particularité graphique à noter et que le copiste a reproduite à diverses reprises.

Les Gargilius sont assez communs sur les inscriptions dans la région où M. Domergue opère ; pour notre part, nous en avons rencontré huit à Aumale seulement.

Notre honorable correspondant nous donne une excellente nouvelle en nous apprenant qu'il a fait le plan du *Castellum auziense,* forteresse antique, qui, après que la grande révolte berbère de 297 eut ruiné Auzia (Aumale), devint le chef-lieu militaire auzien ou du *limes auziensis.* C'est une construction à étudier sérieusement.

Le fragment d'épitaphe qu'il a rencontré là paraît d'origine chrétienne d'après la formule *obiit..... calendas junuarias.*

Quant à la grande inscription, dont il n'a pu déchiffrer un mot, c'est peut-être la dédicace du Castellum. Qu'il surmonte

donc les obstacles qui en défendent les abords, qu'il la nettoie avec soin et en prenne deux ou trois estampages, dont nous sollicitons d'avance la communication.

(Adresser à M. Berbrugger, inspecteur général des monuments historiques, sous le couvert de M. le Gouverneur Général et par les soins du général commandant la subdivision ou du commissaire-civil)

Par une rencontre assez bizarre, au moment même où nous nous occupions de la dédicace à Saturne, découverte à Aïn-Bessem par M. Domergue, on venait proposer de vendre à notre musée, — qui l'achetait avec empressement, — un ex-voto en marbre dédié à Saturne et trouvé, par un Arabe, dans les environs de Cherchel : ce petit monument, haut de 32 c. avec une épaisseur moyenne de 6 c., est terminé supérieurement par un fronton aigu flanqué de deux oreillettes et timbré d'une rosace.

Au-dessous, on lit en caractères de 1 c. :

SECVNDIO·ET·
APICLA·SATVRNO·
·V· S· L· A·

Les signes séparatifs des mots sont triangulaires; les lettres appartiennent au type rectiligne. La première lettre est cassée sur ce monument, et la 2e n'est qu'à l'état d'amorce; elle est pourtant certaine, car d'après ce qui en reste (la partie inférieure), ce ne peut être qu'un L ou un E; or, L ne peut prendre place ici.

Nous avons donc cette inscription votive : « Secundio et Apicla Saturno votum solverunt libentes animo, » Secundió et Apicla se sont acquittés volontiers de leur vœu à Saturne.

Au-dessous de cette épigraphe, dans un cadre creux cintré, sont deux enfants tenant chacun une grappe de raisin de la main droite pendante. Le garçon, placé à gauche, se reconnaît à ses cheveux courts et droits et à sa courte tunique par dessous le manteau ; il tient de la main droite, placée transversalement sur la poitrine, un oiseau dans un nid.

La fille, très-reconnaissable à son abondante chevelure disposée d'après un arrangement tout-à-fait féminin, et à sa longue tuni-

que, tient une pomme entre l'index et le pouce de la main gauche placée aussi transversalement sur la poitrine.

Ce sont des enfants d'une dixaine d'années au plus; la fille est un peu plus grande que le garçon.

Au dessous de ce petit tableau, est un trou rond percé de part en part et d'un diamètre de 4 c. qui paraît avoir servi à fixer cet ex-voto contre quelque paroi.

On pourrait supposer que les objets tenus par ces enfants sont ceux qui ont motivé le vœu si on ne les rencontrait habituellement sur des monuments purement funéraires.

A. Berbrugger.

Conférences et cours publics. — Les cours, les conférences se multiplient [à Genève] avec un succès étonnant: il s'en fait le matin, le soir, à la fois dans trois ou quatre salles différentes; il y en a de publics et de privés pour les hommes et pour les femmes, pour les gens du monde et pour les artisans, et partout la foule afflue. Un professeur de droit, M. Dameth, attire des centaines de Genevoises à ses leçons d'économie politique. Il serait fort heureux que cette science fût enseignée aux ouvriers, il n'y aurait pas tant de socialistes. On doit enfin constater dans ce petit pays une singulière avidité de savoir.

... Le gouvernement de Genève dépense en ce moment *plusieurs millions* pour l'érection d'un vaste palais destiné aux études supérieures... — *Revue des deux Mondes*, du 15 décembre 1868, p. 884.

Voilà un bon exemple à proposer à Alger qui ne possède pas encore, nous ne dirons pas un palais, mais seulement une salle vraiment convenable pour des conférences et cours publics. Cette lacune, tout-à-fait choquante dans une ville capitale, paralyse le bon vouloir des hommes de savoir qui seraient tentés de mettre leurs connaissances à la disposition du public.

Pour tous les articles non signés:

Le Président, A. Berbrugger.

Alger. — Typ. Bastide.

TABLE DES MATIÈRES

DU DOUZIÈME VOLUME

DE

LA REVUE AFRICAINE

— 1868 —

AUTEURS D'ARTICLES, ENVOIS DE COMMUNICATIONS

A

B

MM. Pages.

C

D

MM. Pages.

F

G

J

L

M

N

MM. Pages.

LOCALITÉS.

Pages.

Pages.

L

M

O

P

R

T

V

Z

MATIÈRES TRAITÉES.

A

Pages.

D

E

G

H

L

M

N

R

T

V

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

Alger. — Typographie Bastide.

Achevé d'imprimer sur les presses
de l'OFFICE DES PUBLICATIONS
UNIVERSITAIRES
1, Place Centrale de Ben Aknoun (Alger)

– Edition : N° 2081 —— 07 —— 85